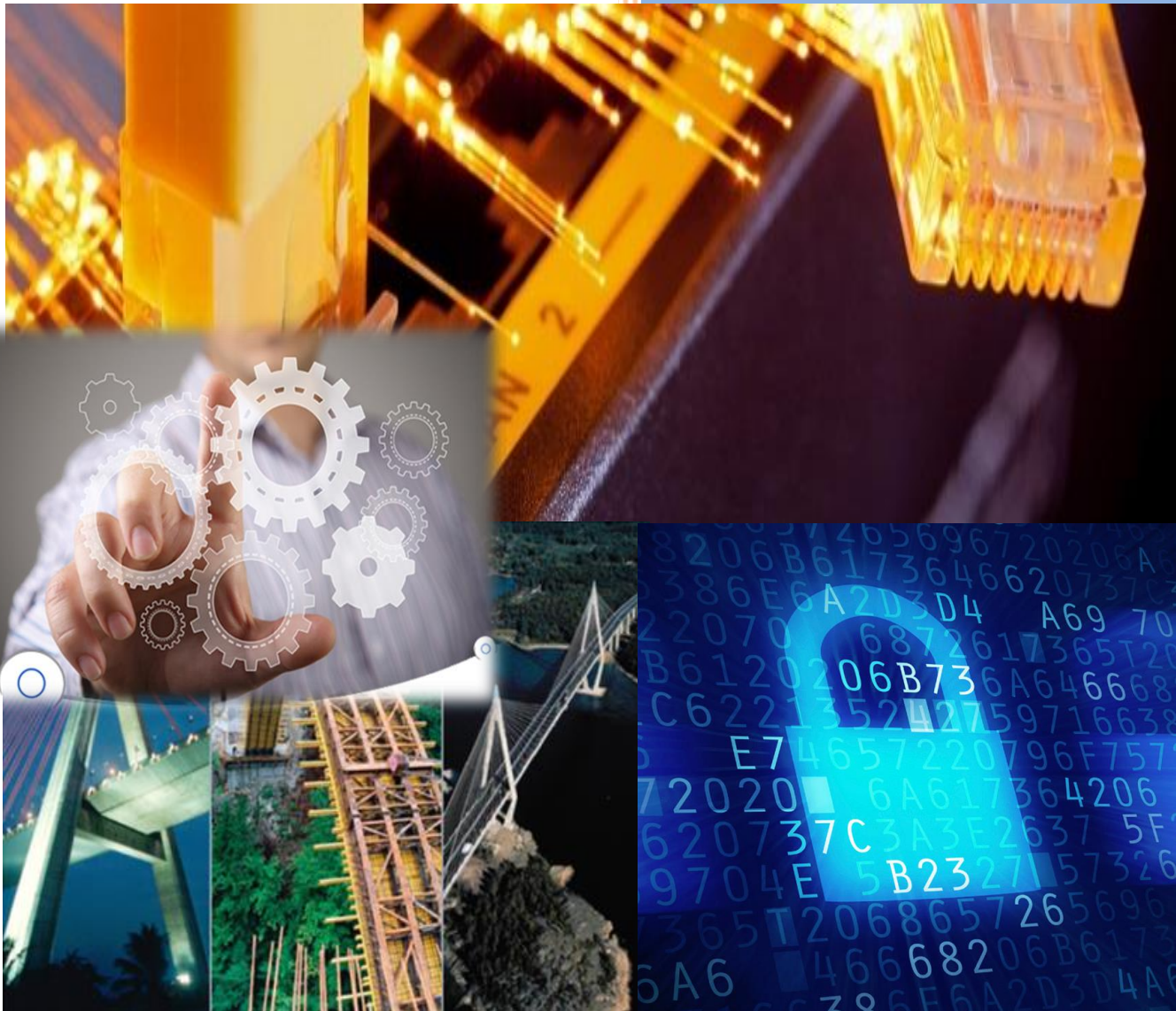


2016

DOCUMENT DE REFERENCE



DOCUMENT DE REFERENCE
2016



En application de son règlement général, notamment de l'article 212-13, l'Autorité des marchés financiers a enregistré le présent document de référence le 30 juin 2017 sous le numéro **R.17-052**. Ce document ne peut être utilisé à l'appui d'une opération financière que s'il est complété par une note d'opération visée par l'AMF. Il a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires.

L'enregistrement, conformément aux dispositions de l'article L. 621-8-1-I du code monétaire et financier, a été effectué après que l'AMF a vérifié « *si le document est complet et compréhensible, et si les informations qu'il contient sont cohérentes* ». Il n'implique pas l'authentification par l'AMF des éléments comptables et financiers présentés.

GECI International

Société Anonyme au capital de 720.419,36 euros
48 bis, Avenue Kléber 75116 PARIS
RCS PARIS 326 300 969

Des exemplaires du Document de Référence sont disponibles, sans frais au siège social de GECI International. Ce document peut également être consulté en ligne sur les sites de l'AMF (www.amf-france.org) et de GECI International (www.geci.net)

TABLE DES MATIERES

(Établie conformément à l'annexe I du règlement CE n° 809/2004 du 29 avril 2004)

TABLE DES MATIERES	3
MESSAGE DU PRESIDENT.....	5
1. PERSONNES RESPONSABLES	6
1.1. Personnes responsables des informations contenues dans le Document de Référence	6
1.2. Attestation des personnes responsables du Document de Référence	6
1.3. Responsables de l'information.....	7
2. CONTROLEURS LEGAUX DES COMPTES	8
3. INFORMATIONS FINANCIERES SELECTIONNEES.....	9
3.1. GECI International aujourd'hui.....	9
3.2. Informations Financières	11
4. FACTEURS DE RISQUE	17
4.1. Risques financiers	17
4.2. Risques liés à l'activité de la Société	21
4.3. Risques juridiques	23
4.4. Risques liés à l'organisation de la Société.....	26
4.5. Assurances.....	26
5. INFORMATIONS CONCERNANT LA SOCIETE	27
5.1. Historique et évolution de la Société	27
5.2. Investissements.....	31
6. APERCU DES ACTIVITES	33
6.1. Principales activités	33
6.2. GECI International aujourd'hui.....	33
6.3. Les nouveaux objectifs du groupe	34
6.4. Environnement concurrentiel	34
7. ORGANIGRAMME	36
7.1. Présentation de la Société	36
7.2. Filiales de la Société	36
8. PROPRIETES IMMOBILIERES, USINES ET EQUIPEMENTS.....	41
8.1. Propriétés immobilières et équipements de la Société	41
8.2. Contraintes environnementales.....	41
9. EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIERE ET DU RESULTAT	42
9.1. Situation financière	42
9.2. Résultat d'exploitation	43
10. TRESORERIE ET CAPITAUX	45
10.1. Capitaux propres de l'émetteur	45
10.2. Sources et montants de flux de trésorerie	46
10.3. Conditions d'emprunts et structure de financement	48
10.4. Restrictions éventuelles à l'utilisation des capitaux	50
11. RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT, BREVETS, LICENCES	51
11.1. Recherche et développement.....	51
11.2. Propriété intellectuelle (brevets, marques)	51
12. INFORMATION SUR LES TENDANCES	52
12.1. Tendances ayant affecté les activités de l'émetteur depuis la fin du dernier exercice	52
12.2. Eléments susceptibles d'influer les perspectives de l'émetteur	55
13. PREVISIONS OU ESTIMATIONS DU BENEFICE	56
14. ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE ET DIRECTION GENERALE.....	57
14.1. Informations générales relatives aux dirigeants et administrateurs.....	57
14.2. Conflits d'intérêts au niveau des organes d'administration, de direction et de la direction générale	59
15. REMUNERATION ET AVANTAGES.....	60
15.1. Rémunérations et avantages en nature attribués pour les deux derniers exercices clos aux mandataires sociaux et dirigeants de la Société	60

15.2.	Sommes provisionnées ou constatées par la Société GECI International aux fins de versement de pensions, retraites et autres avantages au profit des administrateurs et dirigeants	62
16.	FONCTIONNEMENT DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION	63
16.1.	Echéance du mandat des administrateurs.....	63
16.2.	Contrats de travail et de services liant les administrateurs et la Société	63
16.3.	Comités au sein du Conseil d'Administration	63
16.4.	Gouvernement d'entreprise	63
17.	SALARIES	77
17.1.	Nombre de salariés et répartition par principaux pays.....	77
17.2.	Participations et stocks options des administrateurs et des dirigeants	77
17.3.	Accord prévoyant une participation des salariés au capital de l'émetteur	77
17.4.	Informations sociales.....	78
18.	PRINCIPAUX ACTIONNAIRES	80
18.1.	Répartition du capital et des droits de vote.....	80
18.2.	Droits de vote des principaux actionnaires.....	80
18.3.	Contrôle de la Société.....	81
18.4.	Dispositions pouvant avoir pour effet de retarder, différer, ou d'empêcher un changement de contrôle.....	81
19.	OPERATIONS AVEC DES APPARENTES	82
20.	INFORMATIONS FINANCIERES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIERE ET LES RESULTATS DE L'EMETTEUR.....	84
	Note Complémentaire	84
20.1.	Informations financières historiques	90
20.2.	Informations financières pro forma.....	247
20.3.	Etats financiers	247
20.4.	Vérification des informations financières historiques annuelles	247
20.5.	Date des dernières informations financières.....	251
20.6.	Informations financières intermédiaires et autres	252
20.7.	Politique de distribution des dividendes	275
20.8.	Procédures judiciaires et d'arbitrage	275
20.9.	Changement significatif de la situation financière ou commerciale	275
21.	INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES.....	276
21.1.	Capital social	276
21.2.	Acte constitutif et statuts	279
22.	CONTRATS IMPORTANTS	287
23.	INFORMATIONS PROVENANT DE TIERS, DECLARATIONS D'EXPERTS ET DECLARATIONS D'INTERÊTS	287
24.	DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC.....	287
25.	INFORMATIONS SUR LES PARTICIPATIONS	287
26.	INFORMATIONS INCLUSES PAR REFERENCE.....	287
27.	ANNEXE : RESPONSABILITE SOCIALE, ENVIRONNEMENTALE ET SOCIETALE	288

MESSAGE DU PRESIDENT

Chers Actionnaires,

L'exercice 2016-2017 est bien entamé, et je souhaiterais écrire que nos principaux objectifs de l'exercice sont en bonne voie d'être réalisés. Nous avons, sur ces 18 derniers mois, procédé à une croissance très significative du volume de nos affaires et de l'effectif du groupe qui se monte aujourd'hui à plus de 460 personnes.

Nous avons procédé à l'acquisition, dans un premier temps, en août 2015, de la société Groupe Eolen, présente en France et au Brésil, entreprise de services dans le numérique, offrant des prestations d'infogérance, d'informatique dans le domaine financier, de télécommunications et multimédia, et des prestations d'ingénierie.

Cette acquisition totalement intégrée s'aligne sur la stratégie développée par GECI International et remporte des référencements et affaires démontrant sa capacité à croître organiquement dans le contexte compétitif d'aujourd'hui.

Cette acquisition a été suivie d'une nouvelle en juin dernier, la société Etud Intégral, société de prestations d'ingénierie dans le domaine des transports, disposant d'un bureau d'études innovant et au fait des dernières avancées technologiques du monde automobile : Etud Intégral a notamment participé au projet de la Twizzy et démontré ses capacités créatives en concevant plusieurs concept-cars.

Notre société vit une période unique où de profondes transformations pénètrent tous les domaines de l'économie, avec l'avènement puissant du numérique dans la finance, la santé, la distribution, les transports, l'énergie, l'éducation...

Egalement, les contraintes liées aux ressources limitées de la planète, une démographie en forte croissance, conduisent à une évolution drastique de nos modes de



SERGE BITBOUL

vie. Nous anticipons une révolution dans le monde des transports privés et publics, une révolution dans la production d'énergie, dans la construction de villes intelligentes... tout cela accompagné de nouvelles façons de travailler, de se déplacer, de vivre, d'échanger, de se protéger...

C'est dans cet espace que nous voulons nous positionner, au cœur de la révolution numérique, avec une volonté de présence dans tous les domaines de l'ingénierie, des télécoms, de l'informatique et de la cybersécurité. Nous voulons accompagner les entreprises dans leur défi de réussir cette transition numérique et les accompagner dans la conception de solutions et services intelligents.

GECI International, avec sa connaissance des hautes technologies, son réseau international, sa capacité à mobiliser des équipes talentueuses pour répondre aux défis de cette décennie, entend jouer un rôle significatif dans cette nouvelle dynamique économique pleine d'opportunités de développement.

Je remercie nos clients, nos partenaires, nos équipes et nos actionnaires pour leur confiance et leur fidélité.

Serge Bitboul
Le Président

1. PERSONNES RESPONSABLES

1.1. Personnes responsables des informations contenues dans le Document de Référence

Monsieur Serge BITBOUL, Président Directeur Général de GECI INTERNATIONAL.

1.2. Attestation des personnes responsables du Document de Référence

« J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent document de référence sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'atteste qu'à ma connaissance, les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et le rapport de gestion présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

J'ai obtenu des contrôleurs légaux des comptes une lettre de fin de travaux, dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes données dans le présent document de référence ainsi qu'à la lecture d'ensemble du document de référence ».

La lettre de fin de travaux ne contient ni réserve ni observation.

Fait à Paris, le 30 juin 2017.

M. Serge BITBOUL
Président Directeur Général

1.3. Responsables de l'information

Serge BITBOUL

Téléphone : 01 4434 00 20

Président Directeur Général

Email : relation.investisseurs@geci.net

Adresse de correspondance :

48 bis avenue Kléber – 75116 PARIS

2. CONTROLEURS LEGAUX DES COMPTES

Commissaires aux comptes titulaires et suppléants

Commissaires aux comptes titulaires	
<p>RSM Paris Représenté par Madame Martine LECONTE 26 rue Cambacérés 75008 PARIS</p> <ul style="list-style-type: none"> ❖ Premier mandat : Assemblée Générale Mixte du 07 septembre 2015 approuvant les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2015. Leur mandat a été renouvelé lors de l'Assemblée Générale Mixte du 12 septembre 2016 ❖ Expiration du présent mandat : Assemblée Générale Ordinaire approuvant les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2022. 	<p>BEWIZ AUDIT Représenté par Monsieur Laurent BENOUDIZ 20 Rue la Condamine 75017 PARIS</p> <ul style="list-style-type: none"> ❖ Premier mandat : Assemblée Générale Ordinaire du 5 novembre 2013 ❖ Expiration du présent mandat : Assemblée Générale Ordinaire approuvant les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2018

Commissaires aux comptes suppléants	
<p>FIDINTER 26 rue Cambacérés 75008 PARIS</p> <ul style="list-style-type: none"> ❖ Premier mandat : Assemblée Générale Ordinaire approuvant les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2017, en remplacement de Monsieur Jean-Charles Boucherdont le mandat a expiré lors de l'Assemblée Générale Mixte du 12 septembre 2016, approuvant les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2016. ❖ Expiration du présent mandat : Assemblée Générale Ordinaire approuvant les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2022. 	<p>Société Auxiliaire de Gestion et d'Expertise (S.A.G.E.) 20 Rue la Condamine 75017 Paris</p> <ul style="list-style-type: none"> ❖ Premier mandat : Assemblée Générale Ordinaire du 5 novembre 2013 ❖ Expiration du présent mandat : Assemblée Générale Ordinaire approuvant les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2018



3. INFORMATIONS FINANCIERES SELECTIONNEES

3.1. GECI International aujourd'hui

Le groupe GECI International (ci-après le « Groupe » ou la « Société »), Groupe d'Etudes et Conseils en Ingénierie, créé en 1980, est un groupe dont l'activité se tourne vers de l'ingénierie en hautes technologies. GECI International cible aujourd'hui des segments de marché à forte croissance et à forte valeur ajoutée, notamment dans les domaines de l'ingénierie, de l'informatique, des télécommunications, et des services et produits intelligents. Fort de son expérience en matière de conseil, d'expertise et de sa capacité à mobiliser les compétences les plus qualifiées, GECI International accompagne les entreprises dans leur transition numérique et dans leur démarche de conception et de développement de nouveaux produits et services intelligents.

Un spécialiste des services technologiques aux entreprises

En août 2015, le Groupe GECI International a fait l'acquisition du « Groupe EOLEN », société de conseil et d'ingénierie en hautes-technologies, notamment dans le domaine informatique. GECI International a pour vocation de se positionner sur des marchés à forte croissance et à forte valeur ajoutée, notamment dans les domaines de l'ingénierie, de l'informatique, des télécommunications, et des services et produits intelligents. L'activité opérationnelle s'organise aujourd'hui autour des entités suivantes :



Dans cette organisation, le Groupe a défini les pôles principaux d'activité :

Ingénierie

- **Métiers :**
conseil en innovation, veille et expertise technologique, études, maquettes numériques et prototypes, conduite de projets, formation et e-learning.
- **Secteurs :**
transports et défense, énergies, sciences de la vie, infrastructure et bâtiment

Informatique et Télécoms

- **Métiers :**
Infogérance, architecture et réseaux, développements, HPC, SMACS, cybersécurité.
- **Secteurs :**
télécoms, industrie, biotechnologies.

Finance

- **Métiers :**
prestations de services informatiques, conseil, développement, conduite de projets...
- **Secteurs :**
banque, finance, assurances.

Le groupe poursuit sa phase de déploiement

Le Groupe a poursuivi au cours du premier semestre 2016-2017 sa stratégie de redéploiement de Groupe EOLEN, en ajustant son positionnement sur des marchés à forte valeur ajoutée. Les actions menées se sont traduites par le renforcement des équipes commerciales et de recrutement pour dynamiser l'activité commerciale.

À l'international, le Groupe a soutenu son expansion, avec notamment les filiales brésiliennes et sud-africaines qui ont enregistré un développement prometteur de leurs ventes et un renforcement de leur visibilité.

Le Groupe a parallèlement procédé à l'acquisition fin juin 2016 de la société ETUD Integral, spécialisée en design, ingénierie et prototypes, notamment pour les secteurs de l'automobile et des transports. Cette croissance externe s'accompagne d'importantes opportunités de développement, notamment dans les nouvelles solutions de mobilité urbaine et interurbaine. Une réorganisation opérationnelle de cette nouvelle filiale a été immédiatement mise en œuvre, et devrait porter son plein effet à compter du prochain exercice.

Au 30 septembre 2016, le chiffre d'affaires du Groupe s'établit à 11,5 millions d'euros, intégrant 0.98 million d'euros de la société ETUD Integral (3 mois d'activités). En comparaison, au 30 septembre 2015, le chiffre d'affaires du Groupe s'élevait à 3.9 millions d'euros, ce qui représente une croissance de 191%. Pour rappel, les comptes consolidés à fin septembre 2015 intègrent 2 mois d'activités des sociétés Eolen, tandis que les comptes consolidés à fin septembre 2016, intègrent 6 mois d'activités des sociétés Eolen et 3 mois d'activités de la société ETUD Integral. Les ventes du Groupe se répartissent entre ses différents marchés à savoir : 22 % en ingénierie, 52 % en informatique et télécoms et 26 % en finance. Le chiffre d'affaires du Groupe à l'international représente 16%.

Le Groupe compte à fin décembre 2016 un effectif total de 452 personnes, contre 352 à fin septembre 2015.

Pour accroître l'efficacité des stratégies mises en place et renforcer la pertinence des offres, les pôles métiers des filiales du Groupe ont été réorganisés en Business Units spécialisées sur un nombre limité de métiers et de marchés.

Résultat en ligne avec les prévisions

Les résultats opérationnel Courant tiennent compte des efforts consacrés : i/ à l'intégration et la mise en place d'une nouvelle stratégie pour la société Etud Integral et ii/ aux investissements en ressources commerciales et de recrutement dédiés au déploiement de l'offre de groupe Eolen et à son repositionnement sur des marchés à plus forte valeur ajoutée : cybersécurité, véhicules autonomes, et finance (risques de marché et conformités réglementaires).

La marge sur coûts directs du premier semestre s'établit à 33,7% en amélioration significative de 52% par rapport au premier semestre de l'exercice précédent (22.2%).

Le Résultat Opérationnel Courant s'élève à 0,2 million d'euros au premier semestre 2016-2017, contre une perte de (1,0) million d'euros au premier semestre 2015-16. La contribution de la société ETUD Integral sur la période est non significative.

Après le coût de l'endettement financier net de (0,1) million d'euros et l'activation d'impôts différés pour 0,2 million d'euros, le résultat net total est de (0,3) million d'euros, dont (0,6) million d'euros en part Groupe en amélioration par rapport à l'exercice précédent à savoir (0,7) million d'euros.

A noter que le résultat net du premier semestre 2016-2017 tient compte de charges exceptionnelles de 0,6 million d'euros, dont un amortissement du portefeuille client pour 0,2 million d'euros (identifié lors de l'allocation du prix d'acquisition du groupe Eolen), et des pénalités pour 0,3 million d'euros.

Structure financière en phase de redressement

A la date du 30 septembre 2016, les capitaux propres consolidés restent constants par rapport au 31 mars 2016. De même, l'endettement financier net du Groupe est inchangé à 12,3 millions d'euros. Les disponibilités et assimilés s'améliorent à 0,6 million d'euros contre 0,4 million d'euros au 31 mars 2016.

Cette situation financière tient compte des bons de souscription d'actions émis sur décision de l'Assemblée Générale Mixte du 29 mars 2016 et exercés depuis par les actionnaires du Groupe. A fin avril 2017, 11 449 494 BSA, soit 50,3 % du total maximum potentiel, ont été exercés entraînant la création de 11 449 494 actions nouvelles pour un montant brut de souscription de 686 969,64 euros. Pour rappel, les BSA en circulation arriveront à échéance le 7 octobre 2017.

Reprise de la cotation en continu

Le Groupe a demandé à Euronext Paris le passage en cotation continue de ses actions. Depuis le 1er décembre 2016, la cotation des titres de GECI International a été transférée de la catégorie de cotation fixing à la cotation continue de 9h à 17h30. Ce changement de méthode de cotation offre une meilleure liquidité aux actionnaires.

Ce changement est intervenu alors qu'Oddo & Cie devient Liquidity Provider sur le titre GECI International. Depuis le 1er décembre 2016, la société GECI International lui a confié la mise en œuvre d'un contrat de liquidité conforme à la Charte de déontologie établie par l'Association française des marchés financiers le 8 mars 2011 et approuvée par l'Autorité des Marchés

financiers par décision précitée du 21 mars 2011 (ci-après « la Charte AMAFI »). A fin février 2017, la situation s'établit à 132,6 K€, correspondant à 51K€ en cash et 81,6K€ en titres (correspondant à 239 838 actions).

Renforcement de la structure financière pour accélérer le développement

Le Groupe a émis le 19 décembre 2016, un million d'euros d'Obligations à option de Remboursement en Numéraire et/ou en Actions Nouvelles et/ou Existantes (« ORNANE ») assorties de Bons de Souscription d'Actions (« BSA ») au profit de d'un fonds géré par Yorkville Advisors Global, LP (l'« Investisseur »), dans le cadre d'un engagement global maximum de 5 millions d'euros.

La Société a conclu le 15 février 2017, un avenant à ce contrat d'émission, portant ainsi l'engagement global maximum de l'Investisseur à 10 millions d'euros. Dans la limite de cet engagement global, la Société pourra réaliser des tirages à son initiative. Cet avenant prévoit une clause de forçage sur les bons de souscription d'actions remboursables qui seront attachés aux ORNANE à émettre (les « BSAR YA »).

Ce financement permettrait de fournir à la Société des moyens supplémentaires principalement pour :

- Restructurer la dette financière du Groupe et en faire un levier afin de conclure un partenariat durable avec un partenaire bancaire (avec une allocation maximum de 4,5 millions d'euros). La Société envisage de renégocier ses emprunts bancaires (capital restant dû de 5 millions d'euros, les plus importants ont une durée de vie restantes de 4 ans) avec ses banques, avec de meilleures conditions (taux plus faible, durée sur 7 ans et franchise d'un an).
- Accompagner et soutenir la croissance du Groupe (externe et organique). Des négociations de rachat de sociétés sont en cours, la somme qui pourrait être allouée est de 0,5 million d'euros. Aucun engagement n'a été pris à la date du présent prospectus.
- Faire face à ses besoins en fonds de roulement net futur, et qui permettra la réalisation des projets de redéploiement envisagés. Les besoins sont estimés à 4 millions d'euros sur les douze prochains mois.

Le financement issu des bons de souscription d'actions remboursables (BSAR YA, BSAR YA2 et BSAR A), représentant un montant maximum potentiel de 12 millions d'euros, n'étant pas acquis (cela dépend du nombre de tranches émises, du cours de bourse, du nombre de BSAR exercés...), leur utilisation serait affectée en totalité à (i) l'accélération du développement commercial du Groupe, (ii) au financement de la croissance externe selon les opportunités qui se présenteraient et (iii) au remboursement anticipé des dettes bancaires.

Ce financement additionnel de 9 millions d'euros serait notamment conditionné à l'approbation des actionnaires réunis en assemblée générale statuant à titre extraordinaire et au visa préalable de l'Autorité des marchés financiers (l'« AMF ») sur un prospectus.

La société envisage d'effectuer un tirage d'une tranche d'ORNANE de 3 millions d'euros une fois que les conditions préalables ci-dessus seront satisfaites. Afin de limiter l'impact dilutif de ce tirage pour les actionnaires de la société, cette émission serait accompagnée d'une attribution gratuite de bons de souscription d'actions remboursables (BSAR A) aux actionnaires, dont les caractéristiques seraient identiques à celles des « BSAR YA » qui seront attachés à la tranche d'ORNANE de 3 millions d'euros mentionnée ci-dessus et qui feront l'objet d'une demande de cotation.

Les modalités juridiques, les caractéristiques des différents instruments et les obligations du Groupe et de l'Investisseur sont décrites en annexe du communiqué de presse du 19 décembre 2016. Un tableau récapitulatif des Bons d'Emission, des ORNANE, des BSA, des BSARYA et du nombre d'actions en circulation a été mis en ligne sur le site du Groupe (www.geci.net).

Au 12 avril 2017, 85 Bons sur la première tranche de 100 Bons ont été souscrits par l'Investisseur, et ont donné lieu à la création de 2 634 469 actions nouvelles.

Le choix du Groupe s'est porté sur une ORNANE dont les caractéristiques permettent notamment de limiter la dilution potentielle pour les actionnaires existants.

3.2. Informations Financières

Les comptes au 31 mars 2015 et 31 mars 2016 ont fait l'objet d'un rapport d'audit des commissaires aux comptes. Les informations financières semestrielles au 30 septembre 2015, et au 30 septembre 2016, ont fait l'objet d'un rapport d'examen limité des commissaires aux comptes. Les comptes proforma n'ont pas fait l'objet d'une certification par les commissaires aux comptes.

Des informations et des commentaires plus détaillés peuvent être consultés au paragraphe 20 de ce Document.

Les comptes semestriels du Groupe tiennent compte de trois mois d'activité de la société ETUD Integral.

En k€	Sept 2016 (6 Mois)	Sept 2015 (6 Mois)	Variation %	Sept 2016 (6 Mois)	Sept 2015 (6 Mois) Pro Forma	Variation %	Mars 2016 (12 Mois)	Mars 2015 (12 Mois) Retraité (*)	Variation %
Chiffre d'affaires	11 504	3 955	191%	11 504	11 936	-4%	15 514	1 213	1179%
Charges	(11 290)	(4 963)	127%	(11 290)	(16 159)	-30%	(14 609)	(2 772)	427%
Résultat opérationnel courant	214	(1 008)	-121%	214	(4 224)	-105%	960	(1 559)	-162%
<i>Dont Pôle ingénierie</i>	(34)			(34)			386		
<i>Dont Pôle informatique et télécoms</i>	452	(380)	N/A	452	(3 337)	N/A	1 048	0	N/A
<i>Dont Pôle Finance</i>	379			379			1 030		
<i>Dont Holding et Intercos</i>	(583)	(628)	-7%	(583)	(887)	-34%	(1 503)	(1 559)	-4%
Résultat net part du Groupe	(568)	(674)	-16%	(568)	(2 284)	-75%	12	445	-97%
CAPITAUX PROPRES (Groupe)	(2 219)	(17 825)	-88%	(2 219)	(17 825)	-88%	(1 906)	(14 902)	-87%
Endettement net	12 336	26 614	-54%	12 336	26 614	-54%	12 355	14 380	-14%
Trésorerie et équivalents	595	1 139	-48%	595	1 139	-48%	418	1 574	-73%

(*) Afin d'assurer une meilleure lisibilité de ses états financiers consolidés IFRS, lors de son arrêté semestriel du 30 septembre 2015, le Groupe a procédé à la neutralisation d'écritures issues des comptes de GECI International. Il s'agit d'écritures de reprise de dotations exceptionnelles, dont une partie impacte les coûts directs et l'autre partie les frais généraux selon la nature des immobilisations concernées. Ce retraitement, opéré également sur les comptes consolidés clos au 31 mars 2015, n'a pas d'impact sur le résultat net mais seulement une incidence dans les agrégats qui composent le résultat opérationnel net, comme illustré ci-dessous :

en k€	Avril.14-Mars.15 12 mois Publié	Retraitement dépréciation exceptionnelle	Avril.14-Mars.15 12 mois Retraité
Chiffre d'affaires	1 213		1 213
Coûts directs	-912	133	-779
Marge sur coûts directs	301	133	434
<i>% du chiffre d'affaires</i>	25%	N/A	36%
Coûts généraux et administratifs	-2 013	20	-1 992
Résultat opérationnel Courant	-1 711	153	-1 558
Autres Produits et Charges Opérationnels ⁽¹⁾	2 762	-153	2 609
Résultat opérationnel Net	1 051	0	1 051

Le Groupe a dégagé un chiffre d'affaires de 11,5 millions d'euros, intégrant 0,98 million d'euros de la société ETUD Integral et correspondant à 3 mois d'activité. Pour rappel, le semestre précédent intégrait seulement deux mois d'activité du « Groupe EOLEN ».

La contribution du chiffre d'affaires des sociétés « Eolen » dans le chiffre d'affaires consolidé est de 10,2 millions d'euros pour le 1^{er} semestre 2016-2017, contre 3,6 millions d'euros lors du 1^{er} semestre 2015-2016 (correspondant à 2 mois d'activités). Leur contribution sur le chiffre d'affaires consolidé annuel de l'exercice 2015-2016 est de 14,7 millions d'euros (correspondant à 8 mois d'activités).

Le chiffre d'affaires semestriel du pôle « Ingénierie » s'élève à 2,54 millions d'euros, soit 22,1% du chiffre d'affaires consolidé au 30 septembre 2016.

En France, le Groupe poursuit sa stratégie de diversification et de montée en gamme. L'objectif est d'accroître les positions du pôle sur des secteurs à forte croissance, tels que les énergies renouvelables, le traitement des eaux/déchets, les véhicules électriques ou les transports urbains. Par ailleurs, le pôle s'est enrichi de l'activité d'ETUD Integral depuis fin juin 2016. Les efforts menés se concrétisent d'ores et déjà par le développement de nouvelles solutions d'avant-garde de mobilité urbaine et d'électromobilité.

En Afrique du Sud, le Groupe renforce son offre en formations spécialisées pour des industries très réglementées. L'activité présente une bonne visibilité grâce notamment à un contrat récent d'une durée de cinq ans, porteur d'actions de formation et d'activités de e-learning supplémentaires.

Le chiffre d'affaires semestriel du pôle « Finance » s'élève à 2,97 millions d'euros, soit 25,8% du chiffre d'affaires consolidé au 30 septembre 2016.

Portées par la bonne orientation de la demande sur le marché français, les ventes reposent en particulier sur la dynamique des contrats en cours auprès de grands groupes bancaires. Elles s'accompagnent du repositionnement des offres à plus forte valeur ajoutée dans les domaines de l'ingénierie et du conseil opérationnel auprès des directions métiers.

Le chiffre d'affaires semestriel du pôle « Informatique & Télécoms » s'établit à 5,93 millions d'euros, soit 51,6% du chiffre d'affaires consolidé au 30 septembre 2016.

En France, les ventes illustrent la dynamique des affaires auprès des opérateurs et équipementiers télécoms, tout comme la bonne tenue des activités d'infogérance. Le Groupe dispose aujourd'hui d'une plateforme de services robuste, étendue et compétitive pour étendre son référencement ; les affaires en cours de négociation devraient permettre d'alimenter la croissance de l'activité sur l'ensemble de l'exercice.

Parallèlement, le Groupe est en mesure de déployer les offres innovantes pour consolider sa croissance, il vise notamment leur élargissement à de nouveaux marchés porteurs ainsi que le développement de ses activités existantes et la pénétration de niches « cibles ». De nouveaux référencements sur les marchés cibles, tels que les banques, un opérateur télécoms, un équipementier automobile, ont été acquis récemment et vont se traduire par la mise en place de consultants dans les mois qui viennent.

Les offres HPC (High Performance Computing) ont notamment conforté leur position avec le renouvellement de plusieurs contrats pluriannuels.

La filiale brésilienne réalise un volume d'affaires soutenu dans le secteur finance, d'une reprise de la demande dans le secteur des télécommunications et d'une diversification progressive des offres dans le secteur des multimédias.

Informations Sectorielles

Au titre de l'IFRS 8, l'activité du Groupe a été redéfinie suite au changement de périmètre opéré par le Groupe depuis l'acquisition du Groupe EOLEN en août 2015 :

- Le pôle « Ingénierie » : certaines activités des sociétés Eolen sont venues renforcer les activités historiques du Groupe. Il s'agit notamment des activités d'ingénierie dans le domaine de l'énergie, du transport, de l'industrie et de la formation. Les activités de ETUD Integral, sont venues étoffer ce pôle.
- Le pôle « Finance » regroupe les prestations de services et conseils auprès des établissements bancaires.
- Le pôle « Informatique & Télécom » regroupe les activités liées au domaine de la télécommunication & multimédia, de l'infogérance et de la solution « HPC » (High Performance Computing).
- GECI International constitue la Holding.

La contribution des activités « Finance » et « Informatique et Télécoms » aussi bien en chiffre d'affaires, qu'en résultat opérationnel est conséquente. Leur marge arrive à absorber les frais liés à la holding.

L'activité « Ingénierie » intègre les comptes de ETUD Integral. Leur marge couvre leurs frais généraux. Cette situation devrait s'améliorer lors du deuxième semestre de l'exercice fiscal.

La Holding regroupe aussi bien les frais de GECI International que ceux de Altona International.

Les secteurs d'activités ont été définis lors de la clôture annuelle à fin mars 2016. Le Groupe estime que seul le comparatif avec le compte de résultat sectoriel annuel (à fin mars 2016), est pertinent.

en K€	Avril.16-Septembre.16					Total	Avril.15-Septembre.15				Total
	Activité Ingénierie	Activité Informatique et Télécom	Activité Finance	Holding	Elim Intercos		Activité Ingénierie	Activité IT	Holding	Elim Intercos	
Chiffre d'affaires	2 558	5 932	2 972	1 048	-1 005	11 504	376	3 572	207	-200	3 955
Coûts directs	-1 828	-3 936	-1 819	-63	18	-7 628	-412	-2 679	14	0	-3 078
Marge sur coûts directs	730	1 997	1 152	985	-987	3 876	-36	893	220	-200	877
% du chiffre d'affaires	28,5%	33,7%	38,8%	N/A		33,7%	-9,5%	25,0%	N/A		22,2%
Coûts généraux et administratifs	-764	-1 545	-774	-1 565	986	-3 662	-23	-1 214	-847	200	-1 885
Résultat opérationnel Courant	-34	452	379	-581	-1	214	-59	-321	-627	0	-1 008
Autres Produits et Charges Opérationnels	-130	-126	-63	-239	0	-557	0	48	345	0	393
Résultat opérationnel Net	-164	326	316	-819	-1	-343	-59	-273	-282	0	-615
Coût de l'endettement financier net	-10	-54	-27	-14	-5	-109	0	-70	-176	0	-245
Autres charges et produits financiers	0	19	10	-7	6	28	51	-2	5	0	55
Résultat courant avant impôt	-174	292	298	-840	0	-424	-8	-344	-453	0	-805
Impôts sur les bénéfices	19	88	44		0	150		24		0	24
Résultat net avant plus-values nettes sur participations cédées et résultat net des activités abandonnées	-155	380	342	-840	0	-274	-8	-320	-453	0	-781
Résultat net des activités abandonnées / destinées à être cédées											
Résultat net	-155	380	342	-840	0	-274	-8	-320	-453	0	-781

en K€	Avril.15-Mars.16					Total	Avril.14-Mars.15 (Retraité)				Total
	Activité Ingénierie	Activité Informatique et Télécom	Activité Finance	Holding	Elim Intercos		Activité Ingénierie	Holding	Elim Intercos		
Chiffre d'affaires	2 809	8 316	4 255	1 599	-1 465	15 514	895	318	0	1 213	
Autre Produits courants		55			0	55			0	0	
Coûts directs	-1 781	-5 422	-2 252	-81	0	-9 536	-860	81	0	-779	
Marge sur coûts directs	1 028	2 949	2 003	1 518	-1 465	6 032	34	400	0	434	
% du chiffre d'affaires	36,6%	35,5%	47,1%			38,9%	3,8%			24,8%	
Coûts généraux et administratifs	-943	-2 672	-1 367	-1 556	1 465	-5 073	-35	-1 958	0	-1 992	
Résultat opérationnel Courant	86	277	636	-38	0	960	0	-1 558	0	-1 558	
Autres Produits et Charges Opérationnels	-78	-265	-139	250	0	-232	-20	2 629	0	2 609	
Résultat opérationnel Net	8	11	497	212	0	728	-21	1 071	0	1 051	
Coût de l'endettement financier net	-42	-124	-63	-326	0	-555	-26	-542	0	-568	
Autres charges et produits financiers	20	61	31	-88	0	24	-26	-12	0	-37	
Résultat courant avant impôt	-14	-52	464	-202	0	197	-72	518	0	445	
Impôts sur les bénéfices	50	147	75	0	0	272			0	0	
Résultat net avant plus-values nettes sur participations cédées et résultat net des activités abandonnées	36	95	541	-202	0	469	-72	518	0	445	
Résultat net des activités abandonnées / destinées à être cédées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Résultat net	36	95	541	-202	0	469	-72	517	0	445	

Résultat Opérationnel Courant

Le résultat opérationnel courant est de 0,2 million d'euros sur le premier semestre de l'exercice 2016-2017. Il était de - 1 million d'euros lors du premier semestre de l'exercice 2015-2016 et +0,96 million d'euros pour l'exercice 2015-2016.

en k€	Avril.16-Sept.16 6 mois	Avril.15-Sept.15 6 mois (Publié)	Avril.15-Sept.15 6 mois (Pro Forma)	Avril.15-Mars.16 12 mois	Avril.14-Mars.15 12 mois (Retraité)
Chiffre d'affaires	11 504	3 955	11 936	15 514	1 213
Coûts directs	-7 628	-3 078	-9 782	-9 536	-779
Marge sur coûts directs	3 876	877	2 154	6 032	434
% du chiffre d'affaires	33,7%	22,2%	18,0%	38,9%	35,8%
Coûts généraux et administratifs	-3 662	-1 885	-6 377	-5 073	-1 992
Résultat opérationnel Courant	214	-1 008	-4 224	960	-1 558
Autres Produits et Charges Opérationnels ⁽¹⁾	-557	393	399	-232	2 609
Résultat opérationnel Net	-343	-615	-3 824	728	1 051
Coût de l'endettement financier net	-109	-245	-336	-555	-568
Autres charges et produits financiers	28	55	54	24	-37
Résultat courant avant impôt	-424	-805	-4 106	197	445
Impôts sur les bénéfices	150	24	-33	272	0
Résultat net avant plus-values nettes sur participations cédées et résultat net des activités abandonnées	-274	-781	-4 139	469	445
Résultat net des activités abandonnées / destinées à être cédées ⁽²⁾	0	0	0	0	0
Résultat net	-274	-781	-4 139	469	445
Attribuable aux propriétaires de la société mère	-568	-674	-2 284	12	445
Attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle	294	-107	-1 855	457	0

(en euros par action)	Avril.16-Sept.16 6 mois	Avril.15-Sept.15 6 mois (Publié)	Avril.15-Sept.15 6 mois (Pro Forma)	Avril.15-Mars.16 12 mois	Avril.14-Mars.15 12 mois (Retraité)
Nombre moyen pondéré d'actions pour le calcul du résultat de base	66 278 226	33 929 522	33 929 522	34 087 747	33 859 996
Nombre moyen pondéré d'actions pour le calcul du résultat dilué	62 345 259	33 867 798	33 867 798	34 094 049	33 879 996
Résultat net de base par action	-0,004	-0,023	-0,122	0,014	0,013
Résultat net dilué par action	-0,004	-0,023	-0,122	0,014	0,013
Résultat net de base par action – hors résultat des activités abandonnées/destinées à être cédées	-0,004	-0,023	-0,122	0,014	0,013
Résultat net dilué par action – hors résultat des activités abandonnées/destinées à être cédées	-0,004	-0,023	-0,122	0,014	0,013

Résultat Net

Le résultat net part du Groupe du premier semestre de l'exercice 2016/2017 est une perte de 0,6 million d'euros contre une perte de 0,7 million d'euros lors de la même période de l'exercice précédent.

Situation Financière

Les capitaux propres part du Groupe au 30 septembre 2016 s'élèvent, après prise en compte du résultat de l'exercice, à – 2,22 millions d'euros, contre – 1,91 millions d'euros au 31 mars 2016. L'endettement net du Groupe s'élève à 12,3 millions d'euros et les liquidités à 0,6 million d'euros.

L'assemblée générale des actionnaires du 29 mars 2016, a agréé l'émission de BSA gratuits, suite à l'augmentation de capital réservée aux deux actionnaires de référence, pour permettre aux actionnaires existants qui le souhaitent, de participer à un prix attractif à une future augmentation de capital. A fin avril 2017, 11 449 494 BSA, soit 50,3 % du total maximum potentiel, ont été exercés entraînant la création de 11 449 494 actions nouvelles pour un montant brut de souscription de 686 969,64 euros. Pour rappel, les BSA en circulation arriveront à échéance le 7 octobre 2017. Le nombre de BSA gratuits pouvant encore être exercés est d'environ 11,3 millions. Les BSA sont cotés sur Euronext. Le cours est de 0,30 euro le 4 mai 2017.

Suite à l'émission de 1 million d'euros d'Obligations à option de Remboursement en Numéraire et/ou en Actions Nouvelles et/ou Existantes, l'Investisseur a d'ores et déjà souscrit 85 Bons au 12 avril 2017. Ces souscriptions ont donné lieu à la création de 2 634 469 actions nouvelles.

	en k€	Avril.16-Sept.16 6 mois	Avril 15-Mars.16 12 mois	Avril.14-Mars.15 12 mois
ACTIF				
Immobilisations incorporelles		11 297	8 358	0
Immobilisations corporelles		157	113	8
Actifs financiers non courants		779	532	223
Impôts différés		1 620	1 455	0
Total Actifs non-courants		13 853	10 458	231
Actifs sur contrats en cours		260	58	0
Clients et autres débiteurs		6 540	5 564	229
Actif d'impôt exigible		6 540	6 622	0
Autres actifs courants		9 705	8 388	825
Trésorerie et équivalents de trésorerie		595	418	1 574
Total Actifs courants		23 640	21 049	2 628
Actifs non courants détenus en vue de la vente		0	0	
Total Actif		37 492	31 507	2 859
PASSIF				
Capital		672	617	8 480
Primes et réserves		-2 322	-2 535	-23 828
<i>Résultat consolidé (attribuable aux propriétaires de la société mère)</i>		-568	12	445
Total Capitaux propres, attribuable aux propriétaires de la société mère		-2 219	-1 906	-14 902
Attribuables aux participations ne donnant pas le contrôle		2 119	1 774	0
Total des capitaux propres		-100	-132	-14 902
Emprunts et dettes financières		7 217	8 165	15 934
Provisions retraites et assimilées		3 002	2 097	252
Autres passifs non courants		337	0	0
Total Passifs non courants		10 556	10 261	16 186
Emprunts et concours bancaires (part à moins d'un an)		5 714	4 608	20
Provisions courantes		749	647	267
Passifs sur contrats en cours		17	0	0
Fournisseurs et autres créditeurs		4 267	3 364	793
Passif d'impôt exigible		0	0	0
Autres passifs courants		16 288	12 758	497
Total Passifs courants		27 035	21 378	1 576
Passifs directement associés à des actifs non courants détenus en vue de la vente		0		
Total des passifs		37 592	31 639	17 762
Total Passif		37 492	31 507	2 859

4. FACTEURS DE RISQUE

La Société a procédé à une revue des risques qui pourraient avoir un effet défavorable significatif sur son activité, sa situation financière ou ses résultats (ou sur sa capacité à réaliser ses objectifs) et considère qu'il n'y a pas d'autres risques significatifs hormis ceux présentés.

Les risques présentés dans le présent chapitre sont ceux que la Société considère, à la date du présent document de référence, comme étant susceptibles d'avoir un effet défavorable significatif sur la Société, son activité, sa situation financière, ses résultats ou son développement.

Des risques ou des incertitudes aujourd'hui, inconnus ou considérés comme non significatifs pourraient également produire un effet défavorable sur la Société, son activité, sa situation financière ou ses résultats. Si l'un ou plusieurs de ces risques ou incertitudes devaient survenir, les activités, la situation financière, les résultats et le développement de la Société pourraient s'en trouver affectés de manière défavorable.

4.1. Risques financiers

4.1.1. Risque de taux

Le risque de taux porte uniquement sur l'endettement financier du Groupe, dont la part de variable a progressé suite à l'intégration du « Groupe EOLEN ».

La situation au 30 septembre 2016 est décrite dans le tableau qui suit :

Milliers d'euros au 30 septembres 2016	Moins d'1 an	1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total	Taux
Comptes-courants actionnaires		105		105	Fixe à 2,09 %
Dettes diverses	380	51		431	Fixe à taux divers
Dettes de crédits-bail	16			16	Fixe à taux divers
Crédit Vendeur	40	700		740	taux fixe de 4% pour 0,3 M€, et le reste pas d'intérêt
Option de rachat de titres "Put"		2 750		2 750	Aucun
Dettes bancaires	1 365	3 611		4 976	Fixe à taux divers
Mobilisation CIR	800			800	Variable Euribor 3 M + 1,4%
Découverts et autres Intérêts courus sur emprunt	987			987	Variable
Avances reçues du Factor	2 127			2 127	Variable
Total dettes financières	5 714	7 217	-	12 931	

A titre d'information, le compte courant de XLP Holding est, au 30 septembre 2016, d'un montant de 0,1 million d'euros. Le taux d'intérêt des comptes courant consenti par XLP Holding à la Société est un taux de 2,09% l'an.

Les dettes diverses actionnaires concernent des emprunts obtenus auprès des sociétés Mohacs Trading Services (250 K€) et Leasetech (143 K€). Ces dettes n'ont pas été remboursées durant le premier semestre de l'exercice 2016-2017, il est envisagé de demander le report des remboursements. Le reste concerne les comptes courants des anciens actionnaires de ETUD Integral.

Le taux d'intérêt du crédit vendeur lié à l'acquisition de la société AS+ par le « Groupe EOLEN » d'un montant de 0,3 millions d'euros, est de 4% par an. Au 31 janvier 2017, le capital restant dû s'élève à 40 milliers d'euros.

Le crédit vendeur lié à l'acquisition du « Groupe EOLEN » d'un montant de 0,7 million d'euros, n'est soumis à aucun intérêt. Par ailleurs, cette acquisition est assortie d'une option de rachat des titres Altona International (part détenue par Anthéa) pour une valeur nette de 2,75 millions d'euros.

La Société n'est contrepartie d'aucun contrat de swap, ni d'aucune autre opération ayant pour effet de modifier l'échéancier de la dette et/ou la nature du taux d'intérêt.

Les dettes financières du « Groupe EOLEN » ont fait l'objet d'une franchise de remboursement pendant un an (jusqu'en septembre 2016), avec un report de maturité sans indemnité ni majoration.

L'emprunt BNP Paribas d'un montant de 1,5 millions d'euros (capital restant dû 0,9 million d'euros) porte intérêt au taux de EURIBOR 3 mois + 1,2% Il est garanti par un nantissement à 100% des titres Amundis. Sa date d'échéance est septembre 2019 (soit 36 mensualités).

L'emprunt Caisse d'Epargne IDF d'un montant de 1,5 millions d'euros (capital restant dû 1,1 millions d'euros) porte intérêt au taux de 4,2% et est garanti par un nantissement à 100% des titres Amundis. Sa date d'échéance est juillet 2021 (soit 58 mensualités).

L'emprunt Banque Populaire de 0,2 million d'euros (capital restant dû 0,1 million d'euros) au taux de 4%, est garanti par un nantissement de 408 titres Eolen Finance en second rang. Sa date d'échéance est janvier 2019 (soit 28 mensualités).

Trois emprunts BPI de 3,3 millions d'euros (capital restant dû 2,7 millions d'euros) au taux de 3,68%, 5,19% et 5,23% sont également comptabilisés au 30 septembre 2016. Le nombre restant de mensualités du premier emprunt de 2,7 millions d'euros, est de 57, ce qui reporte l'échéance jusqu'en juin 2021. Le nombre restant de mensualités du deuxième emprunt de 0,4 million d'euros, est de 12, ce qui reporte l'échéance jusqu'en septembre 2017. Le dernier emprunt de 80K€ poursuit son échéance qui devrait se terminer en août 2017.

L'emprunt de Crédit du Nord de 0,8 million d'euros à EURIBOR 3 mois + 1,4%, devait être remboursé in fine à la réception du CIR 2012 en juin 2016. Devant le retard de remboursement dudit CIR, le Crédit du Nord et les filiales de la Société concernées, ont conclu un protocole en décembre 2016 pour un remboursement de l'emprunt sur 16 mois, pour une mensualité de 44K€, dont l'échéance se termine en février 2018. Il est par ailleurs garanti sur des titres Eolen (0,2 million d'euros), Amundis (0,4 million d'euros), Alliances Services Plus (1,3 millions d'euros) et Eolen Finance (0,2 million d'euros).

L'emprunt Société Générale de 0,2 million d'euros (capital restant dû 0,1 million d'euros) au taux de 4,35%, est garanti par la caution personnelle de M. Leblanc (ancien actionnaire majoritaire du Groupe Eolen) à hauteur de 59 800 €, Sa date d'échéance est novembre 2018 (soit 26 mensualités).

Le « Groupe EOLEN » a mis en place un contrat de « factoring » avec la société GE Factor. Le contrat a été conclu pour une durée indéterminée. Chaque partie peut résilier le contrat à tout moment moyennant un préavis de 3 mois. Les sociétés concernées par le contrat sont « Eolen », « Eolen Finance », « Groupe EOLEN », « Amundis » et « Alliance Services Plus ». La commission spéciale de financement est égale à la moyenne mensuelle établie le mois précédent de l'EURIBOR 3 mois majoré de 1,30% (130 points de base). Par ailleurs, la commission d'affacturage s'élève à 0,19% HT des créances cédées avec un minimum de 40 K€ HT par an.

L'encours, en milliers d'euros, de la dette et des actifs financiers du Groupe au 30 septembre 2016, avant et après prise en compte des opérations hors bilan (cf « 4.11. Engagement Hors Bilan ») de la Société, figure dans le tableau ci-dessous :

Milliers d'euros au 30 septembre 2016	Montant
Passifs financiers	12 931
Actifs financiers *	- 595
Position nette avant gestion	12336
Hors bilan	-
Position nette après gestion	12 336

* Disponibilités et assimilés

Sur la base de la position nette après gestion et en tenant compte de l'exposition à des taux variables, une hausse des taux de 1 point se traduirait par une hausse des frais financiers de 40K€ par an.

En conclusion, GECI International estime être peu exposée au risque de taux.

4.1.2. Risque de change

Le Groupe est peu exposé à ce risque car la politique du Groupe est de facturer, autant que possible, dans la devise de ses coûts directs, ce qui réduit son risque de change. En d'autres termes, un contrat sera le plus souvent facturé dans la devise correspondant aux principaux coûts de réalisation du contrat. Ce risque ne fait pas l'objet d'une couverture.

Une analyse du risque de change du Groupe sur l'exercice montre que le risque de change consolidé du Groupe est principalement causé par :

- l'endettement intragroupe libellé en Euros pour les filiales GECI Ltd (UK), AS+ Do Brasil (Brésil) et AS+ Canada (Canada).

- les soldes bancaires et le netting en devises étrangères du solde Créances commerciales/Crédit Fournisseur (principalement sur GECI Ltd) ;
- le Résultat net des filiales étrangères.

Le tableau de change utilisé est le suivant :

Devises étrangères en EUR	Taux fin de mois (sept 2016)	Taux fin de mois (mars 2016)	Taux fin de mois (mars 2015)	Taux Moyen (sept 2016)	Taux Moyen (mars 2016)	Taux Moyen (mars 2015)
Ukraine - UAH	0,03434	0,03354	0,03975	0,03523	0,03962	0,05510
USA - USD	0,89598	0,87835	0,92945	0,89063	0,90657	0,79323
Royaume Uni - GBP	1,16144	1,26342	1,37495	1,22406	1,36632	1,27495
Inde - INR	0,01345	0,01326	0,01486	0,01331	0,01385	0,01296
Afrique du Sud - ZAR	0,06442	0,05957	0,07615	0,06137	0,06645	0,07156
Canada - CAD	0,68074	0,67852	0,72791	0,68712	0,69230	0,71230
Bresil - BRL	0,27617	0,24287	0,28606	0,26420	0,25515	0,32638

Le chiffre d'affaires de la filiale au Brésil est de 9,96 millions de Réal Brésilien (BRL) pour l'exercice fiscal pro forma (avril 2015 à mars 2016), soit 2,5 millions d'euros. Sa contribution sur le chiffre d'affaires consolidé du Groupe à fin mars 2016

est de 6,69 millions BRL pour 8 mois (Août 2015 à Mars 2016), soit 1,7 millions d'euros. Sa contribution sur le chiffre d'affaires consolidés à fin septembre 2016 est de 5,9 millions BRL, soit 1,6 millions d'euros. La baisse des taux a été significative entre la fin mars 2015 et fin mars 2016 (impact de -22% sur le taux moyen et -15% sur le taux de clôture).

La contribution de l'activité en Afrique du Sud est de 0,72 million de dollars américain (USD) pour l'exercice fiscal à fin mars 2016, soit 0,65 million d'euros. Pour le premier semestre à fin septembre 2016, sa contribution est de 0,34 million USD (0,3 million d'euros), et pour le 3^{ème} trimestre 2016 (octobre à décembre 2016) elle est de 0,29 million USD, soit 0,26 million d'euros.

4.1.3. Risque de liquidité/trésorerie

	au 30 septembre 2016			31 mars 2016
	Courant	Non Courant	Total	
Avances perçues du Factor	2 127		2 127	1 890
Compte Courant Actionnaire		156	156	109
Crédit Vendeur	40	700	740	860
Offre de rachat de titres Altona "Put"		2 750	2 750	2 750
Emprunts bancaires	1 365	3 611	4 976	5 037
Mobilisation CIR	800		800	800
Autres dettes financières	380		380	392
Découverts et autres	987		987	919
Dettes de crédit-bail	16		16	16
Dettes financières	5 714	7 217	12 931	12 772
Fournisseurs	4 267		4 267	3 364
Provisions	749	3 002	3 750	2 744
Autres dettes	16 306	337	16 643	12 758
Autres dettes	21 322	3 339	24 661	18 867
Dettes Courantes et Non Courantes	27 035	10 556	37 592	31 639
Disponibilités et assimilés	-595		-595	-418
Endettement net	26 441	10 556	36 997	31 222

Le risque de liquidité correspond au risque d'incapacité à faire face aux échéances de remboursement des dettes bancaires et plus généralement des autres obligations financières. L'approche du Groupe pour gérer le risque de liquidité est de s'assurer, dans la mesure du possible, qu'il disposera toujours de liquidités suffisantes pour honorer ses passifs, lorsqu'ils arriveront à échéance, dans des conditions normales ou « tendues », sans encourir de pertes inacceptables ou porter atteinte à la réputation du Groupe.

Les dettes financières du Groupe à la date du 30 septembre 2016 s'établissent à 12,9 millions d'euros. La charge financière supportée par le Groupe est de 109 K€.

La majeure partie des dettes financières est liée à l'acquisition des sociétés Eolen (12,4 millions d'euros).

Concernant les emprunts bancaires liés au « Groupe EOLEN », une conciliation avec les créanciers bancaires a permis d'acter une franchise de remboursement d'une année (jusqu'en septembre 2016). Le découvert de 1 million d'euros octroyé par la Caisse d'Epargne était maintenu également jusqu'à fin décembre 2016. Un protocole de remboursement sur 24 mois a été initiée par la Société. Les dettes CCSF (Commission des Chefs des Services Financiers) ont été prélevées sur les créances de CIR non encore remboursées (2013 à 2014).

Le Groupe poursuit sa réorganisation. Les derniers renforts de l'équipe commerciale, sont arrivés durant le mois d'octobre 2016. Enfin, le Groupe continue de privilégier la mutualisation des ressources afin d'optimiser ses coûts (internalisation de la paie/comptabilité etc). Enfin certains départs de l'effectif support, n'ont pas été remplacés.

Par ailleurs, les litiges évoqués à la page 23 (4.3.2) de ce document de référence n'ont pas été pris en compte dans le plan de trésorerie sur un horizon de 12 mois, en raison principalement de leur issue aléatoire. En l'absence de réalisation de l'émission des ORNANE, et/ou d'autres financements (comme des apports complémentaires en compte courant d'actionnaires), la Société ne dispose pas à la date du présent document d'un fonds de roulement net

suffisant pour faire face à ses obligations de trésorerie pour les douze prochains mois à compter de la date du présent document de référence. La Société estime que son besoin en fond de roulement à date est à hauteur de 4 millions d'euros sur les douze prochains mois (cf déclaration de fond de roulement net dans la note d'opération Section B11 page 22).

4.1.4. Risques liés à d'éventuels engagements hors bilan

Le tableau ci-dessous montre les engagements hors bilan vis-à-vis de tiers, pris par le Groupe GECI International (y compris les nouvelles filiales du « Groupe EOLEN ») :

	En k€					Mars.16
	Total	N+1	N+2	N+3	N+4 et au-delà	
Avance remboursable Région Lorraine (b)	17 200	17 200				17 200
Garantie à première demande Locaux Kléber (a)	172				172	172
Abandon de créances avec clause de retour à meilleur fortune (c) (d) (e)	871	871				871
Garantie de passif vis-à-vis d'Alten / Cession Ingénierie (f)	-					300
Garantie sur emprunts bancaires (g)	2 950	800			2 150	2 950
Engagements hors bilan	21 193	18 871	0	0	2 322	21 493

- a) La société GECI International a constitué une garantie à première demande de 172 380 euros, en faveur du bailleur de son nouveau siège social au 48 bis Avenue Kléber 75116 PARIS.
- b) La société GECI International a garanti auprès de la Région Lorraine le remboursement des 3 avances consenties par cette dernière à Sky Aircraft pour un montant de 21,2 millions d'euros. De manière identique, GECI Aviation a garanti le remboursement d'une de ces avances pour un montant de 9,1 millions d'euros. Ces garanties ont été effectivement appelées par le Conseil Régional de Lorraine en décembre 2012 et en janvier 2013. A ce jour, une somme de 4 millions d'euros a été payée par le Groupe.GECI International a décidé, sur conseil de ses avocats, de ne pas passer de provision au titre de ces aides, en ce que les conditions de remboursement des deux premières ne sont pas réunies et en ce que le versement de la dernière aide - « avance de trésorerie en attendant la mise en place des financements convenus par les partenaires privés et publics » – peut s'analyser comme s'inscrivant dans le cadre de la participation au capital de GECI Aviation, telle que contractualisée à l'origine entre le groupe et la Région.
- c) La société GECI International a bénéficié d'un abandon de créances de 0,5 million d'euros accordé par la société XLP Holding (ex-GTH) en juillet 2004. Cet abandon est assorti d'une clause de remboursement éventuel en cas de retour à meilleure fortune. La clause de retour à meilleure fortune a été modifiée par des avenants du 3 octobre 2005, 26 novembre 2009 et 22 juillet 2010. Cette clause est valable jusqu'au 31 décembre 2020.
- Le retour à meilleure fortune se définit comme suit : des comptes approuvés par l'assemblée générale faisant apparaître pour la deuxième année consécutive un résultat net consolidé supérieur ou égal à 1,3 millions d'euros ou une situation nette consolidée supérieure ou égale à 10 millions d'euros, étant entendu que le calcul de la situation nette consolidée ne tiendra pas compte des montants ayant pour origine toute augmentation de capital passée ou future, des opérations internes de restructuration et/ou des opérations de refacturation. La clause de retour à meilleure fortune n'est pas applicable au 31janvier 2017.
- d) La société GECI International a bénéficié d'un abandon des intérêts de compte courant, accordé par la société XLP Holding ex-GTH, pour un montant de 0,3 million d'euros en mars 2015. Cet abandon est assorti d'une clause de retour à meilleure fortune ayant une durée de 5 ans et dont les seuils déclencheurs cumulatifs sur un exercice sont : une situation nette positive supérieure à 8,5 millions d'euros et d'un résultat net comptable avant impôt de 0,5 million d'euros. La clause de retour à meilleure fortune n'est pas applicable au 31janvier 2017.
- e) Lors de la renégociation des dettes auprès des créanciers durant cet exercice, un des abandons de créances obtenus pour une somme de 43 733 euros, a été assorti d'une clause de retour à meilleure fortune. La clause de retour à meilleure fortune n'est pas applicable au 31janvier 2017.
- f) La cession des filiales du pôle « Ingénierie » au groupe ALTEN a donné lieu à une garantie de passif de 0,3 million d'euros qui courrait jusqu'à fin mars 2016. Cet engagement n'existe plus depuis le début de l'exercice.
- g) Les emprunts BNP Paribas et Caisse d'Epargne IDF, de 3 millions d'euros (capital restant dû 2,017 millions d'euros) sont garantis par un nantissement des titres Amundis.

L'emprunt Banque Populaire de 0,2 million d'euros (capital restant dû 0,13 million d'euros) est garanti par un nantissement des 408 titres Eolen en second rang.

Les emprunts de Crédit du Nord de 0,8 million d'euros sont garantis sur le versement du CIR 2012, et sur des titres Eolen (0,2 million d'euros), Amundis (0,4 million d'euros), Alliances Services Plus (1,3 millions d'euros) et Eolen Finance (0,2 million d'euros). A ce jour, aucun remboursement n'a été constaté, un protocole d'accord a été signé en décembre 2016, entre le créancier et les filiales concernées de la Société pour un échéancier de remboursement sur 16 mois, dont la première échéance débute en novembre 2016, et se terminera en février 2018.

4.1.5. Risque de crédit

Le risque de crédit représente le risque de perte financière pour le Groupe dans le cas où un client ou une contrepartie à un instrument financier viendrait à manquer à ses obligations contractuelles.

Ce risque provient essentiellement des créances clients.

L'exposition du Groupe au risque de crédit est influencée principalement par les caractéristiques individuelles des clients.

Le Groupe a mis en place une politique de suivi des créances clients permettant de contrôler en permanence l'exposition au risque de crédit. Des évaluations du profil de risque sont établies pour les clients dont l'encours dépasse un certain montant établi via le contrat d'affacturage.

Le risque de défaillance de ses clients est quant à lui limité compte tenu de la qualité de son portefeuille constitué, pour les premiers d'entre eux, par de grands groupes industriels mondiaux.

Les créances clients font l'objet d'une analyse individuelle déclenchant le cas échéant un provisionnement.

Le délai de règlement usuel est de 60 jours.

Les clients dépassant ce délai de règlement sont provisionnés à hauteur du risque de non-recouvrabilité en fonction du retard constaté et en fonction du profil du client.

Les clients contentieux dont la situation est irrémédiablement compromise sont provisionnés à 100%.

L'exposition maximum au risque de crédit est représentée par la valeur comptable de chaque actif financier figurant au bilan.

4.1.6. Risque sur actions et autres instruments financiers

La Société n'a réalisé aucun investissement en actions ou en d'autres investissements financiers.

Elle n'est donc pas exposée à ce risque.

4.2. Risques liés à l'activité de la Société

4.2.1. Risques liés au marché et à la concurrence

Le marché dans lequel évolue le Pôle Ingénierie est très concurrentiel, notamment dans les principaux pays où le Groupe est présent (Angleterre, Inde, Afrique du Sud).

Ce marché se concentre de plus en plus, avec de moins en moins d'acteurs, et le référencement devient une étape obligée pour collaborer avec les grands groupes industriels.

Cette concurrence entre les acteurs pourrait entraîner une baisse des prix et des marges des prestations de la Société et par conséquent de ses bénéfices.

Pour faire face à cette concurrence, GECI International se spécialise sur des niches où ses compétences sont reconnues (notamment les métiers de la structure et l'intégration de systèmes), élargit sa gamme de services à forte valeur ajoutée, et améliore sa compétitivité en travaillant sur des alliances commerciales et/ou capitalistiques.

Le Groupe a souhaité conserver l'ADN des sociétés acquises : « EOLEN » et « ETUD Integral ». Ces marques ont acquis au cours des dernières années une solide reconnaissance

dans leur « savoir-faire » respectif. Le Groupe dispose aujourd'hui d'un portefeuille de clients récurrents dont la majorité sont des acteurs majeurs des marchés ciblés par le Groupe. L'expérience et la présence auprès de ces prescripteurs sont des atouts indéniables pour le Groupe. Néanmoins, le Groupe déploie tout son effort d'une part, sur ses programmes R&D (avec la solution HPC) et d'autre part, sur la recherche de partenariats technologiques grâce à une veille permanente. Le risque est donc sur une baisse cyclique du chiffre d'affaires quand une technologie arrive à maturité, mais elle peut être limitée par l'arrivée de nouvelles technologies. Les ESN (Entreprises des Services du Numérique) concurrentes sont soumises aux mêmes problématiques.

Dans le domaine de l'automobile, les grands acteurs font de plus en plus appel à leurs sous-traitants. L'atout majeur de notre filiale est la reconnaissance au fil des années de son savoir-faire, mais aussi dans sa structure et son organisation, qui permet une réactivité et une adaptabilité, que n'offrent pas leurs concurrents.

4.2.2. Risques associés au développement international

GECI International intervient sur la scène internationale depuis plus de 25 ans. Le Groupe a développé un grand

savoir-faire, en particulier dans sa capacité à conduire et réaliser des projets mobilisant en cas de besoin ses différents bureaux en parallèle. Le développement de l'international est

une option importante dans le redéploiement stratégique du groupe, notamment concernant l'Inde et l'Afrique du Sud. Depuis l'acquisition du « Groupe EOLEN », le Groupe a étoffé son implantation grâce à la filiale établie au Brésil (AS+ Do Brasil), dont l'activité est bien implantée depuis 8 ans.

Le Groupe pourrait se trouver confronté à des risques inhérents à tout développement international, comme les modifications imprévisibles, par les autorités de contrôle, des restrictions à l'exportation, les barrières et les tarifs douaniers, la difficulté à gérer des opérations à l'étranger, les différences de standards technologiques entre les pays, les lois et les

pratiques en matière sociale de certains pays, les délais dans les conditions de paiement, les problèmes d'encaissement, les instabilités politiques, les réductions saisonnières d'activité et l'imposition d'éventuels impôts et taxes non prévus. Ces facteurs de risque pourraient avoir un effet négatif sur les opérations internationales du Groupe et donc sur son chiffre d'affaires, ses résultats et sa situation financière. Aujourd'hui, le Brésil est dans une situation économique délicate, mais l'ancrage de l'activité brésilienne du Groupe au sein de ses donneurs d'ordre, amoindrit le risque.

4.2.3. Risques de dépendance vis-à-vis d'un nombre réduit de clients

La stratégie du Groupe est aujourd'hui axée sur un accroissement de sa clientèle, sur une extension des activités dans des secteurs connexes, et enfin sur la valorisation de son savoir-faire et de sa connaissance des marchés internationaux au travers d'une offre de concepts et de projets en partenariat industriel.

Cette stratégie de développement devrait donner au Groupe une diversification beaucoup plus importante. Par ailleurs, le Groupe fait valoir son savoir-faire et ses relations privilégiées auprès des prescripteurs majeurs, pour entretenir une identité forte des marques « EOLEN » et « ETUD Integral ». Cela lui

permet d'intégrer de nouveaux clients et de développer de nouveaux référencements tout en renforçant ses positions auprès de ses clients historiques.

Clients	ETI	FIN	HPC	ITC	TCI	AFS	BRA	TOTAL
Top 3	40%	91%	91%	94%	70%	100%	82%	41%
Top 5	58%	99%	100%	100%	79%	100%	91%	55%
Top 10	77%	100%	100%	100%	92%	100%	100%	69%

Le tableau ci-dessus indique le poids des clients sur chaque UGT. Le renforcement des référencements auprès des clients importants limite le risque.

4.2.4. Risques liés aux fournisseurs ou aux technologies utilisées

Pour la branche Ingénierie, les technologies externes utilisées par le Groupe sont principalement des logiciels de conception, maillage et calcul de structures. Concernant la branche IT portée par les filiales du « Groupe EOLEN », les logiciels utilisés sont des logiciels de programmation et de conception. Le Groupe est attentif aux évolutions technologiques et fait une veille stratégique sur des start-up qui pourraient jouer un rôle dans ces domaines. Le Groupe s'appuie sur des logiciels standards du marché faisant référence dans ses secteurs d'intervention et correspondant aux besoins exprimés par ses clients. Le Groupe à ce jour, n'est pas exposé à un risque immédiat ou à moyen terme.

4.2.5. Risques de bonne fin sur les opérations au forfait

Ces risques concernent, dans le conseil et le service en haute technologie, les contrats au forfait. En effet, le fournisseur s'engage sur la réalisation d'une prestation correspondant au cahier des charges initial émis par le client, et ce dans des délais et pour une somme forfaitaire négociée lors de la signature du contrat.

La gestion des risques sur contrat repose sur un management de programmes qui intègre des prévisions régulières, une re-planification des ressources hebdomadaires et une distinction précise des réalisations qui relèvent soit du cahier des charges initial, soit de travaux complémentaires hors forfait facturables séparément.

Des clients historiques peuvent exiger la mise en place de tels contrats. Si tel est le cas, le Groupe s'assure que le forfait

recouvre les dépenses qui devraient être engagées, que le projet est faisable dans les temps impartis en tenant compte d'aléas éventuels. La renégociation des contrats en Afrique du Sud est dans ce cas précis. Par ailleurs, les activités portées par le « Groupe EOLEN » sont moins exposées à ce risque, seule la solution HPC est proposée en contrat au forfait, les autres activités font surtout de l'Assistance Technique (contrats en Régie). Concernant la filiale « ETUD Integral », la gestion de projets concerne moins de 50% de leurs activités à ce jour. Néanmoins, le Groupe est attentif aux propositions commerciales ainsi que leurs suivies dès le moment où les projets sont gagnés. Le Groupe multiplie la sensibilisation des acteurs, et le contrôle concernant ces projets. Le Groupe est exposé dans une moindre mesure à ce risque.

4.2.6. Risque de prix

Le risque de prix est le risque de perte qui peut résulter des fluctuations des prix des matières premières et autres actifs.

De par son activité, le Groupe n'est pas concerné par ce type de risque malgré l'élargissement de ses activités.

4.2.7. Risques en cas de croissance externe

La Société a réalisé plusieurs opérations de croissance externe significatives ces dernières années.

Ces expériences passées démontrent qu'il n'est pas exclu que le Groupe puisse connaître dans le futur, des difficultés d'intégration des sociétés nouvellement acquises. Ces risques sont notamment liés aux coûts cachés : litiges non identifiés, engagement hors bilan divers, fuites de cerveaux. Ces risques peuvent être liés également à des efforts importants de financement si la société intégrée est en difficulté financière. Néanmoins, ces risques sont souvent identifiés au cas par cas selon la situation financière de la société intégrée. Le Groupe se fait souvent accompagner dans l'analyse des données opérationnelles, juridiques et financières, pour limiter les imprévus.

Les risques liés à l'acquisition du « Groupe EOLEN », portent principalement sur la baisse du chiffre d'affaires, les litiges minorés (prud'hommes, contrôles fiscaux), la trésorerie. Ces

risques ont pu être gérés, notamment grâce au renforcement de l'équipe commerciale, l'assistance par des conseils sur les différents litiges, l'optimisation des coûts de frais généraux et l'obtention d'une franchise de remboursement des emprunts d'une année permettant la réorganisation de la trésorerie pour qu'elle retrouve sa situation normale.

Concernant l'acquisition de la société « ETUD Integral », les risques ont été identifiés également, tel que le référencement auprès des clients grands comptes, problèmes de trésorerie, départ des personnes clés. Plusieurs actions sont en cours pour limiter ces risques, et redonner un dynamisme à la société.

Le Groupe poursuit sa stratégie de partenariats ou alliances capitalistiques afin de trouver des synergies à ses nouvelles activités et/ou consolider ses positions sur des marchés ciblés.

4.3. Risques juridiques

4.3.1. Propriété intellectuelle

A ce jour, la Société n'a jamais eu de litige relatif à ses droits de propriété intellectuelle ou à ceux des tiers et ne s'attend pas à ce qu'il y en ait dans le futur. Les éléments majeurs de propriété intellectuelle sont décrits au paragraphe 11.2.

4.3.2. Faits exceptionnels et litiges

Litige Région Lorraine

La région Lorraine dans le cadre de l'implantation de la société Sky Aircraft et le développement du programme Skylander a accordé à la société Sky Aircraft des aides : 9,1 millions d'euros au titre de l'implantation en région Lorraine, remboursable dans le cas où la société Sky Aircraft quitterait la région ; 7,1 millions d'euros au titre de l'industrialisation, remboursable dès la vente du premier avion ; 5 millions d'euros au titre d'une avance de trésorerie en vue de financer le BFR du projet. Dans le cadre des accords conclus avec le Conseil Régional de Lorraine, des engagements de remboursement avaient été donnés par GECI International pour ces 3 avances et par GECI Aviation pour la seule avance de 9,1 millions d'euros.

En décembre 2012 et en janvier 2013, le payeur général de Lorraine a appelé en garantie GECI International pour le remboursement des 3 avances et GECI Aviation pour le remboursement de l'avance de 9,1 millions d'euros. La Région Lorraine a fait séquestrer 3,9 millions d'euros du CIR 2012 du groupe, ainsi que d'autres montants moins significatifs sur les différents comptes bancaires du groupe. La Société a contesté ces saisies car elle estime ne pas avoir donné de réelle garantie de caution, en cas de défaillance de ses filiales.

Dans le cadre du protocole de cession du Pôle Ingénierie à Alten en février 2014, il a été conclu un accord avec la Région Lorraine, décidant du paiement de 4 millions d'euros à la Région Lorraine, en contrepartie de la mainlevée des différentes procédures d'exécution forcées, sans reconnaissance du principe de la créance de la Région. Le contentieux sur le fond, devant le TGI de Metz, initié par la Société, permettant de déterminer si la Région Lorraine est légitime à appeler la Société en garantie se poursuit. La procédure en est au stade de la mise en état ; à l'audience de mise en état du 27 juin 2017, la Société dépose conclusions d'incident pour soutenir la communication forcée de la part du Conseil régional Grand Est (anciennement Région Lorraine). des informations dont nous elle a déjà sollicité la communication, avec une sommation de communiquer.

La Société a décidé, sur conseil de ses avocats, de ne pas passer de provision au titre de ces aides, en ce que notamment les conditions de remboursement des deux premières ne sont pas réunies et en ce que le versement de la dernière aide - « avance de trésorerie en attendant la mise en place des financements convenus par les partenaires privés et publics » – peut s'analyser comme s'inscrivant dans le cadre de la participation au capital de GECI Aviation, telle que contractualisée à l'origine entre le groupe et la Région.

La procédure devant le juge-commissaire à la liquidation de la société Sky Aircraft du tribunal de commerce de BRIEY n'a

pas connu d'évolution au cours du semestre puisque le juge commissaire a prononcé un sursis à statuer.

Litiges avec le Cédant du groupe Eolen et son représentant M. Leblanc :

De l'acquisition du groupe Eolen sont nés des litiges avec le cédant et l'ancien mandataire social M Leblanc. Suite à son licenciement pour faute lourde, M. Leblanc a saisi le conseil des prud'hommes avec une demande de 2 millions d'euros, aujourd'hui de 1,9 millions d'euros. La demande de reconnaissance de Monsieur Leblanc du caractère professionnel de son supposé accident de travail n'a pas été reconnu par la caisse primaire d'assurance maladie. Le Conseil de la Société a estimé qu'il n'était pas nécessaire de provisionner. Suite à une audience en avril 2017, le Conseil de Prudhommes doit se prononcer le 30 juin 2017 ; une décision définitive sur le fond, en cas d'appel, n'étant pas attendue avant 2019.

En première instance, Monsieur Leblanc et sa société civile Anthéa ont formulé, devant le Tribunal de commerce de Paris, à titre principal des demandes de nullité de l'accord de cession de la société Groupe Eolen ainsi que de dommages-intérêts et, à titre subsidiaire, des demandes d'exécution forcée des accords de cession. Les sociétés GECI International, Altona International et Groupe Eolen ont contesté et formulé des demandes de dommages-intérêts. Par jugement en date du 25 novembre 2016, le tribunal a débouté les parties de l'intégralité de leurs demandes, fins et conclusions.

Monsieur Leblanc et sa société civile ont formulé une requête en omission de statuer relative à ce jugement. Par jugement en date du 23 juin 2017, le Tribunal a modifié la page 13 §8 du jugement du 25 novembre 2016 en remplaçant les termes « pour les bons de souscription d'actions » par les mots « pour le rachat de la participation d'Anthéa dans Altona International ». Le Tribunal a considéré qu'il avait omis de se prononcer sur les demandes subsidiaires d'Anthéa et Pascal Leblanc et a purgé cette omission en les déboutant.

Les sociétés GECI International, Altona International et Groupe Eolen ont fait appel du jugement du 25 novembre 2016 ; les demandeurs n'ont pas fait appel (mais une requête en omission comme indiqué ci-dessus) ; l'affaire en est au stade de la mise en état. A ce stade, la juridiction envisage une éventuelle une audience de plaidoiries en novembre 2017, ce calendrier ne tenant pas compte, à ce stade, d'une éventuelle expertise judiciaire que la Société se réserve le droit de demander.

Parallèlement à l'audience au fond en première instance, Monsieur Leblanc et la société Anthéa ont initié, fin 2015, de façon non contradictoire, une saisie de sms et emails, supposée fonder leur demande au fond devant le Tribunal de commerce de Paris puisque leur demande de nullité des actes de cession avait été effectuée « sous réserve » des éléments saisis. La société GECI International a donc contesté lesdites saisies.

Autres litiges :

Le Président du Tribunal de Commerce a ordonné la rétractation desdites saisies suite à la contestation de la Société GECI International. La Cour d'appel a confirmé la décision de rétractation du tribunal. M. Leblanc et la société Anthéa se sont pourvus en cassation ; la Cour de Cassation a estimé, par un arrêt en date du 16 mars 2017, que le moyen de Monsieur Leblanc et de la société Anthéa n'était pas fondé en fait, a rejeté le pourvoi et les a condamnés aux dépens. La rétractation obtenue par la société GECI International des saisies de sms et emails supposés fonder la demande de Monsieur Leblanc et de sa société civile en nullité des actes de cession est donc définitive.

Par ailleurs, la société Altona International a assigné, en décembre 2016, devant le tribunal de commerce de Paris, la société Anthéa afin notamment de dire et juger irrégulière et de nul effet toute levée d'option de rachat des 20% détenus par la société Anthéa au sein de la société Altona avant le 1er janvier 2017. La Société est intervenue volontairement. L'affaire en est au stade de la mise en état : le tribunal a renvoyé cette affaire à une audience du 12 septembre 2017 pour entendre les parties sur les incidents soulevés.

Postérieurement, en janvier 2017, la société Anthéa a cru pouvoir assigner en référé, devant le tribunal de commerce de Nanterre, la Société GECI International afin de notamment condamner celle-ci à verser sous astreinte entre les mains de la société Anthéa la somme de 3 millions d'euros à titre de provision en paiement du prix des titres détenus par Anthéa dans Altona International, Suite à une audience le 20 avril 2017, le jugement, mis à disposition le 5 mai 2017, a débouté la société Anthéa de l'intégralité de ses demandes, fins et conclusions. Celle-ci a interjeté appel ; l'affaire en est au stade de la mise en état.

Monsieur Leblanc et sa société civile ont également effectué un séquestre des titres détenus par la société Altona supposément pour sécuriser la propriété de groupe Eolen. Le séquestre étant actuellement contesté par la Société GECI International et la société Altona devant la cour d'appel de Paris. L'audience de plaidoiries est fixée au 6 juillet 2017.

M. Leblanc et sa société civile ont initié une citation directe, presque six mois après les supposés faits et postérieurement à la décision du Président du Tribunal de Commerce rétractant ses saisies, contre la Société, son dirigeant et la société Altona International. Les demandeurs formulent un préjudice moral allégué d'un million d'euros et 10.000 euros au titre de l'article 475-1 CPP. M. Leblanc a refusé de communiquer certaines des pièces sur lesquelles il se fonderait. Une audience est fixée au 4 septembre 2017.

La Société GECI International a également déposé une plainte et se réserve le droit de formuler des demandes de dommages intérêts pour procédures abusives.

Dans la continuité du litige avec le cédant de la société « Groupe Eolen », la Société a assigné les commissaires aux comptes historiques (ie avant l'acquisition des sociétés Eolen par le Groupe GECI International) de la SAS Groupe Eolen et de ses filiales dans le cadre de la certification des comptes clos au 31 décembre 2014. Pour l'heure, il est demandé au Tribunal de condamner in solidum les défendeurs au paiement de la somme de 1.677.696 Euros, sauf à parfaire au profit des sociétés GECI International et Altona International et la somme de 15.052.957 €, sauf à parfaire, au bénéfice de la SAS Groupe Eolen. L'affaire en est au stade de la mise en état. La Société, et les sociétés Altona International et Groupe Eolen ont aussi assigné lesdits commissaires aux comptes en relèvement judiciaire ; suite à l'audience de plaidoiries du 21 juin, le délibéré est fixé au 30 juin 2017.

Par ailleurs, la Société a été assignée, devant le Tribunal de grande instance de Paris, par 13 demandeurs, personnes physiques, pour de supposées informations financières fausses et/ou trompeuses sur le programme Skylander. Ils sollicitent la condamnation de la société GECI International à la somme totale de 1,67 millions d'euros exigeant ainsi une indemnisation à hauteur de 100% de leur perte alléguée.

Les demandeurs qui agissent en responsabilité se fondent notamment sur les dispositions de deux textes, les articles L.465-1 du Code Monétaire et Financier (l'article L.465-1 du CMF actuel vise l'information privilégiée et non l'information fautive et trompeuse) et L.632-1 du Règlement général de l'AMF, qui ont, tous les deux, été abrogés. Etant donné ces erreurs, la jurisprudence, l'absence de pièces et le calendrier de mise en état, aucune provision n'a été prise. L'affaire en est au stade de la mise en état ; une audience de procédure est fixée au 30 août pour dépôt des conclusions de la Société.

Sur les litiges prud'homaux, concernant les sociétés du Groupe Eolen, une quinzaine de litiges prud'homaux, pour la majorité, antérieurs à l'acquisition, ont fait l'objet d'une provision de 0,7 million d'euros pour une demande totale de 0,8 million d'euros ; deux de ces litiges ont fait l'objet de condamnations pour un montant global de 54k. Par ailleurs, il existe un litige prud'homal avec Monsieur Leblanc et un autre avec son épouse. La totalité des demandes de Monsieur Leblanc s'élèvent à ce jour à 1,9 millions euros. Il a modifié ses chefs de demande dans leur intitulé et dans leur quantum, en baisse de 0,2 million d'euros. Une audience a eu lieu le 6 avril 2017 et le prononcé de la décision a été fixée le 30 juin 2017.

Six desdits dossiers évoqués ont déjà été jugés en première instance donnant lieu à une condamnation globale de 0,18 million d'euros pour une demande de 0,32 million d'euros, dont une condamnation définitive pour 0,05 million d'euros. Les 5 autres dossiers sont au stade de mise en état devant la Cour d'appel, le calendrier n'étant pas encore fixé.

Sur la société GECI International, il subsiste deux dossiers, dont un jugement notifié début janvier 2017 pour 0,1 million d'euros pour une demande de 0,25 million d'euros. Aucun recours n'a été interjeté. Concernant le deuxième dossier, une décision en première instance qui le déboutait de l'intégralité de ses demandes (0,7 million d'euros), le salarié a

fait appel. La procédure d'appel en est au stade de la mise en état pour une plaidoirie en octobre 2017.

Un litige sur l'Earn-out sur la société Amundis a été également provisionné pour 0,1 million d'euros. En 2011, un cédant de ladite société a demandé au Tribunal de commerce de Paris de condamner la société Groupe Eolen au versement d'une provision de 0,1 million d'euros au titre de complément de prix et de désigner un expert aux fins de déterminer au regard du contrat le montant d'un éventuel complément de prix. Le Tribunal de commerce de Paris a désigné un expert et déclaré irrecevable la demande de provision. Le calendrier de l'expertise est à ce stade inconnu.

Une provision fournisseur de 0,7 million d'euros vise plusieurs procédures de prestataires du Groupe Eolen antérieurs à la cession.

Concernant une demande de 0,2 million d'euros, un jugement de première instance du Tribunal de commerce de Nanterre du 16 février 2017 a condamné la société Eolen Finance à un montant de moins de 0,02 million d'euros. La décision n'a pas été notifiée par le demandeur.

Concernant une deuxième procédure avec le même prestataire, devant la cour d'appel de Versailles, la société estime le risque à environ 0,06 million d'euros. La clôture est fixée au 12 septembre prochain et les plaidoiries au 27 octobre 2017. Concernant une troisième procédure, devant le tribunal de commerce de Nanterre, les fournisseurs formulent des demandes à hauteur de 0,4 million d'euros au titre de factures et 0,05 million d'euros au titre de l'article 700. Les factures ont été contestées suite à la cession, le nouveau mandataire s'étonnant que des prestations au cédant aient été facturées à la société cédée. Par décision en date du 14 juin 2017, le tribunal de commerce de Nanterre a condamné la Société, solidairement avec les sociétés Altona International et Groupe Eolen, à la somme de 353k, décision dont la Société a interjeté appel.

Un contrôle URSSAF sur la société Eolen et la société Eolen Finance, portant sur les exercices de 2009 à 2011, pour un montant global de 0,3 million d'euros a été également provisionné.

Un établissement bancaire a donné assignation en janvier 2017 à la société Groupe Eolen. Il demande la condamnation à la somme de 0,98 million d'euros au titre du découvert, celui-ci figurant déjà dans les comptes publiés. L'affaire a été renvoyée au 13 septembre 2017 pour une audience de procédure. Aucune mesure d'exécution ni garanties n'ont été mises en œuvre. La société Groupe Eolen a notamment demandé au tribunal notamment de débouter la banque, et a formulé une demande de dommages-intérêts à hauteur de 6 millions d'euros, sauf à parfaire.

Par ailleurs, la société Eolen Finance a fait l'objet d'un redressement de 1,37 millions d'euros (CIR 2009 à 2012), sur 2,3 millions d'euros Suite à une requête de la société, des conclusions adverses ont été déposées début mars 2017. La société Eolen Finance entend répliquer et également saisir le Médiateur des Ministères Economiques et Financiers aux fins d'obtenir une nouvelle expertise. Les CIR 2013 et 2014 sont également en cours de contrôle.

Pour la Société Alliance Services Plus, les CIR 2011 à 2014, font l'objet de contrôle. Le montant déclaré est de 4,07 millions d'euros, pour un montant encaissé de 2,4 millions d'euros. Les notifications reçues et connues à fin mars 2016 est de 0,02 million d'euros. La Direction Générale des Finances Publiques a adressé une proposition de rectification n°3924 à fin décembre 2016 (0,9 million d'euros CIR 2012, non encaissé). La société a adressé à la Direction Générale des Finances Publiques une demande de contre-expertise en date de février 2017.

La société Amundis fait l'objet également de contrôle concernant les CIR 2011 à 2013. Le montant déclaré est de 0,69 million d'euros. Une proposition de rectification n°3924 a été adressée par la Direction Générale des Finances Publiques en date de fin décembre 2016 également (0,4 million d'euros pour CIR 2012 et 0,3 million d'euros pour 2013, seul 2013 a été encaissé). La société a contesté ladite

proposition et saisi le Comité consultatif du crédit d'impôt pour dépenses de recherche.

A ce stade, les redressements nous semblent s'inscrire dans un contexte plus global de durcissement des relations entre l'administration fiscale et les entreprises. En l'espèce, les redressements pratiqués sont contestés.

Litiges en M€	Entités	Notification (Risque maximal)	Provisions	Risque Potentiel complémentaire
URSSAF	2009-2011	Eolen	0,24	0
URSSAF	2010	Eolen Finance	0,09	0
CIR	2009-2012	Eolen Finance	1,38	0
CIR	2011-2014	AS+	GR 2011 pour 1,5M€, notifié pour 15K€, CIR 2012 pour 1,0M€, notifié pour 0,9M€ Les autres CIR sont en cours de contrôle pour une valeur de 1,7 M€	0
CIR	2012-2013	AMUNDIS	GR 2012 pour 0,4M€, notifié pour 0,4M€ GR 2013 pour 0,27M€ notifié pour 0,27M€	0
CIR	2012-2014	Autres filiales n'ayant pas fait l'objet de contrôle		0,04
				CIR 2013 et 2014 partiellement encaissés pour 0,8M€, CIR 2012 non encaissés

4.4. Risques liés à l'organisation de la Société

4.4.1. Risques liés à une éventuelle perte de collaborateurs clés

Si le Groupe venait à perdre certains de ses salariés, son activité pourrait en être négativement affectée. Toutefois, ce risque a été largement atténué par l'organisation de la Société et sa structure de management qui avaient été considérablement renforcées au cours des précédents exercices, ainsi que par l'importance des effectifs, réduisant fortement la dépendance à un petit nombre de salariés clés.

Le Groupe a su s'entourer au fil des années de collaborateurs et de dirigeants, dont la compétence managériale et technique est reconnue par les clients de premier plan. Elle a ainsi développé un réseau étendu dans son secteur d'activité, qui lui permet de réagir rapidement en cas de départ d'hommes clés.

Une analyse approfondie est apportée lors des

rapprochements capitalistiques. L'identification des personnes clés est primordiale, et l'analyse du contrôle interne permet d'accélérer cette identification et de dégager ainsi des risques éventuels et d'apporter des solutions.

Certains postes ont dû être externalisés pour des soucis de coûts. Cette stratégie n'a pas altéré la qualité de ses services. Le Groupe prévoit un renforcement de son effectif pour son projet de développement tout en poursuivant sa politique d'optimisation de coûts.

A la date du dépôt de ce document, le Groupe compte une douzaine de collaborateurs clés (huit managers de business unit, une directrice juridique, un directeur financier, une directrice des ressources humaines et un manager business développement).

4.4.2. Risques liés à l'environnement

Les activités d'ingénierie du Groupe n'entraînent pas de risque significatif pour l'environnement. Plus spécifiquement, le Groupe étend progressivement l'utilisation de technologies informatiques collaboratives propres à faciliter la collaboration

à distance et à limiter les déplacements. L'environnement fait partie des sujets sur lesquels le groupe entend axer ses efforts de développement futur.

4.5. Assurances

La principale couverture d'assurance regroupe la responsabilité civile professionnelle et la responsabilité civile exploitation de GECI International et de ses filiales à plus de 50%. Le plafond d'indemnisation est d'un maximum de 7,5 millions d'euros par année d'assurance en responsabilité civile exploitation et de 7,5 millions d'euros par année d'assurance en responsabilité civile professionnelle limité à 1 million d'euros pour Etud Integral. L'assureur est Tokio Marine Kiln Insurance Limited.

GECI International a également souscrit une assurance responsabilité civile pour ses mandataires sociaux et ceux de ses filiales, pour un plafond d'indemnisation de 2 millions

d'euros par période d'assurance. L'assureur est AIG Europe Limited.

En outre, les sociétés du Groupe ont souscrit plusieurs multirisques bureaux.

Les risques couverts sont de façon générale, les dommages corporels (y compris intoxications alimentaires), matériels et immatériels confondus.

Au 30 septembre 2016, le montant total des primes d'assurance versées est de 34 K€, et lors du dernier exercice clos au 31 mars 2016 le montant s'élevait à environ 73K€.

5. INFORMATIONS CONCERNANT LA SOCIÉTÉ

5.1. Historique et évolution de la Société

5.1.1. Dénomination sociale de la Société

La dénomination sociale de la Société est GECI International.

5.1.2. Lieu et numéro d'enregistrement de la Société

La Société est immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 326 300 969.
Le code NAF est 8299Z.

5.1.3. Date de constitution, durée et exercice social

La Société a été créée le 18 février 1984 sous la forme d'une société anonyme à Conseil d'Administration. Elle a été immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris le 21 février 1984. La durée de la Société est fixée jusqu'au 20 février 2082, sauf cas de prorogation ou de dissolution anticipée. L'exercice social, d'une durée de 12 mois, commence le 1^{er} avril et se termine le 31 mars de l'année suivante (article 18 des statuts de la Société).

5.1.4. Siège social de la Société, forme juridique, législation régissant ses activités

Le siège social de la Société est situé 48 bis, avenue Kléber – 75116 PARIS. Téléphone + (33) 1 44 34 00 20
La Société est une société anonyme de droit français soumise aux dispositions du Livre II du Code de Commerce et des articles R. 210-1 à R. 247-4 du Code de Commerce.

5.1.5. Evènements marquants dans le développement de la Société – Rappel historique

- 1980 :** Serge Bitboul, alors âgé de 28 ans, crée sa première société GECI. L'activité est alors centrée sur un domaine nouveau, la simulation numérique et l'analyse de structures. Les premiers clients sont des partenaires du consortium Airbus. GECI est en particulier distributeur exclusif en France du logiciel MSC/NASTRAN pour des applications en aéronautique, espace et transport.
- 1984 :** GECI élargit ses services à des études clé en main, ce qui lui ouvre la voie à la maîtrise d'œuvre de projets.
Création de GECI International, avec l'ouverture de bureaux internationaux, d'abord en Europe, et la création d'un réseau de partenaires d'affaires. GECI International devient progressivement un leader multinational dans l'analyse des structures et la simulation numérique au service de l'industrie des transports, en étant présent en Europe, Afrique et Asie et en effectuant aussi des missions en Amérique du Nord.
- 1992 :** Sur les années 1992 à 2001, GECI International élargit son offre à des missions d'audit et d'expertise et intervient sur des projets de grande envergure comme l'hélicoptère Rooivalk en Afrique du Sud, l'avion de transport régional turbopropulsé N250 en Indonésie et l'avion FD 728 de Fairchild Dornier en Allemagne.

- 2001 :** Introduction sur le Second Marché de la Bourse de Paris (aujourd'hui NYSE Euronext Paris), pour augmenter sa notoriété, pour continuer à attirer, pour former et conserver les meilleurs collaborateurs et enfin pour se donner les moyens d'une croissance soutenue.
- 2002 :** Après la cessation de paiement en avril 2002 de Fairchild Dornier, devenu son principal client, GECI se recentre sur ses bureaux principaux, entame l'élargissement de son portefeuille clients et se redéploie en Europe.
- 2003 :** Acquisition auprès de l'administrateur judiciaire de Fairchild Dornier de la société DoPS, dont l'activité centrée autour de l'ingénierie de production vient compléter l'offre d'ingénierie de développement du Groupe. Cette acquisition permet en outre de conforter la présence du Groupe en Allemagne.
- 2005 :** Obtention des certifications qualités ISO 9001 et EN 9100.
- Acquisition en janvier 2005 de la société française AGIR, certifiée ISO 9001, spécialiste de l'ingénierie navale, notamment les études de coque, les études d'intégration et le calcul des structures.
- GECI International entame une pré-étude de développement du futur avion Skylander, dont le positionnement se trouve conforté par une étude de marché très favorable du cabinet américain BACK AVIATION. Le Groupe mène des discussions avec les autorités portugaises pour une possible implantation dans ce pays du site de R&D et de production du Skylander.
- 2006 :** Obtention du label Oséo « Entreprise Innovante », en novembre 2006, ce qui d'une part est une reconnaissance du caractère innovant du Groupe et d'autre part rend la Société éligible aux investissements des fonds communs de placement dans l'innovation (FCPI).
- 2007 :** Levée réussie d'environ 23 M€ en fonds propres, au travers de deux augmentations de capital successives, une opération publique avec maintien du droit préférentiel de souscription en juillet 2007 et un placement privé auprès d'investisseurs qualifiés en août 2007. Cette levée a permis notamment de financer la poursuite du développement du Skylander.
- 2008 :** Annonce en septembre 2008 du choix du site français de Chambley-Bussières (54), avec l'appui de l'Etat Français et de la Région Lorraine.
- Finalisation en octobre 2008 de la prise de contrôle majoritaire (59% du capital) de la société Reims Aviation Industries (RAI). RAI, cotée sur le marché Alternext Paris, est producteur de l'avion bi-turbopropulseur F-406, qui permettra des synergies industrielles avec le Skylander, tout en présentant une offre produit complémentaire à celle du Skylander, le F-406 étant plus petit et particulièrement adapté à un usage « missions » (surveillance maritime et terrestre).
- 2009 :** Le Salon aéronautique du Bourget en juin 2009 a confirmé l'intérêt des opérateurs pour le programme Skylander. La Société a annoncé la signature d'un protocole d'accord portant sur la livraison de 4 avions Skylander.
- Accélération sur toute l'année 2009 du développement de l'activité Aviation de GECI International, avec le renforcement des équipes passées depuis octobre 2008 de 35 à 70 personnes chez Reims Aviation Industries et de 40 à 120 personnes chez Sky Aircraft, développeur du programme Skylander.
- Réalisation d'une augmentation de capital réservée à deux investisseurs qualifiés pour un montant total d'environ 7,3 millions d'euros.
- 2010 :** Réorganisation du Pôle Aviation : En février 2010, GECI International apporte la branche complète d'activité Skylander à Reims Aviation Industries, par la réalisation d'un apport partiel d'actifs évalué à 143 millions d'euros. Cet apport a été rémunéré par l'émission d'actions nouvelles, ce qui a eu pour

effet d'augmenter le pourcentage du capital de Reims Aviation Industries détenu par GECI International.

Reims Aviation Industries change de dénomination sociale et devient GECI Aviation.

En mars 2010, GECI Aviation apporte la branche complète d'activité F-406 à une nouvelle filiale détenue à 100%, qui prend le nom de Reims Aviation Industries.

A l'issue de ces opérations, GECI Aviation regroupe désormais l'ensemble des activités de construction d'avions du Groupe GECI International, avec les deux programmes Skylander et F-406.

En juillet 2010, réalisation d'une augmentation de capital de GECI Aviation par offre au public d'environ 19 millions d'euros, qui a permis outre le renforcement des fonds propres, l'accélération du développement de l'activité de construction d'avions avec notamment la fabrication des deux prototypes et des deux cellules d'essai du Skylander et le renforcement de la chaîne de production du F-406.

2011 : Le soutien financier et opérationnel de l'Etat et la Région Lorraine au programme Skylander s'est manifesté par le versement à Sky Aircraft d'avances remboursables pour un montant de 11,2 M€. Le salon du Bourget a confirmé le succès commercial de l'avion Skylander, qui répond aux attentes de nombreux opérateurs dans le monde entier. Deux commandes ont été signées à cette occasion, portant sur 14 avions Skylander, dont 4 options.

2012 : La Région Lorraine, l'Etat, GECI International et des investisseurs privés se sont rapprochés et signent un protocole cadre pour le financement du programme Skylander estimé à 120 M€. Le cours a été suspendu le 7 juin 2012.

2013 - 2014 : Les financements protocolés n'ayant pas été versés, le groupe est contraint d'opérer une restructuration en profondeur :

1. Une partie du Pôle Ingénierie est reprise par le groupe Alten, aux termes d'un protocole d'accord pour un prix de 7,4M€ portant sur les sociétés GECI Systèmes, AGIR, GECI Services, GECI Engineering Services (Roumanie), GECI Ingenieria (Espagne), GECI GmbH (Allemagne), et DOPS (Allemagne).

Les actes de la cession sont homologués par les Tribunaux de Commerce de Paris et de Nanterre le 3 mars 2014.

Concomitamment à la cession, un accord liquidatif a été conclu avec le Conseil Régional de la Lorraine afin de circonscrire le litige né entre les parties quant au caractère remboursable des aides/subventions versées.

Suite à cette cession, GECI International conserve une activité d'ingénierie à travers ses filiales au Royaume Uni, en Inde, et en Afrique du Sud.

2. La totalité de la branche aviation du groupe, constituée d'une holding GECI Aviation, détenant GECI Aviation Industries, Reims Aviation Industries (constructeur de l'avion F-406) et Sky Aircraft (porteur du projet Skylander) est abandonnée faute de ressources financières complémentaires nécessaires à la poursuite des activités :

- La société Sky Aircraft : Le groupe a consacré près de 100M€ pour financer le lancement du projet Skylander, le recrutement des équipes et leur installation, les études, les prototypes, les calculs les équipements informatiques Il était nécessaire que 180M€ additionnels soient réunis pour mener le projet jusqu'à la sortie du premier avion. Faute d'avoir réuni cette seconde tranche du financement du projet Skylander, la société Sky Aircraft a été placée en Redressement Judiciaire en octobre 2012 puis liquidée en avril 2013.

- La société GECI Aviation Industries, qui n'avait pas d'autre objet ni activité que de porter les titres de la société Sky Aircraft, suite à la liquidation judiciaire de cette dernière, a été liquidée en août 2013.

- La société Reims Aviation Industries, ne pouvant plus faire appel au groupe pour l'aider à supporter ses charges le temps que le F 406 en cours de fabrication sorte de ses ateliers, a été placée en redressement judiciaire le 10 septembre 2013.

Le 25 mars 2014, le Tribunal de Commerce de Reims a validé la cession totale de l'activité Reims Aviation Industries à l'entreprise rémoise ASI Innovation, dont l'offre a été jugée la plus prometteuse en termes de perspectives et décidé de liquider la société Reims Aviation Industries en liquidation



ASI Innovation ne reprenant que 31 des 61 salariés, dispose d'un partenariat commercial avec Continental Motors Inc, filiale du chinois AVIC, qui prévoit que la production du F-406 soit pour partie délocalisée aux Etats-Unis.

- enfin, la holding du Pôle Aviation, GECE Aviation a été placée en redressement judiciaire dès le 26 février 2014 et liquidée par jugement du 17 avril 2014.

3. Nouvelles Activités : Fort de sa situation in bonis et de sa trésorerie disponible, le Groupe entend redéployer ses activités autour de 2 axes :
 - o le développement des activités des filiales existantes par l'enrichissement de l'offre de services et une accentuation des efforts commerciaux pour diversifier les portefeuilles clients. A cet égard, un important travail de prospection réalisé depuis le début de l'exercice s'est concrétisé par la réponse du Groupe à plusieurs appels d'offres significatifs. Le Groupe a ainsi pu finaliser un contrat cadre pour son activité en Afrique du Sud. D'autres appels d'offres ont dû être renouvelés et/ou refaits.
 - o le lancement de nouvelles activités : la sécurité des systèmes informatiques, l'informatique dédiée aux matières financières et la formation à distance, le développement du système intelligent. A ce titre, les discussions entamées avec plusieurs sociétés informatiques et un panel de clients potentiels inciteraient le Groupe à nouer des accords de partenariat commerciaux et/ou capitalistiques avec des sociétés déjà opérantes sur ces marchés, en ce que cela accélérerait le redéploiement du Groupe tout en limitant les risques inhérents à la courbe d'expérience des nouvelles activités.

2015 : Le Groupe GECE International annonce l'acquisition du « Groupe EOLEN » (Août 2015), société de conseil et d'ingénierie en hautes technologies. Cette opération de croissance externe permet à GECE International de développer ses positions en France et à l'international, tout en accroissant ses expertises sur des marchés à forte valeur ajoutée.

Créé en 2006, le « Groupe EOLEN » est une société française de conseil et d'ingénierie en hautes technologies, proposant des prestations diversifiées et hautement spécialisées dans quatre métiers principaux : (i) infrastructures, (ii) conception et développement applicatif, (iii) informatique industrielle et (iv) maîtrise d'ouvrage.

Le « Groupe EOLEN » est composé de 11 sociétés dont 9 en France, 1 au Brésil et 1 au Canada. Il compte près de 340 collaborateurs et dispose d'un solide portefeuille clients, majoritairement "grands comptes". 32% du chiffre d'affaires est réalisé dans le secteur des télécoms/multimédias, 29 % dans les services financiers, l'énergie et le transport représentent 16% et l'Intec 11%.

2016 : Après une longue période de suspension de la cotation de ses actions auprès d'Euronext compte tenu des difficultés rencontrées par son ancienne filiale GECE Aviation, la Société a demandé la reprise de sa cotation en février 2016.

Le Groupe GECE International annonce l'acquisition du « ETUD Integral » (Juin 2016), société d'ingénierie spécialisée dans le domaine de l'automobile et des transports urbains et mobiliers urbains. Cette acquisition permet au Groupe de renforcer son domaine d'expertises et ainsi d'accompagner ses clients dans la transition numérique, avec de nouvelles offres de services et produits.

Créée en 1984, ETUD Integral, implantée en Ile de France, offre une prestation comprenant style, conception, développement, ergonomie et réalisation de prototypes. Elle apporte depuis sa création des solutions personnalisées et innovantes à ses clients, notamment auprès de groupes français et internationaux dans les domaines de l'automobile, les transports publics, la mobilité urbaine (Renault, PSA,..), ainsi que le mobilier urbain (JCDecaux).

La prise de participation de GECE International, s'est concrétisée par l'acquisition de la totalité du capital d'ETUD Integral, concomitamment au réaménagement de sa dette. Avec un chiffre d'affaires en 2015 de 4 M€ et 53 salariés, la société ETUD Integral, désormais adossée, pérennise ainsi ses relations commerciales et envisage un accroissement durable de son chiffre d'affaires.

5.2. Investissements

5.2.1. Investissements réalisés par le Groupe au cours des 3 derniers exercices

Les investissements ayant donné lieu à l'augmentation du poste « immobilisations » dans le bilan consolidé de GECI International ont représenté les montants suivants pendant chacun des trois exercices écoulés (en excluant les immobilisations financières) :

Variation Immobilisations Brutes	Mars 2014	Mars 2015		Mars 2016			Septembre 2016			TOTAL
	1 an	1 an		Entrée de Périimètre de EOLEN	1 an		Entrée de Périimètre de ETUD Integral	1 an		
	Valeurs brutes	Entrée (+)	Sortie (-)		Entrée (+)	Sortie (-)		Entrée (+)	Sortie (-)	
Ecart d'Acquisition				3 712			3 189			6 901
Corporelles (Installations et équipements techniques et de bureaux, informatiques)	3 420	11	-211	526	38	-123	863	99	-191	4 432
Incorporelles (Logiciels)	3 219		-10	5 071	8	-30	539			8 797
Frais de développement activés	0									0
Fond de commerce / Frais d'établissements	0									0
Total	6 639	11	-221	9 309	46	-153	4 591	99	-191	20 130

L'entrée de périmètre du « Groupe EOLEN » a été constatée et arrêtée à partir du mois d'août 2015, tandis que celle de la société « ETUD Integral » a été intégrée au mois de juin 2016.

5.2.2. Investissements en cours et futurs

Des projets de rapprochement avec des sociétés pour un partenariat commercial et/ou capitalistique sont à l'étude, pour répondre à la politique de redéploiement stratégique du groupe. Les investissements porteront, le cas échéant, sur le financement de moyens (techniques et humains), sur l'acquisition de technologies nouvelles ou de titres sociaux. La Société envisage d'utiliser les moyens à sa disposition pour accompagner ces investissements (émission d'ORNANE, partenariat bancaire et échange d'actions). Les projets, autres que ceux qui sont décrits dans ce document, sont toujours en cours d'étude. Aucun engagement ferme n'a été donné pour aucun de ces projets. Ils feront l'objet de communication spécifique dès leur finalisation.

Dans cette optique, le Groupe a réalisé une nouvelle opération de croissance externe avec l'acquisition de la société « ETUD Integral ». Cette société d'ingénierie spécialisée dans le domaine de l'automobile et des transports permet de renforcer les expertises du Groupe, et ainsi d'accompagner ses clients dans la transition numérique, avec de nouvelles offres de services et produits.

ETUD Integral, société de conseils et d'ingénierie innovante

Créée en 1984, ETUD Integral, implantée en Ile de France, offre une prestation comprenant style, conception, développement, ergonomie et réalisation de prototypes. Elle a développé historiquement des innovations pour le compte de constructeurs et d'équipementiers automobiles, ferroviaires et aéronautiques. La société intervient principalement dans le développement d'aménagements intérieurs et de poste de pilotage : architecture et ergonomie, design, conception technique et industrielle. Dans le secteur automobile, son expérience s'étend à la conception de véhicules exploratoires fonctionnels jusqu'à la réalisation de démonstrateurs opérationnels sous forme de véhicules roulants.

Avec son expertise et sa capacité d'innovation, ETUD Intégral a démontré son savoir-faire à concevoir, développer et produire des séries limitées de véhicules urbains, hybrides ou électriques, répondant aux ambitions des villes d'aujourd'hui dans leur recherche de solutions intelligentes pour la protection de leur environnement. Parmi ses nombreuses études et projets réalisés avec ses clients, ETUD Integral a conçu et développé des concepts car et des véhicules urbains, notamment électriques, parmi lesquels le prototype Renault Twizy. Son savoir-faire s'est également exprimé à travers des gammes complètes de mobilier urbain pour JCDecaux.

Historiquement reconnue dans le domaine des transports, le Groupe apporte d'importantes synergies. Ce rapprochement s'accompagne de nombreuses opportunités de développement, notamment dans les services et produits intelligents sur de nouveaux marchés. La prise de participation s'est concrétisée par l'acquisition de la totalité du capital d'ETUD Integral, concomitamment au réaménagement de sa dette. Avec un chiffre d'affaires en 2015 de 4 millions d'euros et 53 salariés, la société ETUD Integral, désormais adossée, pérennise ainsi ses relations commerciales et envisage un accroissement durable de son chiffre d'affaires.

Une acquisition pour renforcer les activités du Groupe

ETUD Integral a capitalisé depuis ses débuts, sur un fort savoir-faire d'innovation automobile. Son alliance avec GECI International permet d'importantes synergies et opportunités de développement renforçant ainsi les activités du Groupe dans le domaine des transports.

Ce rapprochement contribuera notamment à :

- Développer le savoir-faire d'ETUD Integral en IoT, mobilier et mobilité urbains ;
- Compléter le portefeuille clients à l'international avec une offre élargie ;
- Renforcer l'offre de conseil et d'ingénierie du Groupe GECI International dans le domaine des transports, de la mobilité urbaine et des services et solutions connectés ;

La date d'acquisition de la société ETUD Integral étant le 21 juin 2016, les résultats de la société ETUD Integral sont consolidés à compter de cette date, par la méthode de l'intégration globale. Le cout de l'acquisition est de 20K€.

6. APERÇU DES ACTIVITES

Le Groupe GECI International, créé en 1980 et coté depuis 2001 sur Euronext, s'est construit une crédibilité internationale dans les métiers du conseil et de l'ingénierie de haute-technologie et de l'aéronautique.

6.1. Principales activités

Les activités du Groupe ont été redéfinies suite au changement de périmètre opéré, notamment depuis l'acquisition du « Groupe EOLEN » en août 2015 :

- Le pôle « **Ingénierie** » : certaines activités des sociétés Eolen sont venues renforcer les activités historiques du Groupe. Il s'agit notamment des activités d'ingénierie dans le domaine de l'énergie, du transport, de l'industrie et de la formation. Les activités de ETUD Integral, sont venues étoffer ce pôle.
- Le pôle « **Finance** » regroupe les prestations de services et conseils auprès des établissements bancaires.
- Le pôle « **Informatique & Télécom** » regroupe les activités liées au domaine de la télécommunication & multimédia, de l'infogérance et de la solution « HPC » (High Performance Computing).

6.2. GECI International aujourd'hui

Le Groupe poursuit sa politique de redéploiement. Il a enregistré au cours des 18 derniers mois une évolution significative de son périmètre d'activité. GECI International a réalisé l'an passé l'intégration de EOLEN, dont la stratégie a été alignée sur celle du Groupe.

L'offre d'EOLEN a été notamment orientée vers des prestations à plus forte valeur ajoutée, la dynamique de développement intensifiée avec l'arrivée de nouveaux collaborateurs commerciaux, la réactivité opérationnelle accrue avec le renforcement des équipes de ressources humaines et la mise en place de nouveaux process.

La montée en gamme de l'offre s'accompagne également des démarches de certification ISO 9001 et 27001 engagées afin d'accéder à de nouveaux référencements et marchés.

En juin 2016, le Groupe a finalisé l'acquisition de la société « ETUD Integral ». Celle-ci lui permet de rentrer sur un marché porteur. Elle présente l'avantage de regrouper des compétences multiples (designers, maquetistes, ingénieurs, électriciens, mécaniciens, prototypistes...), qui permettent d'assurer le développement de projets complexes, avec une très grande réactivité.

Au 30 septembre 2016, l'endettement net du Groupe s'élève à 12,3 millions d'euros et les liquidités à 0,6 million d'euros.

Lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 29 mars 2016, le Groupe a réalisé une émission de bons de souscription d'actions (« BSA ») attribués gratuitement à ses actionnaires afin de les associer aux nouveaux projets de développement. 61.741.720 BSA ont ainsi été émis le 7 avril 2016, 1 BSA donnant le droit de souscrire 1 action GECI International, à tout moment jusqu'au 6 octobre 2017 inclus, au prix unitaire de 0,06 euro par action. Il est rappelé que les actionnaires de référence Serge Bitboul (4 823 857), XLP Holding (25 092 507) et Air Invest (9 002 793), se sont engagés à ne pas exercer ni à céder les BSA gratuits qui leur ont été attribués, les autres actionnaires se trouvant ainsi

reliés. A fin avril 2017, 11 449 494 BSA, soit 50,3 % du total maximum potentiel, ont été exercés entraînant la création de 11 449 494 actions nouvelles pour un montant brut de souscription de 686 969,64 euros. Pour rappel, les BSA en circulation arriveront à échéance le 7 octobre 2017. Il restera 11 311 345 BSA pouvant être encore exercés.

Le Groupe a émis le 19 décembre 2016, un million d'euros d'Obligations à option de Remboursement en Numéraire et/ou en Actions Nouvelles et/ou Existantes (« ORNANE ») avec des Bons de Souscription d'Actions (« BSA ») attachés. Dans le cadre d'un engagement global de 10 millions d'euros (soit 1000 bons), pris par un fonds géré par Yorkville Advisors Global, LP (l'« Investisseur »), le Groupe aura par ailleurs la possibilité d'émettre 900 bons d'émission d'ORNANE (avenant signé en février 2017) avec des BSAR YA attachés (les « Bons d'Emission ») sous réserve de l'autorisation des actionnaires lors de la prochaine Assemblée Générale statuant à titre extraordinaire et d'un prospectus visé préalablement par l'AMF.

Les 900 Bons d'Emission permettront d'émettre au cours des 36 prochains mois, en plusieurs tranches successives qui seront émises à la seule main du Groupe (sous réserve de la satisfaction de certaines conditions) un montant nominal total d'ORNANE avec BSAR YA attachés pouvant atteindre 9 millions d'euros. Il est précisé que les Bons d'Emission seront intégralement souscrits par l'Investisseur dans le cadre d'une émission réservée.

Les 2 janvier 2017, 24 février 2017, le 28 mars 2017 et le 12 avril 2017, 85 Bons ont été souscrits par l'Investisseur, et a donné lieu à la création totale de 2 634 469 actions nouvelles, pour un montant total souscrit de 850 000 euros.

Le choix du Groupe s'est porté sur une ORNANE dont les caractéristiques permettent notamment de limiter la dilution potentielle pour les actionnaires existants.

6.3. Les nouveaux objectifs du groupe

GECI International vise une croissance soutenue, accompagnée d'opérations de croissance externe et d'alliances commerciales ou stratégiques, tant en France qu'à l'international. Avec des expertises innovantes fortement complémentaires, le Groupe entend conforter à plus long terme sa capacité à accompagner le développement de grands industriels, PME ou start-ups dans un contexte extrêmement concurrentiel de transition numérique.

Un bouleversement de l'industrie et des services

Avec la massification d'internet, les problèmes de sécurité informatique, l'apparition de nouvelles technologies, les entreprises sont amenées à repenser leur modèle économique, et à investir massivement dans l'innovation et dans les programmes de recherche et développement, notamment pour accroître ou maintenir leurs avantages compétitifs et assurer leur pérennité.

Le Groupe se positionne sur ces marchés aussi bien auprès des grands industriels, qu'auprès des PME ou start-ups pour les accompagner dans leur mutation et leur développement.

L'ambition première de GECI International est de rester innovant, tant par la qualité et la complémentarité de ses équipes en interne que par des collaborations externes créatrices de valeur. L'innovation est au cœur de sa raison d'être, elle est aussi un impératif pour alimenter durablement la croissance du Groupe.

Trois grandes thématiques

Le Groupe entend mener sa stratégie de développement autour de trois grandes thématiques :

- I. Ingénierie, Informatique et Télécoms
- II. Services & Produits intelligents
- III. Internationalisation & Alliances stratégiques.

Pour soutenir son développement, le Groupe va progressivement mettre en place un ensemble d'entités spécialisées par niche et gérées par des opérationnels reconnus dans leur métier, avec comme seul objectif l'excellence et la rentabilité.

L'objectif est de prendre rapidement position sur des métiers à forte croissance dans les nouvelles mobilités (véhicules électriques et autonomes) et de répondre aux enjeux de la transition numérique (Big Data, cyber sécurité, objets et services connectés, e-learning)

Des projets en cybersécurité /maîtrise des risques

Faillies dans les objets connectés, travail collaboratif en ligne avec fuites potentielles de documents confidentiels... la sécurité des systèmes est aujourd'hui un enjeu majeur pour tous. À la vue d'une cybercriminalité en augmentation rapide, le Groupe souhaite rapidement prendre position sur un marché porteur et y apporter sa contribution (avec des nouvelles approches).

Ces révolutions technologiques sont autant d'opportunités de développement en France qu'à l'international.

6.4. Environnement concurrentiel

L'environnement concurrentiel est composé de quatre types d'acteurs :

- des acteurs de taille importante couvrant une gamme large de services dans l'informatique, l'ingénierie et visant le marché de la R&D externalisée et développant une approche généraliste : c'est le cas de sociétés telles Altran, Alten, Ausy, Assystem, ... Ces acteurs ont tendance à accroître leurs parts de marché, sauf sur certains marchés de niche que vise GECI International, comme les métiers de la structure.
- des sociétés très spécialisées et couvrant les compétences amont d'un secteur, principalement les avant-projets la conception et le développement : Italdesign, Porsche Engineering Services, Ricardo. Les sociétés spécialisées disposent d'un avantage concurrentiel significatif qui est de disposer d'équipes à la fois pluridisciplinaires et pointues. Or, pour le segment de la R&D spécialisée, quelques acteurs seulement ont su constituer de telles équipes. GECI International s'est ainsi créé une compétence et un savoir-faire unique dans le secteur aéronautique en particulier et allié à un

tissu international de sous-traitants dont le niveau d'expertise et d'expérience est très élevé.

- des sociétés orientées sous-traitance globale d'industriels : ces sociétés sont capables de prendre en charge des packages incluant études et fabrication qu'elles réalisent souvent en pool : Sogéclair, Duarte, L'intervention en risque partagé est de plus en plus demandée dans cette catégorie d'intervenants.
- des sociétés de petite taille (moins de 100 salariés) : très spécialisées, elles couvrent un domaine bien défini et se positionnent chez une clientèle réduite suite à leur expertise et leur localisation de proximité. Dans un contexte où les industriels continuent de réduire leur

nombre de prestataires extérieurs de premier rang et souhaitent avoir à disposition des sociétés couvrant un panel de compétences élargi, une tendance à la concentration de ce type d'intervenants devrait s'accélérer.

Le Groupe recherche principalement d'éventuelles cibles parmi ces sociétés, de taille moyenne et/ou plus petite taille, pour sa croissance externe.

En résumé, GECI International restera positionné comme un acteur crédible dans la catégorie des tailles intermédiaires.



7. ORGANIGRAMME

7.1. Présentation de la Société

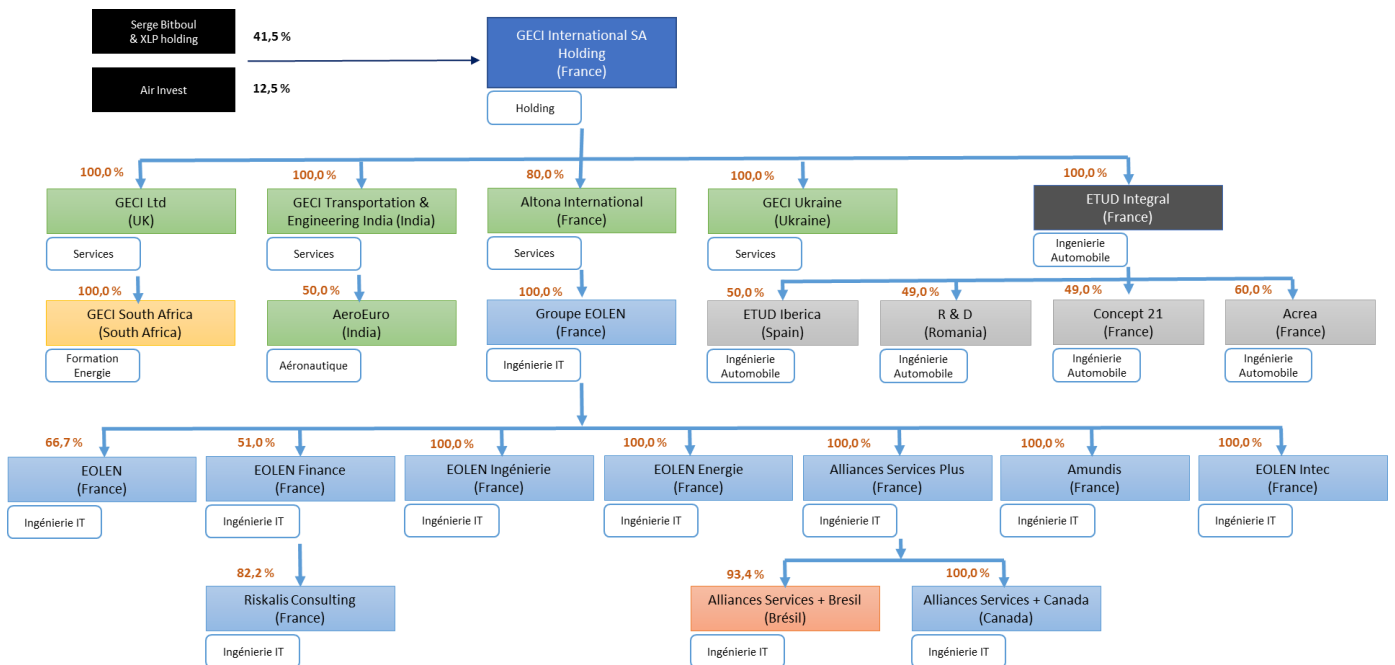
GECI International est détenue à hauteur de 41,5% par Monsieur Serge BITBOUL (directement et indirectement via XLP Holding, société contrôlée par Monsieur BITBOUL, données à fin janvier 2017). L'évolution de cette détention est décrite au chapitre 18 qui traite des principaux actionnaires.

GECI International a un rôle de définition de la stratégie générale du Groupe et des sociétés qui le composent et assure également pour certaines de ces dernières des prestations intra-groupe notamment en matière de management, fiscalité, comptabilité, cash management.

7.2. Filiales de la Société

GECI International possède 22 filiales directes et indirectes, dont, 1 Brésil, 1 au Canada, 1 en Roumanie, 1 en Espagne, 1 au Royaume-Uni, 2 en Inde, 1 en Afrique du Sud et 1 en Ukraine.

L'organigramme ci-dessus désigne les pourcentages de détention.



Les pourcentages de contrôle et d'intérêt sont désignés dans le tableau ci-dessous :

Le pourcentage de contrôle détermine le lien de dépendance direct ou indirect entre GECI International (Holding) et ses filiales. Il s'agit du pourcentage des droits de vote détenus par GECI International dans chaque filiale.

Le pourcentage d'intérêt correspond au pourcentage détenu par GECI International dans le capital de chaque filiale. Il est utilisé pour la répartition des capitaux propres et du résultat entre les parts du groupe et des minoritaires.

Dénomination	Siège Social	Méthode de consolidation	Pourcentage de Contrôle	Pourcentage d'Intérêt
France				
GECI International SA	48 bis Avenue Kléber 75116 Paris	Globale	Société Mère	Société Mère
ETUD Integral	Parc Héliopolis - ZI de Pissaloup - Rue Edouard Branly - 78190 TRAPPES	Globale	100	100
Altona International	48 bis Avenue Kléber 75116 Paris	Globale	80	80

Groupe EOLEN	37-39, Rue Boissière 75116 PARIS	Globale	100	80
EOLEN	37-39, Rue Boissière 75116 PARIS	Globale	66,72	53,38
EOLEN Finance	37-39, Rue Boissière 75116 PARIS	Globale	51	40,80
Risksalis Consulting	37-39, Rue Boissière 75116 PARIS	Globale	82,15	33,52
EOLEN Intec	37-39, Rue Boissière 75116 PARIS	Globale	100	81
EOLEN Energie	37-39, Rue Boissière 75116 PARIS	Globale	100	80
EOLEN Ingénierie	37-39, Rue Boissière 75116 PARIS	Globale	100	80
AMUNDIS	37-39, Rue Boissière 75116 PARIS	Globale	100	80
Alliances Services Plus	37-39, Rue Boissière 75116 PARIS	Globale	100	80
Concept 21	2 Voie La Cardon 91120 PALAISEAU	Mise en équivalence	49	49
ACREA	13 Rue Paul Langevin 78370 PLAISIR	Globale	60	60

Europe

GECI LTD	1 Westferry Circus, Canary Wharf, London E14 4HD, ROYAUME UNI	Globale	100	100
GECI Ukraine	16-22, B.Khmelnytskoho St., Kyiv, Ukraine	Globale	100	100
ETUD Iberica	10 Rue Garrotxa Mas Blau 10882 EL PRAT ESPAGNE	Mise en équivalence	50	50
R&D	Localitatea Bucuresti, sectorul 2, str. Dionisie Lupu nr 31, ap 2 Bucarest ROUMANIE	Mise en équivalence	49	49

Amérique

AS+ Service Conseil Inc	630 bd René-Levesque Ouest Bureau 2800 Montéal Québec H3B 1S6	Globale	100	80
Alliance Services Plus Servicos de Informaica Ltda	Av Paulista 568, 7º andabela Vista 01310-000 Sao Paulo Brasil	Globale	93,4	74,72

Asie

GECI Transportation and Engineering India Private Limited	14A&B, Hansalaya, 15 Barakhamba Road, New Delhi – 110001 - INDE	Globale	100	100
Aeroeuro Engineering India Private Limited	Punj Lloyd House, 17-18, Nehru Place, New Dehli - 110019 - INDE	Mise en équivalence	50	50

Afrique

GECI SOUTH AFRICA (PTY) LTD	1st Floor Bedford Centre Office Tower, Cnr Smith & Bradford Roads, Bedfordview 2007 SOUTH AFRICA	Globale	100	100
------------------------------------	---	---------	-----	-----

SAS ETUD Integral (France)

Cette société, filiale détenue de la Société, a été créée en 1984, et est intégrée dans le périmètre de consolidation de GECI International depuis le mois de juin 2016. Elle a pour activité le Design, l'Ingénierie et le prototypage, notamment dans le domaine de l'automobile et mobiliers urbains. Sa contribution pour les comptes semestriels consolidés est un chiffre d'affaire de 981 K€, et un résultat de 93 K€ (pour trois mois et demi). Son chiffre d'affaires de l'exercice précédent (année civile 2015) est de 4 010 K€, et un résultat négatif de -202 K€.

ALTONA International (France)

Cette filiale, détenue à 80% par la Société au 05/10/2015, la société Anthéa détient les 20% restant. Cette filiale créée en août 2015, est une sous holding qui détient les titres du groupe EOLEN. Cette filiale n'a pas d'activité pour l'instant.

SAS Groupe EOLEN (France)

Cette société, filiale détenue à 100% par la société ALTONA International, a été créée en 2009, et est intégrée dans le périmètre de consolidation de GECI International depuis le mois d'août 2015. Elle a pour activité les conseils et Ingénierie en technologies et en Infrastructure. Sa contribution pour les comptes semestriels consolidés est un chiffre d'affaire de 2 355 K€, et un résultat de 92 K€. Sa contribution pour les comptes semestriels consolidés de l'exercice précédent est un chiffre d'affaire de 4 432 K€, et un résultat négatif de -321 K€ (pour deux mois).

SAS EOLEN (France)

Cette filiale, détenue à 66,72% par la Société « Groupe EOLEN » et à 33,28% par la société « Audacia », a été créée en 2006 et est intégrée dans le périmètre de consolidation de GECI International depuis le mois d'août 2015. Elle a pour activité les Conseils et Ingénierie en nouvelles technologies et infrastructures. Sa contribution pour les comptes semestriels consolidés est un chiffre d'affaire de 1 559 K€, et un résultat de 1 052 K€. Sa contribution pour les comptes semestriels consolidés de l'exercice précédent est un chiffre d'affaire de 611 K€, et un résultat de 308 K€ (pour deux mois).

SAS EOLEN Ingénierie (France)

Cette société, filiale détenue à 100% de la société Groupe EOLEN, a été créée en 2008, et est intégrée dans le périmètre de consolidation de GECI International depuis le mois d'août 2015. Elle a pour activité les conseils et Ingénierie en nouvelles technologies et en Infrastructure. Sa contribution pour les comptes semestriels consolidés est un chiffre d'affaire externe nul, et un résultat négatif de -121 K€. Sa contribution pour les comptes semestriels consolidés de l'exercice précédent est un chiffre d'affaire externe nul, et un résultat négatif de -100 K€ (pour deux mois).

SAS EOLEN INTEC (France)

Cette filiale, détenue à 95% par la Société « Groupe EOLEN » et à 5% par une personne physique, a été créée en 2006 et est intégrée dans le périmètre de consolidation de GECI International depuis le mois d'août 2015. Elle a pour activité les Conseils et Ingénierie en nouvelles technologies et infrastructures. Sa contribution pour les comptes semestriels consolidés est un chiffre d'affaire externe nul, et un résultat négatif de -678 K€. Sa contribution pour les comptes semestriels consolidés de l'exercice précédent est un chiffre d'affaire externe nul, et un résultat négatif de -163 K€ (pour deux mois).

SAS AMUNDIS (France)

Cette société, filiale détenue à 100% de la société Groupe EOLEN, a été créée en 2009, et est intégrée dans le périmètre de consolidation de GECI International depuis le mois d'août 2015. Elle a pour activité les conseils et Ingénierie en Télécom et en convergence multimédia. Sa contribution pour les comptes semestriels consolidés est un chiffre d'affaire de 816 K€, et un résultat de 497 K€. Sa contribution pour les comptes semestriels consolidés de l'exercice précédent est un chiffre d'affaire de 237 K€, et un résultat de 94 K€ (pour deux mois).

SAS EOLEN Finance (France)

Cette filiale, détenue à 51% par la Société « Groupe EOLEN » et à 49% par la société « RK développement », créée en 2010 et est intégrée dans le périmètre de consolidation de GECI International depuis le mois d'août 2015. Elle a pour activité les Conseils et Ingénierie en banque et Industries pharmaceutiques. Sa contribution pour les comptes semestriels consolidés est un chiffre d'affaire de 2 972 K€, et un résultat de 945 K€. Sa contribution pour les comptes semestriels consolidés de l'exercice précédent est un chiffre d'affaire de 1 049K€, et un résultat de 202 K€ (pour deux mois).

SAS RISKALIS Consulting (France)

Cette société, filiale détenue à 82,15% de la société EOLEN Finance et par plusieurs actionnaires avec une majorité de personnes physiques pour le reste, a été créée en 2011, et est intégrée dans le périmètre de consolidation de GECI International depuis le mois d'août 2015. Elle a pour activité les audits et conseils en banques et assurances. Sa contribution pour les comptes semestriels consolidés est un chiffre d'affaire externe nul, et un résultat nul. Sa contribution pour les comptes semestriels consolidés de l'exercice précédent est un chiffre d'affaire externe nul, et un résultat négatif de -1 K€ (pour deux mois).

SAS Alliance Services Plus (France)

Cette filiale, détenue à 100% par la Société « Groupe EOLEN », créée en 2007, est intégrée dans le périmètre de consolidation de GECI International depuis le mois d'août 2015. Elle a pour activité les Conseils et Ingénierie en banque et Industries pharmaceutiques. Sa contribution pour les comptes semestriels consolidés est un chiffre d'affaire de 919 K€, et un résultat négatif de - 424 K€. Sa contribution pour les comptes semestriels consolidés de l'exercice précédent est un chiffre d'affaire de 827 K€, et un résultat de 19 K€ (pour deux mois).

SAS AS+ DO BRASIL SERVICOS DE INFO (Brasil)

Cette société, filiale détenue à 100% de la société Alliance Services Plus, a été créée en 2010, et est intégrée dans le périmètre de consolidation de GECI International depuis le mois d'août 2015. Elle a pour activité les Conseils et Ingénierie en banque et Industries pharmaceutiques. Sa contribution pour les comptes semestriels consolidés est un chiffre d'affaire de 1 555 K€, et un résultat de 176 K€. Sa contribution pour les comptes semestriels consolidés de l'exercice précédent est un chiffre d'affaire de 431K€, et un résultat négatif de 76 K€ (pour deux mois).

SAS AS+ Service Conseil Inc (Canada)

Cette filiale, détenue à 100% par la Société Alliance Services Plus, créée en 2010 est intégrée dans le périmètre de consolidation de GECI International depuis le mois d'août 2015. Elle a pour activité les Conseils et Ingénierie en banque et Industries pharmaceutiques. Cette filiale n'a pas d'activité à ce jour.

SAS EOLEN ENERGIE (France)

Cette société, filiale détenue à 100% de la société Alliance Services Plus, a été créée en 2010, et est intégrée dans le périmètre de consolidation de GECI International depuis le mois d'août 2015. Elle a pour activité les Conseils et Ingénierie en Oil et Gaz. Sa contribution pour les comptes semestriels consolidés est un chiffre d'affaire externe nul, et un résultat négatif de -78 K€. Sa contribution pour les comptes semestriels consolidés de l'exercice précédent est un chiffre d'affaire externe nul, et un résultat négatif de -80 K€ (pour deux mois).

GECI Ltd (Royaume Uni)

Cette société, filiale à 100% de la Société, a pour activité l'accomplissement de prestations d'ingénierie dans les domaines des métiers du transport, de la conception à la certification pour des projets internationaux. GECI Ltd présente un chiffre d'affaires pour le premier semestre de l'exercice 2016/2017, 288 K€, contre 376 K€ pour la même période lors de l'exercice précédent. Le résultat net est une perte de 64 K€.

GECI Ukraine

Cette filiale, détenue à 100% par la Société, créée en janvier 2011, a vocation à accomplir des prestations d'ingénierie dans le domaine du génie civil. N'ayant eu aucune activité significative sur l'exercice, cette filiale n'est pas consolidée. Il n'existe aucun actif sur cette filiale. Dans l'état actuel, cette absence d'activité ne présente pas de risque particulier pour le groupe. La société a engagé le processus de liquidation en février 2015.

GECI Transportation and Engineering India

Cette filiale, détenue à 100% par la Société, a pour vocation d'accomplir des prestations d'ingénierie pour l'industrie aéronautique. Elle n'a pas de chiffre d'affaires en 2016/2017.

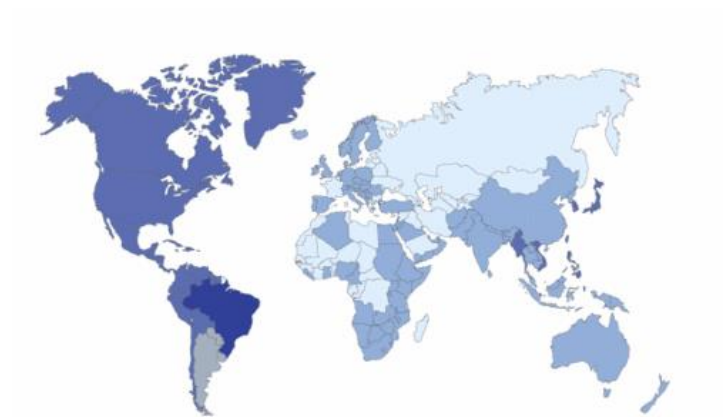
Aeroeuro Engineering India

Cette filiale, détenue à 50% par la Société via GECI Transportation and Engineering India, créée en mai 2011, a pour vocation d'accomplir des prestations d'ingénierie tous secteurs confondus. Elle a réalisé un chiffre d'affaires de 97 K€ pour le premier

semestre de l'exercice 2016/2017, contre 118 K€ pour la même période de l'exercice précédent. Le résultat net est une perte de 11 K€.

GECI South Africa Pty Ltd

Cette société, filiale à 100% de GECI Ltd, a pour activité l'accomplissement de prestations d'ingénierie dans les domaines des métiers du transport et de l'énergie. Cette filiale n'a pas d'activité, les activités en Afrique du Sud étant porté par la filiale anglaise (GECI Ltd).



8. PROPRIETES IMMOBILIERES, USINES ET EQUIPEMENTS

8.1. Propriétés immobilières et équipements de la Société

GECI International et ses filiales consolidées ne détiennent aucun actif immobilier, tant en France qu'à l'étranger. Le Groupe exerce ses activités dans les locaux dont il est locataire, aux termes de baux conclus aux prix et conditions conformes au marché avec des sociétés qui n'ont aucun lien, direct ou indirect, avec les principaux actionnaires ou les dirigeants de la Société. Les locaux occupés par les filiales du groupe ont tous des surfaces inférieures à 500m², sauf les locaux de la société ETUD Integral qui occupe des locaux à Trappes (77), ayant une surface de 1 872m².

En ce qui concerne les équipements et autres immobilisations corporelles, le Groupe a relativement peu recours à l'acquisition de telles immobilisations, du fait d'une part de l'activité prestations de services du Pôle Ingénierie, qui est très peu capitalistique, et d'autre part d'un choix stratégique privilégiant la location.

8.2. Contraintes environnementales

GECI International n'est pas confrontée pour son exploitation à des contraintes environnementales.

Les activités d'ingénierie du groupe ne sont pas de nature à porter atteinte à l'environnement au quotidien, le groupe adopte une attitude responsable et s'emploie à veiller à sa consommation d'énergie et de papier afin de limiter l'impact sur l'environnement. La Société procède à un tri sélectif et utilise les services de sociétés spécialisées pour le recyclage de ces déchets.

La Société entame depuis quelques années une démarche de dématérialisation des documents de travail. Néanmoins si la nécessité se présente, la Société encourage l'utilisation et l'achat de papier recyclé.

Le choix des partenaires notamment les fournisseurs, est également orienté selon leurs engagements sur la protection de l'environnement.

La Société encourage ses employés à utiliser les transports en commun.

La Société a entamé la démarche pour le renouvellement de la certification ISO 9001, et prépare dans le même temps la certification ISO 27001. La Société a pour objectif d'obtenir la certification cette année (2017).

En Annexe : La RSE 2016 du groupe GECI International (page 288).



9. EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIERE ET DU RESULTAT

Capitaux Propres et Endettement en k€	Décembre 2016	Septembre 2016	Mars 2016	Mars 2015
Total Dettes Non Courantes				
Faisant l'objet de garanties				
Faisant l'objet de nantissements	1 430	1 556	1 802	
Sans garanties ni nantissements	8 610	9 000	8 459	16 186
Total	10 040	10 556	10 261	16 186
Total Dettes Courantes				
Faisant l'objet de garanties				
Faisant l'objet de nantissements	1 162	1 391	1 145	
Sans garanties ni nantissements	26 374	25 645	20 233	1 576
Total	27 535	27 035	21 378	1 576
Capitaux Propres - Part Groupe				
Capital Social	714	672	617	8 480
Primes Liées au Capital	54 650	54 436	54 236	46 180
Réserves, Report à nouveau et résultat	-57 126	-57 326	-56 759	-69 562
Total	-1 762	-2 219	-1 906	-14 902
Capitaux Propres - Intérêt Minoritaires				
Intérêts minoritaires	2 269	2 119	1 774	
Total	2 269	2 119	1 774	0

9.1. Situation financière

Les capitaux propres restent négatifs au 30/09/16 (part groupe - 2,2 millions d'euros). Les augmentations de capital liées d'une part à l'émission de BSA gratuits décidée par l'assemblée d'actionnaires du 29 mars 2016, et l'émission des ORNANE, devraient pérenniser la situation financière de la Société.

Concernant les BSA gratuits, à fin avril 2017, 11 449 494 BSA gratuits ont été exercés et ont donné lieu à la création de 11 449 494 actions nouvelles, pour un montant global de 686 969,64 euros. Cela représente 50,30 % de taux de participation par rapport au nombre de BSA gratuits potentiellement exerçables. Il restera 11 311 345 BSA, potentiellement exerçables avant le 7 octobre 2017.

La société a émis le 19 décembre 2016, la première tranche d'ORNANE, soit 100 ORNANE sur 900 ORNANE (valeur unitaire de 10 000 euros) et 877 192 BSA. Le 2 janvier 2017, l'Investisseur a converti 25 ORNANE, et a donné lieu à la création de 595 238 actions nouvelles. Le 24 février 2017, 25 ORNANE ont été convertis, donnant lieu à la création de 781 250 actions nouvelles. Le 28 mars 2017, 20 ORNANE ont de nouveau été convertis, donnant lieu à la création de 740 740 actions nouvelles. Enfin, le 12 avril 2017, 15 ORNANE ont été convertis, donnant lieu à la création de 517 241 actions nouvelles. Il reste donc 15 ORNANE à convertir.

Sur la base du nombre d'actions composant le capital social de la Société à fin janvier 2017 (72 041 936 actions), les impacts des de la conversion des instruments financiers émis, pour le cas d'un actionnaire détenant 1% du capital et qui n'exercerait pas leurs BSAR gratuits, sont comme suit :

	Impacts	Nbre d'actions	% de détention de 1% de capital
Capital à fin janvier 2017		72 041 936	1,00%
BSA gratuits janvier 2017	561 018	72 602 954	0,99%
BSA gratuits février 2017	339 927	72 942 881	0,99%
25 ORNANE en février 2017	781 250	73 724 131	0,98%
20 ORNANE en mars 2017	740 740	74 464 871	0,97%
BSA gratuits restants (AG 29/3/16)	12 154 916	86 619 787	0,83%
BSA liés aux ORNANE (1ère Tranche)	877 192	87 496 979	0,82%
30 ORNANE sur base de 0,30 euro	1 000 000	88 496 979	0,81%

L'impact de ces instruments déjà émis sur les capitaux propres est illustré ci-dessous :

	en K€	Impacts	Conso part Groupe	Social
Capitaux Propres à fin sept 2016			-2 219	441
BSA de Sept 2016 à Février 2017		311	-1 908	752
70 Ornane de janvier à mars 2017		700	-1 208	1 452
BSA restants à fin octobre 2017		729	-478	2 181
BSA liés aux ORNANE (1ère Tranche)		500	22	2 681
30 ORNANE Restantes		300	322	2 981
montant du Capital Social en K€	885			

Les dettes financières sont principalement composées des dettes financières (5,77 millions d'euros), d'un découvert (0,98 million d'euros), du crédit vendeur (0,7 million d'euros), d'un « put » de 2,75 millions d'euros, de comptes courants (0,15 million d'euros), de diverses dettes (0,38 million d'euros) et d'avances du Factor (2,12 millions d'euros). Les autres dettes concernent des dettes fournisseurs (4,27 millions d'euros), des dettes fiscales et sociales (15,42 millions d'euros), des avances et acomptes reçus (0,50 million d'euros), des provisions pour risques et charges (3,75 millions d'euros) et diverses dettes (0,72 million d'euros).

9.2. Résultat d'exploitation

	en k€	Septembre 2016	Mars 2016	Mars 2015
Chiffre d'affaires		11 504	15 514	1 213
Marge sur coûts directs		3 876	6 032	434
Résultat opérationnel Courant		214	960	-1 558
Résultat opérationnel Net		-343	728	1 051
Résultat net		-274	469	445
Attribuable aux propriétaires de la société mère		-568	12	445

Le Groupe a dégagé un chiffre d'affaires de 11,5 millions d'euros. Les activités du Groupe sont réparties sur trois pôles : Ingénierie (22%), Informatique & Télécom (52%) et Finance (26%). Les chiffres à fin septembre 2016, intègrent les comptes des sociétés EOLEN pour six mois d'activités et de la société ETUD Integral pour une période d'un peu plus de 3 mois (acquisition en juin 2016). Pour rappel, les comptes consolidés à fin mars 2016 n'intègrent que 8 mois d'activités des sociétés EOLEN et aucune intégration de la société ETUD Integral, tandis que les comptes consolidés à fin mars 2015, n'intègrent les activités des sociétés

EOLEN, ni les activités de la société ETUD Integral. Les activités de cette société sont venues étoffées le pôle Ingénierie. Le pôle Informatique & Télécom représente un volume important du chiffre d'affaires, soit 5,9 millions d'euros. Néanmoins la contribution du pôle Finance, sur le Résultat Opérationnel Courant est conséquent, 0,4 million d'euros pour 3 millions d'euros de chiffre d'affaires.

Le Groupe poursuit sa politique d'optimisation de coûts, afin de minimiser ses charges de structure. Il compte ainsi consacrer toutes ses ressources dans l'exploitation et favoriser son développement.

Le résultat net part du Groupe du premier semestre de l'exercice 2016/2017 est une perte de 0,6 million d'euros contre une perte de 0,7 million d'euros lors de la même période de l'exercice précédent. Ce résultat tient compte de charges exceptionnelles de 0,57 million d'euros, dont un amortissement du portefeuille client pour 0,24 million d'euros, des pénalités/majorations de 0,23 millions d'euros et des ajustements divers pour 0,09 million d'euros.

Les facteurs risques sont décrits dans le chapitre 4 de ce même document.



10. TRESORERIE ET CAPITAUX

10.1. Capitaux propres de l'émetteur

Au 30 septembre 2016, les capitaux propres consolidés, part du Groupe, s'élèvent à -100 K€. Le tableau ci-dessous résume l'évolution des capitaux propres sur les deux derniers exercices :

En milliers d'euros	TOTAL CAPITAUX PROPRES (part du Groupe)
Au 31 Mars 2014	(15 219)
Résultat de l'exercice	446
Produits / charges comptabilisés directement en capitaux propres (dont écarts de conversion)	(164)
Distribution de dividendes	
Augmentation du capital	
Autres variations (dont variation des intérêts minoritaires)	35
Au 31 mars 2015	(14 902)
Résultat de l'exercice	469
Produits / charges comptabilisés directement en capitaux propres (dont écarts de conversion)	1 318
Distribution de dividendes	
Augmentation du capital	15 290
Autres variations (dont variation des intérêts minoritaires)	(2 307)
Au 31 mars 2016	(132)
Résultat de l'exercice	(274)
Produits / charges comptabilisés directement en capitaux propres (dont écarts de conversion)	112
Distribution de dividendes	
Augmentation du capital	254
Autres variations (dont variation des intérêts minoritaires)	(60)
Au 30 septembre 2016	(100)

Cette situation financière tient compte des bons de souscription d'actions émis sur décision de l'Assemblée Générale Mixte du 29 mars 2016 et exercés depuis par les actionnaires du Groupe. A fin avril 2017, 11 449 494 BSA, soit 50,3 % du total maximum potentiel, ont été exercés entraînant la création de 11 449 494 actions nouvelles pour un montant brut de souscription de 686 969,64 euros. Il restera 11 311 345 BSA pouvant être encore exercés. Pour rappel, les BSA en circulation arriveront à échéance le 7 octobre 2017.

Par ailleurs, le Groupe a émis le 19 décembre 2016, 1 million d'euros d'ORNANE, avec des BSA attachés (877 192). Dans le cadre d'un engagement global pris par un fonds géré par Yorkville Advisors Global, LP, le Groupe aura par ailleurs la possibilité d'émettre 900 bons d'émission d'ORNANE (avenant signé en février 2017) avec des BSAR YA attachés sous réserve de l'autorisation des actionnaires lors de la prochaine assemblée générale statuant à titre extraordinaire et d'un prospectus visé préalablement par l'AMF. Afin de limiter l'impact dilutif du 2^{ème} tirage (3 millions d'euros) pour les actionnaires de la société, cette émission serait accompagnée d'une attribution gratuite de bons de souscription d'actions remboursables (BSAR A) aux actionnaires, dont les caractéristiques seraient identiques à celles des BSAR YA2 qui seront attachés à cette 2^{ème} tranche d'ORNANE et qui feront l'objet d'une demande de cotation.

Le 2 janvier 2017, 25 ORNANE ont été souscrits par l'Investisseur, donnant lieu à la création de 595 238 actions nouvelles. 25 autres bons ont été souscrits le 24 février 2017, donnant lieu à la création de 781 250 actions nouvelles. Par

ailleurs, le 28 mars 2017, 20 nouveaux bons ont été souscrits et ont donné lieu à la création de 740 740 actions nouvelles. Et enfin le 12 mars 2017, 15 nouveaux bons ont été souscrits et ont donné lieu à la création de 517 241 actions nouvelles.

10.2. Sources et montants de flux de trésorerie

En k€	Avril.16-Sept.16 (6 mois)	Avril.15-Sept.15 (6 mois)	Avril.15-Mars.16 (12 mois)
FLUX DE TRESORERIE LIE À L'ACTIVITE			
Résultat net consolidé	-274	-781	469
+ Amortissements et provisions	394	217	435
- Plus et Moins values de cession d'immobilisations	0	0	-80
- Autres éléments sans incidence de trésorerie	40	365	-250
- Intérêts payés	109	245	637
- Charge d'impôt (yc impôts différés)	-164	0	-272
Flux de trésorerie avant variation du besoin en fonds de roulement, intérêts financiers et impôts	105	46	939
Impôts versés	-1	0	-54
Variation de stocks	0	0	0
Variation des créances exploitation	370	2 484	-296
Variation des dettes exploitation	-197	44	620
Variation du besoin en fonds de roulement d'exploitation	173	2 528	325
FLUX DE TRESORERIE GENERE PAR L'ACTIVITE - (A)	277	2 574	1 210
Décaissements nets sur acquisitions/cessions immobilisations	-91	-13	-89
<i>Décaissements sur acquisitions d'immobilisations incorporelles</i>	-91	-13	-46
<i>Encaissements sur cession d'immobilisations incorporelles</i>	0	0	0
<i>Décaissements sur acquisitions d'immobilisations corporelles</i>	0	0	-43
<i>Encaissements sur cession d'immobilisations corporelles</i>	0	0	0
Developpement Autofinancé	0	0	0
Investissements d'exploitations nets	-91	-13	-89
Décaissements nets liés aux acquisitions financières (y compris Trésorerie des sociétés acquises)	-249	0	-3 939
Décaissements nets liés aux acquisitions d'immo financières	-45	0	-67
Cession de Titres de participation (Consolidées et non Consolidées)	0	2 259	0
Trésorerie des activités destinées à être cédées	0	0	0
Regroupement d'entreprises (*)	-70	-8 638	0
Investissements financiers nets	-365	-6 379	-4 005
FLUX DE TRESORERIE LIE AUX OPERATIONS D'INVESTISSEMENT - (B)	-456	-6 392	-4 094
Encaissement net sur augmentation de capital	254	0	15 006
Augmentation du Capital des filiales souscrites par des tiers	0	0	250
Augmentation et diminution des actions propres	-7	0	-88
Apports en compte courant	0	733	-15 454
Variation nette des emprunts	-189	2 764	-120
<i>Encaissement d'emprunt</i>	11	0	29
<i>Remboursement d'emprunt</i>	-200	2 764	-149
Intérêts payés	-109	-245	-637
FLUX DE TRESORERIE LIE AUX OPERATIONS DE FINANCEMENT - (C)	-51	3 251	-1 044
Variation des cours des devises	103	-57	-32
VARIATION DE TRESORERIE hors activités abandonnées	-128	-624	-3 961
Trésorerie d'ouverture	-2 391	1 570	1 570
Variation de trésorerie	-128	-624	-3 961
Trésorerie de clôture	-2 519	946	-2 391
dont disponibilités et quasi disponibilités	595	753	418
dont avances perçues de la société d'affacturage	-2 127	0	-1 890
dont autres (découverts...)	-987	192	-919

Flux net de trésorerie opérationnelle des opérations poursuivies, ressort à + 0,3 million d'euros. Les impôts différés nets de 0,2 million d'euros, ainsi que la variation du BFR quasi nulle, concernent essentiellement les activités des sociétés EOLEN. Les créances concernent notamment les créances fiscales relatives au CIR (6,6 millions d'euros), et des créances clients nettes (6,5 millions d'euros) qui sont factorisées dans leur majorité. Les dettes concernent des dettes fournisseurs pour 4,3 millions d'euros, et des dettes fiscales et sociales courantes.

A – Autres produits et charges non réalisés

(En milliers d'euros)	Fin Sept 2016
Dotations nettes relatives aux amortissements	275
Dotations nettes relatives aux provisions	118
(Profits) pertes nets sur cessions d'éléments d'actifs	0
Charges d'impôt (y compris impôts différés)	(164)
Charge d'endettement nets	109
Autres	40
Autres produits et charges non réalisés	379

A bis – Variation du besoin en fonds de roulement

(En milliers d'euros)	Fin Sept 2016	Entrée de périmètre ETUD Integral	Fin Mars 2016	Variation
Diminution (augmentation) des stocks nets	0		0	0
Diminution (augmentation) des créances clients	6 540	1 782	5 564	806
Diminution (augmentation) des autres actifs	16 505	982	15 068	(455)
Augmentation (diminution) des fournisseurs	4 267	930	3 364	(27)
Augmentation (diminution) des autres passifs	16 643	4 036	12 758	(151)
ajustement des dettes d'immo				0
Variation du besoin en fonds de roulement	43 955	7 729	36 754	173

Flux net de trésorerie liés aux opérations d'investissement financier, ressort à - 0,5 million d'euros. L'acquisition de la société ETUD Integral a généré un flux négatif de 0,2 million d'euros (y compris la trésorerie nette négative de 0,2 million d'euros). L'investissement est quasi-nul, les activités s'appuyant principalement sur du capital humain. Néanmoins quelques matériels ont été renouvelés.

B – Flux de trésorerie liés aux investissements

(En milliers d'euros)	Fin Sept 2016	Entrée de périmètre ETUD Integral	Fin Mars 2016	Variation
Acquisitions d'immobilisations selon tableau de variations	7 966	1 401	6 612	48
Retraitement CB	(5 263)		(5 263)	0
Retraitement Cession / Mise au rebut	190		0	(190)
Ecart de conversion	(9)		0	9
Retraitement Avances sur Immo	0		43	43
Goodwill	6 901	3 189	3 712	0
<i>Total des acquisitions de la période</i>	<i>9 785</i>		<i>5 104</i>	<i>(91)</i>
Décalage de décaissement (variations dettes d'immobilisation)	0		0	0
Investissements incorporels et corporels décaissés	9 785		5 104	(91)
Décaissements nets liés aux acquisitions financières	(20)			(20)
Trésorerie des sociétés acquises (cédées) durant l'exercice	(229)			(229)
Décaissements nets liés aux acquisitions immo financières	1 071	327	699	(45)
Cession de Titres de participation (Consolidées et non Consolidées)				0
Variation de périmètre / Regroupement d'entreprises (*)	70			(70)
Investissements financiers nets	892		699	(365)

Flux net de trésorerie liés aux opérations de financement, ressort à - 0,1 million d'euros. L'augmentation de capital concerne, l'opération financière d'émission de BSA (1 BSA pour 1 Action GECI, période d'exercice courant jusqu'en octobre 2017, et prix d'exercice 0,06 centime d'euro) sur la holding. A fin septembre 2016, il a été constaté 5 424 674 BSA exercés, pour un montant global de 325 480,44 euros. La diminution des dettes financières concerne le remboursement des premières échéances des dettes bancaires des sociétés Eolen.

C – Flux de trésorerie liés aux financements

(En milliers d'euros)	Fin Sept 2016	Entrée de périmètre ETUD Integral	Fin Mars 2016	Variation
Augmentation de capital	254			254
Augmentation du Capital des filiales souscrites par des tiers	0			0
Correction actions propres	(7)			(7)
<i>Sous-total</i>	<u>248</u>	<u>0</u>	<u>0</u>	<u>248</u>
Comptes courant actionnaires	856	48	809	2
Autres emprunts	404		392	12
Dettes Bancaires	5 800		5 997	(197)
Ecart de conversion	(5)			(5)
Regroupement d'entreprises (*)				0
Crédit Bail	15		15	0
Dettes Crédit bail	5 278		5 278	0
Charge d'endettement nets	(109)		(637)	(109)
Flux de trésorerie liés aux financements	7 208		6 576	(51)

(les dettes de crédit-bail sont neutralisées)

10.3. Conditions d'emprunts et structure de financement

Les dettes financières se décomposent comme présenté dans le tableau suivant :

	En k€	Septembre.16			Mars.16
		Septembre.16	à un an au plus	+ de 1 an à - de 5 ans	
Avances perçues du Factor		2 127	2 127		1 890
Compte-Courant actionnaires		156		156	109
Crédit Vendeur		740	40	700	860
Offre de rachat de titres Altona "Put"		2 750		2 750	2 750
Emprunts auprès des établissements bancaires		4 976	1 365	3 611	5 037
Autres dettes financières		380	380		392
Dettes de crédit-bail		16	16		16
Mobilisation de créances CIR		800	800		800
Découverts et autres		987	987		919
Dettes financières		12 931	5 714	7 217	0
<i>dont court et moyen terme</i>		<i>5 714</i>	<i>5 714</i>		<i>4 608</i>
<i>dont long terme</i>		<i>7 217</i>		<i>7 217</i>	<i>8 165</i>
Disponibilités et assimilés		-595	-595		-418
Endettement (Trésorerie) Net(te)		12 336	5 119	7 217	12 355

A titre d'information, le compte courant de XLP Holding est, au 30 septembre 2016, d'un montant de 0,1 million d'euros. Le taux d'intérêt des comptes courant consenti par XLP Holding à la Société est un taux de 2,09% l'an. Un montant de 48K€ concerne les comptes courants des anciens actionnaires de ETUD Integral.

Les autres dettes financières concernent des emprunts obtenus auprès des sociétés Mohacs Trading Services (247 K€) et Leasetech (133 K€). Ces dettes n'ont pas été remboursées durant le premier semestre de l'exercice 2016-2017, il est envisagé de demander le report des remboursements.

Le taux d'intérêt du crédit vendeur lié à l'acquisition de la société AS+ par le « Groupe EOLEN » d'un montant de 0,3 million d'euros, est de 4% par an. Ce dernier va être remboursé à compter d'octobre 2015 jusque novembre 2016. A 30 septembre 2016, le capital restant dû s'élève à 40 milliers d'euros.

Le crédit vendeur lié à l'acquisition du « Groupe EOLEN » d'un montant de 0,7 million d'euros, n'est soumis à aucun intérêt. Par ailleurs, cette acquisition est assortie d'une option de rachat des titres Altona International (part détenue par Anthéa) pour une valeur nette de 2,75 millions d'euros.

La Société n'est contrepartie d'aucun contrat de swap, ni d'aucune autre opération ayant pour effet de modifier l'échéancier de la dette et/ou la nature du taux d'intérêt.

Les dettes financières du « Groupe EOLEN » ont fait l'objet d'une franchise de remboursement pendant un an (jusqu'en septembre 2016), avec un report de maturité sans indemnité ni majoration.

L'emprunt BNP Paribas d'un montant de 1,5 millions d'euros (capital restant dû 0,9 million d'euros) porte intérêt au taux de EURIBOR 3 mois + 1,2%. Il est garanti par un nantissement à 100% des titres Amundis. Sa date d'échéance est septembre 2019 (soit 36 mensualités).

L'emprunt Caisse d'Epargne IDF d'un montant de 1,5 millions d'euros (capital restant dû 1,1 millions d'euros) porte intérêt au taux de 4,2% et est garanti par un nantissement à 100% des titres Amundis. Sa date d'échéance est juillet 2021 (soit 58 mensualités).

L'emprunt Banque Populaire de 0,2 million d'euros (capital restant dû 0,1 million d'euros) au taux de 4%, est garanti par un nantissement de 408 titres Eolen Finance en second rang. Sa date d'échéance est janvier 2019 (soit 28 mensualités).

Trois emprunts BPI de 3,3 millions d'euros (capital restant dû 2,7 millions d'euros) au taux de 3,68%, 5,19% et 5,23% sont également comptabilisés au 30 septembre 2016. Le nombre restant de mensualités du premier emprunt de 2,7 millions d'euros, est de 57, ce qui reporte l'échéance jusqu'en juin 2021. Le nombre restant de mensualités du deuxième emprunt de 0,4 million d'euros, est de 12, ce qui reporte l'échéance jusqu'en septembre 2017. Le dernier emprunt de 80K€ poursuit son échéance qui devrait se terminer en août 2017.

L'emprunt de Crédit du Nord de 0,8 million d'euros à EURIBOR 3 mois + 1,4%, devait être remboursé in fine à la réception du CIR 2012 en juin 2016. Devant le retard de remboursement dudit CIR, le Crédit du Nord et les filiales de la Société concernées, ont conclu un protocole en décembre 2016 pour un remboursement de l'emprunt sur 16 mois, pour une mensualité de 44K€, dont l'échéance se termine en février 2018. Il est par ailleurs garanti sur des titres Eolen (0,2 million d'euros), Amundis (0,4 million d'euros), Alliances Services Plus (1,3 millions d'euros) et Eolen Finance (0,2 million d'euros).

L'emprunt Société Générale de 0,2 million d'euros (capital restant dû 0,1 million d'euros) au taux de 4,35%, est garanti par la caution personnelle de M. Leblanc (ancien actionnaire majoritaire du Groupe Eolen) à hauteur de 59 800 €, Sa date d'échéance est novembre 2018 (soit 26 mensualités).

Le « Groupe EOLEN » a mis en place un contrat de « factoring » avec la société GE Factor. Le contrat a été conclu pour une durée indéterminée. Chaque partie peut résilier le contrat à tout moment moyennant un préavis de 3 mois. Les sociétés concernées par le contrat sont « Eolen », « Eolen Finance », « Groupe EOLEN », « Amundis » et « Alliance Services Plus ». La commission spéciale de financement est égale à la moyenne mensuelle établie le mois précédent de l'EURIBOR 3 mois majoré de 1,30% (130 points de base). Par ailleurs, la commission d'affacturage s'élève à 0,19% HT des créances cédées avec un minimum de 40 K€ HT par an.

L'encours, en milliers d'euros, de la dette et des actifs financiers du Groupe au 30 septembre 2016, avant et après prise en compte des opérations hors bilan (cf « 4.11. Engagement Hors Bilan ») de la Société, figure dans le tableau ci-dessous :

Milliers d'euros au 30 septembre 2016	Montant
Passifs financiers	12 931
Actifs financiers *	- 595
Position nette avant gestion	12 336
Hors bilan	-
Position nette après gestion	12 336

* Disponibilités et assimilés

Sur la base de la position nette après gestion et en tenant compte de l'exposition à des taux variables, une hausse des taux de 1 point se traduirait par une hausse des frais financiers de 40K€ par an. En conclusion, GECI International estime être peu exposée au risque de taux.

10.4. Restrictions éventuelles à l'utilisation des capitaux

Il n'existe aucune restriction portant sur l'utilisation de ses capitaux par la Société ou ses filiales.



11. RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT, BREVETS, LICENCES

11.1. Recherche et développement

Le Groupe a vocation à poursuivre des activités à forte valeur technologique et ses orientations stratégiques sont tournées vers ces domaines.

11.2. Propriété intellectuelle (brevets, marques)

Le Groupe GECI International ne détient aucun brevet et n'exploite aucune licence de marque significative. Il estime ne pas avoir de dépendance vis-à-vis de brevets ou de licences qui seraient détenus par des tiers.

D'une manière générale, le Groupe estime n'être pas dépendant d'un quelconque brevet ou licence relatif à l'exercice de son cœur de métier.

La marque « EOLEN » dont la valeur nette comptable incluse dans les comptes consolidés à fin septembre 2016 est de 4,8 millions d'euros, a fait l'objet d'un test de dépréciation par un cabinet d'expert pour l'établissement des comptes consolidés à fin mars 2016. La valorisation a été faite par la méthode de redevance. La marque « EOLEN » est une marque « Corporate » avec 8 années d'expérience bénéficiant d'une forte visibilité sur le marché des ESN au regard de sa petite taille par rapport aux grands acteurs du secteur. Aucune perte de valeur n'a été constatée.

Les principaux éléments différenciateurs des sociétés « EOLEN » par rapport à d'autres acteurs de taille similaire :

- Nom connu chez ses clients et prospects et une visibilité importante sur internet (bon référencement site web, réseaux sociaux, relation presse...).
- Participation fréquente à des salons professionnels tels que « Top Ingénieurs » contribuant à renforcer la notoriété de la marque « EOLEN ».
- Un niveau de référencement clients élevés (rare au sein de structures similaires).



12. INFORMATION SUR LES TENDANCES

12.1. Tendances ayant affecté les activités de l'émetteur depuis la fin du dernier exercice

Le Groupe ne communique pas sur de données chiffrées mais donne des informations sur les tendances reposant sur les appréciations et les décisions du Groupe, qui pourraient évoluer ou être modifiées dans le futur.

La réorganisation opérée et menée depuis le début de l'exercice, notamment avec le renforcement de l'équipe commerciale et l'équipe de recrutement, n'a pas encore produit tous ses effets. Par ailleurs, le marché étant de plus en plus concurrentiel, les profils/talents correspondant aux besoins des clients, sont plus rares. Malgré ces aléas, le Groupe estime qu'ils n'impactent pas de manière significative les prévisions à 3 ans.

Activité Ingénierie

Le pôle Ingénierie, est composé des activités énergie, transport, industrie et formation. L'activité en Afrique du Sud commence à se développer (augmentation de l'effectif productif) après un ralentissement. L'effet devrait se voir durant le prochain semestre. Le pôle « énergie et industrie », connaît un exercice délicat. Le Groupe décide de concentrer ses efforts sur des domaines plus porteurs comme, le traitement de l'eau/air et déchets, la chimie/pétrochimie, la pharma/cosmétique et l'agroalimentaire. Le Groupe va par ailleurs renforcer sa présence chez des clients grands comptes, des acteurs majeurs des marchés ciblés. Concernant le domaine du transport et des mobiliers urbains, le Groupe va poursuivre ses efforts commerciaux pour gagner des appels d'offres sur des projets innovants. Les relations commerciales avec de grands donneurs d'ordre ont été rétablies et/ou renforcées. Des discussions ont déjà été entamées pour que la société ETUD Integral puisse participer aux appels d'offres concernant certains de leurs projets. Ces projets devraient porter leur fruit à la clôture de l'exercice.

Activité Finance

Concernant l'activité « Finance », l'axe de stratégie poursuivi par le Groupe, repose principalement sur un positionnement plus haut de gamme. Le Groupe déploie ses efforts commerciaux sur des missions à forte valeur ajoutée, de l'ingénierie et du conseil opérationnel auprès des directions métier (risque, salle de marché, moyens de paiement, direction financière). Afin de limiter une trop grande dépendance sur certains grands comptes, le Groupe a décidé de développer des comptes miroirs et permettre ainsi de minimiser les effets d'éventuels arrêts anticipés de contrats de longue durée. Dans cette optique, le Groupe sensibilise son équipe sur l'anticipation des fins de contrats.

Par ailleurs, la diminution progressive, du métier « support » qui de façon générale, ne dégage pas une grande valeur ajoutée, et souvent produit une plus faible marge, est primordiale.

Les objectifs sont de renforcer le volume d'affaires, d'augmenter le taux journalier moyen et donc la marge.

Activité Informatique et Télécoms

L'effectif a été renforcé sur l'activité « Télécom & Multimédia ». Le Groupe continue d'étoffer ses référencements notamment auprès d'Orange, et devrait poursuivre sa progression. De nouvelles perspectives d'ouverture de comptes sont également envisagées, auprès d'autres grands donneurs d'ordre du marché. Des besoins sont identifiés, et le renforcement de l'équipe de recrutement devrait permettre d'accompagner cette croissance.

L'activité « Intec » ambitionne une croissance de volume auprès de ses clients historiques. Le Groupe souhaite profiter de l'embellie du marché de la Cybersécurité pour développer l'infogérance. Le deuxième axe de développement de ce pôle est son déploiement à l'international.

Quant à la solution « HPC », le Groupe a élargi son portefeuille clients avec de nouvelles collaborations chez les fabricants de solutions HPC tels que BULL ou IBM. L'effectif sur l'activité calcul scientifique a progressé de façon significative.

Un atout majeur du pôle, est qu'un nombre conséquent des consultants sont habilités « confidentiel ou secret défense ou nucléaire ». Cela offre des possibilités d'aborder des marchés tels que : différents laboratoires du CEA civils ou militaires, l'ONERA, le CNRS, l'IRSN.

Le pôle intervient également sur des projets de recherche français et européens qui lui permettent d'être constamment à la pointe des technologies de demain. Le savoir-faire et l'expertise sont reconnus chez les clients et prospects. Pour l'année 2017, plusieurs contrats ont déjà été renouvelés. Membre de l'organisation TERATEC, le pôle est présent sur les forums spécialisés qu'ils soient nationaux ou internationaux, ce qui lui donne une visibilité sur le marché.

L'objectif est de conquérir de nouveaux marchés et poursuivre la croissance sur ce pôle ; de renforcer sa présence chez ses clients historiques ; d'élargir son offre en allant encore plus vers la modélisation et la simulation et enfin renforcer ses partenariats.

Le contexte économique du Brésil reste délicat, malgré une légère reprise. La filiale brésilienne a connu une croissance sur cet exercice. Un contrat de représentation avec une société française, qui commercialise des jeux vidéos payants pour des opérateurs PayTV, a été mise en place. En phase de test, le lancement du service devrait se faire durant le premier semestre de l'année civile 2017. L'activité au Brésil devrait donc se maintenir.

Communiqué de Presse sur le Chiffre d'affaires annuel publié le 22 mai 2017

Chiffre d'affaires annuel de 24,3 millions d'euros, croissance de + 58%(en recul à périmètre constant, soit - 7 % en proforma¹)

Faits marquants de l'exercice

Le Groupe GECI International (« le Groupe ») enregistre un chiffre d'affaires annuel de 24,29 M€ en progression de 58% par rapport à l'exercice 2015/2016 publié, et en recul de 7% par rapport à l'exercice 2015/2016 proforma¹.

Les données proforma tiennent compte de la neutralisation de l'intégration de la société ETUD Integral, acquise en juin 2016 et dont la contribution est de 2,7 M€ sur neuf mois (0,98 M€ sur le 4^{ème} trimestre). Elles sont impactées également d'un effet de change positif de 0,1 M€ sur l'exercice (0,03M€ au quatrième trimestre). Ce recul, s'explique par le désengagement de certaines activités, notamment la cession de l'activité à Toulouse.

Le Groupe rappelle que l'exercice 2015/2016 avait été marqué par l'acquisition de Groupe EOLEN intégré dans les comptes consolidés à partir du 1^{er} août 2015. Afin d'offrir une base de comparaison de l'activité sur l'exercice 2015/2016, un tableau d'activité proforma¹ est présenté ci-dessous.

Au cours de l'exercice écoulé, les pôles métiers des filiales du Groupe ont été réorganisés en Business Units spécialisées sur un nombre limité de métiers et de marchés. Dans ce contexte, Groupe EOLEN a ajusté le positionnement de son offre sur des marchés à plus forte valeur ajoutée, réduisant les activités à courte visibilité et à faible marge (les profils « techniciens » de courte durée sans renouvellement, ou encore les profils « opérateurs » dans le secteur de l'industrie et énergie). Cette stratégie devrait porter effet à compter du prochain exercice.

Le Groupe compte à fin mars 2017 un effectif total de 345 personnes, la réduction des effectifs de 22 personnes résultant du désengagement de certaines missions non stratégiques, notamment les missions de courte durée ou une clientèle à faible potentiel.

Évolution du chiffre d'affaires par trimestre

En M€ (données consolidées non auditées)	Exercice 2016/2017	Exercice 2015/2016 publié	Variation
1 ^{er} trimestre (avril-juin)	5,50	0,40	X13
2 ^{ème} trimestre (juillet-septembre)	6,00	3,56	+68%
3 ^{ème} trimestre (octobre-décembre)	6,42	5,88	+9%
4 ^{ème} trimestre (janvier-mars)	6,37	5,58	+14%
Chiffre d'affaires annuel	24,29	15,41	+58%

Évolution du chiffre d'affaires par trimestre (pro forma)

En M€ (données consolidées non auditées)	Exercice 2016/2017 corrigé	Exercice 2015/2016 pro forma	Variation
1 ^{er} trimestre (avril-juin)	5,50	6,42	-14%
2 ^{ème} trimestre (juillet-septembre)	5,02	5,34	-6%
3 ^{ème} trimestre (octobre-décembre)	5,58	5,88	-5%
4 ^{ème} trimestre (janvier-mars)	5,53	5,58	-1%

¹Les données proforma s'entendent comme si l'acquisition de groupe EOLEN avait été réalisée au 1er avril 2015 afin de disposer d'un exercice complet 2015-2016. La société ETUD Integral est intégrée dans les comptes du Groupe GECI International depuis sa date d'acquisition le 21 juin 2016. Sa contribution a été neutralisée sur l'exercice 2016-2017, pour permettre un comparatif à périmètre constant.

Chiffre d'affaires annuel	21,63	23,23	-7%
----------------------------------	--------------	--------------	------------

La contribution de la société ETUD integral a été neutralisée pour l'exercice 2016/2017 (2,7 millions d'euros), afin de permettre un comparatif des données financières à périmètre identique.

Évolution du chiffre d'affaires par activité

Pôles d'activités	Exercice 2016/2017		Exercice 2015/2016 publié		Variation (%)
	M€	% CA	M€	% CA	
Ingénierie	5,97	25%	2,82	18%	+112%
Finance	5,48	23%	4,26	28%	+29%
Télécom & Informatique	12,71	52%	8,32	54%	+53%
Holding	0,12	1%	0,01	0%	NS
Chiffre d'affaires annuel	24,29	100%	15,41	100%	+58%

Évolution du chiffre d'affaires par activité (pro forma)

Pôles d'activités	Exercice 2016/2017 Corrigé		Exercice 2015/2016 pro forma		Variation (%)
	M€	% CA	M€	% CA	
Ingénierie	3,31	25%	4,2	18%	-21%
Finance	5,48	23%	6,55	28%	-16%
Télécom & Informatique	12,71	52%	12,47	54%	+2%
Holding	0,12	1%	0,01	0%	NS
Chiffre d'affaires annuel	21,63	100%	23,23	100%	-7%

- **Ingénierie**

Le chiffre d'affaires annuel du pôle « Ingénierie » s'élève à 5,97 M€, soit 24,6% du chiffre d'affaires consolidé.

En France, les actions menées ont permis de contribuer à fidéliser des clients historiques tout en développant de nouvelles positions sur des secteurs en forte croissance, tels les énergies renouvelables, les véhicules électriques ou les transports urbains. Les compétences du pôle se sont également enrichies avec l'apport de l'activité d'ETUD Integral qui propose des prestations différenciées à forte valeur ajoutée.

En Afrique du Sud, le Groupe a enregistré une forte progression de ses ventes. Le renforcement de son offre en formations spécialisées pour des industries très réglementées se matérialise par la montée en charge d'un important contrat pluriannuel.

- **Finance**

Le chiffre d'affaires annuel du pôle « Finance » s'élève à 5,48 M€, soit 22,6% du chiffre d'affaires consolidé.

Les offres du pôle ont été repositionnées sur des métiers tels le conseil opérationnel, la maîtrise d'œuvre et la maîtrise d'ouvrage, activités bénéficiant d'une forte demande et à plus forte valeur ajoutée. Cette stratégie a permis en fin d'exercice un renforcement des référencements.

- **Informatique & Télécoms**

Le chiffre d'affaires annuel du pôle « Informatique & Télécoms » s'établit à 12,71 M€, soit 52,3% du chiffre d'affaires consolidé.

En France, le pôle a été repositionné sur quatre domaines de compétences : ingénierie des réseaux, informatique embarquée, développement d'applications web & métiers et Big Data.

Cette stratégie de valorisation des expertises a permis de conclure de nouveaux contrats avec des opérateurs et équipementiers télécoms de référence. Elle a également contribué à la croissance des activités d'infogérance et s'est accompagnée du fort développement d'offres innovantes, notamment dans le domaine du HPC (High Performance Computing) alimenté par le renouvellement et la conquête de contrats pluriannuels.

La filiale brésilienne a confirmé sa dynamique de croissance avec une progression continue de son volume d'affaires dans un contexte de demande soutenue dans le secteur finance et de diversification progressive des offres dans le secteur des multimédia.

Évolution du chiffre d'affaires par zone géographique

Au 31 mars 2017, le chiffre d'affaires consolidé du Groupe se répartit entre la France (83%), le Brésil (13%) et l'Afrique du Sud (4%).

	Exercice 2016/2017		Exercice 2015/2016 publié		Variation (%)
	M€	% CA	M€	% CA	
France	20,08	83%	13,08	85%	+54%
Brésil	3,22	13%	1,69	11%	+91%
Afrique du Sud	0,99	4%	0,64	4%	+55%
Chiffre d'affaires annuel	24,29	100%	15,41	100%	+58%

	Exercice 2016/2017 corrigé		Exercice 2015/2016 pro forma		Variation (%)
	M€	% CA	M€	% CA	
France	17,42	81%	20,08	86%	-13%
Brésil	3,22	15%	2,51	11%	+28%
Afrique du Sud	0,99	4%	0,64	3%	+54%
Chiffre d'affaires annuel	21,63	100%	23,23	100%	-7%

Perspectives

Le Groupe axe en 2017 son action sur le renforcement de sa croissance en privilégiant l'élargissement de sa clientèle et la montée en gamme qualitative de ses offres.

Le Groupe entend saisir des opportunités de développement dans les domaines de l'ingénierie, des télécoms et de l'informatique. La valorisation de ses savoir-faire, sa connaissance des marchés internationaux et le développement de partenariats stratégiques et industriels lui permettent d'élargir son offre sur des niches à fort potentiel, telles les nouvelles mobilités ou la cybersécurité.

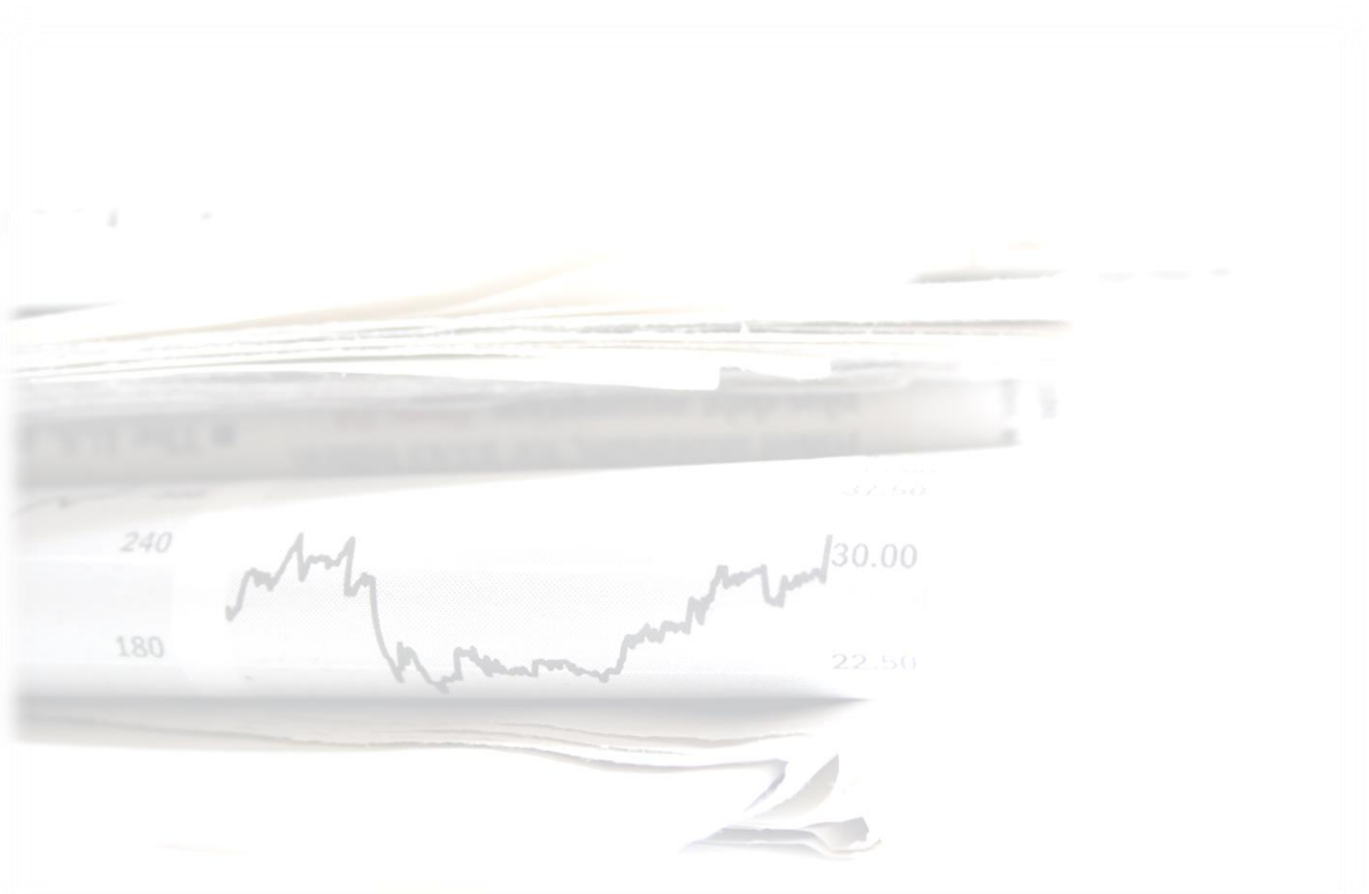
Avec des expertises innovantes fortement complémentaires, le Groupe accompagne grands industriels, PME ou start-ups dans la conception et le développement de solutions et services intelligents et la réussite de leur transition numérique.

12.2. Éléments susceptibles d'influer les perspectives de l'émetteur

cf. Facteurs de risque analysés au chapitre 4.

13. PREVISIONS OU ESTIMATIONS DU BENEFICE

GECI International ne publie pas de prévisions ou d'estimation relatives à son exercice en cours 2015/2016 ou aux exercices futurs, en ce qui concerne l'évolution de son chiffre d'affaires, son bénéfice ou tout autre agrégat comptable.



14. ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE ET DIRECTION GENERALE

14.1. Informations générales relatives aux dirigeants et administrateurs

L'adresse professionnelle de l'ensemble des administrateurs et dirigeants non mandataires sociaux est la suivante : GECI International –48 bis Avenue Kléber 75116 Paris.

Administrateurs présents actuellement :

Serge BITBOUL :

Fondateur et Président-Directeur Général de GECI International.

Ingénieur aéronautique de formation, Serge Bitboul a commencé sa carrière à la Division Espace de l'Aérospatiale à Cannes. Spécialiste du calcul de structures complexes, il y fut un des initiateurs de l'utilisation des premiers logiciels de simulation numérique, notamment le système NASTRAN conçu par la NASA.

En 1980, il crée la société GECI (Groupe d'Etudes et Conseils en Ingénierie) dans le but de mettre cette expertise des nouvelles méthodes de calcul et de l'intégration de matériaux nouveaux au service des industriels. L'expansion de la société et son orientation vers le développement de ses propres produits l'amèneront, en 1985, à fonder GECI International, groupe qu'il dirige depuis en tant que Président-Directeur Général.

Au cours de l'exercice 2015/2016, Monsieur Bitboul a exercé les mandats suivants au sein du groupe GECI International, ledit groupe étant composé des sociétés GECI INTERNATIONAL, ALTONA INTERNATIONAL, GROUPE EOLEN, EOLEN, EOLEN FINANCE, ALLIANCE SERVICES PLUS, AMUNDIS GROUPE EOLEN, EOLEN ENERGIE, EOLEN INGENIERIE, RISKALIS CONSULTING, EOLEN INTEC (le « Groupe »),

- o Directeur de GECI Ltd (Royaume-Uni),
- o Directeur de GECI Transportation and Engineering India (Inde),
- o Directeur de Aeroeuro Engineering India (Inde).

En dehors des différents mandats exercés dans les différentes filiales de la Société, Serge Bitboul est :

- o - Président de GECI Technologies Holding SAS,
- o - Gérant de la Financière des Chavelles SC,
- o - Gérant de SB Ternes SCI (France),
- o - Gérant de SB Pompe SCI (France).

Le mandat de Serge Bitboul expire lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes clos le 31 mars 2020.

Gérard DELAGE :

Administrateur depuis le 27 septembre 2006

De formation juridique et managériale, il a occupé différents postes à hautes responsabilités au sein d'un groupe international du secteur de la grande distribution.

Gérard Delage n'exerce pas de mandat en dehors de celui au sein du Groupe.

Le mandat de Gérard Delage expire lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes clos le 31 mars 2020.

Frédérique VALETTE :

Administrateur depuis le 19 juillet 2013

Frédérique Valette est depuis 1991, conseil en investissements immobiliers. Elle a initialement travaillé dans le domaine de l'aéronautique en étant responsable du contrat de licence de fabrication d'hélicoptère Dauphin SA365 avec la Chine à l'Aérospatiale-Eurocopter. Elle a ensuite occupé le poste d'ingénieur commercial chez NAS (National Advanced System). Elle a travaillé pour GECI International de 1987 à 1991 en étant responsable de la stratégie marketing.

Frédérique Valette n'exerce pas de mandat en dehors de celui au sein du Groupe.

Le mandat de Frédérique Valette expire lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes clos le 31 mars 2018.

Yves DELACOUR :

Administrateur depuis le 23 janvier 2012

Yves Delacour est décédé le 27 janvier 2016 avant la fin de son mandat.

Gérard NICOU :

Administrateur depuis le 5 novembre 2013

Monsieur Gérard Nicou a une formation universitaire scientifique complétée par un cursus CNAM en MKT industriel. Spécialisé en psychosociologie et psychopathologie des organisations, il est fondateur et gérant associé de CITS Sarl depuis 1983. Il est administrateur d'une association de gestion agréée depuis 1997. Monsieur Gérard Nicou a une expérience de 40 années en tant que consultant-formateur et enseignant en universités et en écoles de commerce. Il est partiellement retraité depuis 2007 et est toujours chercheur en sciences sociales appliquées sur la cohérence des staffs de direction générale.

Mandats exercés depuis ces 5 dernières années :

- administrateur de B Media 2013 (SA)
- administrateur de la Caisse Locale du Crédit Agricole Mutuel du Val de Bièvre (société coopérative à personnel et capital variables)
- Vice-Président du Conseil de Surveillance de Riber depuis le 15 décembre 2015

Le mandat de Gérard Nicou expire lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes clos le 31 mars 2020.

Patrick HAYOUN :

Administrateur depuis le 12 septembre 2016

Diplômé de la Business School Lausanne, Patrick Hayoun a plus de 20 années de développement entrepreneurial. Administrateur et directeur général de Guggenheim & Associates depuis 1997, il apporte son savoir dans la création et le développement international des entreprises. Dans le cadre de ses fonctions en tant que Directeur Général de Guggenheim & Associates, il a reçu en 2015, le prix « Entreprendre et Réussir, Aide à la création et au développement international des entreprises ».

Mandats exercés depuis ces 5 dernières années :

- Administrateur et directeur général de Guggenheim & Associates (Suisse) depuis 1997

Le mandat de Patrick Hayoun expire lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes clos le 31 mars 2020.

Il est rappelé que la loi 2011-103 du 27 janvier 2011 impose une représentation équilibrée des femmes et des hommes dans les Conseils d'Administration.

Conformément à la loi, le Conseil d'Administration compte au moins une femme parmi ses membres, à savoir Frédérique Valette.

Ainsi, à ce jour, la Société atteint le seuil de 20 % de représentation des administrateurs de chaque sexe.

Liens familiaux

M. Serge BITBOUL et Gérard DELAGE sont cousins germains. Il n'existe aucun autre lien familial entre les administrateurs et les dirigeants.

Informations complémentaires

Aucun des membres du Conseil d'Administration ne fait l'objet de toute condamnation pour fraude prononcée au cours des cinq dernières années au moins, ni de toute incrimination et/ou sanction publique officielle prononcée par des autorités statutaires ou réglementaires (y compris des organismes professionnels désignés). Aucun membre du Conseil d'administration n'a déjà été empêché par un tribunal d'agir en qualité de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance d'un émetteur ou d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur au cours des cinq dernières années au moins.

Serge Bitboul, a demandé la mise en redressement et la mise en liquidation des sociétés du pôle Aviation.

Membre de la Direction Générale : Serge Bitboul est le seul mandataire social du Groupe GECI International, il est entouré de plusieurs responsables opérationnels.

14.2. Conflits d'intérêts au niveau des organes d'administration, de direction et de la direction générale

A la connaissance de la Société, il n'existe pas de conflit d'intérêt entre les devoirs, à l'égard de GECI International, des membres des organes d'administration, de direction et leurs intérêts privés et/ou devoirs.



15. REMUNERATION ET AVANTAGES

15.1. Rémunérations et avantages en nature attribués pour les deux derniers exercices clos aux mandataires sociaux et dirigeants de la Société

La société GECI International applique les principes énoncés dans la « Position / Recommandation de l'AMF 2014-14 guide d'élaboration du document de référence adapté aux valeurs moyennes », chapitre sur la rémunération des mandataires sociaux, publiée en décembre 2014, et disponible sur le site de l'AMF (<http://www.amf-france.org/>).

Il n'existe pas au sein du groupe GECI International de plan de souscription d'options ou d'achat d'actions au profit des mandataires sociaux ou des salariés.

Il n'existe pas d'actions gratuites attribuées à des dirigeants mandataires sociaux. Il n'y a pas eu d'attribution d'actions de performance ces deux derniers exercices.

Pour rappel, les actions qui pourraient être attribuées (article 135 de la Loi Macron) ne deviennent définitives qu'un an après la date d'attribution par le Conseil d'Administration, si la personne concernée figure encore dans les effectifs, et si elle a rempli les critères qui lui avaient été fixés. C'est seulement à ce moment-là que l'action nouvelle est émise et vient augmenter le capital de la Société. A l'inverse, en cas de départ du Groupe avant le délai requis, les actions gratuites sont perdues.

La Société (et ses filiales) n'a pris, vis-à-vis de ses mandataires sociaux et dirigeants, aucun engagement particulier à exécuter à l'occasion de la prise, du changement ou de la cessation de leurs fonctions ou postérieurement à celles-ci.

1- Rémunérations des dirigeants mandataires sociaux

Seul Monsieur Serge Bitboul est mandataire social dans le Groupe GECI International.

Tableau 1

Tableau de synthèse des rémunérations et des options et actions attribuées à Monsieur Serge BITBOUL		
	Exercice 2015/2016	Exercice 2014/2015
Rémunérations dues au titre de l'exercice (détaillées au tableau suivant)	374 878 €	250 000 €
Valorisation des rémunérations variables pluriannuelles attribuées au cours de l'exercice	--	--
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	--	--
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice	--	--
TOTAL	374 878 €	250 000 €

Tableau 2

Tableau récapitulatif des rémunérations de Monsieur Serge BITBOUL				
	Exercice 2015/2016		Exercice 2014/2015	
	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
Rémunération fixe :				
- Mandat de Président Directeur Général de GECI International	250 000 €	250 000 €	250 000 €	250 000 €
- Mandat de Directeur Général de GECI Aviation	0€	0€	0 €	0 €
Rémunération variable (arriérés)	124 878 €	124 878 €	--	--
Rémunération exceptionnelle	--	--	--	--
Jetons de présence	--	--	--	--
Avantages en nature (voiture) (GECI International)	0€	0€	0 €	0 €
TOTAL	374 878 €	374 878 €	250 000 €	250 000 €

La rémunération variable indiquée sur ce tableau, est relative à des arriérés des exercices 2010 et 2011, concernant le Président. Le montant a été forfaitairement fixé par le conseil d'administration à 100K€ sur les deux exercices et attribués au regard de sa contribution pour le développement de la société. Le Président a accepté de ne pas les percevoir, jusqu'à ce que la Société

dispose des moyens nécessaires pour les payer. Le montant indiqué sur le tableau ci-dessus a été réglé en 2015. A titre informatif, aucune rémunération variable ni exceptionnelle n'a été octroyée au Président depuis l'exercice 2012.

Tableau 8

Il n'a pas été attribué d'actions gratuites pour le Président.

Tableau 10

Dirigeants Mandataires Sociaux	Contrat de Travail		Régime de retraite supplémentaire		Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonctions		Indemnités relatives à une clause de non concurrence	
	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non
Serge BITBOUL Président Directeur Général		x		x		X		x

Monsieur Bitboul adhère au régime de retraite commun à l'ensemble des salariés de la société GECI International (ARRCO et AGIRC).

2- Rémunération des administrateurs

Les administrateurs extérieurs à la Société ne bénéficient d'aucune autre rémunération en dehors des jetons de présence.

Le mode de calcul et de répartition des jetons de présence ont été fixés comme lors de l'exercice dernier, dans le cadre de l'enveloppe de 40.000 € qui avait été votée lors de l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle du 7 septembre 2015, selon les modalités suivantes :

Les jetons de présence sont réservés aux administrateurs non salariés du Groupe ou de la Société et alloués à chaque administrateur, dans la limite de l'enveloppe maximale globale fixée chaque année par l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle sur proposition du Conseil d'Administration, en fonction de l'assiduité aux réunions du Conseil d'Administration.

Lors de sa séance du 29 mars 2016, le Conseil d'Administration a proposé de maintenir un budget global de jetons de présence de l'ordre de 40.000 €, rémunérant la participation aux réunions de tous les organes institués au sein de la Société (Conseil d'administration et Comités), sur la base d'un nombre global de 9 réunions, tous organes confondus.

Compte tenu du nombre de réunions du Conseil d'Administration sur l'exercice 2015/2016, le Président a proposé que chaque administrateur perçoive la somme de 1.500 euros pour chacune des réunions du Conseil d'Administration et comité à laquelle il a assisté au cours de cet exercice.

Les administrateurs ont bénéficié au titre de l'exercice 2015/2016 d'un total de 40 500 € de jetons de présence, qui ont été partiellement versés.

Le montant des jetons de présence non alloué aux administrateurs en raison de leur absence est conservé par la Société.

Tableau 3

Tableau sur les jetons de présence et les autres rémunérations perçues par les mandataires sociaux non dirigeants		
Mandataires sociaux non dirigeants	Montants attribués au cours de l'exercice 2015/2016	Montants attribués au cours de l'exercice 2014/2015
Gérard DELAGE		
Jetons de présence	13 500 €	6 000 €
Autres rémunérations	--	--
Yves Delacour		
Jetons de présence	6 000 €	4 500 €
Autres rémunérations	--	--
Frédérique VALETTE		
Jetons de présence	16500 €	7 500 €
Autres rémunérations	--	--
Gérard NICOU		
Jetons de présence	10 500 €	7 500 €
Autres rémunérations	--	--
Patrick Hayoun		

Jetons de présence	0 €	0 €
Autres rémunérations	0 €	0€

Les administrateurs ayant des responsabilités au sein du Groupe ne reçoivent pas de jetons de présence au titre de leur mandat d'administrateur de la Société. Patrick Hayoun a été nommé depuis le 12 septembre 2016.

Tableau 10 annexe 2

Historique des attributions gratuites d'actions					
Informations sur les actions attribuées gratuitement					
Date d'assemblée	25/09/2008	25/09/2008	25/09/2008	30/09/2011	07/09/2015
Date du conseil d'administration ou du directoire selon le cas	23/07/2010	29/11/2010	19/07/2011	19/07/2013	06/07/2016
Nombre total d'actions attribuées gratuitement dont le nombre attribué à :	60.000	100.000	85.000	370.000	200.000
Les mandataires sociaux :					
Pascale Sansonetti		100.000			
Date d'acquisition des actions	23/07/2012	29/11/2012	19/07/2011	19/07/2015	06/07/2017
Date de fin de période de conservation	23/07/2014	29/11/2014	19/07/2013	19/07/2017	06/07/2018
Nombre d'actions souscrites à la date d'acquisition	0	0	0	0	0
Nombre cumulé d'actions annulées ou caduques	30.000	100.000	35.000	350.000	0
Actions attribuées gratuitement restantes en fin d'exercice	0	0	0	0	0

15.2. Sommes provisionnées ou constatées par la Société GECI International aux fins de versement de pensions, retraites et autres avantages au profit des administrateurs et dirigeants

Néant.

16. FONCTIONNEMENT DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION

16.1. Echéance du mandat des administrateurs

La composition détaillée du Conseil d'Administration ainsi que la date d'expiration du mandat de chaque administrateur figurent au paragraphe 14.1 du présent document.

16.2. Contrats de travail et de services liant les administrateurs et la Société

Néant.

16.3. Comités au sein du Conseil d'Administration

Le comité d'audit étant devenu obligatoire depuis décembre 2012, celui-ci a été désigné lors du Conseil d'administration du 27 mai 2015 : Monsieur DELAGE a été nommé président et Madame VALETTE secrétaire. Une charte du comité d'audit a également été approuvée lors de la même séance. Lors de sa séance du 29 mars 2016, le Conseil a adopté à l'unanimité la charte du comité stratégique et celui du comité des rémunérations et des nominations. La nomination des membres de chaque comité a été adoptée lors de la séance du 20 juillet 2016 : le comité stratégique est composé de l'ensemble des administrateurs et le comité des rémunérations et nominations sera composé des mêmes membres du comité d'audit.

Le Comité des rémunérations se réunit idéalement deux fois par exercice et à chaque fois que ses membres le jugent nécessaire. Il doit disposer de l'information utile à l'accomplissement de sa mission. La convocation s'effectue par tout moyen par un membre du Comité. Les réunions du Comité sont valablement tenues dès lors que deux tiers des membres sont présents. Sont réputés présents, les membres qui participent aux réunions physiquement. Les décisions éventuelles sont prises à la majorité des membres. Chaque réunion du Comité fait l'objet d'un procès-verbal par un de ses

membres soumis à l'approbation de ses membres, Monsieur DELAGE et Madame VALETTE.

Le Comité stratégique se réunit idéalement deux fois par exercice et à chaque fois que ses membres le jugent nécessaire. La convocation s'effectue par tout moyen par un membre du Comité. Les réunions du Comité sont valablement tenues dès lors que deux tiers des membres sont présents. Sont réputés présents, les membres qui participent aux réunions physiquement. Les décisions éventuelles sont prises à la majorité des membres. Chaque réunion du Comité fait l'objet d'un procès-verbal par un de ses membres soumis à l'approbation de ses membres. Le premier comité stratégique s'est tenu le 27 janvier 2017.

Il n'existe à ce jour aucune règle interne concernant les restrictions ou interdictions d'intervention des administrateurs sur des opérations sur les titres de la Société pour lesquelles ils disposent d'informations non-encore rendues publiques, étant noté que bien entendu les administrateurs sont soumis à la réglementation française en vigueur.

La Société n'a pas d'administrateur représentant les salariés ou les salariés actionnaires, étant noté que les salariés détiennent à ce jour un faible pourcentage du capital de la Société, inférieur à 1%.

16.4. Gouvernement d'entreprise

Conformément aux obligations légales en vigueur, GECI International publie annuellement un rapport sur l'organisation des travaux du Conseil d'Administration et sur le contrôle interne. La Société adopte comme code de référence le code « Middlednext » de décembre 2009, réactualisé en septembre 2016, en application des articles L.225-37 et L.225-68 du code de commerce.

(<http://www.middlednext.com/spip.php?article508>)

Le rapport le plus récent figure ci-dessous (16.4.1). GECI International compte continuer à respecter ses obligations réglementaires relatives à ces points.

De plus, le 19 juillet 2011 le Conseil d'Administration s'est doté d'un règlement intérieur fixant la déontologie de l'administrateur ainsi que les règles de fonctionnement du Conseil. Ce règlement figure au paragraphe 21.2.2 du présent Document.

Dans le cadre de la règle « **Appliquer ou Expliquer** » prévue à l'article L.225-37 du Code de commerce, la Société estime que ses pratiques sont conformes aux recommandations du Code « Middlednext ». Toutefois, certaines dispositions ont été écartées pour les raisons expliquées ci-après :

Dispositions écartées	Explications
<p>R13 : Définition et transparence de la rémunération des dirigeants mandataires sociaux</p>	<p>Le niveau et les modalités de rémunération des dirigeants est déterminé par le Conseil d'Administration. Les critères quantitatifs, qualitatifs, financiers et extra financiers n'ont pas encore été fixés car aucune rémunération variable n'est actuellement prévue pour les dirigeants.</p>

16.4.1. Rapport du Président sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'Administration et sur les procédures de contrôle interne, au titre de l'exercice clos le 31 mars 2016

Chers Actionnaires,

Le présent rapport du Président du Conseil d'Administration est destiné à vous rendre compte :

- de la composition du Conseil d'Administration,
- de l'application du principe de représentation équilibrée des femmes et des hommes en son sein,
- des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil,
- des modalités particulières relatives à la participation des actionnaires à l'assemblée générale,
- des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par la société GECI International (ci-après la « Société »).

Ce rapport, joint au Rapport de Gestion 2015/2016, a été approuvé par le Conseil d'Administration de la Société lors de sa réunion.

Un rapport des Commissaires aux Comptes, joint au rapport sur les comptes annuels relatant l'accomplissement de leur mission, présente leurs observations sur ce rapport pour celles des procédures de contrôle interne qui sont relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Pour l'élaboration du présent rapport, la Société s'est appuyée sur les principes généraux définis dans le document « Cadre de référence : guide de mise en œuvre pour les valeurs moyennes et petites » en date du 22 juillet 2010, sur les recommandations AMF n°2010-15 et 2011-17, ainsi que sur le « Rapport 2013 de l'AMF sur le gouvernement d'entreprise et la rémunération des dirigeants des valeurs moyennes et petites » du 18 novembre 2013.

Le Gouvernement d'Entreprise

La Société a initié une démarche de mise en conformité progressive avec les recommandations du Code Middlednext de gouvernement d'entreprise pour les valeurs moyennes et petites (paru en décembre 2009), qui apparaît adapté aux spécificités de la Société, notamment sa taille réduite. Le code Middlednext est disponible sur le site Middlednext à l'adresse suivante : www.middlednext.com.

Le Conseil d'Administration s'est saisi d'un projet d'adoption de ce Code de gouvernance comme nouveau code de référence dans sa séance du 17 juin 2013 et l'a adopté lors de cette séance.

Le Code de référence contient 15 recommandations, ainsi que des points de vigilance pour une gouvernance raisonnable. Ces points de vigilance, qui rappellent les principales questions que le Conseil d'Administration doit se poser pour assurer le bon fonctionnement de la gouvernance, ont été étudiés lors de la réunion du 17 juin 2013.

Il ressort que les recommandations ont fait l'objet d'une mise en œuvre totale, à l'exception de la recommandation suivante :

- a) la recommandation n°15 – Mise en place d'une évaluation des travaux du Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration n'a pas formellement procédé à une auto-évaluation de ses travaux au cours de l'exercice passé. Lors de la réunion portant sur l'arrêté des comptes annuels au 31 mars 2014 qui s'est tenue le 17 octobre 2014, les membres du Conseil ont été invités à s'exprimer sur le fonctionnement du Conseil et sur la préparation des travaux. Conformément à la recommandation n°15, lors de la prochaine séance du Conseil d'administration de la Société, devant se tenir au mois de septembre 2016, les administrateurs seront appelés à analyser et évaluer la nature des travaux menés par le Conseil, au cours du dernier exercice clos : les

administrateurs seront informés de ce sujet devant être inscrit à l'ordre du jour du prochain Conseil de septembre 2016, lors de la séance du Conseil, d'ores et déjà convoquée pour le 6 juillet 2016. **Conditions de préparation et organisation des travaux du Conseil d'Administration**

a - 1. Composition du Conseil d'Administration (R8, R9, R10)

L'Article 12 des statuts de la Société dispose que la société est administrée par un Conseil d'Administration dont les nombres minimum et maximum de membres sont déterminées par les dispositions légales en vigueur, soit trois membres au moins et dix-huit au plus, nommés par l'Assemblée Générale des actionnaires pour une durée de quatre ans.

Au cours de l'exercice 2015/2016, le Conseil d'Administration de la Société est composé de cinq membres :

- Monsieur Serge BITBOUL, Président du Conseil et Directeur Général
- Monsieur Yves DELACOUR, administrateur (décédé le 27 janvier 2016)
- Monsieur Gérard DELAGE, administrateur
- Madame Frédérique VALETTE, administrateur
- Monsieur Gérard NICOU, administrateur

Serge BITBOUL : Fondateur et Président-Directeur Général de GECI International, Président-Directeur Général de GECI Aviation.

Ingénieur aéronautique de formation, Serge Bitboul a commencé sa carrière à la Division Espace de l'Aérospatiale à Cannes. Spécialiste du calcul de structures complexes, il y fut un des initiateurs de l'utilisation des premiers logiciels de simulation numérique, notamment le système NASTRAN conçu par la NASA.

En 1980, il crée la société GECI (Groupe d'Etudes et Conseils en Ingénierie) dans le but de mettre cette expertise des nouvelles méthodes de calcul et de l'intégration de matériaux nouveaux au service des industriels. L'expansion de cette société et son orientation vers le développement de ses propres produits l'amèneront, en 1985, à fonder la Société qu'il dirige, depuis, en tant que Président-Directeur Général.

Au cours de l'exercice 2015/2016, Monsieur Bitboul a exercé les mandats suivants au sein du groupe GECI International, ledit groupe étant composé des sociétés GECI INTERNATIONAL, ALTONA INTERNATIONAL, GROUPE EOLEN, EOLEN, EOLEN FINANCE, ALLIANCE SERVICES PLUS, AMUNDIS GROUPE EOLEN, EOLEN ENERGIE, EOLEN INGENIERIE, RISKALIS CONSULTING, EOLEN INTEC (le « Groupe »).

- Directeur de GECI Ltd (Royaume-Uni),
- Directeur de GECI Transportation and Engineering India (Inde),
- Directeur de Aeroeuro Engineering India (Inde).

En dehors des différents mandats exercés dans les différentes filiales de la Société, Serge Bitboul est :

- Président de GECI Technologies Holding SAS,
- Gérant de la Financière des Chavelles SC,
- Gérant de SB Ternes SCI (France),
- Gérant de SB Pompe SCI (France).

Les mandats de Président du Conseil, Directeur Général et administrateur de Serge Bitboul expirent, chacun, respectivement, lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes clos le 31 mars 2016.

Gérard DELAGE : Administrateur depuis le 27 septembre 2006

De formation juridique et managériale, il a occupé différents postes à hautes responsabilités au sein d'un groupe international du secteur de la grande distribution.

Gérard Delage n'exerce pas de mandat en dehors de celui au sein du Groupe.

Le mandat de Gérard Delage expire lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes clos le 31 mars 2016.

Frédérique VALETTE : Administrateur depuis le 19 juillet 2013

Frédérique Valette est depuis 1991, conseil en investissements immobiliers. Elle a initialement travaillé dans le domaine de l'aéronautique en étant responsable du contrat de licence de fabrication d'hélicoptère Dauphin SA365 avec la Chine à l'Aérospatiale-Eurocopter. Elle a ensuite occupé le poste d'ingénieur commercial chez NAS (National Advanced System). Elle a travaillé pour GECI International de 1987 à 1991 en étant responsable de la stratégie marketing.

Frédérique Valette n'exerce pas de mandat en dehors de celui au sein du Groupe.

Le mandat de Frédérique Valette expire lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes clos le 31 mars 2018.

Yves DELACOUR : Administrateur depuis le 23 janvier 2012

Yves Delacour est décédé le 27 janvier 2016 avant la fin de son mandat.

Gérard NICOU : Administrateur depuis le 5 novembre 2013

Monsieur Gérard Nicou a une formation universitaire scientifique complétée par un cursus CNAM en MKT industriel. Spécialisé en psychosociologie et patho et psychopathologie des organisations, il est fondateur et gérant associé de CITS Sarl depuis 1983. Il est administrateur d'une association de gestion agréée depuis 1997. Monsieur Gérard Nicou a une expérience de 40 années en tant que consultant-formateur et enseignant en universités et en écoles de commerce. Il est partiellement retraité depuis 2007 et est toujours chercheur en sciences sociales appliquées sur la cohérence des staffs de direction générale.

Mandats exercés depuis ces 5 dernières années :

- administrateur de B Media 2013 (SA)
- administrateur de la Caisse Locale du Crédit Agricole Mutuel du Val de Bièvre (société coopérative à personnel et capital variables) et Vice-Président depuis le mois de janvier 2015.
- Vice-Président du Conseil de Surveillance de Riber depuis le 15 décembre 2015.

Le mandat de Gérard Nicou expire lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes clos le 31 mars 2016.

Il est rappelé que la loi 2011-103 du 27 janvier 2011 impose une représentation équilibrée des femmes et des hommes dans les Conseils d'Administration.

Conformément à la loi, le Conseil d'Administration compte au moins une femme parmi ses membres, à savoir Frédérique Valette.

Ainsi, à ce jour, la Société atteint le seuil de 20 % de représentation des administrateurs de chaque sexe.

Liens familiaux

M. Serge BITBOUL et Gérard DELAGE sont cousins germains. Il n'existe aucun autre lien familial entre les administrateurs et les dirigeants.

Informations complémentaires

Aucun des membres du Conseil d'Administration ne fait l'objet de toute condamnation pour fraude prononcée au cours des cinq dernières années au moins, ni de toute incrimination et/ou sanction publique officielle prononcée par des autorités statutaires ou réglementaires (y compris des organismes professionnels désignés). Aucun membre du Conseil d'administration n'a déjà été empêché par un tribunal d'agir en qualité de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance d'un émetteur ou d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur au cours des cinq dernières années au moins.

Serge Bitboul, a demandé la mise en redressement et la mise en liquidation des sociétés du pôle Aviation.

a - 2. Administrateurs indépendants

Le Conseil d'Administration de GECI International avait déterminé que Monsieur Gérard Delage était indépendant (sur un total de quatre) au sens des recommandations figurant dans le Code Middledext.

Compte-tenu de l'arrivée de Monsieur Gérard Nicou, le Conseil d'Administration a réexaminé ces critères et a considéré que Monsieur Nicou était également un administrateur indépendant.

Critères énoncés dans le Code Middledext	Gérard Delage	Gérard Nicou
ne pas être salarié ni mandataire social dirigeant de la société ou d'une société de son groupe et ne pas l'avoir été au cours des trois dernières années ;	OK	OK
ne pas être client, fournisseur ou	OK	OK

banquier significatif de la société ou de son groupe ou pour lequel la société ou son groupe représente une part significative de l'activité		
ne pas être actionnaire de référence de la société	OK	M. Nicou a 5.500 actions de la Société, ce qui n'en fait pas un actionnaire de référence.
ne pas avoir de lien familial proche avec un mandataire social ou un actionnaire de référence	Le Conseil a considéré que le lien de parenté de Monsieur Delage avec Monsieur Serge Bitboul (cousinage) ne compromettrait pas l'indépendance de Monsieur Delage.	OK
ne pas avoir été auditeur de l'entreprise au cours des trois dernières années	OK	OK

Le Conseil est donc actuellement composé à 40% d'administrateurs indépendants.

En conformité avec la recommandation n°10 préconisant d'adapter la durée aux spécificités de l'entreprise, la durée des prochains mandats d'administrateur (renouvellement ou nouvelle nomination) dans la Société est de 4 ans.

a - 3. Missions du Conseil d'Administration (R12, R15)

Le Conseil d'Administration détermine les grandes orientations de l'activité de la Société et du groupe dans les domaines stratégiques, économiques et financiers et veille à leur bonne mise en œuvre. Sous réserve des pouvoirs expressément attribués aux assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, le Conseil se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la Société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent, notamment toutes les décisions stratégiques de la Société et du Groupe.

a - 4. Déontologie des membres du Conseil d'Administration (R6, R7)

L'adoption d'un règlement a été discutée lors de nombreuses réunions, afin de trouver un compromis entre tous les administrateurs sur le texte à adopter. Finalement, le règlement intérieur a été adopté lors de la séance du 19 juillet 2011.

Ce règlement traite principalement des points suivants :

- rôle du Conseil et questions soumises à son autorisation
- composition du Conseil et fixation des critères d'indépendance
- devoirs des membres : énonciation des règles de déontologie à respecter
- fonctionnement du Conseil
- fixation des règles de détermination de la rémunération des membres

a - 5. Préparation des travaux du Conseil d'Administration

- Convocations- Invitations

Conformément à la loi et aux statuts, les administrateurs sont convoqués par courrier électronique. Le délai moyen de convocation sur l'exercice 2015/2016 est de 5,4 jours.

Les Commissaires aux Comptes ont été régulièrement convoqués aux séances pour lesquelles leur présence est requise.

Les membres du Conseil d'Administration, qui disposent d'une expérience et d'une expertise complémentaires sont régulièrement informés de la vie de la Société. Ils sont consultés sur des projets stratégiques de la Société ainsi que sur des sujets particuliers. Cette expérience facilitera la mise en œuvre de comités. Ainsi, un comité d'audit a été nommé par le Conseil d'administration le 27 mai 2015 : Monsieur DELAGE a été nommé président et Madame VALETTE secrétaire. Une charte du comité d'audit a également été approuvée lors de la même séance. La constitution du comité des rémunérations, et du comité stratégique (nomination des membres et le mode de fonctionnement) a été proposée au Conseil d'Administration du 6 juillet 2016.

- Information des Administrateurs (R11)

Les administrateurs ont reçu toutes les informations nécessaires à l'accomplissement de leur mission et ont pu se faire communiquer préalablement, l'ensemble des documents utiles.

a - 6. Réunions

- Durée – fréquence (R-13)

Le Conseil d'administration s'est réuni à huit reprises au cours de l'exercice 2015/2016, aux dates suivantes :

27 mai 2015, 22 juin 2015, 3 juillet 2015 (à 11h et à 13h), 21 juillet 2015, 15 décembre 2015, 7 janvier 2016, 9 février 2016 et 29 mars 2016 (à 15h et à 16 h 30).

Le taux de présence moyen des membres du Conseil est de 83%.

- Ordre du jour

Les principaux sujets examinés lors des réunions du Conseil ont été les suivants :

- Approbation des conventions réglementées visées à l'article L.225-38 du code du Commerce
- Arrêté du texte des résolutions et convocations d'une Assemblée Générale Mixte
- Examen de la politique de la Société en matière d'égalité professionnelle et salariale
- Examen de la qualité d'administrateur indépendant au regard du code Middenext
- Examen et établissement des documents de gestion prévisionnelle
- Examen de la question de l'équilibre au sein des organes de gouvernance de la Société
- Point sur la situation du Groupe
- Fixation de la rémunération du Président Directeur Général pour l'exercice 2014-2015
- Constitution d'un comité d'audit
- Arrêté des comptes 2014-2015 et semestriels 2015-2016
- Constatation de réalisation des opérations de reconstitution des capitaux propres (augmentation de capital réservées, réduction du capital et émission de BSA)
- Fixation et répartition des jetons de présence
- Modification des statuts
- Elaboration des chartes de Comité de rémunérations et Comité Stratégique
- Nomination d'un auditeur du RSE
- Constatation du décès d'un administrateur de la Société

La date et l'heure des séances du Conseil d'Administration ont été fixées en prenant en compte les disponibilités des administrateurs.

Lors de chaque réunion, un registre des présences a été signé par les membres du Conseil d'Administration participant à la séance.

- Représentation des administrateurs

Les administrateurs ont la possibilité de se faire représenter aux réunions du Conseil par un autre administrateur. Le mandat doit être donné par écrit.

- Visioconférence

Les statuts prévoient la possibilité pour les Administrateurs de participer aux délibérations du Conseil par des moyens de visioconférence ou de télécommunication. Conformément aux dispositions légales et réglementaires, et dans les limites qu'elles prévoient, les administrateurs qui participent aux réunions du Conseil d'administration par des moyens de visioconférence ou de télécommunication sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité.

- Présidence des réunions

En sa qualité de Président, Monsieur Serge Bitboul a présidé toutes les réunions du Conseil d'Administration qui se sont tenues au cours de l'exercice.

- Procès-verbaux

Chaque projet de procès-verbal des réunions du Conseil a été rédigé par le secrétaire de séance à l'issue de chaque réunion.

Le procès-verbal définitif a été approuvé lors d'une des réunions suivantes du Conseil d'Administration et signé par le Président et un administrateur.

Les procès-verbaux et le registre des procès-verbaux sont conservés par la Direction Juridique Groupe.

b) Limitations apportées par le Conseil aux pouvoirs du Directeur Général

La Direction Générale de la Société est assumée par Monsieur Serge Bitboul, nommé Président et Directeur Général par le Conseil d'Administration qui a décidé de ne pas dissocier les fonctions de Président du Conseil et de Directeur Général.

En dehors des limitations légales et réglementaires, le Conseil d'Administration n'a apporté aucune limite aux pouvoirs du Président-Directeur Général ; de même il n'existe aucune limitation statutaire à ses pouvoirs en dehors de celles visées ci-dessus, reprises à l'Article 15 des statuts de la Société.

La question de l'équilibre au sein des organes de gouvernance de la Société a été examinée par le Conseil d'Administration dans sa séance du 17 octobre 2014. Il est ressorti qu'au regard de la situation actuelle du groupe, composé d'un effectif restreint, l'examen est repoussé pour une date ultérieure. A ce jour, la situation de la société a fait que ce point n'a pas été évoqué, afin que le Conseil se concentre sur la survie de la société. Par ailleurs, la concentration de l'ensemble des pouvoirs permet une grande réactivité dans la stratégie de retournement du groupe.

c) Rémunération des mandataires sociaux (R1, R2, R3, R4, R5, R14)

La société GECI International applique les principes énoncés dans la Position-Recommandation « Guide d'élaboration des documents de référence » n°2014-14 disponible sur le site de l'AMF (<http://www.amf-france.org/>).

Il n'existe pas au sein du groupe GECI International de plan de souscription d'options ou d'achat d'actions au profit des mandataires sociaux ou des salariés.

Il n'existe pas d'actions gratuites attribuées à des dirigeants mandataires sociaux.

C'est pourquoi les tableaux 4, 5, 7, 8 et 9 ne sont pas reproduits.

c - 1. Administrateurs travaillant au sein du Groupe

Les administrateurs ayant des responsabilités au sein du Groupe GECI International ne reçoivent pas de jetons de présence au titre de leur mandat d'administrateur de GECI International.

Monsieur Serge Bitboul, Président du Conseil et Directeur Général de la Société, perçoit une rémunération fixe en sa qualité de Président du Conseil -Directeur Général. Il bénéficie également d'un avantage en nature correspondant à la mise à disposition d'un véhicule automobile.

Les mandataires sociaux ne bénéficient pas d'un régime de retraite supplémentaire, ni d'indemnités susceptibles de leur être dues à raison de la cessation de leur mandat ou du changement de leurs fonctions.

Il n'existe pas au sein de la Société (ni d'ailleurs au sein du Groupe) de plan de souscription d'options ou d'achat d'actions au profit des mandataires sociaux ou des salariés.

Tableau 1

Tableau de synthèse des rémunérations et des options et actions attribuées à Monsieur Serge BITBOUL		
	Exercice 2015/2016	Exercice 2014/2015
Rémunérations dues au titre de l'exercice (détaillées au tableau suivant)	374 878 €	250 000 €
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	--	--
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice	--	--
TOTAL	374 878 €	250 000 €

Tableau 2

Tableau récapitulatif des rémunérations de Monsieur Serge BITBOUL				
	Exercice 2015/2016		Exercice 2014/2015	
	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
Rémunération fixe : - Mandat de Président Directeur Général de GECI International	250 000 €	250 000 €	250 000 €	250 000 €
- Mandat de Directeur Général de GECI Aviation	0€	0€	0 €	0 €
Rémunération variable (arriérés)	124 878 €	124 878 €	--	--
Rémunération exceptionnelle	--	--	--	--
Jetons de présence	--	--	--	--
Avantages en nature (voiture) (GECI International)	0 €	0 €	0 €	0 €
TOTAL	374 878€	374 878€	250 000€	250 000€

Tableau 10

Dirigeants Mandataires Sociaux	Contrat de Travail		Régime de retraite supplémentaire		Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonctions		Indemnité relatives à une clause de non concurrence	
	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non
Serge BITBOUL Président Directeur Général		x		x		x		x

Monsieur Bitboul adhère au régime de retraite commun à l'ensemble des salariés de la société GECI International (ARRCO et AGIRC).

c - 2. Administrateurs extérieurs à la Société

Les administrateurs extérieurs à la Société ne bénéficient d'aucune autre rémunération en dehors des jetons de présence.

Le mode de calcul et de répartition des jetons de présence ont été fixés comme lors de l'exercice dernier, dans le cadre de l'enveloppe de 40.000 € qui avait été votée lors de l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle du 7 septembre 2015, selon les modalités suivantes :

Les jetons de présence sont réservés aux administrateurs non salariés du Groupe ou de la Société et alloués à chaque administrateur, dans la limite de l'enveloppe maximale globale fixée chaque année par l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle sur proposition du Conseil d'Administration, en fonction de l'assiduité aux réunions du Conseil d'Administration.

Lors de sa séance du 29 mars 2016, le Conseil d'Administration a proposé de maintenir un budget global de jetons de présence de l'ordre de 40.000 €, rémunérant la participation aux réunions de tous les organes institués au sein de la Société (Conseil d'administration et Comités), sur la base d'un nombre global de 9 réunions, tous organes confondus.

Compte tenu du nombre de réunions du Conseil d'Administration sur l'exercice 2015/2016, le Président a proposé que chaque administrateur perçoive la somme de 1.500 euros pour chacune des réunions du Conseil d'Administration et comité à laquelle il a assisté au cours de cet exercice.

Les administrateurs ont bénéficié au titre de l'exercice 2015/2016 d'un total de 40 500 € de jetons de présence, qui ont été partiellement versés.

Le montant des jetons de présence non alloué aux administrateurs en raison de leur absence est conservé par la Société.

Tableau 3

Tableau sur les jetons de présence et les autres rémunérations perçues par les mandataires sociaux non dirigeants		
Mandataires sociaux non dirigeants	Montants attribués au cours de l'exercice 2015/2016	Montants attribués au cours de l'exercice 2014/2015
Gérard DELAGE		
Jetons de présence	13500 €	6 000€
Autres rémunérations	--	--
Yves DELACOUR		
Jetons de présence	6 000 €	4 500 €
Autres rémunérations	--	--
Frédérique VALETTE		
Jetons de présence	16 500 €	9 000 €
Autres rémunérations	--	--
Gérard NICOU		
Jetons de présence	10 500 €	7 500 €
Autres rémunérations	--	--

Les administrateurs ayant des responsabilités au sein du Groupe GECI International ne reçoivent pas de jetons de présence au titre de leur mandat d'administrateur de GECI International.

d) Participation des actionnaires aux Assemblées Générales

Les modalités particulières relatives à la participation des actionnaires à l'assemblée sont décrites à l'article 17 des statuts de la Société et consultables sur le site internet de la Société www.geci.net.

e) Eléments pouvant avoir un impact en cas d'offre publique

Les informations prévues par l'article L. 225-100-3 du Code de Commerce sont mentionnées à l'annexe 4 du rapport de gestion.

Contrôle Interne

Le groupe GECI International a retenu la définition du contrôle interne mentionnée dans « Les dispositifs de gestion des risques et de contrôle interne - Cadre de référence : guide de mise en œuvre pour les valeurs moyennes et petites » en date du 22 juillet 2010.

Le contrôle interne comprend un ensemble de moyens, de comportements, de procédures et d'actions adaptés aux caractéristiques propres de chaque société et du groupe qui vise à assurer :

- o la conformité aux lois et règlements ;
- o l'application des instructions et des orientations fixées par la direction générale ;
- o le bon fonctionnement des processus internes de la Société, notamment ceux concourant à la sauvegarde de ses actifs ;
- o la fiabilité des informations financières ;

et, d'une façon générale, contribue à la maîtrise de ses activités, à l'efficacité de ses opérations et à l'utilisation efficiente de ses ressources.

Toutefois, le contrôle interne ne peut fournir une garantie absolue que les objectifs de la Société seront atteints.

Dans le cadre du groupe GECI International, la Société, en tant que société mère, veille à l'existence de dispositifs de contrôle interne au sein de ses filiales. Ces dispositifs sont adaptés à leurs caractéristiques propres et aux relations entre la Société et ses filiales.

a) Organisation du contrôle interne

Au cours de l'exercice 2015-2016, le Groupe a concrétisé une première étape de son redéploiement avec l'acquisition de la société « groupe Eolen » et de ses filiales en août 2015. Cette acquisition a redonné un élan au développement de GECI International après la liquidation de ses anciennes sociétés du Pôle Aviation et la cession d'une grande partie du Pôle Ingénierie durant l'exercice 2012-2013.

Créé en 2006 la société « groupe Eolen » est une société française de conseils, d'expertises et d'ingénierie, composée de 11 sociétés, basées en France, au Brésil et au Canada.

Le Groupe est désormais organisé en trois pôles : le Pôle Ingénierie, le Pôle Informatique & Télécoms, le Pôle Finance ainsi que la Holding. Par ailleurs, le Groupe est organisé en unités opérationnelles et en unité support. Chaque salarié du Groupe est rattaché à l'une de ces unités.

Pour l'exercice 2015-2016, les acteurs du contrôle interne étaient :

Le Président (PDG), la Direction Administrative et Financière, la Direction Juridique.

La Direction Juridique

La Direction Juridique du Groupe centralise l'ensemble des données juridiques. Des procédures juridiques, impliquant l'intervention de la Direction Juridique à différents niveaux des processus déjà existants, ont été mises en place, et notamment l'analyse des risques juridiques et la validation des dispositifs contractuels préalablement à toute conclusion de contrat (baux commerciaux, achats...).

La Direction Financière

La Direction Financière, se porte garante de la qualité des informations financières et s'assure avec les contrôleurs légaux que la société respecte l'ensemble des règles qui régissent la comptabilité et la gestion d'une entreprise. En l'absence d'une direction des Ressources Humaines, elle est responsable des missions d'administration et d'expertise en la matière et également responsable du développement humain et social de l'entreprise. La restructuration du groupe a réduit de façon importante les missions dans le domaine des ressources humaines.

En raison du nombre limité de personnel au sein du groupe, un certain nombre de missions nécessaires au bon fonctionnement de la société a été externalisé, notamment :

La Responsabilité Sociétale et Environnementale

La Qualité & Systèmes d'Information. La Société a conclu des contrats avec des sociétés spécialisées ou consultants notamment sur la gestion du système d'information, le renouvellement de la norme qualité ISO 9001 et la mise en place de la norme ISO 27001.

b) Diffusion en interne d'informations pertinentes

Le Groupe a mis en place des systèmes d'information dont les objectifs principaux sont d'assurer une fiabilité de l'information et des reporting, assurer le contrôle des opérations réalisées par les différentes entités, mesurer les indicateurs et leur évolution, assurer des gains permanents de productivité, sécuriser les flux d'information financière.

Les systèmes d'information du Groupe intègrent parmi l'ensemble des applicatifs, les principaux éléments suivants :

Systèmes locaux administrés en fonction des règles groupe

- ❖ *Outil Boond – Déclaration des temps par projets, autorisation des congés, gestion des projets, base des contrats commerciaux et base des collaborateurs, suivi financier d'activité,*
- ❖ *Outil de gestion - les bases CVaden, Monster, qui permettent une optimisation des recrutements et d'un contrôle sur l'ensemble des annonces passées ainsi qu'une globalisation de la fonction recrutement de toutes les unités du groupe*
- ❖ *Administration des ventes, facturation et suivi des paiements,*
- ❖ *Comptabilité,*
- ❖ *Paie*

c) Recensement des risques

Les risques auxquels, est exposée la Société sont détaillés dans le rapport de gestion, au paragraphe 1.6. Y figurent également les différentes mesures prises pour faire face à ces risques.

d) Activités de contrôle répondant à ces risques

Le Groupe s'est doté au cours des derniers exercices d'un ensemble de dispositifs de contrôle interne à la fois par la mise en place de notes de procédure, de systèmes d'information et de Reporting/contrôle qui permettent de sécuriser les différentes étapes de l'activité tant d'un point de vue financier que juridique. Ces règles sont diffusées et appliquées de manière homogène pour toutes les filiales du Groupe.

La Direction Générale a veillé à la mise en place opérationnelle de ces dispositifs.

Le système de contrôle interne repose :

- d'une part sur le fait qu'à l'intérieur de chaque unité du groupe opérationnelle ou fonctionnelle c'est le Directeur d'Unité seul qui a le pouvoir d'effectuer des actes de gestion
- d'autre part, sur un système de délégation encadrant les actes de gestion qui peuvent être pris au niveau des unités.

Ce système est formalisé dans une note de procédure dont les principales rubriques sont les suivantes :

Domaine	Règle de contrôle interne
Contrats commerciaux	<p>Pour les contrats cadres, les contrats inférieurs à 250.000 €, s'il s'agit d'un client habituel, seul la signature du Directeur d'Unité est nécessaire (modèles de contrat déjà approuvés en amont). Si les contrats ont un montant supérieur à 250.000 € et/ou que ceux-ci comportent des clauses susceptibles de faire courir un risque significatif au groupe, une revue technique, juridique et financière des services support et la double signature du Directeur d'Unité et le RAF de l'Unité sont nécessaires.</p>
Contrats particuliers	<p>Notamment pour les contrats de partenariat, MOU (Protocole d'Accord), Letter of Intent (Lettre d'Intention), Shareholders' Agreement (Pacte d'Actionnaires), Cooperation Agreement (Accord de Coopération/Collaboration), une revue technique, administrative, sociale, juridique et financière des services support et la signature du mandataire social est nécessaire.</p>
Embauches, Licenciement	<p>Préalablement au <i>hiring form</i> (formulaire d'embauche), un <i>requirement form</i> (formulaire de demande/besoin) est établi et permet de formaliser et de suivre les demandes.</p> <p>Pour les recrutements, intérim, consultants et licenciements productifs, les signatures du Directeur d'Unité concerné et de la Direction Générale est nécessaire.</p> <p>Pour les recrutements, interim, consultants et licenciements de personnel support, la signature du Directeur Général est nécessaire.</p>
Achats	<p>Pour les achats et investissements, contrats fournisseurs d'un montant unitaire supérieur à 2.000 EUR, la signature du Directeur Général est nécessaire après examen par le service support concerné.</p>
Prise de congés et temps de présence.	<p>Le Directeur d'Unité autorise les prises de congés et approuve les temps des personnes qui lui sont rattachées.</p> <p>Le Directeur Général autorise les prises de congés et approuve les temps des Directeurs d'Unités.</p>
Déplacements et notes de frais	<p>Le Directeur d'Unité autorise les déplacements (<i>travel request</i>) et approuve les notes de frais des personnes qui lui sont rattachées jusqu'à 1.500 Euros unitaire.</p> <p>Le Directeur Général autorise les déplacements (<i>travel request</i>) et approuve les notes de frais des Directeurs d'Unités. Il autorise également les <i>travel request</i> et approuve également les notes de frais des collaborateurs pour les montants unitaires supérieurs à 1.500 Euros.</p>
Reporting	<p>Le Directeur d'Unité, avec le support du Contrôle de Gestion est responsable de la production des reporting d'activité :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Une Business Review mensuelle comprenant des éléments business, finance, Pipe, programme management, RH... - Un Reporting financier mensuel pour la gestion et trimestriel pour la consolidation. - Un Reporting RH mensuel pour l'effectif et hebdomadaire
Trésorerie Centralisée	<p>Le Directeur d'Unité est responsable du bon fonctionnement de la trésorerie centralisée pour son unité.</p> <p>Le Directeur Administratif et Financier informe régulièrement les unités de leur solde de compte et des opérations réalisées.</p>

Signature bancaire et paiements	<p>Le Directeur d'Unité est responsable des paiements effectués ou demandés notamment eu égard :</p> <ul style="list-style-type: none"> - au respect de la réglementation (interdiction de remboursement d'amendes, de paiement sans justificatifs). - au suivi des commandes (non paiement en double, reprise effective des acomptes versés, paiement pour des services reçus). - à sa capacité à démontrer que les dépenses ont été réalisées dans l'intérêt de la société. <p>Le Directeur d'Unité rend compte en toute transparence en cas de demande.</p>
Rémunérations	<p>Le Directeur d'Unité est responsable du processus d'entretiens individuels annuels de son unité et de la préparation des augmentations individuelles.</p> <p>Le Directeur Général est responsable du processus d'entretiens individuels annuels pour les Directeurs d'Unités et de la validation des augmentations individuelles et des règles de remboursement sous forme de primes de toutes les personnes du groupe ainsi que des règles de détermination des bonus.</p>
Budget Annuel	<p>Le Directeur d'Unité est responsable de la préparation du budget annuel de son unité, avec le support du Contrôle de Gestion.</p> <p>La Direction Générale est responsable de l'approbation du budget et de la fixation des modalités de rémunération variable.</p>
Gestion des contrats au forfait	<p>Mensuellement, les Directeurs d'Unités qui exécutent des contrats au forfait rendent compte à la Direction Générale et à la Direction Financière, de l'état des contrats au forfait en cours et à venir. Une analyse régulière de l'avancement et de la projection de la terminaison doit être fournie, pour évaluer les risques de dépassements.</p>
Référentiel Qualité	<p>Le Directeur d'Unité et/ou Le RAF de l'Unité sont responsables de l'implémentation du référentiel qualité dans son unité.</p> <p>La Direction Générale est responsable de la définition de la politique qualité du Groupe.</p>

e) Pilotage et surveillance du dispositif de contrôle interne

Les acteurs du contrôle interne (voir II.1) se réunissent à minima une fois par an lors d'une revue de direction afin de s'assurer que les dispositions prévues demeurent pertinentes, adéquates et efficaces.

Les éléments de sortie de la revue de direction comprennent les décisions et actions relatives :

- à l'amélioration de l'efficacité du système de management de la qualité et de ses processus,
- à l'amélioration du produit en rapport avec les exigences du client,
- aux besoins en ressources.

Enfin, des réunions mensuelles se sont tenues avec certains des responsables (Directeurs d'Unité, RAF ..) pour vérifier l'adéquation du système avec les besoins (Comité de Directeur, Comité de Ressources ...).

f) Elaboration et traitement de l'information comptable et financière

f - 1. Les règles de gestion et de comptabilité Groupe

La Direction administrative et financière du Groupe centralise l'ensemble des données comptables et financières.

Toutes les filiales du Groupe, qu'elles soient françaises ou étrangères, transmettent à périodicité régulière des informations de suivi opérationnel ainsi que des reportings financiers et comptables aux services support du Groupe. La Direction administrative et financière s'appuie sur les services comptables et administratifs des entités, éventuellement sur les cabinets comptables avec lesquels des accords ont été signés.

Les reportings sont homogènes, ainsi que les définitions des indicateurs aussi bien opérationnels que de gestion.

f - 2. Les facturations inter-sociétés

Le Groupe s'appuie sur un ensemble de procédures internes permettant la facturation d'une entité du Groupe par une autre. Cet ensemble de procédures de facturation intra-groupe est revu à intervalles réguliers notamment en fonction de l'évolution des prestations du Groupe, mais aussi de l'évolution des législations des entités concernées. La Société est d'autant plus attentive au respect de cette procédure qu'elle contribue à optimiser l'utilisation des compétences et des ressources du Groupe. Lors de cet exercice, des facturations de Management Fees ainsi que des intérêts sur les comptes courants ont été constatés

f - 3. La gestion de la trésorerie

La trésorerie du Groupe est suivie au jour le jour et supervisée de manière centralisée. L'utilisation des liquidités du Groupe est ainsi continuellement optimisée dans une recherche de charges financières minimales.

Des estimations de flux de trésorerie Groupe sont mises à jour régulièrement et permettent d'anticiper les besoins de trésorerie de telle ou telle filiale.

g) Conclusion – Perspectives

La préparation de ce rapport s'appuie tant sur les méthodes de contrôle telles qu'elles viennent d'être exposées que sur les diligences effectuées à la demande de la direction générale du Groupe et en particulier de son président par les différentes fonctions support en charge du suivi ou de la gestion des risques.

h) Conclusion – Perspectives

Le Groupe va poursuivre la démarche d'amélioration continue de son contrôle interne engagée depuis plusieurs années, afin notamment d'adapter en performance ses outils de gestion et de contrôle à l'évolution et mutation du Groupe et de ses enjeux.

Fait à Paris, le 23 juin 2016

Serge Bitboul
Président du Conseil d'Administration

16.4.2. Rapport des commissaires aux comptes établi en application de l'article L. 225-235 du Code de Commerce, sur le rapport du président du conseil d'administration de la société GECI International - Exercice clos le 31 mars 2016

Aux Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société GECI International et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 mars 2016.

Il appartient au Président d'établir et de soumettre à l'approbation du conseil d'administration un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la société et donnant les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du président, concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et
- d'attester que le rapport comporte les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

Informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président.

Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du Président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du Président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président du conseil d'administration, établi en application des dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Autres informations

Nous attestons que le rapport du Président du conseil d'administration comporte les autres informations requises à l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Fait à Courbevoie et à Paris, le 11 juillet 2016.

Les commissaires aux comptes

R S M P A R I S

MARTINE LECONTE

B E W I Z A U D I T

LAURENT BENOUDIZ

17. SALARIES

17.1. Nombre de salariés et répartition par principaux pays

Le tableau ci-dessous décrit l'effectif à fin décembre 2016 du Groupe. Ce tableau ne tient pas compte des 20 collaborateurs en Inde (AeroEuro Engineering), dont les comptes sont consolidés avec la méthode de mise en équivalence des titres.

	Opérationnels	Productifs	Sous-traitants	F17	F16
				Déc.16	Mars.16
France	53	256	30	339	277
Brésil	11	71	21	103	95
Autres	3	0	7	10	3
Effectif à fin Dec 2016	67	327	58	452	375

17.2. Participations et stocks options des administrateurs et des dirigeants

Au 31 décembre 2016, les chiffres étaient les suivants :

Nom des dirigeants et administrateurs	Nombre d'actions détenues dans la Société	Nombre d'options	Total
Serge BITBOUL Détenue directe et indirecte	29 916 364	-	29 916 364
Frédérique VALETTE	156842	-	156842
Gérard DELAGE	4 148	-	4 148
Gérard NICOU	11 000	-	11 000
Patrick HAYOUN	100	-	100

Il n'existe pas au sein du groupe GECI International de plan de souscription d'options ou d'achat d'actions au profit des mandataires sociaux ou des salariés.

Il n'existe pas d'actions de performance attribuées aux salariés et aux mandataires sociaux ces deux derniers exercices (cf paragraphe 15.1)

La Société (et ses filiales) n'a pris, vis-à-vis de ses mandataires sociaux et dirigeants, aucun engagement particulier à exécuter à l'occasion de la prise, du changement ou de la cessation de leurs fonctions ou postérieurement à celles-ci.

17.3. Accord prévoyant une participation des salariés au capital de l'émetteur

Le seul dispositif actuellement en vigueur prévoyant une participation des salariés au capital de GECI International, est composé des plans d'actions gratuites mis en œuvre depuis 2007.

Les actions ainsi attribuées (article 135 de la Loi Macron) ne deviennent définitives qu'un an après la date d'attribution par le Conseil d'Administration, si la personne concernée figure encore dans les effectifs, et si elle a rempli les critères qui lui avaient été fixés. C'est seulement à ce moment-là que l'action nouvelle est émise et vient augmenter le capital de la Société. A l'inverse, en cas de départ du Groupe avant le délai requis, les actions gratuites sont perdues.

Au total, il a été attribué 1.305.200 actions, dont

- 798.700 ont été perdues suite au départ de salariés,

- 20.000 ont été attribuées définitivement en juillet 2015, et ont entamés leur période de conservation jusqu'en juillet 2017.

- 326.500 actions ont terminé leur période de conservation et sont donc totalement cessibles.

- 200.000 actions ont été attribuées le 6 juillet 2016, seront définitivement attribuées le 6 juillet 2017, et devra entamer leur période de conservation jusqu'en 6 juillet 2018.

Il n'existe pas d'autre dispositif d'actionnariat salarié, que ce soit dans le cadre du plan d'épargne entreprise ou dans tout autre cadre.

17.4. Informations sociales

Effectif

L'effectif total avec l'intégration de la société « ETUD Integral » est de 452 collaborateurs, dont une cinquantaine de consultants, et une soixantaine d'administratifs. La filiale « ETUD Integral » compte 53 collaborateurs, tandis que la filiale au Brésil compte 103 collaborateurs dont 10 administratifs et 21 consultants. Il faut noter également que la filiale AeroEuro, détenu à 50% par le Groupe, dont les comptes sont consolidés par la méthode de « mise en équivalence des titres », représente une vingtaine de collaborateurs non tenus compte dans l'effectif moyen du Groupe.

La proportion d'intérimaires et de contrats à durée déterminée par rapport à l'effectif total n'est pas significative.

Le groupe GECI International a recours à la sous-traitance (prestataires extérieurs) constituée principalement d'experts et d'ingénieurs, exclusivement dans le cadre de recherche de compétences pointues ou très particulières. L'effectif des prestataires extérieurs n'excède pas 12% de l'effectif salarié.

Toutes unités confondues, en France et à l'étranger, la moyenne d'âge des salariés du groupe GECI International, reconnu pour son expertise, est de 35 ans.

Organisation du temps de travail

La durée légale hebdomadaire de travail est de 35 heures. L'organisation du temps de travail des effectifs « cadre » s'effectue sur la base d'un forfait annuel de 218 jours travaillés avec une référence horaire hebdomadaire de 38 heures 30, en contrepartie de l'attribution de 10 jours de Réduction du Temps de Travail (RTT). La Holding GECI International et la société « ETUD Integral » suivent cette règle. Dans les filiales du « Groupe EOLEN », L'organisation du temps de travail de la majorité des effectifs « cadres », et « non cadres » s'effectue sur la base de 39h hebdomadaire avec le paiement des heures supplémentaires au-delà des 35h hebdomadaires. Il n'y a pas de RTT, sauf sur la filiale Alliance Services Plus ».

Egalité professionnelle hommes et femmes

Lorsque que l'on sait que peu de femmes sont présentes dans les formations scientifiques, le groupe GECI International affiche un taux de féminisation de son effectif salarié de 16%.

La masse salariale du groupe GECI International ne fait pas apparaître à contribution égale, de disparité de traitement salarial entre hommes et femmes de même position dans l'organisation.

La diversité

Le groupe GECI International reconnaît et valorise les compétences individuelles en favorisant l'équité sociale. Une des valeurs fortes du Groupe GECI International est l'internationalisation de ses équipes, sources de richesse culturelle ; le groupe emploie plus de 15 nationalités différentes au sein de ses seuls effectifs en France. Le groupe GECI International a adhéré à la Charte diversité.

Promouvoir l'emploi des seniors

GECI International s'est toujours consacré à la recherche des meilleurs talents pour former des équipes d'ingénieurs hautement qualifiés. L'expertise apportée par l'emploi des seniors au sein d'un groupe de travail et le transfert de compétences aux plus jeunes sont des atouts réels du groupe qui emploie 33 % de collaborateurs âgés de plus de 40

ans, et dont 14% ont plus de 50 ans.

Encourager le dialogue

Les relations sociales sont fondées sur la confiance et le respect mutuel. Elles reposent sur un dialogue ouvert et participatif entre les salariés, leurs représentants et la Direction.

Par le dialogue, l'objectif est de concilier performances économiques et relations humaines, en mobilisant les salariés autour des valeurs du groupe Intégrité, Excellence, Expertise, Innovation.

Une politique de rémunération globale

Fondée sur la performance et l'équité, la politique salariale du groupe vise à pratiquer des rémunérations qui récompensent la performance individuelle.

La contribution de chacun de nos salariés du groupe est évaluée lors d'entretien annuel durant lesquels sont recueillies les aspirations des collaborateurs en matière de développement, de parcours professionnel et de formation.

Par ailleurs, dans le cadre de la reconnaissance de la performance, le groupe GECI International propose des attributions d'actions gratuites.

Développer et fidéliser nos Collaborateurs

La formation professionnelle c'est pour l'ensemble de nos salariés, la possibilité de gagner en compétence afin d'atteindre les objectifs d'expertise et d'excellence du groupe mais aussi de développer des compétences accrues en management de projet. Pour le premier semestre, le groupe a consacré 71K€ pour la formation de ses salariés.

Sécurité et aux conditions de travail

La majorité des collaborateurs du groupe GECI International effectuent des missions de prestations intellectuelles dans les bureaux d'études du groupe ou de nos clients. Les conditions de travail ne sont pas considérées comme pénibles et les risques d'accident du travail sont ainsi particulièrement limités. Aucun accident du travail n'a été déclaré, en France pour l'année fiscale concernée.

(En Annexe la RSE 2016, page 288)



18. PRINCIPAUX ACTIONNAIRES

18.1. Répartition du capital et des droits de vote

	au 31 janvier 2017				au 31 mars 2016			
	nombre d'actions	% de capital	nombre de droits de vote (*)	% des droits de vote	nombre d'actions	% de capital	nombre de droits de vote (*)	% de droits de vote
XLP holding	25 092 507	34,8%	25 092 507	34,8%	25 092 507	40,6%	25 092 507	40,6%
Serge Bitboul	4 823 857	6,7%	4 823 857	6,7%	4 823 857	7,8%	4 823 857	7,8%
Total Serge Bitboul	29 916 364	41,5%	29 916 364	41,5%	29 916 364	48,4%	29 916 364	48,4%
Airinvest	9 002 793	12,5%	9 002 793	12,5%	9 002 793	14,6%	9 002 793	14,6%
Autre nominatifs	468 906	0,7%	468 906	0,7%	496 107	0,8%	496 107	0,8%
Autres au porteur	32 414 035	45,0%	32 414 035	45,0%	22 264 732	36,1%	22 264 732	36,1%
Auto-détention	239 838	0,3%	239 838	0,3%	61 724	0,1%	61 724	0,1%
TOTAL	72 041 936	100,0%	72 041 936	100,0%	61 741 720	100,0%	61 741 720	100,0%

	au 31 mars 2015				au 31 mars 2014			
	nombre d'actions	% de capital	nombre de droits de vote (*)	% de droits de vote	nombre d'actions	% de capital	nombre de droits de vote (*)	% de droits de vote
XLP holding	4 592 507	13,5%	8 855 968	20,3%	4 592 507	40,6%	8 855 968	40,6%
Serge Bitboul	4 821 953	14,2%	8 043 074	18,5%	4 821 953	7,8%	8 043 074	7,8%
Total Serge Bitboul	9 414 460	27,7%	16 899 042	38,8%	9 414 460	48,4%	16 899 042	48,4%
Airinvest	1 702 793	5,0%	3 405 586	5,0%	1 702 793	14,6%	3 405 586	14,6%
Autre nominatifs	472 981	1,4%	893 688	1,4%	472 981	0,8%	854 628	0,8%
Autres au porteur	22 269 762	65,7%	22 269 762	65,7%	22 269 762	36,1%	22 277 633	36,1%
Auto-détention	61 724	0,2%	61 724	0,2%	61 724	0,1%	61 724	0,1%
TOTAL	33 921 720	100,0%	43 529 802	111,1%	33 921 720	100,0%	43 498 613	100,0%

(*) Total du nombre de droits de vote: il s'agit des droits de vote théoriques. Le total des droits de vote réels s'obtient en déduisant les actions en auto-détention

Monsieur Serge Bitboul est actionnaire en direct et également au travers de la société XLP Holding, qu'il contrôle. XLP Holding est une SAS au capital social de 38 100 €, dont le siège social est au 48 bis avenue Kléber, 75116 Paris.

La société Airinvest SGPS Lda possède plus de 12,5% du capital et plus de 12,5% des droits de vote.

A la date du dépôt du présent document, la répartition du capital ainsi que celle des droits de vote a été impactée par l'exercice des BSA gratuits attribués par l'assemblée générale du 29 mars 2016, ainsi que la souscription des ORNANE émises le 19 décembre 2016, dont la première souscription concerne 25 ORNANE (le 2 janvier 2017).

Il n'existe pas de pacte d'actionnaires ou de conventions organisant le transfert d'actions.

18.2. Droits de vote des principaux actionnaires

Toutes les actions de la Société confèrent à leurs porteurs les mêmes droits de vote, à l'exception de certaines actions détenues au nominatif depuis deux ans minimum. En effet, l'article 17 des statuts de la Société prévoit un droit de vote double à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il sera justifié d'une inscription nominative depuis deux ans au moins au nom du même actionnaire.

A noter que toutes les actions de la Société sont actuellement entièrement libérées.

18.3. Contrôle de la Société

La Société est contrôlée par Monsieur Serge BITBOUL, qui a toujours détenu, depuis la constitution de la Société, la majorité de ses droits de vote, en direct et au travers de la société GECI Technologies Holding dont il est l'actionnaire majoritaire.

La Société est contrôlée comme décrit ci-dessus. Il n'existe pas de mesure particulière prise en vue de s'assurer que ce contrôle n'est pas exercé de manière abusive.

18.4. Dispositions pouvant avoir pour effet de retarder, différer, ou d'empêcher un changement de contrôle

A la connaissance de la Société, il n'existe aucun accord en place dont la mise en œuvre pourrait, à une date ultérieure, entraîner un changement de contrôle.



19. OPERATIONS AVEC DES APPARENTÉS

Le détail des opérations avec des apparentés est présenté :

- dans les rapports spéciaux des commissaires aux comptes relatifs à l'exercice 2015-2016 au paragraphe 20.4.1.
- dans les états financiers consolidés (Note 18 pour l'exercice 2016-2017) et 3.6 du RFS au 30/09/2016.

Depuis le 31 mars 2016, date de clôture de l'exercice 2015-2016, les conventions qui ont été conclues sont :

- Signature le 31 mai 2016, avec effet rétroactif au 31 décembre 2015, avec la société XLP Holding (ex-GTH) d'un 4ème avenant à la convention d'abandon de créance, conclue le 22 mars 2004 entre les sociétés XLP Holding (ex-GTH) et GECI International. Cet avenant prolonge le délai de mise en œuvre possible de la clause de retour à meilleure fortune jusqu'au 31 décembre 2020 et ce étant donné l'évolution du contexte inter-sociétés, la société XLP Holding ayant consenti à participer à l'augmentation de capital réservée de la société GECI International, augmentation qui a permis la reconstitution des fonds propres de cette dernière. Aux termes de cet avenant, XLP Holding (ex-GTH) consent à neutraliser, outre l'effet des augmentations de capital passées et futures par appel au marché, l'impact de toutes opérations de restructuration ou de refacturation interne, pour le calcul de la clause de retour à meilleure fortune dont le montant s'élève à 500 000€. Les seuils déclencheurs de la clause de retour à meilleure fortune se définissent comme suit : des comptes approuvés par l'assemblée générale faisant apparaître pour la deuxième année consécutive un résultat net consolidé supérieur ou égal à 1 300 000 euros ou une situation nette consolidée supérieure ou égale à 10 000 000 euros. La personne concernée par ces conventions est M. Serge BITBOUL, Président du conseil d'administration de la société GECI International et Président de la société XLP Holding (ex-GTH).

A la date du 30 septembre 2016, les conventions qui ont été conclues sont :

- Un avenant au contrat de management fees a été signé entre la société GECI International et le « Groupe EOLEN ». Le montant convenu forfaitaire est de 100 K€ HT par mois. L'avenant porte sur l'ajustement du montant facturé pour refléter le montant réel engagé pour l'entité. La personne concernée par ces conventions est M. Serge BITBOUL, Représentant de GECI International en tant que Président de la société Groupe EOLEN et Président de GECI International.
- Un contrat de management fees a été signé entre la société GECI International et la société ETUD Integral. Le montant convenu forfaitaire est de 150 K€ HT sur la période de juin à septembre 2016, mais le montant sera ajusté au montant réellement engagé pour l'entité. La personne concernée par ces conventions est M. Serge BITBOUL, Représentant de GECI International en tant que Président de la société ETUD Integral et Président de GECI International.
- Une convention de Cash Pooling entre la société ETUD Integral et la Holding GECI International a été signée le 1^{er} juillet 2016. Le taux de rémunération annuel est limité au taux d'intérêts de compte courant déductible et sera calculé par trimestre. Ces intérêts seront portés directement au compte courant des sociétés concernées. La personne concernée par ces conventions est M. Serge BITBOUL, Représentant de GECI International en tant que Président de la société Groupe EOLEN et Représentant de GECI International en tant que Président de la société ETUD Integral.

Depuis le 30 septembre 2016, les conventions qui ont été conclues sont :

- Une convention de trésorerie entre la société ETUD Intégral et la Société GECI International a été signée le 31 janvier 2017, la convention est faite aux conditions de marché intégrant un taux fiscalement déductible en septembre 2016 de 2,09%. La personne concernée par ces conventions est M. Serge BITBOUL, Représentant de GECI International en tant que Président de la société ETUD Integral et Président de GECI International.
- Une convention de services rendus entre la société ETUD Integral et la Société GECI International a été signée le 31 janvier 2017, cette convention prévoit un montant forfaitaire 30K€ par mois, ajusté tous les 6 mois. Les services rendus concernent la tenue de la comptabilité/gestion, l'assistance juridique, Informatique, Qualité (norme ISO/RSE) etc. La personne concernée par ces conventions est M. Serge

BITBOUL, Représentant de GECI International en tant que Président de la société ETUD Integral et Président de GECI International.

- Un avenant n°1 à la convention de services rendus entre la société Groupe EOLEN et la Société GECI International a été signé le 31 janvier 2017 ; cet avenant prévoit un montant forfaitaire pour 100K€ par mois, ajusté tous les 6 mois. Les services rendus concernent la tenue de la comptabilité/gestion, l'assistance juridique, Informatique, Qualité (norme ISO/RSE) etc. La personne concernée par ces conventions est M. Serge BITBOUL, Représentant de GECI International en tant que Président de la société Groupe EOLEN et Président de GECI International.

20. INFORMATIONS FINANCIERES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIERE ET LES RESULTATS DE L'EMETTEUR

Note Complémentaire

Cette note complémentaire a été établie afin d'apporter quelques clarifications sur les comptes consolidés clôturés à fin mars 2016, et les comptes consolidés semestriels à fin septembre 2016.

Note 1 : Valorisation du « put »

Au moment de l'acquisition de la société Groupe Eolen, sur les comptes délivrés par le Cédant, il a été demandé à la société GECI International que soit mis en place un « put » à hauteur de 3 millions d'euros pour les 20 % d'Altona. Cette valorisation a été faite sur la base d'une négociation imposée par le Cédant, notamment, un EBITDA 2016, estimé à 3 millions d'euros par un multiple de cinq. Cette valorisation, faisant l'objet de contestation par la Société (les procédures en cours sont détaillées dans le chapitre 4, paragraphe 4.3.2) est décorrélée du prix d'acquisition, défini sur la base de l'EBITDA passé (de 2014, estimé à 1,6 millions d'euros), avec le même multiple (cinq), et corrigé des dettes (6,2 millions d'euros), soit 1,8 millions d'euros.

Le passif financier lié à ce put, a fait l'objet d'une comptabilisation selon les normes IFRS 3 et IAS 27 révisées, à la date du 31 mars 2016 et à la date de clôture intermédiaire du 30 septembre 2016. Le montant net du passif est de 2,75 millions d'euros (les 3 millions d'euros brut du « put », diminué de la valeur comptable des 20% de la société Altona, soit 0,25 million d'euros) dans les comptes consolidés au 31 mars 2016 (dette classée en non courant Chapitre 20.1.1.III / Note 7), et au 30 septembre 2016 (dette classée en non courant Chapitre 20.6.III / paragraphe 3.9).

Note 2 : Le Crédit Vendeur

Le contrat stipule que « Le solde, soit la somme de SEPT CENT MILLE (700 000) euros, par inscription de cette somme au crédit du compte courant ouvert, au nom du Cédant, dans les livres du Cessionnaire (...) ».

Par ailleurs, le Cessionnaire (Altona International) consacrera, pour le compte du Cédant (Anthéa), à l'acquisition et l'exercice de bons de souscription d'actions, une somme totale de sept cent mille euros, prélevé sur le compte courant du Cédant, de telle sorte d'obtenir 5 000 000 d'actions.

Cette obligation est conditionnée par l'obtention d'un vote favorable de l'AGE du 29 mars 2016 de l'émission desdits bons et à la possibilité de Mr Bitboul et la société XLP Holding de pouvoir céder leurs « BSA ». A défaut, « le Cessionnaire versera alors la somme de 700 000 euros au Cédant en contrepartie de la liquidation de son compte courant dans les livres du Cessionnaire. ».

Lors de l'émission des BSA gratuits à tous les actionnaires (AG du 29 mars 2016), ni Monsieur Bitboul, ni la société XLP Holding, n'ont été autorisés à exercer ou à céder les BSA gratuits qui leur ont été octroyés (Prospectus n°16-096 en date du 24 mars 2016). En conséquence, seul le recours à un paiement de 700.000 euros est envisageable.

Il est souligné que l'objet du litige actuel avec le Cédant concerne notamment la diminution du prix d'acquisition, comprenant cet élément du prix de cession.

La dette « Crédit vendeur », d'un montant de 0,7 million d'euros, a été comptabilisée, dans les comptes consolidés au 31 mars 2016 (dette classée en non courant Chapitre 20.1.1.III / Note 7), et au 30 septembre 2016 (dette classée en non courant Chapitre 20.6.III / paragraphe 3.9).

Concernant la procédure en cours (cf Chapitre 4.3 du DR 2016).

Note 3 : Juste Valeur des sociétés « Eolen »

La valorisation des sociétés « Eolen » a été faite sur la base des éléments fournis par le Cédant, notamment la projection de la somme EBITDA sur cinq ans donnant ainsi une valeur retenue de 15 millions d'euros.

Des éléments et risques financiers découverts post-acquisition (évoqués dans le note 1) et ayant des impacts significatifs sur les comptes déjà certifiés, ont remis en cause cette valorisation.

Pour rappel, ces éléments sont les suivants :

	Montants Calculés	Provisions à fin déc 2014	Ajustement
Provisions Créances douteuses	666 101	- 227 518	438 582
Provisions IFC	382 786		382 786
Provisions Prud'homaux	486 161	- 179 598	306 563
Provisions Impôts et URSSAF	1 745 945	- 265 220	1 480 725
	3 280 993	- 672 336	2 608 657

Sur les dépréciations des créances douteuses :

- a) Pour la société AMUNDIS les provisions pour dépréciation des créances clients, fait apparaître :
Un montant de créances douteuses de 77K€ à la clôture des comptes 31/12/2014 et de 80K€ à l'ouverture : l'ensemble de ces factures ayant une échéance de plus d'un an ; une dépréciation de 64K€, à la clôture des comptes 31/12/2014 et de 67K€ à l'ouverture, mais uniquement la somme de 27K€ a été comptabilisée. Soit une dépréciation complémentaire de 40K€ à comptabiliser.
- b) Pour la société ALLIANCES SERVICES PLUS, les provisions pour dépréciation des créances clients, fait apparaître :
Un montant de créances douteuses de 187K€ à la clôture des comptes 31/12/2014 et de 187K€ à l'ouverture : l'ensemble de ces factures ayant une échéance de plus d'un an ; une dépréciation de 157K€, à la clôture des comptes 31/12/2014 et de 157K€ à l'ouverture, mais uniquement la somme de 101K€ a été comptabilisée. Soit une dépréciation complémentaire de 56K€ à comptabiliser.
- c) Pour la société EOLEN FINANCE, les provisions pour dépréciation des créances clients, fait apparaître :
Un montant de créances douteuses de 84K€ à la clôture des comptes 31/12/2014 et de 84K€ à l'ouverture : l'ensemble de ces factures ayant une échéance de plus d'un an ; une dépréciation de 69K€, à la clôture des comptes 31/12/2014 et de 72K€ à l'ouverture, mais aucune dépréciation n'a été comptabilisée. Soit une dépréciation complémentaire de 72K€ à comptabiliser.
- d) Pour la société EOLEN, les provisions pour dépréciation des créances clients, fait apparaître :
Un montant de créances douteuses de 174K€ à la clôture des comptes 31/12/2014 et de 235K€ à l'ouverture : l'ensemble de ces factures ayant une échéance de plus d'un an ; une dépréciation de 146K€, à la clôture des comptes 31/12/2014 et de 196K€ à l'ouverture, mais uniquement la somme de 90K€ a été comptabilisée. Soit une dépréciation complémentaire de 106K€ à comptabiliser.
- e) Pour la société Groupe EOLEN, les provisions pour dépréciation des créances clients, fait apparaître :
Un montant de créances douteuses de 208K€ à la clôture des comptes 31/12/2014 et de 235K€ à l'ouverture : l'ensemble de ces factures concerne Anthéa Interactive et ayant une échéance de plus d'un an ; une dépréciation de 163K€, à la clôture des comptes 31/12/2014 et de 174K€ à l'ouverture, mais uniquement la somme de 10K€ a été comptabilisée. Soit une dépréciation complémentaire de 164K€ à comptabiliser.

Le montant des dépréciations clients non comptabilisés au 31 décembre 2014 sur la base de ces éléments est donc de 439 K€.

Sur les provisions pour indemnités de départ à la retraite :

Les sociétés du Groupe EOLEN n'évaluaient ni ne comptabilisaient leurs engagements en matière de retraite. Compte tenu de l'enjeu, à notre demande, un calcul de cet engagement a été réalisé par le prestataire « paie » historique des sociétés « Eolen ».

La convention appliquée pour le calcul des engagements est la convention Syntec.

Les hypothèses utilisées pour déterminer le montant des engagements sont :

- Taux d'actualisation : 1,25%
- Taux de rotation du personnel : 2% par an
- Le turnover : en moyenne 15% annuel

Il ressort que le montant des engagements en matière d'indemnités de fin de carrière sont significatifs et auraient donc dû être comptabilisés (impact 383K€) pour la présentation des comptes consolidés du Groupe « Eolen ».

Sociétés	Sommes des Engagements
EOLEN	18 609
EOLEN INGENIERIE	9 124
GROUPE EOLEN	27 922
EOLEN FINANCE	83 318
EOLEN INTEC	9 061
EOLEN ENERGIE	24 153
AMUNDIS	34 544
ALLIANCES SERVICES PLUS	176 054
Total en Euros	382 786

Dans le cadre de l'intégration de ces comptes dans le périmètre de GECI International, conformément aux principes IFRS (IAS 19 « Avantages du personnel »), cet ajustement été comptabilisé.

Sur le montant des provisions pour risques :

L'analyse des différents éléments fait ressortir un montant de provision pour risque d'un montant total de 2 289 K€, dont un montant provisionné à fin décembre 2014 pour 445K€. Le montant à provisionner est donc de 1 844 K€. Ces provisions se détaillent comme suit :

- a) Des provisions pour risques prud'homaux d'un montant de 486K€ :

Sociétés	Montant Provisions
AMUNDIS - GROUPE EOLEN	17 491
ALLIANCES SERVICES PLUS	78 838
EOLEN	16 665
EOLEN FINANCE	145 500
EOLEN INGENIERIE	20 787
GROUPE EOLEN	206 880
Total en Euros	486 161

Les montants provisionnés ont été fournis par le Conseil juridique historique des sociétés « Eolen », ils concernent bien des litiges nés avant le 31 décembre 2014.

- b) Des provisions pour risques pour impôts et Urssaf d'un montant de 1 746 K€ :

Sociétés	Sommes réclamées	Sommes payées	Sommes contestées certaines	Ecart
EOLEN FINANCE				
<i>Contrainte de paiement URSSAF 2009-2010</i>	89 375	(17 852)	(11 167)	60 356
<i>CIR 2009 à 2012</i>	1 375 926			1 375 926
EOLEN				
<i>Notification contrôle fiscal 25/11/2013</i>	85 373			85 373
<i>Mise en demeure Urssaf 2009-2011</i>	241 591	(17 301)		224 290
Total en Euros	1 792 265	(35 153)	(11 167)	1 745 945

Conclusion

La juste valeur ante-DDL sur laquelle a été fondée le « put », soit 20% de 15 millions d'euros, apparait non justifiée, au vu des provisions non comptabilisées d'un montant global de 2,6 millions d'euros.

Une nouvelle juste valeur des sociétés « Eolen » a donc été déterminée avec les éléments cités ci-dessus (2,6 millions d'euros). Ces éléments ont impacté l'ouverture du bilan qui a été établi au 31 juillet 2015, et revu par les commissaires aux comptes historiques. Cette juste valeur, a ensuite été utilisée pour évaluer l'écart d'acquisition et la base pour l'allocation du prix d'acquisition.

Cette analyse résulte d'une appréciation propre de la Société, notamment de l'identification de passifs complémentaires au titre du PPA en IFRS. Elle a été confortée par une expertise menée par un cabinet indépendant agréé près la Cour d'Appel, et réalisée à la demande de la Société.

L'ensemble des ajustements opérés par rapport aux comptes historiques sont conformes aux principes et méthodes comptables du groupe en IFRS.

Note 4 : Bilan d'ouverture des sociétés « Eolen »

Les sociétés « Eolen » ont été intégrées en août 2015. Un bilan consolidé d'ouverture a été établi afin de d'intégrer les comptes des sociétés « Eolen » dans le périmètre de consolidation du Groupe GECI International. Rappelons que les sociétés « Eolen » ont été intégrées par la méthode d'intégration globale.

Comme indiqué ci-dessus, le bilan d'ouverture a intégré différents éléments financiers significatifs, découverts post-cession. Les différents agrégats du bilan d'ouverture ont été intégrés dans les comptes consolidés du Groupe GECI International, dans les colonnes « Variation de périmètre » (notamment chapitre 20.1.1.III « NOTE 6 – Provisions » des comptes consolidés à fin mars 2016). Ces colonnes intitulées « Variation de périmètre » intègrent donc les ajustements opérés post acquisition mais dont les origines ont été déterminées ante-acquisition. Pour rappel ces ajustements font l'objet de procédures judiciaires.

Note 5 : Provisions pour Risques au 31/03/2016 et au 30/09/2016

Concernant le tableau des provisions au 31 mars 2016, décrit dans la note 6 (chapitre 20.1.1.III du DR 2016) :

	En k€	Mars.15	Variation du périmètre	Dotations	Reprises suite à consommation	Reprises non utilisées	Impact sur le Résultat Global	Reclassement	Mars.16
Provisions clients		0	617	44	0				660
Provisions autres actifs courants		0	56						56
Provisions retraites et assimilées		51	358	59		6	-169	1	294
Litiges prud'honnaires		200			200				0
Provision pour risques et litiges		0	1 820		17				1 802
Provisions non courantes		251	2 178	59	217	6	-169	1	2 097
Litiges prud'honnaires		268	295	326	24	217		-1	648
Provisions courantes		268	295	326	24	217	0	-1	648
Total des Provisions		519	3 146	429	241	223	-169	0	3 461

Le détail du solde de la ligne « Provisions pour risques et litiges » est comme suit :

Au 31 mars 2017	Groupe Eolen	Eolen	Eolen Finance	TOTAL
Contrôle URSSAF		224 290	60 836	285 126
Contrôle Fiscal			85 373	1 461 299
Remise en état de locaux	36 250			36 250
Litiges Prêt Anthéa	20 000			20 000
	56 250	309 663	1 436 762	1 802 675

Concernant le tableau des provisions au 30 septembre 2016, décrit dans le paragraphe 3.8 (chapitre 20.6.3 du DR 2016) :

	Mars.16	Variation du périmètre	Dotations	Reprises suite à consommation	Reprises non utilisées	Reclassement	Sept. 2016
Provisions clients	660	3 132	5				3 797
Provisions autres actifs courants	56						56
Provisions retraites et assimilées	294	888	67				1 249
Provisions pour charges	0						0
Provision pour Risques et Litiges	1 802		11		60		1 753
Provisions courantes	1 802	0	11	0	60	0	1 753
Litiges Prud'hommes	648		108		7		749
Provisions non courantes	648	0	108	0	7	0	749
Total des Provisions	3 460	4 020	191	0	67	0	7 603

Le détail du solde de la ligne « Provisions pour risques et litiges » est comme suit :

Au 30 septembre 2016	Groupe Eolen	Eolen	Eolen Finance	TOTAL
Contrôle URSSAF		164 103	71 524	235 627
Contrôle Fiscal		85 373	1 375 926	1 461 299
Remise en état de locaux	36 250			36 250
Litiges Prêt Anthéa	20 000			20 000
	56 250	249 476	1 447 450	1 753 176

Note 6 : Continuité d'exploitation

Le paragraphe « 2.2.3 Principe de continuité d'exploitation », dans le chapitre 20.6.II du DR 2016, appelle quelques éclaircissements et une mise à jour, notamment sur l'actualisation des différentes hypothèses retenues, pour l'appréciation de la continuité d'exploitation à fin septembre 2016. Cette mise à jour ne remet pas en cause la continuité de l'exploitation pour les raisons suivantes :

- l'avenant du contrat avec Yorkville Advisors Global, LP, marquant l'apport de 3 millions d'euros dans les fonds propres de la Société, a été signé en février 2017 (pour une enveloppe globale restante de 9 millions d'euros) ;
- cet avenant a permis et facilité l'ouverture de discussions avec des partenaires bancaires de la Société, en vue de pouvoir restructurer la dette de la participation Eolen et d'en alléger significativement le montant des échéances, qui passeraient de 1,3 millions par an à 0,3 millions par an sur une période de 7 ans, outre une franchise de remboursement la première année de mise en place de cet accord. Cette négociation devrait se concrétiser après l'émission de la deuxième tranche des ORNANE, et sa mise en œuvre devrait se faire durant le deuxième semestre civil ;
- par ailleurs, la société a entamé et poursuit à date la possibilité d'apports complémentaires en Compte Courant de la part de certains actionnaires de la société, souhaitant participer à un meilleur soutien du développement du Groupe. Cette option pourrait se concrétiser avant la fin de l'exercice 2017-2018 ;
- enfin, quant au financement du CIR, les discussions du financement du celui-ci par la société NEFTYS n'ont pas abouti, pour des raisons inhérentes à cette dernière, cependant la Société a lancé de nouvelles discussions auprès d'autres organismes spécialisés, depuis le mois d'avril 2017, afin d'obtenir le financement de ses CIR. La constitution des dossiers, pour l'ouverture de compte, devrait prendre un mois, la concrétisation devrait se faire avant la fin de l'année 2017 ;
- en dernier lieu, les efforts importants de réorganisation et de réorientation des stratégies consacrés tout au long de l'année 2016 à ses participations, commencent depuis plusieurs semaines à porter leurs fruits.

Les divers risques détaillés dans le chapitre 4 « Facteurs de Risque » du DR 2016, ont été analysés comme suit et ont été intégrés ou non dans le plan de trésorerie qui a permis d'apprécier la continuité d'exploitation :

Sociétés	(en millions d'euros)	Sommes réclamées	Provisions comptables Au 31/3/16	Provisions comptables Au 30/9/16	Commentaires
Litiges Région Lorraine		17,2	0,0	0,0	Montant non provisionné étant donné les positions procédurales de chacune des parties (chapitre 4.3) Non prise en compte dans l'appréciation de la continuité d'exploitation, car aléa judiciaire et délais de procédures et recours des parties au-delà de 12 mois
Litiges avec le Cédant des sociétés "Eolen" (Acquisition)		3,7	0,7	0,7	Dette contractuelle contestée. Non prise en compte dans l'appréciation de la continuité d'exploitation, car le montant fait l'objet de contestation ; aléa judiciaire et délais de procédure et recours des parties au-delà de 12 mois
Litiges avec le Cédant des sociétés "Eolen" (Prud'hommes)		2,1	0,0	0,0	Montant non provisionné étant donné les positions procédurales de chacune des parties (chapitre 4.3) Non prise en compte dans l'appréciation de la continuité d'exploitation, car aléa judiciaire et délais de procédures et recours des parties au-delà de 12 mois

Litiges Prud'homaux	1,0	0,4	0,4	Provision de 132 K€ qui ont été intégrés dans le plan de trésorerie. Les autres dossiers, n'ont pas été intégrés dans le plan de trésorerie, en raison de l'aléa judiciaire et délais de procédures et recours des parties au-delà de 12 mois
Risque Fiscal (Crédit Impôt Recherche)	3,0	1,4	1,4	Non prise en compte dans l'appréciation de la continuité d'exploitation, car aléa judiciaire et délais de procédures et recours des parties au-delà de 12 mois pour Eolen Finance (1,37M€), et pour les sociétés Amundis et Alliances Services + (1,6M€), les notifications ont été reçues à fin décembre 2016 (délai des différentes procédures au-delà de 12 ans). Pour rappel, 1,4 millions n'ont pas été encaissés, et ne donneront pas lieu à une sortie de cash.
Litige avec quelques actionnaires	1,7	0,0	0,0	Montant non provisionné étant donné les positions procédurales de chacune des parties (chapitre 4.3) Non prise en compte dans l'appréciation de la continuité d'exploitation, car aléa judiciaire et délais de procédures et recours des parties au-delà de 12 mois
Litige URSSAF	0,3	0,3	0,2	Pris en compte dans l'appréciation de la continuité d'exploitation.

Hormis les éléments explicitement indiqués dans la note comme non inclus dans les plans de trésorerie pour le calcul de la continuité d'exploitation au 31/03/16 et 30/09/16, aucune autre provision et/ou dette courante comptabilisée n'a été exclue de ce plan de trésorerie.

Pour l'élaboration de ses hypothèses, à chaque clôture, la Société procède à l'analyse des risques et provisions qui peuvent survenir ou/et devenir certains sur une période de 12 mois à partir de la date de clôture. L'appréciation se fait, au cas par cas, et si des impacts de sorties de trésorerie doivent être envisagés, ces risques/provisions sont pris en compte dans les prévisions de trésorerie servant de base au principe de continuité d'exploitation.

A l'arrêté des comptes au 31 mars 2016, des risques et provisions n'ont pas été inclus dans les prévisions de trésorerie, en se basant sur plusieurs critères -l'état d'avancement des procédures, l'analyse juridique des dossiers, le caractère certain/incertain des probabilités de sorties de trésorerie- et en tenant compte des avis des conseils juridiques de la Société. Si tous les risques et provisions avaient été intégrés dans le plan de trésorerie en ne tenant compte que des sommes réclamées et indépendamment de toute évaluation des dossiers, l'appréciation du principe de continuité d'exploitation aurait été différente et aurait conduit à une remise en cause dudit principe de continuité d'exploitation. Par ailleurs, si la totalité des montants provisionnés devait être intégrés dans les prévisions de trésorerie, et indépendamment de toute évaluation des dossiers, cette situation aurait également conduit à une remise en cause dudit principe de continuité d'exploitation. Or, suite à une évaluation raisonnée, durant les douze mois révolus à compter du 31 mars 2016, les risques et provisions cités ci-dessus, n'ont pas donné lieu à des flux ayant impacté la trésorerie du Groupe.

De la même manière, à l'arrêté des comptes au 30 septembre 2016, si, de façon systématique et sans analyse des dossiers, tous les risques et provisions avaient été intégrés dans le plan de trésorerie en ne tenant compte que des sommes alléguées par les demandeurs, ou des sommes provisionnées, l'appréciation du principe de continuité d'exploitation serait différente et conduirait à une remise en cause dudit principe. Toutefois, lesdits risques et provisions n'ont pas été inclus dans les prévisions de trésorerie, en se basant sur les mêmes critères qu'à fin mars 2016 et au vu des nouveaux éléments relatifs à ces derniers : avancées des procédures, absence de clôture d'instruction, échanges entre les parties, nouvelles demandes envisagées par la Société. Telles ont été les hypothèses retenues, les développements à date, mentionnés dans le chapitre 4.3 du document de référence 2016 qui indique notamment les différentes échéances procédurales, confortent lesdites hypothèses retenues au 30 septembre 2016. Ont également été retenues comme hypothèses un renforcement de la structure financière avec la signature d'un contrat avec un fonds géré par Yorkville Advisors Global LP, ainsi qu'un préfinancement d'une créance CIR auprès d'un tiers. Si cette

dernière hypothèse ne s'est pas confirmée, en revanche, le renforcement de la structure financière s'est confirmé en décembre 2016 auprès de Yorkville Advisors Global. Suite à ce premier renforcement, un avenant a été signé en février 2017 ayant pour objet d'augmenter l'enveloppe globale d'investissement de 5 à 10 millions d'euros.

20.1. Informations financières historiques

20.1.1. Comptes consolidés relatifs à l'exercice clos au 31 mars 2016

La société « Groupe Eolen » est la holding d'un groupe de 11 sociétés. Le groupe composant les sociétés « Eolen » était détenu par la société « Anthéa » (désigné comme le Cédant). Le Groupe GECI International, à travers sa filiale « Altona International » (désigné comme le Cessionnaire), a acquis la société « Groupe Eolen », en août 2015.

Les modalités de paiement décrites dans ce chapitre, paragraphe 20.1.1 / 2.1, appellent une précision quant au débouclage du crédit vendeur de 700K€ en faveur du cédant, la société Anthéa.

Pour rappel, le prix d'acquisition a été fixé par les parties à 1,1 millions d'euros. Concomitamment, le cessionnaire s'est engagé à abandonner une créance de la société « Groupe EOLEN » sur la société Anthéa pour un montant de 727K€. Les normes IFRS 3 Révisée incluent cet abandon dans le coût d'acquisition.

Cette acquisition, d'un montant de 1,1 millions d'euros est financée par paiement de 150 K€ à la signature, 250 K€ par attribution d'une participation à hauteur de 20% dans la holding de reprise, filiale de GECI International, lesquels 20% sont assortis d'un engagement de rachat par le cessionnaire à hauteur de 3 millions d'euros et le solde d'un crédit vendeur de 700 K€, prévu d'être liquidé avant mars 2017. Le crédit vendeur de 0,7 million d'euros est décrit par l'article 4 décrit ci-dessous.

L'Article 4 du contrat de cession, est ainsi libellé : « le solde, soit la somme de sept cent mille (700.000) euros par inscription de cette somme au crédit du compte courant ouvert, au nom du Cédant, dans les livres du Cessionnaire.

Des bons de souscription sont prévus d'être émis, notamment au bénéfice de Monsieur Serge Bitboul et de la société XLP Holding lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société GECI International votant la reconstitution de ses fonds propres.

Le Cessionnaire consacrera, pour le compte du Cédant et en prélevant sur le compte courant de ce dernier dans les livres du Cessionnaire, une somme totale de sept cent mille (700.000) euros à l'acquisition et à la souscription d'un nombre de bons de souscription d'actions de la société GECI International de telle sorte qu'après exercice de ces bons (ci-après les « BSA »), le Cessionnaire détienne cinq millions d'actions au capital de GECI International. La somme précitée de 700.000 euros comprend ainsi tant le prix d'acquisition des BSA que le prix d'exercice desdits BSA par le Cessionnaire. Ledit compte courant est uniquement dédié à l'acquisition et à l'exercice des BSA, ne pouvant par conséquent, être appelé, liquidé, diminué à d'autres fins.

Il est précisé que l'exercice des BSA détenus par le Cessionnaire, pour le compte du Cédant sera temporellement limité notamment à la période d'avril 2016 à mars 2017... ».

Le crédit vendeur de 700K€ est donc consacré à l'acquisition et l'exercice exclusif de BSA, aux seules fins de faire acquérir au Cédant 5 millions d'actions de la société GECI International, dans un laps de temps donné.

Par ailleurs, le paragraphe 2.1 ci-après nécessite une précision complémentaire, notamment sur : « Les éléments ayant fondé la valorisation, dont l'attribution des 20% au Cédant, apparaissent aujourd'hui comme incertains, dans la mesure où la valorisation initiale apparaît discutable et discutée, à la lumière de nouveaux éléments. ». La valorisation de l'ensemble des sociétés « Eolen » fait l'objet d'une contestation par le Groupe, comme décrit dans le paragraphe 4.3.2 de ce document de référence. Les différents éléments découverts post acquisition et ayant un impact financier ont une influence notable sur la valorisation initiale.

I. ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

1.1. Etat du résultat global

	en k€	Notes	Avril. 15-Mars. 16	Avril. 14-Mars. 15 publié	Avril. 14-Mars. 15 retraité
Chiffre d'affaires		1	15 514	1 213	1 213
Autres Produits courants			55	0	0
Coûts directs		2	-9 536	-912	-779
Marge sur coûts directs			6 032	301	434
% du chiffre d'affaires			38,88%	24,84%	35,79%
Coûts généraux et administratifs		3	-5 073	-2 013	-1 992
Résultat opérationnel Courant			960	-1 711	-1 558
Autres Produits et Charges Opérationnels		4	-232	2 762	2 609
Résultat opérationnel Net			728	1 051	1 051
Coût de l'endettement financier net		5	-555	-568	-568
Autres charges et produits financiers		5	24	-37	-37
Résultat courant avant impôt			197	445	445
Impôts sur les bénéfices		16	272	0	0
Résultat net avant plus-values nettes sur participations cédées et résultat net des activités abandonnées			469	445	445
Résultat net des activités abandonnées / destinées à être cédées			0	0	0
Résultat net			469	445	445
<i>Attribuable aux propriétaires de la société mère</i>			12	445	445
Attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle			457	0	0
(en euros par action)					
			Avril. 15-Mars. 16	Avril. 14-Mars. 15 publié	Avril. 14-Mars. 15 retraité
Nombre moyen pondéré d'actions pour le calcul du résultat de base			34 087 747	33 859 996	33 859 996
Nombre moyen pondéré d'actions pour le calcul du résultat dilué			34 094 049	33 879 996	33 879 996
Résultat net de base par action			0,014	0,013	0,013
Résultat net dilué par action			0,014	0,013	0,013
Résultat net de base par action – hors résultat des activités abandonnées/destinées à être cédées			0,014	0,013	0,013
Résultat net dilué par action – hors résultat des activités abandonnées/destinées à être cédées			0,014	0,013	0,013

Les comptes consolidés 2015-2016 intègrent huit mois d'activité des sociétés Eolen, acquises en août 2015. Le chiffre d'affaires contributif est de 14,7 M€. Des impôts différés ont été activés sur la période pour un montant de 0,5 M€, liés principalement à la comptabilisation des IDA sur les reports déficitaires nés sur l'exercice 2015-2016.

Pour rappel, les comptes de l'exercice précédent comprenaient en « autres produits et charges opérationnels » des abandons de créances d'exploitation pour un montant de plus de 2,3 M€ suite à la renégociation des dettes fournisseurs. Un des abandons de créances est assorti de clauses de retour à meilleure fortune.

	en k€	Notes	Avril. 15-Mars. 16	Avril. 14-Mars. 15 publié	Avril. 14-Mars. 15 retraité
Résultat de l'exercice			469	445	445
<i>Écarts actuariels</i>			169	0	0
<i>Pertes et profits de conversion des états financiers des filiales en monnaie étrangère</i>			19	-164	-164
<i>Impôt différé constaté directement en situation nette</i>			1 130	0	0
Produits et charges comptabilisés directement en capitaux propres			1 317	-164	-164
Résultat global total			1 787	282	282
Attribuable aux propriétaires de la société mère			944	282	282
Attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle			843	0	0

Retraitement des Comptes consolidés au 31 mars 2015

Afin d'assurer une meilleure lisibilité de ses états financiers consolidés IFRS, lors de son arrêté semestriel du 30 septembre 2015, le Groupe a procédé à la neutralisation d'écritures issues des comptes de GECI International. Ce retraitement, opéré également sur les comptes consolidés clos au 31 mars 2015, n'a pas d'impact sur le résultat net mais seulement une incidence dans les agrégats qui composent le résultat opérationnel net.

En K€	Résultat Opérationnel Courant Publié	Retraitement Dépréciation Exceptionnelle	Résultat Opérationnel Courant Retraité
Au 31 mars 2015 (12 mois)	(1 711)	153	(1 559)

1.2. Etat de la situation financière

	en k€	Notes	Avril.15-Mars.16	Avril.14-Mars.15
ACTIF				
Immobilisations incorporelles		6	8 358	0
Immobilisations corporelles		6	113	8
Actifs financiers non courants		6	532	223
Impôts différés		18	1 455	0
Total Actifs non-courants			10 458	231
Actifs sur contrats en cours		10	58	0
Clients et autres débiteurs		11	5 564	229
Actif d'impôt exigible			6 622	0
Autres actifs courants		12	8 388	825
Trésorerie et équivalents de trésorerie		7	418	1 574
Total Actifs courants			21 049	2 628
Total Actif			31 507	2 859
PASSIF				
Capital			617	8 480
Primes et réserves			-2 535	-23 828
<i>Résultat consolidé (attribuable aux propriétaires de la société mère)</i>			12	445
Total Capitaux propres, attribuable aux propriétaires de la société mère			-1 906	-14 902
Attribuables aux participations ne donnant pas le contrôle			1 774	0
Total des capitaux propres			-132	-14 902
Emprunts et dettes financières		7	8 165	15 934
Provisions non courantes		8	2 097	252
Autres passifs non courants		15	0	0
Total Passifs non courants			10 261	16 186
Emprunts et concours bancaires (part à moins d'un an)		7	4 608	20
Provisions courantes		8	647	267
Passifs sur contrats en cours		13	0	0
Fournisseurs et autres créiteurs		14	3 364	793
Passif d'impôt exigible			0	0
Autres passifs courants		15	12 758	497
Total Passifs courants			21 378	1 576
Total des passifs			31 639	17 762
Total Passif			31 507	2 859

1.3. Tableau des flux de trésorerie consolidés

	En k€	
	Avril.15-Mars.16	Avril.14-Mars.15
FLUX DE TRESORERIE LIE À L'ACTIVITE		
Résultat net consolidé	469	445
+ Amortissements et provisions	435	-115
- Plus et Moins values de cession d'immobilisations	-80	0
- Autres éléments sans incidence de trésorerie	-250	37
- Intérêts payés	637	568
- Charge d'impôt (y c impôts différés)	-272	0
Flux de trésorerie avant variation du besoin en fonds de roulement, intérêts financiers et impôts	939	936
Impôts versés	-54	0
Variation de stocks	0	0
Variation des créances exploitation	-296	11 616
Variation des dettes exploitation	620	-7 484
Variation du besoin en fonds de roulement d'exploitation	325	4 132
FLUX DE TRESORERIE GENERE PAR L'ACTIVITE - (A)	1 210	5 068
Décaissements nets sur acquisitions/cessions immobilisations	-89	-56
<i>Décaissements sur acquisitions d'immobilisations incorporelles</i>	<i>-46</i>	<i>-11</i>
<i>Encaissements sur cession d'immobilisations incorporelles</i>	<i>0</i>	<i>0</i>
<i>Décaissements sur acquisitions d'immobilisations corporelles</i>	<i>-43</i>	<i>-46</i>
<i>Encaissements sur cession d'immobilisations corporelles</i>	<i>0</i>	<i>0</i>
Developpement Autofinancé		0
Investissements d'exploitations nets	-89	-56
Décaissements nets liés aux acquisitions financières (y compris Trésorerie des sociétés acquises)	-3 939	-173
Décaissements nets liés aux acquisitions d'immo financières	-67	0
Cession de Titres de participation (Consolidées et non Consolidées)	0	0
Trésorerie des activités destinées à être cédées	0	0
Regroupement d'entreprises (*)	0	0
Investissements financiers nets	-4 005	-173
FLUX DE TRESORERIE LIE AUX OPERATIONS D'INVESTISSEMENT - (B)	-4 094	-229
Encaissement net sur augmentation de capital	15 006	0
Augmentation du Capital des filiales souscrites par des tiers	250	0
Augmentation et diminution des actions propres	-88	0
Apports en compte courant	-15 454	-229
Variation nette des emprunts	-120	-2 819
<i>Encaissement d'emprunt</i>	<i>29</i>	<i>0</i>
<i>Remboursement d'emprunt</i>	<i>-149</i>	<i>-2 819</i>
Intérêts payés	-637	-568
FLUX DE TRESORERIE LIE AUX OPERATIONS DE FINANCEMENT - (C)	-1 044	-3 616
Variation des cours des devises	-32	-164
VARIATION DE TRESORERIE hors activités abandonnées	-3 961	1 059
Trésorerie d'ouverture	1 570	510
Variation de trésorerie	-3 961	1 059
Trésorerie de clôture	-2 391	1 570
dont disponibilités et quasi disponibilités	418	1 574
dont avances perçues de la société d'affacturage	-1 890	0
dont autres (découverts...)	-919	-4

Flux net de trésorerie opérationnelle des opérations poursuivies, ressort à + 1,2 M€. Les impôts différés nets de 0,3 M€, ainsi que la variation du BFR quasi nulle, concernent essentiellement les activités des sociétés Eolen. Les créances concernent notamment les créances fiscales relatives au CIR (6,6 M€), et des créances clients nettes (5,6 M€) qui sont

factorisées dans leur majorité. Les dettes concernent des dettes fournisseurs pour 3,4 M€, et des dettes fiscales et sociales courantes.

A – Autres produits et charges non réalisés

(En milliers d'euros)	Fin Mars 2016
Dotations nettes relatives aux amortissements	514
Dotations nettes relatives aux provisions	(79)
(Profits) pertes nets sur cessions d'éléments d'actifs	(80)
Charges d'impôt (y compris impôts différés)	(272)
Charge d'endettement nette	637
Autres	(250)
Autres produits et charges non réalisés	470

A bis – Variation du besoin en fonds de roulement

(En milliers d'euros)	Fin Mars 2016	Entrée de périmètre Eolen	Fin Mars 2015	Variation
Diminution (augmentation) des stocks nets	0	0	0	0
Diminution (augmentation) des créances clients	5 564	7 077	229	1 742
Diminution (augmentation) des autres actifs	15 068	12 204	826	(2 038)
Augmentation (diminution) des fournisseurs	3 364	2 375	793	196
Augmentation (diminution) des autres passifs	12 758	11 837	490	431
Ajustement des dettes liées aux immobilisations	0	0	7	(7)
Variation du besoin en fonds de roulement	36 754	33 493	2 345	325

Flux net de trésorerie liés aux opérations d'investissement financier, ressort à – 4 M€. L'acquisition des sociétés Eolen a généré un flux négatif de 3,9 M€ (y compris la trésorerie nette négative de 3,7 M€). Le Groupe n'a pas réalisé d'investissement matériels conséquent (- 0,2 M€), les activités s'appuyant principalement sur du capital humain. Néanmoins quelques matériels ont été renouvelés tels que des serveurs.

B – Flux de trésorerie liés aux investissements

(En milliers d'euros)	Fin Mars 2016	Entrée de périmètre Eolen	Fin Mars 2015	Variation
Acquisitions d'immobilisations selon tableau de variations	12 072	5 597	6 429	(46)
Retraitement de Crédit Bail	(5 263)		(5 263)	0
Retraitement Cession / Mise au rebut	(141)			141
Ecart de conversion	(13)			13
Retraitement Avances sur Immobilisations	43			(43)
Goodwill	3 712			(3 712)
<i>Total des acquisitions de la période</i>	<u>10 411</u>		<u>1 166</u>	<u>(3 648)</u>
Décalage de décaissement (variations dettes d'immobilisation)	0		0	0
Investissements incorporels et corporels décaissés	10 411	0	1 166	(3 648)
Décaissements nets liés aux acquisitions financières	(150)		0	(150)
Trésorerie des sociétés acquises (cédées) durant l'exercice	(3 789)			(3 789)
Décaissements nets liés aux acquisitions d'immobilisations financières	(67)			(67)
Cession de Titres de participation (Consolidés et non Consolidés)				0
Investissements financiers nets	(4 005)	0	0	(4 005)

Flux net de trésorerie liés aux opérations de financement, ressort à -1,0 M€. Durant l'exercice, la société GECI International a concrétisé une augmentation de capital réservée aux deux actionnaires de référence (XLP Holding et Air Invest) pour un montant de 15 M€. Cette opération a été réalisée par l'incorporation de la quasi-totalité de leur compte courant, ce qui explique le désendettement significatif du Groupe par rapport à l'exercice précédent. Les nouvelles dettes concernent le crédit vendeur suite à l'acquisition du groupe Eolen.

C – Flux de trésorerie liés aux financements

(En milliers d'euros)	Fin Mars 2016	Entrée de périmètre Eolen	Fin Mars 2015	Variation
Augmentation de capital	104		(14 902)	15 006
Augmentation du Capital des filiales souscrites par des tiers	250		0	250
Correction actions propres	22		110	(88)
<i>Sous-total</i>	<u>376</u>		<u>(14 792)</u>	<u>15 168</u>
Comptes courants actionnaires	809	721	15 542	(15 454)
Autres emprunts	392		392	(0)
Dettes Bancaires	5 997	6 149	0	(152)
Ecart de conversion	32			32
Crédit Bail	15		15	0
Dettes Crédit bail	5 278		5 278	0
Retraitement Crédit Bail	(5 263)		(5 263)	0
Flux de trésorerie liés aux financements	6 984	6 870	589	(1 044)

1.4. Etat des Variations des capitaux propres consolidés

Capital et réserves liées

en K€	Capital	Primes et réserves liées au capital	Reclassement des titres auto-détenus	Réserves de conversion	Autres réserves et résultat	Capitaux propres attribuables aux propriétaires de la société mère	Capitaux propres attribuables aux participations ne donnant pas le contrôle	Total des capitaux propres consolidés
Capitaux propres au 1^{er} avril 2015	8 480	46 180	-100	1 219	-70 680	-14 902	0	-14 902
<i>Résultat net de la période</i>					12	12	457	469
Autres éléments du résultat global (nets d'impôt) :	0	0	0	32	899	931	386	1 317
<i>Produits et charges comptabilisés directement en capitaux propres</i>					111	111	58	169
<i>Effet d'impôt</i>					788	788	341	1 130
<i>Pertes et profits de conversion des états financiers des filiales en monnaie étrangère</i>				32		32	-13	19
Résultat global de la période	0	0	0	32	911	944	843	1 787
Augmentation de capital	6 950	8 340				15 290		15 290
Palements fondés sur des actions	5				-5	0		0
Réduction du Capital	-14 818				14 818	0		0
Reclassement des actions propres			88		-88	0		0
Variation de pourcentage d'intérêt					-3 960	-3 960	552	-3 408
Autres variations		-284	-10		1 016	722	380	1 101
Total des transactions avec les actionnaires	-7 863	8 056	78	0	11 781	12 052	932	12 983
Capitaux propres au 31 mars 2016	617	54 235	-22	1 251	-57 988	-1 906	1 775	-132
Capitaux propres au 1^{er} avril 2014	8 480	46 180	-100	1 383	-71 161	-15 219	0	-15 219
<i>Résultat net de la période</i>					445	445	0	445
Autres éléments du résultat global (nets d'impôt) :	0	0	0	-164	0	-164	0	-164
<i>Produits et charges comptabilisés directement en capitaux propres</i>						0		0
<i>Effet d'impôt</i>						0		0
<i>Pertes et profits de conversion des états financiers des filiales en monnaie étrangère</i>				-164		-164		-164
Résultat global de la période	0	0	0	-164	445	282	0	282
Augmentation de capital	0	0				0		0
Palements fondés sur des actions						0		0
Reclassement des actions propres						0		0
Variation de pourcentage d'intérêt						0		0
Autres variations					35	35		35
Total des transactions avec les actionnaires	0	0	0	0	35	35	0	35
Capitaux propres au 31 mars 2015	8 480	46 180	-100	1 219	-70 680	-14 902	0	-14 902

Le capital social est composé de 61 741 720 actions d'un nominal de 0,01 €.

Les fonds propres étant inférieurs à la moitié du capital social, la société a procédé à la convocation d'une assemblée générale extraordinaire le 29 mars 2016 qui a approuvé les résolutions concernant entre autres, les augmentations de capital réservées aux deux actionnaires de référence (XLP Holding et Air Invest) par incorporation de leurs comptes courants (27 800 000 actions nouvelles à 0,55 euro, dont 0,30 euro de prime d'émission), la réduction de capital par absorption des pertes cumulées (diminution de la valeur nominale passant de 0,25 euro à 0,01 euro, pour un montant total de 14 818 012,80 euros) et l'émission de BSA gratuits à l'ensemble des actionnaires (la parité est de 1 BSA gratuit pour 1 action détenue, un prix d'exercice de 0,06 euro et une période d'exercice entre le 7 avril 2016 au 6 octobre 2017 inclus). Les BSA ont été émis le 7 avril 2016, et ils sont cotés en bourse sur Euronext, sous le numéro ISIN FR0013141249. Le cours moyen du BSA depuis le début de sa cotation le 7 avril 2016 est de 0,12 euro. Depuis le lancement de l'opération, 4 163 261 BSA ont été exercés entre le 7 avril 2016 au 31 mai 2016. Il reste donc 57 578 459 BSA à exercer, en sachant que les actionnaires de référence XLP Holding, Serge Bitboul et Air Invest ont pris l'engagement de ne pas exercer ni céder les BSA qui leur ont été attribués (soit au total 38 919 157 BSA).

Catégorie de titres	Nombre	Valeur nominale en €
Actions ou parts sociales composant le capital social au début de l'exercice	33 921 720	0,25
Actions ou parts sociales émises pendant l'exercice	27 820 000	0,25
Actions ou parts sociales composant le capital social en fin d'exercice	61 741 720	0,01

1.5. Informations sectorielles

1.5.a. Principaux agrégats du poste de résultat par secteur d'activité

Le Groupe a connu une évolution notable au cours des précédents exercices. L'exercice écoulé a permis au Groupe de franchir une étape importante dans sa stratégie de redéploiement qui s'est concrétisée notamment par l'acquisition en août 2015 du groupe Eolen, société de conseils et d'ingénierie, présente en France et au Brésil.

Au titre de l'IFRS 8, l'activité du Groupe a été redéfinie :

- Le pôle « Ingénierie » : certaines activités des sociétés Eolen sont venues renforcer les activités historiques du Groupe. Il s'agit notamment des activités d'ingénierie dans le domaine de l'énergie, du transport, de l'industrie et de la formation.
- Le pôle « Finance » regroupe les prestations de services et conseils auprès des établissements bancaires.
- Le pôle « Informatique & Télécom » regroupe les activités liées au domaine de la télécommunication & multimédia, de l'infogérance et de la solution « HPC » (High Performance Computing).
- GECI International constitue la Holding.

Compte tenu de ce changement significatif de périmètre, aucune comparaison avec les exercices antérieurs n'est pertinente. Dans le tableau qui suit, les éliminations intercompagnies concernent uniquement les management fees, facturés par la holding vers ses filiales

en K€	Avril.15-Mars.16					Avril.14-Mars.15 (Retraité)				
	Activité Ingénierie	Activité Informatique et Télécom	Activité Finance	Holding	Elim Interco	Total	Activité Ingénierie	Holding	Elim Interco	Total
Chiffre d'affaires	2 809	8 316	4 255	1 599	-1 465	15 514	895	318	0	1 213
Autre Produits courants		55			0	55			0	0
Coûts directs	-1 781	-5 422	-2 252	-81	0	-9 536	-860	81	0	-779
Marge sur coûts directs	1 028	2 949	2 003	1 518	-1 465	6 032	34	400	0	434
% du chiffre d'affaires	36,6%	35,5%	47,1%			38,9%	3,8%			24,8%
Coûts généraux et administratifs	-943	-2 672	-1 367	-1 556	1 465	-5 073	-35	-1 958	0	-1 992
Résultat opérationnel Courant	86	277	636	-38	0	960	0	-1 558	0	-1 558
Autres Produits et Charges Opérationnels	-78	-265	-139	250	0	-232	-20	2 629	0	2 609
Résultat opérationnel Net	8	11	497	212	0	728	-21	1 071	0	1 051
Coût de l'endettement financier net	-42	-124	-63	-326	0	-555	-26	-542	0	-568
Autres charges et produits financiers	20	61	31	-88	0	24	-26	-12	0	-37
Résultat courant avant impôt	-14	-52	464	-202	0	197	-72	518	0	445
Impôts sur les bénéfices	50	147	75	0	0	272			0	0
Résultat net avant plus-values nettes sur participations cédées et résultat net des activités abandonnées	36	95	541	-202	0	469	-72	518	0	445
Résultat net des activités abandonnées / destinées à être cédées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Résultat net	36	95	541	-202	0	469	-72	517	0	445

1.5.b. Principaux agrégats du poste du bilan par secteur d'activité

en k€	Avril.15-Mars.16				Avril.14-Mars.15			
	Activités opérationnelles	Holding	Eliminations Inter secteurs	Total	Activité Ingénierie	Holding	Eliminations Inter secteurs	Total
ACTIF								
Actifs Sectoriels	30 579	928		31 507	260	3 137	-538	2 859
Actifs non affectés				0				0
Total Actif	30 579	928	0	31 507	260	3 137	-538	2 859
PASSIF								
Capitaux Propres		-132		-132		-14 902		-14 902
Passifs sectoriels	30 024	1 613	0	31 637	1 135	17 165	-538	17 762
Passifs non affectés				0				0
Total Passif	30 024	1 481	0	31 507	1 135	2 263	-538	2 859

1.5.c. Indication des actifs non courants par zone géographique

en K€

Avril.15-Mars.16

Avril.14-Mars.15

ACTIF	France	Autres Pays	Eliminations Inter secteurs	Total	France	Union Européenne	Autres Pays	Eliminations Inter secteurs	Total
Actifs non Courants Sectoriels	8 972	32		9 003	228	0	3		228
Total Actif non courant	8 972	32	0	9 003	228	0	3	0	228

II. NOTES ANNEXES

2.1. Faits marquants, activité et perspectives

Le Groupe GECI International a concrétisé une première étape de sa stratégie de redéploiement avec l'acquisition du groupe Eolen en août 2015.

Le groupe Eolen est une société française de conseils, d'expertises et d'ingénierie, composé de 11 sociétés, basées en France, au Brésil et au Canada.

Le groupe Eolen se distingue par un engagement sur-mesure pour réussir la mise en œuvre de projets à forte composante technologique pour des clients majoritairement "grands comptes". Le groupe Eolen intervient tout au long du cycle de vie des projets, depuis les phases d'études préliminaires, en passant par la conception et le développement, jusqu'aux phases de maintenance et de maîtrise d'œuvre.

Labellisé "OSEO Excellence", le groupe Eolen a reçu le premier prix du classement Deloitte Technology Fast 50 dans la catégorie Logiciels et Services informatiques en 2012.

Au cours des derniers exercices, le groupe Eolen a enregistré un fort développement, s'appuyant sur une croissance organique et une stratégie d'acquisitions ciblées.

Nom de la société	forme juridique	capital	SIRET	Actionnaires	Tx de détention	PAYS
GROUPE.EOLEN	SAS	10 000 000 €	51402387800010	ALTONA INTERNATIONAL	100,00%	France
EOLEN	SAS	60 100 €	49250356000012	GROUPE EOLEN	66,72%	France
EOLEN FINANCE	SAS	650 000 €	43535327100032	GROUPE EOLEN	51,00%	France
RISKALIS CONSULTING	SAS	160 650 €	48177018800060	EOLEN FINANCE	82,15%	France
EOLEN INTEC	SAS	40 000 €	49979079800023	GROUPE EOLEN	95,00%	France
EOLEN ENERGIE	SAS	10 000 €	52906689600018	GROUPE EOLEN	100,00%	France
EOLEN INGENIERIE	SAS	40 000 €	50813093700016	GROUPE EOLEN	100,00%	France
AMUNDIS	SAS	8 000 €	49317789300036	GROUPE EOLEN	100,00%	France
ALLIANCE SERVICES PLUS	SAS	45 000 €	45115035300071	GROUPE EOLEN	100,00%	France
ALLIANCE SERVICE PLUS. SERVICOS DE	LTDA	151 911 Réal		ALLIANCE SERVICES PLUS	93,40%	Brésil
AS+ SERVICE CONSEIL INC	SA	79 600 \$ canadien		ALLIANCE SERVICE PLUS	100,00%	Canada
ALTONA INTERNATIONAL	SAS	1 250 000 €	812911667	GECI INTERNATIONAL	80,00%	France

Mode et conditions d'acquisition

Le Groupe GECI International a acquis 100% du capital et des droits de vote de groupe Eolen, société holding du groupe acquis, via la création d'une sous-holding d'acquisition, la société Altona International, dotée d'un capital de 1 million d'euros.

Un protocole d'accord a été signé avec conditions suspensives, lesquelles ont été levées fin juillet 2015. La réalisation de l'opération s'est déroulée durant le mois d'août 2015. Le prix d'acquisition a été fixé par les parties à 1,1 M€. Concomitamment, le cessionnaire s'est engagé à abandonner une créance du groupe Eolen, sur la société Anthéa pour un montant de 727K€. Les normes IFRS 3 révisées incluent cet abandon dans le coût d'acquisition.

Cette acquisition a été financée de la manière suivante :

- paiement de 150 K€ à la signature du protocole d'accord,
- attribution d'une participation à hauteur de 20% dans la holding de reprise, filiale de GECI International, à hauteur de 250 K€ (il est par ailleurs précisé que cette participation est assortie d'un engagement de rachat par le cessionnaire à hauteur de 3 M€),
- crédit vendeur à hauteur de 700 K€ (selon l'article 4 de l'acte de Cession datant du 6 août 2015, celui-ci est consacré à l'acquisition et l'exercice exclusif de BSA, aux seules fins de faire acquérir au Cédant 5 millions d'actions de la société GECI International, dans un laps de temps donné).

Les éléments ayant fondé la valorisation, dont l'attribution des 20% au Cédant, apparaissent aujourd'hui comme incertains, dans la mesure où la valorisation initiale apparaît discutable et discutée, à la lumière de nouveaux éléments.

L'application de la norme IFR3 Révisée, indique que tous les paiements relatifs à l'acquisition d'entreprises doivent être enregistrés à leur juste valeur à la date d'acquisition, y compris les paiements éventuels. Dans ce sens, l'engagement de paiement des 20% à hauteur de 3 M€ est considéré comme faisant partie du coût global d'acquisition. Cet engagement est assimilé à un « put ». Les normes IFRS 3 et IAS 27 révisées, rappellent les règles de comptabilisation des « puts » sur intérêts minoritaires, notamment la constatation d'un passif financier, le reclassement des intérêts minoritaires correspondant à la part des actions rachetées et avec un impact sur les capitaux propres part groupe.

Durant le mois d'octobre 2015, l'augmentation de capital sur Altona International a été réalisée et porte ainsi le capital social de celle-ci à 1 250 000 euros.

Activités et axes stratégiques par pôle

Le positionnement stratégique du groupe Eolen a été revu et aligné sur celui de GECI International pour cibler des marchés à forte croissance, à forte valeur ajoutée et à l'international. Les efforts commerciaux ont été intensifiés, et pour répondre à la demande, les équipes de recrutement ont été largement renforcées. Les bureaux du groupe Eolen ont également été récemment transférés à proximité du siège pour favoriser les échanges et les synergies.

Le Groupe GECI International dispose à fin mars d'un effectif total de 385 personnes, avec une présence en France, Brésil, et Afrique du Sud.

• Pôle Ingénierie

Le Pôle « Ingénierie » a réalisé sur l'exercice un chiffre d'affaires de 2,8 M€ (18% du chiffre d'affaires consolidé), composé principalement de prestations de conseil, d'études, de formation et d'e-learning.

En France, les activités se positionnent sur des secteurs à fort potentiel de croissance tels que les véhicules électriques, les transports urbains, les énergies renouvelables, les biotechnologies, le bâtiment et le génie civil. Le Groupe est également présent dans l'industrie pétrolière et en bonne position pour bénéficier du retour attendu de la croissance dans ce secteur.

En Afrique du Sud, les contrats récurrents de formation dans l'énergie ont été renouvelés et renforcés. Un contrat de 5 ans dans le domaine de la formation a ainsi été remporté suite à un appel d'offres international, donnant ainsi une visibilité à horizon 2020. Des recrutements sont en cours pour staffier les équipes de formation.

En Inde, l'activité opérée à travers la JV « AeroEuro Engineering India », est consolidée par mise en équivalence ; son chiffre d'affaires annuel n'est donc pas intégré.

• Pôle Informatique & Télécoms

Le Pôle « Informatique & Télécoms » a réalisé sur l'exercice un chiffre d'affaires de 8,3 M€ (54 % du chiffre d'affaires consolidé).

En France, les activités se sont focalisées sur les contrats à plus forte valeur ajoutée et ont engagé parallèlement une diversification dans le domaine des SMACS (social networks, mobility, analytic, cloud, security).

Les activités d'infogérance ont bénéficié de marchés laissés vacants par les entreprises de services du numérique.

Enfin, l'offre « HPC » (High Performance Computing) a confirmé son essor sur des marchés publics. Il est prévu de renforcer les équipes en France et à l'international pour répondre à une demande croissante de calculs de grande taille et de simulation complexes, due notamment à l'émergence du cloud et du big data. Cette activité, bien maîtrisée aujourd'hui, offre des relais de croissance significatifs dans des secteurs variés, comme l'industrie, la grande distribution, la biotechnologie, la climatologie ou les nanotechnologies.

Au Brésil, la croissance des ventes, animée par l'enrichissement de l'offre, a été obérée par l'évolution défavorable de la parité de change euro / real. Malgré un contexte politique et économique incertain, la société démontre une bonne résilience.

• Pôle Finance

Le Pôle « Finance » a réalisé un chiffre d'affaires de 4,3 M€ (27% du chiffre d'affaires consolidé), composé principalement de prestations de services auprès de grands groupes bancaires. Les référencements ont été consolidés au cours de l'exercice. En outre, les contrats en cours, majoritairement de longue durée, offrent une excellente visibilité. Pour soutenir le développement de ce pôle, le Groupe prévoit d'élargir les prestations au conseil et d'internationaliser l'activité.

Au 31 mars 2016, le chiffre d'affaires consolidé du Groupe GECI International se répartit entre la France (85%), le Brésil (11%) et l'Afrique du Sud (4%).

Reconstitution des fonds propres de GECI International

Le Groupe GECI International a reconstitué ses fonds propres à fin mars 2016 suite à l'approbation par l'Assemblée Générale Mixte du 29 mars 2016 :

- des augmentations de capital réservées en faveur des deux actionnaires de référence (XLP Holding et Air Invest), et
- de la réduction de capital (à travers la diminution de la valeur nominale de l'action, de 0,25 euro à 0,01 euro).

Ces opérations se sont matérialisées par l'incorporation des comptes courants des actionnaires dans le capital de la société pour 15,3 M€, dont 8,3 M€ de prime d'émission, et ont conduit à la création de 27 800 000 d'actions nouvelles.

Sur décision de cette même Assemblée, GECI International a également réalisé une émission de bons de souscription d'actions (« BSA ») attribués gratuitement à ses actionnaires afin de les associer aux nouveaux projets de développement. 61.741.720 BSA ont ainsi été émis le 7 avril 2016, 1 BSA donnant le droit de souscrire 1 action GECI International, à tout moment jusqu'au 6 octobre 2017 inclus, au prix unitaire de 0,06 euro par action. Il est rappelé que les actionnaires de référence Serge Bitboul, XLP Holding et Air Invest, se sont engagés à ne pas exercer ni à céder les BSA gratuits qui leur ont été attribués, les autres actionnaires se trouvant ainsi relués.

Le BSA est coté sur Euronext Paris depuis le 7 avril 2016, sous le code ISIN FR0013141249. A fin mai 2016, 4 163 261 BSA, soit 18,3 % du total maximum potentiel, ont été exercés entraînant la création de 4 163 261 actions nouvelles pour un montant brut de souscription de 249 795,66 €.

Enfin, la cotation des titres GECI International (GECI ISIN FR0000079634) a repris depuis le 11 mars 2016. Le mode de cotation est aujourd'hui au fixing à cause de la suspension de cotation survenue depuis juin 2012. En effet, le nombre de transactions calculé sur l'exercice précédent est le point de référence qui classe la cotation des titres cotés sur le marché Euronext. L'année prochaine donc, selon le nombre de transactions enregistrées, le mode de cotation pourra changer de nouveau.

À ce jour, le mode de cotation au fixing des titres GECI se fait aux horaires suivants :

- De 11h30 jusqu'à 12h00 :
 - À 11h30 : cotation d'un cours d'ouverture
 - Jusqu'à 12h : possibilité pour les membres de marché de négocier à ce cours d'ouverture uniquement
- De 16h30 à 17h00 :
 - • À 16h30 : cotation d'un cours de clôture
 - • Jusqu'à 17h : possibilité pour les membres de marché de négocier à ce cours de clôture uniquement

Stratégie corporate et Perspectives

Avec la massification d'internet, les problèmes de sécurité informatique, l'apparition de nouvelles technologies, les entreprises sont amenées à repenser leur modèle économique, et à investir massivement dans l'innovation et dans les programmes de recherche et développement, notamment pour accroître ou maintenir leurs avantages compétitifs et assurer leur pérennité dans un monde qui évolue rapidement.

GECI International choisit de se positionner sur ces marchés aussi bien auprès des grands industriels, qu'auprès des PME ou start-ups pour les accompagner dans leur développement dans ce contexte extrêmement concurrentiel de transition numérique.

GECI International vise une croissance organique forte, doublée d'opérations de croissance externe et d'alliances commerciales ou stratégiques, pour accélérer davantage son développement, tant en France qu'à l'international.

2.2. Evènements postérieurs à la clôture

Afin de soutenir sa stratégie de croissance, le Groupe a acquis la société « ETUD Integral » à la fin du mois de juin 2016. Cette société d'ingénierie française, fondée en 1984, propose une gamme de services variés comprenant le développement et la conception, les simulations numériques, l'ergonomie, la réalisation de prototypes. Elle dessert en particulier un certain nombre de clients de premier plan dans l'univers des transports, parmi lesquels Renault, PSA, Bombardier, Alstom, Dassault Aviation, Sogclair ou Valeo.

Son chiffre d'affaires s'est établi en 2015 à 4 M€ contre 5 M€ en 2014. Cette évolution s'explique par des difficultés financières récentes, qui ont altéré la demande des donneurs d'ordre pour la réalisation d'études et de prototypes ; la partie du chiffre d'affaires, réalisé par la mise à disposition de compétences dans le cadre de contrat en régie, offrant une meilleure résilience.

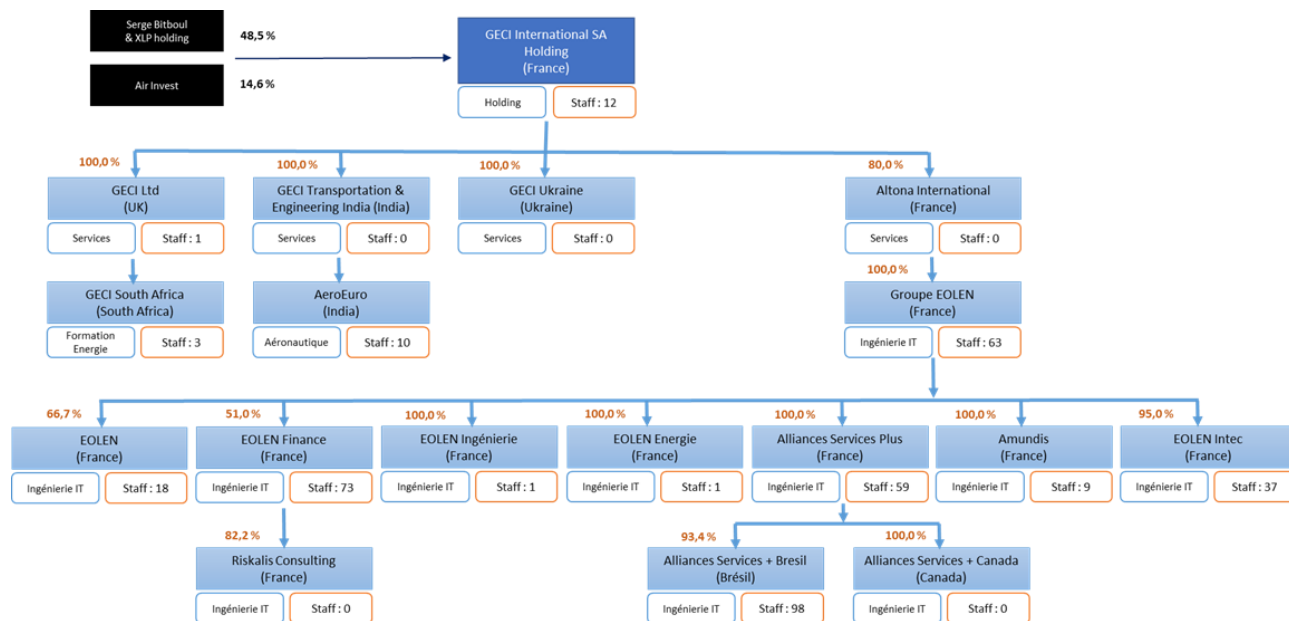
L'acquisition s'est effectuée dans le cadre d'une reprise d'activité devant le tribunal de commerce de Versailles. GECI International reprend l'ensemble des effectifs opérationnels (63 personnes) et pérennise ainsi les engagements pris auprès des clients d'ETUD Integral.

Grâce à son expérience de ce type de dossier, et grâce à la proximité des équipes et des métiers, GECI International entend mener une intégration rapide, efficace et pérenne, pour les collaborateurs comme pour les clients qui pourront désormais bénéficier d'une expertise élargie.

La date effective de reprise est le 21 juin 2016. Les résultats d'ETUD Integral seront consolidés à compter de cette date.

2.3. Evolution du périmètre de consolidation

Le périmètre de consolidation est présenté dans le tableau des filiales et participations.



2.4. Base de préparation des états financiers consolidés, et continuité d'exploitation

En application du règlement européen n° 1606/2002 du 19 juillet 2002, les comptes consolidés du Groupe GECI International au titre de l'exercice clos au 31 Mars 2016, ont été établis selon les normes et interprétations IFRS telles qu'adoptées par l'Union Européenne au 31 mars 2016.

Le référentiel intégral des normes adoptées au sein de l'Union Européenne peut être consulté sur le site internet de la Commission européenne à l'adresse suivante :

http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias/index_fr.htm

Les états financiers consolidés sont présentés en milliers d'euros et ont été arrêtés par le conseil d'administration du 6 juillet 2016. Conformément à la législation française, ils seront considérés comme définitifs lorsqu'ils auront été approuvés par les actionnaires de GECI International lors de l'assemblée générale annuelle convoquée pour septembre 2016.

Les principes comptables ainsi que les méthodes d'évaluation, appliqués aux comptes Groupe clos le 31 mars 2015 ont été reproduits aux états financiers consolidés Groupe clos le 31 mars 2016, à l'exception des effets des nouvelles normes et interprétation tels que décrits ci-dessous.

Les comptes au 31 Mars 2016 ont été établis dans le cadre d'un principe de continuité d'exploitation dans la mesure où celle-ci doit s'apprécier sur un horizon de 12 mois à compter de la date de clôture, soit jusqu'au 31 mars 2017.

A ce titre, un plan de trésorerie soumis aux auditeurs, et dont le suivi se fait quotidiennement, présente un excédent à la fin de la période de 12 mois, en tenant compte des dépenses d'exploitation réduite pour la holding et des perspectives raisonnables d'évolution pour les sociétés opérationnelles. Ces prévisions intègrent également la reprise des remboursements des divers emprunts des sociétés Eolen, à partir de septembre 2016, ainsi que du découvert autorisé jusqu'en décembre 2016, selon le protocole signé avec les banques débitrices en juillet 2015.

Enfin, la Direction de GECI International réalise de manière régulière un suivi et actualisation de ce plan de trésorerie qui a été présenté au Conseil qui a arrêté les présents comptes le 6 juillet 2016.

2.5. Normes, amendements et interprétation appliqués

Les nouvelles normes et interprétations applicables, de façon obligatoire à partir du 1er avril 2015, sont sans impact significatif sur les comptes consolidés de la Société au 31 mars 2016. Elles concernent principalement :

- o **IFRIC 21** « Droits et Taxes » : La nouvelle interprétation fournit des indications sur la comptabilisation des droits ou taxes qui entrent dans le champ d'application d'**IAS 37** « Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels ».

Cette interprétation, d'application obligatoire au 1er avril 2015 pour le Groupe, précise la date à laquelle les taxes prélevées par les autorités publiques doivent être provisionnées.

Le Groupe a appliqué **IFRIC 21** à compter du 1er avril 2015, pour la première fois. Les impacts de la première application aux 31 mars 2015 et 31 mars 2016 sur le bilan et le compte de résultat consolidés, ne sont pas significatifs.

- o Amendements résultant des processus d'améliorations annuelles 2010-2012 ;
- o Amendements résultant des processus d'améliorations annuelles 2011-2013 ;
- o Amendement à la norme **IAS 19** « Avantages du personnel : contribution des membres du personnel à un régime de prestations définies.

Les autres amendements d'application obligatoire à compter du 1er avril 2015 n'ont pas d'incidence significative sur les états financiers consolidés du Groupe.

2.6. Normes, amendements et interprétation adoptées par l'IASB mais non encore applicables à fin mars 2016

GECI International n'a pas appliqué de façon anticipée des nouvelles normes et interprétations publiées dont l'application ne sera obligatoire qu'à compter de l'exercice ouvert le 1er avril 2016. Il s'agit des normes et interprétations suivantes :

- o Amendements à **IFRS 11** « Comptabilisation des acquisitions d'intérêts dans des activités conjointes »
- o Amendements **IAS 1** « Amélioration des informations à fournir en annexe »
- o Amendements à la norme **IAS 27** « La mise en équivalence dans les états financiers individuels ».
- o Amendements à **IAS 16** et **IAS 38** « Eclaircissements sur les modes d'amortissement acceptables »
- o Amendements résultant des processus d'améliorations annuelles 2012-2014

Le Groupe GECI International estime qu'à ce stade, l'incidence de l'application de ces dispositions ne peut être déterminée avec une précision suffisante.

2.7. Règles de présentation

Les états financiers consolidés sont établis selon les normes comptables internationales (IFRS – International Financial Reporting Standards) applicables au 31 mars 2016.

En application des normes de présentation IFRS, le Groupe présente au bilan, de façon séparée, ses actifs courants et non-courants et ses passifs courants et non-courants.

Le Groupe a classé en actifs et passifs courants les actifs et passifs qu'il s'attend à réaliser, à consommer ou à régler durant son cycle normal d'exploitation, lequel peut s'étendre au-delà des 12 mois après la clôture de l'exercice. Les actifs et passifs courants, hors créances et dettes financières à court terme constituent le besoin en fonds de roulement du Groupe.

2.8. Méthodes de consolidation

Le Groupe applique les nouvelles normes relatives au périmètre de consolidation IFRS 10, 11, 12 et IAS 28 amendée.

La norme IFRS 10 remplace les dispositions relatives aux états financiers consolidés qui figuraient dans la norme IAS 27 – Etats financiers consolidés et individuels, ainsi que l'interprétation SIC 12 – Consolidation – Entité ad hoc. Cette norme introduit un nouveau modèle unique de contrôle fondé sur trois critères : « un investisseur contrôle une entité lorsqu'il est exposé ou qu'il a le droit de rendements variables en raison de ses liens avec l'entité et qu'il a la capacité d'influer sur ces rendements du fait du pouvoir qu'il détient sur celle-ci ». Auparavant, le contrôle était défini dans la norme IAS 27 comme le pouvoir de diriger les politiques financière et opérationnelle d'une entité afin d'obtenir des avantages de ses activités.

Dans les faits, les sociétés dont le Groupe détient directement ou indirectement la majorité des droits de vote en assemblée générale, au Conseil d'administration, lui conférant le pouvoir de diriger leurs politiques opérationnelles et financières, sont généralement réputées contrôlées et consolidées selon la méthode de l'intégration globale. C'est notamment le cas des filiales au Royaume Uni, en Afrique du Sud, en Inde et en Ukraine.

La norme IFRS 11 remplace la norme IAS 31 – Partenariats dans les co-entreprises et entités contrôlées conjointement – Apports non monétaires par des co-entrepreneurs. Cette nouvelle norme définit la manière dont doit être traité un partenariat au travers duquel au moins deux parties exercent un contrôle conjoint. En application de cette norme, seuls deux types de partenariat existent : les co-entreprises et les activités conjointes, la classification des partenariats s'effectuant sur la base des droits et obligations de chacune des parties dans le partenariat, en prenant en compte la structure, la forme juridique des accords, les droits conférés à chacune des parties par les accords, ainsi que les faits et circonstances le cas échéant.

Une co-entreprise est un partenariat dans lequel les parties (« co-entrepreneurs ») qui exercent un contrôle conjoint sur l'entité ont des droits sur l'actif net de celle-ci. La filiale AeroEuro Engineering India remplit ces critères (cf chapitre 4 Participations et Filiales).

Une activité conjointe est un partenariat dans lequel les parties (« coparticipants ») ont des droits directs sur les actifs, et des obligations au titre des passifs de l'entité.

La norme IAS 31, définissait trois types de partenariat, en s'appuyant principalement sur la forme juridique du partenariat. Selon cette norme, le Groupe avait utilisé la méthode de l'intégration proportionnelle. L'application de la norme IFRS 11 a entraîné la comptabilisation des partenariats qualifiés de co-entreprises selon la méthode de la mise en équivalence (la méthode de l'intégration proportionnelle n'étant plus autorisée). Par ailleurs, la norme IAS 28, amendée, définit la notion d'influence notable et décrit la méthode de la mise en équivalence applicable aux participations dans les entreprises associées et les coentreprises au sens d'IFRS 11.

La norme IFRS 12 « Informations à fournir sur les participations dans d'autres entités » définit les informations à mentionner dans les états financiers annuels au titre des participations dans des filiales, partenariats, entités associées ou entités structurées non consolidées. Le périmètre du Groupe étant devenu très restreint et comme l'analyse des liens et la présentation des informations requises sont déjà décrites dans les états financiers consolidés des périodes antérieures, l'impact de cette norme a été limité.

Le périmètre de consolidation est détaillé par la suite (chapitre 4).

Tous les comptes des sociétés comprises dans le périmètre de consolidation sont arrêtés au 31 Mars 2016.

2.9. Recours à des estimations et aux jugements

La préparation des états financiers selon les IFRS nécessite de la part de la Direction d'effectuer des estimations et de faire des hypothèses qui ont un impact sur l'application des méthodes comptables et sur les montants des actifs et des passifs, des produits et des charges. Les valeurs réelles peuvent s'avérer différentes des valeurs estimées.

Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont réexaminées de façon continue. L'impact des changements d'estimation comptable est comptabilisé au cours de la période du changement et de toutes périodes ultérieures affectées.

2.10. Conversion des comptes libellés en devises étrangères

Les états financiers des filiales étrangères sont intégrés selon les normes IFRS 21, avec la conversion dans la monnaie de présentation (euro).

2.11. Instruments financiers

2- 11- a. Instruments financiers non dérivés

Les instruments financiers non dérivés comprennent les placements dans des instruments de capitaux propres et les titres d'emprunts, les créances et autres débiteurs, la trésorerie et les équivalents de trésorerie, les prêts et emprunts, et les fournisseurs et autres créditeurs.

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les dépôts à vue et les découverts bancaires remboursables à vue et qui font partie intégrante de la gestion de la trésorerie du Groupe assortis d'une échéance à l'origine inférieure ou égale à trois mois.

2- 11- b. Placements détenus jusqu'à leur échéance

Lorsque le Groupe a l'intention et la capacité de détenir des titres d'emprunt jusqu'à l'échéance, ils sont classés en tant que placements détenus jusqu'à leur échéance. Après leur comptabilisation initiale, les placements détenus jusqu'à leur échéance sont évalués au coût amorti, selon la méthode du taux d'intérêt effectif, diminué du montant d'éventuelles pertes de valeur.

2- 11- c. Actifs financiers disponibles à la vente

Les placements du Groupe en titres de capitaux propres et en certains titres d'emprunts sont classés en tant qu'actifs disponibles à la vente. Après leur comptabilisation initiale, ils sont évalués à la juste valeur et toute variation en résultant est comptabilisée directement en capitaux propres, à l'exception du montant des pertes de valeur et, pour les éléments monétaires disponibles à la vente, des écarts de change. Lorsque ces placements sont décomptabilisés, le cumul des profits ou pertes comptabilisé en capitaux propres est transféré en résultat.

2- 11- d. Actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat

Un instrument est classé en tant qu'actif financier à la juste valeur par le biais du compte de résultat s'il est détenu à des fins de transactions ou désigné comme tel lors de sa comptabilisation initiale. Les instruments financiers sont désignés comme étant à la juste valeur par le biais du compte de résultat si le Groupe gère de tels placements et prend les décisions d'achat et de vente sur la base de leur juste valeur en accord avec la politique de gestion du risque ou la stratégie de placement du Groupe. Lors de leur comptabilisation initiale, les coûts de transaction directement attribuables sont comptabilisés en résultat lorsqu'ils sont encourus. Les instruments financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat sont évalués à la juste valeur, et toute variation en résultant est comptabilisée en résultat.

2- 11- e. Autres

Les autres instruments financiers non dérivés sont évalués au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif, minoré du montant des pertes de valeur.

2.12. Regroupement d'activités

Un regroupement d'activités peut impliquer l'achat par une entité des titres d'une autre entité ou l'achat de tout ou partie des éléments d'actifs nets d'une autre entité qui, ensemble, forment une ou plusieurs activités.

L'écart d'acquisition représente la différence non affectée, à la date de prise de contrôle, entre le coût d'acquisition d'une société ou d'une activité, et la part du Groupe dans l'actif net de cette société ou de cette activité, après l'évaluation à leur juste valeur des actifs et passifs identifiables de l'entreprise acquise en conformité avec la norme IFRS 3 révisée.

Les écarts d'acquisition positifs sont inscrits à l'actif et sont soumis à un test de perte de valeur annuel.

Les écarts d'acquisition négatifs sont comptabilisés directement en résultat de l'exercice d'acquisition.

2.13. Date d'effet des acquisitions et des cessions

Le compte de résultat consolidé intègre les résultats des sociétés acquises au cours de l'exercice à compter de leur date de prise de contrôle et ceux des sociétés cédées en cours d'exercice jusqu'à leur date de cession.

2.14. Actifs non courants détenus en vue de la vente des activités abandonnées

Une activité abandonnée correspond à une activité ou une zone géographique significative pour le Groupe, faisant soit

l'objet d'une cession, soit d'un classement en actif détenu en vue de la vente. Les éléments du résultat et du tableau des flux de trésorerie relatifs à ces activités abandonnées ou en cours de cession sont présentés sur des lignes spécifiques des états financiers pour toutes les périodes présentées. De ce fait, certains éléments du compte de résultat et du tableau des flux de trésorerie de l'exercice précédent font l'objet de reclassements afin de présenter une information comparative relative à ces activités abandonnées.

2.15. Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires correspond au montant des prestations de services liées aux activités courantes des sociétés.

Pour certains contrats particuliers, la société peut être amenée à effectuer une estimation des temps restants à réaliser et du chiffre d'affaires additionnel qui sera facturé sur les travaux complémentaires réalisés. Lorsque les travaux complémentaires n'ont pas encore fait l'objet d'avenants formalisés, la société effectue une estimation des heures qui seront in fine facturées.

Les frais généraux commerciaux, administratifs et financiers sont directement pris en charge dans l'exercice.

2.16. Subventions et crédits d'impôts

Les subventions publiques sont comptabilisées en revenus, sur une base systématique sur les périodes nécessaires pour les rattacher aux coûts liés qu'elles compensent. Les subventions liées au résultat sont inscrites sur la ligne « Autres Produits courants ».

Les crédits d'impôt relatifs à des dépenses d'exploitation (crédit d'impôt recherche...) sont comptabilisés en résultat opérationnel en déduction des charges auxquels ils se rapportent suivant un traitement identique aux subventions.

Lorsque les subventions concernent des dépenses de développement qui ont été activées, le montant total est étalé sur la durée de vie des dépenses activées afin de compenser les dotations aux amortissements du bien concerné. Si les dépenses activées n'ont pas encore donné lieu à des amortissements, le montant de ces subventions est neutralisé en produit constaté d'avance.

2.17. Résultat opérationnel courant

Le résultat opérationnel courant retrace la performance opérationnelle du Groupe. Le résultat opérationnel courant correspond au résultat d'exploitation avant prise en compte des événements inhabituels, anormaux et peu fréquents, constitués principalement des coûts de restructuration, des pertes de valeur des actifs (y compris les goodwill), des plus ou moins-value de cession, d'autres produits et charges d'une matérialité significative.

2.18. Autres produits et charges opérationnels

Il s'agit de produits ou charges inhabituels, anormaux, peu fréquents et de montants significatifs que le Groupe présente de manière distincte pour faciliter la compréhension de la performance opérationnelle courante, ceci en conformité avec la recommandation du CNC du 27 octobre 2004 et le cadre conceptuel de l'IASB.

Les autres produits et charges opérationnels incluent les coûts de réorganisation et de rationalisation, les litiges majeurs, les reprises de provisions du bilan d'ouverture sans objet, les pertes de valeur conformément à l'application de l'IAS 36 et les plus et moins-values de cession des actifs corporels et incorporels.

2.19. Impôts sur les résultats

La charge d'impôts dans le compte de résultat est égale à la somme des impôts courants et des impôts différés, en application de l'IAS 12.

Le Groupe applique la méthode du report variable et comptabilise un impôt différé lorsque la valeur fiscale d'un actif ou d'un passif est différente de sa valeur comptable.

Les actifs d'impôts différés résultant des déficits fiscaux reportables et crédits d'impôts non utilisés ne sont comptabilisés que dans la mesure où leur imputation sur des bénéfices futurs est probable.

2.20. Résultat par action

Le résultat par action non dilué est obtenu en divisant le résultat net annuel par le nombre moyen d'actions composant le capital.

Pour le résultat par action dilué, la moyenne pondérée des actions ordinaires en circulation est ajustée pour tenir compte de la conversion en actions ordinaires potentiellement dilutives des options accordées au personnel.

Si le résultat est négatif, le résultat par action dilué est égal au résultat par action non dilué.

2.21. Immobilisations

2- 21- a. Frais de recherche et développement

Les frais de développement sont comptabilisés en charges à l'exception des frais relatifs aux projets qui remplissent l'ensemble des critères suivants :

- le projet est clairement identifié et les coûts du projet peuvent être évalués de façon fiable,
- la faisabilité technique du projet est démontrée,
- le Groupe a l'intention de mener son projet à son terme et d'utiliser ou de vendre les solutions qui en résulteront,
- la disponibilité des ressources financières, techniques pour achever le développement et pour utiliser ou vendre l'actif,
- il est probable que des avantages économiques futurs bénéficieront au Groupe.

2- 21- b. Autres immobilisations incorporelles

Les autres immobilisations incorporelles correspondent essentiellement à des logiciels. Ils sont amortis linéairement sur une durée propre à chaque utilisation sans excéder 3 ans.

2- 21- c. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles figurent au bilan pour leur valeur d'acquisition ou à leur coût de production.

Les amortissements sont calculés suivant les modèles linéaires ou dégressifs en fonction de la durée de vie prévue :

- | | |
|---------------------------|------------|
| ○ Installations générales | 5 à 10 ans |
| ○ Matériels de transport | 5 ans |
| ○ Matériels informatiques | 3 à 5 ans |
| ○ Matériel de bureau | 3 à 5 ans |
| ○ Mobilier | 10 ans |

Les contrats de location, ayant pour effet de transférer au Groupe la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété d'un actif, sont classés en tant que contrats de location-financement.

Dans ce cas, lors de la comptabilisation initiale, l'actif loué est comptabilisé pour un montant égal à la juste valeur du bien loué ou, si celle-ci est inférieure, à la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location. Après comptabilisation initiale, l'actif est comptabilisé selon la méthode comptable applicable à ce type d'actif.

Tout autre contrat de location est un contrat de location simple.

2- 21- d. Immobilisations financières

Les titres de participation non consolidés figurent à leur coût d'acquisition ou à leur valeur d'inventaire si celle-ci est inférieure.

Un actif financier est examiné à chaque date de clôture afin de déterminer s'il existe une indication objective de perte de valeur. Le Groupe considère qu'un actif financier est déprécié s'il existe des indications objectives qu'un ou plusieurs événements ont eu un impact négatif sur les flux de trésorerie futurs estimés de l'actif.

La perte de valeur d'un actif financier évalué au coût amorti correspond à la différence entre sa valeur comptable et la valeur des flux de trésorerie futurs estimés, actualisée au taux d'intérêt effectif d'origine des actifs financiers. La perte de valeur d'un actif financier disponible à la vente est calculée par référence à sa juste valeur.

Un test de dépréciation est réalisé sur une base individuelle, pour chaque actif financier significatif. Les autres actifs sont testés par groupes ayant des caractéristiques de risques de crédit similaires.

Les pertes de valeur sont comptabilisées en résultat. S'agissant des actifs disponibles à la vente, toute perte cumulée qui avait été antérieurement comptabilisée en capitaux propres est transférée en résultat.

2.22. Stocks

Les stocks sont évalués suivant la méthode « premier entré, premier sorti ».

La valeur brute des marchandises et des approvisionnements comprend le prix d'achat.

Les produits fabriqués sont valorisés au coût de production comprenant les consommations, les charges directes et indirectes de production.

Le coût de la sous activité est exclu de la valeur des stocks.

Les pièces sont gérées, pour les besoins de la gestion des approvisionnements, dans la devise d'achat. Ces stocks sont ensuite convertis en euros sur la base du cours de clôture.

Une provision pour dépréciation des stocks est enregistrée lorsque la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus est supérieure au cours du jour ou à la valeur de réalisation, déduction faite des frais proportionnels de vente.

2.23. Créances clients

Les créances clients sont enregistrées à la juste valeur de la contrepartie à recevoir, nette des retours, ristournes et remises commerciales et majorées le cas échéant de la TVA.

2.24. Trésorerie

La trésorerie comprend les liquidités et les placements immédiatement disponibles à la vente et qui ne présentent pas de risque de perte de valeur significative à court terme.

En cas d'excédents de trésorerie, ces derniers sont investis dans des valeurs mobilières de placement à fort coefficient de liquidités (SICAV et certificat de dépôt). Ces titres sont valorisés à leur juste valeur. Les variations de juste valeur de ces actifs sont enregistrées en résultat financier.

2.25. Endettement net

La dette financière nette est constituée de la dette financière à court et long terme sous déduction de la valeur des placements et autres actifs financiers et de la trésorerie et équivalents trésorerie à la date de clôture. L'encours d'affacturage est également considéré comme une dette bien que les créances cédées fassent l'objet d'une assurance-crédit.

Le groupe reste responsable du recouvrement des créances clients cédées dans le cadre de contrats d'affacturage. Aussi, ces créances sont maintenues à l'actif avec une contrepartie en « Passifs financiers courants ». Il ne s'agit pas d'affacturage déconsolidant.

2.26. Provisions

Une provision est constituée lorsqu'il existe un passif, c'est-à-dire, un élément du patrimoine ayant une valeur économique négative pour le Groupe, né d'une obligation actuelle (légale, réglementaire ou contractuelle) à l'égard d'un tiers (déterminable ou non), dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers et dont l'échéance ou le montant ne sont pas fixés de façon précise à la clôture.

Leur évaluation se base sur l'estimation la plus probable de la dépense nécessaire pour éteindre l'obligation.

L'actualisation est appliquée dès lors que son effet est significatif et est comptabilisée en charges financières.

2.27. Retraites et autres engagements vis-à-vis du personnel

Seuls les salariés des sociétés françaises bénéficient d'un régime de retraite à prestations définies (indemnités de fin de carrière légales) qui constituent une obligation pour le Groupe.

Le montant de l'engagement est comptabilisé sous forme de provision estimée sur la base d'évaluations actuarielles par un cabinet d'actuaire indépendant à la clôture de chaque exercice. L'évaluation actuarielle intègre des hypothèses d'âge de départ, d'évolution des salaires et de rotation du personnel.

Les principales hypothèses retenues sont :

- Age de départ à la retraite : à l'initiative du salarié entre 62 ans et 64 ans selon les catégories d'effectif (non cadre/cadre).
- Taux d'actualisation : 1,50 %.
- Taux d'inflation attendu sur le long terme : 2,00 %.
- Taux de progression des salaires : 2,50 %
- Turn-over annuel déterminé par tranche d'âge entre 0 % et 20 %.

Les charges sont comptabilisées :

- en résultat opérationnel pour la partie afférente au coût des services,
- en résultat financier pour la partie afférente à l'actualisation.

Les pertes et gains actuariels (Écarts actuariels) sont reconnus directement dans les autres éléments du résultat global.

Les prestations seront financées par fonds propres au fur et à mesure des départs actés.

2.28. Plan d'actions gratuites

Conformément à la norme IFRS 2, les avantages liés à des plans d'actions gratuites sont évalués et comptabilisés. La juste valeur de l'avantage est amortie linéairement sur la période d'acquisition au compte de résultat dans le poste « charges de personnel » en contrepartie d'une augmentation des capitaux propres.

2.29. Gestion du risque financier

2- 29- a. Introduction

Le Groupe est exposé aux risques suivants liés au recours à l'endettement via un contrat d'affacturation et par le biais de comptes courants :

- risque de crédit ;
- risque de liquidité ;
- risque de marché.

Cette note présente des informations sur l'exposition du Groupe à chacun des risques ci-dessus, ses objectifs, sa politique et ses procédures de mesure et de gestion des risques. Des informations quantitatives figurent par ailleurs dans les états financiers consolidés.

La politique de gestion des risques du Groupe a pour objectif d'identifier et d'analyser les risques auxquels le Groupe doit faire face, de définir les limites dans lesquelles les risques doivent se situer et les contrôles à mettre en œuvre, de gérer les risques et de veiller au respect des limites définies.

2- 29- b. Risque de crédit

Le risque de crédit représente le risque de perte financière pour le Groupe dans le cas où un client ou une contrepartie à un instrument financier viendrait à manquer à ses obligations contractuelles.

Les créances clients font l'objet d'une analyse individuelle déclenchant le cas échéant un provisionnement.

Le délai de règlement usuel est de 60 jours.

Les clients dépassant ce délai de règlement sont provisionnés à hauteur du risque de non recouvrabilité en fonction du retard constaté.

Les clients contentieux dont la situation est irrémédiablement compromise sont provisionnés à 100%.

L'exposition maximum au risque de crédit est représentée par la valeur comptable de chaque actif financier figurant au bilan.

2- 29- c. Risque de liquidité

Le risque de liquidité correspond au risque d'incapacité à faire face aux échéances de remboursement des dettes bancaires et plus généralement des autres obligations financières. L'approche du Groupe pour gérer le risque de liquidité est de s'assurer, dans la mesure du possible, qu'il disposera toujours de liquidités suffisantes pour honorer ses passifs, lorsqu'ils arriveront à échéance, dans des conditions normales ou «tendues», sans encourir de pertes inacceptables ou porter atteinte à la réputation du Groupe.

Les dettes financières du groupe à la date du 31 mars 2016 s'établissent à 12,8 M€ et sont détaillées en note 7 de l'annexe.

La majeure partie des dettes financières sont liées à l'acquisition des sociétés Eolen.

Concernant les emprunts bancaires liés au groupe Eolen, une conciliation avec les créanciers bancaires a permis d'acter une franchise de remboursement d'une année. Le découvert de 1 M€ d'euros octroyé par la Caisse d'Epargne est maintenu également jusqu'à fin décembre 2016. Les dettes CCSF (Commission des Chefs des Services Financiers) seront prélevées sur les créances de CIR non encore remboursées (2012 à 2014), à l'initiative du Trésor Public. Les efforts de restructuration menés depuis quelques temps, devront permettre par ailleurs d'économiser des frais de structure, grâce notamment à la mutualisation des frais avec la holding GECI International, ainsi que l'amélioration de la gestion des inter contrats. D'autre part, l'embauche de plusieurs personnes en commercial devrait dynamiser le chiffre d'affaires dès le début de l'exercice 2016-2017. Le chiffre d'affaires généré par l'activité suffit donc pour faire face à l'opérationnel. Un plan de trésorerie a été établi en tenant compte des reprises de remboursement des emprunts et du découvert autorisé. Dans ces conditions, la société recouvre une visibilité de plus de 12 mois, soit à fin mars 2017.

Par ailleurs, les litiges évoqués à la note 8 n'ont pas été pris en compte dans le plan de trésorerie sur un horizon de 12 mois, en raison principalement de leur issue aléatoire. C'est ainsi qu'un des principaux litiges prud'homains (demande de plus de 0,9 M€) a connu une issue favorable lors du délibéré du 24 juin 2015 déboutant intégralement le plaignant de ses demandes ; lequel a fait appel de la décision. En conséquence, le Groupe maintient sa position de considérer que les décaissements éventuels et peu probables sur les 12 prochains mois afférents aux litiges ne sont pas de nature à remettre en cause sa capacité à faire face à ses échéances jusqu'à fin mars 2017.

2- 29- d. Risque de marché

Le risque de marché correspond au risque que des variations de prix de marché, tels que les taux d'intérêt, affectent le résultat du Groupe ou la valeur des instruments financiers détenus. La gestion du risque de marché a pour objectif de gérer et contrôler les expositions au risque de marché dans des limites acceptables, tout en optimisant le couple rentabilité / risque.

Au 31 mars 2016	A moins d'un an		De 1 à 5 ans		A+ de 5 ans		Total		Valeur bilancielle 31/03/2016
	Fixe	Variable	Fixe	Variable	Fixe	Variable	Fixe	Variable	
en milliers d'euros									
Passifs financiers	1 783	2 824	8 165	0	0		9 948	2 824 0	12 772
Autres passifs non courants	0						0		0
Dettes fournisseurs	3 364						3 364	0	3 364
Impôts	0						0		0
Autres passifs courants	12 758						12 758	0	12 758
Trésorerie et équivalent de trésorerie	-418						-418	0	-418
Position nette	17 488	2 824 0	8 165	0 0	0 0	0 0	25 653	2 824 0	28 478

Au 31 mars 2015	A moins d'un an		De 1 à 5 ans		A+ de 5 ans		Total		Valeur bilancielle 31/03/2015
	Fixe	Variable	Fixe	Variable	Fixe	Variable	Fixe	Variable	
en milliers d'euros									
Passifs financiers	0	20	15 934	0	0		15 934	20 0	15 954
Autres passifs non courants	0						0		0
Dettes fournisseurs	793						793	0	793
Impôts	0						0		0
Autres passifs courants	497						497	0	497
Trésorerie et équivalent de trésorerie	-1 574						-1 574	0	-1 574
Position nette	-284	20 0	15 934	0 0	0 0	0 0	15 650	20 0	15 669

2- 29- e. Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux porte uniquement sur l'endettement financier du Groupe, dont la part de variable a progressé suite à l'intégration du groupe Eolen.

La situation au 31 mars 2016, est décrite dans le tableau qui suit :

Milliers d'euros au 31 mars 2016	Moins d'1 an	1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total	Taux
Comptes-courants actionnaires		109		109	Fixe à 2,13 %
Dettes diverses Actionnaires		392		392	Fixe à taux divers
Dettes de crédits-bail	16			16	Fixe à taux divers
Crédit Vendeur	160	700		860	taux fixe de 4% pour 0,3 M€, et le reste pas d'intérêt
Option de rachat de titres "Put"		2 750		2 750	Aucun
Dettes bancaires	823	4 214		5 037	Fixe à taux divers
Mobilisation CIR	800			800	Variable Euribor 3 M + 1,4%
Découverts et autres Intérêts courus sur emprunt	919			919	Variable
Avances reçues du Factor	1 890			1 890	Variable
Total dettes financières	4 608	8 165	-	12 772	

Le compte courant d'actionnaires concerne la société XLP Holding contrôlée par Serge Bitboul, pour un montant de 109 K€. Le taux d'intérêt des comptes courants consentis par XLP Holding à la Société est un taux de 2,13% l'an.

Les dettes diverses actionnaires concernent des emprunts obtenus auprès des sociétés Mohacs Trading Services (250 K€) et Leasetech (142 K€). Ces dettes ne sont pas remboursables avant l'exercice 2016-2017.

Le taux d'intérêt du crédit vendeur lié à l'acquisition de la société AS+ par le groupe Eolen d'un montant de 0,3 M€, est de 4% par an. Ce dernier va être remboursé à compter d'octobre 2015 jusqu'en novembre 2016.

Le crédit vendeur lié à l'acquisition du groupe Eolen d'un montant de 0,7 M€, n'est soumis à aucun intérêt. Par ailleurs, cette acquisition est assortie d'une option de rachat des titres Altona International (part détenue par Anthéa) pour une valeur nette de 2,75 M€.

La Société n'est contrepartie d'aucun contrat de swap, ni d'aucune autre opération ayant pour effet de modifier l'échéancier de la dette et/ou la nature du taux d'intérêt.

Les dettes financières du groupe Eolen ont fait l'objet d'une franchise de remboursement pendant un an (jusqu'en septembre 2016), avec un report de maturité sans indemnité ni majoration.

L'emprunt BNP Paribas d'un montant de 1,5 M€ (capital restant dû 0,9 M€) porte intérêt au taux de EURIBOR 3 mois + 1,2%. Il est garanti par un nantissement à 100% des titres Amundis. Sa date d'échéance est septembre 2019 (soit 36 mensualités).

L'emprunt Caisse d'Epargne IDF d'un montant de 1,5 M€ (capital restant dû 1,1 M€) porte intérêt au taux de 4,2% et est garanti par un nantissement à 100% des titres Amundis. Sa date d'échéance est juillet 2021 (soit 58 mensualités).

L'emprunt Banque Populaire de 0,2 M€ (capital restant dû 0,1 M€) au taux de 4%, est garanti par un nantissement de 408 titres Eolen Finance en second rang. Sa date d'échéance est janvier 2019 (soit 28 mensualités).

L'emprunt Crédit Agricole de 0,2 M€ (capital restant dû moins de 0,1 M€) au taux de 3,75%, est garanti par la caution personnelle de M. Leblanc (ancien actionnaire majoritaire du Groupe Eolen) et est limitée à un montant global de 50 000 euros. Sa date d'échéance est août 2018 (soit 23 mensualités).

Trois emprunts BPI de 3,3 M€ (capital restant dû 2,7 M€) au taux de 3,68%, 5,19% et 5,23% sont également comptabilisés au 31 mars 2016. Le nombre restant de mensualités du premier emprunt de 2,7 M€, est de 57, ce qui reporte l'échéance jusqu'en juin 2021. Le nombre restant de mensualités du deuxième emprunt de 0,4 M€, est de 12, ce qui reporte l'échéance jusqu'en septembre 2017. Le dernier emprunt de 80K€ suit son échéancier qui doit se terminer en novembre 2016.

L'emprunt de Crédit du Nord de 0,8 M€ à EURIBOR 3 mois + 1,4%, devrait être remboursé in fine à la réception du CIR 2012. Il est par ailleurs garanti sur des titres Eolen (0,2 M€), Amundis (0,4 M€), Alliances Services Plus (1,3 M€) et Eolen Finance (0,2 M€).

L'emprunt Société Générale de 0,2 M€ (capital restant dû 0,1 M€) au taux de 4,35%, est garanti par la caution personnelle de M. Leblanc (ancien actionnaire majoritaire du groupe Eolen) à hauteur de 59 800 €, Sa date d'échéance est novembre 2018 (soit 26 mensualités).

Le groupe Eolen a mis en place un contrat de « factoring » avec la société GE Factor. Le contrat a été conclu pour une durée indéterminée. Chaque partie peut résilier le contrat à tout moment moyennant un préavis de 3 mois. Les sociétés concernées par le contrat sont « Eolen », « Eolen Finance », « groupe Eolen », « Amundis » et « Alliance Services Plus ». La commission spéciale de financement est égale à la moyenne mensuelle établie le mois précédent de l'EURIBOR 3 mois majoré de 1,30% (130 points de base). Par ailleurs, la commission d'affacturage s'élève à 0,19% HT des créances cédées avec un minimum de 40 K€ HT par an.

L'encours, en milliers d'euros, de la dette et des actifs financiers du Groupe au 31 mars 2016, avant et après prise en compte des opérations hors bilan (cf Note 21 - « Engagement Hors Bilan ») de la Société, figure dans le tableau ci-dessous :

Milliers d'euros au 31 mars 2016	Montant
Passifs financiers	12 772
Actifs financiers *	- 418
Position nette avant gestion	12 354
Hors bilan	-
Position nette après gestion	12 354

* Disponibilités et assimilés

Sur la base de la position nette après gestion et en tenant compte de l'exposition à des taux variables, une hausse des taux de 1 point se traduirait par une hausse des frais financiers de 50K€ par an.

En conclusion, GECI International estime être peu exposée au risque de taux.

2- 29- f. Risque de change

La politique du Groupe GECI International est de facturer, autant que possible, dans la devise de ses coûts directs, ce qui réduit son risque de change. En d'autres termes, un contrat sera le plus souvent facturé dans la devise correspondant aux principaux coûts de réalisation du contrat (i.e. : engineering costs). Ce risque ne faisait pas l'objet d'une couverture. En revanche, si la Société ou ses filiales venaient à conclure des opérations (clients/fournisseurs) d'un montant significatif et dont la devise de facturation différerait de la devise de paiement des coûts directs.

Une analyse du risque de change du Groupe sur l'exercice montre que le risque de change consolidé du Groupe GECI International est principalement causé par :

- l'endettement intragroupe libellé en Euros pour les filiales GECI Ltd (UK), AS+ Do Brasil (Brésil) et AS+ Canada (Canada);
- les soldes bancaires et le netting en devises étrangères du solde créances commerciales/crédit fournisseur (principalement sur GECI Ltd et AS+ Do Brasil) ;
- le résultat net des filiales étrangères : GECI South Africa en ZAR, GECI India et AeroEuro India en Roupies (INR) et AS+ Do Brasil en réal (BRL).

III. NOTES SUR LES COMPTES CONSOLIDES

Note 1 : Chiffre d'Affaires

	En k€	Avril. 15-Mars. 16	Avril. 14-Mars. 15
Facturations		15 456	1 213
Variations des Actifs/Passifs sur contrats en cours		58	
Chiffre d'Affaires (dont frais refacturés)		15 514	1 213

Les informations ci-après correspondent à la contribution (CA externe) de chaque pôle au Chiffre d'affaires consolidé.

	F16 (2015-16)										F15 (2014-15)	
	Ingénierie		Informatique et Télécom		Finance		Holding		TOTAL			
France	2 168	77%	6 628	80%	4 255	100%	134	100%	13 184	85%	318	0%
Union Européenne		0%		0%		0%		0%	0	0%	0	0%
Autres Zones	641	23%	1 688	20%		0%		0%	2 329	15%	895	74%
Total Consolidé	2 809	100%	8 316	100%	4 255	100%	134	100%	15 514	100%	1 213	100%

	F16 (2015-16)										F15 (2014-15)	
	Ingénierie		Informatique et Télécom		Finance		Holding		TOTAL			
Formation	641	23%		0%		0%		0%	641	4%	895	74%
Banque & Assurances		0%		0%	4 255	100%		0%	4 255	27%	0	0%
Télécoms & Multimédia		0%	5 830	70%		0%		0%	5 830	38%	0	0%
Energie Transport Industrie	2 168	77%		0%		0%		0%	2 168	14%	0	0%
Infogérance		0%	1 792	22%		0%		0%	1 792	12%	0	0%
HPC		0%	694	8%		0%		0%	694	4%	0	0%
Autres		0%		0%		0%	134	100%	134	1%	318	26%
Total Consolidé	2 809	100%	8 316	100%	4 255	100%	134	100%	15 514	100%	1 213	100%

Suite à l'évolution de périmètre du Groupe avec l'acquisition des sociétés Eolen, le comparatif avec l'exercice précédent est non pertinent. Le Groupe a défini de nouvelles UGT, qui ont permis d'identifier les secteurs au sens IFRS 8 : le pôle historique « Ingénierie », le pôle « Informatique & télécom », le pôle « Finance » et la « Holding ». Le chiffre d'affaires de la holding est constitué principalement par des refacturations de coûts.

Note 2 : Coûts Directs

	En k€	Avril. 15-Mars. 16	Avril. 14-Mars. 15
Frais de personnel		8 222	0
Honoraires consultants, contractors & sous-traitance		3 070	860
Amortissements et provisions		6	133
Achats de marchandises		171	0
Provisions sur Stocks		0	0
Autres Produits (CIR)		-2 058	0
Licences informatiques et autres charges		125	-81
Coûts Directs		9 536	912

Les coûts directs comprennent les coûts imputables directement au chiffre d'affaires : salaires chargés des productifs et les honoraires des sous-traitants ou consultants externes. Le CIR vient en diminution des coûts salariaux.

Note 3 : Frais Généraux

En k€	Avril.15-Mars.16	Avril.14-Mars.15
Frais de personnel	1 829	869
Loyers et frais de locaux	360	95
Frais de télécommunication et frais postaux	71	20
Honoraires, consultants, contractors	1 742	936
Frais de représentation (Marketing)	31	0
Impôts et Taxes	239	42
Amortissements et provisions	162	-139
Frais véhicules de société	29	0
Assurances	73	35
Frais bancaires	44	49
Frais de Recrutement et Formation	85	6
Affacturage	42	0
Documentations, autres fournitures de bureau petits informatiques	108	16
Frais de siège (frais de bourse, jetons de présence)	76	50
Autres charges	182	33
Frais généraux	5 073	2 013

Note 4 : Autres Produits et Charges Opérationnels

En k€	Avril.15-Mars.16	Avril.14-Mars.15
Audacia	-67	0
Pénalités	-109	0
Cession activités Eolen Toulouse	37	0
Litiges Siemens	-435	0
Mise au Rebut Agencements Malakoff suite à déménagement	-52	0
Dotations Incorporelles Clientèle	-314	0
Abandons de créances obtenus auprès des fournisseurs ou dettes devenues sans objet	436	2 312
Abandon d'intérêts de compte courants de l'exercice 2013-2014 par XLP	0	328
Abandon d'intérêts de compte courants des exercices précédents par Air Invest	393	0
Différence Intercos entre filiales Eolen	-115	0
Autres	-5	123
Autres produits et charges opérationnels	-232	2 762

Les autres produits et charges opérationnels se composent des produits et charges non récurrentes de l'exercice.

- Les pénalités sont relatives aux dettes CCSF.
- L'activité « Eolen » de Toulouse a été cédée à la société LABSOFT le 17 décembre 2015, pour 37K€.
- Le Groupe a signé un protocole d'accord sur un litige l'opposant à la société Siemens Lease, en décembre 2015. Le Groupe avait initialement provisionné 0,2M€. Le montant final de la dette arrêtée dans le cadre du protocole s'élève à 0,6M€, payable en 18 mensualités.
- Suite au déménagement des sociétés Eolen de Malakoff (92) en mois d'avril 2016, toutes les immobilisations liées à l'agencement des anciens locaux, ont été sorties des comptes (mise au rebut).
- Des abandons de créances obtenus auprès des fournisseurs, ou encore des dettes devenues sans objet, ont été comptabilisés pour 0,4M€.
- L'actionnaire AirInvest a consenti par ailleurs, un abandon des intérêts de leurs comptes courants au profit de la Société pour 0,4M€.

- Enfin, les différences des comptes réciproques entre la société Alliances Services Plus France avec ses filiales au Brésil et au Canada, a fait l'objet d'une comptabilisation de perte exceptionnelle pour 0,1M€.

Note 5 : Coût de l'endettement et poste « Autres Produits et Charges Financiers »

	Avril.15-Mars.16	Avril.14-Mars.15
Revenu financier (Placement ..)	0	0
Intérêt financier (Agios bancaires, intérêt Factor ..)	-555	-568
Coût de l'Endettement Financier Net	-555	-568
Gains et pertes de change	-1	-26
Actualisation des indemnités de fin de carrière	-3	-4
Plus value sur VMP	0	0
Autres	29	-7
Autres produits et charges financiers	24	-37

Les intérêts financiers sont constitués principalement des intérêts des comptes courants d'actionnaires.

Le Groupe établit dans la plupart des cas, ses factures dans la monnaie dans laquelle il fournit ses services, limitant ainsi son exposition au risque de change.

Note 6 : Immobilisations

a. Immobilisations incorporelles et corporelles

En k€	Imm. Incorporelles				Imm. Corporelles			Total	Total
	Logiciels Techniques	Goodwill	Autres	Total	Installations techniques	Equipement des bureaux, informatique	Avances sur Immobilisations		
Valeur brute au 31 mars 15	3 209	0	0	3 209	300	2 920	0	3 220	6 429
Acquisitions	8	412	3 300	3 720	31	8		38	3 758
Crédit bail				0				0	0
Cessions	-29			-29		-112		-112	-141
Ecarts conversion	-1			-1	-7	-5		-12	-13
Variation de périmètre	222		4 849	5 071	27	456	43	526	5 597
Autres (reclassement)				0				0	0
Valeur brute au 31 Mars 16	3 409	412	8 149	11 970	351	3 266	43	3 661	15 631
Amortissements au 31 mars 15	3 209	0	0	3 209	293	2 920	0	3 213	6 422
Dotation	157		314	471	4	38		43	513
Variation de périmètre	100			100	16	351		367	467
Reprise sur cessions	-167			-167		-54		-54	-221
Ecarts conversion	-1			-1	-2	-17		-20	-21
Autres (reclassement)				0				0	0
Amortissements au 31 Mars 16	3 298	0	314	3 612	310	3 238	0	3 548	7 160
Valeur Nette au 31 Mars 16	111	412	7 835	8 359	41	29	43	113	8 471

La variation de périmètre concerne l'intégration des comptes consolidés du groupe Eolen.

Ecart d'acquisition :

Les 3,7 M€ d'écart d'acquisition correspondent à la différence entre le coût de la transaction et l'actif net du regroupement d'entreprises groupe Eolen.

Le coût d'acquisition a été estimé à 4,6 M€ et se décompose comme suit :

- prix d'acquisition de 1,1 M€,
- abandon de 0,7 M€ de créances du groupe Eolen en faveur d'Anthéa,

- option de rachat des 20% de la société Altona pour 2,8 M€ à partir de 2017).

La juste valeur a été obtenue selon la valeur de l'actif net comptable retraité des comptes consolidés à fin juillet 2015 du groupe Eolen, pour + 0,9 M€ (part du groupe).

Goodwill

Conformément aux dispositions de la norme IFRS 3 révisée – Regroupements d'entreprises, les goodwill comptabilisés ne sont pas amortis mais font l'objet au minimum d'un test de perte de valeur annuel pour acter d'une éventuelle perte de valeur à enregistrer. Les goodwill sont affectés aux unités génératrices de trésorerie (UGT) ou aux groupes d'UGT définis par le Groupe : une UGT est un groupe identifiable d'actifs dont l'utilisation continue génère des entrées de trésorerie qui sont indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres actifs ou groupes d'actifs. Le niveau d'UGT retenu pour tester les goodwill repose sur les caractéristiques de métier, de marché ou de segmentation géographique de chacune des activités. Concernant le nouveau périmètre du Groupe, les UGT retenus sont : Energie Transport & Industrie (ETI), Finance (FIN), Télécoms et informatique (TCI), High Performance Computing (HPC), Infogérance (ITC) et Brésil (BRA).

Suivant cette même norme, le Groupe se doit de procéder à l'exercice de l'affectation du coût d'acquisition consistant notamment, à identifier les actifs incorporels de la société acquise (le groupe Eolen) devant être reconnus séparément du goodwill, et à évaluer ceux-ci à leur juste valeur. Le Groupe a fait appel à un cabinet d'expert, pour se faire assister dans cette mission.

L'estimation de la valeur de cet actif est conforme à la norme IFRS 3R sur la notion de « juste valeur ». Les synergies et hypothèses spécifiques à l'acquéreur (GECI International) ont été exclues. L'analyse faite reflète les synergies et hypothèses communes à tout acquéreur potentiel qui pourrait acheter ou vendre individuellement les actifs identifiés. Les approches qui ont été utilisées sont : la méthode des redevances, la méthode des surprofits et l'approche par les coûts.

Le résultat a permis de conforter la valeur de la marque Eolen à 4,9 M€, mais également de valoriser les Relations clientèles à 3,3 M€. Le Goodwill non alloué est donc évalué à 0,4 M€.

Enfin, le Groupe dispose d'un délai d'un an à compter de la date d'acquisition pour procéder à l'allocation de l'écart d'acquisition et donc de la détermination finale du Goodwill.

31/03/2016	Marque	Relations Clients	GW résiduel	BFR	Total VNC	2015 - 2016
						Août - Mars
						CA
ETI	726 504	494 424	61 775	373 729	1 656 431	2 167 676
FIN	1 426 072	970 517	121 259	733 601	3 251 450	4 254 986
TCI	1 297 527	883 036	110 329	667 475	2 958 367	3 871 445
HPC	232 557	158 267	19 774	119 632	530 231	693 883
ITC	600 554	408 708	51 065	308 937	1 369 265	1 791 878
BRA	565 786	385 047	48 109	579 897	1 578 839	1 688 140
AF	-	-	-	-	-	0
TOTAL	4 849 000	3 300 000	412 312	2 783 272	11 344 584	14 468 009

Total (RC + GW résiduel) 3 712 312

Source: Geci International

Répartition VNC par UGT en fonction du chiffre d'affaires

Le Groupe procède à des tests de perte de valeur chaque fin d'année ou chaque fois qu'un indice de perte de valeur est identifié afin d'estimer la valeur recouvrable de l'UGT (valeur la plus élevée entre la juste valeur nette de l'actif et sa valeur d'utilité, qui correspond à la valeur actualisée des flux futurs de trésorerie estimés attendue de l'utilisation de l'unité génératrice). Une perte de valeur est comptabilisée pour une UGT si sa valeur recouvrable est inférieure à sa valeur comptable et doit être en premier lieu affectée au goodwill de l'UGT.

Un plan d'affaires a été établi afin de permettre la réalisation du test de dépréciation. Ce plan d'affaires tient compte plusieurs facteurs : l'historique, la stratégie définie et mise en place par le Groupe et les contraintes liées à la concurrence, les caractéristiques du marché, l'économie etc. La stratégie que le Groupe a définie porte sur une politique de « montée de gamme », afin de pouvoir améliorer le taux journalier moyen, la marge brute et la durée des missions. Pour cela, le Groupe a entamé une démarche de certification ISO (9001 et 27001) et poursuit ses efforts pour développer et mettre en avant sa RSE. Le Groupe peut ainsi prétendre à des référencements plus élevés. Néanmoins, les hypothèses envisagées (croissance, évolution de marge, etc) restent très prudentes, malgré des embauches importantes (Recruteurs et Ingénieurs d'affaires), qui devraient booster le chiffre d'affaires à moyen terme. Les coûts de structure dont l'optimisation a déjà été actée, sont les seules économies qui ont été prises en compte.

Les analyses de sensibilité effectuées sont comme suit :

UGT Energie Transport & industrie

Analyse de sensibilités de la Valeur d'Entreprise, en k€

Taux de croissance à l'infini	CMPC				
	10,2%	9,7%	9,2%	8,7%	8,2%
1,0%	5 784	6 073	6 396	6 759	7 173
1,5%	5 986	6 304	6 661	7 067	7 533
2,0%	6 213	6 565	6 964	7 421	7 952
2,5%	6 470	6 862	7 312	7 833	8 444
3,0%	6 763	7 205	7 717	8 317	9 032

Analyse de sensibilités de la Marge de confort (VE - VNC), en k€

Taux de croissance à l'infini	CMPC				
	10,2%	9,7%	9,2%	8,7%	8,2%
1,0%	4 128	4 416	4 739	5 103	5 516
1,5%	4 330	4 647	5 006	5 411	5 877
2,0%	4 557	4 908	5 307	5 765	6 295
2,5%	4 814	5 206	5 656	6 176	6 788
3,0%	5 106	5 548	6 060	6 661	7 375

UGT Télécom & Informatique

Analyse de sensibilités de la Valeur d'Entreprise, en k€

Taux de croissance à l'infini	CMPC				
	10,2%	9,7%	9,2%	8,7%	8,2%
1,0%	9 985	10 490	11 056	11 694	12 420
1,5%	10 348	10 905	11 532	12 245	13 064
2,0%	10 756	11 373	12 075	12 879	13 812
2,5%	11 217	11 907	12 698	13 616	14 693
3,0%	11 743	12 521	13 423	14 482	15 744

Analyse de sensibilités de la Marge de confort (VE - VNC), en k€

Taux de croissance à l'infini	CMPC				
	10,2%	9,7%	9,2%	8,7%	8,2%
1,5%	7 026	7 532	8 098	8 736	9 461
2,0%	7 390	7 946	8 574	9 287	10 105
2,5%	7 796	8 415	9 116	9 921	10 854
3,0%	8 259	8 949	9 740	10 657	11 734
3,5%	8 784	9 563	10 465	11 524	12 785

UGT Infogérance

Analyse de sensibilités de la Valeur d'Entreprise, en k€

Taux de croissance à l'infini	CMPC				
	10,2%	9,7%	9,2%	8,7%	8,2%
1,0%	2 985	3 157	3 351	3 570	3 819
1,5%	3 107	3 297	3 512	3 756	4 037
2,0%	3 243	3 454	3 694	3 970	4 291
2,5%	3 398	3 634	3 904	4 219	4 589
3,0%	3 574	3 840	4 149	4 512	4 945

Analyse de sensibilités de la Marge de confort (VE - VNC), en k€

Taux de croissance à l'infini	CMPC				
	10,2%	9,7%	9,2%	8,7%	8,2%
1,0%	1 616	1 788	1 982	2 201	2 450
1,5%	1 737	1 927	2 142	2 387	2 668
2,0%	1 874	2 085	2 325	2 601	2 922
2,5%	2 029	2 264	2 535	2 850	3 220
3,0%	2 205	2 471	2 779	3 143	3 576

UGT Afrique du Sud

Analyse de sensibilités de la Valeur d'Entreprise, en k€

Taux de croissance à l'infini	CMPC				
	17,2%	16,7%	16,2%	15,7%	15,2%
1,0%	232	241	249	258	268
1,5%	238	247	256	266	276
2,0%	245	254	264	274	285
2,5%	252	261	271	283	294
3,0%	259	269	280	292	305

Analyse de sensibilités de la Marge de confort (VE - VNC), en k€

Taux de croissance à l'infini	CMPC				
	17,2%	16,7%	16,2%	15,7%	15,2%
1,0%	232	241	249	258	268
1,5%	238	247	256	266	276
2,0%	245	254	264	274	285
2,5%	252	261	271	283	294
3,0%	259	269	280	292	305

UGT Finance

Analyse de sensibilités de la Valeur d'Entreprise, en k€

Taux de croissance à l'infini	CMPC				
	10,2%	9,7%	9,2%	8,7%	8,2%
1,0%	15 868	16 699	17 631	18 682	19 878
1,5%	16 496	17 414	18 450	19 629	20 981
2,0%	17 201	18 223	19 384	20 717	22 264
2,5%	17 999	19 144	20 458	21 982	23 773
3,0%	18 907	20 203	21 706	23 470	25 574

Analyse de sensibilités de la Marge de confort (VE - VNC), en k€

Taux de croissance à l'infini	CMPC				
	10,2%	9,7%	9,2%	8,7%	8,2%
1,0%	12 616	13 448	14 380	15 431	16 626
1,5%	13 245	14 163	15 199	16 377	17 730
2,0%	13 950	14 971	16 132	17 466	19 012
2,5%	14 747	15 892	17 206	18 731	20 521
3,0%	15 656	16 951	18 454	20 219	22 322

UGT HPC

Analyse de sensibilités de la Valeur d'Entreprise, en k€

Taux de croissance à l'infini	CMPC				
	10,2%	9,7%	9,2%	8,7%	8,2%
1,0%	2 442	2 549	2 669	2 803	2 955
1,5%	2 516	2 633	2 765	2 915	3 086
2,0%	2 599	2 728	2 875	3 044	3 238
2,5%	2 692	2 837	3 002	3 193	3 417
3,0%	2 799	2 961	3 149	3 369	3 631

Analyse de sensibilités de la Marge de confort (VE - VNC), en k€

Taux de croissance à l'infini	CMPC				
	10,2%	9,7%	9,2%	8,7%	8,2%
1,5%	1 912	2 019	2 138	2 273	2 425
2,0%	1 986	2 103	2 235	2 385	2 556
2,5%	2 068	2 198	2 345	2 514	2 708
3,0%	2 162	2 307	2 472	2 663	2 887
3,5%	2 268	2 431	2 619	2 839	3 101

UGT Brésil

Analyse de sensibilités de la Valeur d'Entreprise, en k€

Taux de croissance à l'infini	CMPC				
	21,4%	20,9%	20,4%	19,9%	19,4%
1,0%	1 317	1 359	1 404	1 451	1 501
1,5%	1 333	1 377	1 423	1 472	1 523
2,0%	1 350	1 395	1 443	1 493	1 547
2,5%	1 368	1 414	1 463	1 516	1 571
3,0%	1 386	1 434	1 486	1 540	1 596

Analyse de sensibilités de la Marge de confort (VE - VNC), en k€

Taux de croissance à l'infini	CMPC				
	21,4%	20,9%	20,4%	19,9%	19,4%
1,0%	(262)	(219)	(175)	(127)	(78)
1,5%	(246)	(202)	(156)	(107)	(55)
2,0%	(229)	(184)	(136)	(86)	(32)
2,5%	(211)	(165)	(115)	(63)	(7)
3,0%	(193)	(144)	(93)	(39)	19

Les travaux réalisés ne font pas apparaître de situation d'impairment au 31 mars 2016, mais mettent en exergue une situation à surveiller sur l'UGT Brésil nécessitant un suivi particulier. En effet, sur la base de prévisions ayant tenu compte d'aléas liés à la situation spécifique ponctuel du pays, la marge de confort ressort légèrement négatif. Le Groupe estime l'impact non significatif, dans l'état actuel des choses. Pour les autres UGT, les marges de confort (Valeur d'entreprise VE – VNC) sont significatives et il faut noter une prépondérance du poids de la valeur terminale dans la valeur d'utilité.

31/03/2016

UGT testés	VNC Actifs testés ⁽¹⁾	VE (**)	VT/VE	Marge de confort	% confort sur VE	WACC	g
ETI	1 656	6 964	69,7%	5 307	76%	9,2%	2,0%
FIN	3 251	19 384	73,7%	16 132	83%	9,2%	2,0%
TCI	2 958	12 075	71,0%	9 116	75%	9,2%	2,0%
HPC	530	2 875	60,9%	2 345	82%	9,2%	2,0%
ITC	1 369	3 694	80,9%	2 325	63%	9,2%	2,0%
BRA	1 579	1 443	80,8%	(136)	-	20,4%	2,0%
AF	0	264	72,7%	264	100%	16,2%	2,0%
Total	11 345	46 698		35 354			

Le taux d'actualisation a été déterminé dans une fourchette 8,6% à 9,7% au 31 mars 2016 (valeur centrale 9,2%). Le benchmark sectoriel réalisé à cette même date sur un échantillon de sociétés comparables au Groupe fait ressortir un CMPC moyen à 8,5%, en ligne avec le bas de fourchette fixé pour le calcul.

Pour les UGT Brésil et Afrique du Sud, un ajustement a été fait sur le taux France afin de prendre en compte les risques spécifiques aux 2 pays (prime de risque pays additionnelle dans le calcul du coût des fonds propres).

Le taux de croissance à l'infini retenu a été de 2%. Le benchmark sectoriel réalisé au 31 mars 2016 sur un échantillon de sociétés comparables au Groupe fait ressortir un taux de croissance à l'infini moyen à 2,3%.

Coût Moyen Pondéré du Capital

31/03/2016	UGT France			UGT Brésil			UGT Afrique du sud		
	Bas	Moyenne	Haut	Bas	Moyenne	Haut	Bas	Moyenne	Haut
Taux Sans Risque ⁽¹⁾	1,0%	1,3%	1,5%	1,0%	1,3%	1,5%	1,0%	1,3%	1,5%
Prime de Risque du Marché ⁽²⁾	7,0%	7,0%	7,0%	7,0%	7,0%	7,0%	7,0%	7,0%	7,0%
Bêta Désendetté ⁽³⁾	0,60	65,0%	0,70	0,60	65,0%	0,70	0,60	65,0%	0,70
D/E ⁽⁴⁾	15%	17,5%	20%	15%	17,5%	20%	15%	17,5%	20%
Bêta Réendetté ⁽⁵⁾	0,66	0,73	0,79	0,66	0,73	0,79	0,66	0,73	0,79
Prime de Risque Spécifique ⁽⁶⁾	4,0%			4,0%			4,0%		
Prime de risque Pays ⁽⁷⁾	0,0%			13,2%			8,3%		
Coût des Fonds Propres	9,6%	10,3%	11,1%	22,8%	23,5%	24,2%	17,8%	18,8%	19,3%
Taux Sans Risque	1,0%	1,3%	1,5%	1,0%	1,3%	1,5%	1,0%	1,3%	1,5%
Spread Moyen ⁽⁸⁾	2,0%	2,5%	3,0%	2,0%	2,3%	3,0%	2,0%	2,5%	3,0%
Coût de la Dette avant Impôt	3,0%	3,8%	4,5%	3,0%	3,8%	4,5%	3,0%	3,8%	4,5%
Taux d'IS ⁽⁹⁾	33,3%	33,3%	33,3%	33,3%	33,3%	33,3%	33,3%	33,3%	33,3%
Coût de la Dette après Impôt	2,0%	2,5%	3,0%	2,0%	2,5%	3,0%	2,0%	2,5%	3,0%
D/(D+E)	13%	15%	17%	13%	15%	17%	13%	15%	17%
E/(D+E)	87%	85%	83%	87%	85%	83%	87%	85%	83%
CMPC	8,6%	9,2%	9,7%	20,1%	20,4%	20,7%	15,8%	16,2%	16,6%

Relations Clients

Les Relations Clients (RC) sont évaluées par la méthode des surprofits en déterminant : le chiffre d'affaires attribuable aux RC, la marge d'exploitation (EBIT) de l'activité, retraitée des frais commerciaux ne servant pas à maintenir les RC (frais engagés pour l'acquisition de nouveaux clients), les charges capitalistiques relatives aux autres actifs contribuant à l'exploitation des RC, et le taux d'actualisation à retenir pour l'actualisation des surprofits identifiés.

Les analyses du portefeuille clients de la Société ont conduit à segmenter les Relations Clients par pôle d'expertise :

- o pris individuellement les pôles d'expertise ont un seuil de matérialité significatif, à l'exception des pôles Intec et Brésil,
- o les pôles présentent des niveaux de croissance du chiffre d'affaires et de rentabilité différents,
- o les efforts engagés pour acquérir de nouveaux clients sont variables selon les pôles et leur historique respectif.

Le portefeuille clients est évalué à environ 80 clients, le TOP 10 représentant environ 70% du chiffre d'affaires total. La grande majorité étant des clients référencés et récurrents/historiques. Après l'évaluation du taux d'attrition de 14%, la durée de vie moyenne des relations clients des UGT a été estimée à 7 ans.

La marque « Eolen »

La marque a été évaluée par la méthode des redevances. La marque est une marque corporate avec 9 ans d'existence bénéficiant d'une forte visibilité sur le marché des ESN au regard de la taille de la société. Le Groupe a retenu une durée de vie indéfinie en l'absence de limite prévisible.

Les taux de redevance utilisés dans le cadre de contrats de licence pour des marques B2B se situent entre 1% et 1,5% du chiffre d'affaires. Le taux de redevance retenu par rapport aux caractéristiques de la société est de 1,45%. Les frais de support retenu sur la base de l'existant, sont estimés à 0,3% du chiffre d'affaires, ce qui établit le taux de redevance brut à 1,75%. Le taux d'actualisation retenu correspond au taux pivot de l'activité, c'est-à-dire de 9,2%. La période de projection a été de 2015 à 2020.

b. Immobilisations financières

	En k€	Participation dans les entreprises associées	Actifs financiers non courants				Total
			Prêts	Autres actifs Non courants	Dépôts de garantie		
					Placés en actions	Simple	
Valeur brute au 31 mars 15		185	0	0	173	50	408
Acquisitions/Augmentations						69	69
Variation de Périmètre						242	242
Cessions/Remboursements						-2	-2
Ecart conversion		-20				0	-20
Autres							0
Valeur brute au 31 Mars 16		165	0	0	173	358	696
Dépréciations au 31 mars 15		185	0	0	0	0	185
Dotations							0
Reprise sur cessions							0
Variation de Périmètre							0
Ecart conversion		-20					-20
Autres							0
Dépréciations au 31 Mars 16		165	0	0	0	0	165
Valeur Nette au 31 Mars 16		0	0	0	173	358	532

Les titres de participation concernant la JV « AeroEuro Engineering India » sont classés, depuis l'application de l'IFRS 11 (suppression de la méthode d'Intégration proportionnelle), dans la colonne « participation dans les entreprises associées ».

Par ailleurs, une garantie à première demande a été constituée pour 173K€, concernant les nouveaux locaux du siège social de GECI International. Les dépôts de garantie en variation de périmètre concernent les locaux du groupe Eolen à Malakoff (36 K€), une garantie de 158 K€ sur l'emprunt OSEO de 2,7 M€ et enfin des dépôts de garantie sur les véhicules loués. Les nouveaux dépôts de garantie concernent les nouveaux locaux à Rue Boissière dans le 16ème arrondissement de Paris.

c. Contrat de location financement

Les immobilisations faisant l'objet de contrat de location financement comprises essentiellement dans les postes logiciels et matériels informatiques s'élèvent à :

En K€	Immobilisations en Location Financement	Coût d'entrée	Dotations aux amortissements de l'exercice	Cumul des Dotations aux amortissements	Valeur nette au 31/03/2016
	Immobilisations Incorporelles	2 346	-	(2 346)	-
	Immobilisations Corporelles	2 917	-	(2 917)	-
		5 263	-	(5 263)	-

En K€	Engagements de crédit bail	Redevances			Prix de rachat résiduel
		payées		à payer	
		exercice	cumul	total	
	Immobilisations Incorporelles	167	2 830	0	0
	Immobilisations Corporelles	178	3 487	14	0
	Total	345	6 317	14	0

En K€	Engagements de crédit bail	Redevances à payer			Total
		- 1 an	1 à 5 ans	+ 5 ans	
	Immobilisations Incorporelles	0	0		0
	Immobilisations Corporelles	14	0		14
	Total	14	0	0	14

d. Classification des actifs et passifs en fonction des catégories des instruments financiers

en milliers d'euros	Au 31 mars 2016		Ventilation par catégorie d'instruments			
	Valeur au bilan	Juste valeur	Juste valeur par résultat	Actifs disponibles à la vente	Prêts et créances	Dettes au cout amorti
Actifs financiers non courants	532	532			532	
Clients et comptes rattachés	5 564	5 564			5 564	
Impôts	7 154	7 154			7 154	
Autres actifs courants	8 388	8 388			8 388	
Trésorerie et équivalent de trésorerie	418	418	418			
Actifs	22 056	22 056	418	0	21 638	0
Dettes financières	12 772	12 772				12 772
Autres passifs non courants	0	0				0
Dettes fournisseurs	3 364	3 364				3 364
Impôts	0	0				0
Autres passifs courants	12 758	12 758				12 758
Passifs	28 895	28 895	0	0	0	28 895

en milliers d'euros	Au 31 mars 2015		Ventilation par catégorie d'instruments			
	Valeur au bilan	Juste valeur	Juste valeur par résultat	Actifs disponibles à la vente	Prêts et créances	Dettes au cout amorti
Actifs financiers non courants	223	223			223	
Clients et comptes rattachés	229	229			229	
Impôts	0	0			0	
Autres actifs courants	825	825			825	
Trésorerie et équivalent de trésorerie	1 574	1 574	1 574			
Actifs	2 852	2 852	1 574	0	1 278	0
Dettes financières	15 954	15 954				15 954
Autres passifs non courants	0	0				0
Dettes fournisseurs	793	793				793
Impôts	0	0				0
Autres passifs courants	497	497				497
Passifs	17 243	17 243	0	0	0	17 243

Note 7 : Dettes financières

En k€	Mars.16				Mars.15
	Total	à un an au plus	+ de 1 an à - de 5 ans	à + de 5 ans	Total
Compte-Courant actionnaires	109		109		15 541
Dettes Bancaires	5 037	823	4 214		0
Crédit Vendeur	860	160	700		0
Autres dettes financières	392		392		393
"Put"	2 750		2 750		0
Dettes de crédit-bail	16	16			16
Factor	1 890	1 890			0
Mobilisation de créances CIR	800	800			0
Découverts et autres	919	919			4
Dettes financières	12 772	4 608	8 165	0	15 954
<i>dont court et moyen terme</i>	<i>4 608</i>	<i>4 608</i>			<i>20</i>
<i>dont long terme</i>	<i>8 165</i>		<i>8 165</i>	<i>0</i>	<i>15 934</i>
Disponibilités et assimilés	-418	-418			-1 574
Endettement (Trésorerie) Net(te)	12 355	4 190	8 165	0	14 380

Les compte-courants actionnaires sont rémunérés à 2,13% pour celui de XLP Holding pour 109K€. Le reste concerne le crédit vendeur en faveur de la société Anthéa suite à l'acquisition des sociétés Eolen (0,7 M€).

Les dettes bancaires (5 M€) ainsi que la mobilisation de créances CIR (0,8 M€) concernent les sociétés Eolen. Un protocole d'accord signé en juillet 2015 a acté une franchise de remboursement des mensualités jusqu'en septembre 2016.

Les autres dettes financières concernent d'une part, des emprunts obtenus auprès des sociétés Mohacs Trading Services (250 K€) et Leasetech (143 K€) ; et d'autre part, le crédit vendeur du rachat de la société Alliances Services Plus par le groupe Eolen (160 K€).

Par ailleurs, les créances des sociétés Eolen sont factorisées auprès de GE Factor. Le contrat de factoring n'est pas déconsolidant. Ce contrat a été conclu pour une durée indéterminée.

Enfin, l'Offre de Rachat des titres Altona « Put » », dont le montant total s'élève à 2,8 M€, est relative à l'opération d'acquisition du groupe Eolen.

Note 8 : Provisions

	En k€	Mars.15	Variation du périmètre					Mars.16
				Dotations	Reprises suite à consommation	Reprises non utilisées	Impact sur le Résultat Global	
Provisions clients		0	617	44	0			660
Provisions autres actifs courants		0	56					56
Provisions retraites et assimilées		51	358	59		6	-169	294
Litiges prud'hommaux		200			200			0
Provision pour risques et litiges		0	1 820		17			1 802
Provisions non courantes		251	2 178	59	217	6	-169	2 097
Litiges prud'hommaux		268	295	326	24	217		648
Provisions courantes		268	295	326	24	217	0	648
Total des Provisions		519	3 146	429	241	223	-169	3 461

Litige Région Lorraine

La région Lorraine dans le cadre de l'implantation de la société Sky Aircraft et le développement du programme Skylander a accordé à la société Sky Aircraft des aides : 9,1 M€ au titre de l'implantation en région Lorraine, remboursable dans le cas où la Sky Aircraft quitterait la région ; 7,1 M€ au titre de l'industrialisation, remboursable dès la vente du premier avion ; 5 M€ au titre d'une avance de trésorerie en vue de financer le BFR du projet. Dans le cadre des accords conclus avec le Conseil Régional de Lorraine, des engagements de remboursement avaient été donnés par GECI International pour ces 3 avances et par GECI Aviation pour la seule avance de 9,1 M€.

En décembre 2012 et en janvier 2013, le payeur général de Lorraine a appelé en garantie GECI International pour le remboursement des 3 avances et GECI Aviation pour le remboursement de l'avance de 9,1 M€. La Région Lorraine a fait séquestrer 3,9 M€ du CIR 2012 du groupe, ainsi que d'autres montants moins significatifs sur les différents comptes bancaires du groupe. La Société a contesté ces saisies car elle estime ne pas avoir donné de réelle garantie de caution, en cas de défaillance de ses filiales.

Dans le cadre du protocole de cession du Pôle Ingénierie à Alten en février 2014, il a été conclu un accord avec la Région Lorraine, décidant du paiement de 4 M€ à la Région Lorraine, en contrepartie de la mainlevée des différentes procédures d'exécution forcées. Le contentieux sur le fond permettant de déterminer si la Région Lorraine est légitime à appeler la Société en garantie se poursuit.

GECI International a décidé, sur conseil de ses avocats, de ne pas passer de provision au titre de ces aides, en ce que les conditions de remboursement des deux premières ne sont pas réunies et en ce que le versement de la dernière aide - « avance de trésorerie en attendant la mise en place des financements convenus par les partenaires privés et publics » - peut s'analyser comme s'inscrivant dans le cadre de la participation au capital de GECI Aviation, telle que contractualisée à l'origine entre le groupe et la Région.

L'avancement de la procédure à date est la fixation de la juridiction compétente (Tribunal administratif ou Tribunal de commerce) pour qu'une décision soit prise sur ce litige. Une fois les voies de recours épuisées sur cette première décision, les parties échangeront de nouvelles conclusions sur le fond du litige auprès de la juridiction compétente et le cas échéant pourront avoir recours aux voies d'appels suite à cette première décision.

Autres provisions :

Dans le cadre du litige avec un fournisseur (Siemens), concernant la société GECI International, dont la réclamation porte sur 0,7 M€, la société a provisionné 0,2 M€. En décembre 2015, un protocole d'accord a été conclu avec le fournisseur pour un montant de 0,6 M€ payables sur 18 mois.

Par ailleurs, les provisions sur les litiges prud'hommaux d'un montant de 0,3 M€, concernent deux dossiers dont les demandes s'élèvent à 0,9 M€. Pour le premier dossier, le conseil des prud'hommes a rendu son délibéré le 27 mai 2015, constatant un partage des voix. Aucune date n'a été fixée pour la prochaine audience. Dans le deuxième dossier, le conseil des prud'hommes a débouté le plaignant de toutes ses demandes le 24 juin 2015, lequel a choisi de faire appel de cette décision en septembre 2015.

Concernant le groupe Eolen, une dizaine de litiges prud'hommaux d'un montant global de 0,3 M€ ont été constatés dans les comptes pour une demande totale de 0,5 M€. Un litige sur l'Earn-out sur Amundis a été également provisionné pour 0,1 M€ (montant de la demande 0,1 M€). Un contrôle URSSAF sur la société Eolen et la société Eolen Finance, portant sur les exercices de 2009 à 2011, pour un montant global de 0,3 M€ a été également provisionné.

Par ailleurs, il existe une notification de redressement à la suite du contrôle fiscal portant sur les CIR 2009 à 2012 d'Eolen Finance pour 1,4 M€, intégralement provisionné, et qui a fait l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif. Il n'y a pas d'éléments nouveaux à ce jour suite à cette contestation. Enfin, un contrôle fiscal sur la filiale Alliance

Services Plus a débuté durant le mois de juillet 2015, celui-ci est toujours en cours et porte notamment sur les CIR des exercices 2011 à 2014. Ce contrôle n'a donné lieu à aucune notification à ce jour. GECI International a décidé, après consultation de ses conseils, de ne pas passer de provision au titre de ce contrôle dans les comptes arrêtés au 31 mars 2016.

Litiges avec le Cédant du groupe Eolen et son représentant M. Leblanc

De l'acquisition du groupe Eolen sont nés des litiges avec le cédant et l'ancien mandataire social M Leblanc ; Suite à son licenciement pour faute lourde, M. Leblanc a saisi le CPH avec une demande de 2 M€. La demande de reconnaissance de M. Leblanc du caractère professionnel de son supposé accident de travail n'a pas été reconnu par la CPAM. Le Conseil de la Société a estimé qu'il n'était pas nécessaire de provisionner. L'audience de bureau de conciliation a eu lieu. Une première décision n'est pas attendue avant fin 2017 et, s'il y a appel, une décision définitive sur le fond n'est pas attendue avant 2019.

M. Leblanc a initié une procédure au fond devant le tribunal de commerce de Paris demandant la nullité des accords « sous réserve » des saisies d'emails et de documents ordonnée, dans un premier temps de façon non contradictoire, sur le fondement de l'article 145 du. A titre subsidiaire, M. Pascal Leblanc et sa société ANTHEA demandent également la condamnation des sociétés ALTONA International et GECI International à l'exécution de leurs engagements issus des accords de cession.

Toutes les obligations contractuelles ont été parfaitement remplies à l'égard de M. Leblanc et de la société ANTHEA, dans le respect des termes des accords signés.

La Société a également contesté la saisie de sms et emails initiée de façon non contradictoire par Monsieur Leblanc et supposée fonder sa demande de nullité.

Le Président du Tribunal de Commerce a ordonné la rétractation desdites saisies suite à la contestation de la Société.

Il a retenu au vu des explications données qu'une telle mesure « ne peut reposer sur la seule suspicion d'un comportement de mauvaise foi des sociétés cessionnaires ou de leurs dirigeants ; que le débat contradictoire à l'audience de référé établit que de nombreux échanges sont intervenus entre le cédant et les cessionnaires et leurs dirigeants respectifs quant à leurs désaccords sur des éléments de valorisation du prix de cession ; que si ANTHEA et M. Pascal Leblanc soutiennent que les cessionnaires ont entendu de mauvaise foi prétexter de divers griefs pour remettre en cause les conditions de la cession, ils ne rapportent aucun élément ou commencement de preuve qui justifierait le motif légitime de la mesure de saisie ordonnée, à savoir établir à l'encontre des cessionnaires « la mise en œuvre de la mauvaise foi d'un stratagème de non-respect des accords conclus » .

Monsieur Pascal Leblanc a fait appel.

La Cour d'appel a confirmé la décision annulant les saisies par un jugement particulièrement motivé :

« considérant toutefois que si ces pièces révèlent l'existence de discussions âpres entre les parties dans les jours qui ont suivi la cession du 6 août 2015 susceptibles de remettre en cause des éléments substantiels la composant –tout comme les autres mentionnées dans la liste précitée- ne corroborent pas le soupçon de « mise en œuvre, de mauvaise foi, d'un stratagème de non-respect des accords conclus » sur lequel est fondée la requête initiale de la société Anthéa et M. Leblanc , ni ne constituent un faisceau d'indices concordants rendant vraisemblable ce soupçon, en l'absence de preuves suffisantes pour le rendre crédible » .

M. Leblanc a également été condamné par la Cour d'Appel de Paris à la somme de 5.000 euros au titre de l'article 700 du code de procédure civile. M. Leblanc a informé le Conseil de la Société le jour même de la décision de la Cour d'Appel de son intention de former un pourvoi en cassation. La Société n'a toujours pas les écritures de M. Leblanc supposées fonder son pourvoi. Le pourvoi n'est pas suspensif.

Il a également effectué une saisie des titres supposément pour sécuriser la propriété de groupe Eolen, cette saisie étant actuellement contestée par la Société.

M. Leblanc a initié une citation directe, presque six mois après les supposés faits et postérieurement à la décision du Président du Tribunal de Commerce rétractant ses saisies, contre la Société et son dirigeant. M. Leblanc n'a toujours pas communiqué ses pièces, l'audience pour consignation étant prévue en septembre 2016. Si celui-ci ne consigne pas la somme demandée par le tribunal, la procédure sera déclarée irrecevable.

Face aux comportements préjudiciables de M. Leblanc et de la société Anthéa, la Société a déposé, des demandes reconventionnelles devant le Tribunal de Commerce de Paris à l'encontre de ces derniers à - estimation des montants non causés versés aux sociétés de M. Leblanc et ses conseils personnels, mais surtout aux litiges et risques découverts post cession sur l'ensemble des sociétés cédées, estimés à plus de 2.6 M€. La Société a pris le soin de provisionner ces risques (contrôles fiscaux, provisions prudhommales..) durant le premier semestre fiscal et de les publier. L'audience au fond était fixée au 23 juin 2016 et le délibéré est attendu avant la fin de l'année civile 2016.

La Société a également déposé une plainte et se réserve également le droit de formuler des demandes de dommages intérêts pour procédures abusives.

Note 9 : Stocks et encours

Néant

Note 10 : Actifs sur contrats en cours

En k€	Avril.15-Mars.16	Avril.14-Mars.15
Encours sur Contrats d'ingénierie	58	
Actifs sur contrats en cours	58	0

Note 11 : Clients et autres débiteurs

En k€	Avril.15-Mars.16	Avril.14-Mars.15
Clients et compte rattachés	5 491	229
Provisions sur comptes clients	-660	
Factures à établir	734	
Clients et autres débiteurs	5 564	229

Note 12 : Autres actifs courants

En k€	Avril.15-Mars.16	Avril.14-Mars.15
Avances Fournisseurs	32	0
Créances sociales	953	22
Créances fiscales	7 241	163
Charges constatées d'avance	121	63
Créances diverses	40	577
Autres actifs courants	8 388	825
Créances Fiscales CIR	6 622	0
Actif d'impôt exigible	6 622	0

Les créances fiscales concernent les créances de TVA (TVA déductibles, Crédit de TVA) pour 6,4 M€, les subventions à recevoir sur AS+ pour 0,5 M€ (concernant le HPC sur les projets CEA) et diverses taxes pour 0,2M€.

Les créances d'impôts concernent les créances CIR (2012 à 2014) et CICE (2013 à 2014) des filiales du groupe Eolen. Une partie de ces créances fait l'objet de contrôles fiscaux, dont certains sont en cours comme chez Alliance Services Plus. Ce dernier porte sur le CIR encore à l'actif (1,6 M€) mais aussi sur le CIR versé (2,4 M€). Aucune provision au titre du contrôle chez Alliance Services Plus n'a été comptabilisée au 31 mars 2016 (cf. note 8 « provisions »).

Note 13 : Passifs sur contrats en cours

Néant

Note 14 : Fournisseurs et autres créditeurs

En k€	Avril.15-Mars.16	Avril.14-Mars.15
Fournisseurs et compte rattachés	2 052	575
Factures non parvenues	1 313	217
Fournisseurs et autres créditeurs	3 364	793

Note 15 : Autres passifs courants et non courants

En k€	Avril.15-Mars.16	Avril.14-Mars.15
Dettes sociales	2 657	386
Dettes fiscales	9 059	66
Comptes clients créditeurs	503	
Dettes d'immobilisations	0	7
Dettes diverses	39	37
Produits constatés d'avance	500	0
Autres passifs courants	12 758	497

Les dettes fiscales et sociales concernent majoritairement le groupe Eolen. Une grande partie concerne des dettes CCSF (Commission des Chefs des Services Financiers). Les dettes CCSF seront prélevées sur les créances de CIR/CICE non encore remboursées dans leur totalité (2012 à 2014).

Note 16 : Charge d'Impôts

En k€	Avril.15-Mars.16	Avril.14-Mars.15
Impôts courants	54	0
Impôts différés	-326	
Charge d'impôts	-272	0

Note 17 : Taux effectif d'impôt

En k€	Avril.15-Mars.16	Avril.14-Mars.15
Résultat net	469	445
Neutralisation :		
Charge d'impôts	-272	0
Résultat des activités abandonnées	0	0
Résultat net des activités poursuivies avant impôts	197	445
Taux courant d'imposition en France	34,4%	34,4%
Impôt théorique au taux courant français	68	153
Différence permanente lié à la non imposition du C.I.R. / C.I.C.E	-757	
Divers	29	
Impacts ID	-326	
Impact Brésil	25	
Ecart de taux d'imposition	-23	-2
Variation de l' impot sur les déficits fiscaux non activés <i>(Utilisation de déficits antérieurement non activés ou Non activation de déficits</i>	713	-151
Charge d'impôts du Groupe	-272	0
<i>Taux effectif d'impôt</i>	<i>-138,0%</i>	<i>0,0%</i>

Note 18 : Impôts différés Actif/Passif

	En k€		Variation en résultat	Variation en sit. nette	Mars.16
	Mars.15				
Provision pour avantages au personnel	0		15	56	72
Activation de déficits	0		272	1 073	1 345
CIR	0		0	0	0
Autres	0		38		38
Impôts différés Net	0		326	1 130	1 455
Impôts différés Actif	0				1 455
Impôts différés Passif	0				0

Lors de la prise de contrôle du groupe Eolen, figurait à l'actif des comptes consolidés de ce groupe, une créance d'impôts différés actifs de 1 M€. Dans le cadre de l'établissement des états financiers semestriels consolidés 2015 - 2016, le Groupe GECI International ne disposait pas d'éléments suffisamment fiables à ce moment-là pour valider le maintien de l'IDA au 30 septembre 2015 et donc procéder au retraitement de la situation nette d'ouverture du groupe Eolen. Au 31 mars 2016, la meilleure connaissance du groupe Eolen a permis d'affiner les prévisions de trésorerie justifiant une absorption des déficits à moyen terme.

Ces prévisions sont notamment confortées par une optimisation des coûts de structure entre les sociétés filiales, et le renforcement des équipes commerciales et de recrutement. Les prestations à plus forte valeur ajoutée sont privilégiées avec notamment la solution HPC « High Performance Computing » mise en avant.

Les démarches de référencements actuelles (soit pour les renforcer soit pour les obtenir) accompagnent cette stratégie. Dans cette perspective, la démarche de certifications ISO 9001 et 27001 initiée en juin 2016 en fait partie.

Enfin, le Groupe a développé de nouvelles prestations qui confirment l'orientation donnée à sa stratégie de développement, notamment le BIM (Building Information Modeling).

C'est dans ce contexte que le Groupe a établi des prévisionnels qui augurent le retour à l'équilibre rapide des comptes et même à la rentabilité à moyen terme. Le Groupe a donc jugé opportun et raisonnable de pouvoir absorber les déficits dans un délai à moyen terme, et a ainsi décidé d'une part de reconnaître à nouveau dans la situation nette d'ouverture (conformément à l'application de la norme IFRS 3 révisée), une part de l'IDA antérieur (sur reports déficitaires) à la prise de contrôle à hauteur de 1,1 M€ et de comptabiliser un produit d'impôt de 0,3 M€ relatif à l'activation de déficits nés de la période 2015 - 2016.

Note 19 : Déficit fiscal non activés

	En k€		Mars. 16 Base en devise	Mars. 16 Base en Euros	Taux IS	Montant non activé en K€	
	Mars.15 Base en devise	Exercice					
GECI International	53 741	241	53 982	53 982	33,33%	17 992	
Altona International			0	0	33,33%	0	
Eolen Ingénierie	38	3	41	41	33,33%	14	
Eolen Energie	370	370	740	740	33,33%	247	
Eolen Intec	419	616	1 035	1 035	33,33%	345	
Alliances Services Plus (Brésil)		68	68	16	30,00%	5	
Alliances Services Plus (Canada)	90	2	92	62	11,00%	7	
Riskalis	1 464	11	1 475	1 475	33,33%	492	
Geci Ltd et Mohacs Int.en GBP	4 875	6	4 881	6 166	28,00%	1 727	
GECI India et Aéroeuro India en INR	34 730		34 730	461	30,90%	142	
Geci South Africa en ZAR						0	
GECI Ukraine en UAH						0	
		Sociétés en cours de fermeture					0
Total	95 727	1 316	97 043	63 979		20 970	

Note 20 : Effectifs

	Mars.16			Mars.15
	Opérationnels	Productifs	Sous-traitants	
France	29	215	33	277
Brésil	7	73	15	95
Autres	1	0	2	3
Effectif moyen	37	288	50	375

L'effectif de l'Inde (AeroEuro) n'est pas intégré dans l'effectif total (10 personnes).

Note 21 : Engagements hors bilan

	En M€					Mars.16 IFRS	Mars.15 IFRS
	Total	N+1	N+2	N+3	N+4 et au-delà		
Avance remboursable Région Lorraine (b)	17 200	17 200					17 200
Garantie à première demande Locaux Kléber (a)	172					172	172
Abandon de créances avec clause de retour à meilleur fortune (c) (d) (e)	871	871					871
Garantie de passif vis-à-vis d'Alten / Cession Ingénierie (f)	300	300					300
Garantie sur emprunts bancaires (g)	2 950	800				2 150	
Engagements hors bilan	21 493	19 171	0	0	2 322		18 543

- La société GECI International a constitué une garantie à première demande de 172 380 euros, en faveur du bailleur de son nouveau siège social au 48 bis Avenue Kléber 75116 PARIS.
- La société GECI International a garanti auprès de la Région Lorraine le remboursement des 3 avances consenties par cette dernière à Sky Aircraft pour un montant de 21,2 M€. De manière identique, GECI Aviation a garanti le remboursement d'une de ces avances pour un montant de 9,1 M€. Ces garanties ont été effectivement appelées par le Conseil Régional de Lorraine en décembre 2012 et en janvier 2013. A ce jour, une somme de 4 M€ a été payée par le Groupe.
- La société GECI International a bénéficié d'un abandon de créances de 0,5 M€ accordé par la société XLP Holding (ex-GTH) en juillet 2004. Cet abandon est assorti d'une clause de remboursement éventuel en cas de retour à meilleure fortune. La clause de retour à meilleure fortune a été modifiée par des avenants du 3 octobre 2005, 26 novembre 2009, 22 juillet 2010 et 31 mai 2016. Cette clause est valable jusqu'au 31 décembre 2020.

Le retour à meilleure fortune se définit comme suit : des comptes approuvés par l'assemblée générale faisant apparaître pour la deuxième année consécutive un résultat net consolidé supérieur ou égal à 1,3 M€ d'euros ou une situation nette consolidée supérieure ou égale à 5 M€, étant entendu que le calcul de la situation nette consolidée ne tiendra pas compte des montants ayant pour origine toute augmentation de capital passée ou future, des opérations internes de restructuration et/ou des opérations de refacturation.

La clause de retour à meilleure fortune n'est pas applicable au 31 mars 2016.

- La société GECI International a bénéficié d'un abandon des intérêts de compte courant, accordé par la société XLP Holding ex-GTH, pour un montant de 0,3 M€ en mars 2015. Cet abandon est assorti d'une clause de retour à meilleure fortune ayant une durée de 5 ans et dont les seuils déclencheurs cumulatifs sur un exercice sont : une situation nette positive supérieure à 8,5 M€ et d'un résultat net comptable avant impôt de 0,5 M€.
- Lors de la renégociation des dettes auprès des créanciers durant cet exercice, un des abandons de créances obtenus pour une somme de 43 733 euros, a été assorti d'une clause de retour à meilleure fortune.
- La cession des filiales du pôle « Ingénierie » au groupe ALTEN a donné lieu à une garantie de passif de 300K€ qui court jusqu'à fin mars 2016. L'obligation est éteinte depuis le 1er avril 2016.
- Les emprunts BNP Paribas et Caisse d'Epargne IDF, de 3 M€ (capital restant dû 2,017 M€) sont garantis par un nantissement des titres Amundis.

L'emprunt Banque Populaire de 0,2 M€ (capital restant dû 0,132 M€) est garanti par un nantissement des 408 titres Eolen en second rang.

Les emprunts de Crédit du Nord de 0,8 M€ sont garantis sur le versement du CIR 2012 (estimé en mai 2016), et sur des titres Eolen (0,238 M€), Amundis (0,422 M€), Alliances Services Plus (1,3 M€) et Eolen Finance (0,15 M€).

Note 22 : Transactions avec les parties liées

L'actionnaire principal de GECI International est Serge BITBOUL qui détient, au 31/03/2016, 48,5% des actions de la société directement et indirectement via XLP Holding dont il est l'associé unique.

Le montant des compte-courants créditeurs vis-à-vis des associés dans GECI International est de 0,1 M€ au 31 mars 2016 (XLP Holding) dont 0,2 M€ de charges d'intérêt pour l'exercice contre 0,3 M€ l'exercice précédent.

GECI International a donné mandat à la société XLP Holding ex-GTH la gestion de sa trésorerie de façon ponctuelle. À la fin de cet exercice le solde constaté est de 1 K€.

Un prêt de 250 K€ a été accordé à GECI Ltd par Mohacs Trading & Services SA en novembre 2012. Le prêt n'a pas été remboursé à ce jour et un report de remboursement est envisagé.

Un prêt de 135 K€ a été accordé à GECI Ltd par LeaseTech en novembre 2012. Le prêt n'a pas été remboursé à ce jour et un report de remboursement est envisagé.

En K€	Prêt	Client	Fournisseur	C/C créditeur
XLP Holding (ex-GTH)		174	6	109
Actionnaires	-	174	6	109
Mohacs trading Services	250			
Lease Tech	135			
Autres	385		-	-
TOTAL	385	175	6	109

Note 23 : Rémunérations des dirigeants et des administrateurs de GECI International

La rémunération brute totale des dirigeants, salaires, bonus et éventuels avantages en nature compris, a été de :

- M. BITBOUL, Président Directeur Général, 374 878 €.

Ce dirigeant n'a pas reçu de jetons de présence au titre de son mandat d'administrateur de GECI International.

Il a été attribué aux autres administrateurs, au titre de l'exercice 2015/2016, un total de 55 500 € de jetons de présence qui ont été partiellement versés.

Note 24 : Honoraires des commissaires aux comptes

En K€	Bewiz Audit				RSM Paris				Autres réseaux			
	Montant HT en K€		%		Montant HT en K€		%		Montant HT en K€		%	
	2015/16	2014/15	2015/16	2014/15	2015/16	2014/15	2015/16	2014/15	2015/16	2014/15	2015/16	2014/15
Audit												
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés : GECI International	57	41	82%	78%	69		43%	0%	72		0%	N/A
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés : Filiales françaises et étrangères intégrées globalement	0	0	0%	0%	54		33%	0%	88	11	100%	N/A
Autres Diligences et prestations directement liées à la mission du commissaire aux comptes	13	11	18%	22%	39		24%	0%	26		0%	N/A
Sous-Total	70	53	100%	100%	163	0	100%	0%	88	109	100%	0%
Autres Prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement												
Juridique, fiscal, social												
Autres (si > 10% des honoraires d'audit)												
Sous-Total	0	0	0%	0%	0	0	0%	0%	0	0	0%	0%
Total des honoraires	70	53	100%	100%	163	0	100%	0%	88	109	100%	0%

Note 25 : Options de souscription d'actions et actions gratuites

Plan d'actions gratuites voté par l'Assemblée Générale du 7 septembre 2015 :

L'assemblée générale du 7 septembre 2015 a autorisé le Conseil d'Administration à procéder jusqu'au 7 novembre 2018 à des attributions d'actions gratuites, dans la limite de 10% du capital social au jour de l'émission. Les actions ne seront définitivement acquises qu'après une période de 1 an.

Ces attributions d'actions seront couvertes par la Société soit dans le cadre de son programme de rachat d'actions, soit par création de titres.

Lors de cet exercice aucune attribution n'a été accordée.

Note 26 : Taux de conversion des devises étrangères

Devises étrangères en €	Taux clôture	Taux ouverture	Taux moyen 2015/2016	Taux moyen 2014/2015
Ukraine - UAH	0,03354	0,03975	0,03940	0,05510
Royaume Uni - GBP	1,26342	1,37495	1,36495	1,27495
Inde - INR	0,01326	0,01486	0,01384	0,01296
Afrique du Sud - ZAR	0,05957	0,07615	0,06574	0,07156
Canada - CAD	0,67852		0,69094	
Brésil - BRL	0,24287		0,25234	

Note 27 : Capitaux propres

Catégorie de titres	Nombre	Valeur nominale en €
Actions ou parts sociales composant le capital social au début de l'exercice	33 921 720	0,25
Actions ou parts sociales émises pendant l'exercice	27 820 000	0,25
Actions ou parts sociales composant le capital social en fin d'exercice	61 741 720	0,01

L'intégralité du capital social a été libérée et les actions ne comprennent pas de dividendes prioritaires ou de restriction de droit de vote.

Le nombre d'actions utilisé pour le calcul du résultat net par action est le nombre moyen pondéré d'actions en circulation sur l'exercice, soit un total de 34 094 049 actions. Le nombre dilué d'actions comprend ce dernier et 20 000 actions pondéré prorata temporis, soit un total de 6 301 actions qui ont été levées par les salariés (cf. note 25).

(En actions)	2015/16		2014/15		2013/14	
	Total	Moyenne pondérée	Total	Moyenne pondérée	Total	Moyenne pondérée
Actions en circulation	61 741 720	34 087 747	33 921 720	33 921 720	33 921 720	33 890 900
Actions auto-contrôle	-61 724	-61 724	-61 724	-61 724	-61 724	-61 724
Nombre d'actions retenu pour le résultat net par action	61 679 996	34 026 023	33 859 996	33 859 996	33 859 996	33 829 176

Le nombre d'actions retenu pour le résultat net par action est le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période, ce dernier prenant en compte la neutralisation des actions d'autocontrôle

(En actions)	2015/16	2014/15	2013/14
Nombre d'actions retenu pour le résultat net par action	34 087 747	33 859 996	33 829 176
Effet dilutif des stock-options et droits d'attribution d'actions gratuites	6 301	20 000	284 110
Nombre d'actions retenu pour le résultat net dilué par action	34 094 049	33 879 996	34 113 286

Il n'existe pas de titres subordonnés. Aucun dividende ne sera versé cette année.

Note 28 : Informations Financières Pro Forma

Le Groupe a finalisé l'acquisition du groupe Eolen le 6 août 2015. Les comptes consolidés clos au 31 mars 2016, intègrent les comptes du groupe Eolen pour une période de huit mois allant du mois d'août 2015 à mars 2016. Des comptes Pro Forma ont été établis, et donnent des informations sur la contribution du groupe Eolen au bilan comme si cette acquisition était effective au 31 mars 2016, et au résultat opérationnel comme si le groupe Eolen avait été acquis au début de l'exercice, soit au 1er avril 2015 (IFRS 3R).

Les informations financières Pro Forma Consolidées, ont été établies en utilisant la méthode de l'acquisition d'après les normes IFRS.

Les informations financières ont été préparées sur la base de :

- o des états financiers consolidés de GECI International audités à fin mars 2016.
- o des comptes de résultats Pro Forma consolidés du groupe Eolen à fin mars 2016, dont la tête de groupe est la société groupe Eolen.
- o Le bilan consolidé du groupe Eolen, à fin mars 2016 (période d'avril 2015 à mars 2016).
- o Les comptes annuels audités à fin mars 2016, de la holding d'acquisition « Altona International », filiale de GECI International.

Le groupe Eolen produit des comptes consolidés selon les normes françaises CRC 99-02. Leur exercice fiscal correspondait à une année civile. L'exercice fiscal de chaque société a été modifié pour se conformer à celui du Groupe, afin de faciliter les différents processus de clôture. Les derniers comptes certifiés correspondent à l'exercice 2015, clos à fin mars 2016 (15 mois exceptionnellement). Des arrêtés comptables correspondant à la période entre le mois d'avril 2015 et le mois de mars 2016, ont été produits. Ces comptes ont été établis conformément aux normes IFRS, avant d'être intégrés dans les comptes consolidés de GECI International pour la même période. Ces comptes n'ont pas fait l'objet d'une certification par les commissaires aux comptes. Par contre, un arrêté comptable a été produit et audité, pour les comptes annuels correspondant à l'exercice fiscal de 15 mois, clos à fin mars 2016.

Les retraitements qui ont été effectués, ont pour but d'harmoniser les traitements comptables, notamment pour se mettre en conformité avec les normes IFRS.

Les retraitements pour la préparation des informations financières Pro Forma ont été déterminés en considérant que l'acquisition était effective au 31 mars 2016 pour le Bilan et au premier jour de l'exercice présenté pour le Compte de Résultat, soit le 1er avril 2015.

Seuls les ajustements pro forma directement imputables aux opérations d'acquisition, qui peuvent être étayés par des faits, documentés ou estimés de façon fiable, ont été pris en compte dans le Bilan Pro Forma et le Compte de Résultat Pro Forma.

Les Informations financières Pro Forma Consolidées n'incluent aucune économie d'échelle qui pourrait être réalisée dans le cadre de la mise en œuvre de synergies ou de réduction des coûts, notamment des coûts d'intégration, coûts de restructuration et autres coûts exceptionnels.

Les informations financières Pro Forma Consolidées reposent sur les informations disponibles, des hypothèses préliminaires estimées raisonnables par le Groupe.

Les informations financières Pro Forma Consolidées à fin mars 2016, ont une valeur purement illustrative et, en raison de leur nature, traitent une situation hypothétique. Elles ne traitent en rien une indication des résultats des activités opérationnelles ou de la situation financière du nouvel ensemble consolidé, qui aurait été obtenue si l'opération était intervenue le 1er avril 2015 pour le compte de résultat.

Enfin, ces informations financières Pro Forma Consolidées ne représentent pas nécessairement ce qui aurait été constaté dans les comptes consolidés du Groupe, si l'acquisition avait été effectivement réalisée à une date antérieure. En aucun cas, elles n'ont pour objectif de présenter ni ne peuvent être utilisées pour présumer de l'évolution future des comptes consolidés du Groupe.

□ Bilan Consolidé Pro Forma liés à l'acquisition du groupe Eolen

	Avril.2015- Mars.2016						
en k€	GECI International	Groupe Eolen	Altona	Ajustements Pro Forma	Intercos	Total	
ACTIF							
Goodwill				412		412	
Immobilisations incorporelles	0	4 960	-314	3 300		7 946	
Immobilisations corporelles	26	87				113	
Actifs financiers non courants	1 227	305	4 578	-5 578		532	
Impôts différés		1 455				1 455	
Total Actifs non-courants	1 253	6 807	4 264	-1 865	0	10 458	
Stocks et encours	0	58				58	
Clients et autres débiteurs	1 072	5 213			-721	5 564	
Actifs financiers courants		0				0	
Actif d'impôt exigible	-7	6 629				6 622	
Autres actifs courants	666	9 308	509		-2 095	8 388	
Trésorerie et équivalents de trésorerie	255	162	1			418	
Total Actifs courants	1 986	21 369	510	0	-2 816	21 049	
Actifs non courants détenus en vue de la vente		0	0		0		
Total Actif	3 238	28 176	4 774	-1 865	-2 816	31 507	
PASSIF							
Capital	617	10 000	1 250	-11 250		617	
Primes et réserves	-453	-11 797	0	9 673	0	-2 577	
Résultat consolidé (attribuable aux propriétaires de la société mère)	-101	661	-373	-132		54	
Total Capitaux propres, attribuable aux propriétaires de la société mère	63	-1 136	877	-1 709	0	-1 906	
Attribuables aux participations ne donnant pas le contrôle		2 024	-93	-157		1 774	
Total des capitaux propres	63	887	783	-1 865	0	-132	
Emprunts et dettes financières	1 649	4 736	3 874		-2 095	8 165	
Provisions non courantes	64	2 033				2 097	
Impôts différés						0	
Autres passifs non courants						0	
Total Passifs non courants	1 713	6 769	3 874	0	-2 095	10 261	
Emprunts et concours bancaires (part à moins d'un an)	24	4 584				4 608	
Provisions courantes	50	597				647	
Fournisseurs et autres créditeurs	853	3 121	111		-721	3 364	
Passif d'impôt exigible						0	
Autres passifs courants	536	12 217	5			12 758	
Total Passifs courants	1 462	20 520	116	0	-721	21 378	
Passifs directement associés à des actifs non courants détenus en vue de la vente						0	
Total des passifs	3 176	27 289	3 990	0	-2 816	31 639	
Total Passif	3 238	28 176	4 774	-1 865	-2 816	31 507	

□ Comptes de résultat Consolidés Pro Forma liés à l'acquisition du groupe Eolen

	Avril.2015- Mars.2016						
en K€	GECI International	Groupe EOLEN	Altona International	Ajustements Pro Forma	Intercos	Comptes Pro Forma	
Chiffre d'affaires	2 200	22 585			-1 425	23 359	
Autre Produits courants		93					
Coûts directs	-541	-13 981				-14 522	
Marge sur coûts directs	1 659	8 697	0	0	-1 425	8 837	
% du chiffre d'affaires	N/A	38,5%	N/A			37,8%	
Coûts généraux et administratifs	-1 796	-9 722	-144		1 425	-10 236	
Résultat opérationnel Courant	-138	-1 025	-144	0	0	-1 399	
Autres Produits et Charges Opérationnels	372	-190	-314			-132	
Résultat opérationnel Net	235	-1 214	-458	0	0	-1 530	
Coût de l'endettement financier net	-339	-297	-9			-645	
Autres charges et produits financiers	3	789				792	
Résultat courant avant impôt	-101	-722	-467	0	0	-1 383	
Impôts sur les bénéfices		874				874	
Résultat net avant plus-values nettes sur participations cédées et résultat net des activités abandonnées	-101	151	-467	0	0	-510	
Résultat net des activités abandonnées / destinées à être cédées							
Résultat net	-101	151	-467	0	0	-510	
Part du groupe	-101	662	-373	-132	0	54	
Intérêts minoritaires		-510	-93	132		-564	

□ Opérations Intra Groupe

Il n'y a pas d'opérations inter groupes entre GECI International et le groupe Eolen » avant la période d'acquisition (6 août 2015). Entre la période d'août 2015 à mars 2016, des opérations inter compagnies ont été neutralisées, notamment des management fees pour un montant global de 1,4 M€.

Un produit de dividende de 2014 dans les comptes de groupe Eolen, via sa filiale Alliance Services Plus a été neutralisé pour 0,8 M€, et a impacté les réserves consolidées en contrepartie.

□ Ajustements Pro Forma liés à l'harmonisation des méthodes comptables

Le groupe Eolen n'avait pas procédé auparavant, à la valorisation des engagements de retraites dans ses comptes consolidés. Lors de la prise de contrôle des sociétés Eolen, le Groupe a fait évaluer l'impact financier de ces engagements comme les normes IFRS l'y obligent (IAS 19). La valorisation a été faite par la société SPAC Actuaire, prestataire historique de GECI International. Le montant à fin mars 2016 est de 0,2 M€ et ont été intégrés dans les comptes consolidé de groupe Eolen.

La méthode de valorisation a été établie selon les principales hypothèses suivantes :

- Age de départ à la retraite : à l'initiative du salarié entre 63 ans et 65 ans selon les catégories d'effectif (non cadre/cadre).
- Taux d'actualisation : 1,50 %.
- Taux d'inflation attendu sur le long terme : 2,00 %.
- Taux de progression des salaires : 2,50 %
- Turn-over annuel déterminé par tranche d'âge entre 0 % et 20 %.

Un goodwill a été calculé à partir de l'écart d'acquisition (différence entre le coût de la transaction et l'actif net du regroupement d'entreprises « groupe Eolen »).

Le coût d'acquisition a été estimé à 4,6 M€ et se décompose comme suit :

- prix d'acquisition de 1,1 M€,
- abandon de 0,7 M€ de créances du « groupe Eolen » en faveur d'Anthéa,
- option de rachat des 20% de la société Altona pour 3 M€ à partir de 2017).

La juste valeur a été obtenue selon la valeur de l'actif net comptable retraité des comptes consolidés à fin septembre 2015 du groupe Eolen, pour + 0,9 M€ (part du groupe). Conformément à la norme IFRS 3 révisée, le Groupe dispose d'un an à compter de la date d'acquisition pour procéder à l'allocation de l'écart d'acquisition et donc de la détermination finale du Goodwill.

□ Notes explicatives aux Informations Financières Pro Forma

Les principes et méthodes comptables et les bases de préparation et conversion ont été décrits en préambule. Des ajustements ont été nécessaires afin de reconstituer le compte de résultat consolidé du groupe Eolen. Le compte de résultat a été reconstitué en prenant en compte :

- un compte de résultat consolidé arrêté au 31 mars 2016 et intégrant les 15 mois d'exercice des activités des sociétés Eolen, dont les comptes annuels ont été audités par les commissaires aux comptes (1).
- un compte de résultat consolidé du 1er janvier 2015 au 31 mars 2015 non certifié et non audité par les commissaires aux comptes (2).
- un compte de résultat consolidé reconstitué non audité par les commissaires aux comptes est obtenue par différence de (1) - (2)

Par ailleurs, le compte de résultat consolidé du Groupe utilise la notion de « marge directe », ce qui suppose la distinction en amont des coûts directs et les frais généraux. En général, les coûts directs regroupent tous les coûts liés directement au chiffre d'affaires (coûts salariaux des producteurs, frais liés aux missions etc). Les comptes de résultat du groupe Eolen a donc dû faire l'objet de reclassement pour la distinction des coûts directs et indirects. Enfin il est à noter que les frais généraux intègrent diverses provisions, notamment la provision de redressement fiscal sur le CIR (1,3 M€) ainsi que des honoraires liés à la cession du groupe Eolen.

Le bilan consolidé Pro Forma a été reconstitué sur la base des :

- Comptes consolidés du groupe Eolen à fin mars 2016. Ceux-ci ont été arrêtés pour la période du mois de janvier à mars 2016. Ils ont été corrigés en intégrant le résultat de la période du 1er janvier 2015 au 31 mars 2016, dans le report à nouveau.
- Comptes contributifs de la holding et des filiales historiques (GECI Ltd,...) pour la période du mois d'avril 2015 à mars 2016.

Les ajustements qui ont été faits correspondent à :

- l'annulation des opérations intercompagnies sur les comptes de bilan (comptes courants pour 2 M€, créances clients et dettes fournisseurs pour 0,7 M€ relatives aux management fees facturés par la Holding GECI International aux filiales Eolen),
- l'annulation des titres de participation (5,7 M€), et les capitaux propres (11,2 M€),
- la constatation du goodwill (3,7 M€)
- la variation des intérêts minoritaires qui correspondent à (i) la part minoritaire sur la part groupe des sociétés Eolen (-0,2 M€), (ii) la part minoritaire sur l'annulation des titres de participation (-0,9 M€), (iii) la part minoritaire du goodwill calculé (+0,7 M€) et (iv) la part minoritaire sur la part groupe du résultat des sociétés Eolen (+0,2 M€).

IV. Filiales et Participations

La société mère du groupe est GECI International. Elle est située à Paris, 48 bis Avenue Kléber, au capital de 8 480 430,00 €. Elle est cotée sur Euronext.

Dénomination	Siège Social	Méthode de consolidation	% de Contrôle	% d'Intérêt
France				
GECI International SA	48 bis Avenue Kléber - 75116 Paris	Globale	Société Mère	Société Mère
Alfona International	48 bis Avenue Kléber - 75116 Paris	Globale	80	80
Groupe EOLEN	48 bis Avenue Kléber - 75116 Paris	Globale	100	80
EOLEN	48 bis Avenue Kléber - 75116 Paris	Globale	66,72	53,38
EOLEN Finance	48 bis Avenue Kléber - 75116 Paris	Globale	51	40,80
Riskalis Consulting	48 bis Avenue Kléber - 75116 Paris	Globale	82,15	33,52
EOLEN Intec	48 bis Avenue Kléber - 75116 Paris	Globale	95	76
EOLEN Energie	48 bis Avenue Kléber - 75116 Paris	Globale	100	80
EOLEN Ingénierie	48 bis Avenue Kléber - 75116 Paris	Globale	100	80
AMUNDIS	48 bis Avenue Kléber - 75116 Paris	Globale	100	80
Alliances Services Plus	48 bis Avenue Kléber - 75116 Paris	Globale	100	80
Europe				
GECI LTD	1 Westferry Circus, Canary Wharf, London E14 4HD, ROYAUME UNI	Globale	100	100
GECI Ukraine	16-22, B.Khmelnytskoho St., Kyiv, Ukraine	Globale	100	100
Amérique				
AS+ Service Conseil Inc	630 bd René-Levesque Ouest Bureau 2800 Montéal Québec H3B 1S6	Globale	100	80
Alliance Services Plus Servicos de Informatica Ltda	Av Paulista 568, 7º andaBela Vista - 01310-000 Sao Paulo Brasil	Globale	93,4	74,72
Asie				
GECI Transportation and Engineering India Private Limited	14A&B, Hansalaya, 15 Barakhamba Road, New Delhi – 110001 - INDE	Globale	100	100
Aeroeuro Engineering India Private Limited	Punj Lloyd House, 17-18, Nehru Place, New Dehli - 110019 – INDE	Mise en équivalence	50	50
Afrique				
GECI SOUTH AFRICA (PTY) LTD	1st Floor Bedford Centre Office Tower, Cnr Smith & Bradford Roads, Bedfordview 2007 SOUTH AFRICA	Globale	100	100

Filiale consolidée par la méthode de la « Mise en équivalence »

La filiale Aero Euro Engineering India a été consolidée par la méthode de mise en équivalence (IFRS 11). Les capitaux propres de cette filiale étant négatifs, les titres de participation ont été provisionnés pour obtenir une valeur nulle. Hypothèses et jugements importants

La filiale Aero Euro Engineering India est une Joint-Venture, détenue à 50% par la société GECI Transportation Engineering in India, filiale à 100% de GECI International d'une part et à 50% par la société Punj Lloyd Engineering filiale à 100% du groupe Punj Llyod d'autre part. Cette filiale est de par sa nature une co-entreprise. Les décisions se prennent à la majorité absolue comme le rappelle ses statuts, aussi bien du point de vue stratégique que financier. Comme il n'y a que deux partenaires avec une égalité parfaite en nombre de voix (50% chacun), la majorité absolue ne peut être obtenue qu'à l'unanimité. Dans cette optique, la société estime qu'elle n'exerce pas de contrôle effectif sur la filiale. Informations financières sur la filiale Aero Euro Engineering.

	Fin mars 2016		Fin mars 2015	
	En EUR	En INR	En EUR	En INR
Chiffre d'affaires	243 497	17 593 743	364 064	28 088 952
EBITDA	-28 506	-2 059 716	9 336	720 311
Amortissements et provisions	17 791	1 285 491	54 477	4 203 108
Intérêts financiers	668	48 294	31 962	2 465 982
Résultat Net	-46 966	-3 393 501	-77 103	-5 948 780
	Fin mars 2016		Fin mars 2015	
	En EUR	En INR	En EUR	En INR
Actifs non courants	68 347	5 154 370	84 294	5 670 811
Actifs Courants	83 829	6 321 949	144 246	9 703 999
Trésorerie et assimilés	18 351	1 383 926	29 887	2 010 635
Total Actif	170 527	12 860 245	258 428	17 385 445
Capitaux propres	-237 518	-17 912 395	-215 818	-14 518 895
Dettes non courantes	4 834	364 554	6 588	443 209
Dettes courantes	403 211	30 408 086	467 658	31 461 130
Total Passif	170 527	12 860 245	258 428	17 385 445

V. Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés au 31 Mars 2016

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31/03/2016 sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société GECI INTERNATIONAL, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les points suivants de l'annexe aux comptes consolidés :

- Les notes 2-1 « Faits marquants, activité et perspectives » et 6 « Immobilisations », qui précisent les modalités de traitement du coût global d'acquisition de la société groupe Eolen ;
- La note 8 « Provisions », qui explicite la position de la société au regard du litige qui l'oppose à la Région Lorraine.
- Les notes 8 « Provisions » et 12 « Autres actifs courants et Actifs d'Impôt Exigible », qui mentionnent les risques relatifs aux crédits d'impôt recherche ;

II - Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- Les goodwill et les marques font l'objet d'un test de dépréciation au minimum une fois par an et dès lors qu'un indice de perte de valeur est identifié, conformément aux principes et méthodes repris dans la note 6 « Immobilisations » de l'annexe aux comptes consolidés. Nous avons examiné les modalités de mise en œuvre de ce test de dépréciation ainsi que les données et hypothèses sur lesquelles se fondent les estimations retenues, et nous avons vérifié que la note précitée de l'annexe donne une information appropriée.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III – Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations données dans le rapport sur la gestion du groupe.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Fait à Courbevoie et à Paris, le 11 juillet 2016.

Les commissaires aux comptes

R S M P A R I S

MARTINE LECONTE

B E W I Z A U D I T

LAURENT BENOUDIZ

Avertissement

Compte tenu d'une numérotation différente des comptes consolidés dans le rapport financier annuel, les renvois à des paragraphes du rapport des commissaires sur les comptes consolidés doivent être lus au travers de la table de correspondance ci-dessous :

Rapport aux Commissaires aux Comptes	Document de référence
Note 2-1	20.1.1 / 2.1
Note 6	20.1.1 / Note 6
Note 8	20.1.1 / Note 8
Note 12	20.1.1 / Note 12

20.1.2. Comptes annuels sociaux relatifs à l'exercice au clos au 31 mars 2016

I. Etats Financiers Sociaux

A. Compte de résultat

En k €	Notes	Mars 2016	Mars 2015
Chiffre d'affaires net	13	1 627	318
Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges	2	701	6 886
Autres produits		2	4
Produits d'exploitation		2 330	7 208
Autres achats et charges externes		1 388	1 468
Impôts, taxes et versements assimilés		39	48
Charges de personnel		672	820
Salaires et traitements		496	486
Charges sociales		176	334
Dotations d'exploitation		168	168
Dotations aux amortissements sur immobilisations	1	158	153
Dotations aux provisions sur actif circulant		10	15
Dotations aux provisions pour risques et charges	2	0	0
Autres charges d'exploitation		56	6 477
Charges d'exploitation		2 322	8 980
RESULTAT D'EXPLOITATION		8	-1 772
Produits financiers		129	144 702
Produits financiers de participations		0	0
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		0	0
Autres intérêts et produits assimilés		18	22
Reprises sur provisions et transferts de charges	2	110	144 672
Différences positives de change		0	0
Produits nets sur cessions de VMP		0	8
Charges financières		427	145 233
Dotations financières aux amortissements et provisions	2	0	110
Intérêts et charges assimilées		338	449
Pertes sur créances liées à des participations		88	144 672
Différences négatives de change		0	0
Charges nettes sur cessions de VMP		0	2
RESULTAT FINANCIER	14	-299	-531
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT		-291	-2 304
Produits exceptionnels		838	2 921
Charges exceptionnelles		-636	-134
RESULTAT EXCEPTIONNEL	15	202	2 786
Impôts sur les bénéfices	16	0	0
RESULTAT NET		-88	482

Le chiffre d'affaires est composé essentiellement de refacturation de coûts sous la forme de Management Fees. Les dettes fournisseurs âgées et ainsi que celles devenues sans objet ont été soldées et comptabilisées en produits exceptionnels pour 0,3 M€. Air Invest a, de son côté, consenti à un abandon des intérêts de son compte courant en faveur de GECI International pour 0,4 M€.

B. Bilan

En k€		Mars 2016	Mars 2015
ACTIF	Notes		
Immobilisations incorporelles brutes		859	859
Immobilisations incorporelles amortissements		-859	-859
Immobilisations incorporelles nettes	1	0	0
Immobilisations corporelles brutes		310	287
Immobilisations corporelles amortissements		-284	-278
Immobilisations corporelles nettes	1	26	8
Immobilisations financières brutes		5 431	4 427
Immobilisations financières dépréciations		-4 205	-4 205
Immobilisations financières nettes	1/2	1 226	222
ACTIF IMMOBILISE		1 252	230
Avances et acomptes versés sur commande		0	0
Créances	2/3	1 618	996
Créances clients et comptes rattachés bruts		1 067	283
Créances clients et comptes rattachés provision		0	0
<i>Comptes courants sur filiales bruts</i>		<i>975</i>	<i>538</i>
<i>Comptes courant sur filiales provision</i>		<i>-549</i>	<i>-538</i>
Comptes courants sur filiales net		426	0
Autres créances		125	713
Disponibilités et divers		264	1 520
Valeurs mobilières de placement		22	172
Disponibilités		169	1 284
Charges constatées d'avance	3/5	73	63
ACTIF CIRCULANT		1 882	2 516
Ecarts de conversion Actif	8		
TOTAL DE L'ACTIF		3 134	2 746

Les créances sont constituées de comptes clients (pour 1 M€), de comptes courants des filiales comme GECI Ltd (UK) et GTEI (India) totalement provisionnés (pour 0,5 M€), et de créances diverses pour 0,1 M€, des créances liées à TVA.

En k€		Mars 2016	Mars 2015
PASSIF	Notes		
Capital social	6	617	8 480
Prime d'émission		54 236	46 180
Réserve légale		820	820
Autres réserves		114	119
Report à nouveau		-55 258	-70 559
Résultat de l'exercice		-88	483
CAPITAUX PROPRES		441	-14 476
Provisions pour risques sur filiales		2	2
Autres provisions pour risques		50	467
Provision pour charges		0	0
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	2	52	469
Dettes financières	3	1 275	15 545
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		4	3
Comptes courants actionnaires		109	15 542
Comptes courants sur filiales		1 162	0
Dettes diverses	3	1 366	1 209
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		855	592
Dettes fiscales et sociales		356	460
Autres dettes		156	157
Produits constatés d'avance	3/5	0	0
DETTES		2 641	16 753
Ecart de conversion Passif	8	0	0
TOTAL DU PASSIF		3 134	2 746

Le Groupe GECI International a reconstitué ses fonds propres à fin mars 2016 suite à l'approbation par l'Assemblée Générale Mixte du 29 mars 2016 :

- des augmentations de capital réservées en faveur des deux actionnaires de référence (XLP Holding et Air Invest), ces augmentations se sont matérialisées par l'incorporation des comptes courants des actionnaires dans le capital de la société pour 15,3 M€, dont 8,3 M€ de prime d'émission, et ont conduit à la création de 27 800 000 d'actions nouvelles.
- de la réduction de capital (à travers la diminution de la valeur nominale de l'action, de 0,25 € à 0,01 €), par absorption de pertes cumulées à hauteur de 14,8 M€.

2.1. Activité et faits marquants

Le Groupe GECI International a concrétisé une première étape de sa stratégie de redéploiement avec l'acquisition du groupe Eolen en août 2015. Cette acquisition s'est faite à travers la création de la filiale Altona International.

Créé en 2006 le groupe Eolen est une société française de conseils, d'expertises et d'ingénierie, composé de 11 sociétés, basées en France, au Brésil et au Canada.

Le groupe Eolen se distingue par un engagement sur-mesure pour réussir la mise en œuvre de projets à forte composante technologique pour des clients majoritairement "grands comptes". Le groupe Eolen intervient tout au long du cycle de vie des projets, depuis les phases d'études préliminaires, en passant par la conception et le développement, jusqu'aux phases de maintenance en et de maîtrise d'œuvre.

Labellisé "OSEO Excellence", le groupe Eolen Acquis a reçu le premier prix du classement Deloitte Technology Fast 50 dans la catégorie Logiciels et Services informatiques en 2012.

Au cours des derniers exercices, le groupe Eolen a enregistré un fort développement, s'appuyant sur une croissance organique et une stratégie d'acquisitions ciblées.

Cette opération de croissance externe permet à GECI International de développer ses positions en France et à l'international, tout en accroissant ses expertises sur des marchés à forte valeur ajoutée.

La nature et la taille significative de cette opération donnent un nouvel élan au développement de GECI International. Cette acquisition est également porteuse de synergies pour soutenir la stratégie de diversification sur des marchés à forte valeur ajoutée tels l'informatique financière, le e-learning et les services et produits intelligents.

Une opération de reconstitution des fonds propres et l'attribution gratuite de bons de souscription d'actions au profit des actionnaires minoritaires a été proposé à l'Assemblée Générale Extraordinaire du 29 mars 2016, afin d'achever le redressement du Groupe GECI International et d'assainir sa structure financière.

Cette assemblée a approuvé deux augmentations de capital réservées d'un montant total de 15,3 M€, par émission de 27.800.000 actions nouvelles, à un prix de souscription de 0,55 € par action nouvelle avec suppression du droit préférentiel de souscription au bénéfice des sociétés XLP Holding et Air Invest qui y ont souscrit en totalité, par incorporation de leurs comptes courants pour un montant de 15.290.000 €. Ces augmentations de capital réservées permettent à XLP Holding et Air Invest, de concrétiser leur volonté de soutenir le Groupe GECI International.

Conjointement, il a été proposé aux actionnaires de réaliser une opération de réduction de capital d'un montant de 14,8 M€ par réduction du nominal de 0,25 € à 0,01 €, afin d'apurer les pertes sociales cumulées à concurrence de ce même montant.

Parallèlement, l'Assemblée Générale Extraordinaire a approuvé l'émission de BSA attribués gratuitement à l'ensemble des actionnaires (les actionnaires de référence : Serge Bitboul, XLP Holding et Air Invest se sont engagés à ne pas exercer, ni céder les BSA qui leur ont été attribués), à raison d'un BSA pour 1 action existante, donnant droit à une souscription de 22 760 839 actions au prix de 0,06 € (après neutralisation des BSA attribués à Serge Bitboul, XLP Holding et Air Invest et des actions auto-détenues). Le produit brut à provenir de la souscription des actions nouvelles en cas d'exercice de la totalité des BSA Gratuits s'élèveraient à 1 365 650,34 €.

Cette émission de BSA gratuits, exerçables pendant une période de 18 mois, permettra au Groupe GECI International de remercier l'ensemble de ses actionnaires de leur patience après la profonde restructuration engagée depuis trois ans et de les associer à des perspectives de redressement et de création de valeur dans le cadre de la stratégie de redéploiement envisagée.

Le BSA (GECBS) est coté sur Euronext Paris depuis le 7 avril 2016, sous le code ISIN FR0013141249. A fin mai 2016, 4 163 261 BSA, soit 18,3 % du total maximum potentiel, ont été exercés entraînant la création de 4 163 261 actions nouvelles pour un montant brut de souscription de 249 795,66 €.

Enfin, la cotation des titres GECI International (GECP ISIN FR0000079634) a repris depuis le 11 mars 2016. Le mode de cotation est aujourd'hui au fixing à cause de la suspension de cotation survenue depuis juin 2012. En effet, le nombre de transactions calculé sur l'exercice précédent est le point de référence qui classifie la cotation des titres cotés sur le marché Euronext. L'année prochaine, selon le nombre de transactions enregistrées, le mode de cotation pourra donc

changer de nouveau.

A ce jour, le mode de cotation au fixing des titres GECP se fait aux horaires suivants :

- o De 11h30 jusqu'à 12h00 :
 - À 11h30 : cotation d'un cours d'ouverture
 - Jusqu'à 12h : possibilité pour les membres de marché de négocier à ce cours d'ouverture uniquement
- o De 16h30 à 17h00 :
 - À 16h30 : cotation d'un cours de clôture
 - Jusqu'à 17h : possibilité pour les membres de marché de négocier à ce cours de clôture uniquement.

2.2. Evènements postérieurs à la clôture

Afin de soutenir sa stratégie de croissance, le Groupe a acquis la société « ETUD Integral » à la fin du mois de juin 2016. Cette société d'ingénierie française, fondée en 1984, propose une gamme de services variés comprenant le développement et la conception, les simulations numériques, l'ergonomie, la réalisation de prototypes. Elle dessert en particulier un certain nombre de clients de premier plan dans l'univers des transports, parmi lesquels Renault, PSA, Bombardier, Alstom, Dassault Aviation, Sogecclair ou Valeo.

Son chiffre d'affaires s'est établi en 2015 à 4 M€ contre 5 M€ en 2014. Cette évolution s'explique par des difficultés financières récentes, qui ont altéré la demande des donneurs d'ordre pour la réalisation d'études et de prototypes ; la partie du chiffre d'affaires, réalisé par la mise à disposition de compétences dans le cadre de contrat en régie, offrant une meilleure résilience.

L'acquisition s'est effectuée dans le cadre d'une reprise d'activité devant le tribunal de commerce de Versailles. GECI International reprend l'ensemble des effectifs opérationnels (53 personnes) et pérennise ainsi les engagements pris auprès des clients d'ETUD Integral.

Grâce à son expérience de ce type de dossier, et grâce à la proximité des équipes et des métiers, GECI International entend mener une intégration rapide, efficace et pérenne, pour les collaborateurs comme pour les clients qui pourront désormais bénéficier d'une expertise élargie.

La date effective de reprise est le 23 juin 2016. Les résultats d'ETUD Integral seront consolidés à compter de cette date.

2.3. Règles de présentation

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux dispositions légales françaises, en particulier le règlement 2014-03 de l'Autorité des Normes Comptables et de l'application des adaptations professionnelles (PCG art 831 1).

2.4. Continuité d'exploitation

Les comptes au 31 Mars 2016 ont été établis dans le cadre d'un principe de continuité d'exploitation, celle-ci devant s'apprécier sur un horizon de 12 mois à compter de la date de clôture, soit jusqu'au 31 mars 2017.

La Société a pratiquement atteint son seuil minimum de coûts de fonctionnement. Les dépenses exceptionnelles dues aux opérations de recapitalisation, à la mise en œuvre de la stratégie de redéploiement (recherche d'opportunités etc) et aux divers litiges en cours, restent les seuls postes de dépenses assez conséquents.

Les risques liés aux divers litiges (région Lorraine, litiges prud'hommaux) ne sont pas pris en compte dans l'élaboration de la prévision de trésorerie, car l'issue reste incertaine et dont le terme peut dépasser les 12 prochains mois. La société considère que les montants susceptibles d'être décaissés sur les 12 prochains mois au titre de ces litiges ne remettent pas en cause sa capacité à faire face à ses échéances jusqu'au 31 mars 2017.

La Société a comme ressource principale la refacturation de ses coûts auprès de ses filiales. Le plan de trésorerie tient compte donc de ces éléments et aléas qui peuvent avoir une influence sur ses prévisions.

2.5. Immobilisations

Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles correspondent essentiellement à des logiciels. Ils sont amortis linéairement sur une durée propre à chaque utilisation sans excéder 3 ans.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles figurent au bilan pour leur valeur d'acquisition ou à leur coût de production.

Les amortissements sont calculés suivant les modèles linéaires ou dégressifs en fonction de la durée de vie prévue :

- Installations générales 5 à 10 ans
- Matériels de transport 5 ans
- Matériels informatiques 3 à 5 ans
- Matériel de bureau 3 à 5 ans
- Mobilier 10 ans

2.6. Participations, autres titres immobilisés, valeurs mobilières de placements

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires.

La valeur d'inventaire correspond à la valeur d'usage pour la société. Elle est déterminée en fonction de la contribution à l'actif net consolidé des sociétés détenues, de leur rentabilité ainsi que de leur perspective d'avenir.

Des provisions sont constatées au cas par cas lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur d'origine et que les perspectives d'avenir des filiales ne permettent pas un retour à la rentabilité à moyen terme.

Les provisions sont constatées dans l'ordre suivant : par dépréciation des titres de participation, puis par dépréciation des comptes courant puis par provision pour risques.

2.7. Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

2.8. Opérations en devises

Les charges et produits en devises sont enregistrés pour leur contre-valeur à la date de l'opération.

Les dettes, créances, disponibilités en devises figurent au bilan pour leur contre-valeur au cours de fin d'exercice. La différence résultant de l'actualisation des dettes et créances en devises à ce dernier cours est portée au bilan en «écart de conversion ».

Les pertes latentes de change non compensées font l'objet pour leur totalité d'une provision pour risque.

2.9. Régime fiscal et impôts sur les résultats

Il n'existe plus de groupe d'intégration fiscale, depuis l'exercice précédent, suite à la cession de ses filiales GECI Systèmes, AGIR et GECI Services, en mars 2014. Le solde des déficits fiscaux générés précédemment avec ce groupe fiscal a été gardé sur la société GECI International, tête de groupe de l'époque, comme le prévoyaient les conventions passées entre les sociétés constituant ce groupe.

2.10. Trésorerie

La trésorerie comprend les liquidités immédiatement disponibles à la vente et qui ne présentent pas de risque significatif de perte de valeur à court terme. En cas d'excédents de trésorerie, ces derniers sont investis dans des valeurs mobilières de placement à fort coefficient de liquidités (SICAV et certificat de dépôt) ou encore dans des placements sans risques mais très liquides (Compte à Terme).

2.11. Provisions

Une provision est constituée lorsqu'il existe un passif, c'est-à-dire, un élément du patrimoine ayant une valeur économique négative, né d'une obligation actuelle (légale, réglementaire ou contractuelle) à l'égard d'un tiers (déterminable ou non) dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers et dont l'échéance ou le montant ne sont pas fixés de façon précise à la clôture.

Leur évaluation se base sur l'estimation la plus probable de la dépense nécessaire pour éteindre l'obligation. L'actualisation est appliquée, dès lors que son effet est significatif, et est comptabilisée en charges financières.

2.12. Retraites et autres engagements vis à vis du personnel

Les salariés de la société bénéficient d'un régime de retraite à prestations définies (indemnités de fin de carrière légales) qui constituent une obligation pour le Groupe. Cette obligation n'est pas comptabilisée mais est portée en engagements hors bilan.

Le montant de l'engagement est estimé sur la base d'évaluations actuarielles par un cabinet d'actuaire indépendant à la clôture de chaque exercice. L'évaluation actuarielle intègre des hypothèses d'âge de départ, d'évolution des salaires et de rotation du personnel.

Les principales hypothèses retenues sont :

- Age de départ à la retraite : à l'initiative du salarié entre 63 ans et 65 ans selon les catégories d'effectif (non cadre/cadre).
- Taux d'actualisation : 1.5 %.
- Taux d'inflation attendu sur le long terme : 2.0 %.
- Taux de progression des salaires : 2.5 %.
- Turn-over annuel moyen : 12.8 %.

Le montant de l'engagement de retraite de l'exercice s'élève à 64 K€.

III. Notes Sur Les Comptes Sociaux

Note 1 Immobilisations

	Valeur brute Début d'exercice	Acquisitions	Diminutions	Valeur brute Fin d'exercice
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement, de développement				
Autres immobilisations incorporelles	859			859
TOTAL	859	-	-	859
Immobilisations corporelles				
Installations générales, agencements divers	50			50
Matériel de transport	21			21
Matériel de bureau, informatique et mobilier	216	24		239
Avances et acomptes	-			-
TOTAL	286	24	-	310
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées	4 205	1 000		5 205
Prêts et autres immobilisations financières	222	4		226
TOTAL	4 427	1 004	-	5 431
TOTAL	5 572	1 028	-	6 600

L'augmentation des immobilisations financières au cours de l'exercice s'explique essentiellement par l'acquisition de 100% des titres de participation de sa filiale Altona International pour 1 M€. A fin mars 2016, suite à une augmentation de capital sur la filiale Altona International, les titres de participation détenues de celle-ci par la Société représentent désormais 80%.

Variation des amortissements	Montant Début exercice	Dotations	Reprises	Montant Fin exercice
Immobilisations incorporelles				
Autres immobilisations incorporelles	859	138	138	859
TOTAL	859	138	138	859
Immobilisations corporelles				
Installations générales, agencements et divers	44	3	1	45
Matériel de transport	21	4	4	21
Matériel de bureau, informatique et mobilier	214	13	9	218
TOTAL	279	20	14	284
TOTAL	1 138	158	153	1 143

Note 2 Provisions

	Montant Début exercice	Dotations	Nature	Reprises suite à consommation	Reprises non utilisées	Nature	Montant Fin exercice
Provisions pour risque sur les filiales	2		Exploitation			Exploitation	2
Autres provisions pour risques	467		Exploitation	200	217	Exploitation	50
	-		Exceptionnel			Exceptionnel	-
Total prov. pour risques et charges	469			200			52
Provisions sur titres de participation	4 205		Financier			Financier	4 205
			Exceptionnel			Exceptionnel	
Provisions sur VMP	110		Financier	110		Financier	0
			Exceptionnel			Exceptionnel	
Provisions sur comptes courants	538	10	Exploitation			Exploitation	549
			Exceptionnel			Exceptionnel	-
Provisions sur comptes clients	-		Exploitation	-		Exploitation	-
			Exceptionnel			Exceptionnel	-
Total prov. pour dépréciation	4 853	10		110			4 754
TOTAL	5 322	10		310	-		4 805

La provision de 0.2 M€ pour litige avec un fournisseur (Siemens) a été reprise en raison de la fin de la procédure qui s'est soldé par un accord entre les parties.

Les provisions sur les litiges prud'hommes s'élèvent à 50 K€ contre 267K€ l'an dernier. Elles concernaient deux dossiers dont les demandes s'élevaient à 952 K€. Pour le premier dossier, le conseil des prud'hommes a rendu son délibéré le 27 mai 2015, et a constaté le partage des voix, aucune date n'a pas été fixée pour la prochaine audience. Tandis que dans le deuxième dossier, le conseil des prud'hommes a débouté le plaignant de toutes ses demandes le 24 juin 2015. Ce dernier ayant fait appel de cette décision, eu égard de la décision en première instance et suivant l'avis de ses conseillers juridiques la Société a décidé de reprendre en totalité la provision pour 217K€.

Enfin, la provision sur les actions d'auto-contrôle de 110 K€, devenue sans objet a été reprise en raison de la reprise de la cotation des titres GECP depuis le 11 mars 2016.

En K€ - Provisions liées aux participations	Titres	Comptes courants	Risques & Charges	Total
Provisions au 31/03/15	4 205	538	2	4 745
GECI Ukraine				-
GECI India				-
Geci LTD		10		10
Altona International				-
Mouvements 2015/2016	-	10	-	10
Provisions au 31/03/16	4 205	549	2	4 756

Note 3 Etat des créances et des dettes

Etat des créances	Montant Total	A un an au plus	A plus d'un an
Créances rattachées à des participations	-	-	-
Prêts	-	-	-
Autres immobilisations financières	226	-	226
TOTAL ACTIF IMMOBILISE (> 1 an)	226	-	226
Créances clients	1 071	1 071	-
Personnel et comptes rattachés	-	-	-
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	5	5	-
Etat - Impôts sur les bénéfices	-	-	-
Etat - Taxe sur la valeur ajoutée	92	92	-
Etat - Divers	-	-	-
Groupe et associés	426	426	-
Débiteurs divers	23	23	-
TOTAL ACTIF CIRCULANT (< 1 an)	1 618	1 618	-
Charges constatées d'avance (< 1 an)	73	73	-
TOTAL	1 915	1 689	226

Etat des dettes	Montant Total	A un an au plus	A plus d'un an et cinq ans au plus
Emprunts auprès des établissements de crédit	3	3	-
Emprunts et dettes financières divers	-	-	-
Fournisseurs et comptes rattachés	855	855	-
Personnel et comptes rattachés	52	52	-
Sécurité sociale et autres organismes	121	121	-
Impôts sur les bénéfices	-	-	-
Taxe sur la valeur ajoutée	171	171	-
Autres impôts, taxes et assimilés	12	12	-
Groupe et associés	1 271	1 162	109
Autres dettes	156	156	-
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	-	-	-
Produits constatés d'avance (< 1 an)	-	-	-
TOTAL	2 641	2 532	109

Note 4 Charges à payer et produits à recevoir

- Montant des charges à payer inclus dans les postes suivants du bilan :

	Mars 2016	Mars 2015
Dettes fournisseurs	73	74
Dettes fiscales et sociales	76	320
Autres dettes	143	164
TOTAL	291	558

- Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan :

	Mars 2016	Mars 2015
Créances clients et comptes rattachés	0	0
Divers, produits à recevoir	0	0
TOTAL	-	-

Note 5 Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Mars 2016	Mars 2015
Charges d'exploitation	73	63
TOTAL	73	63

Produits constatés d'avance	Mars 2016	Mars 2015
Produits d'exploitation	0	0
TOTAL	0	0

Note 6 Capital social

Catégories de titres	Nombre	Valeur nominale (en €)
Actions ou parts sociales composant le capital social au début de l'exercice	33 921 720	0,25
Actions ou parts sociales émises pendant l'exercice	27 820 000	0,25
Actions ou parts sociales composant le capital social en fin d'exercice	61 741 720	0,01

Le tableau de variation des capitaux propres se présente comme suit :

	En k €	Capitaux Propres au 31/03/2015	Augmentation de Capital	Affectation du Résultat n-1	Dividendes	Résultat net de l'exercice	Autres mouvements	Capitaux Propres au 31/03/2016
Capital Social		8 480	6 955				(14 818)	617
Primes d'émissions		46 180	8 340				(284)	54 236
Réserve Légale		820						820
Autres réserves		119	(5)					114
Report à nouveau		(70 559)		483			14 818	(55 258)
Résultat net		483		(483)		(88)		(88)
TOTAL		(14 476)	15 290	-	-	(88)	(284)	441

	En k €	Capitaux Propres au 31/03/2014	Augmentation de Capital	Affectation du Résultat n-1	Dividendes	Résultat net de l'exercice	Autres mouvements	Capitaux Propres au 31/03/2015
Capital Social		8 480						8 480
Primes d'émissions		46 180						46 180
Réserve Légale		820						820
Autres réserves		119						119
Report à nouveau		(101 386)		30 829				(70 558)
Résultat net		30 829		(30 829)		482		482
TOTAL		(14 958)	-	-	-	482	-	(14 476)

Le Groupe GECI International a reconstitué ses fonds propres à fin mars 2016 suite à l'approbation par l'Assemblée Générale Mixte du 29 mars 2016 :

- des augmentations de capital réservées en faveur des deux actionnaires de référence (XLP Holding et Air Invest), et
- de la réduction de capital (à travers la diminution de la valeur nominale de l'action, de 0,25 euro à 0,01 euro).

Ces opérations se sont matérialisées par l'incorporation des comptes courants des actionnaires dans le capital de la société pour 15,3 M€, dont 8,3 M€ de prime d'émission, et ont conduit à la création de 27 800 000 d'actions nouvelles.

Sur décision de cette même Assemblée, GECI International a également réalisé une émission de bons de souscription d'actions (« BSA ») attribués gratuitement à ses actionnaires afin de les associer aux nouveaux projets de développement. 61.741.720 BSA ont ainsi été émis le 7 avril 2016, 1 BSA donnant le droit de souscrire 1 action GECI International, à tout moment jusqu'au 6 octobre 2017 inclus, au prix unitaire de 0,06 euro par action. Il est rappelé que les actionnaires de référence Serge Bitboul, XLP Holding et Air Invest, se sont engagés à ne pas exercer ni à céder les BSA gratuits qui leur ont été attribués, les autres actionnaires se trouvant ainsi relués.

Note 7 Location financement

Les immobilisations faisant l'objet de contrat de location financement comprennent essentiellement les logiciels et matériels informatiques. Ils concernent en majorité les activités aujourd'hui cédées ou liquidées (licence CATIA etc ..). Ces matériels ont été amortis totalement de manière exceptionnelle durant l'exercice 2013-2014. Ils subsistent 6 petits contrats (BNP Lease et Locam) qui se termineront durant le premier semestre fiscal de l'exercice à venir.

En K€	Coût d'entrée	Dotations aux amortissements de l'exercice	Cumul des Dotations aux amortissements	Valeur nette au 31/03/2016
Immobilisations en Location Financement				
Immobilisations Incorporelles	2 346	-	(2 346)	-
Immobilisations Corporelles	2 917	-	(2 917)	-
	5 263	-	(5 263)	-

En K€	Redevances			Prix de rachat résiduel
	payées		à payer total	
Engagements de crédit bail	exercice	cumul		
Immobilisations Incorporelles	0	2 830	0	0
Immobilisations Corporelles	14	3 501	0	0
Total	14	6 331	0	0

En K€	Redevances à payer			Total
	- 1 an	1 à 5 ans	+ 5 ans	
Engagements de crédit bail				
Immobilisations Incorporelles	0	0	0	0
Immobilisations Corporelles	0	0	0	0
Total	0	0	0	0

Note 8 Ecart de conversion

N/A

Note 9 Effectifs

Effectif moyen	Mars 2016	Mars 2015
Cadres	8	7
Agents de maîtrise et techniciens	2	0
Employés	0	1
TOTAL	10	8

Note 10 Rémunération des dirigeants

La rémunération globale du dirigeant, au titre de la Société et de ses filiales, allouée au titre de l'exercice, s'élève à 374 878 €. Il n'a pas reçu de jetons de présence au titre de son mandat d'administrateur de GECI International.

Les autres administrateurs ont bénéficié au titre de l'exercice 2015/2016 d'un total de 55 500 € de jetons de présence, qui ont été partiellement versés.

Note 11 Engagements hors bilan

Engagements donnés	Mars 2016	Mars 2015
Engagements de retraite (1)	64	52
Aval et cautions (2)	17 372	17 372
Abandon de créances avec clause de retour à meilleur fortune (3)	872	872
Garantie de passif vis-à-vis d'Alten / Cession Ingénierie (4)	300	300
TOTAL	18 608	18 596

(1) Les hypothèses de calcul sont décrites dans les règles et méthodes comptables.

(2) La société GECI International a garanti auprès de la Région Lorraine le remboursement des 3 avances consenties par cette dernière à Sky Aircraft pour un montant de 21,2 M€. Ces garanties ont été effectivement appelées par le Conseil Régional de Lorraine en décembre 2012 et en janvier 2013. Le CIR 2012 a été, par ailleurs, séquestré à la demande de la Région Lorraine, pour garantir le remboursement de ces montants.

Dans le cadre du protocole de cession du Pôle Ingénierie à Alten en février 2014, il a été conclu un accord avec la Région Lorraine, décidant du paiement de 4 millions d'euros à la Région Lorraine, en contrepartie de la mainlevée des différentes procédures d'exécution forcées. Le contentieux sur le fond pour décider si GECI International est redevable de ces garanties se poursuivra.

GECI International a décidé, sur conseil de ses avocats, de ne pas passer de provision au titre de ces aides, en ce que les conditions de remboursement des deux premières ne sont pas réunies et en ce que le versement de la dernière aide - « avance de trésorerie en attendant la mise en place des financements convenus par les partenaires privés et publics » – peut s'analyser comme s'inscrivant dans le cadre de la participation au capital de GECI Aviation, telle que contractualisée à l'origine entre le groupe et la Région.

Il a été constitué également « une garantie à première demande » pour un montant de 172 K€, en faveur du bailleur des locaux situés au « 48, bis Avenue Kléber – Paris 16^{ème} ».

(3) Abandon de créance avec clause de retour à meilleure fortune accordé par la société GTH.

La société Geci International a bénéficié d'un abandon de créances de 500 000 euros accordé par la société GTH en juillet 2004.

Cet abandon est assorti d'une clause de remboursement éventuel en cas de retour à meilleure fortune. La clause de retour à meilleure fortune a été modifiée suite à l'augmentation de capital de juillet 2005 des avenants du 3 octobre 2005, 26 novembre 2009 et 22 juillet 2010. Cette clause est valable jusqu'au 31 décembre 2020.

Le retour à meilleure fortune se définit comme suit : des comptes approuvés par l'assemblée générale faisant apparaître pour la deuxième année consécutive un résultat net consolidé supérieur ou égal à 1 300 000 Euros ou une situation nette consolidée supérieure ou égale à 5000 000 Euros, étant entendu que le calcul de la situation nette consolidée ne tiendra pas compte des montants ayant pour origine toute augmentation de capital passée ou future, des opérations internes de restructuration et/ou des opérations de refacturation.

La société Geci International a bénéficié d'un abandon de créances de 328 289 euros accordé par la société GTH en mars 2015.

Cet abandon est assorti d'une clause de remboursement éventuel en cas de retour à meilleure fortune.

Le retour à meilleure fortune se définit comme suit : des comptes approuvés par l'assemblée générale faisant apparaître lors de l'un des cinq prochains exercices, un résultat net comptable avant impôts supérieur ou égal à 500 000 Euros et une situation nette comptable supérieure ou égale à 8 500 000 Euros, ces conditions seront prises en compte de façon cumulative.

(4) La cession des filiales du pôle « Ingénierie » au groupe ALTEN a donné lieu à une garantie de passif de 300K€ qui court jusqu'à fin mars 2016. L'obligation est éteinte depuis le 1er avril 2016.

Note 12 Accroissements et allègements de la dette future d'impôts

Nature des différences temporaires	Mars 2016	Mars 2015
Ecarts de conversion Actif	-	-
Total des accroissements	0	0
Provisions non déductibles (C/C et Risque)	0	
Provisions perte de change	-	-
Ecarts de conversion Passif	-	-
Organic		
Amortissements réputés différés	(99)	(252)
Déficits reportables	(53 978)	(53 737)
Total des allègements	(54 077)	(53 988)

Note 13 Chiffre d'affaires

Répartition par secteur d'activité	Mars 2016	Mars 2015
Refacturations aux filiales	0	0
Prestations de services	1627	318
Produits des activités annexes	-	-
TOTAL	1 627	318

Répartition par marché géographique	Mars 2016	Mars 2015
France	1627	318
Allemagne	0	0
Grande-Bretagne	0	0
Suisse	0	0
Espagne	0	0
Roumanie	0	0
Autres	0	0
TOTAL	1 627	318

Le chiffre d'affaires est composé essentiellement de la refacturation de divers coûts (informatiques ou autres) sous la forme de management fees.

Note 14 Résultat Financier

En k€	Mars 2016	Mars 2015
Produits financiers		
Produits financiers de participations	0	0
Autres intérêts et produits assimilés	18	22
Reprises sur provisions et transferts de charges	110	144 672
Produits nets sur cessions de VMP	0	8
TOTAL	129	144 702
Charges financières		
Dotations financières aux amortissements et provisions	0	111
Intérêts et charges assimilées	427	145 120
Différences négatives de change	0	0
Charges nettes sur cessions de VMP	0	2
TOTAL	427	145 233

Le résultat financier est principalement constitué par des intérêts des comptes courants pour 326 K€ et a été impacté par la reprise de la dépréciation sur les titres d'auto-contrôle (110 K€) suite à la constatation d'une perte de valeur de 88 K€.

Note 15 Résultat exceptionnel

	En k€	Mars 2016	Mars 2015
Produits exceptionnels			
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		292	2 737
Produits de cession des immobilisations incorporelles		-	1
Produits de cession des immobilisations financières		-	-
Produits exceptionnels divers		393	30
Reprise sur provision pour dépréciation exceptionnelle		153	152
TOTAL		838	2 921
Charges exceptionnelles			
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		1	12
VNC des immobilisations corporelles cédées		-	2
VNC des immobilisations financières cédées			
Charges exceptionnelles diverses		635	120
Dotations aux amortissements exceptionnels (cf Note 1)			
Dotations aux provisions pour risques et charges		-	-
TOTAL		636	134

Le litige avec le fournisseur Siemens/ATlease Finance s'est conclu par la signature d'un protocole d'accord dans lequel GECI International s'est engagé à verser une indemnité de 635 K€ dont le versement est étalé sur 18 mois.

Les produits exceptionnels sur opérations de gestion concernent principalement des dettes fournisseurs devenues sans objet (247 K€) et un remboursement du trop perçu de la Région Lorraine sur des saisies effectuées antérieurement sur les comptes bancaires de la Société (46 K€).

Par ailleurs, la société AirInvest a consenti un abandon des intérêts de son compte courant en faveur de GECI International à hauteur de 393 K€.

Enfin, la reprise sur dotations exceptionnelles (152K€), concernent le retraitement annuel dans les comptes sociaux de GECI International, des amortissements exceptionnels comptabilisés lors de l'exercice 2013-2014.

Note 16 Note sur produits d'impôts

Néant.

Note 17 Tableau des filiales et participations au 31 mars 2016

Participations	Adresse	% de capital détenu	Valeur comptable des titres (EUR)		Devise	Capital social	Capitaux propres sociaux (dt résultat)	Chiffre d'Affaires	Résultat social	Prêts, avances consentis non encore remboursés	Engagements hors bilan donnés	Dépréciations des Comptes Courants	
			Brut	Net								EUR	EUR
GECI Ltd	1 Westferry Circus, Canary Wharf, London E14 4HD, UK	100	3 873 400	-	GBP	3 530 000	(584 476)	469 817	5 560	493 544			(493 544)
GECI UKRAINE	16-22, B.Khmelnytskoho St., Kyiv, Ukraine	100	50 000	-	EUR	528 464	85 016						
GECI TEIP (India)	14A&B, Hansalaya, 15 Barakhamba Road, New Delhi - 110001	99,99	281 763	-	INR	20 700 000	(635 937)			55 030			(55 030)
ALTONA International	48 Bis Avenue Kléber - 75116 Paris (France)	80	1 000 000	1 000 000	EUR	1 250 000	1 097 187		(152 813)	424 300			
Sociétés consolidées			5 205 163	1 000 000						972 874			(548 574)
Sociétés non consolidées													
Ensemble des sociétés			5 205 163	1 000 000						972 874			(548 574)

Note 18 Opérations réalisées avec les entreprises liées

En K€	Fonds Confiés en mandat de	Client	Fournisseur	C/C débiteur	C/C créditeur
GECI LIMITED		40		494	
GECI UKRAINE					
ALTONA		96		424	
GROUPE EOLEN		625			1162
GECI TEIP (INDIA)				55	
Sociétés Consolidées	-	761	-	973	1162
EOLEN INGENIERIE				1	
EOLEN ENERGIE				1	
AMUNDIS				1	
Sociétés Non Consolidées	-	-	-	2	-
XLP Holding	1	174	6		109
Actionnaires	1	174	6	-	109
TOTAL	1	935	6	975	1 271

En k€	Refacturation Autres Produits	Produits financiers	Charges financières
GECI LIMITED	40	10	
ALTONA	80	6	
GROUPE EOLEN	1 345		13
Sociétés Consolidées	1 465	17	13
Sociétés Non Consolidées	-	-	-
XLP Holding (GTH)	133		(238)
AIRINVEST			(88)
Actionnaires	133	-	(326)
TOTAL	1 598	17	(313)

Note 19 Taux de conversion des devises étrangères

Devises étrangères en EUR	Taux clôture	Taux ouverture	Taux moyen 2015/2016	Taux moyen 2014/2015
Ukraine - UAH	0,03354	0,03975	0,03962	0,05510
Royaume Uni - GBP	1,26342	1,37495	1,36632	1,27495
Inde - INR	0,01326	0,01486	0,01385	0,01296
Afrique du Sud - ZAR	0,05957	0,07615	0,06645	0,07156
Canada - CAD	0,67852	0,72791	0,69230	0,71230
Bresil - BRL	0,24287	0,28606	0,25515	0,32638

IV. Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels, exercice clos le 31 mars 2016

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31/03/2016, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société GECI INTERNATIONAL, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les points suivants de l'annexe :

- la note 2.4 « Continuité d'exploitation », qui précise que les prévisions de trésorerie de la société ayant permis d'arrêter les comptes selon le principe de continuité d'exploitation n'incluent aucun décaissement au titre des litiges (région Lorraine, litiges prud'homaux), étant précisé que la société considère que les montants susceptibles d'être décaissés sur les 12 prochains mois au titre de ces litiges ne remettent pas en cause sa capacité à faire face à ses échéances jusqu'au 31 mars 2017 ;
- la note 11. « Engagements Hors Bilan », qui explicite la position de la société au regard du litige qui l'oppose à la Région Lorraine.

II - Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations auxquelles nous avons procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III - Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

A l'exception de l'incidence éventuelle des faits exposés dans la première partie de ce rapport, nous n'avons pas d'autres observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 225-102-1 du code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital et des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Fait à Courbevoie et à Paris, le 11 juillet 2016.

Les commissaires aux comptes

R S M P A R I S

MARTINE LECONTE

B E W I Z A U D I T

LAURENT BENOUDIZ

Avertissement :

Compte tenu d'une numérotation différente des comptes consolidés dans le document de référence, les renvois à des paragraphes du rapport des commissaires sur les comptes consolidés doivent être lus au travers de la table de correspondance ci-dessous :

Rapport aux Commissaires aux Comptes	Document de référence
Note 2.4	20.1.2 / 2.4
Note 11	20.1.2 / Note 11

20.1.3. Comptes consolidés relatifs à l'exercice clos au 31 mars 2015

I. ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

1.1. Etat du résultat global

	en k€	Notes	Avril.14-Mars.15	Avril.13-Mars.14
Chiffre d'affaires		1	1 213	1 206
Autres Produits courants			0	0
Coûts directs		2	-912	-2 236
Marge sur coûts directs			301	-1 030
% du chiffre d'affaires			24,84%	-85,34%
Coûts généraux et administratifs		3	-2 013	-2 847
Résultat opérationnel Courant			-1 711	-3 876
Autres Produits et Charges Opérationnels		4	2 762	-1 271
Résultat opérationnel Net			1 051	-5 147
Coût de l'endettement financier net		5	-568	-712
Autres charges et produits financiers		5	-37	-20
Résultat courant avant impôt			445	-5 879
Impôts sur les bénéfices		16	0	0
Résultat net avant plus-values nettes sur participations cédées et résultat net des activités abandonnées			445	-5 879
Résultat net des activités abandonnées / destinées à être cédées			0	25 034
Résultat net			445	19 154
<i>Attribuable aux propriétaires de la société mère</i>			445	15 184
Attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle			0	3 970

(en euros par action)

	Avril.14-Mars.15	Avril.13-Mars.14
Nombre moyen pondéré d'actions pour le calcul du résultat de base	33 859 996	33 826 176
Nombre moyen pondéré d'actions pour le calcul du résultat dilué	33 879 996	34 110 286
Résultat net de base par action	0,013	0,566
Résultat net dilué par action	0,013	0,562
Résultat net de base par action – hors résultat des activités abandonnées/destinées à être cédées	0,013	-0,174
Résultat net dilué par action – hors résultat des activités abandonnées/destinées à être cédées	0,013	-0,172

« Dans les « autres produits et charges opérationnels », le montant correspond essentiellement aux abandons de créances d'exploitation obtenus pour plus de 2,3 M€, suite à la renégociation des dettes fournisseurs. Un des abandons de créances est assorti de clauses de retour à meilleure fortune.

	en k€	Notes	Avril.14-Mars.15	Avril.13-Mars.14
Résultat de l'exercice			445	19 154
<i>Pertes et profits de conversion des états financiers des filiales en monnaie étrangère</i>			-164	19
<i>Ecart de conversion sur invest. net à l'étranger</i>			0	0
<i>Impôt différé constaté directement en situation nette</i>			0	0
Produits et charges comptabilisés directement en capitaux propres			-164	19
Résultat global total			282	19 174
Attribuable aux propriétaires de la société mère			282	15 204
Attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle			0	3 970

1.2. Etat de la situation financière

	en k€	Notes	Avril.14-Mars.15	Avril.13-Mars.14
ACTIF				
Immobilisations incorporelles	6		0	0
Immobilisations corporelles	6		8	0
Actifs financiers non courants	6		223	7 762
Impôts différés	18		0	0
Total Actifs non-courants			231	7 762
Stocks et encours	9		0	0
Actifs sur contrats en cours	10		0	0
Clients et autres débiteurs	11		229	174
Actif d'impôt exigible			0	0
Autres actifs courants	12		825	4 741
Trésorerie et équivalents de trésorerie	7		1 574	511
Total Actifs courants			2 628	5 426
Actifs non courants détenus en vue de la vente				
Total Actif			2 859	13 187
PASSIF				
Capital			8 480	8 480
Primes et réserves			-23 828	-38 884
<i>Résultat consolidé (attribuable aux propriétaires de la société mère)</i>			445	15 184
Total Capitaux propres, attribuable aux propriétaires de la société mère			-14 902	-15 219
Attribuables aux participations ne donnant pas le contrôle			0	0
Total des capitaux propres			-14 902	-15 219
Emprunts et dettes financières	7		15 934	18 664
Provisions non courantes	8		252	292
Autres passifs non courants	15		0	0
Total Passifs non courants			16 186	18 956
Emprunts et concours bancaires (part à moins d'un an)	7		20	335
Provisions courantes	8		267	342
Passifs sur contrats en cours	13		0	0
Fournisseurs et autres créiteurs	14		793	6 390
Passif d'impôt exigible			0	0
Autres passifs courants	15		497	2 384
Total Passifs courants			1 576	9 450
Passifs directement associés à des actifs non courants détenus en vue de la vente				
Total des passifs			17 762	28 406
Total Passif			2 859	13 187

1.3. Tableau des flux de trésorerie consolidés

	En k€	Avril.14-Mars.15	Avril.13-Mars.14
FLUX DE TRESORERIE LIES À L'ACTIVITE			
Résultat net consolidé hors activités abandonnées		445	-5 859
+ Amortissements et provisions		-115	-2 104
- Plus et Moins values de cession d'immobilisations		0	0
- Autres éléments sans incidence de trésorerie		37	25 017
- Charge d'endettement net		568	712
- Charge d'impôt (y.c impôts différés)		0	0
Flux de trésorerie avant variation du besoin en fonds de roulement, intérêts financiers et impôts		936	17 766
Impôts versés		0	-11
Variation de stocks		0	0
Variation des créances exploitation		11 616	-2 193
Variation des dettes exploitation		-7 484	-10 776
Variation du besoin en fonds de roulement d'exploitation		4 132	-12 969
FLUX DE TRESORERIE GENERE PAR L'ACTIVITE - (A)		5 068	4 785
Décaissements nets sur acquisitions/cessions immobilisations		-56	156
Developpement Autofinancé (Skylander)		0	0
Investissements d'exploitations nets		-56	156
Encaissements nets liés aux acquisitions financières		-173	0
Cession de Titres de participation (Consolidées et non Consolidées)		0	811
Trésorerie des sociétés acquises (cédées) durant l'exercice		0	-1 545
Trésorerie des activités destinées à être cédées		0	0
Variation de périmètre		0	0
Investissements financiers nets		-173	-734
FLUX DE TRESORERIE LIE AUX OPERATIONS D'INVESTISSEMENT - (B)		-229	-578
Encaissement net sur augmentation de capital		0	0
Augmentation et diminution des actions propres		0	0
Apports en compte courant		-229	-67
Variation nette des emprunts		-2 819	-1 191
Encaissement d'emprunt		0	0
Remboursement d'emprunt		-2 819	-1 191
Charge d'endettement net		-568	-712
FLUX DE TRESORERIE LIE AUX OPERATIONS DE FINANCEMENT - (C)		-3 616	-1 970
Variation des cours des devises		-164	18
VARIATION DE TRESORERIE hors activités abandonnées		1 059	2 255
ACTIVITES ABANDONNEES			
Flux de trésorerie lié à l'activité		0	-1 004
Flux de trésorerie lié aux opérations d'investissements		0	0
Flux de trésorerie lié aux opérations de financement		0	0
VARIATION DE TRESORERIE des activités abandonnées		0	-1 004
Trésorerie d'ouverture		510	-741
Variation de trésorerie		1 059	1 251
Trésorerie de clôture		1 570	510
dont disponibilités et quasi disponibilités		1574	511
dont autres (découverts...)		-4	-1

Flux net de trésorerie opérationnelle des opérations poursuivies, ressort à + 5 M€. La cession du Pôle Ingénierie au groupe ALTEN a permis à la Société le désendettement (dettes fournisseurs et des dettes sociales) de la société et le déblocage des créances d'exploitation, notamment la créance CIR. Les dettes fournisseurs, dans les comptes consolidés à fin mars 2015, s'élèvent à 793 K€. Parmi ces dettes, 139 K€ figurait déjà au passif de GECI International au 31 mars 2014. Leur traitement est toujours en cours. Le reste concerne donc l'exploitation normale de la société. Les dettes sociales courantes, quant à elles, sont de 386 K€. Les dettes sociales antérieures ont été régularisées à fin décembre 2014, y compris les majorations de retard (Abelio et Humanis).

Flux net de trésorerie liés aux opérations d'investissement financier, ressort à - 229 K€, Il a été classé dans les actifs immobilisés 173 K€ de placements SICAV qui constituent la garantie à première demande en faveur du bailleur des nouveaux locaux du siège de la société.

Flux net de trésorerie liés aux opérations de financement, ressort à - 3 616 K€. Il est à noter une diminution des dettes liées aux contrats de leasing dont la grande majorité arrive à échéance (335K€), ainsi que le remboursement du CIR 2010 (2 484K€). Enfin, les intérêts sur les dettes financières s'élèvent pour la période à 568 K€. Par contre il n'y a pas de nouveaux financements constatés depuis plus d'un exercice.

1.4. Etat des Variations des capitaux propres consolidés

Capital et réserves liées

en K€	Capital	Primes et réserves liées au capital	Reclassement des titres auto-détenus	Réserves de conversion	Autres réserves et résultat	Capitaux propres attribuables aux propriétaires de la société mère	Capitaux propres attribuables aux participations ne donnant pas le contrôle	Total des capitaux propres consolidés
Capitaux propres au 1 ^{er} avril 2014	8 480	46 180	-100	1 383	-71 161	-15 219	0	-15 219
<i>Résultat net de la période</i>					445	445	0	445
Autres éléments du résultat global (nets d'impôt) :	0	0	0	-164	0	-164	0	-164
<i>Effet d'impôt</i>						0		0
<i>Pertes et profits de conversion des états financiers des filiales en monnaie étrangère</i>				-164		-164		-164
Résultat global de la période	0	0	0	-164	445	282	0	282
Augmentation de capital	0	0				0		0
Paiements fondés sur des actions						0		0
Reclassement des actions propres						0		0
Variation de pourcentage d'intérêt						0		0
Autres variations						35		35
Total des transactions avec les actionnaires	0	0	0	0	35	35	0	35
Capitaux propres au 31 mars 2015	8 480	46 180	-100	1 219	-70 680	-14 902	0	-14 902
Capitaux propres au 1 ^{er} avril 2013	8 465	46 195	-104	1 364	-86 344	-30 425	-3 970	-34 395
<i>Résultat net de la période</i>					15 184	15 184	3 970	19 154
Autres éléments du résultat global (nets d'impôt) :	0	0	0	19	0	19	0	19
<i>Effet d'impôt</i>						0		0
<i>Pertes et profits de conversion des états financiers des filiales en monnaie étrangère</i>				19		19		19
Résultat global de la période	0	0	0	19	15 184	15 204	3 970	19 174
Augmentation de capital	15	-15				0		0
Paiements fondés sur des actions						0		0
Reclassement des actions propres			4			4		4
Variation de pourcentage d'intérêt						0		0
Autres variations						-1		-1
Total des transactions avec les actionnaires	15	-15	4	0	-1	3	0	3
Capitaux propres au 31 mars 2014	8 480	46 180	-100	1 383	-71 161	-15 219	0	-15 219

Le capital social est composé de 33 921 720 actions d'un nominal de 0,25 €.

Du fait que les fonds propres sont inférieurs à la moitié du capital social, la société a dû convoquer, en vertu de l'article L 225-248 du code de commerce une assemblée générale extraordinaire pour décider de la dissolution anticipée de la société ou de sa continuation avec reconstitution des capitaux propres. A cet égard, l'assemblée générale du 30 mai 2014 a écarté la dissolution anticipée. La société travaille sur un projet de reconstitution de ses capitaux propres avant le 31/03/2016.

Catégorie de titres	Nombre	Valeur nominale en €
Actions ou parts sociales composant le capital social au début de l'exercice	33 921 720	0,25
Actions ou parts sociales émises pendant l'exercice		0,25
Actions ou parts sociales composant le capital social en fin d'exercice	33 921 720	0,25

1.5. Informations sectorielles

1.5.a. Principaux agrégats du poste de résultat par secteur d'activité

Au titre de l'IFRS 8, l'activité du groupe se répartit sur deux secteurs d'activité :

- La cession de la majeure partie du pôle « Ingénierie » au groupe ALTEN explique le faible volume du chiffre d'affaires. La totalité du chiffre d'affaires concerne la société Geci Ltd avec les activités en Afrique du Sud (prestation de formations dans l'énergie).
- GECI International constitue la Holding.

en K€	Avril.14-Mars.15				Avril.13-Mars.14				
	Activité Ingénierie	Holding	Elim Intercos	Total	Activité Ingénierie	Activité Aviation	Holding	Elim Intercos	Total
Chiffre d'affaires	895	318	0	1 213	1 206		546	-546	1 206
Autre Produits courants			0	0				0	0
Coûts directs	-860	-52	0	-912	-1 108		-1 128	0	-2 236
Marge sur coûts directs	34	267	0	301	98	0	-582	-546	-1 030
% du chiffre d'affaires	3,8%			24,8%	8,2%				-85,3%
Coûts généraux et administratifs	-35	-1 978	0	-2 013	-285		-2 680	117	-2 847
Résultat opérationnel Courant	0	-1 711	0	-1 711	-186	0	-3 262	-428	-3 876
Autres Produits et Charges Opérationnels	-20	2 782	0	2 762	118		-1 389	0	-1 271
Résultat opérationnel Net	-21	1 071	0	1 051	-68	0	-4 651	-427	-5 147
Coût de l'endettement financier net	-26	-542	0	-568			-712	0	-712
Autres charges et produits financiers	-26	-12	0	-37	8		-28	0	-20
Résultat courant avant impôt	-72	518	0	445	-60	0	-5 391	-427	-5 879
Impôts sur les bénéfices			0	0				0	0
Résultat net avant plus-values nettes sur participations cédées et résultat net des activités abandonnées	-72	518	0	445	-60	0	-5 391	-427	-5 879
Résultat net des activités abandonnées / destinées à être cédées	0	0	0	0	15 560	9 474	0	0	25 034
Résultat net	-72	518	0	445	15 500	9 474	-5 392	-427	19 154
Part du groupe	-72	518	0	445	15 498	5 506	-5 392	-427	15 184
Intérêts minoritaires	0	0	0	0	2	3 968	0	0	3 970

1.5.b. Principaux agrégats du poste du bilan par secteur d'activité

en k€	Avril.14-Mars.15				Avril.13-Mars.14			
	Activité Ingénierie	Holding	Eliminations Inter secteurs	Total	Activité Ingénierie	Holding	Eliminations Inter secteurs	Total
ACTIF								
Actifs Sectoriels	260	3 137	-538	2 859	863	13 321	-997	13 187
Actifs non affectés				0				0
Total Actif	260	3 137	-538	2 859	863	13 321	-997	13 187
PASSIF								
Capitaux Propres		-14 902		-14 902		-15 219		-15 219
Passifs sectoriels	1 135	17 165	-538	17 762	2 709	26 693	-997	28 405
Passifs non affectés				0				0
Total Passif	1 135	2 263	-538	2 859	2 709	11 475	-997	13 187

1.5.c. Indication des actifs non courants par zone géographique

ACTIF	en K€				Avril.14-Mars.15				Avril.13-Mars.14			
	France	Autres Pays	Eliminations Inter secteurs	Total	France	Autres Pays	Eliminations Inter secteurs	Total	France	Autres Pays	Eliminations Inter secteurs	Total
Actifs non Courants Sectoriels	228	3		231	7 757	5		7 762				
Total Actif non courant	228	3	0	231	7 757	5	0	7 762				

II. NOTES ANNEXES

2.1. Faits marquants, activité et perspectives

POLE INGENIERIE

L'activité d'Ingénierie du groupe est représentée, aujourd'hui par l'activité développée en Afrique du Sud, notamment des prestations de formation dans l'énergie. La baisse du chiffre d'affaires, passant de 1,2 M€ à 0,9 M€, ne traduit pas encore les efforts déployés auprès des clients de la société, ni le travail de prospection engagé depuis le début de l'exercice.

L'activité d'Ingénierie en Inde continue de se développer. Elle est principalement portée par la JV AeroEuro Engineering India, filiale consolidée par la méthode de « mise en équivalence des titres ». Son chiffre d'affaires annuel, estimé à 365 K€, n'est donc pas pris en compte dans le chiffre d'affaires consolidé de GECI International. Au cours de l'exercice, AeroEuro Engineering India a diversifié sa clientèle, notamment avec GE India Technology, ainsi que Ultralife, pour des prestations d'Ingénierie. Cette filiale assure désormais son autonomie financière.

POLE AVIATION

Le Pôle Aviation a été abandonné, la holding GECI Aviation a été placée en redressement judiciaire en février 2014 et liquidée en Avril 2014 (la déconsolidation ayant été prise en compte dans les comptes consolidés clos au 31 mars 2014).

HOLDING

Le siège a été transféré depuis le mois de mars 2015, au 48 bis avenue Kléber 75116 PARIS.

Fort des efforts de restructuration importants qui se sont poursuivis lors de l'exercice 2014-2015, le groupe GECI International poursuit aujourd'hui son processus de désendettement, hormis les comptes courants d'actionnaires (pour 15,5 M€), les dettes antérieures ont été apurées dans leur grande majorité. La renégociation des dettes fournisseurs a permis de générer un impact financier évalué à plus de 2 M€ suite à des abandons de créances obtenus.

La créance de CIR 2012 d'un montant de 3,9 M€, saisie dans un premier temps par la Région Lorraine, a été encaissée en avril 2014, après accord trouvé avec cette dernière, lors de la cession du pôle Ingénierie avec le groupe ALTEN. En contrepartie, le groupe a dû rembourser 4M € à la Région Lorraine, dans le cadre du protocole d'accord de cession à ALTEN.

Le reliquat de CIR 2011 encaissé en septembre 2014 a été de 0,7M€.

La créance CIR 2010, mobilisée auprès de la Société Générale a été encaissée par cette dernière en octobre 2014. Le reliquat entre le montant financé et le montant encaissé diminué de divers frais de mobilisation a été rétrocédé à GECI International pour un montant de 0,6 M€ en octobre 2014.

Enfin, les coûts de fonctionnement ont été réduits de manière très significative. Les résultats de l'exercice 2014-2015 incluent des frais exceptionnels liés au redressement et à la mise en place de la stratégie de retournement de la société.

La société entend soumettre à l'approbation de sa prochaine assemblée générale, la reconstitution de ses fonds propres, par l'incorporation dans le capital, de tout ou partie des comptes courants de ses principaux actionnaires.

Le groupe s'est fixé des objectifs précis à court et moyen terme :

1. Consolider les activités existantes.

L'objectif du groupe est de consolider et renforcer ses activités pour et autour des activités existantes. Leur chiffre d'affaires annuel est actuellement de 0,9 M€ (provenant uniquement de l'Afrique du Sud). Il est à noter que la filiale en Inde (JV Aero Euro Engineering) a dégagé un chiffre d'affaires de 0,3 M€ qui n'apparaît pas dans le chiffre d'affaires consolidé du groupe car cette filiale est consolidée avec la méthode de mise en équivalence (IFRS 11). Les contrats

avec les clients actuels ont été renforcés voire développés et de nouveaux contrats avec des prospects sont en cours de finalisation.

En Afrique du Sud, les activités concernent des formations dans l'énergie dont le principal client est Eskom. Ce sont des contrats en régie renouvelables sur 5 ans. En Inde, il s'agit de prestations d'ingénierie aéronautique dont les clients principaux sont GE India Technology Centre Pvt. Ltd. , P3 Voith Aerospace Pvt.Ltd, Ultralife.

- Des partenariats commerciaux ont été mis en place avec des sociétés sur des niches et des territoires sur lesquels ils sont déjà bien implantés :
- Punj Lloyd Enginnering (Inde) partenariat capitalistique, se concrétisant par l'exploitation en commun de la filiale Aero Euro Engineering India,
- Mike Bergen Associates, partenariat commercial, en vue de développer les activités en Afrique du Sud, notamment dans l'énergie, le e-learning, la banque et l'assurance,
- Intecracy (Ukraine), partenariat commercial encours de finalisation afin de développer la pénétration du groupe à travers des missions de conseils en Ingénierie en lieu et place de la filiale « GECI Ukraine » encours de liquidation (énergie, industrie, informatique).

2. Créer une nouvelle dynamique à la faveur des nouvelles activités.

Le deuxième objectif est d'ancrer le groupe dans une nouvelle dynamique de prestation de services; nouvelle dynamique qui s'appuiera sur trois leviers :

- le futur et l'international
- internet et les réseaux sociaux
- la prévention, les règles de gouvernance,...

Ainsi, la nouvelle dynamique du groupe verra le jour à travers une stratégie de partenariat commercial et/ou capitalistique avec les sociétés ciblées. Ces alliances permettront au groupe de prendre plus rapidement pied sur les marchés/activités ciblées, auxquelles le groupe apportera ses compétences, son savoir-faire et son réseau international afin de booster les résultats.

Enfin, le groupe s'appuie sur le « e-learning » comme pilier technologique de l'offre de services. Pour rappel, les activités d'E-learning ont représenté 91 Milliards USD en 2013 à travers le monde, avec une perspective de croissance annuelle de + 23 % d'ici à 2017 (Source rapport « Ibis Capital et Edxus Group ») dans un marché éducatif de plus de 4,2 Milliards USD. Ce domaine va connaître une fantastique révolution en entrant dans l'ère numérique. Aujourd'hui l'éducation en ligne est balbutiante. L'adaptation aux nouvelles technologies va lui donner un regain de croissance et dépoussiérer des méthodes qui s'essoufflent. La formation en ligne va devenir un domaine à part entière. D'ores et déjà le marché en France du e-learning représentait 150 à 200 millions de chiffres d'affaires en 2011, et pourtant la France accusait un retard derrière ses homologues européens en terme de pénétration (17% seulement des entreprises, contre 40% pour le Royaume Uni, l'Espagne et le Bénélux, ont formé plus de 50% de leurs salariés en e-learning). Par ailleurs, réservé pendant longtemps aux grands groupes de plus de 10 000 salariés, le e-learning concerne désormais, les entreprises de toutes tailles. Enfin, le E-learning touche aujourd'hui tous les domaines, que ce soit le domaine éducatif traditionnel, les formations continues des salariés ou encore des formations d'adaptation à un nouveau métier ou lié à une nouvelle technologie. Le groupe a commencé ses prospections dans ce domaine mais ces prospects restent à l'état d'avancement. Le site dédié est déjà opérationnel et attend d'être mis en ligne, enfin le choix de l'outil a déjà été acté.

Les marchés de l'installation ou de la maintenance informatique ou d'équipements sont destinés aussi à être digitalisés et l'entretien à distance généralisé. Beaucoup de secteurs sont en cours de révolution numérique :

- La prévention : Cyber Sécurité, la sécurité informatique et l'informatique dédiée aux matières financières, notamment dans les banques et les assurances,
- l'information : visite virtuelle sur une plateforme dédiée,
- l'éducation : e-learning spécialisé dans des métiers techniques pour des étudiants ou professionnels,
- la formation : en directe ou à distance : adaptation des salariés à l'évolution de leurs postes, ou encore des formations à distance sur des réglementations de sécurités industrielles par exemple,
- la maintenance des systèmes d'information, notamment dans les banques.

C'est dans ces domaines précis que le groupe entend s'imposer et s'épanouir avec des offres de services : projets clés en mains ou T&M (Time and Motion), en nouant des partenariats commerciaux ou capitalistiques avec des sociétés disposant de moyens, et/ou d'une crédibilité, et/ou d'un historique sur les domaines visés.

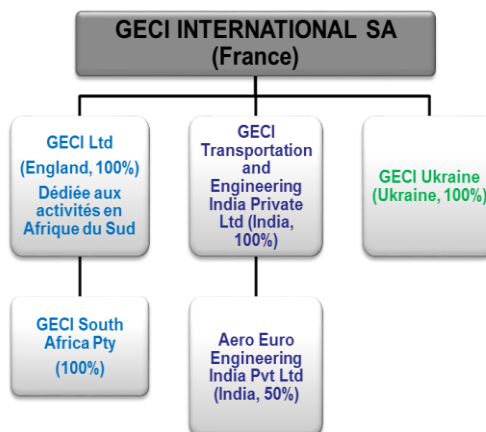
Des discussions ont été entamées mais leur état d'avancement ne permet pas au groupe d'être en mesure de développer de manière plus détaillée lesdites opérations dans ce rapport.

2.2. Evènements postérieurs à la clôture

Néant.

2.3. Evolution du périmètre de consolidation

Le périmètre de consolidation est présenté dans le tableau des filiales et participations.



2.4. Base de préparation des états financiers consolidés, et continuité d'exploitation

En application du règlement européen n° 1606/2002 du 19 juillet 2002, les comptes consolidés du Groupe GECI International au titre de l'exercice clos au 31 Mars 2015, ont été établis selon les normes et interprétations IFRS telles qu'adoptées par l'Union Européenne au 31 décembre 2014.

Le référentiel intégral des normes adoptées au sein de l'Union Européenne peut être consulté sur le site internet de la Commission européenne à l'adresse suivante :

[Http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias/index_fr.htm](http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias/index_fr.htm)

Les états financiers consolidés sont présentés en milliers d'euros et ont été arrêtés par le conseil d'administration du 3 juillet 2015. Conformément à la législation française, ils seront considérés comme définitifs lorsqu'ils auront été approuvés par les actionnaires de GECI International lors de l'assemblée générale annuelle convoquée pour septembre 2015.

Les principes comptables ainsi que les méthodes d'évaluation, appliqués aux comptes Groupe clos le 31 mars 2014 ont été reproduits aux états financiers consolidés Groupe clos le 31 mars 2015, à l'exception des effets des nouvelles normes et interprétation tels que décrits ci-dessous.

Les comptes au 31 Mars 2015 ont été établis dans le cadre d'un principe de continuité d'exploitation dans la mesure où celle-ci doit s'apprécier sur un horizon de 12 mois à compter de la date de clôture, soit jusqu'au 31 mars 2016.

A ce titre, un plan de trésorerie soumis aux auditeurs, et dont le suivi se fait quotidiennement, présente un excédent à la fin de la période de 12 mois, en tenant compte des dépenses d'exploitation réduite de façon significative. Par ailleurs, ce plan a été établi en prenant l'hypothèse hautement probable du non remboursement des comptes courants d'associés (15,5 M€), en effet comme évoqué dans les rapports précédents, ceux-ci ayant confirmé qu'ils n'appelleront pas de remboursement et leur incorporation dans les fonds propres de la Société sera proposée lors de la prochaine assemblée générale prévue en septembre 2015.

Enfin, la Direction de GECI International réalise de manière régulière un suivi et actualisation de ce plan de trésorerie. Ce plan a été présenté au Conseil qui a arrêté les présents comptes le 3 juillet 2015.

2.5. Normes, amendements et interprétation appliqués

Les nouvelles normes et interprétations applicables, de façon obligatoire à partir du 1er avril 2014, sont sans impact significatif sur les comptes consolidés de la Société au 31 mars 2015. Elles concernent principalement :

Normes relatives aux méthodes de consolidation :

- **IFRS 10** - Etats financiers consolidés (applicable à compter du 1er janvier 2014)
- **IFRS 11** « Partenariats » (applicable à compter du 1er janvier 2014)
- **IFRS 12** - Informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités (applicable à compter du 1er janvier 2014)
- Amendements à **IFRS 10, 11 et 12** « Dispositions transitoires »
- **IAS 28** amendée « Participation dans des entreprises associées et dans des coentreprises » (applicable à compter du 1er janvier 2014)

Autres normes et interprétations :

- **IAS 32** amendée « Compensation des actifs/passifs financiers »
- **IAS 36** amendée « Informations à fournir sur la valeur recouvrable des actifs non financiers »
- Amendement **IAS 27** révisée - Etats financiers individuels (applicable à compter du 1er janvier 2014)
- **IAS 39** amendée « Novation de dérivés et maintien de la comptabilité de couverture »

2.6. Normes, amendements et interprétation adoptées par l'IASB mais non encore applicables à fin mars 2015

GECI International n'a pas appliqué de façon anticipée des nouvelles normes et interprétations publiées dont l'application ne sera obligatoire qu'à compter de l'exercice ouvert le 1er avril 2015. Il s'agit des normes et interprétations suivantes :

- Amendements à **IFRS 10** et **IAS 28** « Vente ou apports d'actifs entre un investisseur et une entreprise associée ou une co-entreprise »
- Amendements à **IFRS 11** « Comptabilisation des acquisitions d'intérêts dans des activités conjointes »
- Amendements à **IAS 19** « Régimes à prestations définies, cotisation des membres du personnel »
- Amendements à **IAS 16** et **IAS 38** « Eclaircissements sur les modes d'amortissement acceptables »
- Amendements **IAS 1** « Amélioration des informations à fournir en annexe »
- Améliorations annuelles, Cycle 2010-2012, 2011-2013 et 2012-2014
- **IFRIC 21** « Droits et Taxes »

Le Groupe GECI International estime qu'à ce stade, l'incidence de l'application de ces dispositions ne peut être déterminée avec une précision suffisante.

L'application d'**IFRIC 21** « Droits et taxes », à compter du 1er janvier 2015, n'aura pas d'impact significatif sur les comptes consolidés annuels du Groupe.

2.7. Règles de présentation

Les états financiers consolidés sont établis selon les normes comptables internationales (IFRS – International Financial Reporting Standards) applicables au 31 mars 2015.

En application des normes de présentation IFRS, le Groupe présente au bilan, de façon séparée, ses actifs courants et

non-courants et ses passifs courants et non-courants.

Le Groupe a classé en actifs et passifs courants les actifs et passifs qu'il s'attend à réaliser, à consommer ou à régler durant son cycle normal d'exploitation, lequel peut s'étendre au-delà des 12 mois après la clôture de l'exercice. Les actifs et passifs courants, hors les créances et dettes financières à court terme constituent le besoin en fonds de roulement du Groupe.

2.8. Méthodes de consolidation

Le Groupe applique les nouvelles normes relatives au périmètre de consolidation IFRS 10, 11, 12 et IAS 28 amendée.

La norme IFRS 10 remplace les dispositions relatives aux états financiers consolidés qui figuraient dans la norme IAS 27 – Etats financiers consolidés et individuels, ainsi que l'interprétation SIC 12 – Consolidation – Entité ad hoc. Cette norme introduit un nouveau modèle unique de contrôle fondé sur trois critères : « un investisseur contrôle une entité lorsqu'il est exposé ou qu'il a le droit de rendements variables en raison de ses liens avec l'entité et qu'il a la capacité d'influer sur ces rendements du fait du pouvoir qu'il détient sur celle-ci ». Auparavant, le contrôle était défini dans la norme IAS 27 comme le pouvoir de diriger les politiques financière et opérationnelle d'une entité afin d'obtenir des avantages de ses activités.

Dans les faits, les sociétés dont le groupe détient directement ou indirectement la majorité des droits de vote en assemblée générale, au Conseil d'administration, lui conférant le pouvoir de diriger leurs politiques opérationnelles et financières, sont généralement réputées contrôlées et consolidées selon la méthode de l'intégration globale. C'est le cas, notamment des filiales en Royaume Uni, en Afrique du Sud, en Inde et en Ukraine.

La norme IFRS 11 remplace la norme IAS 31 – Partenariats dans les co-entreprises et entités contrôlées conjointement – Apports non monétaires par des co-entrepreneurs. Cette nouvelle norme définit la manière dont doit être traité un partenariat au travers duquel au moins deux parties exercent un contrôle conjoint. En application de cette norme, seuls deux types de partenariat existent : les co-entreprises et les activités conjointes, la classification des partenariats s'effectuant sur la base des droits et obligations de chacune des parties dans le partenariat, en prenant en compte la structure, la forme juridique des accords, les droits conférés à chacune des parties par les accords, ainsi que les faits et circonstances le cas échéant.

Une co-entreprise est un partenariat dans lequel les parties (« co-entrepreneurs ») qui exercent un contrôle conjoint sur l'entité ont des droits sur l'actif net de celle-ci. La filiale AeroEuro Engineering India remplit ces critères (cf chapitre 4 Participations et Filiales)

Une activité conjointe est un partenariat dans lequel les parties (« coparticipants ») ont des droits directs sur les actifs, et des obligations au titre des passifs de l'entité.

La norme IAS 31, définissait trois types de partenariat, en s'appuyant principalement sur la forme juridique du partenariat. Selon cette norme, le Groupe avait utilisé la méthode de l'intégration proportionnelle. L'application de la norme IFRS 11 a entraîné la comptabilisation des partenariats qualifiés de co-entreprises selon la méthode de la mise en équivalence (la méthode de l'intégration proportionnelle n'étant plus autorisée). Par ailleurs, la norme IAS 28 amendée définit la notion d'influence notable et décrit la méthode de la mise en équivalence applicable aux participations dans les entreprises associées et les coentreprises au sens d'IFRS 11.

La norme IFRS 12 « Informations à fournir sur les participations dans d'autres entités » définit les informations à mentionner dans les états financiers annuels au titre des participations dans des filiales, partenariats, entités associées ou entités structurées non consolidées. Le périmètre du Groupe étant devenu très restreint et comme l'analyse des liens et la présentation des informations requises étant déjà décrites dans les états financiers consolidés des périodes antérieures, l'impact de cette norme a été limité.

Le périmètre de consolidation est détaillé par la suite (chapitre 7).

Tous les comptes des sociétés comprises dans le périmètre de consolidation sont arrêtés au 31 Mars 2015.

2.9. Recours à des estimations et aux jugements

La préparation des états financiers selon les IFRS nécessite de la part de la Direction d'effectuer des estimations et de faire des hypothèses qui ont un impact sur l'application des méthodes comptables et sur les montants des actifs et des passifs, des produits et des charges. Les valeurs réelles peuvent s'avérer différentes des valeurs estimées.

Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont réexaminées de façon continue. L'impact des changements

d'estimation comptable est comptabilisé au cours de la période du changement et de toutes périodes ultérieures affectées.

2.10. Conversion des comptes libellés en devises étrangères

Les états financiers des filiales étrangères ont été convertis selon les principes suivants : le compte de résultat est converti au taux moyen ; les postes d'actif et de passif sont convertis au taux de clôture ; les différences de conversion engendrées par la variation des cours du change sont incluses dans les capitaux propres au poste "Ecart de conversion".

Les états financiers des entités étrangères opérant dans des économies hyper-inflationnistes sont retraités et établis dans la devise forte de référence utilisée dans le pays conformément à la norme IAS 29, avant d'être convertis dans la monnaie du Groupe.

2.11. Instruments financiers

2- 11- a. Instruments financiers non dérivés

Les instruments financiers non dérivés comprennent les placements dans des instruments de capitaux propres et les titres d'emprunts, les créances et autres débiteurs, la trésorerie et les équivalents de trésorerie, les prêts et emprunts, et les fournisseurs et autres créditeurs.

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les dépôts à vue et les découverts bancaires remboursables à vue et qui font partie intégrante de la gestion de la trésorerie du Groupe assortis d'une échéance à l'origine inférieure ou égale à trois mois.

2- 11- b. Placements détenus jusqu'à leur échéance

Lorsque le Groupe a l'intention et la capacité de détenir des titres d'emprunt jusqu'à l'échéance, ils sont classés en tant que placements détenus jusqu'à leur échéance. Après leur comptabilisation initiale, les placements détenus jusqu'à leur échéance sont évalués au coût amorti, selon la méthode du taux d'intérêt effectif, diminué du montant d'éventuelles pertes de valeur.

2- 11- c. Actifs financiers disponibles à la vente

Les placements du Groupe en titres de capitaux propres et en certains titres d'emprunts sont classés en tant qu'actifs disponibles à la vente. Après leur comptabilisation initiale, ils sont évalués à la juste valeur et toute variation en résultant est comptabilisée directement en capitaux propres, à l'exception du montant des pertes de valeur et, pour les éléments monétaires disponibles à la vente, des écarts de change. Lorsque ces placements sont décomptabilisés, le cumul des profits ou pertes comptabilisé en capitaux propres est transféré en résultat.

2- 11- d. Actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat

Un instrument est classé en tant qu'actif financier à la juste valeur par le biais du compte de résultat s'il est détenu à des fins de transactions ou désigné comme tel lors de sa comptabilisation initiale. Les instruments financiers sont désignés comme étant à la juste valeur par le biais du compte de résultat si le Groupe gère de tels placements et prend les décisions d'achat et de vente sur la base de leur juste valeur en accord avec la politique de gestion du risque ou la stratégie de placement du Groupe. Lors de leur comptabilisation initiale, les coûts de transaction directement attribuables sont comptabilisés en résultat lorsqu'ils sont encourus. Les instruments financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat sont évalués à la juste valeur, et toute variation en résultant est comptabilisée en résultat.

2- 11- e. Autres

Les autres instruments financiers non dérivés sont évalués au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif, minoré du montant des pertes de valeur.

2.12. Regroupement d'activités

Un regroupement d'activités peut impliquer l'achat par une entité des titres d'une autre entité ou l'achat de tout ou partie des éléments d'actifs nets d'une autre entité qui, ensemble, forment une ou plusieurs activités.

L'écart d'acquisition représente la différence non affectée, à la date de prise de contrôle, entre le coût d'acquisition d'une

société ou d'une activité, et la part du Groupe dans l'actif net de cette société ou de cette activité, après l'évaluation à leur juste valeur des actifs et passifs identifiables de l'entreprise acquise en conformité avec la norme IFRS 3 révisée.

Les écarts d'acquisition positifs sont inscrits à l'actif et sont soumis à un test de perte de valeur annuel.

Les écarts d'acquisition négatifs sont comptabilisés directement en résultat de l'exercice d'acquisition.

2.13. Date d'effet des acquisitions et des cessions

Le compte de résultat consolidé intègre les résultats des sociétés acquises au cours de l'exercice à compter de leur date de prise de contrôle et ceux des sociétés cédées en cours d'exercice jusqu'à leur date de cession.

2.14. Actifs non courants détenus en vue de la vente des activités abandonnées

Une activité abandonnée correspond à une activité ou une zone géographique significative pour le groupe, faisant soit l'objet d'une cession, soit d'un classement en actif détenu en vue de la vente. Les éléments du résultat et du tableau des flux de trésorerie relatifs à ces activités abandonnées ou en cours de cession sont présentés sur des lignes spécifiques des états financiers pour toutes les périodes présentées. De ce fait, certains éléments du compte de résultat et du tableau des flux de trésorerie de l'exercice précédent font l'objet de reclassements afin de présenter une information comparative relative à ces activités abandonnées.

2.15. Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires correspond au montant des prestations de services liées aux activités courantes des sociétés.

Pour certains contrats particuliers, la société peut être amenée à effectuer une estimation des temps restants à réaliser et du chiffre d'affaires additionnel qui sera facturé sur les travaux complémentaires réalisés. Lorsque les travaux complémentaires n'ont pas encore fait l'objet d'avenants formalisés, la société effectue une estimation des heures qui seront in fine facturées.

Les frais généraux commerciaux, administratifs et financiers sont directement pris en charge dans l'exercice.

2.16. Subventions et crédits d'impôts

Les subventions publiques sont comptabilisées en revenus, sur une base systématique sur les périodes nécessaires pour les rattacher aux coûts liés qu'elles compensent. Les subventions liées au résultat sont inscrites sur la ligne « Autres Produits courants ».

Les crédits d'impôt relatifs à des dépenses d'exploitation (crédit d'impôt recherche...) sont comptabilisés en résultat opérationnel en déduction des charges auxquels ils se rapportent suivant un traitement identique aux subventions.

Lorsque les subventions concernent des dépenses de développement qui ont été activées, le montant total est étalé sur la durée de vie des dépenses activées afin de compenser les dotations aux amortissements du bien concerné. Si les dépenses activées n'ont pas encore donné lieu à des amortissements, le montant de ces subventions est neutralisé en produit constaté d'avance.

2.17. Résultat opérationnel courant

Le résultat opérationnel courant retrace la performance opérationnelle du Groupe. Le résultat opérationnel courant correspond au résultat d'exploitation avant prise en compte des événements inhabituels, anormaux et peu fréquents, constitués principalement des coûts de restructuration, des pertes de valeur des actifs (y compris les goodwill), des plus ou moins-value de cession, d'autres produits et charges d'une matérialité significative.

2.18. Autres produits et charges opérationnels

Il s'agit de produits ou charges inhabituels, anormaux, peu fréquents et de montants significatifs que le Groupe présente de manière distincte pour faciliter la compréhension de la performance opérationnelle courante, ceci en conformité avec la recommandation du CNC du 27 octobre 2004 et le cadre conceptuel de l'IASB.

Les autres produits et charges opérationnels incluent les coûts de réorganisation et de rationalisation, les litiges majeurs, les reprises de provisions du bilan d'ouverture sans objet, les pertes de valeur conformément à l'application de l'IAS 36 et les plus et moins-values de cession des actifs corporels et incorporels.

2.19. Impôts sur les résultats

La charge d'impôts dans le compte de résultat est égale à la somme des impôts courants et des impôts différés, en application de l'IAS 12.

Le Groupe applique la méthode du report variable et comptabilise un impôt différé lorsque la valeur fiscale d'un actif ou d'un passif est différente de sa valeur comptable.

Les actifs d'impôts différés résultant des déficits fiscaux reportables et crédits d'impôts non utilisés ne sont comptabilisés que dans la mesure où leur imputation sur des bénéfices futurs est probable.

2.20. Résultat par action

Le résultat par action non dilué est obtenu en divisant le résultat net annuel par le nombre moyen d'actions composant le capital.

Pour le résultat par action dilué, la moyenne pondérée des actions ordinaires en circulation est ajustée pour tenir compte de la conversion en actions ordinaires potentiellement dilutives des options accordées au personnel.

Si le résultat est négatif, le résultat par action dilué est égal au résultat par action non dilué.

2.21. Immobilisations

2- 21- a. Frais de recherche et développement

Les frais de développement sont comptabilisés en charges à l'exception des frais relatifs aux projets qui remplissent l'ensemble des critères suivants :

- le projet est clairement identifié et les coûts du projet peuvent être évalués de façon fiable,
- la faisabilité technique du projet est démontrée,
- le Groupe a l'intention de mener son projet à son terme et d'utiliser ou de vendre les solutions qui en résulteront,
- la disponibilité des ressources financières, techniques pour achever le développement et pour utiliser ou vendre l'actif,
- il est probable que des avantages économiques futurs bénéficieront au Groupe.

2- 21- b. Autres immobilisations incorporelles

Les autres immobilisations incorporelles correspondent essentiellement à des logiciels. Ils sont amortis linéairement sur une durée propre à chaque utilisation sans excéder 3 ans.

2- 21- c. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles figurent au bilan pour leur valeur d'acquisition ou à leur coût de production.

Les amortissements sont calculés suivant les modèles linéaires ou dégressifs en fonction de la durée de vie prévue :

- | | |
|---------------------------|------------|
| ○ Installations générales | 5 à 10 ans |
| ○ Matériels de transport | 5 ans |
| ○ Matériels informatiques | 3 à 5 ans |
| ○ Matériel de bureau | 3 à 5 ans |
| ○ Mobilier | 10 ans |

Les contrats de location, ayant pour effet de transférer au Groupe la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété d'un actif, sont classés en tant que contrats de location-financement.

Dans ce cas, lors de la comptabilisation initiale, l'actif loué est comptabilisé pour un montant égal à la juste valeur du bien loué ou, si celle-ci est inférieure, à la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location. Après comptabilisation initiale, l'actif est comptabilisé selon la méthode comptable applicable à ce type d'actif.

Tout autre contrat de location est un contrat de location simple.

2- 21- d. Immobilisations financières

Les titres de participation non consolidés figurent à leur coût d'acquisition ou à leur valeur d'inventaire si celle-ci est inférieure.

Un actif financier est examiné à chaque date de clôture afin de déterminer s'il existe une indication objective de perte de valeur. Le Groupe considère qu'un actif financier est déprécié s'il existe des indications objectives qu'un ou plusieurs événements ont eu un impact négatif sur les flux de trésorerie futurs estimés de l'actif.

La perte de valeur d'un actif financier évalué au coût amorti correspond à la différence entre sa valeur comptable et la valeur des flux de trésorerie futurs estimés, actualisée au taux d'intérêt effectif d'origine des actifs financiers. La perte de valeur d'un actif financier disponible à la vente est calculée par référence à sa juste valeur.

Un test de dépréciation est réalisé sur une base individuelle, pour chaque actif financier significatif. Les autres actifs sont testés par groupes ayant des caractéristiques de risques de crédit similaires.

Les pertes de valeur sont comptabilisées en résultat. S'agissant des actifs disponibles à la vente, toute perte cumulée qui avait été antérieurement comptabilisée en capitaux propres est transférée en résultat.

2.22. Stocks

Les stocks sont évalués suivant la méthode « premier entré, premier sorti ».

La valeur brute des marchandises et des approvisionnements comprend le prix d'achat.

Les produits fabriqués sont valorisés au coût de production comprenant les consommations, les charges directes et indirectes de production.

Le coût de la sous activité est exclu de la valeur des stocks.

Les pièces sont gérées, pour les besoins de la gestion des approvisionnements, dans la devise d'achat. Ces stocks sont ensuite convertis en euros sur la base du cours de clôture.

Une provision pour dépréciation des stocks est enregistrée lorsque la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus est supérieure au cours du jour ou à la valeur de réalisation, déduction faite des frais proportionnels de vente.

2.23. Créances clients

Les créances clients sont enregistrées à la juste valeur de la contrepartie à recevoir, nette des retours, ristournes et remises commerciales et majorées le cas échéant de la TVA.

2.24. Trésorerie

La trésorerie comprend les liquidités et les placements immédiatement disponibles à la vente et qui ne présentent pas de risque de perte de valeur significative à court terme.

En cas d'excédents de trésorerie, ces derniers sont investis dans des valeurs mobilières de placement à fort coefficient de liquidités (SICAV et certificat de dépôt). Ces titres sont valorisés à leur juste valeur. Les variations de juste valeur de ces actifs sont enregistrées en résultat financier.

2.25. Endettement net

La dette financière nette est constituée de la dette financière à court et long terme sous déduction de la valeur des placements et autres actifs financiers et de la trésorerie et équivalents trésorerie à la date de clôture. L'encours d'affacturage est également considéré comme une dette bien que les créances cédées fassent l'objet d'une assurance-crédit.

Le groupe reste responsable du recouvrement des créances clients cédées dans le cadre de contrats d'affacturage. Aussi, ces créances sont maintenues à l'actif avec une contrepartie en « Passifs financiers courants ». Il ne s'agit pas d'affacturage déconsolidant.

2.26. Provisions

Une provision est constituée lorsqu'il existe un passif, c'est-à-dire, un élément du patrimoine ayant une valeur économique négative pour le Groupe, né d'une obligation actuelle (légale, réglementaire ou contractuelle) à l'égard d'un tiers (déterminable ou non), dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers et dont l'échéance ou le montant ne sont pas fixés de façon précise à la clôture.

Leur évaluation se base sur l'estimation la plus probable de la dépense nécessaire pour éteindre l'obligation.

L'actualisation est appliquée dès lors que son effet est significatif et est comptabilisée en charges financières.

2.27. Retraites et autres engagements vis-à-vis du personnel

Seuls les salariés des sociétés françaises bénéficient d'un régime de retraite à prestations définies (indemnités de fin de carrière légales) qui constituent une obligation pour le Groupe.

Le montant de l'engagement est comptabilisé sous forme de provision estimée sur la base d'évaluations actuarielles par un cabinet d'actuaire indépendant à la clôture de chaque exercice. L'évaluation actuarielle intègre des hypothèses d'âge de départ, d'évolution des salaires et de rotation du personnel.

Les principales hypothèses retenues sont :

- Age de départ à la retraite : à l'initiative du salarié entre 62 ans et 64 ans selon les catégories d'effectif (non cadre/cadre).
- Taux d'actualisation : 1,25 %.
- Taux d'inflation attendu sur le long terme : 2,00 %.
- Taux de progression des salaires : 2,50 %
- Turn-over annuel déterminé par tranche d'âge entre 0 % et 20 %.

Les pertes/gains actuariels liés à l'expérience et/ou la modification d'hypothèses étaient amortis durant les derniers exercices, dans les charges futures sur la durée moyenne probable de vie active résiduelle des salariés, mais après application d'un corridor de 10 % de la valeur des engagements. A compter du 1er janvier 2013, la méthode du corridor disparaît. Les écarts actuariels seront donc immédiatement reconnus en « autres éléments du résultat global » et non plus en résultat. Désormais, la provision inscrite au bilan sera toujours égale à l'estimation de l'engagement. Cette méthode permet de ne pas entraîner de volatilité du compte de résultat par contre les capitaux propres seront plus volatils.

La charge comptabilisée en résultat opérationnel au titre des engagements décrits ci-dessus intègre :

- la charge correspondant à l'acquisition d'une année de droits supplémentaires,
- la charge ou le produit correspondant à l'amortissement d'écarts actuariels positifs ou négatifs,
- la charge ou le produit lié aux modifications des régimes ou à la mise en place de nouveaux régimes,
- la charge ou le produit lié à toute réduction ou liquidation de régime.

La charge comptabilisée en résultat financier au titre des engagements décrits ci-dessus intègre :

- le coût financier,
- la charge correspondant à la variation de l'actualisation des droits existants en début d'exercice, compte tenu de l'écoulement de l'année,
- le produit correspondant au rendement prévu des actifs.

Le traitement des engagements relatifs aux indemnités de fin de carrière a pris en considération les changements introduits par la loi n° 2010-1330 du 9 novembre 2010 portant réforme des retraites. La société a modifié les paramètres

de calcul impactés par la réforme, se traduisant notamment par un relèvement progressif de l'âge légal de départ à la retraite, ainsi que de l'âge minimal requis pour bénéficier du taux plein.

L'allongement de la durée d'activité induite par cette réforme impacte le montant des indemnités de fin de carrière, la probabilité de présence dans l'entreprise et le nombre d'années sur lequel porte l'actualisation de l'engagement.

2.28. Plan d'actions gratuites

Conformément à la norme IFRS 2, les avantages liés à des plans d'actions gratuites sont évalués et comptabilisés. La juste valeur de l'avantage est amortie linéairement sur la période d'acquisition au compte de résultat dans le poste « charges de personnel » en contrepartie d'une augmentation des capitaux propres.

2.29. Gestion du risque financier

2- 29- a. Introduction

Le Groupe est exposé aux risques suivants liés au recours à l'endettement via un contrat d'affacturage et par le biais de comptes courants :

- risque de crédit ;
- risque de liquidité ;
- risque de marché.

Cette note présente des informations sur l'exposition du Groupe à chacun des risques ci-dessus, ses objectifs, sa politique et ses procédures de mesure et de gestion des risques. Des informations quantitatives figurent par ailleurs dans les états financiers consolidés.

La politique de gestion des risques du Groupe a pour objectif d'identifier et d'analyser les risques auxquels le Groupe doit faire face, de définir les limites dans lesquelles les risques doivent se situer et les contrôles à mettre en œuvre, de gérer les risques et de veiller au respect des limites définies.

2- 29- b. Risque de crédit

Le risque de crédit représente le risque de perte financière pour le Groupe dans le cas où un client ou une contrepartie à un instrument financier viendrait à manquer à ses obligations contractuelles.

Les créances clients font l'objet d'une analyse individuelle déclenchant le cas échéant un provisionnement.

Le délai de règlement usuel est de 60 jours.

Les clients dépassant ce délai de règlement sont provisionnés à hauteur du risque de non recouvrabilité en fonction du retard constaté.

Les clients contentieux dont la situation est irrémédiablement compromise sont provisionnés à 100%.

L'exposition maximum au risque de crédit est représentée par la valeur comptable de chaque actif financier figurant au bilan.

2- 29- c. Risque de liquidité

Le risque de liquidité correspond au risque d'incapacité à faire face aux échéances de remboursement des dettes bancaires et plus généralement des autres obligations financières. L'approche du Groupe pour gérer le risque de liquidité est de s'assurer, dans la mesure du possible, qu'il disposera toujours de liquidités suffisantes pour honorer ses passifs, lorsqu'ils arriveront à échéance, dans des conditions normales ou «tendues», sans encourir de pertes inacceptables ou porter atteinte à la réputation du Groupe.

Les dettes financières du groupe à la date du 31 mars 2015 s'établissent à 16 M€ et sont détaillées en note 7 de l'annexe.

En outre, après la cession de la majeure partie des filiales du pôle « Ingénierie » le Groupe a dû faire face à un passif échu estimé à environ 6,2 M€ durant l'exercice, principalement constitué de dettes fournisseurs (5,1M€) et de dettes

fiscales et sociales (1,1M€). A ce jour, suite aux diverses solutions adoptées durant l'exercice, le groupe a réussi à diminuer de façon significative ces dettes et peut désormais faire face à ses engagements. Les comptes courants d'actionnaires restent les montants les plus significatifs parmi les dettes. Comme indiqué à la note « 2-4 Base de préparation des états financiers consolidés, et continuité d'exploitation », les prévisions de trésorerie n'incluent aucun remboursement des comptes courants des actionnaires XLP Holding ex-GTH (11,2M€) et Air Invest (4,4M€), ceux-ci ayant confirmé qu'ils n'appelleront pas de remboursement et leur incorporation dans les fonds propres de la Société sera proposée lors de la prochaine assemblée générale prévue en septembre 2015.

Par ailleurs, les litiges évoqués à la note 8 (région Lorraine, litiges prud'hommaux, litige avec un fournisseur) n'ont pas été pris en compte dans le plan de trésorerie sur un horizon de 12 mois, en raison principalement de leur issue incertaine. La société considère que les montants susceptibles d'être décaissés sur les 12 prochains mois au titre de ces litiges ne remettent pas en cause sa capacité à faire face à ses échéances jusqu'au 31 mars 2016.

2- 29- d. Risque de marché

Le risque de marché correspond au risque que des variations de prix de marché, tels que les taux d'intérêt, affectent le résultat du Groupe ou la valeur des instruments financiers détenus. La gestion du risque de marché a pour objectif de gérer et contrôler les expositions au risque de marché dans des limites acceptables, tout en optimisant le couple rentabilité / risque.

Au 31 mars 2015	A moins d'un an		De 1 à 5 ans		A+ de 5 ans		Total		Valeur bilancielle 31/03/2015
	Fixe	Variable	Fixe	Variable	Fixe	Variable	Fixe	Variable	
en milliers d'euros									
Passifs financiers		0	20	15 934	0	0	15 934	20	15 954
Autres passifs non courants		0					0		0
Dettes fournisseurs		793					793		793
Impôts		0					0		0
Autres passifs courants		497					497		497
Trésorerie et équivalent de trésorerie		1 574					1 574		1 574
Position nette		-284	20	15 934	0	0	0	15 650	20

Au 31 mars 2014	A moins d'un an		De 1 à 5 ans		A+ de 5 ans		Total		Valeur bilancielle 31/03/2014
	Fixe	Variable	Fixe	Variable	Fixe	Variable	Fixe	Variable	
en milliers d'euros									
Passifs financiers		0	335	18 647	16	0	18 647	352	18 999
Autres passifs non courants							0		0
Dettes fournisseurs		6 390					6 390		6 390
Passifs sur contrats encours							0		0
Impôts							0		0
Autres passifs courants		2 384					2 384		2 384
Trésorerie et équivalent de trésorerie		511					511		511
Position nette		8 262	335	18 647	16	0	0	26 910	352

2- 29- e. Risque de taux d'intérêt

Le Groupe ne fait plus appel aujourd'hui aux services d'un Factor, les placements en titres de capitaux propres, les créances et dettes à court terme ne sont pas exposés au risque de taux d'intérêt.

Le Groupe, dans le cadre de sa politique de gestion du risque de taux, se finance par le biais d'avances en compte courant rétribuées par des intérêts à taux fixe.

Le Groupe n'estime pas nécessaire de couvrir son risque de taux par des instruments de taux d'intérêt.

2- 29- f. Risque de change

La politique du Groupe GECI International est de facturer, autant que possible, dans la devise de ses coûts directs, ce qui réduit son risque de change. En d'autres termes, un contrat sera le plus souvent facturé dans la devise correspondant aux principaux coûts de réalisation du contrat (i.e. : engineering costs). Ce risque ne faisait pas l'objet d'une couverture. En revanche, si la Société ou ses filiales venaient à conclure des opérations (clients/fournisseurs) d'un montant significatif et dont la devise de facturation différerait de la devise de paiement des coûts directs.

Une analyse du risque de change du Groupe sur l'exercice montre que le risque de change consolidé du Groupe GECI International est principalement causé par :

- l'endettement intragroupe libellé en Euros pour la filiale GECI Ltd (UK);
- les soldes bancaires et le netting en devises étrangères du solde créances commerciales/crédit fournisseur (principalement sur GECI Ltd et GECI South Africa) ;
- le résultat net des filiales étrangères : GECI South Africa en ZAR et GECI India et AeroEuro India en Roupies.

III. NOTES SUR LES COMPTES CONSOLIDES

Note 1 : Chiffre d'Affaires

	En k€	Avril.14-Mars.15	Avril.13-Mars.14
Facturations		1 213	1 206
Variations des Actifs/Passifs sur contrats en cours			
Chiffre d'Affaires (dont frais refacturés)		1 213	1 206

Les informations ci-après correspondent à la contribution (CA externe) de chaque pôle au Chiffre d'affaires consolidé.

Répartition CA Ingénierie (K€)	F15 (2014-15)		F14 (2013-14)	
France	0	0%	0	0%
Union Européenne	0	0%	0	0%
Autres Zones	895	100%	1 206	100%
Total Consolidé	895	100%	1 206	100%

Répartition CA Holding (K€)	F15 (2014-15)		F14 (2013-14)	
France	318	100%	0	0%
Union Européenne	0	0%	0	0%
Autres Zones	0	0%	0	0%
Total Consolidé	318	100%	0	0%

Répartition CA Ingénierie (K€)	F15 (2014-15)		F14 (2013-14)	
Aéronautique	0	0%	0	0%
Spatial	0	0%	0	0%
Transport	0	0%	0	0%
Propulsion/Energie	895	100%	1 206	100%
Naval	0	0%	0	0%
Autres (dont Génie civil)	0	0%	0	0%
Total	895	100%	1 206	100%

Répartition CA Holding (K€)	F15 (2014-15)		F14 (2013-14)	
Refacturation Coûts Informatiques	275	86%	0	0%
Refacturation autres	43	14%	0	0%
Commissions	0	0%	0	0%
	0	0%	0	0%
Total	318	100%	0	0%

Le Groupe ne dispose plus aujourd'hui que d'un seul pôle opérationnel (Ingénierie). Le Chiffre d'affaire de la holding est constitué principalement par des refacturations de coûts.

Note 2 : Coûts Directs

En k€	Avril.14-Mars.15	Avril.13-Mars.14
Frais de personnel	0	26
Honoraires consultants, contractors & sous-traitance	860	1 081
Amortissements et provisions	133	1 123
Achats de marchandises	0	0
Provisions sur Stocks	0	0
Autres Produits (CIR)	0	0
Licences informatiques et autres charges	-81	5
Coûts Directs	912	2 236

Lors de l'exercice précédent, les actifs immobilisés du groupe ont été amortis en totalité de façon exceptionnelle, notamment les actifs en leasing. Ces amortissements exceptionnels seront retraités chaque année, dans les comptes sociaux, en constatant des dotations d'exploitation d'une part et en reprenant le même montant sur ces amortissements exceptionnels. Cette année le montant retraité est de 152K€ ;

Note 3 : Frais Généraux

En k€	Avril.14-Mars.15	Avril.13-Mars.14
Frais de personnel	869	814
Loyers et frais de locaux	95	63
Frais de télécommunication et frais postaux	20	44
Honoraires, consultants, contractors	936	1 490
Frais de représentation (Marketing)	0	11
Impôts et Taxes	42	57
Amortissements et provisions	-139	69
Frais véhicules de société	0	24
Assurances	35	101
Frais bancaires	49	84
Frais de Recrutement et Formation	6	23
Affacturation	0	0
Documentations, autres fournitures de bureau petits informatiques	16	16
Frais de siège (frais de bourse, jetons de présence)	50	3
Autres charges	33	48
Frais généraux	2 013	2 847

Note 4 : Autres Produits et Charges Opérationnels

En k€	Avril.14-Mars.15	Avril.13-Mars.14
Dotation aux provisions pour litiges	0	-340
Résultat sur cession d'actifs	5	0
Pénalités	0	-20
Provisions de Restructuration	0	933
Dotations exceptionnelles sur les Immobilisations Incorp et Corporelles	152	-1 704
Abandons de créances obtenus auprès des fournisseurs	2 312	0
Abandon d'intérêts de compte courants de l'exercice 2013-2014 par XLP	328	0
Autres	-35	-140
Autres produits et charges opérationnels	2 762	-1 271

La renégociation des dettes fournisseurs ont permis de dégager un profit exceptionnel de plus de 2,3 millions d'euros. L'actionnaire XLP holding, a consenti un abandon d'intérêts de son compte courant de l'exercice 2013-2014 pour un montant de 0,3 millions d'euros.

Enfin, la reprise sur dotations exceptionnelles, concernent le retraitement annuel dans les comptes sociaux de GECI International, des amortissements exceptionnels comptabilisés lors de l'exercice précédent (cf Note 2).

Note 5 : Coût de l'endettement et poste « Autres Produits et Charges Financiers »

En k€	Avril.14-Mars.15	Avril.13-Mars.14
Revenu financier (Placement ..)	0	7
Intérêt financier (Agios bancaires, intérêt Factor ..)	-568	-719
Coût de l'Endettement Financier Net	-568	-712
Gains et pertes de change	-26	8
Actualisation des indemnités de fin de carrière	-4	0
Plus value sur VMP	0	0
Autres	-7	-28
Autres produits et charges financiers	-37	-20

Les intérêts financiers sont constitués principalement des intérêts des comptes courants d'actionnaires.

Le Groupe établit dans la plupart des cas, ses factures dans la monnaie dans laquelle il fournit ses services, limitant ainsi son exposition au risque de change.

Note 6 : Immobilisations

a. Immobilisations incorporelles et corporelles

En k€	Imm. Incorporelles				Imm. Corporelles			Total
	Logiciels Techniques	Frais de recherche et développement	Autres	Total	Installations techniques	Equipement des bureaux, informatique	Avances sur Immobilisations	
Valeur brute au 31 mars 14	3 219	0	0	3 219	499	2 921	0	6 639
Acquisitions				0	11			11
Crédit bail				0				0
Cessions	-10			-10	-211			-220
Ecart conversion	0			0	1	-1		0
Variation de périmètre				0				0
Autres (reclassement)				0				0
Valeur brute au 31 Mars 15	3 209	0	0	3 209	300	2 920	0	6 429
Amortissements au 31 mars 14	3 218	0	0	3 218	499	2 921	0	6 639
Dotations				0	1			1
Variation de périmètre				0				0
Reprise sur cessions	-10			-10	-208			-218
Ecart conversion	0			0	1	-1		0
Autres (reclassement)				0		0		0
Amortissements au 31 Mars 15	3 209	0	0	3 209	293	2 920	0	6 422
Valeur Nette au 31 Mars 15	0	0	0	0	8	0	0	8

b. Immobilisations financières

En k€	Participation dans les entreprises associées	Actifs financiers non courants				Total
		Prêts	Autres actifs Non courants	Dépôts de garantie		
				Placés en actions	Simple	
Valeur brute au 31 mars 14	151	0	7 757	0	4	7 913
Acquisitions/Augmentations				173	49	222
Variation de périmètre Périmètre						0
Cessions/Remboursements			-7 757		-4	-7 761
Ecart conversion	34				1	35
Autres						0
Valeur brute au 31 Mars 15	185	0	0	173	50	408
Dépréciations au 31 mars 14	151	0	0	0	0	151
Dotations						0
Reprise sur cessions						0
Variation de périmètre Périmètre					0	0
Ecart conversion	34					34
Autres						0
Dépréciations au 31 Mars 15	185	0	0	0	0	185
Valeur Nette au 31 Mars 15	0	0	0	173	50	223

Les autres actifs non courants concernent les montants de CIR 2010, 2011 et 2012, dont la totalité a été encaissé durant l'exercice.

Les titres de participation concernant la JV « AeroEuro Engineering India » sont classés, depuis l'application de l'IFRS 11 (suppression de la méthode d'intégration proportionnelle), dans la colonne « participation dans les entreprises associées ».

La créance de CIR 2010 a été mobilisée auprès de la Société Générale en octobre 2011 pour un montant de 3,8 M€ en valeur actuelle nette. Cette créance a été encaissée en octobre 2014. Le CIR 2012 d'un montant de 3,9 M€, saisi dans un premier temps par la Région Lorraine a été encaissé en avril 2014 suite à l'accord trouvé avec cette dernière lors de la cession du pôle Ingénierie avec le groupe ALTEN. Le reliquat de CIR 2011 a été encaissé le 11 septembre 2014 pour 0,7M€.

Par ailleurs, une garantie à première demande a été constituée pour 173K€, concernant les nouveaux locaux du siège social de GECI International.

c. Contrat de location financement

Les immobilisations faisant l'objet de contrat de location financement comprises essentiellement dans les postes logiciels et matériels informatiques s'élèvent à :

En K€	Coût d'entrée	Dotations aux amortissements de l'exercice	Cumul des Dotations aux amortissements	Valeur nette au 31/03/2015
Immobilisations en Location Financement				
Immobilisations Incorporelles	2 346	-	(2 346)	-
Immobilisations Corporelles	2 917	-	(2 917)	-
	5 263	-	(5 263)	-

En K€	Redevances			Prix de rachat résiduel
	payées		à payer	
	exercice	cumul	total	
Engagements de crédit bail				
Immobilisations Incorporelles	167	2 830	0	0
Immobilisations Corporelles	178	3 487	14	0
Total	345	6 317	14	0

En K€	Redevances à payer			Total
	- 1 an	1 à 5 ans	+ 5 ans	
Engagements de crédit bail				
Immobilisations Incorporelles	0	0	0	0
Immobilisations Corporelles	14	0	0	14
Total	14	0	0	14

d. Classification des actifs et passifs en fonction des catégories des instruments financiers

en milliers d'euros	Au 31 mars 2015		Ventilation par catégorie d'instruments			
	Valeur au bilan	Juste valeur	Actifs Juste valeur disponibles à par résultat la vente	Prêts et créances	Dettes au cout amorti	
Actifs financiers non courants	223	223			223	
Clients et comptes rattachés	229	229			229	
Impôts	0	0			0	
Autres actifs courants	825	825			825	
Trésorerie et équivalent de trésorerie	1 574	1 574	1 574			
Actifs	2 852	2 852	1 574	0	1 278	0
Dettes financières	15 954	15 954				15 954
Autres passifs non courants	0	0				0
Dettes fournisseurs	793	793				793
Impôts	0	0				0
Autres passifs courants	497	497				497
Passifs	17 243	17 243	0	0	0	17 243

en milliers d'euros	Au 31 mars 2014		Ventilation par catégorie d'instruments			
	Valeur au bilan	Juste valeur	Juste valeur par résultat	Actifs disponibles à la vente	Prêts et créances	Dettes au cout amorti
Actifs financiers non courants	7 762	7 762			7 762	
Clients et comptes rattachés	174	174			174	
Actifs sur contrats en cours	0	0			0	
Impôts	0	0			0	
Autres actifs courants	4 741	4 741			4 741	
Trésorerie et équivalent de trésorerie	511	511	511			
Actifs	13 188	13 188	511	0	12 676	0
Dettes financières	18 999	18 999				18 999
Autres passifs non courants	0	0				0
Passifs sur contrats encours	0	0				0
Dettes fournisseurs	6 390	6 390				6 390
Impôts	0	0				0
Autres passifs courants	2 384	2 384				2 384
Passifs	27 773	27 773	0	0	0	27 773

Note 7 : Dettes financières

En k€	Mars.15				Mars.14
	Total	à un an au plus	+ de 1 an à - de 5 ans	à + de 5 ans	Total
Compte-Courant actionnaires	15 541		15 541		16 163
Autres dettes financières	393		393		0
Dettes de crédit-bail	16	16	0		351
Mobilisation de créances CIR	0				2 484
Découverts et autres	4	4			1
Dettes financières	15 954	20	15 934	0	18 999
<i>dont court et moyen terme</i>	<i>20</i>	<i>20</i>			<i>335</i>
<i>dont long terme</i>	<i>15 934</i>		<i>15 934</i>	<i>0</i>	<i>18 664</i>
Disponibilités et assimilés	-1 574	-1 574			-511
Endettement (Trésorerie) Net(te)	14 380	-1 554	15 934	0	18 488

Les compte-courants actionnaires sont rémunérés à 2,62% pour celui de XLP Holding (ex-GTH), et 2,62% est prévu pour celui d'Air Invest.

Les autres dettes financières concernent des emprunts obtenus auprès des sociétés Mohacs Trading Services (250 K€) et Leasetech (143 K€).

Note 8 : Provisions

En k€	Mars.14	Variation du périmètre	Reprises suite à				Mars.15
			Dotations	consommation	Reprises non utilisées	Reclassement	
Provisions clients	0					0	
Provisions autres actifs courants	0					0	
Litiges prud'hommaux	205			102	45	210	
Provision pour risques et litiges	138					-138	
Provisions courantes	343	0	0	102	45	268	
Provisions non courantes	272					-72	
Provisions retraites et assimilées	19		32			51	
Total des Provisions	634	0	32	102	45	519	

Litige Région Lorraine

La région Lorraine dans le cadre de l'implantation de la société Sky Aircraft et le développement du programme Skylander a accordé à la société Sky Aircraft des aides : 9,1 M€ au titre de l'implantation en région Lorraine, remboursable dans le cas où la Sky Aircraft quitterait la région ; 7,1 M€ au titre de l'industrialisation, remboursable dès la vente du premier avion ; 5 M€ au titre d'une avance de trésorerie en vue de financer le BFR du projet. Dans le cadre des accords conclus avec le Conseil Régional de Lorraine, des engagements de remboursement avaient été donnés par GECI International pour ces 3 avances et par GECI Aviation pour la seule avance de 9,1 M€.

En décembre 2012 et en janvier 2013, le payeur général de Lorraine a appelé en garantie GECI International pour le remboursement des 3 avances et GECI Aviation pour le remboursement de l'avance de 9,1 M€. La Région Lorraine a

fait séquestrer 3,9 millions d'euros du CIR 2012 du groupe, ainsi que d'autres montants moins significatifs sur les différents comptes bancaires du groupe. La Société a contesté ces saisies car elle estime ne pas avoir donné de réelle garantie de caution, en cas de défaillance de ses filiales.

Dans le cadre du protocole de cession du Pôle Ingénierie à Alten en février 2014, il a été conclu un accord avec la Région Lorraine, décidant du paiement de 4 millions d'euros à la Région Lorraine, en contrepartie de la mainlevée des différentes procédures d'exécution forcées. Le contentieux sur le fond pour savoir si la Région Lorraine est légitime à appeler la Société en garantie se poursuivra.

GECI International a décidé, sur conseil de ses avocats, de ne pas passer de provision au titre de ces aides, en ce que les conditions de remboursement des deux premières ne sont pas réunies et en ce que le versement de la dernière aide - « avance de trésorerie en attendant la mise en place des financements convenus par les partenaires privés et publics » – peut s'analyser comme s'inscrivant dans le cadre de la participation au capital de GECI Aviation, telle que contractualisée à l'origine entre le groupe et la Région.

Autres provisions :

Dans le cadre du litige avec un fournisseur dont la réclamation porte sur 908 K€, le risque maximal estimé et provisionné par la société s'élève à 200 K€

Les provisions sur les litiges prud'homaux s'élèvent à 268K€. Elles concernent deux dossiers dont les demandes s'élèvent à 952K€. Pour le premier dossier, le conseil des prud'hommes a rendu son délibéré le 27 mai 2015, et a constaté le partage des voix, aucune date n'a pas été fixée pour la prochaine audience. Tandis que dans le deuxième dossier, le conseil des prud'hommes a débouté le plaignant de toutes ses demandes le 24 juin 2015. Ce dernier a la possibilité encore de faire appel de cette décision favorable à la société.

Enfin, quelques provisions ont été reprises, soit parce qu'elles sont devenues sans objet, soit elles ont trouvé des issues favorables ou défavorables à la société.

Par ailleurs, les autres provisions dont les issues ne sont pas encore connues à la clôture de l'exercice ont toutes été maintenues.

Note 9 : Stocks et encours

Néant

Note 10 : Actifs sur contrats en cours

Néant

Note 11 : Clients et autres débiteurs

En k€	Avril.14-Mars.15	Avril.13-Mars.14
Clients et compte rattachés	229	174
Provisions sur comptes clients		
Factures à établir		
Clients et autres débiteurs	229	174

Note 12 : Autres actifs courants

En k€	Avril.14-Mars.15	Avril.13-Mars.14
Avances Fournisseurs	0	366
Créances sociales	22	1
Créances fiscales	163	1 644
Charges constatées d'avance	63	156
Créances diverses	577	2 574
Autres actifs courants	825	4 741

Les créances fiscales concernent essentiellement de la TVA. Dans les créances diverses de l'exercice précédent, il a été comptabilisé un montant de 570K€, qui concerne les fonds confiés en mandat de gestion de trésorerie à la société XLP Holding. Le solde de ce compte est de 536 K€ à fin mars 2015.

Les créances fiscales, correspondent essentiellement à de la TVA. Le crédit de TVA constaté depuis l'exercice précédent a fait l'objet d'une demande de remboursement en novembre 2014, et obtenu durant le 1er trimestre 2015 pour 1,3 millions d'euros.

Note 13 : Passifs sur contrats en cours

Néant

Note 14 : Fournisseurs et autres créditeurs

En k€	Avril.14-Mars.15	Avril.13-Mars.14
Fournisseurs et compte rattachés	575	6 079
Factures non parvenues	217	310
Fournisseurs et autres créditeurs	793	6 390

Les dettes fournisseurs ont fait l'objet de négociation. Elles ont été, soit abandonnées pour partie, soit ont fait l'objet d'un moratoire, soit réglées. Durant l'exercice, un boni de plus de 2,3 M€ a été constaté, grâce aux abandons de créances consentis par ces quelques fournisseurs.

Note 15 : Autres passifs courants et non courants

En k€	Avril.14-Mars.15	Avril.13-Mars.14
Dettes sociales	386	1 572
Dettes fiscales	66	292
Dettes d'immobilisations	7	20
Dettes diverses	37	499
Produits constatés d'avance	0	0
Autres passifs courants	497	2 384

Les dettes de la société sont aujourd'hui constituées essentiellement de dettes générées par l'exploitation normale de l'activité

Note 16 : Charge d'Impôts

Néant.

Note 17 : Taux effectif d'impôt

	En k€	Avril.14-Mars.15	Avril.13-Mars.14
Résultat net		445	19 154
Neutralisation :			
Charge d'impôts		0	0
Résultat des activités abandonnées		0	25 034
Résultat net des activités poursuivies avant impôts		445	-5 879
Taux courant d'imposition en France		34,4%	34,4%
Impôt théorique au taux courant français		153	-2 022
Différence permanente lié à la non imposition du C.I.R.			
Autres différences Permanentes			
Régularisation Impôts Différés			
Ecart de taux d'imposition		-2	-9
Impact impôts sur activités abandonnées		0	8 612
Variation de l'impôt sur les déficits fiscaux non activés (Utilisation de déficits antérieurement non activés ou Non activation de déficits générés sur la période)		-151	-6 580
Charge d'impôts du Groupe		0	0
Taux effectif d'impôt		0,0%	0,0%

Note 18 : Impôts différés Actif/Passif

Néant

Note 19 : Déficit fiscaux non activés

En k€	Mars.14 Base en devise	Exercice	Mars. 15 Base en devise	Mars.15 Base en Euros	Taux IS	Montant non activé en K€
GECI International	54 072	-335	53 737	53 737	33,33%	17 910
Geci Ltd et Mohacs Int.en GBP	4 834	41	4 875	6 703	28,00%	1 877
GECI India et Aéroeuro India en INF	34 730		34 730	516	30,90%	160
Geci South Africa en ZAR						0
GECI Ukraine en UAH						0
	Sociétés en cours de fermeture					
Total	93 636	-295	93 342	60 956		19 947

Note 20 : Effectifs

				Mars.15	Mars.14
	Opérationnels	Productifs	Sous-traitants		
France	8	0	0	8	8
Angleterre	0	0	0	0	0
Autres	0	4	0	4	9
Effectif moyen	8	4	0	12	17

Note 21 : Engagements hors bilan

	En k€					Mars.15	Mars.14 IFRS
	Total	N+1	N+2	N+3	N+4 et au-delà	IFRS	
Garantie à première demande Locaux Kléber (a)	172					172	
Avance remboursable Région Lorraine (b)	17 200	17 200					17 200
Abandon de créances avec clause de retour à meilleur fortune (c) (d) (e)	871	871					500
Garantie de passif vis-à-vis d'Alten / Cession Ingénierie (f)	300	300					300
Engagements hors bilan	18 543	18 371	0	0	172		18 000
Volume d'heures cumulées dues aux salariés au titre du DIF	500						575
Volume d'heures cumulées n'ayant pas donné lieu à demande	500						575

- a) La société GECI International a constitué une garantie à première demande de 172 380 euros, en faveur du bailleur de son nouveau siège social au 48 bis Avenue Kléber 75116 PARIS.
- b) Comme indiqué dans la note 2-29-c de l'annexe, la société GECI International a garanti auprès de la Région Lorraine le remboursement des 3 avances consenties par cette dernière à Sky Aircraft pour un montant de 21,2 M€. De manière identique, GECI Aviation a garanti le remboursement d'une de ces avances pour un montant de 9,1 M€. Ces garanties ont été effectivement appelées par le Conseil Régional de Lorraine en décembre 2012 et en janvier 2013. A ce jour, une somme de 4 millions a été payée par le groupe.
- c) La société GECI International a bénéficié d'un abandon de créances de 500.000 euros accordé par la société XLP Holding ex-GTH en juillet 2004. Cet abandon est assorti d'une clause de remboursement éventuel en cas de retour à meilleure fortune. La clause de retour à meilleure fortune a été modifiée par des avenants du 3 octobre 2005, 26 novembre 2009 et 22 juillet 2010. Cette clause est valable jusqu'au 31 décembre 2015.

Le retour à meilleure fortune se définit comme suit : des comptes approuvés par l'assemblée générale faisant apparaître pour la deuxième année consécutive un résultat net consolidé supérieur ou égal à 1.300.000 Euros ou une situation nette consolidée supérieure ou égale à 10.000.000 Euros, étant entendu que le calcul de la situation nette consolidée ne tiendra pas compte des montants ayant pour origine toute augmentation de capital passée ou future, des opérations internes de restructuration et/ou des opérations de refacturation.

La clause de retour à meilleure fortune n'est pas applicable au 31 mars 2015.

- d) La société GECI International a bénéficié d'un abandon des intérêts de compte courant, accordé par la société XLP Holding ex-GTH, pour un montant de 328 289 euros en mars 2015. Cet abandon est assorti d'une clause de retour à meilleure fortune ayant une durée de 5 ans et dont les seuils déclencheurs cumulatifs sur un exercice sont : une situation nette positive supérieure à 8,5 millions d'euros et d'un résultat net comptable avant impôt de 0,5 millions d'euros.
- e) Lors de la renégociation des dettes auprès des créanciers durant cet exercice, un des abandons de créances obtenus pour une somme de 43 733 euros, a été assorti d'une clause de retour à meilleure fortune.
- f) La cession des filiales du pôle « Ingénierie » au groupe ALTEN a donné lieu à une garantie de passif de 300K€ qui court jusqu'à fin mars 2016.

Note 22 : Transactions avec les parties liées

L'actionnaire principal de GECI INTERNATIONAL est Serge BITBOUL qui détient, au 31/03/2015, 27,75% des actions de la société directement et indirectement via XLP Holding (ex-GTH) dont il est l'associé unique.

Le montant des compte-courants créditeurs vis-à-vis des associés dans GECI INTERNATIONAL est de 15,5 millions d'euros (y compris charges d'intérêt) au 31 mars 2015 dont 11,2 millions d'euros vis-à-vis de XLP Holding ex-GTH (dont 309K€ de charges d'intérêt pour l'exercice contre 328K€ l'exercice précédent), et 4,4 millions d'euros pour AirInvest (dont 112K€ de charges d'intérêts durant cet exercice contre 116K€ l'exercice précédent).

Un prêt de 250 K€ a été accordé à GECI Ltd par Mohacs Trading & Services SA en novembre 2012. Le prêt n'a pas été remboursé à ce jour et un report de remboursement est envisagé.

Un prêt de 135 K€ a été accordé à GECI Ltd par LeaseTech en novembre 2012. Le prêt n'a pas été remboursé à ce jour et un report de remboursement est envisagé.

GECI International a donné mandat à la société XLP Holding ex-GTH la gestion de sa trésorerie de façon ponctuelle. A la fin de cet exercice le solde constaté est de 536 K€. Ce montant a été classé actif immobilisé, et reste à disponibilité de la société pour faire face à ses besoins.

En K€	Prêt	Client	Fournisseur	Fonds / Gestion de trésorerie	C/C créditeur
GTH		15	6		11 173
AIRINVEST					4 368
Actionnaires					15 541
Mohacs trading Services	250				
Lease Tech	135				
Autres	385				
TOTAL	385				15 541

Note 23 : Rémunérations des dirigeants et des administrateurs de GECI International

La rémunération brute totale des dirigeants, salaires, bonus et éventuels avantages en nature compris, a été de :

- M. BITBOUL, Président Directeur Général, 250 000 €

Ce dirigeant n'a pas reçu de jetons de présence au titre de son mandat d'administrateur de GECI International.

Il a été attribué aux autres administrateurs, au titre de l'exercice 2014/2015, un total de 46 500 € de jetons de présence qui ont été partiellement versés.

Note 24 : Honoraires des commissaires aux comptes

En K€	Mazars				Bewiz Audit				Autres réseaux			
	Montant HT en K€		%		Montant HT en K€		%		Montant HT en K€		%	
	2014/15	2013/14	2014/15	2013/14	2014/15	2013/14	2014/15	2013/14	2014/15	2013/14	2014/15	2013/14
Audit												
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés : GECI International	72	148	73%	93%	41	98	78%	100%	0	0	0%	N/A
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés : Filiales françaises et étrangères intégrées globalement	0	10	0%	7%	0	0	0%	0%	11	0	100%	N/A
Autres Diligences et prestations directement liées à la mission du commissaire aux comptes	26	0	27%	0%	11	0	22%	0%	0	0	0%	N/A
Sous-Total	98	158	100%	100%	53	98	100%	100%	11	0	100%	0%
Autres Prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement												
Juridique, fiscal, social												
Autres (si > 10% des honoraires d'audit)												
Sous-Total	0	0	0%	0%	0	0	0%	0%	0	0	0%	0%
Total des honoraires	98	158	100%	100%	53	98	100%	100%	11	0	100%	0%

Note 25 : Options de souscription d'actions et actions gratuites

Plan d'actions gratuites voté par l'Assemblée Générale du 30 septembre 2011 :

L'assemblée générale du 30 septembre 2011 a autorisé le Conseil d'Administration à procéder jusqu'au 30 novembre 2014 à des attributions d'actions gratuites, dans la limite de 10% du capital social au jour de l'émission. Les actions ne seront définitivement acquises qu'après une période de 2 ans.

370 000 actions gratuites ont ainsi été attribuées par le Conseil d'Administration du 19 juillet 2013.

Ces attributions d'actions seront couvertes par la Société soit dans le cadre de son programme de rachat d'actions, soit par création de titres.

Compte tenu du départ de certains salariés, le nombre total d'actions gratuites potentiellement attribuées au 31 mars 2014 est de 20 000 actions.

Lors de cet exercice aucune attribution n'a été accordée

Note 26 : Taux de conversion des devises étrangères

Devises étrangères en €	Taux clôture	Taux ouverture	Taux moyen 2014/2015	Taux moyen 2013/2014
Ukraine - UAH	0,03975	0,06532	0,05510	0,08848
Royaume Uni - GBP	1,37495	1,20744	1,27495	1,18585
Inde - INR	0,01486	0,01211	0,01296	0,01232
Afrique du Sud - ZAR	0,07615	0,06855	0,07156	0,07355

Note 27 : Capitaux propres

Catégorie de titres	Nombre	Valeur nominale en €
Actions ou parts sociales composant le capital social au début de l'exercice	33 921 720	0,25
Actions ou parts sociales émises pendant l'exercice		0,25
Actions ou parts sociales composant le capital social en fin d'exercice	33 921 720	0,25

L'intégralité du capital social a été libérée et les actions ne comprennent pas de dividendes prioritaires ou de restriction de droit de vote.

Le nombre d'actions utilisé pour le calcul du résultat net par action est le nombre moyen pondéré d'actions en circulation sur l'exercice, soit un total de 33 879 996 actions. Le nombre dilué d'actions comprend ce dernier et 20 000 actions pondéré prorata temporis, soit un total de 20 000 actions qui seront potentiellement levées par les salariés (cf. note 25).

(En actions)	2014/15		2013/14		2012/13	
	Total	Moyenne pondérée	Total	Moyenne pondérée	Total	Moyenne pondérée
Actions en circulation	33 921 720	33 921 720	33 921 720	33 890 900	33 861 720	33 740 439
Actions auto-contrôle	-61 724	-61 724	-61 724	-61 724	-61 724	-69 843
Nombre d'actions retenu pour le résultat net par action	33 859 996	33 859 996	33 859 996	33 829 176	33 796 996	33 670 596

Le nombre d'actions retenu pour le résultat net par action est le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période, ce dernier prenant en compte la neutralisation des actions d'autocontrôle

(En actions)	2014/15	2013/14	2012/13
Nombre d'actions retenu pour le résultat net par action	33 859 996	33 829 176	33 670 596
Effet dilutif des stock-options et droits d'attribution d'actions gratuites	20 000	284 110	214 644
Nombre d'actions retenu pour le résultat net dilué par action	33 879 996	34 113 286	33 885 240

Il n'existe pas de titres subordonnés. Aucun dividende ne sera versé cette année.

IV. Filiales et Participations

Filiales

La société mère du groupe est GECI International. Elle est située à Paris, 48 bis Avenue Kléber, au capital de 8 480 430,00 €. Elle est cotée sur Euronext.

Dénomination	Siège Social	Méthode de consolidation	% de Contrôle	% d'Intérêt
FRANCE				
GECI International SA	48 bis, avenue Kléber 75116 PARIS	Globale	Société Mère	Société Mère
EUROPE				
GECI LTD	1 Westferry Circus, Canary Wharf, London E14 4HD, ROYAUME UNI	Globale	100	100
GECI Ukraine	16-22, B.Khmelnytskoho St., Kyiv, Ukraine	Globale	100	100
ASIE				
GECI Transportation and Engineering India Private Limited	14A&B, Hansalaya, 15 Barakhamba Road, New Delhi – 110001 - INDE	Globale	100	100
Aeroeuro Engineering India Private Limited	Punj Lloyd House, 17-18, Nehru Place, New Delhi – 110019 - INDE	Mise en équivalence	50	50
AFRIQUE				
GECI SOUTH AFRICA (PTY) LTD	1st Floor Bedford Centre Office Tower, Cnr Smith & Bradford Roads, Bedfordview 2007, AFRIQUE DU SUD	Globale	100	100

Filiale consolidée par la méthode de la « Mise en équivalence »

La filiale Aero Euro Engineering India a été consolidée par la méthode de mise en équivalence (IFRS 11). Les capitaux propres de cette filiale étant négatifs, les titres de participation ont été provisionnés pour obtenir une valeur nulle.

Hypothèses et jugements importants

La filiale Aero Euro Engineering India est une Joint-Venture, détenue à 50% par la société GECI Transportation Engineering in India, filiale à 100% de GECI International d'une part et à 50% par la société Punj Lloyd Engineering filiale à 100% du groupe Punj Llyod d'autre part. Cette filiale est de par sa nature une co-entreprise. Les décisions se prennent à la majorité absolue comme le rappelle ses statuts, aussi bien du point de vue stratégique que financier. Comme il n'y a que deux partenaires avec une égalité parfaite en nombre de voix (50% chacun), la majorité absolue ne peut être obtenue qu'à l'unanimité. Dans cette optique, la société estime qu'elle n'exerce pas de contrôle effectif sur la filiale.

Informations financières sur la filiale Aero Euro Engineering

	Fin mars 2015		Fin mars 2014	Fin mars 2015		Fin mars 2014
	En EUR	En INR	En INR	En EUR	En INR	En INR
Chiffre d'affaires	364 064	28 088 952	32 096 124	84 294	5 670 811	9 873 919
EBITDA	9 336	720 311	-2 216 692	144 246	9 703 999	9 740 647
Amortissements et provisions	54 477	4 203 108	2 030 216	29 887	2 010 635	128 100
Intérêts financiers	31 962	2 465 982	2 468 800			
Résultat Net	-77 103	-5 948 780	-6 715 708			
Actifs non courants				258 428	17 385 445	19 742 666
Actifs Courants				6 588	443 209	14 484 324
Trésorerie et assimilés				467 658	31 461 130	13 828 457
Total Actif				258 428	17 385 445	19 742 666
Dettes non courantes						
Dettes courantes						
Total Passif				258 428	17 385 445	19 742 666

V. Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés au 31 Mars 2015

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31/03/2015 sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société GECI INTERNATIONAL, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les points suivants de l'annexe aux comptes consolidés :

- La note 2-4 « Base de préparation des états financiers consolidés, et continuité d'exploitation », qui précise que les prévisions de trésorerie de la société ayant permis d'arrêter les comptes selon le principe de continuité d'exploitation reposent sur l'absence de demande de remboursement par les actionnaires XLP Holding (ex GTH) et Air Invest de leurs créances en compte courant, tant que cet appel sera susceptible d'entraîner de nouvelles difficultés financières pour la société ;
- La note 8 « Provisions », qui fait état des litiges et en particulier indique la position du Groupe au regard du litige qui l'oppose à la Région Lorraine.
- La note 2-29-c. « Risque de liquidité », qui précise que les litiges évoqués à la note 8 (région Lorraine, litiges prud'homains, litige avec un fournisseur) n'ont pas été pris en compte dans les prévisions de trésorerie et que la société considère que les montants susceptibles d'être décaissés sur les 12 prochains mois au titre de ces litiges ne remettent pas en cause sa capacité à faire face à ses échéances jusqu'au 31 mars 2016 ;

II - Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations auxquelles nous avons procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III – Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations données dans le rapport sur la gestion du groupe.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Fait à Courbevoie et à Paris, le 6 juillet 2015

Les commissaires aux comptes

B E W I Z A U D I T

LAURENT BENOUDIZ

M A Z A R S

GAËL LAMANT

20.1.4. Comptes annuels sociaux relatifs à l'exercice au clos au 31 mars 2015

I. Etats Financiers Sociaux

A. Compte de résultat

En k €	Notes	Avril-Mars.15	Avril-Mars.14
Chiffre d'affaires net	13	318	547
Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges	2	6 886	58 925
Autres produits		4	3
Produits d'exploitation		7 208	59 474
Autres achats et charges externes		1 468	2 980
Impôts, taxes et versements assimilés		48	91
Charges de personnel		820	706
Salaires et traitements		486	545
Charges sociales		334	161
Dotations d'exploitation		168	1 835
Dotations aux amortissements sur immobilisations	1	153	150
Dotations aux provisions sur actif circulant		15	1 438
Dotations aux provisions pour risques et charges	2	0	247
Autres charges d'exploitation		6 477	57 642
Charges d'exploitation		8 980	63 254
RESULTAT D'EXPLOITATION		-1 772	-3 779
Produits financiers		144 702	17 595
Produits financiers de participations		0	13 000
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		0	0
Autres intérêts et produits assimilés		22	261
Reprises sur provisions et transferts de charges	2	144 672	4 334
Différences positives de change		0	0
Produits nets sur cessions de VMP		8	0
Charges financières		145 233	715
Dotations financières aux amortissements et provisions	2	110	28
Intérêts et charges assimilées		449	687
Pertes sur créances liées à des participations		144 672	0
Charges nettes sur cessions de VMP		2	0
RESULTAT FINANCIER	14	-531	16 880
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT		-2 304	13 101
Produits exceptionnels		2 921	27 066
Charges exceptionnelles		-134	-9 416
RESULTAT EXCEPTIONNEL	15	2 786	17 649
Impôts sur les bénéfices	16	0	-79
RESULTAT NET		482	30 829

Le chiffre d'affaire est composé essentiellement de refacturation de coûts à des tiers. La liquidation de la filiale GECI Aviation SA, a été constatée lors de cet exercice, et se traduit par : la constatation des pertes liées à la sortie des titres de participation de cette société (144,7 M€) et de toutes les créances liées à cette filiale (6,4 M€) d'une part, et d'autre part, par la reprise des provisions liées à ces titres (144,7M€) et ces créances (6,4 M€). Les abandons de créances accordés par certains fournisseurs ont été comptabilisés en produits exceptionnels pour environ 2,3 M€. De même il a été comptabilisé un abandon des intérêts de compte courant de à 0,3 M€, accordé par la société XLP Holding. Enfin, lors de l'exercice précédent, tous les actifs immobilisés ont été amortis totalement de manière exceptionnelle. Ces amortissements exceptionnels seront retraités chaque année, en constatant des dotations d'exploitation d'une part et en reprenant le même montant sur ces amortissements exceptionnels. Lors de cet exercice, le montant retraité est de 152K€ (Note 15).

B. Bilan

En k€	Notes	Mars 15	Mars 14
ACTIF			
Immobilisations incorporelles brutes		859	859
Immobilisations incorporelles amortissements		-859	-859
Immobilisations incorporelles nettes	1	0	0
Immobilisations corporelles brutes		287	380
Immobilisations corporelles amortissements		-278	-380
Immobilisations corporelles nettes	1	8	0
Immobilisations financières brutes		4 427	148 877
Immobilisations financières dépréciations		-4 205	-148 877
Immobilisations financières nettes	1/2	222	0
ACTIF IMMOBILISE		230	0
Avances et acomptes versés sur commande		0	0
Créances	2/3	996	9 319
Créances clients et comptes rattachés bruts		283	39
Créances clients et comptes rattachés provision		0	-32
<i>Comptes courants sur filiales bruts</i>		538	7 229
<i>Comptes courant sur filiales provision</i>		-538	-7 229
Comptes courants sur filiales net		0	0
Autres créances		713	9 312
Disponibilités et divers		1 520	664
Valeurs mobilières de placement		172	422
Disponibilités		1 284	85
Charges constatées d'avance	3/5	63	156
ACTIF CIRCULANT		2 516	9 983
Ecarts de conversion Actif	8		
TOTAL DE L'ACTIF		2 746	9 983

Les créances sont constituées actuellement, de comptes clients (pour 0,3 M€), de comptes courants des filiales comme GECI Ltd (UK) et GTEI (India) totalement provisionnés (pour 0,5 M€), et de créances diverses pour 0,7 M€, notamment les fonds confiés à la société XLP pour 0,5 M€ dans le cadre d'un mandat de trésorerie signé en mars 2014 et des créances liées à TVA. Enfin, parmi les disponibilités, il existe un chèque de banque de 0,2 M€ en garantie des loyers des locaux situés « Avenue Kléber », un compte de titres d'auto-contrôle pour 0,1M€ provisionnés à 100%, un Compte à Terme de 1M€. La garantie à première demande a été classée dans les actifs financiers.

En k€		Mars 15	Mars 14
PASSIF	Notes		
Capital social	6	8 480	8 480
Prime d'émission		46 180	46 180
Réserve légale		820	820
Autres réserves		119	119
Report à nouveau		-70 559	-101 388
Résultat de l'exercice		483	30 829
CAPITAUX PROPRES		-14 476	-14 959
Provisions pour risques sur filiales		2	2
Autres provisions pour risques		467	614
Provision pour charges		0	0
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	2	469	616
Dettes financières	3	15 545	16 164
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		3	1
Comptes courants actionnaires		15 542	16 163
Comptes courants sur filiales		0	0
Dettes diverses	3	1 209	8 161
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		592	6 215
Dettes fiscales et sociales		460	1 890
Autres dettes		157	56
Produits constatés d'avance	3/5	0	0
DETTES		16 753	24 326
Ecart de conversion Passif	8	0	0
TOTAL DU PASSIF		2 746	9 983

Du fait que les fonds propres sont inférieurs à la moitié du capital social, la société a dû convoquer, en vertu de l'article L 225-248 du code de commerce une assemblée générale extraordinaire pour décider de la dissolution anticipée de la société ou de sa continuation avec reconstitution des capitaux propres. A cet égard, l'assemblée générale du 30 mai 2014 a écarté la dissolution anticipée. La société travaille sur un projet de reconstitution de ses capitaux propres avant la fin de l'année civile 2015. Les dettes financières sont composées essentiellement des comptes courants d'actionnaires : XLP Holding (11,2M€) et Air Invest (4,4M€). Les dettes d'exploitation concernent globalement des dettes courantes.

II. Notes Annexes

2.1. Activité et faits marquants

Le siège social a été transféré en mars 2015, au 48 bis avenue Kléber – 75116 PARIS.

Le chiffre d'affaire se compose essentiellement de coûts, notamment informatiques, refacturés à des tiers, notamment la refacturation d'une partie des coûts informatiques à la société ALTEN.

La liquidation de la filiale GECI Aviation SA, a été actée lors de cet exercice, et se traduit par : la constatation des pertes liées à la sortie des titres de participation de cette société (144,7 M€) et de toutes les créances liées à cette filiale (6,4 M€), d'une part et d'autre part, par la reprise des provisions liées à ces titres (144,7M€) et ces créances (6,4 M€).

La société poursuit ses efforts de désendettement. La majeure partie de ces dettes antérieures, notamment les fournisseurs et les dettes sociales et fiscales, a été soldée. Les abandons de créances accordés par certains fournisseurs ont été comptabilisés en produits exceptionnels pour environ 2,3 M€.

La créance de CIR 2012 d'un montant de 3,9 M€, saisie dans un premier temps par la Région Lorraine, a été finalement libérée et encaissée en avril 2014. En contrepartie de cette libération du CIR 2012, le groupe a remboursé 4M€ à la Région Lorraine.

Le reliquat de CIR 2011 encaissé en septembre 2014 a été de 0,7M€.

La créance CIR 2010, mobilisée auprès de la Société Générale a été rétrocédée par celle-ci à GECI International pour un montant de 0,6 M€ en octobre 2014, tous frais déduits

L'exercice encours est une année de transition, incluant des frais exceptionnels liés au redressement et stratégie de retournement de la société et avant que le redéploiement ne porte ses fruits, la société opère désormais avec une structure de coûts réduite (80K€ à 100K€ mensuels).

2.2. Evènements postérieurs à la clôture

Néant.

2.3. Règles de présentation

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux dispositions légales françaises, en particulier le règlement 2014-03 de l'Autorité des Normes Comptables.

2.4. Continuité d'exploitation

Les comptes au 31 Mars 2015 ont été établis dans le cadre d'un principe de continuité d'exploitation, celle-ci devant s'apprécier sur un horizon de 12 mois à compter de la date de clôture, soit jusqu'au 31 mars 2016.

Les divers efforts de restructuration, et les négociations des dettes fournisseurs, ont permis à la société de maintenir un niveau de trésorerie qui lui permet de faire face à ses échéances certaines sur les 12 prochains mois.

Les risques liés aux divers litiges (région Lorraine, litiges prud'hommaux, litige avec un fournisseur) ne sont pas pris en compte dans l'élaboration de la prévision de trésorerie, car l'issue reste incertaine et dont le terme peut dépasser les 12 prochains mois. La société considère que les montants susceptibles d'être décaissés sur les 12 prochains mois au titre de ces litiges ne remettent pas en cause sa capacité à faire face à ses échéances jusqu'au 31 mars 2016.

Par ailleurs, les prévisions de trésorerie n'incluent pas non plus de remboursement des comptes courants des actionnaires GTH (11,2 M€) et Air Invest (4,4 M€), comme précisé lors de l'exercice précédent ; ceux-ci ayant réitéré qu'ils n'appelleront pas de remboursement tant que cet appel serait susceptible de mettre en péril la pérennité du groupe.

Enfin, il est envisagé l'incorporation de la majeure partie de ces comptes courants dans le capital de la société pour répondre à la nécessité légale de reconstitution des fonds propres de la société lors du prochain semestre fiscal. Cette opération sera proposée lors de la prochaine assemblée générale.

2.5. Immobilisations

Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles correspondent essentiellement à des logiciels. Ils sont amortis linéairement sur une durée propre à chaque utilisation sans excéder 3 ans.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles figurent au bilan pour leur valeur d'acquisition ou à leur coût de production.

Les amortissements sont calculés suivant les modèles linéaires ou dégressifs en fonction de la durée de vie prévue :

- Installations générales 5 à 10 ans
- Matériels de transport 5 ans
- Matériels informatiques 3 à 5 ans
- Matériel de bureau 3 à 5 ans
- Mobilier 10 ans

2.6. Participations, autres titres immobilisés, valeurs mobilières de placements

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires.

La valeur d'inventaire correspond à la valeur d'usage pour la société. Elle est déterminée en fonction de la contribution à l'actif net consolidé des sociétés détenues, de leur rentabilité ainsi que de leur perspective d'avenir.

Des provisions sont constatées au cas par cas lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur d'origine et que les perspectives d'avenir des filiales ne permettent pas un retour à la rentabilité à moyen terme.

Les provisions sont constatées dans l'ordre suivant : par dépréciation des titres de participation, puis par dépréciation des comptes courant puis par provision pour risques.

2.7. Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

2.8. Opérations en devises

Les charges et produits en devises sont enregistrés pour leur contre-valeur à la date de l'opération.

Les dettes, créances, disponibilités en devises figurent au bilan pour leur contre-valeur au cours de fin d'exercice. La différence résultant de l'actualisation des dettes et créances en devises à ce dernier cours est portée au bilan en « écart de conversion ».

Les pertes latentes de change non compensées font l'objet pour leur totalité d'une provision pour risque.

2.9. Régime fiscal et impôts sur les résultats

Il n'existe plus de groupe d'intégration fiscale, depuis l'exercice précédent, suite à la cession de ses filiales GECI Systèmes, AGIR et GECI Services, en mars 2014. Le solde des déficits fiscaux générés précédemment avec ce groupe fiscal a été gardé sur la société GECI International, tête de groupe de l'époque, comme le prévoyaient les conventions passées entre les sociétés constituant ce groupe.

2.10. Trésorerie

La trésorerie comprend les liquidités immédiatement disponibles à la vente et qui ne présentent pas de risque significatif de perte de valeur à court terme. En cas d'excédents de trésorerie, ces derniers sont investis dans des valeurs mobilières de placement à fort coefficient de liquidités (SICAV et certificat de dépôt).

2.11. Provisions

Une provision est constituée lorsqu'il existe un passif, c'est-à-dire, un élément du patrimoine ayant une valeur économique négative, né d'une obligation actuelle (légale, réglementaire ou contractuelle) à l'égard d'un tiers (déterminable ou non) dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers et dont l'échéance ou le montant ne sont pas fixés de façon précise à la clôture.

Leur évaluation se base sur l'estimation la plus probable de la dépense nécessaire pour éteindre l'obligation. L'actualisation est appliquée, dès lors que son effet est significatif, et est comptabilisée en charges financières.

2.12. Retraites et autres engagements vis à vis du personnel

Les salariés de la société bénéficient d'un régime de retraite à prestations définies (indemnités de fin de carrière légales) qui constituent une obligation pour le Groupe. Cette obligation n'est pas comptabilisée mais est portée en engagements hors bilan.

Le montant de l'engagement est estimé sur la base d'évaluations actuarielles par un cabinet d'actuaire indépendant à la clôture de chaque exercice. L'évaluation actuarielle intègre des hypothèses d'âge de départ, d'évolution des salaires et de rotation du personnel.

Les principales hypothèses retenues sont :

- Age de départ à la retraite : à l'initiative du salarié entre 62 ans et 64 ans selon les catégories d'effectif (non cadre/cadre).
- Taux d'actualisation : 1,25 %.
- Taux d'inflation attendu sur le long terme : 2 %.
- Taux de progression des salaires : 2,5 %.
- Turn-over annuel déterminé par tranche d'âges entre 0 % et 20 %.

III. Notes Sur Les Comptes Sociaux

Note 1 Immobilisations

	Valeur brute Début d'exercice	Acquisitions	Diminutions	Valeur brute Fin d'exercice
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement, de développement				
Autres immobilisations incorporelles	859			859
TOTAL	859	-	-	859
Immobilisations corporelles				
Installations générales, agencements divers	44	6		50
Matériel de transport	21			21
Matériel de bureau, informatique et mobilier	315	5	104	216
Avances et acomptes	-			-
TOTAL	380	11	104	286
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées	148 877		144 672	4 205
Prêts et autres immobilisations financières	-	222		222
TOTAL	148 877	222	144 672	4 427
TOTAL	150 116	232	144 776	5 574

Les matériels liés au contrat Corhofi ont été intégralement sortis. Ces matériels ont été amortis de façon exceptionnelle à 100% lors de l'exercice précédent. Les titres de participation de la filiale GECI Aviation SA ont également été sortis des immobilisations financières, suite à sa liquidation judiciaire. Ces titres ont été intégralement provisionnés, leur valeur comptable était nulle dans les actifs de la société

Variation des amortissements	Montant Fin exercice	Dotations	Reprises	Montant Fin exercice
Immobilisations incorporelles				
Autres immobilisations incorporelles	859		-	859
TOTAL	859	-	-	859
Immobilisations corporelles				
Installations générales, agencements et divers	44	0		44
Matériel de transport	21			21
Matériel de bureau, informatique et mobilier	316	1	102	214
TOTAL	380	1	102	279
TOTAL	1 239	1	102	1 138

Note 2 Provisions

	Montant Début exercice	Dotations	Nature	Reprises suite à consommation	Reprises non utilisées	Nature	Montant Fin exercice
Provisions pour risque sur les filiales	2		Exploitation			Exploitation	2
Autres provisions pour risques	614		Exploitation	147		Exploitation	467
	-		Exceptionnel			Exceptionnel	-
Total prov. pour risques et charges	616	-	-	147	-		469
Provisions sur titres de participation	148 877		Financier	144 672		Financier	4 205
			Exceptionnel			Exceptionnel	
Provisions sur VMP		110	Financier			Financier	110
			Exceptionnel			Exceptionnel	
Provisions sur comptes courants	7 229	15	Exploitation	6 706		Exploitation	538
			Exceptionnel			Exceptionnel	
Provisions sur comptes clients	32		Exploitation	32		Exploitation	-
			Exceptionnel			Exceptionnel	
Total prov. pour dépréciation	156 138	125		151 410			4 853
TOTAL	156 753	125		151 557	-		5 322

Dans le cadre du litige avec un fournisseur dont la réclamation porte sur 908 K€, le risque maximal estimé et provisionné par la société s'élève à 200 K€

Les provisions sur les litiges prud'homaux s'élèvent à 268K€. Elles concernent deux dossiers dont les demandes s'élèvent à 952 K€. Pour le premier dossier, le conseil des prud'hommes a rendu son délibéré le 27 mai 2015, et a constaté le partage des voix, aucune date n'a pas été fixée pour la prochaine audience. Tandis que dans le deuxième dossier, le conseil des prud'hommes a débouté le plaignant de toutes ses demandes le 24 juin 2015. Ce dernier a la possibilité encore de faire appel de cette décision favorable à la société.

Enfin, quelques provisions ont été reprises, soit parce qu'elles sont devenues sans objet, soit elles ont trouvé des issues favorables ou défavorables à la société. Par ailleurs, les autres provisions dont les issues ne sont pas encore connues à la clôture de l'exercice ont toutes été maintenues.

En K€ - Provisions liées aux participations	Titres	Comptes courants	Risques & Charges	Total
Provisions au 31/03/14	148 877	7 229	2	156 108
GECI Ukraine				-
GECI India		15		15
Geci LTD		(311)		(311)
GECI LLC				-
GECI Aviation	(144 671)	(6 395)		(151 066)
Mouvements 2014/2015	(144 671)	(6 691)	-	(151 362)
Provisions au 31/03/15	4 206	538	2	4 746

Note 3 Etat des créances et des dettes

Etat des créances	Montant Total	A un an au plus	A plus d'un an
Créances rattachées à des participations	-	-	-
Prêts	-	-	-
Autres immobilisations financières	222	-	222
TOTAL ACTIF IMMOBILISE (> 1 an)	222	-	222
Créances clients	283	283	-
Personnel et comptes rattachés	19	19	-
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	3	3	-
Etat - Impôts sur les bénéfiques	-	-	-
Etat - Taxe sur la valeur ajoutée	153	153	-
Etat - Divers	-	-	-
Groupe et associés	538	538	-
Débiteurs divers	538	538	-
TOTAL ACTIF CIRCULANT (< 1 an)	1 534	1 534	-
Charges constatées d'avance (< 1 an)	63	63	-
TOTAL	1 818	1 597	222

Etat des dettes	Montant Total	A un an au plus	A plus d'un an et cinq ans au plus
Emprunts auprès des établissements de crédit	3	3	-
Emprunts et dettes financières divers	-	-	-
Fournisseurs et comptes rattachés	592	592	-
Personnel et comptes rattachés	216	216	-
Sécurité sociale et autres organismes	165	165	-
Impôts sur les bénéfiques	-	-	-
Taxe sur la valeur ajoutée	47	47	-
Autres impôts, taxes et assimilés	32	32	-
Groupe et associés	15 542	-	15 542
Autres dettes	157	157	-
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	-	-	-
Produits constatés d'avance (< 1 an)	-	-	-
TOTAL	16 753	1 211	15 542

Note 4 Charges à payer et produits à recevoir

- Montant des charges à payer inclus dans les postes suivants du bilan :

	Mars 2015	Mars 2014
Dettes fournisseurs	74	211
Dettes fiscales et sociales	320	376
Autres dettes	164	68
TOTAL	558	654

- Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan :

	Mars 2015	Mars 2014
Créances clients et comptes rattachés	0	0
Divers, produits à recevoir	0	5167
TOTAL	-	5 167

Le CIR 2012, séquestré par la Région Lorraine a été débloqué en début d'exercice pour 3,9 millions d'euros, Le reliquat de CIR 2010, mobilisé auprès de la SG a été débloqué en octobre 2015 pour 0,6 millions d'euros. Enfin le CIR 2011, mobilisé auprès de la BPI, a été débloqué en septembre 2015 pour 0,7 millions d'euros.

Note 5 Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Mars 2015	Mars 2014
Charges d'exploitation	63	156
TOTAL	63	156

Produits constatés d'avance	Mars 2015	Mars 2014
Produits d'exploitation	0	0
TOTAL	0	0

Note 6 Capital social

Catégories de titres	Nombre	Valeur nominale (en €)
Actions ou parts sociales composant le capital social au début de l'exercice	33 921 720	0,25
Actions ou parts sociales émises pendant l'exercice	-	0,25
Actions ou parts sociales composant le capital social en fin d'exercice	33 921 720	0,25

Le tableau de variation des capitaux propres se présente comme suit :

	En k €	Capitaux Propres au 31/03/2014	Augmentation de Capital	Affectation du Résultat n-1	Dividendes	Résultat net de l'exercice	Autres mouvements	Capitaux Propres au 31/03/2015
Capital Social		8 480						8 480
Primes d'émissions		46 180						46 180
Réserve Légale		820						820
Autres réserves		119						119
Report à nouveau		(101 386)		30 829				(70 558)
Résultat net		30 829		(30 829)		482		482
TOTAL		(14 958)	-	-	-	482	-	(14 476)

	En k €	Capitaux Propres au 31/03/2013	Augmentation de Capital	Affectation du Résultat n-1	Dividendes	Résultat net de l'exercice	Autres mouvements	Capitaux Propres au 31/03/2014
Capital Social		8 465	15					8 480
Primes d'émissions		46 195	(15)					46 180
Réserve Légale		820						820
Autres réserves		119						119
Report à nouveau		(77 341)		(24 047)				(101 386)
Résultat net		(24 047)		24 047		30 829		30 829
TOTAL		(45 788)	-	-	-	30 829	-	(14 958)

Les fonds propres étant inférieurs à la moitié du capital social, la société a dû convoquer, en vertu de l'article L 225-248 du code de commerce une assemblée générale extraordinaire pour décider de la dissolution anticipée de la société ou de sa continuation avec reconstitution des capitaux propres. A cet égard, l'assemblée générale du 30 mai 2014 a écarté la dissolution anticipée. La société travaille sur un projet de reconstitution de ses capitaux propres avant la fin de l'année civile 2015.

Note 7 Location financement

Immobilisations en Location Financement	En K€		Cumul des Dotations aux amortissements	Valeur nette au 31/03/2015
	Coût d'entrée	Dotations aux amortissements de l'exercice		
Immobilisations Incorporelles	2 346	-	(2 346)	-
Immobilisations Corporelles	2 917	-	(2 917)	-
	5 263	-	(5 263)	-

Engagements de crédit bail	En K€			Prix de rachat résiduel
	Redevances payées		à payer total	
	exercice	cumul		
Immobilisations Incorporelles	167	2 830	0	0
Immobilisations Corporelles	178	3 487	14	0
Total	345	6 317	14	0

Engagements de crédit bail	En K€			Total
	Redevances à payer			
	- 1 an	1 à 5 ans	+ 5 ans	
Immobilisations Incorporelles	0	0		0
Immobilisations Corporelles	14	0		14
Total	14	0	0	14

Note 8 Ecarts de conversion

N/A

Note 9 Effectifs

Effectif moyen	Mars 2015	Mars 2014
Cadres	7	7
Agents de maîtrise et techniciens	0	0
Employés	1	1
TOTAL	8	8

Note 10 Rémunération des dirigeants

La rémunération globale des dirigeants, au titre de la Société et de ses filiales, allouée au titre de l'exercice, s'élève à 250 008 €.

Les dirigeants n'ont pas reçu de jetons de présence au titre de leurs mandats d'administrateurs de GECI International.

Les autres administrateurs ont bénéficié au titre de l'exercice 2014/2015 d'un total de 22 500 € de jetons de présence, qui ont été partiellement versés.

Note 11 Engagements hors bilan

Engagements donnés	Mars 2015	Mars 2014
Engagements de retraite (1)	52	20
Aval et cautions (2)	17 372	17 200
Engagement loyers des véhicules en LLD	0	0
Abandon de créances avec clause de retour à meilleur fortune (3)	872	500
Mobilisation de Créances CIR 2010 (4)	-	2 426
Garantie de passif vis-à-vis d'Alten / Cession Ingénierie (5)	300	300
TOTAL	18 596	20 446
Volume d'heures cumulées dues aux salariés au titre du DIF (6)	500	575
<i>Volume d'heures cumulées n'ayant pas donné lieu à demande</i>	500	575

(1) Les hypothèses de calcul sont décrites dans les règles et méthodes comptables.

(2) La société GECI International a garanti auprès de la Région Lorraine le remboursement des 3 avances consenties par cette dernière à Sky Aircraft pour un montant de 21,2 M€. Ces garanties ont été effectivement appelées par le Conseil Régional de Lorraine en décembre 2012 et en janvier 2013. Le CIR 2012 a été, par ailleurs, séquestré à la demande de la Région Lorraine, pour garantir le remboursement de ces montants.

Dans le cadre du protocole de cession du Pôle Ingénierie à Alten en février 2014, il a été conclu un accord avec la Région Lorraine, décidant du paiement de 4 millions d'euros à la Région Lorraine, en contrepartie de la mainlevée des différentes procédures d'exécution forcées. Le contentieux sur le fond pour décider si GECI International est redevable de ces garanties se poursuivra.

GECI International a décidé, sur conseil de ses avocats, de ne pas passer de provision au titre de ces aides, en ce que les conditions de remboursement des deux premières ne sont pas réunies et en ce que le versement de la dernière aide - « avance de trésorerie en attendant la mise en place des financements convenus par les partenaires privés et publics » – peut s'analyser comme s'inscrivant dans le cadre de la participation au capital de GECI Aviation, telle que contractualisée à l'origine entre le groupe et la Région.

Il a été constitué également « une garantie à première demande » pour un montant de 172 K€, en faveur du bailleur des locaux situés au « 48, bis Avenue Kléber – Paris 16^{ème} ».

(3) Abandon de créance avec clause de retour à meilleure fortune accordé par la société GTH.

□ La société Geci International a bénéficié d'un abandon de créances de 500 000 euros accordé par la société GTH en juillet 2004.

Cet abandon est assorti d'une clause de remboursement éventuel en cas de retour à meilleure fortune. La clause de retour à meilleure fortune a été modifiée suite à l'augmentation de capital de juillet 2005 des avenants du 3 octobre 2005, 26 novembre 2009 et 22 juillet 2010. Cette clause est valable jusqu'au 31 décembre 2015.

Le retour à meilleure fortune se définit comme suit : des comptes approuvés par l'assemblée générale faisant apparaître pour la deuxième année consécutive un résultat net consolidé supérieur ou égal à 1 300 000 Euros ou une situation nette consolidée supérieure ou égale à 10 000 000 Euros, étant entendu que le calcul de la situation nette consolidée ne tiendra pas compte des montants ayant pour origine toute augmentation de capital passée ou future, des opérations internes de restructuration et/ou des opérations de refacturation.

□ La société Geci International a bénéficié d'un abandon de créances de 328 289 euros accordé par la société GTH en mars 2015.

Cet abandon est assorti d'une clause de remboursement éventuel en cas de retour à meilleure fortune.

Le retour à meilleure fortune se définit comme suit : des comptes approuvés par l'assemblée générale faisant apparaître lors de l'un des cinq prochains exercices, un résultat net comptable avant impôts supérieur ou égal à 500 000 Euros et une situation nette comptable supérieure ou égale à 8 500 000 Euros, ces conditions seront prises en compte de façon cumulative.

(4) Il s'agit du CIR 2010, financé par la Société Générale, la démarche de recouvrement a été effectuée par la Société Générale en juillet 2014, le remboursement est obtenu en octobre 2014.

(5) La cession des filiales du pôle « Ingénierie » au groupe ALTEN a donné lieu à une garantie de passif de 300K€ qui court jusqu'à fin mars 2016.

(6) Le DIF est le Droit Individuel à la Formation.

Note 12 Accroissements et allègements de la dette future d'impôts

Nature des différences temporaires	Mars 2015	Mars 2014
Ecarts de conversion Actif	-	-
Total des accroissements	0	0
Provisions non déductibles (C/C et Risque)		(4 933)
Provisions perte de change	-	-
Ecarts de conversion Passif	-	-
Organic		-
Amortissements réputés différés	(252)	(404)
Déficits reportables	(53 737)	(54 072)
Total des allègements	(53 988)	(59 409)

Note 13 Chiffre d'affaires

Répartition par secteur d'activité	Mars 2015	Mars 2014
Refacturations aux filiales	0	546
Prestations de services	318	0
Produits des activités annexes	-	1
TOTAL	318	547

Répartition par marché géographique	Mars 2014	Mars 2014
France	318	523
Allemagne	0	16
Grande-Bretagne	0	7
Suisse	0	0
Espagne	0	1
Roumanie	0	0
Autres	0	1
TOTAL	318	547

Le chiffre d'affaires est composé essentiellement de la refacturation de divers coûts (informatiques ou autres) à des tiers (ALTEN notamment).

Note 14 Résultat Financier

	En k€	Mars 2015	Mars 2014
Produits financiers			
Produits financiers de participations		0	13 000
Autres intérêts et produits assimilés		22	261
Reprises sur provisions et transferts de charges		144 672	4 334
Produits nets sur cessions de VMP		8	0
TOTAL		144 702	17 595
Charges financières			
Dotations financières aux amortissements et provisions		111	28
Intérêts et charges assimilées		145 120	687
Différences négatives de change		0	0
Charges nettes sur cessions de VMP		2	0
TOTAL		145 233	715

Le résultat financier a été impacté par la comptabilisation de la perte liée à la sortie des titres de participation de la filiale GECI Aviation SA et la reprise des provisions liées à ces titres. Il est principalement constitué des intérêts des comptes courants pour 421K€ et la provision pour dépréciation sur les titres d'autocontrôle (111K€).

Note 15 Résultat exceptionnel

	En k€	Mars 2015	Mars 2014
Produits exceptionnels			
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		2 737	
Produits de cession des immobilisations incorporelles		1	
Produits de cession des immobilisations financières		-	7 400
Produits exceptionnels divers		30	14 733
Reprise sur provision pour dépréciation exceptionnelle		152	4 933
TOTAL		2 921	27 066
Charges exceptionnelles			
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		12	4 272
VNC des immobilisations corporelles cédées		2	-
VNC des immobilisations financières cédées			4 384
Charges exceptionnelles diverses		120	356
Dotations aux amortissements exceptionnels (cf Note 1)			404
Dotations aux provisions pour risques et charges		-	-
TOTAL		134	9 416

La renégociation des dettes fournisseurs ont permis de dégager un profit exceptionnel de plus de 2,3 millions d'euros. L'actionnaire XLP holding, a consenti un abandon d'intérêts de son compte courant de l'exercice 2013-2014 pour un montant de 0,3 millions d'euros.

Enfin, la reprise sur dotations exceptionnelles (152K€), concernent le retraitement annuel dans les comptes sociaux de GECI International, des amortissements exceptionnels comptabilisés lors de l'exercice précédent.

Note 16 Note sur produits d'impôts

En k€	Mars 2015	Mars 2014
Produit d'intégration fiscale GECI Systèmes	-	(79)
Produit d'intégration fiscale AGIR	-	-
Crédit Impôts apprentissage	-	-
Total	-	(79)

Note 17 Tableau des filiales et participations au 31 mars 2015

Participations	Adresse	% de capital détenu	Valeur comptable des titres (€)		Devise	Capital social	Capitaux propres sociaux (dt résultat)	Résultat social	Prêts, avances consentis non encore remboursés	Engagements hors bilan donnés	Dépréciations des Comptes Courants
			Brut	Net							
GECI Ltd	1 Westferry Circus, Canary Wharf, London E14 4HD, UK	100	3 873 400	-	£	3 530 000	(590 030)	(40 778)	483 193	-	(483 193)
GECI UKRAINE	16-22, B.Khmelnytskoho St., Kyiv, Ukraine	100	50 000	-	€	528 464	85 016	-	-	-	-
GECI TEIP (India)	14A&B, Hansalaya, 15 Barakhamba Road, New Delhi - 110001	99,99	281 763	-	RS	20 700 000	(635 937)	-	55 030	-	(55 030)
Sociétés consolidées			4 205 163	-					538 223	-	(538 223)
Sociétés non consolidées			-	-					-	-	-
Ensemble des sociétés			4 205 163	-					538 223	-	(538 223)

Note 18 Opérations réalisées avec les entreprises liées

En K€	Fonds Confiés en mandat de Gestion	Client	Fournisseur	C/C débiteur	C/C créditeur
GECI LIMITED				483	
GECI UKRAINE					
GECI TEIP (INDIA)				55	
Sociétés Consolidées	-	-	-	538	-
Sociétés Non Consolidées	-	-	-	-	-
XLP Holding (GTH)	536	15	6		11 173
AIRINVEST					4 368
Actionnaires	536	15	6	-	15 541
TOTAL	536	15	6	538	15 541

En k€	Mandat de Trésorerie	Refacturation Autres Produits	Produits financiers	Charges financières
GECI Ltd			22	
Sociétés Consolidées	-	-	22	-
Sociétés Non Consolidées	-	-	-	-
TOTAL	-	-	22	-
XLP Holding (GTH)	(5)	12		(309)
AIRINVEST				(112)
TOTAL	(5)	12	-	(421)

Note 19 Taux de conversion des devises étrangères

Devises étrangères en €	Taux clôture	Taux ouverture	Taux moyen 2014/2015	Taux moyen 2013/2014
Ukraine - UAH	0,03975	0,06532	0,05510	0,06531
Royaume Uni - GBP	1,37495	1,20744	1,27495	1,20236
Inde - INR	0,01486	0,01211	0,01296	0,01186
Afrique du Sud - ZAR	0,07615	0,06855	0,07156	0,06729

IV. Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels, exercice clos le 31 mars 2015

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31/03/2015, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société GECI INTERNATIONAL, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les points suivants de l'annexe :

- La note 2-4 « Continuité d'exploitation », qui précise que les prévisions de trésorerie de la société ayant permis d'arrêter les comptes selon le principe de continuité d'exploitation :
 - reposent sur l'absence de demande de remboursement par les actionnaires XLP Holding (ex. GTH) et Air Invest de leurs créances en compte courant, tant que cet appel sera susceptible d'entraîner de nouvelles difficultés financières pour la société ;
 - n'incluent aucun décaissement au titre des litiges (région Lorraine, litiges prud'homaux, litige avec un fournisseur), étant précisé que la société considère que les montants susceptibles d'être décaissés sur les 12 prochains mois au titre de ces litiges ne remettent pas en cause sa capacité à faire face à ses échéances jusqu'au 31 mars 2016 ;;
- La note 11 « Engagements Hors Bilan », qui explicite la position de la société au regard du litige qui l'oppose à la Région Lorraine.

II - Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations auxquelles nous avons procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III - Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

A l'exception de l'incidence éventuelle des faits exposés dans la première partie de ce rapport, nous n'avons pas d'autres observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 225-102-1 du code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces

comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations à l'identité des détenteurs du capital et des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Fait à Courbevoie et à Paris, le 6 juillet 2015

Les commissaires aux comptes

B E W I Z A U D I T

LAURENT BENOUDIZ

M A Z A R S

GAËL LAMANT

20.1.5. Comptes consolidés relatifs à l'exercice clos au 31 mars 2014

I. ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

1.1. Etat du résultat global

	en k€	Notes	Avril.13-Mars.14	Avril.12-Mars.13 Retraité	Avril.12-Mars.13 Publié
Chiffre d'affaires		1	1 206	1 463	62 639
Autres Produits courants			0	0	8
Coûts directs		2	-2 236	-3 513	-51 716
Marge sur coûts directs			-1 030	-2 050	10 930
<i>% du chiffre d'affaires</i>			-85,34%	-140,15%	17,45%
Coûts généraux et administratifs		3	-2 847	-10 473	-25 830
Résultat opérationnel Courant			-3 876	-12 523	-14 900
Autres Produits et Charges Opérationnels		4	-1 271	-2 844	-6 790
Résultat opérationnel Net			-5 147	-15 367	-21 691
Coût de l'endettement financier net		5	-712	-1 016	-1 222
Autres charges et produits financiers		5	-20	-43	-209
Résultat courant avant impôt			-5 879	-16 426	-23 122
Impôts sur les bénéfices		16	0	56	10
Résultat net avant plus-values nettes sur participations cédées et résultat net des activités abandonnées			-5 879	-16 370	-23 112
Résultat net des activités abandonnées / destinées à être cédées ⁽¹⁾			25 034	25 665	32 406
Résultat net			19 154	9 294	9 294
<i>Attribuable aux propriétaires de la société mère</i>			15 184	-2 636	-2 636
Attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle			3 970	11 930	11 930
(en euros par action)			Avril.13-Mars.14	Avril.12-Mars.13 Retraité	Avril.12-Mars.13 Publié
Nombre moyen pondéré d'actions pour le calcul du résultat de base			33 826 176	33 670 596	33 670 596
Nombre moyen pondéré d'actions pour le calcul du résultat dilué			34 110 286	33 885 240	33 885 240
Résultat net de base par action			0,566	0,276	0,276
Résultat net dilué par action			0,562	0,274	0,274
Résultat net de base par action – hors résultat des activités abandonnées/destinées à être cédées			-0,174	-0,686	-0,686
Résultat net dilué par action – hors résultat des activités abandonnées/destinées à être cédées			-0,172	-0,682	-0,682

(1) Le montant de 25 M€ figurant sur la ligne « Résultat des activités abandonnées » au 31 mars 2014 concerne :

- d'une part, la cession des filiales du pôle Ingénierie (GECI Systèmes, AGIR, GECI Services, GECI GmbH, Do-Pro Services GmbH, GES et GECI Ingeniera) au groupe ALTEN, avec un impact de 15,5 M€. Cet impact se décompose de la façon suivante : un résultat de la période négatif de -6,2 M€ et l'impact de la cession / déconsolidation au 31 mars 2014 pour 21,7 M€ qui s'explique en particulier par l'abandon par GECI Systèmes de sa créance en compte courant sur GECI International.
- d'autre part, les filiales du pôle Aviation (GECI Aviation, GECI Aviation Industries et Reims Aviation Industries) qui ont été liquidées. Les impacts financiers sont de :
 - o -1 M€ pour GECI Aviation, ce montant est composé du résultat de la période (-2,2 M€) ainsi que l'écart entre l'actif net (152M€) et la juste valeur des créances (-151M€) avec cette filiale
 - o + 1,8 M€ pour GECI Aviation Industries, ce montant résulte de l'écart entre l'actif net (27,7M€) et la juste valeur des créances (-25,9M€) avec cette filiale
 - o + 8,8 M€ pour REIMS Aviation Industries, ce montant est composé de l'écart entre l'actif net (28M€) et la juste valeur des créances (-19,3M€) avec cette filiale

Au 31 mars 2013, la ligne Activité abandonnées dont le montant s'élève à 25.7 M€ porte sur les montants suivants :

- d'une part, la cession des filiales du pôle Ingénierie (GECI Systèmes, AGIR, GECI Services, GECI GmbH, Do-Pro Services GmbH, GES et GECI Ingeniera) au groupe ALTEN, avec un impact de + 5,3 M€. Cet impact représente le résultat de la période de ces filiales.
- d'autre part, les filiales du pôle Aviation : SKY Aircraft qui a été liquidée durant l'exercice 2012-2013, et GECI Aviation, GECI Aviation Industries et Reims Aviation Industries qui ont été liquidées durant l'exercice 2013-2014. Les impacts financiers sont de :
 - o +32,4 M€ pour Sky Aircraft, ce montant se décompose en 18,4 M€ en part du Groupe et 14 M€ attribuables aux minoritaires.
 - o -12 M€ pour GECI Aviation, GECI Aviation Industries et Reims Aviation Industries. Ce montant représente le résultat de la période de ces filiales.

	en k€	Notes	Avril.13-Mars.14	Avril.12-Mars.13 Retraité	Avril.12-Mars.13 Publié
Résultat de l'exercice			19 154	9 294	9 294
<i>Pertes et profits de conversion des états financiers des filiales en monnaie étrangère</i>			19	19	19
<i>Ecart de conversion sur invest. net à l'étranger</i>			0	0	0
<i>Impôt différé constaté directement en situation nette</i>			0	0	0
Produits et charges comptabilisés directement en capitaux propres			19	19	19
Résultat global total			19 174	9 313	9 313
Attribuable aux propriétaires de la société mère			15 204	-2 617	-2 617
Attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle			3 970	11 930	11 930

Tableau de retraitement de l'état de compte de résultat global de mars 2013

Afin de permettre la comparabilité de l'exercice 2013-2014 avec l'exercice précédent, conformément à la norme IFRS 5, le compte de résultat de fin mars 2013 a été retraité.

en k€	Notes	Avril.12-Mars.13 Publié	Retraitement (sortie périmètre Activités abandonnées/cédées)	Avril.12-Mars.13 Retraité
Chiffre d'affaires	1	62 639	61 176	1 463
Autres Produits courants		8	8	0
Coûts directs	2	-51 716	-48 203	-3 513
Marge sur coûts directs		10 930	12 980	-2 050
<i>% du chiffre d'affaires</i>		17,45%	21,22%	-140,15%
Coûts généraux et administratifs	3	-25 830	-15 357	-10 473
Résultat opérationnel Courant		-14 900	-2 377	-12 523
Autres Produits et Charges Opérationnels	4	-6 790	-3 947	-2 844
Résultat opérationnel Net		-21 691	-6 324	-15 367
Coût de l'endettement financier net	5	-1 222	-206	-1 016
Autres charges et produits financiers	5	-209	-166	-43
Résultat courant avant impôt		-23 122	-6 696	-16 426
Impôts sur les bénéfices	16	10	-45	56
Résultat net avant plus-values nettes sur participations cédées et résultat net des activités abandonnées		-23 112	-6 741	-16 370
Résultat net des activités abandonnées / destinées à être cédées		32 406	6 741	25 665
Résultat net		9 294	0	9 294
<i>Attribuable aux propriétaires de la société mère</i>		-2 636		-2 636
Attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle		11 930		11 930

1.2. Etat de la situation financière

	en k€	Notes	Avril.13-Mars.14	Avril.12-Mars.13
ACTIF				
Immobilisations incorporelles	6		0	1 888
Immobilisations corporelles	6		0	1 600
Actifs financiers non courants	6		7 762	14 015
Impôts différés	18		0	0
Total Actifs non-courants			7 762	17 503
Stocks et encours	9		0	0
Actifs sur contrats en cours	10		0	4 287
Clients et autres débiteurs	11		174	13 574
Actif d'impôt exigible			0	49
Autres actifs courants	12		4 741	3 784
Trésorerie et équivalents de trésorerie	7		511	4 033
Total Actifs courants			5 426	25 727
Actifs non courants détenus en vue de la vente				
Total Actif			13 187	43 230
PASSIF				
Capital			8 480	8 465
Primes et réserves			-38 884	-36 255
<i>Résultat consolidé (attribuable aux propriétaires de la société mère)</i>			15 184	-2 636
Total Capitaux propres, attribuable aux propriétaires de la société mère			-15 219	-30 425
Attribuables aux participations ne donnant pas le contrôle			0	-3 970
Total des capitaux propres			-15 219	-34 395
Emprunts et dettes financières	7		18 664	21 361
Provisions non courantes	8		292	3 215
Autres passifs non courants	15		0	1 989
Total Passifs non courants			18 956	26 565
Emprunts et concours bancaires (part à moins d'un an)	7		335	5 518
Provisions courantes	8		342	5 292
Passifs sur contrats en cours	13		0	540
Fournisseurs et autres créditeurs	14		6 390	14 642
Passif d'impôt exigible			0	61
Autres passifs courants	15		2 384	25 008
Total Passifs courants			9 450	51 061
Passifs directement associés à des actifs non courants détenus en vue de la vente				
Total des passifs			28 406	77 625
Total Passif			13 187	43 230

1.3. Tableau des flux de trésorerie consolidés

	En k€	Avril.13-Mars.14	Avril.12-Mars.13
FLUX DE TRESORERIE LIES À L'ACTIVITE			
Résultat net consolidé hors activités abandonnées		-5 859	-23 112
+ Amortissements et provisions		-2 104	10 022
- Plus et Moins values de cession d'immobilisations		0	0
- Autres éléments sans incidence de trésorerie		25 017	1 644
- Charge d'endettement net		712	1 239
- Charge d'impôt (yc impôts différés)		0	-10
Flux de trésorerie avant variation du besoin en fonds de roulement, intérêts financiers et impôts		17 766	-10 217
Impôts versés		-11	197
Variation de stocks		0	1 779
Variation des créances exploitation		-2 193	8 574
Variation des dettes exploitation		-10 776	140
Variation du besoin en fonds de roulement d'exploitation		-12 969	10 493
FLUX DE TRESORERIE GENERE PAR L'ACTIVITE - (A)		4 785	473
Décaissements nets sur acquisitions/cessions immobilisations		156	-910
Developpement Autofinancé (Skylander)		0	0
Investissements d'exploitations nets		156	-910
Encaissements nets liés aux acquisitions financières		0	-20
Cession de Titres de participation (Consolidées et non Consolidées)		811	0
Trésorerie des sociétés acquises (cédées) durant l'exercice		-1 545	458
Variation de périmètre		0	-1 171
Investissements financiers nets		-734	-733
FLUX DE TRESORERIE LIE AUX OPERATIONS D'INVESTISSEMENT - (B)		-578	-1 643
Encaissement net sur augmentation de capital		0	1 572
Augmentation et diminution des actions propres		0	63
Apports en compte courant		-67	719
Variation nette des emprunts		-1 191	-1 231
Encaissement d'emprunt		0	508
Remboursement d'emprunt		-1 191	-1 739
Charge d'endettement net		-712	-1 239
FLUX DE TRESORERIE LIE AUX OPERATIONS DE FINANCEMENT - (C)		-1 970	-116
Variation des cours des devises		18	27
VARIATION DE TRESORERIE hors activités abandonnées		2 255	-1 259
ACTIVITES ABANDONNEES			
Flux de trésorerie lié à l'activité		-1 004	-458
Flux de trésorerie lié aux opérations d'investissements		0	0
Flux de trésorerie lié aux opérations de financement		0	0
VARIATION DE TRESORERIE des activités abandonnées		-1 004	-458
Trésorerie d'ouverture		-741	977
Variation de trésorerie		1 251	-1 717
Trésorerie de clôture		510	-741
dont disponibilités et quasi disponibilités		511	4 491
dont avances perçues de la société d'affacturage		0	-4 451
dont autres (découverts...)		-1	-781

La cession des filiales de l'Ingénierie au groupe ALTEN, est indiquée sur la ligne « Cession des titres de participation ». Le montant de +0,8M€ indique la différence entre le prix de cession de 7,4M€ diminué des sommes payées à divers créanciers : la Région Lorraine pour 4M€, la CCSF pour 1,1M€ et 0,4M€ séquestrés pour le paiement des créanciers d'exploitation, enfin 1,1 M€ ont été déduits de la dette nette en compte courant des filiales cédées.

1.4. Etat des Variations des capitaux propres consolidés

Capital et réserves liées

en K€	Capital	Primes et réserves liées au capital	Reclassement des titres auto-détenus	Réserves de conversion	Autres réserves et résultat	Capitaux propres attribuables aux propriétaires de la société mère	Capitaux propres attribuables aux participations ne donnant pas le contrôle	Total des capitaux propres consolidés
Capitaux propres au 1^{er} avril 2013	8 465	46 195	-104	1 364	-86 344	-30 425	-3 970	-34 395
<i>Résultat net de la période</i>					15 184	15 184	3 970	19 154
Autres éléments du résultat global (nets d'impôt) :	0	0	0	19	0	19	0	19
<i>Effet d'impôt</i>						0		0
<i>Pertes et profits de conversion des états financiers des filiales en monnaie étrangère</i>				19		19		19
Résultat global de la période	0	0	0	19	15 184	15 204	3 970	19 174
Augmentation de capital	15	-15				0		0
Paiements fondés sur des actions						0		0
Reclassement des actions propres			4			4		4
Variation de pourcentage d'intérêt						0		0
Autres variations					-1	-1		-1
Total des transactions avec les actionnaires	15	-15	4	0	-1	3	0	3
Capitaux propres au 31 mars 2014	8 480	46 180	-100	1 383	-71 161	-15 219	0	-15 219
Capitaux propres au 1^{er} avril 2012	8 226	44 862	-246	1 345	-86 803	-32 617	-12 479	-45 096
<i>Résultat net de la période</i>			80		-2 715	-2 636	11 930	9 294
Autres éléments du résultat global (nets d'impôt) :	0	0	0	19	0	19	0	19
<i>Effet d'impôt</i>						0		0
<i>Pertes et profits de conversion des états financiers des filiales en monnaie étrangère</i>				19		19		19
Résultat global de la période	0	0	80	19	-2 715	-2 617	11 930	9 313
Augmentation de capital	239	1 333				1 572		1 572
Paiements fondés sur des actions					-269	-269		-269
Reclassement des actions propres			63			63		63
Variation de pourcentage d'intérêt					3 420	3 420	-3 422	-1
Autres variations					23	23		23
Total des transactions avec les actionnaires	239	1 333	63	0	3 174	4 809	-3 422	1 387
Capitaux propres au 31 mars 2013	8 465	46 195	-104	1 364	-86 344	-30 425	-3 970	-34 395

Le capital social est composé de 33 861 720 actions d'un nominal de 0,25 €.

Catégorie de titres	Nombre	Valeur nominale en €
Actions ou parts sociales composant le capital social au début de l'exercice	33 861 720	0,25
Actions ou parts sociales émises pendant l'exercice	60 000	0,25
Actions ou parts sociales composant le capital social en fin d'exercice	33 921 720	0,25

L'émission d'actions au cours de l'exercice résulte de l'attribution définitive d'actions gratuites à des salariés après la période d'acquisition de 2 ans.

1.5. Informations sectorielles

1.5.a. Principaux agrégats du poste de résultat par secteur d'activité

Au titre de l'IFRS 8, l'activité du groupe se répartit sur deux secteurs d'activité :

- La cession de la majeure partie du pôle « Ingénierie » au groupe ALTEN explique le faible volume du chiffre d'affaires. La totalité du chiffre d'affaires concerne la société Geci Ltd avec les activités en Afrique du Sud dans le nucléaire.
- Le chiffre d'affaires du pôle Aviation est inexistant suite à la liquidation judiciaire de filiales restantes : GECI Aviation, GECI Aviation Industries et Reims Aviation Industries.
- GECI International constitue la Holding.

en K€	Avril.13-Mars.14					Avril.12-Mars.13 Retraité				
	Activité Ingénierie	Activité Aviation	Holding	Elim Intercos	Total	Activité Ingénierie	Activité Aviation	Holding	Elim Intercos	Total
Chiffre d'affaires	1 206		546	-546	1 206	1 648		2 888	-3 073	1 463
Autre Produits courants				0	0	0			0	0
Coûts directs	-1 108		-1 128	0	-2 236	-1 589		-1 967	43	-3 513
Marge sur coûts directs	98	0	-582	-546	-1 030	59	0	921	-3 031	-2 050
% du chiffre d'affaires	8,2%				0,0%	3,6%				0,0%
Coûts généraux et administratifs	-285		-2 680	117	-2 847	-601		-11 345	1 473	-10 473
Résultat opérationnel Courant	-186	0	-3 262	-428	-3 876	-542	0	-10 424	-1 558	-12 523
Autres Produits et Charges Opérationnels	118		-1 389	0	-1 271	135		-1 004	-1 975	-2 844
Résultat opérationnel Net	-68	0	-4 651	-427	-5 147	-407	0	-11 428	-3 532	-15 367
Coût de l'endettement financier net			-712	0	-712	-33		-948	-35	-1 016
Autres charges et produits financiers	8		-28	0	-20	10		-403	350	-43
Résultat courant avant impôt	-60	0	-5 391	-427	-5 879	-430	0	-12 778	-3 217	-16 426
Impôts sur les bénéfices				0	0	-56	0	110	1	56
Résultat net avant plus-values nettes sur participations cédées et résultat net des activités abandonnées	-60	0	-5 391	-427	-5 879	-486	0	-12 668	-3 216	-16 370
Résultat net des activités abandonnées / destinées à être cédées	15 560	9 474	0	0	25 034	5 337	-12 078	32 406	0	25 665
Résultat net	15 500	9 474	-5 392	-427	19 154	4 851	-12 078	19 738	-3 216	9 294
Part du groupe	15 498	5 506	-5 392	-427	15 184	4 868	-24 025	19 738	-3 216	-2 636
Intérêts minoritaires	2	3 968	0	0	3 970	-17	11 947	0	0	11 930

Tableau de retraitement du compte de résultat par secteur d'activités de l'exercice fin mars 2013 :

en K€	Avril.12-Mars.13 publié					Avril.12-Mars.13 retraité				
	Activité Ingénierie	Activité Aviation	Holding	Elim Intercos	Total	Activité Ingénierie	Activité Aviation	Holding	Elim Intercos	Total
Chiffre d'affaires	61 077	3 443	2 888	-4 769	62 639	1 648		2 888	-3 073	1 463
Autre Produits courants		8		0	8	0			0	0
Coûts directs	-45 077	-6 151	-1 967	1 479	-51 716	-1 589		-1 967	43	-3 513
Marge sur coûts directs	16 000	-2 701	921	-3 290	10 930	59	0	921	-3 031	-2 050
% du chiffre d'affaires	26,2%				0,0%	3,6%				0,0%
Coûts généraux et administratifs	-12 128	-5 652	-11 345	3 294	-25 830	-601		-11 345	1 473	-10 473
Résultat opérationnel Courant	3 872	-8 352	-10 424	4	-14 900	-542	0	-10 424	-1 558	-12 523
Autres Produits et Charges Opérationnels	-211	-5 564	-1 004	-12	-6 790	135		-1 004	-1 975	-2 844
Résultat opérationnel Net	3 661	-13 916	-11 428	-8	-21 691	-407	0	-11 428	-3 532	-15 367
Coût de l'endettement financier net	398	-284	-948	-388	-1 222	-33		-948	-35	-1 016
Autres charges et produits financiers	-81	-119	-403	394	-209	10		-403	350	-43
Résultat courant avant impôt	3 978	-14 320	-12 778	-2	-23 122	-430	0	-12 778	-3 217	-16 426
Impôts sur les bénéfices	-101	0	110	1	10	-56	0	110	1	56
Quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Résultat net avant plus-values nettes sur participations cédées et résultat net des activités abandonnées	3 877	-14 320	-12 668	0	-23 112	-486	0	-12 668	-3 216	-16 370
Plus-values sur participations cédées				0	0	0			0	0
Résultat net des activités abandonnées / destinées à être cédées			32 406	0	32 406	5 337	-12 078	32 406	0	25 665
Dont plus-value de cession sur participation				0	0				0	0
Résultat net	3 877	-14 320	19 737	0	9 294	4 851	-12 078	19 738	-3 216	9 294
Part du groupe	3 894	-26 267	19 737	0	-2 636	4 868	-24 025	19 738	-3 216	-2 636
Intérêts minoritaires	-17	11 947	0	0	11 930	-17	11 947	0	0	11 930

1.5.b. Principaux agrégats du poste du bilan par secteur d'activité

en K€

Avril.13-Mars.14

Avril.12-Mars.13

ACTIF	Activité Ingénierie	Activité Aviation	Holding	Eliminations Inter secteurs	Total	Activité Ingénierie	Activité Aviation	Holding	Eliminations Inter secteurs	Total
Actifs Sectoriels	863	0	13 321	-997	13 187	25 510	6 521	13 037	-1 839	43 230
Actifs non affectés					0					0
Total Actif	863	0	13 321	-997	13 187	25 510	6 521	13 037	-1 839	43 230
PASSIF										
Capitaux Propres			-15 219		-15 219			-34 395		-34 395
Passifs sectoriels	2 709	0	26 693	-997	28 405	28 640	31 969	18 855	-1 839	77 626
Passifs non affectés					0					0
Total Passif	2 709	0	11 475	-997	13 187	28 640	31 969	-15 540	-1 839	43 230

1.5.c. Indication des actifs non courants par zone géographique

en K€

Avril.13-Mars.14

Avril.12-Mars.13

ACTIF	France	Union Européenne	Autres Pays	Eliminations Inter secteurs	Total	France	Union Européenne	Autres Pays	Eliminations Inter secteurs	Total
Actifs non Courants Sectoriels	7 757	3	2		7 762	16 937	443	123		17 503
Total Actif non courant	7 757	3	2	0	7 762	16 937	443	123	0	17 503

II. NOTES ANNEXES

2.1. Faits marquants, activité et perspectives

Le Pôle Ingénierie a fait l'objet d'une offre de reprise par le groupe Alten : le groupe GECI International et le groupe Alten ont conclu un protocole d'accord portant sur la cession pour un prix de 7,4M€ des sociétés GECI Systèmes, AGIR, GECI Services, GECI Engineering Services (Roumanie), GECI Ingenieria (Espagne), GECI GmbH (Allemagne), et DOPS (Allemagne).

Le processus, débuté en novembre 2013 par la signature d'un protocole d'accord global, s'est poursuivi par la mise en place de différents accords particuliers, et la levée de plusieurs conditions suspensives. La cession est devenue définitive suite à l'homologation du protocole de conciliation par les Tribunaux de Commerce de Paris et de Nanterre le 3 mars 2014, et la signature des différents actes de cession des droits sociaux au cours du mois de mars 2014.

Suite à cette cession, GECI International conserve néanmoins une activité d'ingénierie à travers ses filiales au Royaume Uni, en Inde, et en Afrique du Sud.

A cette activité historique de prestation de services de haut niveau constituant son Pôle Ingénierie, le Groupe a adjoint un Pôle Aviation dédié à la construction aéronautique, constitué de deux sociétés Sky Aircraft (porteur du projet Skylander) et Reims Aviation Industries (constructeur de l'avion F-406).

- Sky Aircraft : Faute d'avoir réuni le tour de table qui aurait permis de financer les 180 M€ supplémentaires à la poursuite du programme Skylander jusqu'à la livraison du premier avion, le Groupe GECI International s'est résolu à demander la mise en redressement Judiciaire de la société Sky Aircraft, le 4 octobre 2012 ; laquelle a été transformée en Liquidation Judiciaire par le Tribunal de Commerce de Briey le 16 avril 2013.
- GECI Aviation Industries : suite à un redressement fiscal de début d'année 2013, et à la liquidation judiciaire de Sky Aircraft, GECI Aviation Industries, holding intermédiaire sans activité, qui détenait les titres de Sky Aircraft, ne disposait plus d'aucune ressource pour faire face à son passif exigible. Le Tribunal de Commerce de Paris a donc décidé sa liquidation judiciaire le 29 août 2013.
- La société Reims Aviation Industries, faisant face aussi à des difficultés financières, a été placée en redressement judiciaire le 10 septembre 2013. Le 25 mars 2014, le Tribunal de Commerce de Reims a validé la cession totale de l'activité Reims Aviation Industries à l'entreprise rémoise ASI Innovation. Il a également placé la société Reims Aviation Industries en liquidation judiciaire sans poursuite d'activité.

Parmi les offres concurrentes de Raydelon General Aviation Company et de la société G Group X, l'offre de ASI Innovation, bien que moins disante sur le plan des effectifs, a été considérée par le Tribunal de Commerce comme la plus prometteuse au plan économique.

ASI Innovation est spécialisée dans la conception, la fabrication et la certification de systèmes de mission, d'aménagement cabine et d'installation avionique. Les activités de Reims Aviation Industries de maintenance d'avions, d'aménagement de cabine, d'intégration et d'installation de systèmes reste dans la Région rémoise.

ASI Innovation dispose d'un partenariat commercial avec Continental Motors Inc, filiale du chinois AVIC, qui prévoit que la production du F-406 se poursuive aux Etats-Unis.

ASI Innovation reprend 31 des 61 salariés.

GECI Aviation, holding du Pôle Aviation, placée en redressement judiciaire par jugement du Tribunal de Commerce de Briey en date du 26 février 2014, a fait l'objet d'une liquidation judiciaire par jugement en date du 17 avril 2014.

2.2. Evènements postérieurs à la clôture

Les dettes de GECI International ont fait l'objet de négociation. Les dettes d'exploitation ont été, soit abandonnées pour partie, soit moratorisées. A ce jour, un boni de 1,9 M€ a été obtenu, il sera comptabilisé sur les comptes 2014-2015. Les dettes sociales ont été apurées pour une majeure partie (1 M€) et le reste des moratoires sur les dettes sociales notamment sur la retraite et la prévoyance, seront totalement payées en décembre 2014. Des négociations sont toujours en cours sur certains arriérés avec des fournisseurs.

Enfin, les reliquats de CIR 2010 et CIR 2011 ont été encaissés en septembre et octobre 2014.

2.3. Evolution du périmètre de consolidation

Le périmètre de consolidation est présenté dans le tableau des filiales et participations.

Les évolutions du périmètre de consolidation sont les suivantes :

- **GECI Aviation Industries** : La filiale a fait l'objet d'une liquidation judiciaire directe en août 2013. La perte de contrôle a donc été effective à cette date. Par conséquent, la déconsolidation a été prise en compte à la même date, dans les comptes consolidés.

- **Reims Aviation Industries** : la filiale a été liquidée en mars 2014. La perte de contrôle a été effective dès la mise en redressement judiciaire en septembre 2013. Par contre, la déconsolidation a été prise en compte dès le début le 1^{er} avril 2014, car aucun compte n'ayant été disponible concernant l'exercice 2013-2014.

- **GECI Aviation** : La filiale a été mise en redressement judiciaire en février 2014, et liquidée en avril 2014. En dépit de la date postérieure à la clôture de l'exercice, la déconsolidation a été prise en compte dans les comptes consolidés lors de l'exercice 2013-2014, pour constatation de perte de contrôle dès cet exercice clos.

- Les filiales cédées au groupe ALTEN, ont également été déconsolidées des comptes du groupe GECI International. Il s'agit des sociétés : **GECI Systèmes**, **AGIR**, **GECI Services**, **GECI GmbH**, **Do-Pro Services GmbH**, **GES** et **GECI Ingenieria** ; la perte de contrôle a été acté en mars 2014, lors de la cession, et la déconsolidation a été prise en compte dans les comptes consolidés lors de l'exercice 2013-2014.

- La filiale **Aeroeuro Engineering India**, subit le changement de méthode de comptabilisation suite à l'application de la norme IFRS 11 qui ne permet plus l'intégration proportionnelle pour les participations communes. Elle est constatée dans les comptes par la méthode de mise en équivalence des titres de participations. La valeur des titres est nulle car ils ont été dépréciés totalement, les états financiers de l'exercice 2012-2013 n'ont pas été retraités en raison du caractère non significatif de l'impact financier (actif net contributif lors de l'exercice précédent pour - 0,2 M€).

2.4. Base de préparation des états financiers consolidés, et continuité d'exploitation

Les états financiers consolidés du Groupe au 31 Mars 2014 ont été établis en conformité au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union Européenne.

Le référentiel intégral des normes adoptées au sein de l'Union Européenne peut être consulté sur le site internet de la Commission européenne à l'adresse suivante : http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias/index_fr.htm

Les états financiers consolidés sont présentés en milliers d'euros et ont été arrêtés par le conseil d'administration du 17 octobre 2014. Conformément à la législation française, ils seront considérés comme définitifs lorsqu'ils auront été approuvés par les actionnaires de GECI International lors de l'assemblée générale annuelle convoquée pour décembre 2014.

Les principes comptables ainsi que les méthodes d'évaluation, appliqués aux comptes Groupe clos le 31 mars 2013 ont été reproduits aux états financiers consolidés Groupe clos le 31 mars 2014, à l'exception des effets des nouvelles normes et interprétation tels que décrits ci-dessous.

Les comptes au 31 Mars 2014 ont été établis dans le cadre d'un principe de continuité d'exploitation dans la mesure où celle-ci doit s'apprécier sur un horizon de 12 mois à compter de la date de clôture, soit jusqu'au 31 mars 2015.

A cet égard, la cession du Pôle Ingénierie à ALTEN, intervenu courant mars 2014, a permis à la société GECI International de retrouver une situation financière in bonis lui permettant de développer une ou plusieurs activités nouvelles.

La capacité de GECI International à faire face à l'ensemble de ses engagements au terme de la cession du Pôle Ingénierie à ALTEN repose sur un plan de trésorerie prévisionnel sur 18 mois couvant la période de février 2014 à juillet 2015, élaboré par la société avec l'aide de ses conseils.

Ce Plan de trésorerie agréé par les Tribunaux de Commerce concernés et l'AMF (*) se déroule dans des conditions très satisfaisantes, puisque la renégociation de la dette a permis un accroissement de la durée de vie de la société au-delà des 18 mois initiaux, notamment afin de pouvoir financer un redéploiement de ses activités actuelles et le lancement de nouvelles activités. Par ailleurs, les prévisions de trésorerie n'incluent aucun remboursement des comptes courants des actionnaires GTH (11.9 M€) et Air Invest (4.3 M€), ceux-ci ayant confirmé qu'ils n'appelleront pas de remboursement tant que cet appel sera susceptible d'entraîner de nouvelles difficultés financières pour le Groupe.

Enfin, la Direction de GECI International réalise de manière régulière un suivi et actualisation de ce plan de trésorerie qui sera présenté au Conseil qui arrêtera les présents comptes.

2.5. Normes, amendements et interprétation appliqués

Les normes et interprétations d'application obligatoire à partir du 1er avril 2013 n'ont pas entraîné de changement significatif sur les modalités d'évaluation et de présentation des comptes. Il s'agit des normes et interprétations suivantes :

- **IAS 32 amendée** « Compensation des actifs/passifs financiers »
- **IAS 36 amendée** « Informations à fournir sur la valeur recouvrable des actifs non financiers ».
- **IFRS 9 et IAS 39 amendée** « Novation de dérivés et maintien de la comptabilité de couverture »

Les normes suivantes ont été appliquées par anticipation :

- **IFRS 10** - Etats financiers consolidés (applicable à compter du 1^{er} janvier 2014)
- **IFRS 11** « Partenariats » (applicable à compter du 1^{er} janvier 2014)
- Amendement **IAS 28** révisée - Participation dans des entreprises associées et dans des coentreprises (applicable à compter du 1^{er} janvier 2014)
- **IFRS 12** - Informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités (applicable à compter du 1^{er} janvier 2014)

2.6. Normes, amendements et interprétation dont l'application est optionnelle en 2013

GECI International n'a pas appliqué de façon anticipée les dernières normes et interprétations publiées dont l'application ne sera obligatoire que pour l'exercice ouvert le 1^{er} avril 2013. Il s'agit des normes et interprétations suivantes :

Normes sur les méthodes de consolidation :

- Amendement **IAS 27** révisée - Etats financiers individuels (applicable à compter du 1^{er} janvier 2014)

Autres normes /Amendements :

- **IFRS 9** « Instruments financiers, classification et évaluation » (applicable à compter du 1^{er} janvier 2015)
- Amendements à **IAS 32 révisée** - Compensation des actifs et passifs financiers (applicable à compter du 1^{er} janvier 2014)

2.7. Règles de présentation

Les états financiers consolidés sont établis selon les normes comptables internationales (IFRS – International Financial Reporting Standards) applicables au 31 mars 2014.

En application des normes de présentation IFRS, le Groupe présente au bilan, de façon séparée, ses actifs courants et non-courants et ses passifs courants et non-courants.

Le Groupe a classé en actifs et passifs courants les actifs et passifs qu'il s'attend à réaliser, à consommer ou à régler durant son cycle normal d'exploitation, lequel peut s'étendre au-delà des 12 mois après la clôture de l'exercice. Les actifs et passifs courants, hors les créances et dettes financières à court terme constituent le besoin en fonds de roulement du Groupe.

2.8. Méthodes de consolidation

La méthode de l'intégration globale est appliquée aux états financiers des sociétés sur lesquelles le groupe exerce directement ou indirectement un contrôle exclusif. Ce contrôle exclusif s'apprécie en fonction de la majorité des droits de vote ou de l'exercice contractuel ou de fait de la direction opérationnelle de la société.

Les sociétés dans lesquelles le Groupe exerce un contrôle conjoint sont consolidées suivant la méthode de mise en équivalence des titres de participation.

Toutes les sociétés consolidées le sont par la méthode de l'intégration globale, à l'exception d'AeroEuro Engineering India qui est consolidée suivant la méthode de la mise en équivalence, et sur la base de situations arrêtées à la date de clôture du groupe et retraitées, le cas échéant, en harmonisation avec les principes comptables du Groupe.

Le périmètre de consolidation est détaillé par la suite.

Tous les comptes des sociétés comprises dans le périmètre de consolidation sont arrêtés au 31 Mars 2014.

2.9. Recours à des estimations et aux jugements

La préparation des états financiers selon les IFRS nécessite de la part de la Direction d'effectuer des estimations et de faire des hypothèses qui ont un impact sur l'application des méthodes comptables et sur les montants des actifs et des passifs, des produits et des charges. Les valeurs réelles peuvent s'avérer différentes des valeurs estimées.

Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont réexaminées de façon continue. L'impact des changements d'estimation comptable est comptabilisé au cours de la période du changement et de toutes périodes ultérieures affectées.

2.10. Conversion des comptes libellés en devises étrangères

Les états financiers des filiales étrangères ont été convertis selon les principes suivants : le compte de résultat est converti au taux moyen ; les postes d'actif et de passif sont convertis au taux de clôture ; les différences de conversion engendrées par la variation des cours du change sont incluses dans les capitaux propres au poste "Ecart de conversion".

Les états financiers des entités étrangères opérant dans des économies hyper-inflationnistes sont retraités et établis dans la devise forte de référence utilisée dans le pays conformément à la norme IAS 29, avant d'être convertis dans la monnaie du Groupe.

Compte tenu du caractère international des activités de la société et de son organisation, GECI INTERNATIONAL se trouve exposé à un risque de change. Cependant, GECI INTERNATIONAL supporte généralement les coûts directs liés à un client dans sa devise. La différence entre le chiffre d'affaires et les coûts directs engagés rend ainsi le risque de change peu significatif.

2.11. Instruments financiers

2- 11- a. Instruments financiers non dérivés

Les instruments financiers non dérivés comprennent les placements dans des instruments de capitaux propres et les titres d'emprunts, les créances et autres débiteurs, la trésorerie et les équivalents de trésorerie, les prêts et emprunts, et les fournisseurs et autres créditeurs.

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les dépôts à vue et les découverts bancaires remboursables à

vue et qui font partie intégrante de la gestion de la trésorerie du Groupe assortis d'une échéance à l'origine inférieure ou égale à trois mois.

2- 11- b. Placements détenus jusqu'à leur échéance

Lorsque le Groupe a l'intention et la capacité de détenir des titres d'emprunt jusqu'à l'échéance, ils sont classés en tant que placements détenus jusqu'à leur échéance. Après leur comptabilisation initiale, les placements détenus jusqu'à leur échéance sont évalués au coût amorti, selon la méthode du taux d'intérêt effectif, diminué du montant d'éventuelles pertes de valeur.

2- 11- c. Actifs financiers disponibles à la vente

Les placements du Groupe en titres de capitaux propres et en certains titres d'emprunts sont classés en tant qu'actifs disponibles à la vente. Après leur comptabilisation initiale, ils sont évalués à la juste valeur et toute variation en résultant est comptabilisée directement en capitaux propres, à l'exception du montant des pertes de valeur et, pour les éléments monétaires disponibles à la vente, des écarts de change. Lorsque ces placements sont décomptabilisés, le cumul des profits ou pertes comptabilisé en capitaux propres est transféré en résultat.

2- 11- d. Actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat

Un instrument est classé en tant qu'actif financier à la juste valeur par le biais du compte de résultat s'il est détenu à des fins de transactions ou désigné comme tel lors de sa comptabilisation initiale. Les instruments financiers sont désignés comme étant à la juste valeur par le biais du compte de résultat si le Groupe gère de tels placements et prend les décisions d'achat et de vente sur la base de leur juste valeur en accord avec la politique de gestion du risque ou la stratégie de placement du Groupe. Lors de leur comptabilisation initiale, les coûts de transaction directement attribuables sont comptabilisés en résultat lorsqu'ils sont encourus. Les instruments financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat sont évalués à la juste valeur, et toute variation en résultant est comptabilisée en résultat.

2- 11- e. Autres

Les autres instruments financiers non dérivés sont évalués au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif, minoré du montant des pertes de valeur.

2.12. Regroupement d'activités

Un regroupement d'activités peut impliquer l'achat par une entité des titres d'une autre entité ou l'achat de tout ou partie des éléments d'actifs nets d'une autre entité qui, ensemble, forment une ou plusieurs activités.

L'écart d'acquisition représente la différence non affectée, à la date de prise de contrôle, entre le coût d'acquisition d'une société ou d'une activité, et la part du Groupe dans l'actif net de cette société ou de cette activité, après l'évaluation à leur juste valeur des actifs et passifs identifiables de l'entreprise acquise en conformité avec la norme IFRS 3 révisée.

Les écarts d'acquisition positifs sont inscrits à l'actif et sont soumis à un test de perte de valeur annuel.

Les écarts d'acquisition négatifs sont comptabilisés directement en résultat de l'exercice d'acquisition.

2.13. Date d'effet des acquisitions et des cessions

Le compte de résultat consolidé intègre les résultats des sociétés acquises au cours de l'exercice à compter de leur date de prise de contrôle et ceux des sociétés cédées en cours d'exercice jusqu'à leur date de cession.

2.14. Actifs non courants détenus en vue de la vente des activités abandonnées

Une activité abandonnée correspond à une activité ou une zone géographique significative pour le groupe, faisant soit l'objet d'une cession, soit d'un classement en actif détenu en vue de la vente. Les éléments du résultat et du tableau des flux de trésorerie relatifs à ces activités abandonnées ou en cours de cession sont présentés sur des lignes spécifiques des états financiers pour toutes les périodes présentées. De ce fait, certains éléments du compte de résultat et du tableau des flux de trésorerie de l'exercice précédent font l'objet de reclassements afin de présenter une information comparative relative à ces activités abandonnées.

2.15. Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires correspond au montant des prestations de services liées aux activités courantes des sociétés.

Les prestations réalisées sur plusieurs exercices comptables donnent lieu à l'enregistrement d'un chiffre d'affaires proportionnel à l'avancement des travaux mesuré sur l'avancement des heures passées ramenées aux heures à terminaison.

Pour certains contrats particuliers, la société peut être amenée à effectuer une estimation des temps restants à réaliser et du chiffre d'affaires additionnel qui sera facturé sur les travaux complémentaires réalisés. Lorsque les travaux complémentaires n'ont pas encore fait l'objet d'avenants formalisés, la société effectue une estimation des heures qui seront in fine facturées.

L'écart entre le chiffre d'affaires apprécié à l'avancement des travaux et la facturation émise est enregistré au bilan :

- si le chiffre d'affaires à l'avancement excède la facturation émise en "Actif sur contrats en cours";
- si la facturation émise excède le chiffre d'affaires à l'avancement en "Passif sur contrats en cours".

Les frais généraux commerciaux, administratifs et financiers sont directement pris en charge dans l'exercice.

2.16. Subventions et crédits d'impôts

Les subventions publiques sont comptabilisées en revenus, sur une base systématique sur les périodes nécessaires pour les rattacher aux coûts liés qu'elles compensent. Les subventions liées au résultat sont inscrites sur la ligne « Autres Produits courants ».

Les crédits d'impôt relatifs à des dépenses d'exploitation (crédit d'impôt recherche...) sont comptabilisés en résultat opérationnel en déduction des charges auxquels ils se rapportent suivant un traitement identique aux subventions.

Lorsque les subventions concernent des dépenses de développement qui ont été activées, le montant total est étalé sur la durée de vie des dépenses activées afin de compenser les dotations aux amortissements du bien concerné. Si les dépenses activées n'ont pas encore donné lieu à des amortissements, le montant de ces subventions est neutralisé en produit constaté d'avance.

2.17. Résultat opérationnel courant

Le résultat opérationnel courant retrace la performance opérationnelle du Groupe. Le résultat opérationnel courant correspond au résultat d'exploitation avant prise en compte des événements inhabituels, anormaux et peu fréquents, constitués principalement des coûts de restructuration, des pertes de valeur des actifs (y compris les goodwill), des plus ou moins-value de cession, d'autres produits et charges d'une matérialité significative.

2.18. Autres produits et charges opérationnels

Il s'agit de produits ou charges inhabituels, anormaux, peu fréquents et de montants significatifs que le Groupe présente de manière distincte pour faciliter la compréhension de la performance opérationnelle courante, ceci en conformité avec la recommandation du CNC du 27 octobre 2004 et le cadre conceptuel de l'IASB.

Les autres produits et charges opérationnels incluent les coûts de réorganisation et de rationalisation, les litiges majeurs, les reprises de provisions du bilan d'ouverture sans objet, les pertes de valeur conformément à l'application de l'IAS 36 et les plus et moins-values de cession des actifs corporels et incorporels.

2.19. Impôts sur les résultats

La charge d'impôts dans le compte de résultat est égale à la somme des impôts courants et des impôts différés, en application de l'IAS 12.

Le Groupe applique la méthode du report variable et comptabilise un impôt différé lorsque la valeur fiscale d'un actif ou d'un passif est différente de sa valeur comptable.

Les actifs d'impôts différés résultant des déficits fiscaux reportables et crédits d'impôts non utilisés ne sont comptabilisés que dans la mesure où leur imputation sur des bénéfices futurs est probable.

La société GECI INTERNATIONAL est la tête d'un groupe d'intégration fiscale depuis le 1^{er} avril 2002 qui comprend les sociétés suivantes : GECI International, GECI Systèmes et AGIR. Ce groupe d'intégration fiscale est dissout de fait, suite à la cession des filiales GECI Systèmes et AGIR au groupe ALTEN, et de façon rétroactive au 1^{er} avril 2013.

2.20. Résultat par action

Le résultat par action non dilué est obtenu en divisant le résultat net annuel par le nombre moyen d'actions composant le capital.

Pour le résultat par action dilué, la moyenne pondérée des actions ordinaires en circulation est ajustée pour tenir compte de la conversion en actions ordinaires potentiellement dilutives des options accordées au personnel.

Si le résultat est négatif, le résultat par action dilué est égal au résultat par action non dilué.

2.21. Immobilisations

2- 21- e. Frais de recherche et développement

Les frais de développement sont comptabilisés en charges à l'exception des frais relatifs aux projets qui remplissent l'ensemble des critères suivants :

- le projet est clairement identifié et les coûts du projet peuvent être évalués de façon fiable,
- la faisabilité technique du projet est démontrée,
- le Groupe a l'intention de mener son projet à son terme et d'utiliser ou de vendre les solutions qui en résulteront,
- la disponibilité des ressources financières, techniques pour achever le développement et pour utiliser ou vendre l'actif,
- il est probable que des avantages économiques futurs bénéficieront au Groupe.

2- 21- f. Autres immobilisations incorporelles

Les autres immobilisations incorporelles correspondent essentiellement à des logiciels. Ils sont amortis linéairement sur une durée propre à chaque utilisation sans excéder 3 ans.

2- 21- g. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles figurent au bilan pour leur valeur d'acquisition ou à leur coût de production.

Les amortissements sont calculés suivant les modèles linéaires ou dégressifs en fonction de la durée de vie prévue :

- | | |
|---------------------------|------------|
| ○ Installations générales | 5 à 10 ans |
| ○ Matériels de transport | 5 ans |
| ○ Matériels informatiques | 3 à 5 ans |
| ○ Matériel de bureau | 3 à 5 ans |
| ○ Mobilier | 10 ans |

Les contrats de location, ayant pour effet de transférer au Groupe la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété d'un actif, sont classés en tant que contrats de location-financement.

Dans ce cas, lors de la comptabilisation initiale, l'actif loué est comptabilisé pour un montant égal à la juste valeur du bien loué ou, si celle-ci est inférieure, à la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location. Après comptabilisation initiale, l'actif est comptabilisé selon la méthode comptable applicable à ce type d'actif.

Tout autre contrat de location est un contrat de location simple.

2- 21- h. Immobilisations financières

Les titres de participation non consolidés figurent à leur coût d'acquisition ou à leur valeur d'inventaire si celle-ci est

inférieure.

Un actif financier est examiné à chaque date de clôture afin de déterminer s'il existe une indication objective de perte de valeur. Le Groupe considère qu'un actif financier est déprécié s'il existe des indications objectives qu'un ou plusieurs événements ont eu un impact négatif sur les flux de trésorerie futurs estimés de l'actif.

La perte de valeur d'un actif financier évalué au coût amorti correspond à la différence entre sa valeur comptable et la valeur des flux de trésorerie futurs estimés, actualisée au taux d'intérêt effectif d'origine des actifs financiers. La perte de valeur d'un actif financier disponible à la vente est calculée par référence à sa juste valeur.

Un test de dépréciation est réalisé sur une base individuelle, pour chaque actif financier significatif. Les autres actifs sont testés par groupes ayant des caractéristiques de risques de crédit similaires.

Les pertes de valeur sont comptabilisées en résultat. S'agissant des actifs disponibles à la vente, toute perte cumulée qui avait été antérieurement comptabilisée en capitaux propres est transférée en résultat.

2.22. Stocks

Les stocks sont évalués suivant la méthode « premier entré, premier sorti ».

La valeur brute des marchandises et des approvisionnements comprend le prix d'achat.

Les produits fabriqués sont valorisés au coût de production comprenant les consommations, les charges directes et indirectes de production.

Le coût de la sous activité est exclu de la valeur des stocks.

Les pièces sont gérées, pour les besoins de la gestion des approvisionnements, dans la devise d'achat. Ces stocks sont ensuite convertis en euros sur la base du cours de clôture.

Une provision pour dépréciation des stocks est enregistrée lorsque la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus est supérieure au cours du jour ou à la valeur de réalisation, déduction faite des frais proportionnels de vente.

2.23. Créances clients

Les créances clients sont enregistrées à la juste valeur de la contrepartie à recevoir, nette des retours, ristournes et remises commerciales et majorées le cas échéant de la TVA.

2.24. Trésorerie

La trésorerie comprend les liquidités et les placements immédiatement disponibles à la vente et qui ne présentent pas de risque de perte de valeur significative à court terme.

En cas d'excédents de trésorerie, ces derniers sont investis dans des valeurs mobilières de placement à fort coefficient de liquidités (SICAV et certificat de dépôt). Ces titres sont valorisés à leur juste valeur. Les variations de juste valeur de ces actifs sont enregistrées en résultat financier.

2.25. Endettement net

La dette financière nette est constituée de la dette financière à court et long terme sous déduction de la valeur des placements et autres actifs financiers et de la trésorerie et équivalents trésorerie à la date de clôture. L'encours d'affacturage est également considéré comme une dette bien que les créances cédées fassent l'objet d'une assurance-crédit.

Le groupe reste responsable du recouvrement des créances clients cédées dans le cadre de contrats d'affacturage. Aussi, ces créances sont maintenues à l'actif avec une contrepartie en « Passifs financiers courants ». Il ne s'agit pas d'affacturage déconsolidant.

2.26. Provisions

Une provision est constituée lorsqu'il existe un passif, c'est-à-dire, un élément du patrimoine ayant une valeur économique négative pour le Groupe, né d'une obligation actuelle (légale, réglementaire ou contractuelle) à l'égard d'un tiers (déterminable ou non), dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce

tiers et dont l'échéance ou le montant ne sont pas fixés de façon précise à la clôture.

Leur évaluation se base sur l'estimation la plus probable de la dépense nécessaire pour éteindre l'obligation.

L'actualisation est appliquée dès lors que son effet est significatif et est comptabilisée en charges financières.

2.27. Retraites et autres engagements vis-à-vis du personnel

Seuls les salariés des sociétés françaises bénéficient d'un régime de retraite à prestations définies (indemnités de fin de carrière légales) qui constituent une obligation pour le Groupe.

Le montant de l'engagement est comptabilisé sous forme de provision estimée sur la base d'évaluations actuarielles par un cabinet d'actuaire indépendant à la clôture de chaque exercice. L'évaluation actuarielle intègre des hypothèses d'âge de départ, d'évolution des salaires et de rotation du personnel.

Les principales hypothèses retenues sont :

- Age de départ à la retraite : à l'initiative du salarié entre 62 ans et 64 ans selon les catégories d'effectif (non cadre/cadre).
- Taux d'actualisation : 3,75 %.
- Taux de progression des salaires : 2,50 %
- Turn-over annuel déterminé par tranche d'âge entre 0 % et 43 %.

Les pertes/gains actuariels liés à l'expérience et/ou la modification d'hypothèses étaient amortis durant les derniers exercices, dans les charges futures sur la durée moyenne probable de vie active résiduelle des salariés, mais après application d'un corridor de 10 % de la valeur des engagements. A compter du 1er janvier 2013, la méthode du corridor disparaît. Les écarts actuariels seront donc immédiatement reconnus en « autres éléments du résultat global » et non plus en résultat. Désormais, la provision inscrite au bilan sera toujours égale à l'estimation de l'engagement. Cette méthode permet de ne pas entraîner de volatilité du compte de résultat par contre les capitaux propres seront plus volatils.

La charge comptabilisée en résultat opérationnel au titre des engagements décrits ci-dessus intègre :

- la charge correspondant à l'acquisition d'une année de droits supplémentaires,
- la charge ou le produit correspondant à l'amortissement d'écarts actuariels positifs ou négatifs,
- la charge ou le produit lié aux modifications des régimes ou à la mise en place de nouveaux régimes,
- la charge ou le produit lié à toute réduction ou liquidation de régime.

La charge comptabilisée en résultat financier au titre des engagements décrits ci-dessus intègre :

- le coût financier,
- la charge correspondant à la variation de l'actualisation des droits existants en début d'exercice, compte tenu de l'écoulement de l'année,
- le produit correspondant au rendement prévu des actifs.

Le traitement des engagements relatifs aux indemnités de fin de carrière a pris en considération les changements introduits par la loi n° 2010-1330 du 9 novembre 2010 portant réforme des retraites. La société a modifié les paramètres de calcul impactés par la réforme, se traduisant notamment par un relèvement progressif de l'âge légal de départ à la retraite, ainsi que de l'âge minimal requis pour bénéficier du taux plein.

L'allongement de la durée d'activité induite par cette réforme impacte le montant des indemnités de fin de carrière, la probabilité de présence dans l'entreprise et le nombre d'années sur lequel porte l'actualisation de l'engagement.

2.28. Plan d'actions gratuites

Conformément à la norme IFRS 2, les avantages liés à des plans d'actions gratuites sont évalués et comptabilisés. La juste valeur de l'avantage est amortie linéairement sur la période d'acquisition au compte de résultat dans le poste « charges de personnel » en contrepartie d'une augmentation des capitaux propres.

2.29. Gestion du risque financier

2- 29- g. Introduction

Le Groupe est exposé aux risques suivants liés au recours à l'endettement via un contrat d'affacturage et par le biais de comptes courants :

- risque de crédit ;
- risque de liquidité ;
- risque de marché.

Cette note présente des informations sur l'exposition du Groupe à chacun des risques ci-dessus, ses objectifs, sa politique et ses procédures de mesure et de gestion des risques. Des informations quantitatives figurent par ailleurs dans les états financiers consolidés.

La politique de gestion des risques du Groupe a pour objectif d'identifier et d'analyser les risques auxquels le Groupe doit faire face, de définir les limites dans lesquelles les risques doivent se situer et les contrôles à mettre en œuvre, de gérer les risques et de veiller au respect des limites définies.

2- 29- h. Risque de crédit

Le risque de crédit représente le risque de perte financière pour le Groupe dans le cas où un client ou une contrepartie à un instrument financier viendrait à manquer à ses obligations contractuelles.

Ce risque provient essentiellement des créances clients.

L'exposition du Groupe au risque de crédit est influencée principalement par les caractéristiques individuelles des clients.

Le Groupe a mis en place une politique de suivi des créances clients permettant de contrôler en permanence l'exposition au risque de crédit. Des évaluations du profil de risque sont établies pour les clients dont l'encours dépasse un certain montant établi via le contrat d'affacturage.

Le risque de défaillance de ses clients est quant à lui limité compte tenu de la qualité de son portefeuille constitué, pour les premiers d'entre eux, par de grands groupes industriels mondiaux.

Les créances clients font l'objet d'une analyse individuelle déclenchant le cas échéant un provisionnement.

Le délai de règlement usuel est de 60 jours.

Les clients dépassant ce délai de règlement sont provisionnés à hauteur du risque de non recouvrabilité en fonction du retard constaté.

Les clients contentieux dont la situation est irrémédiablement compromise sont provisionnés à 100%.

L'exposition maximum au risque de crédit est représentée par la valeur comptable de chaque actif financier figurant au bilan.

2- 29- i. Risque de liquidité

Le risque de liquidité correspond au risque d'incapacité à faire face aux échéances de remboursement des dettes bancaires et plus généralement des autres obligations financières. L'approche du Groupe pour gérer le risque de liquidité est de s'assurer, dans la mesure du possible, qu'il disposera toujours de liquidités suffisantes pour honorer ses passifs, lorsqu'ils arriveront à échéance, dans des conditions normales ou « tendues », sans encourir de pertes

inacceptables ou porter atteinte à la réputation du Groupe.

Les dettes financières du groupe à la date du 31 mars 2014 s'établissent à 19 M€ et sont détaillées en note 7 de l'annexe.

En outre, le Groupe a dû faire face à un passif échu estimé à environ 25 M€ durant l'exercice, principalement constitué de dettes fournisseurs et de dettes fiscales et sociales. A ce jour, suite aux diverses solutions adoptées durant l'exercice, le groupe a réussi à diminuer de façon significative ces dettes et peut désormais faire face à ses engagements. Les comptes courants d'actionnaires restent les montants les plus significatifs parmi les dettes. Comme indiqué à la note « 2-4 Base de préparation des états financiers consolidés, et continuité d'exploitation », les prévisions de trésorerie n'incluent aucun remboursement des comptes courants des actionnaires GTH (11.9 M€) et Air Invest (4.3 M€), ceux-ci ayant confirmé qu'ils n'appelleront pas de remboursement tant que cet appel sera susceptible d'entraîner de nouvelles difficultés financières pour le Groupe.

Par ailleurs, le groupe a bénéficié d'avances reçues remboursables sur les ventes futures d'avions Skylander. Au 31 mars 2013, elles s'élevaient à 21,2 M€, provenant de la Région Lorraine.

La région Lorraine dans le cadre de l'implantation de la société Sky Aircraft et le développement du programme Skylander a accordé à la société Sky Aircraft des aides : 9,1 M€ au titre de l'implantation en région Lorraine, remboursable dans le cas où la Sky Aircraft quitterait la région ; 7,1 M€ au titre de l'industrialisation, remboursable dès la vente du premier avion ; 5 M€ au titre d'une avance de trésorerie en vue de financer le BFR du projet. Dans le cadre des accords conclus avec le Conseil Régional de Lorraine, des engagements de remboursement avaient été donnés par GECI International pour ces 3 avances et par GECI Aviation pour la seule avance de 9,1 M€.

En décembre 2012 et en janvier 2013, le payeur général de Lorraine a appelé en garantie GECI International pour le remboursement des 3 avances et GECI Aviation pour le remboursement de l'avance de 9,1 M€. La Région Lorraine a fait séquestrer 3,9 millions d'euros du CIR 2012 du groupe, ainsi que d'autres montants moins significatifs sur les différents comptes bancaires du groupe. La Société a contesté ces saisies car elle estime ne pas avoir donné de réelle garantie de caution, en cas de défaillance de ses filiales.

Dans le cadre du protocole de cession du Pôle Ingénierie à Alten en février 2014, il a été conclu un accord avec la Région Lorraine, décidant du paiement de 4 millions d'euros à la Région Lorraine, en contrepartie de la mainlevée des différentes procédures d'exécution forcées. Le contentieux sur le fond pour savoir si la Région Lorraine est légitime à appeler la Société en garantie se poursuivra.

GECI International a décidé, sur conseil de ses avocats, de ne pas passer de provision au titre de ces aides, en ce que les conditions de remboursement des deux premières ne sont pas réunies et en ce que le versement de la dernière aide - « avance de trésorerie en attendant la mise en place des financements convenus par les partenaires privés et publics » – peut s'analyser comme s'inscrivant dans le cadre de la participation au capital de GECI Aviation, telle que contractualisée à l'origine entre le groupe et la Région.

2- 29- j. Risque de marché

Le risque de marché correspond au risque que des variations de prix de marché, tels que les taux d'intérêt, affectent le résultat du Groupe ou la valeur des instruments financiers détenus. La gestion du risque de marché a pour objectif de gérer et contrôler les expositions au risque de marché dans des limites acceptables, tout en optimisant le couple rentabilité / risque.

Au 31 mars 2014	A moins d'un an		De 1 à 5 ans		A+ de 5 ans		Total		Valeur bilancielle 31/03/2014
	Fixe	Variable	Fixe	Variable	Fixe	Variable	Fixe	Variable	
en milliers d'euros									
Passifs financiers		0	335	18 647	16	0	18 647	352	18 999
Autres passifs non courants							0		0
Dettes fournisseurs	6 390						6 390		6 390
Passifs sur contrats encours							0		0
Impôts							0		0
Autres passifs courants	2 384						2 384		2 384
Trésorerie et équivalent de trésorerie	511						511		511
Position nette	8 262	335	18 647	16	0	0	26 910	352	27 261

Au 31 mars 2013	A moins d'un an		De 1 à 5 ans		A+ de 5 ans		Total		Valeur bilancielle 31/03/2013
	Fixe	Variable	Fixe	Variable	Fixe	Variable	Fixe	Variable	
en milliers d'euros									
Passifs financiers		0	5 518	20 258	1 103	0	20 258	6 621	26 880
Autres passifs non courants				1 989			1 989		1 989
Dettes fournisseurs		14 692					14 692		14 692
Passifs sur contrats en cours		540					540		540
Impôts		61					61		61
Autres passifs courants		24 957					24 957		24 957
Trésorerie et équivalent de trésorerie		4 033					4 033		4 033
Position nette		36 218	5 518	22 247	1 103	0	58 465	6 621	65 086

2- 29- k. Risque de taux d'intérêt

L'exposition du Groupe aux variations de taux d'intérêt recouvre la nature de risque suivante :

Le Groupe dispose uniquement d'engagements auprès du factor à taux variable, dont l'échéance à l'origine est inférieure à 1 an. Ces avances sont exposées à un risque de variation des flux de trésorerie en raison des variations des taux d'intérêt.

Pour information, les placements en titres de capitaux propres, les créances et dettes à court terme ne sont pas exposés au risque de taux d'intérêt.

Le Groupe, dans le cadre de sa politique de gestion du risque de taux, se finance par le biais d'avances en compte courant rétribuées par des intérêts à taux fixe.

Le Groupe n'estime pas nécessaire de couvrir son risque de taux par des instruments de taux d'intérêt.

2- 29- l. Risque de change

La politique du Groupe GECI International est de facturer, autant que possible, dans la devise de ses coûts directs, ce qui réduit son risque de change. En d'autres termes, un contrat sera le plus souvent facturé dans la devise correspondant aux principaux coûts de réalisation du contrat (i.e. : engineering costs). Ce risque ne faisait pas l'objet d'une couverture. En revanche, si la Société ou ses filiales venaient à conclure des opérations (clients/fournisseurs) d'un montant significatif et dont la devise de facturation différerait de la devise de paiement des coûts directs.

Une analyse du risque de change du Groupe sur l'exercice montre que le risque de change consolidé du Groupe GECI International est principalement causé par :

- l'endettement intragroupe libellé en Euros pour la filiale GECI Ltd (UK);
- les soldes bancaires et le netting en devises étrangères du solde créances commerciales/crédit fournisseur (principalement sur GECI Ltd et GECI South Africa) ;
- le résultat net des filiales étrangères : GECI South Africa en ZAR et GECI India et AeroEuro India en Roupies.

III. NOTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

Note 1 : Chiffre d'Affaires

	En k€	Avril.13-Mars.14	Avril.12-Mars.13 retraité	Avril.12-Mars.13 publié
Facturations		1 206	1 463	62 059
Variations des Actifs/Passifs sur contrats en cours				580
Chiffre d'Affaires (dont frais refacturés)		1 206	1 463	62 639

Les informations ci-après correspondent à la contribution (CA externe) de chaque pôle au Chiffre d'affaires consolidé.

Répartition CA Ingénierie (K€)	F14 (2013-14)		F13 (2012-13) retraité		F13 (2012-13) publié	
France	0	0%	0	0%	37 237	63%
Union Européenne	0	0%	0	0%	20 634	35%
Autres Zones	1 206	100%	1 463	100%	1 342	2%
Total Consolidé	1 206	100%	1 463	100%	59 213	100%

Répartition CA Aviation (K€)	F14 (2013-14)		F13 (2012-13) retraité		F13 (2012-13) publié	
France	0	0%	0	0%	1 330	39%
Union Européenne	0	0%	0	0%	1 070	31%
Autres Zones	0	0%	0	0%	1 026	30%
Total Consolidé	0	100%	0	100%	3 426	100%

Répartition CA Ingénierie (K€)	F14 (2013-14)		F13 (2012-13) retraité		F13 (2012-13) publié	
Aéronautique	0	0%	188	13%	47 370	80%
Spatial	0	0%	0	0%	6 115	10%
Transport	0	0%	0	0%	535	1%
Propulsion/Energie	1 206	100%	1 275	87%	1 275	2%
Naval	0	0%	0	0%	3 297	6%
Autres (dont Génie civil)	0	0%	0	0%	621	1%
Total	1 206	100%	1 463	100%	59 213	100%

Répartition CA Aviation (K€)	F14 (2013-14)		F13 (2012-13) retraité		F13 (2012-13) publié	
Vente avions neufs	0	0%	0	0%	852	25%
Vente avions rétrofités	0	0%	0	0%	0	0%
SAV et pièces	0	0%	0	0%	1 670	49%
Prestations heures de vol	0	0%	0	0%	904	26%
Total	0	100%	0	100%	3 426	100%

Le comparatif sur le CA ne présente pas d'intérêt à cause de la sortie de périmètre de la majeure partie des filiales du pôle « Ingénierie ».

Note 2 : Coûts Directs

En k€	Avril.13-Mars.14	Avril.12-Mars.13 retraité	Avril.12-Mars.13 publié
Frais de personnel	26	317	40 828
Honoraires consultants, contractors & sous-traitance	1 081	1 144	8 285
Amortissements et provisions	1 123	1 292	1 469
Achats de marchandises	0	-479	3 369
Provisions sur Stocks	0	13	-81
Autres Produits (CIR)	0	0	-4 024
Licences informatiques et autres charges	5	1 226	1 870
Coûts Directs	2 236	3 512	51 715

Note 3 : Frais Généraux

En k€	Avril.13-Mars.14	Avril.12-Mars.13 retraité	Avril.12-Mars.13 publié
Frais de personnel	814	2 417	9 247
Loyers et frais de locaux	63	622	2 370
Frais de télécommunication et frais postaux	44	159	379
Honoraires, consultants, contractors	1 490	2 548	3 969
Frais de représentation (Marketing)	11	98	177
Impôts et Taxes	57	181	705
Amortissements et provisions	69	4 135	6 636
Frais véhicules de société	24	47	465
Assurances	101	92	451
Frais bancaires	84	51	197
Frais de Recrutement et Formation	23	27	244
Affacturage	0	0	136
Documentations, autres fournitures de bureau petits informatiques	16	45	248
Frais de siège (frais de bourse, jetons de présence)	3	24	73
Autres charges	48	27	534
Frais généraux	2 847	10 473	25 830

Note 4 : Autres Produits et Charges Opérationnels

En k€	Avril.13-Mars.14	Avril.12-Mars.13 retraité	Avril.12-Mars.13 publié
Dotation aux provisions pour litiges	-340	0	0
Provisions sur sortie de périmètre RAI suite à liquidation	0	0	-5 182
Pénalités	-20	-380	-380
Provisions de Restructuration	933	-933	-933
Dotations exceptionnelles sur les Immobilisations Incorp et Corporelles	-1 704	0	0
Autres	-140	-1 531	-295
Autres produits et charges opérationnels	-1 271	-2 844	-6 790

La provision de Restructuration a été reprise durant l'exercice car les charges ont été constatées dans les frais généraux. Quelques litiges toujours encours ont été également comptabilisés. Les actifs immobilisés ont été dévalués en totalité, car aucun avantage économique futur n'a pu être identifié pour l'entreprise (cf Note 6).

Note 5 : Coût de l'endettement et poste « Autres Produits et Charges Financiers »

En k€	Avril.13-Mars.14	Avril.12-Mars.13 retraité	Avril.12-Mars.13 publié
Revenu financier (Placement ..)	7	0	17
Intérêt financier (Agios bancaires, intérêt Factor ..)	-719	-1 016	-1 239
Coût de l'Endettement Financier Net	-712	-1 016	-1 222
Gains et pertes de change	8	-30	-71
Actualisation des indemnités de fin de carrière	0	-8	-60
Plus value sur VMP	0	-5	-5
Autres	-28	0	-73
Autres produits et charges financiers	-20	-43	-209

Dans la plupart des cas, le Groupe établit ses factures dans la monnaie dans laquelle il fournit ses services, limitant ainsi son exposition au risque de change.

Note 6 : Immobilisations

a. Immobilisations incorporelles et corporelles

En k€	Imm. Incorporelles				Imm. Corporelles				Total
	Logiciels Techniques	Frais de recherche et développement	Autres	Total	Installations techniques	Equipement des bureaux, informatique	Avances sur Immobilisations	Total	
Valeur brute au 31 mars 13	5 423	2 457	0	7 880	3 766	5 333	29	9 128	17 008
Acquisitions				0				0	0
Crédit bail				0				0	0
Cessions				0				0	0
Ecart conversion				0				0	0
Variation de périmètre	-2 205	-2 457		-4 661	-3 266	-2 413	-29	-5 708	-10 369
Autres (reclassement)				0				0	0
Valeur brute au 31 Mars 14	3 219	0	0	3 219	499	2 921	0	3 420	6 639
Amortissements au 31 mars 13	3 536	2 457	0	5 992	3 333	4 194	0	7 527	13 520
Dotation	1 593			1 593	151	1 098		1 250	2 843
Variation de périmètre	-1 957	-2 457		-4 413	-2 985	-2 327		-5 312	-9 725
Reprise sur cessions				0				0	0
Ecart conversion	1			1				0	1
Autres (reclassement)	45			45		-45		-45	0
Amortissements au 31 Mars 14	3 218	0	0	3 218	499	2 921	0	3 420	6 639
Valeur Nette au 31 Mars 14	0	0	0	0	0	0	0	0	0

Le groupe a décidé d'amortir en totalité ses actifs immobilisés car un actif est un bien dont l'entreprise attend des avantages économiques futurs. Il s'agit du potentiel qu'a l'actif de contribuer, directement ou indirectement, à des flux nets de trésorerie au bénéfice de l'entité. A ce jour, aucun avantage économique n'a pu être déterminé de façon précise pour maintenir la valeur nette comptable de ces actifs.

b. Immobilisations financières

En k€	Participation dans les entreprises associées	Actifs financiers non courants				Total
		Prêts	Autres actifs Non courants	Dépôts de garantie		
				Placés en actions	Simple	
Valeur brute au 31 mars 13	0	0	13 443	0	845	14 288
Acquisitions/Augmentations						0
Variation de périmètre Périmètre			-4 824		-685	-5 508
Cessions/Remboursements			-862		-156	-1 018
Ecart conversion						0
Autres	151					151
Valeur brute au 31 Mars 14	151	0	7 757	0	4	7 912
Dépréciations au 31 mars 13	0	0	0	0	273	273
Dotation						0
Reprise sur cessions						0
Variation de périmètre Périmètre					-273	-273
Ecart conversion						0
Autres	151					151
Dépréciations au 31 Mars 14	151	0	0	0	0	151
Valeur Nette au 31 Mars 14	0	0	7 757	0	4	7 761

Les autres actifs non courants concernent les montants de CIR 2010, 2011 et 2012, dont la totalité a été encaissé ce jour. Les titres de participation concernant la JV « AeroEuro Engineering India » sont classés, depuis l'application de l'IFRS 11 (suppression de la méthode d'intégration proportionnelle), dans la colonne « participation dans les entreprises associées ».

c. Contrat de location financement

Les immobilisations faisant l'objet de contrat de location financement comprises essentiellement dans les postes logiciels et matériels informatiques s'élèvent à :

En K€				
Immobilisations en Location Financement	Coût d'entrée	Dotations aux amortissements de l'exercice	Cumul des Dotations aux amortissements	Valeur nette au 31/03/2014
Immobilisations Incorporelles	2 346	(1 190)	(2 346)	
Immobilisations Corporelles	2 917	(1 098)	(2 917)	
	5 263	(2 288)	(5 263)	-

En K€	Redevances			Prix de rachat résiduel
	payées		à payer	
	exercice	cumul	total	
Immobilisations Incorporelles	519	2 662	167	
Immobilisations Corporelles	490	3 280	191	0
Total	1 009	5 942	358	0

En K€	Redevances à payer			Total
	- 1 an	1 à 5 ans	+ 5 ans	
Immobilisations Incorporelles	167	0		167
Immobilisations Corporelles	178	14		191
Total	345	14	0	358

d. Classification des actifs et passifs en fonction des catégories des instruments financiers

en milliers d'euros	Au 31 mars 2014		Ventilation par catégorie d'instruments			
	Valeur au bilan	Juste valeur	Juste valeur par résultat	Actifs disponibles à la vente	Prêts et créances	Dettes au cout amorti
Actifs financiers non courants	7 762	7 762			7 762	
Clients et comptes rattachés	174	174			174	
Actifs sur contrats en cours	0	0			0	
Impôts	0	0			0	
Autres actifs courants	4 741	4 741			4 741	
Trésorerie et équivalent de trésorerie	511	511	511			
Actifs	13 188	13 188	511	0	12 676	0
Dettes financières	18 999	18 999				18 999
Autres passifs non courants	0	0				0
Passifs sur contrats encours	0	0				0
Dettes fournisseurs	6 390	6 390				6 390
Impôts	0	0				0
Autres passifs courants	2 384	2 384				2 384
Passifs	27 773	27 773	0	0	0	27 773

en milliers d'euros	Au 31 mars 2013		Ventilation par catégorie d'instruments			
	Valeur au bilan	Juste valeur	Juste valeur par résultat	Actifs disponibles à la vente	Prêts et créances	Dettes au cout amorti
Actifs financiers non courants	14 015	14 015			14 015	
Clients et comptes rattachés	13 574	13 574			13 574	
Actifs sur contrats en cours	4 287	4 287			4 287	
Impôts	49	49			49	
Autres actifs courants	3 784	3 784			3 784	
Trésorerie et équivalent de trésorerie	4 033	4 033	4 033			
Actifs	39 742	39 742	4 033	0	35 710	0
Dettes financières	26 880	26 880				26 880
Autres passifs non courants	1 989	1 989				1 989
Passifs sur contrats encours	540	540				540
Dettes fournisseurs	14 692	14 692				14 692
Impôts	61	61				61
Autres passifs courants	24 957	24 957				24 957
Passifs	69 119	69 119	0	0	0	69 119

Note 7 : Dettes financières

En k€	Mars.14				Mars.13
	Total	à un an au plus	+ de 1 an à - de 5 ans	à + de 5 ans	
Avances perçues du Factor	0				4 802
Compte-Courant actionnaires	16 163		16 163		16 231
Autres dettes financières	0				156
Avances remboursables	0				78
Dettes de crédit-bail	351	334	16		1 390
Mobilisation de créances CIR	2 484		2 484		3 794
Découverts et autres	1	1			430
Dettes financières	18 999	335	18 664	0	26 880
<i>dont court et moyen terme</i>	<i>335</i>	<i>335</i>			<i>5 518</i>
<i>dont long terme</i>	<i>18 664</i>		<i>18 664</i>	<i>0</i>	<i>21 361</i>
Disponibilités et assimilés	-511	-511			-4 046
Endettement (Trésorerie) Net(te)	18 488	-176	18 664	0	22 834

Les compte-courants actionnaires sont rémunérés à 0% pour celui de Monsieur Serge Bitboul, 2,82% pour celui de GTH, et 2,82% est prévu pour celui d'Air Invest.

La créance CIR de l'année 2010, a été mobilisée auprès de la Société Générale en octobre 2011. Le maintien en dette est lié à l'effet non déconsolidant de l'opération.

Note 8 : Provisions

En k€	Mars.13	Variation du périmètre	Reprises suite à			Mars.14
			Dotations	consommation	Reprises non utilisées	
Provisions clients	1 413	-1 413				0
Provisions autres actifs courants	7 422	-7 422				0
Litiges prud'hommaux	188	-47	247		182	205
Provision pour risques et litiges	5 105	-968		4 000		138
Provisions courantes	5 293	-1 015	247	4 000	182	343
Provisions non courantes	2 057	-852		933		272
Provisions retraites et assimilées	1 157	-1 101	59		96	19
Total des Provisions	17 342	-11 803	306	4 933	278	634

Dans le cadre du protocole de cession du Pôle Ingénierie à Alten en février 2014, il a été conclu un accord avec la Région Lorraine, décidant du paiement de 4 millions d'euros à la Région Lorraine, en contrepartie de la mainlevée des différentes procédures d'exécution forcées. Le contentieux sur le fond pour savoir si la Région Lorraine est légitime à appeler la Société en garantie se poursuivra. Dans le cadre du litige avec un fournisseur dont la réclamation porte sur 700 K€, le risque maximal estimé et provisionné par la société s'élève à 200 K€.

Enfin, quelques provisions ont été reprises, soit parce qu'elles sont devenues sans objet, soit elles ont trouvé des issues favorables ou défavorables à la société.

Par ailleurs, les autres provisions dont les issues ne sont pas encore connues à la clôture de l'exercice ont toutes été maintenues.

Note 9 : Stocks et encours

	Avril.13-Mars.14	Avril.12-Mars.13
En k€		
Stocks de pièces		6 311
Provisions sur Stocks		-6 311
Encours de production (Aviation)		1 028
Provisions sur encours		-1 028
Stocks et encours	0	0

La sortie de périmètre de la société Reims Aviation Industries fait que tous les stocks provisionnés constatés ont été sortis des actifs du groupe.

Note 10 : Actifs sur contrats en cours

	Avril.13-Mars.14	Avril.12-Mars.13
En k€		
Encours sur Contrats d'ingénierie		4 287
Actifs sur contrats en cours	0	4 287

Note 11 : Clients et autres débiteurs

	Avril.13-Mars.14	Avril.12-Mars.13
En k€		
Clients et compte rattachés	174	13 720
Provisions sur comptes clients		-1 413
Factures à établir		1 267
Clients et autres débiteurs	174	13 574

Note 12 : Autres actifs courants

	Avril.13-Mars.14	Avril.12-Mars.13
En k€		
Avances Fournisseurs	366	92
Créances sociales	1	36
Créances fiscales	1 644	2 172
Charges constatées d'avance	156	825
Créances diverses	2 574	659
Autres actifs courants	4 741	3 784

L'avance Fournisseurs concerne un avoir à recevoir d'un fournisseur. Les créances fiscales concernent essentiellement de la TVA. Les créances diverses concernent quant à elles le solde du prix de cession du pôle Ingénierie pour un montant de 1,6 M€, le reste concerne une créance vis-à-vis de GTH.

Note 13 : Passifs sur contrats en cours

En k€	Avril.13-Mars.14	Avril.12-Mars.13
Encours sur contrats d'ingénierie		540
Passifs sur contrats en cours	0	540

Note 14 : Fournisseurs et autres créditeurs

En k€	Avril.13-Mars.14	Avril.12-Mars.13
Fournisseurs et compte rattachés	6 079	10 808
Factures non parvenues	310	3 834
Fournisseurs et autres créditeurs	6 390	14 642

Les dettes fournisseurs ont fait l'objet de négociation. Elles ont été, soit abandonnées pour partie, soit moratorées. A ce jour, un boni de 1,9 M€ a été constaté, et sera pris en compte dans la comptabilité lors de l'exercice 2014-2015, période pendant laquelle les abandons de créances ont été actés.

Note 15 : Autres passifs courants et non courants

En k€	Avril.13-Mars.14	Avril.12-Mars.13
Dettes sociales	1 572	13 978
Dettes fiscales	292	9 227
Comptes clients créditeurs		1 030
Dettes d'immobilisations	20	50
Dettes diverses	499	653
Produits constatés d'avance		69
Autres passifs courants	2 384	25 008

En k€	Avril.13-Mars.14	Avril.12-Mars.13
Avances Clients Aviation		1 989
Autres passifs non courants	0	1 989

Note 16 : Charge d'Impôts

En k€	Avril.13-Mars.14	Avril.12-Mars.13 retraité	Avril.12-Mars.13 publié
Impôts courants	0	56	-10
Impôts différés			
Charge d'impôts	0	56	-10

Les impôts courants concernent les différents impôts sur les bénéfices locaux.

Note 17 : Taux effectif d'impôt

	En k€	Avril.13-Mars.14	Avril.12-Mars.13
Résultat net		19 154	9 294
Neutralisation :			
Charge d'impôts		0	-10
Résultat des activités abandonnées		25 034	32 406
Résultat net des activités poursuivies avant impôts		-5 879	-23 122
Taux courant d'imposition en France		34,4%	34,4%
Impôt théorique au taux courant français		-2 022	-7 954
Différence permanente lié à la non imposition du C.I.R.			-4 023
Autres différences Permanentes			
Régularisation Impôts Différés			
Ecart de taux d'imposition		-9	526
Impact impôts sur activités abandonnées		8 612	11 148
Variation de l'impôt sur les déficits fiscaux non activés (Utilisation de déficits antérieurement non activés ou Non activation de déficits générés sur la période)		-6 580	292
Charge d'impôts du Groupe		0	-10
<i>Taux effectif d'impôt</i>		<i>0,0%</i>	<i>0,0%</i>

Note 18 : Impôts différés Actif/Passif

Non Applicable

Note 19 : Déficit fiscaux non activés

En k€	Mars.13 Base en devise	Exercice	Mars. 14 Base en devise	Mars.14 Base en Euros	Taux IS	Montant non activé en K€
GECI International	69 570	-15 498	54 072	54 072	33,33%	18 022
Geci Ltd et Mohacs Int.en GBP	4 822	12	4 834	5 837	28,00%	1 634
GECI India et Aéroeuro India en INR	34 730		34 730	421	30,90%	130
GECI Aviation SA						0
Geci South Africa en ZAR						0
GECI Ukraine en UAH						0
Total	109 122	-15 486	93 636	60 330		19 787

Note 20 : Effectifs

				Mars.14	Mars.13
	Opérationnels	Productifs	Sous-traitants		
France	8	0	0	8	480
Allemagne	0	0	0	0	230
Angleterre	0	0	0	0	0
Espagne	0	0	0	0	23
Roumanie	0	0	0	0	36
Autres	2	7	0	9	29
Effectif moyen	10	7	0	17	798

Note 21 : Engagements hors bilan

	En k€				Mars.14	Mars.13
	Total	N+1	N+2	N+3	IFRS N+4 et au-delà	IFRS
Caution solidaire de RAI avec Avdef	-					322
Caution Coface de GECI Aviation	-					2 005
Loyers restant dûs sur bail de Suresnes (Geci Systèmes)	-					110
Loyers restant dûs sur bail de RAI (Reims)	-					206
Avance remboursable Région Lorraine	17 200	17 200				21 200
Garantie de passif vis-à-vis d'Alten / Cession Ingénierie	300	300			0	
Engagements hors bilan	17 500	17 200	0	0	0	28 252
Volume d'heures cumulées dues aux salariés au titre du DIF	575					30 115
Volume d'heures cumulées n'ayant pas donné lieu à demande	575					30 115

- a) La société GECI International a bénéficié d'un abandon de créances de 500.000 euros accordé par la société GTH en juillet 2004. Cet abandon est assorti d'une clause de remboursement éventuel en cas de retour à meilleure fortune. La clause de retour à meilleure fortune a été modifiée par des avenants du 3 octobre 2005, 26 novembre 2009 et 22 juillet 2010. Cette clause est valable jusqu'au 31 décembre 2015.

Le retour à meilleure fortune se définit comme suit : des comptes approuvés par l'assemblée générale faisant apparaître pour la deuxième année consécutive un résultat net consolidé supérieur ou égal à 1.300.000 Euros ou une situation nette consolidée supérieure ou égale à 10.000.000 Euros, étant entendu que le calcul de la situation nette consolidée ne tiendra pas compte des montants ayant pour origine toute augmentation de capital passée ou future, des opérations internes de restructuration et/ou des opérations de refacturation.

La clause de retour à meilleure fortune n'est pas applicable au 31 mars 2014.

- b) Comme indiqué dans la note 2-29-c de l'annexe, la société GECI International a garanti auprès de la Région Lorraine le remboursement des 3 avances consenties par cette dernière à Sky Aircraft pour un montant de 21,2 M€. De manière identique, GECI Aviation a garanti le remboursement d'une de ces avances pour un montant de 9,1 M€. Ces garanties ont été effectivement appelées par le Conseil Régional de Lorraine en décembre 2012 et en janvier 2013. A ce jour, une somme de 4 millions a été payée par le groupe.
- c) La cession des filiales du pôle « Ingénierie » au groupe ALTEN a donné lieu à une garantie de passif de 300K€.

Note 22 : Transactions avec les parties liées

L'actionnaire principal de GECI International est Serge BITBOUL qui détient, au 31/03/2014, 27,75% des actions de la société directement et indirectement via GECI Technologies Holding (GTH) dont il est l'associé unique.

Le montant des compte-courants créditeurs vis-à-vis des associés dans GECI International est de 16,1 millions d'euros au 31 mars 2014 dont 11,9 millions d'euros vis-à-vis de GTH (dont 328K€ de charges d'intérêt pour l'exercice contre 439K€ l'exercice précédent), et 4,3 millions d'euros pour AirInvest (dont 116K€ de charges d'intérêts durant cet exercice contre 140K€ l'exercice précédent).

Un prêt de 385 K€ a été accordé à GTH par GECI Ltd lors de l'exercice 2012-2013, pour un remboursement à fin décembre 2017.

Un prêt de 250 K€ a été accordé à GECI Ltd par Mohacs Trading & Services SA en novembre 2012. Le prêt n'a pas été remboursé à ce jour et un report de remboursement est envisagé.

GECI International a donné mandat à la société GTH la gestion de sa trésorerie de façon ponctuelle. Lors de cet exercice, un montant de 570 K€ lui a été confié.

Note 23 : Rémunérations des dirigeants et des administrateurs de GECI International

La rémunération brute totale des dirigeants, salaires, bonus et éventuels avantages en nature compris, a été de :

- M. BITBOUL, Président Directeur Général, 252 071 € [Rémunération fixe PDG GECI International : 250 000 €- Avantages en nature : 2 071 €]

Ce dirigeant n'a pas reçu de jetons de présence au titre de son mandat d'administrateur de GECI International.

Il a été attribué aux autres administrateurs, au titre de l'exercice 2013/2014, un total de 34 500 € de jetons de présence qui ont été partiellement versés.

Note 24 : Honoraires des commissaires aux comptes

En K€	Mazars				Bewiz Audit (anciennement France Audit International et Révision)				Autres réseaux			
	Montant HT en K€		%		Montant HT en K€		%		Montant HT en K€		%	
	2013/14	2012/13	2013/14	2012/13	2013/14	2012/13	2013/14	2012/13	2013/14	2012/13	2013/14	2012/13
Audit												
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés : GECI International	71	197	87%	40%	62	78	100%	0%	0	74	N/A	39%
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés : Filiales françaises et étrangères intégrées globalement	10	296	13%	60%	0	0	0%	0%	0	114	N/A	61%
Autres Diligences et prestations directement liées à la mission du commissaire aux comptes	0	0	0%	0%	0	0	0%	0%			N/A	0%
Sous-Total	82	492	100%	100%	62	78	100%	0%	0	188	0%	100%
Autres Prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement												
Juridique, fiscal, social												
Autres (si > 10% des honoraires d'audit)												
Sous-Total	0	0	0%	0%	0	0	0%	0%	0	0	0%	0%
Total des honoraires	82	492	100%	100%	62	78	100%	0%	0	188	0%	100%

Note 25 : Options de souscription d'actions et actions gratuites

Plan d'actions gratuites voté par l'Assemblée Générale du 30 septembre 2011 :

L'assemblée générale du 30 septembre 2011 a autorisé le Conseil d'Administration à procéder jusqu'au 30 novembre 2014 à des attributions d'actions gratuites, dans la limite de 10% du capital social au jour de l'émission. Les actions ne seront définitivement acquises qu'après une période de 2 ans.

370 000 actions gratuites ont ainsi été attribuées par le Conseil d'Administration du 19 juillet 2013.

Ces attributions d'actions seront couvertes par la Société soit dans le cadre de son programme de rachat d'actions, soit par création de titres.

Compte tenu du départ de certains salariés, le nombre total d'actions gratuites potentiellement attribuées au 31 mars 2014 est de 20 000 actions.

Note 26 : Taux de conversion des devises étrangères

Devises étrangères en €	Taux clôture	Taux ouverture	Taux moyen 2013/2014	Taux moyen 2012/2013
Ukraine - UAH	0,06532	0,09581	0,08848	0,09394
Royaume Uni - GBP	1,20744	1,18259	1,18585	1,22638
Inde - INR	0,01211	0,01437	0,01232	0,01428
Afrique du Sud - ZAR	0,06855	0,08460	0,07355	0,09116
Roumanie - RON	0,22426	0,22628	0,22481	0,22389

Note 27 : Capitaux propres

Catégorie de titres	Nombre	Valeur nominale en €
Actions ou parts sociales composant le capital social au début de l'exercice	33 861 720	0,25
Actions ou parts sociales émises pendant l'exercice	60 000	0,25
Actions ou parts sociales composant le capital social en fin d'exercice	33 921 720	0,25

L'intégralité du capital social a été libérée et les actions ne comprennent pas de dividendes prioritaires ou de restriction de droit de vote.

Le nombre d'actions utilisé pour le calcul du résultat net par action est le nombre moyen pondéré d'actions en circulation sur l'exercice, soit un total de 34 110 286 actions. Le nombre dilué d'actions comprend ce dernier et 60 000 actions pondéré prorata temporis, soit un total de 284 110 actions qui seront potentiellement levées par les salariés (cf. note 25).

(En actions)	2013/14		2012/13		2011/12	
	Total	Moyenne pondérée	Total	Moyenne pondérée	Total	Moyenne pondérée
Actions en circulation	33 921 720	33 890 900	33 861 720	33 740 439	32 828 733	32 849 341
Actions auto-contrôle	-64 724	-64 724	-64 724	-69 843	-89 772	-108 108
Nombre d'actions retenu pour le résultat net par action	33 856 996	33 826 176	33 796 996	33 670 596	32 738 961	32 741 233

Le nombre d'actions retenu pour le résultat net par action est le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période, ce dernier prenant en compte la neutralisation des actions d'autocontrôle

(En actions)	2013/14	2012/13	2011/12	2010/11
Nombre d'actions retenu pour le résultat net par action	33 826 176	33 670 596	32 741 233	29 768 281
Effet dilutif des stock-options et droits d'attribution d'actions gratuites	284 110	214 644	246 651	151 555
Nombre d'actions retenu pour le résultat net dilué par action	34 110 286	33 885 240	32 987 884	29 919 836

Il n'existe pas de titres subordonnés. Aucun dividende ne sera versé cette année.

IV. Filiales et Participations

Filiales

La société mère du groupe est GECI International. Elle est située à Paris, 33 avenue des Champs Elysées, au capital de 8 480 430,00 €. Elle est cotée sur Euronext.

Dénomination	Siège Social	Méthode de consolidation	% de Contrôle	% d'Intérêt
FRANCE				
GECI International SA	33 avenue des Champs Elysées 75008 PARIS	Globale	Société Mère	Société Mère
EUROPE				
GECI LTD	1 Westferry Circus, Canary Wharf, London E14 4HD, ROYAUME UNI	Globale	100	100
GECI Ukraine	16-22, B.Khmelnytskoho St., Kyiv, Ukraine	Globale	100	100
ASIE				
GECI Transportation and Engineering India Private Limited	14A&B, Hansalaya, 15 Barakhamba Road, New Delhi – 110001 - INDE	Globale	100	100
Aeroeuro Engineering India Private Limited	Punj Lloyd House, 17-18, Nehru Place, New Delhi – 110019 - INDE	Mise en équivalence	50	50
AFRIQUE				
GECI SOUTH AFRICA (PTY) LTD	1 st Floor Bedford Centre Office Tower, Cnr Smith & Bradford Roads, Bedfordview 2007, AFRIQUE DU SUD	Globale	100	100



V. Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés au 31 Mars 2014

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31/03/2014 sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société GECI INTERNATIONAL, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les points suivants de l'annexe aux comptes consolidés :

- La note 2-4 « Base de préparation des états financiers consolidés, et continuité d'exploitation », qui précise que les prévisions de trésorerie de la société ayant permis d'arrêter les comptes selon le principe de continuité d'exploitation reposent sur l'absence de demande de remboursement par les actionnaires GTH et Air Invest de leurs créances en compte courant, tant que cet appel sera susceptible d'entraîner de nouvelles difficultés financières pour la société ;
- La note 2-29-c. « Risque de liquidité », qui indique la position du Groupe au regard du litige qui l'oppose à la Région Lorraine ;
- La note de renvoi (1), après l'état du résultat global (paragraphe 1-1 des états financiers), qui mentionne l'impact de +25 M€ sur le résultat de l'exercice lié aux filiales d'ingénierie cédées à Alten et aux filiales du pôle Aviation ayant fait l'objet de liquidation ;
- La note 2-3 « Evolution du périmètre de consolidation » qui indique que la société Reims Aviation Industries, en l'absence de comptes disponibles sur la période précédant sa mise en redressement judiciaire intervenue le 10 septembre 2014, a été déconsolidée dès le 1er avril 2014.

II - Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations auxquelles nous avons procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III – Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations données dans le rapport sur la gestion du groupe.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Fait à Courbevoie et à Paris, le 07 novembre 2014

Les commissaires aux comptes

B E W I Z A U D I T

LAURENT BENOUDIZ

M A Z A R S

GAËL LAMANT

20.1.6. Comptes annuels sociaux relatifs à l'exercice au clos au 31 mars 2014

I. Etats Financiers Sociaux

A. Compte de résultat

En k €	Notes	Avril-Mars.14	Avril-Mars.13
Chiffre d'affaires net	13	547	7 851
Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges [i]	2	58 925	818
Autres produits		3	-
Produits d'exploitation		59 474	8 669
Autres achats et charges externes		2 980	7 212
Impôts, taxes et versements assimilés		91	210
Charges de personnel		706	2 036
Salaires et traitements		545	1 337
Charges sociales		161	699
Dotations d'exploitation		1 835	13 156
Dotations aux amortissements sur immobilisations	1	150	170
Dotations aux provisions sur actif circulant		1 438	12 126
Dotations aux provisions pour risques et charges	2	247	860
Autres charges d'exploitation [i]		57 642	25
Charges d'exploitation		63 254	22 639
RESULTAT D'EXPLOITATION		-3 779	-13 970
Produits financiers		17 595	359
Produits financiers de participations [ii]		13 000	0
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		0	0
Autres intérêts et produits assimilés		261	346
Reprises sur provisions et transferts de charges	2	4 334	0
Différences positives de change		0	0
Produits nets sur cessions de VMP		0	13
Charges financières		715	5 697
Dotations financières aux amortissements et provisions	2	28	4 305
Intérêts et charges assimilées		687	1 294
Différences négatives de change		0	1
Charges nettes sur cessions de VMP		0	97
RESULTAT FINANCIER	14	16 880	-5 338
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT		13 101	-19 308
Produits exceptionnels		27 066	115
Charges exceptionnelles		-9 416	-4 962
RESULTAT EXCEPTIONNEL [iii]	15	17 649	-4 846
Impôts sur les bénéfices	16	-79	-107
RESULTAT NET		30 829	-24 047

[i] Dans les autres charges d'exploitation, il s'agit essentiellement de la constatation des pertes sur créances irrécouvrables liées aux filiales mis en liquidation judiciaires. La répartition est de 47,6M€ pour Sky Aircraft, 2,5 M€ pour GECI Aviation Industries et 7,3 M€ pour Reims Aviation Industries. Ces montants ayant été déjà provisionnés en totalité, les impacts financiers sont nuls. On peut le constater avec la reprise de provisions situées dans la rubrique « Produit d'exploitation ».

[ii] Les 13 M€ sur ligne produits financiers, concernent des dividendes distribués par l'ancienne filiale GECI Systèmes.

[iii] le résultat exceptionnel, comprend notamment les éléments :

- Les produits liés à la cession des filiales du pôle Ingénierie au groupe ALTEN pour un prix de cession des titres de participation de 7,4 M€ et une valeur nette comptable correspondante de 4,4 M€, et un abandon net des comptes courants de +14,7 M€.
- La dotation exceptionnelle des actifs immobilisés pour - 0,4 M€
- La reprise des provisions de restructuration pour + 0,9 M€
- Une constatation du litige avec un fournisseur pour - 0,3 M€

B. Bilan

En k€		Mars 14	Mars 13
ACTIF	Notes		
Immobilisations incorporelles brutes		859	859
Immobilisations incorporelles amortissements		-859	-455
Immobilisations incorporelles nettes	1	0	404
Immobilisations corporelles brutes		380	282
Immobilisations corporelles amortissements		-380	-234
Immobilisations corporelles nettes	1	0	49
Immobilisations financières brutes		148 877	153 417
Immobilisations financières dépréciations		-148 877	-153 182
Immobilisations financières nettes	1/2	0	235
ACTIF IMMOBILISE		0	687
Avances et acomptes versés sur commande		0	42
Créances	2/3	9 319	16 551
Créances clients et comptes rattachés bruts		39	36 003
Créances clients et comptes rattachés provision		-32	-30 103
<i>Comptes courants sur filiales bruts</i>		<i>7 229</i>	<i>38 150</i>
<i>Comptes courant sur filiales provision</i>		<i>-7 229</i>	<i>-34 463</i>
Comptes courants sur filiales net		0	3 687
Autres créances		9 312	6 964
Disponibilités et divers		664	807
Valeurs mobilières de placement		422	422
Disponibilités		85	49
Charges constatées d'avance	3/5	156	336
ACTIF CIRCULANT		9 983	17 399
Ecart de conversion Actif	8		
TOTAL DE L'ACTIF		9 983	18 087
En k€			
PASSIF			
Capital social	6	8 480	8 465
Prime d'émission		46 180	46 195
Réserve légale		820	820
Autres réserves		119	119
Report à nouveau		-101 388	-77 341
Résultat de l'exercice		30 829	-24 047
CAPITAUX PROPRES		-14 959	-45 788
Provisions pour risques sur filiales		2	2
Autres provisions pour risques		614	4 933
Provision pour charges		0	549
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	2	616	5 484
Dettes financières	3	16 164	43 249
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		1	78
Comptes courants actionnaires		16 163	16 231
Comptes courants sur filiales		0	26 939
Dettes diverses	3	8 161	15 142
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		6 215	6 097
Dettes fiscales et sociales		1 890	7 857
Autres dettes		56	1 188
Produits constatés d'avance	3/5	0	0
DETTES		24 326	58 391
Ecart de conversion Passif	8	0	0
TOTAL DU PASSIF		9 983	18 087

II. Notes Annexes

2.1. Activité et faits marquants

GECI International exerce une activité de holding, fournissant notamment des services de management, d'assistance commerciale et de recrutement à ses filiales.

Le Pôle Ingénierie a fait l'objet d'une offre de reprise par le groupe Alten : le groupe GECI International et le groupe Alten ont conclu un protocole d'accord portant sur la cession pour 7,4M€ des sociétés GECI Systèmes, AGIR, GECI Services, GECI Engineering Services (Roumanie), GECI Ingenieria (Espagne), GECI GmbH (Allemagne), et DOPS (Allemagne).

Le processus, débuté en novembre 2013 par la signature d'un protocole d'accord global, s'est poursuivi par la mise en place de différents accords particuliers, et la levée de plusieurs conditions suspensives. La cession est devenue définitive suite à l'homologation du protocole de conciliation par les Tribunaux de Commerce de Paris et de Nanterre le 3 mars 2014, et la signature des différents actes de cession des droits sociaux au cours du mois de mars 2014. Le prix de cession de 7,4M€ a été diminué des sommes payées à divers créanciers : la Région Lorraine pour 4M€, la CCSF pour 1,1M€ et 0,4M€ séquestrés pour le paiement des créanciers d'exploitation ; enfin 1,1 M€ ont été déduits de la dette nette en compte courant des filiales cédées.

A cette activité historique de prestation de services de haut niveau constituant son Pôle Ingénierie, le Groupe a adjoint un Pôle Aviation dédié à la construction aéronautique, constitué de deux sociétés Sky Aircraft (porteur du projet Skylander) et Reims Aviation Industries (constructeur de l'avion F-406).

- Sky Aircraft : Faute d'avoir réuni le tour de table qui aurait permis de financer les 180 M€ supplémentaires à la poursuite du programme Skylander jusqu'à la livraison du premier avion, le Groupe GECI International s'est résolu à demander la mise en redressement Judiciaire de la société Sky Aircraft, le 4 octobre 2012 ; laquelle a été transformée en Liquidation Judiciaire par le Tribunal de Commerce de Briey le 16 avril 2013.
- GECI Aviation Industries : suite à un redressement fiscal de début d'année 2013, et à la liquidation judiciaire de Sky Aircraft, GECI Aviation Industries, holding intermédiaire sans activité, qui détenait les titres de Sky Aircraft, ne disposait plus d'aucune ressource pour faire face à son passif exigible. Le Tribunal de Commerce de Paris a donc décidé sa liquidation judiciaire le 29 août 2013.
- La société Reims Aviation Industries, faisant face aussi à des difficultés financières, a été placée en redressement judiciaire le 10 septembre 2013. Le 25 mars 2014, le Tribunal de Commerce de Reims a validé la cession totale de l'activité Reims Aviation Industries à l'entreprise rémoise ASI Innovation. Il a également placé la société Reims Aviation Industries en liquidation judiciaire sans poursuite d'activité.

Parmi les offres concurrentes de Raydelon General Aviation Company et de la société G Group X, l'offre de ASI Innovation, bien que moins disante sur le plan des effectifs, a été considérée par le Tribunal de Commerce comme la plus prometteuse au plan économique.

ASI Innovation est spécialisée dans la conception, la fabrication et la certification de systèmes de mission, d'aménagement cabine et d'installation avionique. Les activités de Reims Aviation Industries de maintenance d'avions, d'aménagement de cabine, d'intégration et d'installation de systèmes reste dans la Région rémoise.

ASI Innovation dispose d'un partenariat commercial avec Continental Motors Inc, filiale du chinois AVIC, qui prévoit que la production du F-406 se poursuive aux Etats-Unis.

ASI Innovation reprend 31 des 61 salariés.

- GECI Aviation, holding du Pôle Aviation, placée en redressement judiciaire par jugement du Tribunal de Commerce de Briey en date du 26 février 2014, a fait l'objet d'une liquidation judiciaire par jugement en date du 17 avril 2014.

La société GECI International a été engagée dans une procédure de conciliation jusqu'au 30 janvier 2014 et a été soumise sous le contrôle d'un mandataire ad'hoc.

2.2. Evènements postérieurs à la clôture

Les dettes de GECI International ont fait l'objet de négociation. Les dettes d'exploitation ont été, soit abandonnées pour partie, soit moratoriées. A ce jour, un boni de 1,9 M€ a été obtenu, il sera comptabilisé sur les comptes 2014-2015. Les dettes sociales ont été apurées pour une majeure partie (1 M€) et le reste des moratoires sur les dettes

sociales notamment sur la retraite et la prévoyance, seront totalement payées en décembre 2014. Des négociations sont toujours en cours sur certains arriérés avec des fournisseurs.

2.3. Règles de présentation

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 120-1 et suivants du Plan Comptable Général 2005.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que des règlements CRC relatifs à la réécriture du plan comptable général 2005 applicables à la clôture de l'exercice.

2.4. Continuité d'exploitation

Les comptes au 31 Mars 2014 ont été établis dans le cadre d'un principe de continuité d'exploitation dans la mesure où celle-ci doit s'apprécier sur un horizon de 12 mois à compter de la date de clôture, soit jusqu'au 31 mars 2015. Grâce au résultat de la cession du Pôle Ingénierie à ALTEN, la société GECI International a retrouvé une situation financière in bonis lui permettant de développer une activité éventuellement bénéficiaire.

La capacité de GECI International à faire face à l'ensemble de ses engagements au terme de la cession du Pôle Ingénierie à ALTEN repose sur un plan de trésorerie prévisionnel sur 18 mois couvrant la période de février 2014 à juillet 2015 élaboré par la société avec l'aide de ses conseils.

A date, les dettes ayant été soit moratorisées soit liquidées, la société recouvre une visibilité de 12 mois minimum, à partir de septembre 2014, incluant les éventuels risques prud'homaux.

Par ailleurs, les prévisions de trésorerie n'incluent aucun remboursement des comptes courants des actionnaires GTH (11,9 M€) et Air Invest (4,1 M€), ceux-ci ayant confirmé qu'ils n'appelleront pas de remboursement tant que cet appel sera susceptible d'entraîner de nouvelles difficultés financières pour le Groupe.

2.5. Immobilisations

Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles correspondent essentiellement à des logiciels. Ils sont amortis linéairement sur une durée propre à chaque utilisation sans excéder 3 ans.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles figurent au bilan pour leur valeur d'acquisition ou à leur coût de production.

Les amortissements sont calculés suivant les modèles linéaires ou dégressifs en fonction de la durée de vie prévue :

- Installations générales	5 à 10 ans
- Matériels de transport	5 ans
- Matériels informatiques	3 à 5 ans
- Matériel de bureau	3 à 5 ans
- Mobilier	10 ans

2.6. Participations, autres titres immobilisés, valeurs mobilières de placements

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires.

La valeur d'inventaire correspond à la valeur d'usage pour la société. Elle est déterminée en fonction de la contribution à l'actif net consolidé des sociétés détenues, de leur rentabilité ainsi que de leur perspective d'avenir.

Des provisions sont constatées au cas par cas lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur d'origine et que les perspectives d'avenir des filiales ne permettent pas un retour à la rentabilité à moyen terme.

Les provisions sont constatées dans l'ordre suivant : par dépréciation des titres de participation, puis par dépréciation des comptes courant puis par provision pour risques.

2.7. Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

2.8. Opérations en devises

Les charges et produits en devises sont enregistrés pour leur contre-valeur à la date de l'opération.

Les dettes, créances, disponibilités en devises figurent au bilan pour leur contre-valeur au cours de fin d'exercice. La différence résultant de l'actualisation des dettes et créances en devises à ce dernier cours est portée au bilan en «écart de conversion ».

Les pertes latentes de change non compensées font l'objet pour leur totalité d'une provision pour risque.

2.9. Régime fiscal et impôts sur les résultats

La société GECI INTERNATIONAL est la société tête d'un groupe d'intégration fiscale dans le cadre du régime institué par l'article 223A à 223V du code général des Impôts. Ce périmètre comprend les sociétés françaises suivantes du groupe soit : GECI International, GECI Systèmes et AGIR.

Dans le cadre de cette intégration, les relations entre les sociétés et la société tête de groupe : GECI International, sont régies par une convention dont le principe général est le suivant :

« Toutes les dispositions de la présente convention ont pour principe commun que, durant son appartenance au groupe résultant du régime de l'intégration fiscale mis en place entre la société tête de groupe et la filiale, celle-ci se trouve, dans toute la mesure du possible, dans une situation identique en actif, passif, charges, produits, risques et prérogatives à celle qui aurait été la sienne en l'absence de groupe fiscal.»

En cas de sortie de l'intégration fiscale, les reports fiscaux générés par la filiale restent la propriété de la société tête de groupe.

La différence entre la charge totale d'impôt du groupe et le total des charges d'impôt individuelles provenant des résultats des sociétés intégrées est enregistrée en résultat de l'exercice. Aucune provision au titre de l'utilisation potentielle des reports fiscaux des filiales n'est donc constatée au niveau de la société tête de groupe.

Suite à la cession de ses filiales GECI Systèmes, AGIR et GECI Services, durant l'exercice (le 7 mars 2014), la sortie de périmètre de ces filiales du groupe d'intégration fiscale a été actée rétroactivement au 1^{er} avril 2013. Il n'existe plus donc de groupe d'intégration fiscale au 31 mars 2014.

2.10. Trésorerie

La trésorerie comprend les liquidités immédiatement disponibles à la vente et qui ne présentent pas de risque significatif de perte de valeur à court terme. En cas d'excédents de trésorerie, ces derniers sont investis dans des valeurs mobilières de placement à fort coefficient de liquidités (SICAV et certificat de dépôt).

2.11. Provisions

Une provision est constituée lorsqu'il existe un passif, c'est-à-dire, un élément du patrimoine ayant une valeur économique négative, né d'une obligation actuelle (légale, réglementaire ou contractuelle) à l'égard d'un tiers (déterminable ou non) dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers et dont l'échéance ou le montant ne sont pas fixés de façon précise à la clôture.

Leur évaluation se base sur l'estimation la plus probable de la dépense nécessaire pour éteindre l'obligation. L'actualisation est appliquée, dès lors que son effet est significatif, et est comptabilisée en charges financières.

2.12. Retraites et autres engagements vis à vis du personnel

Les salariés de la société bénéficient d'un régime de retraite à prestations définies (indemnités de fin de carrière légales) qui constituent une obligation pour le Groupe. Cette obligation n'est pas comptabilisée mais est portée en engagements hors bilan.

Le montant de l'engagement est estimé sur la base d'évaluations actuarielles par un cabinet d'actuaire indépendant à la clôture de chaque exercice. L'évaluation actuarielle intègre des hypothèses d'âge de départ, d'évolution des salaires et de rotation du personnel.

Les principales hypothèses retenues sont :

- Age de départ à la retraite : à l'initiative du salarié entre 62 ans et 64 ans selon les catégories d'effectif (non cadre/cadre).
- Taux d'actualisation : 5,00 %.
- Taux de progression des salaires : 2,5 %
- Turn-over annuel déterminé par tranche d'âges entre 0 % et 43 %.

III. Notes Sur Les Comptes Sociaux

Note 1 Immobilisations

	Valeur brute Début d'exercice	Acquisitions	Diminutions	Valeur brute Fin d'exercice
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement, de développement				
Autres immobilisations incorporelles	859			859
TOTAL	859	-	-	859
Immobilisations corporelles				
Installations générales, agencements divers	48		4	44
Matériel de transport	21			21
Matériel de bureau, informatique et mobilier	213	102		315
Avances et acomptes	-			-
TOTAL	282	102	4	380
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées	153 261	-	4 384	148 877
Prêts et autres immobilisations financières	156		156	-
TOTAL	153 417	-	4 540	148 877
TOTAL	154 558	102	4 544	150 116

Variation des amortissements	Montant Fin exercice	Dotations	Reprises	Montant Fin exercice
Immobilisations incorporelles				
Autres immobilisations incorporelles	455	404	-	859
TOTAL	455	404	-	859
Immobilisations corporelles				
Installations générales, agencements et divers	38	10	4	44
Matériel de transport	3	17	-	21
Matériel de bureau, informatique et mobilier	192	123	-	316
TOTAL	234	151	4	380
TOTAL	688	555	4	1 239

La société a décidé de procéder à un amortissement exceptionnel total de ses actifs immobilisés car un actif est un bien dont l'entreprise attend des avantages économiques futurs. Il s'agit du potentiel qu'à l'actif de contribuer,

directement ou indirectement, à des flux nets de trésorerie au bénéfice de l'entité. A ce jour, aucun avantage économique n'a pu être déterminé de façon précise pour maintenir la valeur nette comptable de ces actifs.

Note 2 Provisions

	Montant Début exercice	Dotations	Nature	Reprises suite à consommation	Reprises non utilisées	Nature	Montant Fin exercice
Provisions pour risque sur les filiales	2		Exploitation	-	-	Exploitation	2
Autres provisions pour risques	592	247	Exploitation	182	43	Exploitation	614
	4 890		Exceptionnel	4 933	(43)	Exceptionnel	-
Total prov. pour risques et charges	5 484	247	-	5 115	-		616
Provisions sur titres de participation	153 182	28	Financier	11 680		Financier	141 531
			Exceptionnel	-		Exceptionnel	
Provisions sur comptes courants	34 463	1 438	Exploitation	21 326		Exploitation	14 575
			Exceptionnel	-		Exceptionnel	
Provisions sur comptes clients	30 103		Exploitation	30 071		Exploitation	32
			Exceptionnel	-		Exceptionnel	
Total prov. pour dépréciation	217 748	1 467		63 077			156 138
TOTAL	223 231	1 714		68 192	-		156 753

En K€ - Provisions liées aux participations	Titres	Comptes courants	Risques & Charges	Total
Provisions au 31/03/13	153 182	34 463	2	187 646
GECI Ukraine		-	-	-
GECI Systèmes	(4 305)			(4 305)
GECI India	28	40	-	68
Geci LTD		509		509
GECI GMBH	(26)	(476)		(502)
GES	(3)	(607)		(610)
GECI LLC		(83)		(83)
GECI Aviation		164		164
Reims Aviation Industries		(6 621)		(6 621)
GECI Aviation Industries		(540)		(540)
Sky Aircraft		(19 620)		(19 620)
Mouvements 2013/2014	(4 305)	(27 233)	-	(31 539)
Provisions au 31/03/14	148 876	7 229	2	156 108

Note 3 Etat des créances et des dettes

Etat des créances	Montant Total	A un an au plus	A plus d'un an
Créances rattachées à des participations	-	-	-
Prêts	-	-	-
Autres immobilisations financières	-	-	-
TOTAL ACTIF IMMOBILISE (> 1 an)	-	-	-
Créances clients	39	39	-
Personnel et comptes rattachés	-	-	-
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	1	1	-
Etat - Impôts sur les bénéfices		-	-
Etat - Taxe sur la valeur ajoutée	1 645	1 645	-
Etat - Divers	5 167	5 167	-
Groupe et associés	7 229	7 229	-
Débiteurs divers	2 500	2 500	-
TOTAL ACTIF CIRCULANT (< 1 an)	16 581	16 581	-
Charges constatées d'avance (< 1 an)	156	156	-
TOTAL	16 737	16 737	-

Etat des dettes	Montant Total	A un an au plus	A plus d'un an et cinq ans au plus
Emprunts auprès des établissements de crédit	1	1	-
Emprunts et dettes financières divers	-	-	-
Fournisseurs et comptes rattachés	6 236	6 236	-
Personnel et comptes rattachés	376	376	-
Sécurité sociale et autres organismes	1 192	1 192	-
Impôts sur les bénéfices	21	21	-
Taxe sur la valeur ajoutée	40	40	-
Autres impôts, taxes et assimilés	261	261	-
Groupe et associés	16 163	-	16 163
Autres dettes	36	36	-
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	-	-	-
Produits constatés d'avance (< 1 an)	-	-	-
TOTAL	24 326	8 162	16 163

Note 4 Charges à payer et produits à recevoir

- Montant des charges à payer inclus dans les postes suivants du bilan :

	Mars 2014	Mars 2013
Dettes fournisseurs	211	664
Dettes fiscales et sociales	376	1102
Autres dettes	68	26
TOTAL	654	1 792

- Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan :

	Mars 2014	Mars 2013
Créances clients et comptes rattachés	0	0
Divers, produits à recevoir	5167	5907
TOTAL	5 167	5 907

Le produit à recevoir est le solde de CIR 2010-2011 et 2012.

Note 5 Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Mars 2014	Mars 2013
Charges d'exploitation	156	336
TOTAL	156	336

Produits constatés d'avance	Mars 2014	Mars 2013
Produits d'exploitation	0	0
TOTAL	0	0

Note 6 Capital social

Catégories de titres	Nombre	Valeur nominale (en €)
Actions ou parts sociales composant le capital social au début de l'exercice	33 861 720	0,25
Actions ou parts sociales émises pendant l'exercice	60 000	0,25
Actions ou parts sociales composant le capital social en fin d'exercice	33 921 720	0,25

Le tableau de variation des capitaux propres se présente comme suit :

	En k €	Capitaux Propres au 31/03/2013	Augmentation de Capital	Affectation du Résultat n-1	Dividendes	Résultat net de l'exercice	Autres mouvements	Capitaux Propres au 31/03/2014
Capital Social		8 465	15					8 480
Primes d'émissions		46 195	(15)					46 180
Réserve Légale		820						820
Autres réserves		119						119
Report à nouveau		(77 341)		(24 047)				(101 388)
Résultat net		(24 047)		24 047		30 830		30 830
TOTAL		(45 788)	-	-	-	30 830	-	(14 959)

	En k €	Capitaux Propres au 31/03/2012	Augmentation de Capital	Affectation du Résultat n-1	Dividendes	Résultat net de l'exercice	Autres mouvements	Capitaux Propres au 31/03/2013
Capital Social		8 227	239					8 465
Primes d'émissions		44 862	1 333					46 195
Réserve Légale		820						820
Autres réserves		119						119
Report à nouveau		120 889		(198 229)				(77 341)
Résultat net		(198 229)		198 229		(24 047)		(24 047)
TOTAL		(23 313)	1 572	-	-	(24 047)	-	(45 788)

Les capitaux propres sont négatifs et inférieurs à la moitié du capital social depuis le précédent exercice, des démarches sont envisagées pour rétablir la situation et pérenniser l'avenir de la société.

Note 7 Location financement

En K€	Coût d'entrée	Dotations aux amortissements de l'exercice	Cumul des Dotations aux amortissements	Valeur nette au 31/03/2014
Immobilisations en Location Financement				
Immobilisations Incorporelles	2 346	(1 190)	(2 346)	
Immobilisations Corporelles	2 917	(1 098)	(2 917)	
	5 263	(2 288)	(5 263)	-

Engagements de crédit bail	Redevances			Prix de rachat résiduel
	payées		à payer	
	exercice	cumul		
Immobilisations Incorporelles	519	2 662	167	
Immobilisations Corporelles	490	3 280	191	0
Total	1 009	5 942	358	0

Engagements de crédit bail	Redevances à payer			Total
	- 1 an	1 à 5 ans	+ 5 ans	
Immobilisations Incorporelles	167	0		167
Immobilisations Corporelles	178	14		191
Total	345	14	0	358

Note 8 Ecart de conversion

N/A

Note 9 Effectifs

Effectif moyen	Mars 2014	Mars 2013
Cadres	7	15
Agents de maîtrise et techniciens	0	0
Employés	1	2
TOTAL	8	17

Note 10 Rémunération des dirigeants

La rémunération globale des dirigeants, au titre de la Société et de ses filiales, allouée au titre de l'exercice, s'élève à 252 071€.

Les dirigeants n'ont pas reçu de jetons de présence au titre de leurs mandats d'administrateurs de GECI International.

Les autres administrateurs ont bénéficié au titre de l'exercice 2013/2014 d'un total de 34 500 € de jetons de présence, qui ont été partiellement versés.

Note 11 Engagements hors bilan

Engagements donnés	Mars 2014	Mars 2013
Engagements de retraite (1)	20	160
Aval et cautions (2)	17 200	21 200
Loyers restant dûs sur bail de Suresnes (GECI SYSTEMES) (3)	0	110
Engagement loyers des véhicules en LLD	0	0
Abandon de créances avec clause de retour à meilleur fortune (4)	500	500
Mobilisation de Créances CIR 2010 (5)	2 426	2 426
Garantie de passif vis-à-vis d'Alten / Cession Ingénierie	300	0
TOTAL	20 446	24 396
Volume d'heures cumulées dues aux salariés au titre du DIF (6)	575	598
<i>Volume d'heures cumulées n'ayant pas donné lieu à demande</i>	<i>575</i>	<i>598</i>

(1) Les hypothèses de calcul sont décrites dans les règles et méthodes comptables.

(2) La société GECI International a garanti auprès de la Région Lorraine le remboursement des 3 avances consenties par cette dernière à Sky Aircraft pour un montant de 21,2 M€. Ces garanties ont été effectivement appelées par le Conseil Régional de Lorraine en décembre 2012 et en janvier 2013. Le CIR 2012 a été, par ailleurs, séquestré à la demande de la Région Lorraine, pour garantir le remboursement de ces montants.

Dans le cadre du protocole de cession du Pôle Ingénierie à Alten en février 2014, il a été conclu un accord avec la Région Lorraine, décidant du paiement de 4 millions d'euros à la Région Lorraine, en contrepartie de la mainlevée des différentes procédures d'exécution forcées. Le contentieux sur le fond pour décider si GECI International est redevable de ces garanties se poursuivra.

GECI International a décidé, sur conseil de ses avocats, de ne pas passer de provision au titre de ces aides, en ce que les conditions de remboursement des deux premières ne sont pas réunies et en ce que le versement de la dernière aide - « avance de trésorerie en attendant la mise en place des financements convenus par les partenaires privés et publics » – peut s'analyser comme s'inscrivant dans le cadre de la participation au capital de GECI Aviation, telle que contractualisée à l'origine entre le groupe et la Région.

(3) Le CA du 5 décembre 2007 a ratifié la caution donnée par GECI International au bailleur de GECI Systèmes due à l'établissement du siège social de la filiale GECI Systèmes à Suresnes. La cession de la filiale en mars 2014, libère GECI International de ses engagements.

(4) Abandon de créance avec clause de retour à meilleure fortune accordé par la société GTH.

- ❖ La société GECI International a bénéficié d'un abandon de créances de 500 000 euros accordé par la société GTH en juillet 2004.

Cet abandon est assorti d'une clause de remboursement éventuel en cas de retour à meilleure fortune. La clause de retour à meilleure fortune a été modifiée suite à l'augmentation de capital de juillet 2005 des avenants du 3 octobre 2005, 26 novembre 2009 et 22 juillet 2010. Cette clause est valable jusqu'au 31 décembre 2015.

Le retour à meilleure fortune se définit comme suit : des comptes approuvés par l'assemblée générale faisant apparaître pour la deuxième année consécutive un résultat net consolidé supérieur ou égal à 1 300 000 Euros ou une situation nette consolidée supérieure ou égale à 10 000 000 Euros, étant entendu que le calcul de la situation nette consolidée ne tiendra pas compte des montants ayant pour origine toute augmentation de capital passée ou future, des opérations internes de restructuration et/ou des opérations de refacturation.

(5) Il s'agit du CIR 2010, financé par la Société Générale, la démarche de recouvrement a été effectuée par la Société Générale en juillet 2014, le remboursement est obtenu en octobre 2014.

(6) Le DIF est le Droit Individuel à la Formation.

Note 12 Accroissements et allègements de la dette future d'impôts

Nature des différences temporaires	Mars 2014	Mars 2013
Ecart de conversion Actif	-	-
Total des accroissements	0	0
Provisions non déductibles (C/C et Risque)	-4933	4933
Provisions perte de change	-	-
Ecart de conversion Passif	-	-
Organic	-	6
Amortissements réputés différés	-	-
Déficits reportables	50 818	69 570
Total des allègements	45 885	74 509

En mars 2014, les déficits reportables sont de 50 818 K€. Le groupe d'intégration fiscale disparaîtra de fait, suite à la cession des filiales GECI Systèmes, AGIR et GECI Services.

Note 13 Chiffre d'affaires

Répartition par secteur d'activité	Mars 2014	Mars 2013
Refacturations aux filiales	546	7851
Prestations de services	0	0
Produits des activités annexes	1	-
TOTAL	547	7 851

Répartition par marché géographique	Mars 2014	Mars 2013
France	523	7685
Allemagne	16	23
Grande-Bretagne	7	82
Suisse	0	0
Espagne	1	1
Roumanie	0	0
Autres	1	59
TOTAL	547	7 851

La cession des filiales d'Ingénierie ainsi que les redressements judiciaires/liquidations judiciaires des filiales du pôle aviation ont fortement réduit la possibilité pour le groupe de refacturer les frais de holding à ses filiales. Seuls les coûts informatiques, supportés par la holding, seront encore refacturés pour partie aux filiales d'Ingénierie cédées au groupe ALTEN.

Note 14 Résultat Financier

	En k€	Mars 2014	Mars 2013
Produits financiers			
Produits financiers de participations		13 000	0
Autres intérêts et produits assimilés		261	346
Reprises sur provisions et transferts de charges		4 334	0
Produits nets sur cessions de VMP		0	13
TOTAL		17 595	359
Charges financières			
Dotations financières aux amortissements et provisions		28	4 305
Intérêts et charges assimilés		687	1 294
Différences négatives de change		0	1
Charges nettes sur cessions de VMP		0	97
TOTAL		715	5 697

La société a constaté des dividendes distribués par sa filiale GECI Systèmes pour 13 M€. La reprise sur provisions des dépréciations sur les titres de participation cédées au groupe ALTEN a été comptabilisée pour 4,3 M€. Le reste concerne les intérêts nets sur comptes courants des filiales ainsi que les intérêts bancaires de la période.

Note 15 Résultat exceptionnel

	En k€	Mars 2014	Mars 2013
Produits exceptionnels			
Produits exceptionnels sur opérations de gestion			71
Produits de cession des immobilisations incorporelles			-
Produits de cession des immobilisations financières		7 400	-
Produits exceptionnels divers		14 733	44
Reprise sur provision pour dépréciation exceptionnelle		4 933	-
TOTAL		27 066	115
Charges exceptionnelles			
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		4 272	28
VNC des immobilisations corporelles cédées		-	-
VNC des immobilisations financières cédées		4 384	-
Charges exceptionnelles diverses		356	1
Dotations aux amortissements exceptionnels (cf Note 1)		404	-
Dotations aux provisions pour risques et charges		-	4 933
TOTAL		9 416	4 962

Les produits exceptionnels concernent en majeure partie l'opération de cession avec le groupe ALTEN :

- Prix de cession de 7,4 M€
- Abandon de compte courant net, en faveur de GECI International sur les filiales cédées 14,7 M€

La reprise de provisions concerne les provisions de restructuration de 0,9 M€, ainsi que le litige avec la Région Lorraine pour 4M€. En effet, et comme indiqué dans le paragraphe 2-1, la Région Lorraine a été dédommagée de 4 M€, somme comptabilisée dans les charges exceptionnelles sur opération de gestion.

Enfin, la valeur comptable nette des titres de participation cédées au groupe ALTEN est de 4,4 M€.

Note 16 Note sur produits d'impôts

En k€	Mars 2014	Mars 2013
Produit d'intégration fiscale GECI Systèmes	(79)	-
Produit d'intégration fiscale AGIR	-	(110)
Crédit Impôts apprentissage	-	3
Total	(79)	(107)

Note 17 Tableau des filiales et participations au 31 mars 2014

Participations	Adresse	% de capital détenu	Valeur comptable des titres (€)		Devises	Capital social	Capitaux propres sociaux (dt résultat)	Résultat social	Prêts, avances consentis non encore remboursés	Engagements hors bilan donnés	Dépréciations des Comptes Courants
			Brut	Net							
GECI AVIATION SA (ex Reims Aviation Industries)	Base aérienne de Chambley - Orville (54)	86,46	144 671 770	-	€	6 636 719	(5 499 093)	-	6 395 048	-	(6 395 048)
GECI Ltd	1 Westferry Circus, Canary Wharf, London E14 4HD, UK	100	3 873 400	-	£	3 530 000	(532 211)	(10 311)	794 195	-	(794 195)
GECI UKRAINE	16-22, B.Khmelnytskykh St., Kyiv, Ukraine	100	50 000	-	€	528 464	85 016	-	-	-	-
GECI TEIP (India)	14A&B, Hansalaya, 15 Barakhamba Road, New Delhi - 110001	99,99	281 763	-	RS	20 700 000	(635 937)	-	40 030	-	-
Sociétés consolidées			148 876 933	-					7 229 273	-	(7 189 243)
Sociétés non consolidées			-	-					-	-	-
Ensemble des sociétés			148 876 933	-					7 229 273	-	(7 189 243)

Note 18 Opérations réalisées avec les entreprises liées

En K€	Prêt	Emprunt	Client	Fournisseur	C/C débiteur	C/C créateur
GECI LIMITED						794
GECI UKRAINE						
GECI TEIP (INDIA)						40
GECI AVIATION SAS			38			6 395
REIMS AVIATION INDUSTRIES						
Sociétés Consolidées	-	-	39	-	7 229	-
GECI LLC (USA)						
Sociétés Non Consolidées	-	-	-	-	-	-
GTH						11 895
AIRINVEST						4 256
Serge BITBOUL						11
Actionnaires	-	-	-	-	-	16 163
TOTAL	-	-	39	-	7 229	16 163

En k€	Refacturation Management services	Refacturation Assurance RCP	Informatique	Personnels et prestations dédiées	Autres	Produits financiers	Charges financières
GECI Ltd	7					10	
GECI AVIATION SAS						88	
REIMS AVIATION INDUSTRIES						94	
Sociétés Consolidées	7	-	-	-	-	192	-
GECI LLC (USA)							
Sociétés Non Consolidées	-	-	-	-	-	-	-
TOTAL	7	-	-	-	-	192	-
GTH							328
AIRINVEST							116
TOTAL	-	-	-	-	-	-	445

Note 19 Taux de conversion des devises étrangères

Devises étrangères en €	Taux clôture	Taux ouverture	Taux moyen 2013/2014	Taux moyen 2012/2013
Ukraine - UAH	0,06531	0,09581	0,06531	0,09394
Royaume Uni - GBP	1,20744	1,18259	1,20236	1,22638
Inde - INR	0,01211	0,01437	0,01186	0,01428
Afrique du Sud - ZAR	0,06855	0,08460	0,06729	0,09116
Roumanie - RON	0,22426	0,22628	0,22255	0,22389

IV. Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels, exercice clos le 31 mars 2014

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31/03/2014, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société GECI INTERNATIONAL, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les points suivants de l'annexe :

- La note 2-4 « Continuité d'exploitation », qui précise que les prévisions de trésorerie de la société ayant permis d'arrêter les comptes selon le principe de continuité d'exploitation reposent sur l'absence de demande de remboursement par les actionnaires GTH et Air Invest de leurs créances en compte courant, tant que cet appel sera susceptible d'entraîner de nouvelles difficultés financières pour la société ;
- La note 11 « Engagements Hors Bilan », qui explicite la position de la société au regard du litige qui l'oppose à la Région Lorraine.
- Les notes 14 et 15 qui explicitent respectivement, le résultat financier de 16,9 millions d'euros et le résultat exceptionnel de 17,6 millions d'euros.

II - Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations auxquelles nous avons procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III - Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

A l'exception de l'incidence éventuelle des faits exposés dans la première partie de ce rapport, nous n'avons pas d'autres observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

En application de la loi, nous vous signalons que les informations sociales et environnementales prévues par l'article L.225-102-1 du Code de commerce ne sont pas présentées de manière exhaustive dans le rapport de gestion et qu'il n'a pas été procédé à la désignation d'un organisme tiers indépendant chargé de leur vérification.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 225-102-1 du code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations à l'identité des détenteurs du capital et des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Fait à Courbevoie et à Paris, le 7 novembre 2014

Les commissaires aux comptes

B E W I Z A U D I T

LAURENT BENOUDIZ

M A Z A R S

GAËL LAMANT

20.2. Informations financières pro forma

Néant.

20.3. Etats financiers

Les comptes consolidés figurent au paragraphe 20.1

20.4. Vérification des informations financières historiques annuelles

20.4.1. RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS REGLEMENTES, EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2016

Aux Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions et engagements dont nous avons été avisés ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions et engagements.

Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-58 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-58 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements déjà approuvés par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Conventions et engagements soumis à l'approbation de l'assemblée générale

Conventions et engagements autorisés au cours de l'exercice écoulé

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention ni d'aucun engagement autorisé au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L.225-38 du code de commerce.

Conventions et engagements non autorisés préalablement

En application des articles L.225-42 et L. 823-1216 du code de commerce, nous vous signalons que la convention suivante n'a pas fait l'objet d'une autorisation préalable par votre conseil d'administration.

Il nous appartient de vous communiquer les circonstances en raison desquelles la procédure d'autorisation n'a pas été suivie.

- Signature le 31 mai 2016, avec effet rétroactif au 31 décembre 2015, avec la société XLP Holding (ex-GTH) d'un 4ème avenant à la convention d'abandon de créance, conclue le 22 mars 2004 entre les sociétés XLP Holding (ex-GTH) et GECI INTERNATIONAL.

Cet avenant prolonge le délai de mise en œuvre possible de la clause de retour à meilleure fortune jusqu'au 31 décembre 2020 et ce étant donné l'évolution du contexte inter-sociétés, la société XLP Holding ayant consenti à participer à l'augmentation de capital réservée de la société GECI International, augmentation qui a permis la reconstitution des fonds propres de cette dernière.

Aux termes de cet avenant, XLP Holding (ex-GTH) consent à neutraliser, outre l'effet des augmentations de capital passées et futures par appel au marché, l'impact de toutes opérations de restructuration ou de refacturation interne, pour le calcul de la clause de retour à meilleure fortune dont le montant s'élève à 500 000€.

Les seuils déclencheurs de la clause de retour à meilleure fortune se définissent comme suit : des comptes approuvés par l'assemblée générale faisant apparaître pour la deuxième année consécutive un résultat net consolidé supérieur ou égal à 1 300 000 euros ou une situation nette consolidée supérieure ou égale à 10 000 000 euros.

La personne concernée par ces conventions est M. Serge BITBOUL, Président du conseil d'administration de la société GECI International et Président de la société XLP Holding (ex-GTH)..

Nous vous précisons que, lors de sa réunion du 6 juillet 2016, votre conseil d'administration a décidé d'autoriser a posteriori cette convention qui, par omission, n'avait pas été présenté lors d'un précédent conseil.

Conventions et engagements déjà approuvés par l'assemblée générale

Conventions et engagements approuvés au cours d'exercices antérieurs

- a) dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article R. 225-30 du code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, déjà approuvés par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Conventions conclues avec la société XLP Holding (ex-GTH)

- Un avenant au mandat de gestion de trésorerie signé le 30 mars 2014 entre les sociétés GECI International et XLP Holding (ex-GTH) a été établi le 31 mars 2015. Il y a été précisé le mode de fonctionnement sur le plan opérationnel, les obligations du mandataire XLP Holding ainsi que la prise en compte des produits financiers issus des divers placements opérés sur les fonds en question.

La rémunération de la société XLP Holding au titre de ce mandat est fixée de manière forfaitaire à 5 000 € HT par an.

A la clôture de l'exercice, le solde de l'excédent de trésorerie confié à la société XLP Holding (ex-GTH) dans le cadre de son mandat s'élève à 831,36 €. Des frais financiers (pour un montant de 6 101 €) ainsi que les produits financiers (pour un montant de 1 390 €) liés à ces fonds confiés ont été comptabilisés dans

les livres de GECI International durant l'exercice clos le 31 mars 2016. Il a été comptabilisé 5 000 € HT de frais de gestion en faveur de la société XLP holding concernant l'exercice clos le 31 mars 2016.

- Un contrat de prestation de services (conseil et assistance dans les domaines de la gestion administrative, financière et juridique) a été conclu entre la société GECI International et XLP Holding le 1er avril 2014. La société GECI International étant le prestataire, c'est la société XLP Holding qui en est donc le bénéficiaire. La rémunération de la société GECI International au titre de ce service a été fixée de manière forfaitaire à 12 000 € HT par an.

Au 31 mars 2016, un produit de 12 000 € HT a été comptabilisé chez GECI International au titre des services rendus en faveur de XLP Holding (ex-GTH).

- Un contrat de domiciliation a été accordé par la société GECI International en faveur de la société XLP Holding pour la domiciliation de son siège social. Ce contrat a été signé le 1er avril 2014. La rémunération de la société GECI International au titre de ce service a été fixée de manière forfaitaire à 1 000 € HT par an.

Au 31 mars 2016, un produit de 1 000 € HT a été comptabilisé chez GECI International au titre de frais de domiciliation, en faveur de XLP Holding (ex-GTH).

- Convention relative aux prêts et avances d'un montant en fin d'exercice de 109 144,12 euros, rémunérés à un taux de 2,13 %, consentis par la société XLP Holding à votre société. Les intérêts courus sur l'exercice clos le 31 mars 2016 s'élèvent à 238 049,57 euros.

La personne concernée par ces conventions est M. Serge BITBOUL, Président du conseil d'administration de la société GECI International et Président de la société XLP Holding (ex-GTH).

Conventions conclues avec les sociétés GECI Aviation, GECI Aviation Industries et Sky Aircraft :

- Dans le cadre de l'engagement partenarial signé en date du 3 juin 2010 entre le Conseil Régional de Lorraine et GECI International, Sky Aircraft et GECI Aviation, les engagements suivants ont été consentis par votre société :
 - Garantie de remboursement anticipé de l'avance remboursable octroyée à la société Sky Aircraft par le Conseil Régional de Lorraine d'un montant de 9.100.000 €, augmentée des intérêts calculés au taux légal en vigueur en cas de non-implantation ou désimplantation de Sky Aircraft ou de GECI Aviation du site de Chambley ;
 - Garantie de remboursement de tous les frais préfinancés et dûment justifiés soit par la Région Lorraine, soit engagés par un tiers, pour la construction industrielle dans le cadre du projet immobilier d'entreprise, en vue de l'installation de Sky Aircraft sur le site de Chambley, en cas de non-implantation ou dès-implantation de Sky Aircraft ou de GECI Aviation du site de Chambley.

- Dans le cadre de la signature le 5 décembre 2011 de la convention d'aide de l'Agence de Mobilisation Economique entre la Région Lorraine et les sociétés GECI Aviation, GECI Aviation Industries agissant conjointement et solidairement avec leur filiale Sky Aircraft, votre société s'est engagée en qualité de caution pour le remboursement de cette avance de 7.000.000 €.

- Dans le cadre de la signature le 30 janvier 2012 de la convention d'avance de trésorerie entre la Région Lorraine et les sociétés GECI Aviation, GECI Aviation Industries agissant conjointement et solidairement avec leur filiale Sky Aircraft, votre société s'est engagée en qualité de caution pour le remboursement de cette avance de 5.000.000 €.

- A la suite du redressement judiciaire de la société SKY AIRCRAFT, la société GECI INTERNATIONAL a été appelée en garantie par le Payeur Régional de Lorraine aux fins de remboursement des avances remboursables du Conseil Régional de Lorraine. Aux termes d'un protocole d'accord signé en date du 13 février 2014, la société GECI INTERNATIONAL a payé la somme de 4.000.000 € à la Région Lorraine à valoir sur le montant des trois avances susmentionnées. L'exigibilité du solde de ces avances a été suspendue conformément aux termes du protocole d'accord.

La personne concernée par ces conventions est M. Serge BITBOUL, Président du conseil d'administration des sociétés GECI International et GECI Aviation et Président des sociétés GECI Aviation Industries et Sky Aircraft.

b) Sans exécution au cours de l'exercice écoulé

Par ailleurs, nous avons été informés de la poursuite des conventions et engagements suivants, déjà approuvés par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, qui n'ont pas donné lieu à exécution au cours de l'exercice écoulé.

- Une convention d'abandon de créances avec clause de retour à meilleure fortune conclut le 31 mars 2015 entre la société GECI International et la société XLP Holding. L'abandon porte sur une créance d'un montant de 328 289 euros détenue par la société XLP Holding à l'encontre de la société GECI International au titre des intérêts sur compte courant comptabilisés lors de l'exercice 2013-2014. Les seuils déclencheurs de la clause de retour à meilleure fortune se définissent comme suit : des comptes approuvés par l'assemblée générale faisant apparaître lors de l'un des cinq prochains exercices un résultat net comptable avant impôts supérieur ou égal à 500 000 euros et une situation nette comptable supérieure ou égale à 8 500 000 euros, ces conditions étant prises en compte de façon cumulative. Cette convention n'a pas eu d'effet au titre de l'exercice clos le 31 mars 2016. La personne concernée par cette convention est M. Serge BITBOUL, Président du conseil d'administration de la société GECI International et Président de la société XLP Holding (ex-GTH).

Fait à Courbevoie et à Paris, le 11 juillet 2016.

Les commissaires aux comptes

R S M P A R I S

MARTINE LECONTE

B E W I Z A U D I T

LAURENT BENOUDIZ

20.4.2. RESULTATS DE LA SOCIETE AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

NATURE DES INDICATIONS	2011/2012	2012/2013	2013/2014	2014/2015	2015/2016
Capital en fin d'exercice					
Capital social	8 226 594	8 465 430	8 480 430	8 480 430	617 417
Nombre des actions émises	32 906 375	33 861 720	33 921 720	33 921 720	61 741 720
Opérations et résultat de l'exercice					
Chiffre d'affaires hors taxes	12 486 399	7 850 857	546 971	318 390	1 626 536
Résultat avant impôts, participation des salariés et dotations nettes aux amortissements et provisions	-1 084 405	-2 550 137	-35 173 443	-150 948 077	-183 290
Impôts sur les bénéfices	-51 320	-106 870	-79 328	0	0
Participation des salariés due au titre de l'exercice					
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations nettes aux amortissements et provisions	-198 229 452	-24 047 221	30 829 497	482 593	-88 467
Résultat distribué	0	0	0	0	0
Résultats par action					
Résultat après impôts, participation des salariés, mais avant dotations nettes aux amortissements et provisions	-0,03	-0,07	-1,03	-4,45	0,00
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations nettes aux amortissements et provisions	-6,02	-0,71	0,91	0,01	0,00
Dividende attribué à chaque action					
Personnel					
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	36	13	8	8	10
Montant de la masse salariale de l'exercice	3 437 435	1 336 856	544 504	485 878	495 607
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice (sécurité sociale, œuvres sociales)	1 268 326	698 943	161 218	333 910	176 232

20.5. Date des dernières informations financières

Les dernières informations financières datent du 30 septembre 2016.

20.6. Informations financières intermédiaires et autres

I. Comptes Semestriels Consolidés relatifs à l'exercice 2016-2017, clos au 30 septembre 2016 arrêté au 7 décembre 2016

1.1. Etat de Résultat Global semestriel consolidé

	en k€	Notes	Avril. 16-Sept. 16 6 mois	Avril. 15-Sept. 15 6 mois	Avril. 15-Mars. 16 12 mois
Chiffre d'affaires		4 . 1	11 504	3 955	15 514
Autres Produits courants			0	0	55
Coûts directs			-7 628	-3 078	-9 536
Marge sur coûts directs			3 876	877	6 032
% du chiffre d'affaires			33,7%	22,2%	38,9%
Coûts généraux et administratifs			-3 662	-1 885	-5 073
Résultat opérationnel Courant			214	-1 008	960
Autres Produits et Charges Opérationnels ⁽¹⁾		4 . 2	-557	393	-232
Résultat opérationnel Net			-343	-615	728
Coût de l'endettement financier net			-109	-245	-555
Autres charges et produits financiers			28	55	24
Résultat courant avant impôt			-424	-805	197
Impôts sur les bénéfices			150	24	272
Résultat net avant plus-values nettes sur participations cédées et résultat net des activités abandonnées			-274	-781	469
Résultat net des activités abandonnées / destinées à être cédées ⁽²⁾			0	0	0
Résultat net			-274	-781	469
<i>Attribuable aux propriétaires de la société mère</i>			-568	-674	12
Attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle			294	-107	457

(en euros par action)	Avril. 16-Sept. 16 6 mois	Avril. 15-Sept. 15 6 mois	Avril. 15-Mars. 16 12 mois
Nombre moyen pondéré d'actions pour le calcul du résultat de base	62 278 226	33 929 522	34 087 747
Nombre moyen pondéré d'actions pour le calcul du résultat dilué	62 345 259	33 867 798	34 094 049
Résultat net de base par action	-0,004	-0,023	0,014
Résultat net dilué par action	-0,004	-0,023	0,014
Résultat net de base par action – hors résultat des activités abandonnées/destinées à être cédées	-0,004	-0,023	0,014
Résultat net dilué par action – hors résultat des activités abandonnées/destinées à être cédées	-0,004	-0,023	0,014

La contribution de la société ETUD Integral (3 mois d'activités) est de 0,98 million d'euros concernant le chiffre d'affaires, de 0,1 million d'euros de Résultat opérationnel courant, et un résultat net de 0,09 million d'euros.

L'acquisition d'ETUD Integral n'a pas donné lieu à ce stade à la reconnaissance d'un impôt différé actif sur report déficitaire. L'allocation du prix d'acquisition est toujours en cours suivant les préconisations de la norme IFRS 3 Révisée.

1 . 2. Etat de Résultat Global semestriel consolidé (suite)

	en k€	Notes	Avril.16-Sept.16 6 mois	Avril.15-Sept.15 6 mois	Avril.15-Mars.16 12 mois
Résultat de l'exercice			-274	-781	469
<i>Écarts actuariels</i>					169
<i>Pertes et profits de conversion des états financiers des filiales en monnaie étrangère</i>			112	-58	19
<i>Impôt différé constaté directement en situation nette</i>			0	0	1 130
Produits et charges comptabilisés directement en capitaux propres			112	-58	1 317
Résultat global total			-162	-839	1 787
Attribuable aux propriétaires de la société mère			-471	-713	944
Attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle			309	-126	843

La provision concernant les indemnités de fin de carrière au 30 septembre 2016 est celle issue de la projection réalisée dans le cadre de l'arrêtée 31 mars 2016, ainsi, les écarts actuariels ne sont pas calculés à ce stade et le seront donc à la clôture 31 mars 2017.

1.3. Etat de Situation Financière Semestrielle Consolidée

	en k€	Notes	Avril.16-Sept.16 6 mois	Avril 15- Mars.16 12 mois
ACTIF				
Immobilisations incorporelles		4 . 4	11 297	8 358
Immobilisations corporelles		4 . 4	157	113
Actifs financiers non courants		4 . 5	779	532
Impôts différés		4 . 7	1 620	1 455
Total Actifs non-courants			13 853	10 458
Actifs sur contrats en cours		3-7-d	260	58
Clients et autres débiteurs		4 . 6	6 540	5 564
Actif d'impôt exigible		4 . 7	6 540	6 622
Autres actifs courants		4 . 7	9 705	8 388
Trésorerie et équivalents de trésorerie		4 . 9	595	418
Total Actifs courants			23 640	21 049
Actifs non courants détenus en vue de la vente			0	0
Total Actif			37 492	31 507
PASSIF				
Capital			672	617
Primes et réserves			-2 322	-2 535
<i>Résultat consolidé (attribuable aux propriétaires de la société mère)</i>			-568	12
Total Capitaux propres, attribuable aux propriétaires de la société mère			-2 219	-1 906
Attribuables aux participations ne donnant pas le contrôle			2 119	1 774
Total des capitaux propres			-100	-132
Emprunts et dettes financières		4 . 9	7 217	8 165
Provisions retraites et assimilées		4 . 8	3 002	2 097
Autres passifs non courants		4 . 10	337	0
Total Passifs non courants			10 556	10 261
Emprunts et concours bancaires (part à moins d'un an)		4 . 9	5 714	4 608
Provisions courantes		4 . 8	749	647
Passifs sur contrats en cours		4 . 10	17	0
Fournisseurs et autres crédateurs		4 . 10	4 267	3 364
Passif d'impôt exigible			0	0
Autres passifs courants		4 . 9	16 288	12 758
Total Passifs courants			27 035	21 378
Passifs directement associés à des actifs non courants détenus en vue de la vente			0	
Total des passifs			37 592	31 639
Total Passif			37 492	31 507

Concernant la contribution de la société ETUD Integral, les créances clients s'élèvent à 1,384 millions d'euros, la créance CIR est de 0,34 millions d'euros et les autres créances sont de 0,32 millions d'euros. Quant aux dettes, les dettes fournisseurs s'élèvent à 0,96 million d'euros, les comptes courants des anciens actionnaires de 0,04 million d'euros, et l'avance factor de 0,28 million d'euros. La provision d'indemnité de fin de carrière est évaluée à 0,91 millions d'euros, et les autres dettes s'élèvent à 3,71 millions d'euros, dont 3,4 millions de dettes sociales et fiscales.

1.4. Variation des Capitaux Propres Semestriels Consolidés

en K€	Capital et réserves liées					Autres réserves et résultat	Capitaux propres attribuables aux propriétaires de la société mère	Capitaux propres attribuables aux participations ne donnant pas le contrôle	Total des capitaux propres consolidés
	Capital	Primes et réserves liées au capital	Reclassement des titres auto-détenus	Réserves de conversion					
Capitaux propres au 1^{er} avril 2016	617	54 235	-22	1 251	-57 988	-1 906	1 775	-132	
<i>Résultat net de la période</i>					-568	-568	294	-274	
Autres éléments du résultat global (nets d'impôt) :	0	0	0	97	0	97	15	112	
<i>Produits et charges comptabilisés directement en capitaux propres</i>						0		0	
<i>Effet d'impôt</i>						0		0	
<i>Pertes et profits de conversion des états financiers des filiales en monnaie étrangère</i>				97		97	15	112	
Résultat global de la période	0	0	0	97	-568	-471	309	-162	
Augmentation de capital	54	200				254		254	
Paiements fondés sur des actions			7		-7	0		0	
Reclassement des actions propres						0		0	
Variation de pourcentage d'intérêt					-113	-113	43	-70	
Autres variations					17	17	-7	10	
Total des transactions avec les actionnaires	54	200	7	0	-103	158	36	194	
Capitaux propres au 30 septembre 2016	671	54 435	-15	1 348	-58 659	-2 219	2 119	-100	
Capitaux propres au 1^{er} avril 2015	8 480	46 180	-100	1 219	-70 680	-14 902	0	-14 902	
<i>Résultat net de la période</i>					12	12	457	469	
Autres éléments du résultat global (nets d'impôt) :	0	0	0	32	899	931	386	1 317	
<i>Produits et charges comptabilisés directement en capitaux propres</i>						111	58	169	
<i>Effet d'impôt</i>						788	341	1 130	
<i>Pertes et profits de conversion des états financiers des filiales en monnaie étrangère</i>				32		32	-13	19	
Résultat global de la période	0	0	0	32	911	944	843	1 787	
Augmentation de capital	6 950	8 340				15 290		15 290	
Paiements fondés sur des actions	5				-5	0		0	
Remboursement de capital	-14 818				14 818	0		0	
Reclassement des actions propres			88		-88	0		0	
Variation de pourcentage d'intérêt					-3 960	-3 960	552	-3 408	
Autres variations		-284	-10		1 016	722	380	1 101	
Total des transactions avec les actionnaires	-7 863	8 056	78	0	11 781	12 052	932	12 983	
Capitaux propres au 31 mars 2016	617	54 235	-22	1 251	-57 988	-1 906	1 775	-132	

1.5. Tableau des Flux de Trésorerie Semestriels Consolidés

En k€	Avril. 16-Sept. 16 (6 mois)	Avril. 15-Sept. 15 (6 mois)	Avril. 15-Mars. 16 (12 mois)
FLUX DE TRESORERIE LIE À L'ACTIVITE			
Résultat net consolidé	-274	-781	469
+ Amortissements et provisions	394	217	435
- Plus et Moins values de cession d'immobilisations	0	0	-80
- Autres éléments sans incidence de trésorerie	40	365	-250
- Intérêts payés	109	245	637
- Charge d'impôt (yc impôts différés)	-164	0	-272
Flux de trésorerie avant variation du besoin en fonds de roulement, intérêts financiers et impôts	105	46	939
Impôts versés	-1	0	-54
Variation de stocks	0	0	0
Variation des créances exploitation	370	2 484	-296
Variation des dettes exploitation	-197	44	620
Variation du besoin en fonds de roulement d'exploitation	173	2 528	325
FLUX DE TRESORERIE GENERE PAR L'ACTIVITE - (A)	277	2 574	1 210
Décaissements nets sur acquisitions/cessions immobilisations	-91	-13	-89
<i>Décaissements sur acquisitions d'immobilisations incorporelles</i>	-91	-13	-46
<i>Encaissements sur cession d'immobilisations incorporelles</i>	0	0	0
<i>Décaissements sur acquisitions d'immobilisations corporelles</i>	0	0	-43
<i>Encaissements sur cession d'immobilisations corporelles</i>	0	0	0
Developpement Autofinancé			0
Investissements d'exploitations nets	-91	-13	-89
Décaissements nets liés aux acquisitions financières (y compris Trésorerie des sociétés acquises)	-249	0	-3 939
Décaissements nets liés aux acquisitions d'immo financières	-45	0	-67
Cession de Titres de participation (Consolidées et non Consolidées)	0	2 259	0
Trésorerie des activités destinées à être cédées	0	0	0
Regroupement d'entreprises (*)	-70	-8 638	0
Investissements financiers nets	-365	-6 379	-4 005
FLUX DE TRESORERIE LIE AUX OPERATIONS D'INVESTISSEMENT - (B)	-456	-6 392	-4 094
Encaissement net sur augmentation de capital	254	0	15 006
Augmentation du Capital des filiales souscrites par des tiers	0	0	250
Augmentation et diminution des actions propres	-7	0	-88
Apports en compte courant	0	733	-15 454
Variation nette des emprunts	-189	2 764	-120
<i>Encaissement d'emprunt</i>	11	0	29
<i>Remboursement d'emprunt</i>	-200	2 764	-149
Intérêts payés	-109	-245	-637
FLUX DE TRESORERIE LIE AUX OPERATIONS DE FINANCEMENT - (C)	-51	3 251	-1 044
Variation des cours des devises	103	-57	-32
VARIATION DE TRESORERIE hors activités abandonnées	-128	-624	-3 961
Trésorerie d'ouverture	-2 391	1 570	1 570
Variation de trésorerie	-128	-624	-3 961
Trésorerie de clôture	-2 519	946	-2 391
dont disponibilités et quasi disponibilités	595	753	418
dont avances perçues de la société d'affacturage	-2 127	0	-1 890
dont autres (découverts...)	-987	192	-919

Flux net de trésorerie opérationnelle des opérations poursuivies, ressort à + 0,3 million d'euros. Les impôts différés nets de 0,2 million d'euros, ainsi que la variation du BFR quasi nulle, concernent essentiellement les activités des sociétés EOLEN. Les créances concernent notamment les créances fiscales relatives au CIR (6,6 millions d'euros), et des créances clients nettes (6,5 millions d'euros) qui sont factorisées dans leur majorité. Les dettes concernent des dettes fournisseurs pour 4,3 millions d'euros, et des dettes fiscales et sociales courantes.

A – Autres produits et charges non réalisés

(En milliers d'euros)	Fin Sept 2016
Dotations nettes relatives aux amortissements	275
Dotations nettes relatives aux provisions	118
(Profits) pertes nets sur cessions d'éléments d'actifs	0
Charges d'impôt (y compris impôts différés)	(164)
Charge d'endettement nets	109
Autres	40
Autres produits et charges non réalisés	379

A bis – Variation du besoin en fonds de roulement

(En milliers d'euros)	Fin Sept 2016	Entrée de périmètre ETUD Integral	Fin Mars 2016	Variation
Diminution (augmentation) des stocks nets	0		0	0
Diminution (augmentation) des créances clients	6 540	1 782	5 564	806
Diminution (augmentation) des autres actifs	16 505	982	15 068	(455)
Augmentation (diminution) des fournisseurs	4 267	930	3 364	(27)
Augmentation (diminution) des autres passifs	16 643	4 036	12 758	(151)
ajustement des dettes d'immo				0
Variation du besoin en fonds de roulement	43 955	7 729	36 754	173

Flux net de trésorerie liés aux opérations d'investissement financier, ressort à - 0,5 million d'euros. L'acquisition de la société ETUD Integral a généré un flux négatif de 0,2 million d'euros (y compris la trésorerie nette négative de 0,2 million d'euros). L'investissement est quasi-nul, les activités s'appuyant principalement sur du capital humain. Néanmoins quelques matériels ont été renouvelés.

B – Flux de trésorerie liés aux investissements

(En milliers d'euros)	Fin Sept 2016	Entrée de périmètre ETUD Integral	Fin Mars 2016	Variation
Acquisitions d'immobilisations selon tableau de variations	7 966	1 401	6 612	48
Retraitement CB	(5 263)		(5 263)	0
Retraitement Cession / Mise au rebut	190		0	(190)
Ecart de conversion	(9)		0	9
Retraitement Avances sur Immo	0		43	43
Goodwill	6 901	3 189	3 712	0
<i>Total des acquisitions de la période</i>	<u>9 785</u>		<u>5 104</u>	<u>(91)</u>
Décalage de décaissement (variations dettes d'immobilisation)	0		0	0
Investissements incorporels et corporels décaissés	9 785		5 104	(91)
Décaissements nets liés aux acquisitions financières	(20)			(20)
Trésorerie des sociétés acquises (cédées) durant l'exercice	(229)			(229)
Décaissements nets liés aux acquisitions immo financières	1 071	327	699	(45)
Cession de Titres de participation (Consolidées et non Consolidées)				0
Variation de périmètre / Regroupement d'entreprises (*)	70			(70)
Investissements financiers nets	892		699	(365)

Flux net de trésorerie liés aux opérations de financement, ressort à - 0,1 million d'euros. L'augmentation de capital concerne, l'opération financière d'émission de BSA (1 BSA pour 1 Action GECP, période d'exercice courant jusqu'en octobre 2017, et prix d'exercice 0,06 centime d'euro) sur la holding. A fin septembre 2016, il a été constaté 5 424 674 BSA exercés, pour un montant global de 325 480,44 euros. La diminution des dettes financières concerne le remboursement des premières échéances des dettes bancaires des sociétés Eolen.

C – Flux de trésorerie liés aux financements

(En milliers d'euros)	Fin Sept 2016	Entrée de périmètre ETUD Integral	Fin Mars 2016	Variation
Augmentation de capital	254			254
Augmentation du Capital des filiales souscrites par des tiers	0			0
Correction actions propres	(7)			(7)
<i>Sous-total</i>	<u>248</u>	<u>0</u>	<u>0</u>	<u>248</u>
Comptes courant actionnaires	856	48	809	2
Autres emprunts	404		392	12
Dettes Bancaires	5 800		5 997	(197)
Ecart de conversion	(5)			(5)
Regroupement d'entreprises (*)				0
Crédit Bail	15		15	0
Dettes Crédit bail	5 278		5 278	0
Charge d'endettement nets	(109)		(637)	(109)
Flux de trésorerie liés aux financements	7 208		6 576	(51)

(les dettes de crédit-bail sont neutralisées)

II. Notes Explicatives

2.1. Activités et Faits marquants

Poursuivant sa stratégie de développement sur des marchés à forte valeur ajoutée, le Groupe GECI International a réalisé une nouvelle opération de croissance externe avec l'acquisition de la société « ETUD Integral ». Cette société d'ingénierie spécialisée dans le domaine de l'automobile et des transports permet de renforcer les expertises du Groupe, et ainsi d'accompagner ses clients dans la transition numérique, avec de nouvelles offres de services et produits.

ETUD Integral, société de conseils et d'ingénierie innovante

Créée en 1984, ETUD Integral, implantée en Ile de France, offre une prestation comprenant style, conception, développement, ergonomie et réalisation de prototypes. Elle apporte depuis sa création des solutions personnalisées et innovantes à ses clients, notamment auprès de groupes français et internationaux dans les domaines de l'automobile, les transports publics, la mobilité urbaine (Renault, PSA,...), ainsi que le mobilier urbain (JCDecaux).

La société ETUD Integral, parmi ses nombreuses études et projets réalisés par ses clients, a conçu et développé des concepts car et des véhicules urbains, notamment électriques, parmi lesquels le prototype « Renault Twizy », et également des gammes complètes de mobilier urbain pour JCDecaux.

La prise de participation de GECI International, historiquement reconnue dans le domaine des transports, s'est concrétisée par l'acquisition de la totalité du capital d'ETUD Integral, concomitamment au réaménagement de sa dette. Avec un chiffre d'affaires en 2015 de 4 millions d'euros et 53 salariés, la société ETUD Integral, désormais adossée, pérennise ainsi ses relations commerciales et envisage un accroissement durable de son chiffre d'affaires.

Une acquisition pour renforcer les activités du Groupe

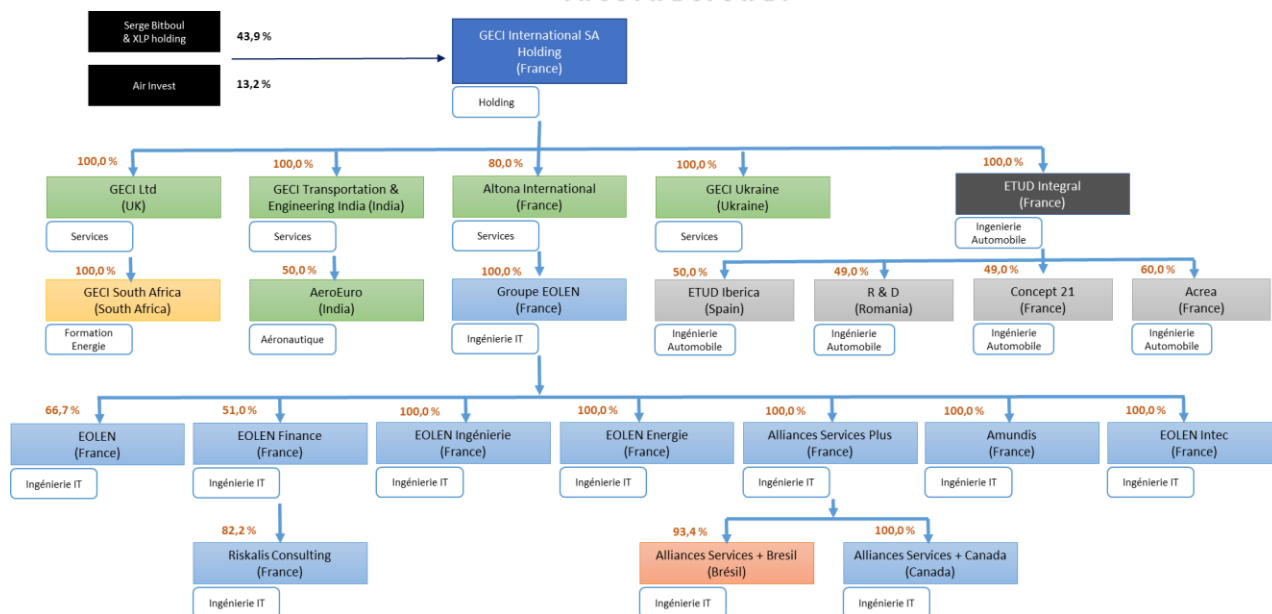
ETUD Integral a capitalisé depuis ses débuts, sur un fort savoir-faire d'innovation automobile. Son alliance avec GECI International permet d'importantes synergies et opportunités de développement renforçant ainsi les activités du Groupe dans le domaine des transports.

Ce rapprochement contribuera notamment à :

- Développer le savoir-faire d'ETUD Integral en IoT, mobilier et mobilité urbains ;
- Compléter le portefeuille clients à l'international avec une offre élargie ;
- Renforcer l'offre de conseil et d'ingénierie du Groupe GECI International dans le domaine des transports, de la mobilité urbaine et des services et solutions connectés ;

La date d'acquisition de la société ETUD Integral étant le 21 juin 2016, les résultats de la société ETUD Integral sont consolidés à compter de cette date, par la méthode de l'intégration globale.

Suite à cette acquisition, l'organigramme juridique du Groupe se présente comme suit :



Enfin, le Groupe poursuit sa politique de démarche « Qualité » et prévoit de d'obtenir sa certification ISO (9001 et 27001) durant le deuxième semestre civil 2017.

2.2. Base de préparation des états financiers consolidés, et continuité d'exploitation

2.2.1. Principes et règles comptables

Le Groupe établit ses comptes consolidés en conformité avec les normes IFRS (International Financial Reporting Standards) en vigueur au 30 septembre 2016 telles qu'adoptées par l'Union Européenne. Les comptes intermédiaires sont établis selon les mêmes règles et méthodes que celles retenues pour l'établissement des comptes annuels clos au 31 mars 2016.

Les normes, les interprétations et les amendements aux normes en vigueur qui ont été publiées et qui sont d'application obligatoire depuis l'exercice ouvert le 1er janvier 2016 sont les suivants :

- Amendements d'IAS 1 « Présentation des états financiers » – Amélioration de la présentation et des informations fournies en annexe ;
- Amendements d'IAS 16 « Immobilisations corporelles » et IAS 38 « Immobilisations incorporelles » – Clarification sur les méthodes d'amortissement et de dépréciation acceptables ;
- Amendements d'IAS 19 « Avantages du personnel » – Contributions des employés ;
- Amendements d'IFRS 11 « Partenariats » – Acquisition d'une participation dans une opération conjointe ;
- Améliorations des IFRS publiées en décembre 2013 (cycle 2010-2012) ;
- Améliorations des IFRS publiées en septembre 2014 (cycle 2012-2014).

Ces textes applicables de façon obligatoire à compter du 1er janvier 2016 n'ont pas d'impact significatif sur les états financiers du Groupe.

2.2.2. Déclaration de conformité

Les comptes semestriels consolidés résumés du premier semestre 2016/2017 ont été préparés conformément aux dispositions de la norme IAS 34 « Information financière intermédiaire ». S'agissant d'états financiers résumés au sens du §8 de la norme IAS 34, les notes annexes ne portent que sur les éléments significatifs du semestre. Ils n'incluent pas toutes les informations requises par le référentiel IFRS pour la préparation des comptes consolidés annuels et doivent être lus conjointement avec le rapport financier annuel 2016.

2.2.3. Principe de continuité d'exploitation

Les états financiers consolidés du Groupe au 30 septembre 2016, ont été établis en conformité avec référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union Européenne.

Le référentiel intégral des normes adoptées au sein de l'Union Européenne peut être consulté sur le site internet de la Commission européenne à l'adresse suivante :

http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias/index_fr.htm

Les états financiers consolidés sont présentés en milliers d'euros et ont été arrêtés par le conseil d'administration prévu pour le 7 décembre 2016.

Les principes comptables ainsi que les méthodes d'évaluation, appliqués aux comptes Groupe clos le 31 mars 2016 ont été reproduits aux états financiers consolidés Groupe clos le 30 septembre 2016, à l'exception des effets des nouvelles normes et interprétation tels que décrits ci-dessus.

Les comptes au 30 Septembre 2016, ont été établis dans le cadre d'un principe de continuité d'exploitation dans la mesure où celle-ci doit s'apprécier sur un horizon de 12 mois à compter de la date de clôture, soit jusqu'au 30 septembre 2017.

La capacité de GECI International à faire face à l'ensemble de ses engagements repose sur un plan de trésorerie prévisionnel de 12 mois couvrant la période d'octobre 2016 à septembre 2017 élaboré par le Groupe. La direction financière de GECI International réalise de manière régulière un suivi et actualisation de ce plan de trésorerie qui intègre notamment les prévisions d'activités de chaque pôle, les éventuels risques prud'homaux ainsi que les remboursements des mensualités des diverses dettes des sociétés EOLEN et ETUD Integral.

Ce plan de trésorerie a été présenté au Conseil d'Administration du 7 décembre 2016.

2.2.4. Autres principes comptables

Base d'évaluation : La comptabilisation des actifs et passifs est basée sur le principe comptable des coûts historiques.

Recours à des estimations : La préparation des états financiers selon les IFRS nécessite de la part de la Direction d'effectuer des estimations et de faire des hypothèses qui ont un impact sur l'application des méthodes comptables et sur les montants des actifs et des passifs, des produits et des charges. Les valeurs réelles peuvent s'avérer différentes des valeurs estimées.

Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont réexaminées de façon continue. L'impact des changements d'estimation comptable est comptabilisé au cours de la période du changement et de toutes périodes ultérieures affectées.

Amortissement des immobilisations : Les amortissements semestriels sont calculés sur la base des seuls actifs détenus par le groupe au 30 septembre 2016.

Test de dépréciation : s'il existe un quelconque indice qu'un actif peut avoir subi une perte de valeur, le Groupe procède à l'estimation de la valeur recouvrable de l'actif. Par ailleurs, qu'il y ait un indice de perte de valeur ou non, le Groupe procède annuellement à un test de dépréciation des immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée et du goodwill (IAS 36).

Trésorerie et équivalents de trésorerie : La trésorerie comprend les fonds en caisse et les dépôts à vue ainsi que les équivalents de trésorerie (IAS 7).

Comptabilisation du CICE : Le CICE vient en diminution des charges sociales (IAS 19).

Conversion des états financiers des sociétés étrangères : les états financiers des filiales étrangères sont intégrés selon les normes IFRS 21, avec la conversion dans la monnaie de présentation (euro).

Ecarts d'acquisition : L'écart d'acquisition constaté lors d'une prise de participation correspond à la différence entre le coût d'acquisition des titres et la part du Groupe dans l'actif net retraité de la société acquise. Cette différence de valeur se répartit entre :

(1) Les écarts d'acquisitions afférents à certains éléments identifiables du bilan qui sont reclassés dans les postes appropriés et suivent les règles comptables qui leur sont propres.

(2) L'écart d'acquisition pour le solde non affecté.

Les écarts d'acquisition et les immobilisations incorporelles sont soumis à un test de valeur annuel.

2 . 3. Evolution du périmètre de consolidation

2 . 3 . 1. Méthode et périmètre de consolidation

La méthode de l'intégration globale est appliquée aux états financiers des sociétés dans lesquelles le Groupe exerce directement ou indirectement un contrôle exclusif. Ce contrôle exclusif s'apprécie en fonction de la majorité des droits de vote, ou de l'exercice contractuel ou de fait de la direction opérationnelle.

La méthode de la mise en équivalence est appliquée aux états financiers des sociétés desquelles le Groupe exerce une influence notable sans toutefois exercer un contrôle exclusif. La comptabilisation par mise en équivalence implique la constatation dans le compte résultat de la quote-part de résultat de l'année de l'entreprise associée. La valeur comptable de la participation est ajustée du montant cumulé de sa quote-part des variations postérieures à l'acquisition des capitaux propres. La participation du groupe comprend le goodwill.

Toutes les sociétés sont consolidées sur la base des comptes semestriels arrêtés le 30 septembre 2016 et retraités, le cas échéant, pour être harmonisés avec les principes comptables du Groupe. Les sociétés entrantes dans le périmètre sont consolidées au moment du transfert juridique des titres acquis. A cet effet, un arrêté comptable des sociétés acquises est réalisé.

2 . 3 . 2. Périmètre de consolidation

Le périmètre de consolidation a évolué, avec l'intégration de la société « ETUD Integral ». Cette dernière ayant été acquise à 100%, la méthode de consolidation retenue est l'intégration globale.

La société « ETUD Integral » détient des participations sur d'autres sociétés, dont le contrôle n'est pas exclusif. Le Groupe a donc valorisé ces titres selon leur valeur économique.

2 . 4. Evènements postérieurs au 30 septembre 2016

Le Groupe a mis en place un contrat de liquidité sur le titre GECP. Ce contrat sera effectif à partir du 1er décembre 2016. Le Groupe a demandé le changement de groupe de cotation pour passer à une cotation en continu dès cette date.

2 . 5. Informations sur le caractère saisonnier ou cyclique des activités

L'activité du Groupe n'est pas sujette à saisonnalité et se réalise de manière relativement homogène entre chaque semestre.

2 . 6. Informations sur les transactions entre les parties liées

L'actionnaire principal de GECI International est Serge BITBOUL qui détient, au 30 septembre 2016, 44,5% des actions de la société directement et indirectement via XLP Holding dont il est l'associé unique.

Le montant des compte-courants créditeurs vis-à-vis des associés dans GECI International est de 0,1 million d'euros au 30 septembre 2016 (XLP Holding).

GECI International a donné mandat à la société XLP Holding ex-GTH la gestion de sa trésorerie de façon ponctuelle. À la fin de cet exercice, le solde constaté est non significatif.

Un prêt de 250 K€ a été accordé à GECI Ltd par Mohacs Trading & Services SA en novembre 2012. Le prêt n'a pas été remboursé à ce jour et un report de remboursement est envisagé.

Un prêt de 135 K€ a été accordé à GECI Ltd par LeaseTech en novembre 2012. Le prêt n'a pas été remboursé à ce jour et un report de remboursement est envisagé.

III. Notes relatives à certains postes de bilan et du compte de résultat

3.1. Chiffre d'Affaires

En k€	Avril.16-Sept.16 6 mois	Avril.15-Sept.15 6 mois	Avril.15-Mars.16 12 mois
Facturations	11 504	3 955	15 514
Variations des Actifs/Passifs sur contrats en cours			
Chiffre d'Affaires	11 504	3 955	15 514

2016 - 2017 (6 mois)										
	Ingénierie		Informatique et Télécom		Finance		Holding		TOTAL	
Formation	288	11%		0%		0%		0%	288	3%
Banque & Assurances		0%		0%	2 972	100%		0%	2 972	26%
Télécoms & Multimédia		0%	3 981	67%		0%		0%	3 981	35%
Energie Transport Industrie	2 243	89%		0%		0%		0%	2 243	19%
Infogérance		0%	1 401	24%		0%		0%	1 401	12%
HPC		0%	550	9%		0%		0%	550	5%
Autres		0%		0%		0%	69	100%	69	1%
Total Consolidé	2 531	100%	5 932	100%	2 972	100%	69	100%	11 504	100%

2015 - 2016 (6 mois)										
	Ingénierie		Informatique et Télécom		Finance		Holding		TOTAL	
Formation	376	40%		0%		0%		0%	376	10%
Banque & Assurances		0%		0%	1 051	100%		0%	1 051	27%
Télécoms & Multimédia		0%	1 413	72%		0%		0%	1 413	36%
Energie Transport Industrie	559	60%		0%		0%		0%	559	14%
Infogérance		0%	401	20%		0%		0%	401	10%
HPC		0%	149	8%		0%		0%	149	4%
Autres		0%		0%		0%	7	100%	7	0%
Total Consolidé	935	100%	1 963	100%	1 051	100%	7	100%	3 955	100%

2015 - 2016 (12 mois)										
	Ingénierie		Informatique et Télécom		Finance		Holding		TOTAL	
Formation	641	23%		0%		0%		0%	641	4%
Banque & Assurances		0%		0%	4 255	100%		0%	4 255	27%
Télécoms & Multimédia		0%	5 830	70%		0%		0%	5 830	38%
Energie Transport Industrie	2 168	77%		0%		0%		0%	2 168	14%
Infogérance		0%	1 792	22%		0%		0%	1 792	12%
HPC		0%	694	8%		0%		0%	694	4%
Autres		0%		0%		0%	134	100%	134	1%
Total Consolidé	2 809	100%	8 316	100%	4 255	100%	134	100%	15 514	100%

	2016 - 2017 (6 mois)									
	Ingénierie		Informatique et Télécom		Finance		Holding		TOTAL	
France	2 243	89%	4 378	74%	2 972	100%	69	100%	9 662	84%
Union Européenne		0%		0%		0%		0%	0	0%
Autres Zones	288	11%	1 555	26%		0%		0%	1 842	16%
Total Consolidé	2 531	100%	5 932	100%	2 972	100%	69	100%	11 504	100%

	2015 - 2016 (6 mois)									
	Ingénierie		Informatique et Télécom		Finance		Holding		TOTAL	
France	559	60%	1 532	78%	1 051	100%	7	100%	3 148	80%
Union Européenne		0%		0%		0%		0%	0	0%
Autres Zones	376	40%	431	22%		0%		0%	807	20%
Total Consolidé	935	100%	1 963	100%	1 051	100%	7	100%	3 955	100%

	2015 - 2016 (12 mois)									
	Ingénierie		Informatique et Télécom		Finance		Holding		TOTAL	
France	2 168	77%	6 628	80%	4 255	100%	134	100%	13 185	85%
Union Européenne		0%		0%		0%		0%	0	0%
Autres Zones	641	23%	1 688	20%		0%		0%	2 329	15%
Total Consolidé	2 809	100%	8 316	100%	4 255	100%	134	100%	15 514	100%

3. 2. Autres produits et charges opérationnels

Néant.

3. 3. Informations Sectorielles

Le Groupe poursuit sa stratégie de redéploiement, notamment par l'acquisition en juin 2016 de la société « ETUD Integral ».

Au titre de l'IFRS 8, l'activité du Groupe a été redéfinie :

- Le pôle « Ingénierie » : certaines activités des sociétés Eolen sont venues renforcer les activités historiques du Groupe. Il s'agit notamment des activités d'ingénierie dans le domaine de l'énergie, du transport, de l'industrie et de la formation. La nouvelle filiale a intégré ce pôle.
- Le pôle « Finance » regroupe les prestations de services et conseils auprès des établissements bancaires.
- Le pôle « Informatique & Télécom » regroupe les activités liées au domaine de la télécommunication & multimédia, de l'infogérance et de la solution « HPC » (High Performance Computing).
- GECI International constitue la Holding.

Dans le tableau qui suit, les éliminations intercompagnies concernent majoritairement, les management fees, facturés par la holding vers ses filiales.

en K€	Avril.16-Septembre.16					Avril.15- Mars.16						
	Activité Ingénierie	Activité Informatique et Télécom	Activité Finance	Holding	Elim Intercos	Total	Activité Ingénierie	Activité Informatique et Télécom	Activité Finance	Holding	Elim Intercos	Total
Chiffre d'affaires	2 558	5 932	2 972	1 048	-1 005	11 504	2 809	8 316	4 255	1 599	-1 465	15 514
Coûts directs	-1 828	-3 936	-1 819	-63	18	-7 628	-1 781	-5 422	-2 252	-81	0	-9 536
Marge sur coûts directs	730	1 997	1 152	985	-987	3 876	1 028	2 949	2 003	1 518	-1 465	6 032
% du chiffre d'affaires	28,5%	33,7%	38,8%	N/A		33,7%	36,6%	35,5%	47,1%			38,9%
Coûts généraux et administratifs	-764	-1 545	-774	-1 565	986	-3 662	-943	-2 672	-1 367	-1 556	1 465	-5 073
Résultat opérationnel Courant	-34	452	379	-581	-1	214	86	277	636	-38	0	960
Autres Produits et Charges Opérationnels	-130	-126	-63	-239	0	-557	-78	-265	-139	250	0	-232
Résultat opérationnel Net	-164	326	316	-819	-1	-343	8	11	497	212	0	728
Coût de l'endettement financier net	-10	-54	-27	-14	-5	-109	-42	-124	-63	-326	0	-555
Autres charges et produits financiers	0	19	10	-7	6	28	20	61	31	-88	0	24
Résultat courant avant impôt	-174	292	298	-840	0	-424	-14	-52	464	-202	0	197
Impôts sur les bénéfices	19	88	44		0	150	50	147	75	0	0	272
Résultat net avant plus-values nettes sur participations cédées et résultat net des activités abandonnées	-155	380	342	-840	0	-274	36	95	541	-202	0	469
Résultat net des activités abandonnées / destinées à être cédées						0	0	0	0	0	0	0
Résultat net	-155	380	342	-840	0	-274	36	95	541	-202	0	469

Les comptes consolidés du premier semestre de l'exercice 2016-2017 intègrent 3 mois d'activités de la société « ETUD Integral », classés dans le pôle « Ingénierie ». L'exercice précédent intègre 8 mois d'activités des sociétés « EOLEN ».

Les secteurs d'activités ont été définis lors de la clôture annuelle à fin mars 2016. Le Groupe estime que seul le comparatif avec le compte de résultat sectoriel annuel (à fin mars 2016), est pertinent.

3.4. Immobilisations

En k€	Imm. Incorporelles				Imm. Corporelles				Total
	Logiciels Techniques	Goodwill	Autres	Total	Installations techniques	Equipement des bureaux, informatique	Avances sur Immobilisations	Total	
Valeur brute au 31 mars 2016	3 409	412	8 149	11 970	351	3 266	43	3 661	15 631
Acquisitions		3 189		3 189	1	90		91	3 281
Variation de périmètre	539			539		863		863	1 401
Cessions				0		-148	-43	-191	-191
Ecart conversion	0			0		8		8	9
Autres				0				0	0
Valeur brute au 30 Septembre 2016	3 948	3 601	8 149	15 698	352	4 080	0	4 432	20 130
Amortissements au 31 mars 2016	3 298	0	314	3 612	310	3 238	0	3 548	7 160
Dotation	15		236	251	9	16		25	275
Variation de périmètre	539			539		846		846	1 384
Reprise sur cessions				0		-148		-148	-148
Ecart conversion	0			0		4		4	5
Autres				0				0	0
Amortissements au 30 Septembre 2016	3 851	0	550	4 401	319	3 956	0	4 275	8 676
Valeur Nette au 30 Septembre 2016	97	3 601	7 599	11 297	33	124	0	157	11 454

La variation de périmètre concerne l'intégration des comptes de la société « ETUD Integral ».

Aucun test de dépréciation n'a été effectué à fin septembre 2016, car aucun indice de perte de valeur n'a été détecté. En effet, le ralentissement constaté sur certains pôles, ne devrait pas remettre en cause les perspectives à 3 ans déterminées par la Direction. Les différentes actions déjà mises en place, ont été ralenties par certains aléas, mais devraient produire leurs effets dès le début de l'année civile 2017.

Ecart d'acquisition :

Les 3,2 millions d'euros d'écart d'acquisition correspondent à la différence entre le coût de la transaction et l'actif net de la société acquise « ETUD Integral ».

Le coût d'acquisition a été estimé à 20K€.

La juste valeur a été obtenue selon la valeur de l'actif net comptable retraité des comptes consolidés à fin juin 2016 de la société acquise, pour - 3,2 millions d'euros (valeur des capitaux propres part groupe retraitée). Conformément à la norme IFRS 3 révisée, le Groupe dispose d'un an à compter de la date d'acquisition pour procéder à l'allocation de l'écart d'acquisition et donc de la détermination finale du Goodwill.

3.5. Actifs financiers non courants

En k€	Participation dans les entreprises associées	Actifs financiers non courants				Total
		Prêts	Autres actifs Non courants	Dépôts de garantie		
				Placés en actions	Simple	
Valeur brute au 31 mars 2016	165	0	0	173	358	696
Acquisitions/Augmentations					49	49
Variation de périmètre Périmètre	173		123		30	326
Cessions/Remboursements					-4	-4
Ecart conversion	3				1	4
Autres						0
Valeur brute au 30 Septembre 2016	341	0	123	173	435	1 072
Dépréciations au 31 mars 2016	165	0	0	0	0	165
Dotation						0
Reprise sur cessions						0
Variation de périmètre Périmètre	25		100			125
Ecart conversion	3					3
Autres						0
Dépréciations au 30 Septembre 2016	193	0	100	0	0	293
Valeur Nette au 30 Septembre 2016	148	0	23	173	435	779

Les seuls mouvements concernent d'une part le dépôt de garantie liés aux nouveaux locaux, situé à Paris 16ème du « Groupe EOLEN », et d'autre part, l'intégration dans le périmètre de la société « ETUD Integral » (Variation de périmètre).

3.6. Actifs courants

	En k€	Avril.16-Sept.16 6 mois	Avril.15-Mars.16 12 mois
Clients et compte rattachés		9 372	5 491
Provisions sur comptes clients		-3 797	-660
Factures à établir		965	734
Clients et autres débiteurs		6 540	5 564

L'impact de l'intégration de la société « ETUD Integral » est de + 4,9 millions d'euros sur les créances clients et de 3,1 millions d'euros sur les provisions. Suite à son intégration, les créances de la société « ETUD Integral » ont fait l'objet d'un contrat de factoring auprès de la société Facto France (anciennement GE Factor). Les créances clients des sociétés « EOLEN » sont d'ores et déjà factorisées auprès de cet organisme.

La constitution de provision sur comptes clients est faite au cas par cas. Les provisions sur les créances de la société « ETUD Integral » concernent des créances anciennes.

3.7. Autres actifs courants

	En k€	Avril.16-Sept.16 6 mois	Avril.15-Mars.16 12 mois
Avances Fournisseurs		109	32
Créances sociales		302	953
Créances fiscales		8 869	7 241
Charges constatées d'avance		166	121
Créances diverses		258	40
Autres actifs courants		9 705	8 388
Créances d'Impôts		6 540	6 622
Actif d'impôt exigible		6 540	6 622

Les créances fiscales concernent majoritairement des créances de TVA (TVA déductibles, Crédit de TVA).

Les créances d'impôts concernent les créances CIR (2012 à 2015) et CICE (2013 à 2015) des filiales du « Groupe EOLEN », ainsi que les provisions de créances CIR 2016 des sociétés « EOLEN » et la société « ETUD Integral ». Une partie de ces créances (« EOLEN ») fait l'objet de contrôles fiscaux, dont certains sont en cours comme chez Alliance Services Plus. Ce dernier porte sur le CIR encore à l'actif (1,6 millions d'euros) mais aussi sur le CIR reçu (2,4 millions d'euros). Aucune provision au titre du contrôle chez Alliance Services Plus n'a été comptabilisée au 30 septembre 2016. D'ores et déjà, le contrôle du CIR 2011, pour une somme de 1,5 millions d'euros, a donné lieu à ce jour à un redressement contestable de 15K€.

	En k€	Mars.16	Variation en résultat	Variation en sit. nette	Sept.16
Provision pour avantages au personnel		72	11		83
Attributions d'actions gratuites		0	0		0
Activation de déficits		1 345	193		1 538
Autres		38	-1	-38	-1
Impôts différés Net		1 455	203	-38	1 620
Impôts différés Actif		1 455			1 620
Impôts différés Passif		0			0

Des IDA ont été comptabilisés, d'une part, sur les déficits générés par les entités durant le premier semestre, et d'autre part, sur les écritures d'ajustement ou de retraitement passées en consolidation (les provisions d'indemnités de fin de carrière et les honoraires liés à l'estimation des CIR). Les IDA ne sont reconnus que pour les entités sur lesquelles le Groupe possède une visibilité suffisante quant à leur capacité à les consommer.

3.8. Provisions

	Mars.16	Variation du périmètre	Dotations	Reprises suite à consommation	Reprises non utilisées	Reclassement	Sept. 2016
Provisions clients	660	3 132	5				3 797
Provisions autres actifs courants	56						56
Provisions retraites et assimilées	294	888	67				1 249
Provisions pour charges	0						0
Provision pour Risques et Litiges	1 802		11		60		1 753
Provisions courantes	1 802	0	11	0	60	0	1 753
Litiges Prud'hommes	648		108		7		749
Provisions non courantes	648	0	108	0	7	0	749
Total des Provisions	3 460	4 020	191	0	67	0	7 603

La variation du périmètre concerne l'intégration des comptes de la société « ETUD Integral » dans le périmètre du Groupe.

3.9. Dettes Financières

	En k€	Septembre.16			Mars.16
		Septembre.16	à un an au plus	+ de 1 an à - de 5 ans	
Avances perçues du Factor	2 127	2 127			1 890
Compte-Courant actionnaires	156		156		109
Crédit Vendeur	740	40	700		860
Offre de rachat de titres Altona "Put"	2 750		2 750		2 750
Emprunts auprès des établissements bancaires	4 976	1 365	3 611		5 037
Autres dettes financières	380	380			392
Dettes de crédit-bail	16	16			16
Mobilisation de créances CIR	800	800			800
Découverts et autres	987	987			919
Dettes financières	12 931	5 714	7 217	0	12 772
<i>dont court et moyen terme</i>	<i>5 714</i>	<i>5 714</i>			<i>4 608</i>
<i>dont long terme</i>	<i>7 217</i>		<i>7 217</i>	<i>0</i>	<i>8 165</i>
Disponibilités et assimilés	-595	-595			-418
Endettement (Trésorerie) Net(te)	12 336	5 119	7 217	0	12 355

A titre d'information, le compte courant de XLP Holding est, au 30 septembre 2016, d'un montant de 0,1 million d'euros. Le taux d'intérêt des comptes courant consenti par XLP Holding à la Société est un taux de 2,09% l'an. Un montant de 48K€ concerne les comptes courants des anciens actionnaires de ETUD Integral.

Les autres dettes financières concernent des emprunts obtenus auprès des sociétés Mohacs Trading Services (247 K€) et Leasetech (133 K€). Ces dettes n'ont pas été remboursées durant le premier semestre de l'exercice 2016-2017, il est envisagé de demander le report des remboursements.

Le taux d'intérêt du crédit vendeur lié à l'acquisition de la société AS+ par le « Groupe EOLEN » d'un montant de 0,3 millions d'euros, est de 4% par an. Ce dernier va être remboursé à compter d'octobre 2015 jusque novembre 2016. A 30 septembre 2016, le capital restant dû s'élève à 40 milliers d'euros.

Le crédit vendeur lié à l'acquisition du « Groupe EOLEN » d'un montant de 0,7 million d'euros, n'est soumis à aucun intérêt. Par ailleurs, cette acquisition est assortie d'une option de rachat des titres Altona International (part détenue par Anthéa) pour une valeur nette de 2,75 millions d'euros.

La Société n'est contrepartie d'aucun contrat de swap, ni d'aucune autre opération ayant pour effet de modifier l'échéancier de la dette et/ou la nature du taux d'intérêt.

Les dettes financières du « Groupe EOLEN » ont fait l'objet d'une franchise de remboursement pendant un an (jusqu'en septembre 2016), avec un report de maturité sans indemnité ni majoration.

L'emprunt BNP Paribas d'un montant de 1,5 millions d'euros (capital restant dû 0,9 million d'euros) porte intérêt au taux de EURIBOR 3 mois + 1,2% Il est garanti par un nantissement à 100% des titres Amundis. Sa date d'échéance est septembre 2019(soit 36 mensualités).

L'emprunt Caisse d'Epargne IDF d'un montant de 1,5 millions d'euros (capital restant dû 1,1 millions d'euros) porte intérêt au taux de 4,2% et est garanti par un nantissement à 100% des titres Amundis. Sa date d'échéance est juillet 2021 (soit 58 mensualités).

L'emprunt Banque Populaire de 0,2 million d'euros (capital restant dû 0,1 million d'euros) au taux de 4%, est garanti par un nantissement de 408 titres Eolen Finance en second rang. Sa date d'échéance est janvier 2019 (soit 28 mensualités).

Trois emprunts BPI de 3,3 millions d'euros (capital restant dû 2,7 millions d'euros) au taux de 3,68%, 5,19% et 5,23% sont également comptabilisés au 30 septembre 2016. Le nombre restant de mensualités du premier emprunt de 2,7 millions d'euros, est de 57, ce qui reporte l'échéance jusqu'en juin 2021. Le nombre restant de mensualités

du deuxième emprunt de 0,4 million d'euros, est de 12, ce qui reporte l'échéance jusqu'en septembre 2017. Le dernier emprunt de 80K€ poursuit son échéance qui devrait se terminer en novembre 2016.

L'emprunt de Crédit du Nord de 0,8 million d'euros à EURIBOR 3 mois + 1,4%, devrait être remboursé in fine à la réception du CIR 2012 (estimé en décembre 2016). Il est par ailleurs garanti sur des titres Eolen (0,2 million d'euros), Amundis (0,4 million d'euros), Alliances Services Plus (1,3 millions d'euros) et Eolen Finance (0,2 million d'euros).

L'emprunt Société Générale de 0,2 million d'euros (capital restant dû 0,1 million d'euros) au taux de 4,35%, est garanti par la caution personnelle de M. Leblanc (ancien actionnaire majoritaire du Groupe Eolen) à hauteur de 59 800 €, Sa date d'échéance est novembre 2018 (soit 26 mensualités).

Le « Groupe EOLEN » a mis en place un contrat de « factoring » avec la société GE Factor. Le contrat a été conclu pour une durée indéterminée. Chaque partie peut résilier le contrat à tout moment moyennant un préavis de 3 mois. Les sociétés concernées par le contrat sont « Eolen », « Eolen Finance », « Groupe EOLEN », « Amundis » et « Alliance Services Plus ». La commission spéciale de financement est égale à la moyenne mensuelle établie le mois précédent de l'EURIBOR 3 mois majoré de 1,30% (130 points de base). Par ailleurs, la commission d'affacturage s'élève à 0,19% HT des créances cédées avec un minimum de 40 K€ HT par an.

L'encours, en milliers d'euros, de la dette et des actifs financiers du Groupe au 30 septembre 2016, avant et après prise en compte des opérations hors bilan (cf « 4.11. Engagement Hors Bilan ») de la Société, figure dans le tableau ci-dessous :

Milliers d'euros au 30 septembre 2016	Montant
Passifs financiers	12 931
Actifs financiers *	- 595
Position nette avant gestion	12 336
Hors bilan	-
Position nette après gestion	12 336

* Disponibilités et assimilés

Sur la base de la position nette après gestion et en tenant compte de l'exposition à des taux variables, une hausse des taux de 1 point se traduirait par une hausse des frais financiers de 40K€ par an. En conclusion, GECI International estime être peu exposée au risque de taux.

3 . 10. Autres passifs courants et non courants

	En k€	Avril.16-Sept.16 6 mois	Avril.15-Mars.16 12 mois
Fournisseurs et comptes rattachés		2 650	2 052
Fournisseurs -Factures non parvenues		1 617	1 313
Fournisseurs et autres créditeurs		4 267	3 364
	En k€	Avril.16-Sept.16 6 mois	Avril.15-Mars.16 12 mois
Encours sur contrats d'ingénierie		17	0
Passifs sur contrats en cours		17	0
	En k€	Avril.16-Sept.16 6 mois	Avril.15-Mars.16 12 mois
Avances et Acomptes Reçus		337	0
Autres passifs non courants		337	0
	En k€	Avril.16-Sept.16 6 mois	Avril.15-Mars.16 12 mois
Dettes sociales		4 233	2 657
Dettes fiscales		11 179	9 059
Dettes diverses		353	542
Fournisseurs d'immobilisations		0	0
Produits constatés d'avance		514	500
Autres passifs courants		16 280	12 758

Les dettes fiscales et sociales concernent majoritairement des dettes fiscales (TVA). L'impact de l'intégration de la société « ETUD Integral », est de 2,1 millions d'euros concernant les dettes sociales et 1,3 millions d'euros pour les dettes fiscales. Concernant les dettes CCSF des sociétés « EOLEN », elles ont été prélevées sur les créances de CIR/CICE 2013 à 2014.

3 . 11. Engagements Hors Bilan

Le tableau ci-dessous reprend les engagements hors bilan vis-à-vis de tiers, pris par le Groupe GECI International :

	En k€					Mars.16
	Total	N+1	N+2	N+3	Sept.16 N+4 et au-delà	
Avance remboursable Région Lorraine (b)	17 200	17 200				17 200
Garantie à première demande Locaux Kléber (a)	172				172	172
Abandon de créances avec clause de retour à meilleur fortune (c) (d) (e)	871	871				871
Garantie de passif vis-à-vis d'Alten / Cession Ingénierie (f)	-					300
Garantie sur emprunts bancaires (g)	2 950	800			2 150	2 950
Engagements hors bilan	21 193	18 871	0	0	2 322	21 493

- a) La société GECI International a constitué une garantie à première demande de 172 380 euros, en faveur du bailleur de son nouveau siège social au 48 bis Avenue Kléber 75116 PARIS.
- b) La société GECI International a garanti auprès de la Région Lorraine le remboursement des 3 avances consenties par cette dernière à Sky Aircraft pour un montant de 21,2 millions d'euros. De manière identique, GECI Aviation a garanti le remboursement d'une de ces avances pour un montant

de 9,1 millions d'euros. Ces garanties ont été effectivement appelées par le Conseil Régional de Lorraine en décembre 2012 et en janvier 2013. A ce jour, une somme de 4 millions d'euros a été payée par le Groupe.

GECI International a décidé, sur conseil de ses avocats, de ne pas passer de provision au titre de ces aides, en ce que les conditions de remboursement des deux premières ne sont pas réunies et en ce que le versement de la dernière aide - « avance de trésorerie en attendant la mise en place des financements convenus par les partenaires privés et publics » – peut s'analyser comme s'inscrivant dans le cadre de la participation au capital de GECI Aviation, telle que contractualisée à l'origine entre le groupe et la Région.

- c) La société GECI International a bénéficié d'un abandon de créances de 0,5 millions d'euros accordé par la société XLP Holding (ex-GTH) en juillet 2004. Cet abandon est assorti d'une clause de remboursement éventuel en cas de retour à meilleure fortune. La clause de retour à meilleure fortune a été modifiée par des avenants du 3 octobre 2005, 26 novembre 2009 et 22 juillet 2010. Cette clause est valable jusqu'au 31 décembre 2020.

Le retour à meilleure fortune se définit comme suit : des comptes approuvés par l'assemblée générale faisant apparaître pour la deuxième année consécutive un résultat net consolidé supérieur ou égal à 1,3 millions d'euros ou une situation nette consolidée supérieure ou égale à 10 millions d'euros, étant entendu que le calcul de la situation nette consolidée ne tiendra pas compte des montants ayant pour origine toute augmentation de capital passée ou future, des opérations internes de restructuration et/ou des opérations de refacturation. La clause de retour à meilleure fortune n'est pas applicable au 30 septembre 2016.

- d) La société GECI International a bénéficié d'un abandon des intérêts de compte courant, accordé par la société XLP Holding ex-GTH, pour un montant de 0,3 millions d'euros en mars 2015. Cet abandon est assorti d'une clause de retour à meilleure fortune ayant une durée de 5 ans et dont les seuils déclencheurs cumulatifs sur un exercice sont : une situation nette positive supérieure à 8,5 millions d'euros et d'un résultat net comptable avant impôt de 0,5 millions d'euros. La clause de retour à meilleure fortune n'est pas applicable au 30 septembre 2016.
- e) Lors de la renégociation des dettes auprès des créanciers durant cet exercice, un des abandons de créances obtenus pour une somme de 43 733 euros, a été assorti d'une clause de retour à meilleure fortune. La clause de retour à meilleure fortune n'est pas applicable au 30 septembre 2016.
- f) La cession des filiales du pôle « Ingénierie » au groupe ALTEN a donné lieu à une garantie de passif de 0,3 millions d'euros qui courrait jusqu'à fin mars 2016. Cet engagement n'existe plus depuis le début de l'exercice en cours.
- g) Les emprunts BNP Paribas et Caisse d'Epargne IDF, de 3 millions d'euros (capital restant dû 2,017 millions d'euros) sont garantis par un nantissement des titres Amundis.

L'emprunt Banque Populaire de 0,2 million d'euros (capital restant dû 0,13 million d'euros) est garanti par un nantissement des 408 titres Eolen en second rang.

Les emprunts de Crédit du Nord de 0,8 million d'euros sont garantis sur le versement du CIR 2012 (estimé en mai 2016), et sur des titres Eolen (0,2 million d'euros), Amundis (0,4 million d'euros), Alliances Services Plus (1,3 millions d'euros) et Eolen Finance (0,2 million d'euros).

3.12. Filiales et Participations

Dénomination	Siège Social	Méthode de consolidation	% de Contrôle	% d'Intérêt
France				
GECI International SA	48 bis Avenue Kléber 75116 Paris	Globale	Société Mère	Société Mère
ETUD Integral	Parc Héliopolis - ZI de Pissaloup - Rue Edouard Branly - 78190 TRAPPES	Globale	100	100
Altona International	48 bis Avenue Kléber 75116 Paris	Globale	80	80
Groupe EOLEN	37-39, Rue Boissière 75116 PARIS	Globale	100	80
EOLEN	37-39, Rue Boissière 75116 PARIS	Globale	66,72	53,38
EOLEN Finance	37-39, Rue Boissière 75116 PARIS	Globale	51	40,80
Riskalis Consulting	37-39, Rue Boissière 75116 PARIS	Globale	82,15	33,52
EOLEN Intec	37-39, Rue Boissière 75116 PARIS	Globale	100	81
EOLEN Energie	37-39, Rue Boissière 75116 PARIS	Globale	100	80
EOLEN Ingénierie	37-39, Rue Boissière 75116 PARIS	Globale	100	80
AMUNDIS	37-39, Rue Boissière 75116 PARIS	Globale	100	80
Alliances Services Plus	37-39, Rue Boissière 75116 PARIS	Globale	100	80
Europe				
GECI LTD	1 Westferry Circus, Canary Wharf, London E14 4HD, ROYAUME UNI	Globale	100	100
GECI Ukraine	16-22, B.Khmelnytskoho St., Kyiv, Ukraine	Globale	100	100
Amérique				
AS+ Service Conseil Inc	630 bd René-Levesque Ouest Bureau 2800 Montéal Québec H3B 1S6	Globale	100	80
Alliance Services Plus Servicos de Informatica Ltda	Av Paulista 568, 7° andaBela Vista 01310-000 Sao Paulo Brasil	Globale	93,4	74,72
Asie				
GECI Transportation and Engineering India Private Limited	14A&B, Hansalaya, 15 Barakhamba Road, New Delhi - 110001 - INDE	Globale	100	100
Aeroeuro Engineering India Private Limited	Punj Lloyd House, 17-18, Nehru Place, New Dehli - 110019 - INDE	Mise en équivalence	50	50

Afrique

GECI SOUTH AFRICA (PTY) LTD

1st Floor Bedford Centre Office
Tower, Cnr Smith & Bradford
Roads, Bedfordview 2007
SOUTH AFRICA

Globale

100

100

La filiale AeroEuro Engineering India a été consolidée par la méthode de mise en équivalence (IFRS 11). Les capitaux propres de cette filiale étant négatifs, les titres de participation ont été provisionnés pour obtenir une valeur nulle.

La société ETUD Integral, détient des participations sur quatre sociétés, dont deux n'ont pas d'activités. La société ETUD Integral n'a pas le contrôle exclusif de ces quatre sociétés.

Les deux autres sociétés ayant une activité n'ont pas fait l'objet d'une intégration par la méthode de la mise en équivalence des titres, car ces sociétés n'ont pas fait l'objet d'une clôture intermédiaire. En effet, aucun arrêté des comptes n'est donc disponible pour déterminer la juste valeur de ces actifs. Néanmoins, la situation de la société ETUD Iberica étant délicate, les titres ont été provisionnés. En ce qui concerne la société Concept 21, elle ne présente pas d'indices de perte valeur, ainsi les titres ont été valorisés à leur valeur d'acquisition.

IV. Informations Boursières

Répartition actuelle du capital et des droits de vote (Evolution de l'actionariat)

	31-mars-16				31-mars-15			
	Nombre d'actions	% du capital	Nombre de droits de vote*	% des droits de vote	Nombre d'actions	% du capital	Nombre de droits de vote*	% des droits de vote
Actionnaires dirigeants	9 414 460	27,8%	16 899 042	38,82%	29 916 364	48,5%	29 916 364	48,45%
GTH	4 592 507	13,5%	8 855 968	20,34%	25 092 507	40,6%	25 092 507	40,64%
Serge Bitboul	4 821 953	14,2%	8 043 074	18,48%	4 823 857	7,8%	4 823 857	7,81%
Airinvest	1 702 793	5,0%	3 405 586	7,82%	9 002 793	14,6%	9 002 793	14,58%
Autres nominatifs	472 981	1,4%	893 688	2,05%	496 107	0,8%	496 107	0,80%
Autres au porteur	22 269 762	65,7%	22 269 762	51,16%	22 264 732	36,1%	22 264 732	36,06%
Auto-détention	61 724	0,2%	61 724	0,14%	61 724	0,1%	61 724	0,10%
TOTAL	33 921 720	100,00%	43 529 802	100,00%	61 741 720	100,00%	61 741 720	100,00%

	30-sept-15				09-nov-16			
	Nombre d'actions	% du capital	Nombre de droits de vote*	% des droits de vote	Nombre d'actions	% du capital	Nombre de droits de vote*	% des droits de vote
Actionnaires dirigeants	29 916 364	44,5%	29 916 364	44,54%	29 916 364	43,9%	29 916 364	43,95%
XLP holding	25 092 507	37,4%	25 092 507	37,36%	25 092 507	36,9%	25 092 507	36,86%
Serge Bitboul	4 823 857	7,2%	4 823 857	7,18%	4 823 857	7,1%	4 823 857	7,09%
Airinvest	9 002 793	13,4%	9 002 793	13,40%	9 002 793	13,2%	9 002 793	13,23%
Autres nominatifs	438 301	0,7%	438 301	0,65%	439 325	0,6%	439 325	0,65%
Autres au porteur	27 747 212	41,3%	27 747 212	41,31%	28 649 512	42,1%	28 649 512	42,09%
Auto-détention	61 724	0,1%	61 724	0,09%	61 724	0,1%	61 724	0,09%
TOTAL	67 166 394	100,00%	67 166 394	100,00%	68 069 718	100,00%	68 069 718	100,00%

Evolution du cours de bourse

Date	Plus haut cours	Date du plus haut cours	Plus bas cours	Date du plus bas cours	Cours moyen (ouverture)	Nombre de titres échangés	Nombre de séances de cotation
mars-16	0,40	15 mars	0,274	11 mars	0,335	2 989 538	13
avril-16	0,31	01 avril	0,15	13 avril	0,209	3 010 170	18
mai-16	0,21	12 mai	0,17	16 mai	0,182	2 330 837	22
juin-16	0,21	7 juin	0,14	24 juin	0,175	2 453 025	22
Juill-16	0,18	12 juillet	0,15	4 juillet	0,166	1 533 295	21
août-16	0,21	15 août	0,15	1 août	0,170	2 470 357	23
sept-16	0,19	8 septembre	0,15	28 septembre	0,168	2 911 759	22
oct-16	0,17	3 octobre	0,14	28 octobre	0,154	1 058 646	21



V. Rapport d'Examen limité des Commissaires aux Comptes

Rapport des commissaires aux comptes sur l'information financière semestrielle 2016

Période du 1er avril 2016 au 30 septembre 2016

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, et en application de l'article L. 451-1-2 III du code monétaire et financier, nous avons procédé à :

- l'examen limité des comptes semestriels consolidés condensés de la société GECI INTERNATIONAL, relatifs à la période du 1er avril 2016 au 30 septembre 2016, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité.

Ces comptes semestriels consolidés résumés ont été établis sous la responsabilité Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces comptes.

I - Conclusion sur les comptes

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes d'exercice professionnel applicables en France.

Un examen limité consiste essentiellement à s'entretenir avec les membres de la direction en charge des aspects comptables et financiers et à mettre en œuvre des procédures analytiques. Ces travaux sont moins étendus que ceux requis pour un audit effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. En conséquence, l'assurance que les comptes, pris dans leur ensemble, ne comportent pas d'anomalies significatives obtenue dans le cadre d'un examen limité est une assurance modérée, moins élevée que celle obtenue dans le cadre d'un audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé d'anomalies significatives de nature à remettre en cause la conformité des comptes semestriels consolidés résumés avec la norme IAS 34, norme du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne relative à l'information financière intermédiaire.

Sans remettre en cause la conclusion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les points suivants de l'annexe aux comptes consolidés résumés :

- La note 3.2.3. « Principe de continuité d'exploitation », qui précise que les prévisions de trésorerie de la société montrent sa capacité à faire face à ses échéances jusqu'au 30 septembre 2017 permettant ainsi d'arrêter les comptes selon le principe de continuité d'exploitation.
- Les notes 3.1 « Activité et Faits marquants » et 4.4 « Immobilisations », qui précisent les modalités de traitement du coût global d'acquisition de la société ETUD Intégral.
- La note 4.11. « Engagements hors bilan », qui indique la position du Groupe au regard du litige qui l'oppose à la Région Lorraine.
- Les notes 4.7. « Autres actifs courants et actifs d'Impôt exigible » et 4.8. « Provisions », qui mentionnent les risques relatifs aux crédits d'impôt recherche.

II - Vérification spécifique

Nous avons également procédé à la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité commentant les comptes semestriels consolidés résumés sur lesquels a porté notre examen limité.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes semestriels consolidés résumés.

Fait à Paris, le 16 décembre 2016

Les commissaires aux comptes

R S M P A R I S

MARTINE LECONTE

B E W I Z A U D I T

LAURENT BENOUDIZ

Avertissement :

Compte tenu d'une numérotation différente des comptes consolidés dans le document de référence, les renvois à des paragraphes du rapport des commissaires sur les comptes consolidés doivent être lus au travers de la table de correspondance ci-dessous :

Rapport aux Commissaires aux Comptes	Document de référence
Note 3.2.3	20.6.2 / 2.2.3
Note 3.1	20.6.2 / 2.1
Note 4.11	20.6.2 / 3.11
Note 4.7	20.6.2 / 3.7

20.7. Politique de distribution des dividendes

La Société n'a pas distribué de dividende au titre des trois derniers exercices et sur le moyen terme devrait continuer à faire de même, car elle entend consacrer l'ensemble de ses ressources au financement de son développement et de sa croissance (restructuration des dettes, financement du BFR pour accompagner sa croissance interne et aussi participation à ses investissements ciblés).

20.8. Procédures judiciaires et d'arbitrage

Il n'existe pas de procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage, y compris toute procédure dont la Société a connaissance, qui est en suspens ou dont elle est menacée, susceptible d'avoir ou ayant eu au cours des 12 derniers mois, autres que ceux cités au paragraphe 4.3.2.

20.9. Changement significatif de la situation financière ou commerciale

Néant.



21. INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

21.1. Capital social

21.1.1. Montant du capital social

A la date de la rédaction de ce « Document de Référence », le capital social est fixé à la somme de 720.419,36 euros. Il est divisé en 72.041.936 actions de 0,01 euro de nominal chacune, entièrement libérées et toutes de même catégorie.

Au cours du mois de janvier 2017, le capital social a été augmenté de 250.000,00 euros, correspondant à 595.238 actions nouvelles, suite à la souscription de 25 ORNANE par la société YA II CD Ltd. Le 24 février 2017, 25 ORNANE ont été souscrites et ont donné lieu à la création de 781.250 actions nouvelles. Enfin, dernièrement, le 28 mars 2017, 20 ORNANE ont été souscrites et ont donné lieu à la création de 740.740 actions nouvelles. Il reste donc 30 ORNANE sur la première tranche émise par la société GECI International à la date du 19 décembre 2016.

Concernant les BSA gratuits émis par la société en avril 2016 (Assemblée générale extraordinaire du 29 mars 2016), il a été constaté à la date du 28 février 2017, l'exercice de 10.605.923 BSA ayant donné lieu à la création de 10.605.923 actions nouvelles. Il restera 12.154.916 BSA pouvant être exercés avant le 7 octobre 2017.

Capital autorisé mais non émis

1/ Délégations en vigueur au 1^{er} avril 2016

Type d'autorisation	Date de l'assemblée générale	Durée de l'autorisation et expiration	Plafond nominal	Montant déjà utilisé
1. Augmentation du capital au profit de bénéficiaires d'un plan d'actions gratuites (salariés)	07/09/2015	38 mois 07/11/2018	10% du capital social au jour de l'émission, en actions.	Néant
2. Augmentation du capital suite à l'émission des instruments financiers tels que des créances obligataires donnant accès au capital de la Société auxquels sont attachés des bons de souscription d'actions, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit d'une catégorie de personnes conformément à l'article L. 225-138 du Code de commerce (sociétés, sociétés d'investissement, fonds d'investissement ou fonds gestionnaires d'épargne collective français ou étrangers qui peuvent investir dans des sociétés françaises cotées)	12/09/2016	18 mois 12/03/2018	10% du capital social au jour de l'émission, en actions.	1.500.000 euros

2/ Délégations annulées en 2015-2016

Type d'autorisation	Date de l'assemblée générale	Durée de l'autorisation et expiration	Plafond nominal	Montant déjà utilisé
1. Augmentation du capital au profit de bénéficiaires d'un plan d'actions gratuites (salariés)	28/11/2014	38 mois 28/01/2018	10% du capital social au jour de l'émission, en actions.	Néant

3/ Délégations expirées du 1^{er} avril 2015 au 1^{er} avril 2016

Néant.

21.1.2. Titres non représentatifs du capital

Néant

21.1.3. Actions propres détenues directement ou indirectement par la Société

A compter du 1er décembre 2016, la société GECI International a confié à Oddo & Cie la mise en œuvre d'un contrat de liquidité conforme à la Charte de déontologie établie par l'Association française des marchés financiers le 8 mars 2011 et approuvée par l'Autorité des Marchés financiers par décision précitée du 21 mars 2011.

Pour la mise en œuvre de ce contrat, les moyens suivants ont été affectés au compte de liquidité :

- 50 000 euros ;
- 61 724 titres.

Le 9 janvier 2017, il a été procédé à un apport complémentaire de 50 000 euros.

Il est précisé qu'à la date du 28 février 2017, les moyens suivants figuraient au compte de liquidité :

- 51.028,12 euros en espèces ;
- 239 838 titres GECI International

En dehors du contrat de liquidité, aucune autre opération n'a été effectuée au cours de l'exercice.

21.1.4. Autres titres donnant accès au capital et options de souscription d'actions

Le tableau ci-dessous, récapitule les titres donnant accès au capital.

200.000 actions gratuites ont été attribuées (paragraphe 17.3), lors du Conseil en juillet 2016. Ces actions (article 135 de la Loi Macron) ne deviendront définitives qu'un an après la date d'attribution par le Conseil d'Administration, soit en juillet 2017, si la personne concernée figure encore dans les effectifs, et si elle a rempli les critères qui lui avaient été fixés. C'est seulement à ce moment-là que l'action nouvelle est émise et vient augmenter le capital de la Société. A l'inverse, en cas de départ du Groupe avant le délai requis, les actions gratuites sont perdues. Ces 200.000 actions représentant pour les anciens actionnaires, une dilution maximale limitée à 0,277% du capital.

Les BSA gratuits émis et agréés par l'assemblée de Mars 2016, ont déjà donné lieu à la création de 10 605 923 actions nouvelles. 12 154 916 BSA gratuits peuvent encore être exercés avant le début octobre 2017.

877 192 BSA attachés à la 1^{ère} tranche des ORNANE émises le 19 décembre 2016, sont également en circulation.

Et enfin de cette première tranche d'ORNANE émises, 30 Bons peuvent être également souscrits.

Nature des Instruments potentiellement dilutifs	Date d'octroi	Prix d'exercice	Dilution de l'octroi des droits	Instruments en circulation au 28 février 2017	taux de dilution
Actions Gratuites	Juillet 2016	- €	200 000	200 000	0,277%
BSA gratuits	Mars 2016	0,06 €	22 760 839	12 154 916	14,436%
BSA/ORNANE (1 ^{ère} tranche)	Décembre 2016	0,57 €	877 192	877 192	1,203%
30 ORNANE	Décembre 2016	Hypothèse à 0,30 €	1 000 000	1 000 000	1,369%
TOTAL			24 838 031	14 232 108	17,285%

21.1.5. Informations sur les conditions régissant tout droit d'acquisition et/ou toute obligation attaché au capital souscrit, mais non libéré, ou sur toute entreprise visant à augmenter le capital

La société n'a pas, à sa connaissance, de nantissement sur son capital.

21.1.6. Informations sur le capital de tout membre du groupe faisant l'objet d'une option ou d'un accord conditionnel ou inconditionnel prévoyant de la placer sous option et le détail de ces options

Néant.

21.1.7. Historique du capital social depuis les deux derniers exercices

Date	Nature des opérations	Augmentation de capital	Prime d'émission, d'apport ou de fusion et autres réserves	Nombre d'actions créées	Montant cumulé		
					en capital	en titres	Nominal
31/03/2012	Situation antérieure				8.226.593,75	32.906.375	0,25
26/04/2012	Augmentation de capital réservée à des investisseurs qualifiés avec suppression du DPS	45.000	341.262	180.000	8.271.593,75	33.086.375	0,25
03/05/2012	Augmentation de capital suite à exercice de BSA	36.085,25	213.913,36	144.341	8.307.679,00	33.230.716	0,25
24/05/2012	Augmentation de capital suite à exercice de BSA	126.501	623.498,12	506.004	8.434.180,00	33.736.720	0,25
30/05/2012	Augmentation de capital suite à exercice de BSA	31.250	154.025,00	125.000	8.465.430,00	33.861.720	0,25
17/06/2013	Augmentation de capital suite à actions gratuites salariés	7.500	-7.500	30.000	8.472.930,00	33.891.720	0,25
19/07/2013	Augmentation de capital suite à actions gratuites salariés	7.500	-7.500	30.000	8.480.430,00	33.921.720	0,25
21/07/2015	Augmentation de capital suite à actions gratuites salariés	5.000	-5.000	20.000	8.485.430,00	33.961.720	0,25
29/03/2016	Augmentation de capital suite à incorporation des comptes courants d'actionnaires	6.950.000	8.340.000	27.800.000	15.435.430	61.761.720	0,25
29/03/2016	Réduction de capital, suite à l'absorption des pertes cumulées				617.617,20	61.761.720	0,01
12/09/2016	Augmentation de capital suite à exercice de BSA gratuits	54.246,74	271.233,70	5.424.674	671.663,94	67.166.394	0,01
02/01/2017	Augmentation de capital suite à souscription de 25 ORNANE	5.952,38	244.047,62	595.238	677.616,32	67.761.632	0,01
27/01/2017	Augmentation de capital suite à exercice de BSA gratuits	42.803,04	214.015,20	4.280.304	720.419,36	72.041.936	0,01
31/01/2017	Augmentation de capital suite à exercice de BSA gratuits	5.610,18	28.050,90	561.018	726.029,54	72.602.954	0,01
24/02/2017	Augmentation de capital suite à souscription de 25 ORNANE	7.812,50	242.187,50	781.250	733.842,04	73.384.204	0,01
28/02/2017	Augmentation de capital suite à exercice de BSA gratuits	3.399,27	16.996,35	339.927	737.241,31	73.724.131	0,01

28/03/2017	Augmentation de capital suite à souscription de 20 ORNANE	7.407,40	192.592,60	740.740	744.648,71	74.464.871	0,01
31/03/2017	Augmentation de capital suite à exercice de BSA gratuits	2.966,12	14.830,60	296.612	747.614,83	74 761 483	0,01
12/04/2017	Augmentation de capital suite à souscription de 15 ORNANE	5.172,41	144.827,59	517.241	752.787,24	75.278.724	0,01
30/4/2017	Augmentation de capital suite à exercice de BSA gratuits	5.469,59	27.347,95	546.959	758.256,83	75.825.683	0,01

21.2. Acte constitutif et statuts

La mise en conformité des statuts avec les modifications intervenues par décret n° 2014-1466 du 8 décembre 2014 modifiant la date et les modalités d'établissement de la liste des personnes habilitées à participer aux assemblées d'actionnaires et d'obligataires des sociétés commerciales, publié au Journal officiel du 10 décembre 2014, notamment les points suivants : (i) la date d'établissement de la liste des actionnaires habilités à participer à une assemblée générale des actionnaires ; (ii) la date d'établissement de la liste des obligataires habilités à participer à une assemblée d'obligataires ; et (iii) la date butoir d'inscription à l'ordre du jour d'un point ou d'une résolution déposés par un actionnaire, est prévue dans la 6^e résolution des textes de résolutions de l'Assemblée Générale Extraordinaire prévue courant mars 2016.

21.2.1. Objet social

OBJET SOCIAL (article 3 des statuts)

La Société a pour objet directement ou indirectement, tant en France qu'à l'étranger :

- toutes études et projets, le conseil d'entreprise, l'assistance technique, le recrutement de personnel, la prestation de services en matières de brevets industriels, maquettes, études de marketing, représentation industrielle, organisation d'entreprise, information technique et de gestion, formation de personnel, organisation de stage et conférences, traductions techniques, etc.
- toutes opérations commerciales, administratives, bancaires, financières, industrielles, mobilières ou immobilières pouvant se rattacher à cet objet ;
- la prise de participation dans toutes sociétés industrielles, commerciales, artisanales, de services, financières, mobilières, immobilières, sous quelques formes que ce soit et notamment dans des sociétés ayant un objet similaire à cet objet de la Société ;
- l'achat, la vente, de toutes valeurs mobilières et immobilières, la gestion du patrimoine constitué par ces valeurs ;
- la prestation de services sous toutes ses formes.

La Société peut recourir en tous lieux, à tous actes ou opérations de quelque nature ou importance qu'ils soient, dès lors qu'ils concourent ou peuvent concourir, facilitent ou peuvent faciliter la réalisation des activités visées aux alinéas qui précèdent ou qu'ils permettent de sauvegarder, directement ou indirectement, les intérêts industriels, commerciaux ou financiers de la société ou des entreprises avec lesquelles elle est en relation d'affaires.

21.2.2. Dispositions des statuts, d'une charte ou d'un règlement de la Société concernant les membres du conseil d'administration et de direction

COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION (article 12 des statuts)

La société est administrée par un Conseil d'Administration dont les nombres minimum et maximum de membres sont déterminées par les dispositions légales en vigueur.

Les membres du Conseil d'Administration sont nommés pour quatre ans, expirant à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires ayant statué sur les comptes de l'exercice écoulé, et tenue dans l'année au cours de laquelle expire le mandat. Les administrateurs sont toujours rééligibles.

Le nombre des administrateurs ayant atteint l'âge de 75ans ne peut être supérieur au tiers des administrateurs en fonction, ce dépassement s'appréciant et prenant effet lors de chaque assemblée générale ordinaire annuelle. Lorsque cette proportion est dépassée, le membre du Conseil le plus âgé est réputé démissionnaire d'office. Cette disposition est applicable aux représentants permanents des personnes morales.

ORGANISATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION (article 13 des statuts)

13.1 Président

Le Conseil d'Administration élit parmi ses membres un Président qui doit être une personne physique.

Le Président est nommé pour une durée fixée par le Conseil d'Administration qui ne peut pas excéder celle de son mandat d'administrateur. Il est rééligible.

Les fonctions de Président prennent fin au plus tard à l'issue de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice au cours duquel il atteint l'âge de soixante-quinze ans.

Le Président organise et dirige les travaux du Conseil d'Administration, dont il rend compte à l'Assemblée Générale, et exécute ses décisions.

Il veille au bon fonctionnement des organes de la société, et s'assure que les administrateurs sont en mesure de remplir leur mission.

13.2 Réunions du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration se réunit aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige, sur convocation de son Président.

Les réunions du Conseil d'Administration se tiennent, soit au siège social, soit en tout autre endroit indiqué par l'auteur de la convocation.

Les convocations sont faites par tous moyens et même verbalement.

L'ordre du jour peut n'être fixé que lors de la réunion.

Conformément aux dispositions légales et réglementaires, et dans les limites qu'elles prévoient, les administrateurs qui participent aux réunions du Conseil d'Administration par des moyens de visioconférence ou de télécommunication sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité.

Les administrateurs ont la possibilité de se faire représenter aux séances du Conseil.

Les réunions du Conseil sont présidées par le Président.

Le Conseil peut désigner un secrétaire choisi ou non parmi ses membres.

Les administrateurs reçoivent des jetons de présence dont l'importance est fixée par l'Assemblée Générale.

Le Conseil d'Administration répartit les jetons de présence entre ses membres, de la façon qu'il juge convenable.

POUVOIRS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION (article 14 des statuts)

Le Conseil d'Administration détermine les orientations d'activité de la Société et veille à leur mise en œuvre.

Sous réserve des pouvoirs expressément attribués aux assemblées d'actionnaires, et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la Société et règle, par ses délibérations, les affaires qui la concernent.

Dans les rapports avec les tiers, la Société est engagée même par les actes du Conseil d'Administration qui ne relèvent pas de l'objet social, à moins qu'elle ne prouve que le tiers savait que l'acte dépassait cet objet ou qu'il ne pouvait l'ignorer compte tenu des circonstances, étant exclu que la seule publication des statuts suffise à constituer cette preuve.

Le Conseil d'Administration procède aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns.

Chaque administrateur doit recevoir les informations nécessaires à l'accomplissement de sa mission, et peut obtenir auprès de la direction générale tous les documents qu'il estime utiles.

DIRECTION GENERALE (article 15 des statuts)

La direction générale de la Société est assumée, sous sa responsabilité, soit par le Président du Conseil d'Administration, soit par une autre personne physique nommée par le Conseil d'Administration et portant le titre de Directeur Général.

Le choix entre ces deux modalités est effectué par le Conseil d'Administration, statuant à la majorité des administrateurs présents ou représentés.

Ce mode d'exercice demeure en application jusqu'à décision contraire prise aux mêmes conditions.

15.1 Directeur Général

15.1.1 Nomination – Révocation

Lorsque le Conseil d'Administration choisit la dissociation des fonctions de Président et de Directeur Général, il procède à la nomination du Directeur Général, fixe la durée de son mandat, détermine sa rémunération et, le cas échéant, les limitations de ses pouvoirs.

Le Directeur Général ne peut pas être âgé de plus de 70ans ; s'il vient à dépasser cet âge, il est réputé démissionnaire lors de la première réunion du Conseil d'Administration tenue après la date de cet anniversaire.

Le Directeur Général est révocable à tout moment par le Conseil d'Administration.

15.1.2 Pouvoirs

Le Directeur Général est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la Société.

Il exerce ses pouvoirs dans la limite de l'objet social, et sous réserve de ceux que la loi attribue expressément aux assemblées d'actionnaires, au Conseil d'Administration et au Président du Conseil d'Administration.

Le Directeur Général représente la Société dans ses rapports avec les tiers.

15.2 Directeurs généraux délégués

Sur proposition du Directeur Général, le Conseil d'Administration peut nommer une ou plusieurs personnes physiques chargées d'assister le Directeur Général avec le titre de Directeur Général Délégué.

Le nombre maximum des Directeurs Généraux Délégués est fixé à trois (3).

En accord avec le Directeur Général, le Conseil d'Administration détermine l'étendue, la durée des pouvoirs et la rémunération accordées aux Directeurs Généraux Délégués.

A l'égard des tiers, les Directeurs Généraux Délégués disposent des mêmes pouvoirs que le Directeur Général.

REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE GECI INTERNATIONAL (« GI ») du 19 juillet 2011

Article 1er. – Objet

Le présent règlement intérieur a pour objet de fixer, dans le cadre des dispositions légales, réglementaires et statutaires en vigueur, le mode de fonctionnement du Conseil d'Administration de GECI International (ci-après la « Société »).

Article 2. – Convocations – Déroulement des Réunions

Le Conseil tient au minimum deux réunions par an, consacrées à l'examen des comptes annuels et semestriels. En dehors de ces deux réunions, le Conseil se réunit autant de fois que nécessaire.

Les convocations, qui sont transmises par le Président sont faites par lettre, télécopie, courrier électronique ou verbalement.

Le Président fixe l'ordre du jour du Conseil. Il organise et dirige les débats. Il veille à ce que l'intégralité des points fixés à l'ordre du jour soit examinée par le Conseil. L'ordre du jour est adressé à chaque Administrateur en même temps que sa convocation à chaque réunion au moins 8 jours à l'avance, à l'exception des réunions du Conseil d'Administration relatives à l'examen et à l'approbation des comptes annuels et semestriels, pour lesquelles il sera adressé 10 jours avant.

Le Président peut faire appel, en tant que de besoin, à la Direction Juridique du Groupe pour la préparation de l'ordre du jour et l'élaboration des documents y afférents.

En cas d'urgence, le Président peut décider d'ajouter un ordre du jour complémentaire au plus tard jusqu'au début de la séance. Dans ce dernier cas, les membres du Conseil sont informés en séance et ont la faculté de refuser l'examen de cet ordre du jour complémentaire à la majorité des Administrateurs présents ou représentés. Dans la mesure du possible, les documents afférents à cet ordre du jour complémentaire sont adressés aux membres du Conseil avant la séance. En cas d'impossibilité et à titre exceptionnel, les documents peuvent être remis en séance.

Les réunions du Conseil d'Administration sont présidées par le Président du Conseil. En cas d'absence de ce dernier, les membres présents désignent un Président de séance.

Conformément aux statuts, les décisions du Conseil sont prises à la majorité des voix des Administrateurs présents et représentés. En cas de partage égal des voix, la voix du Président de séance est prépondérante.

Cependant, lorsque le Conseil d'Administration choisit les Commissaires aux Comptes qu'il envisage de proposer au vote de l'Assemblée Générale des actionnaires, le Directeur Général et le Directeur Général Délégué, s'ils sont administrateurs, ne prennent pas part au vote.

Lorsque les installations techniques de la salle de réunion du Conseil le permettent, sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité, les Administrateurs qui participeront à la réunion du Conseil par des moyens de visioconférence ou de télécommunication conformes aux dispositions réglementaires.

Les moyens de visioconférence ou de télécommunication utilisés doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective de chacun à la réunion du Conseil et permettant la retransmission continue et simultanée des délibérations.

La participation aux réunions du Conseil par visioconférence ou par des moyens de télécommunication ne sera pas applicable pour les décisions suivantes :

- l'arrêté des comptes annuels,
- l'établissement du rapport de gestion,
- l'arrêté des comptes consolidés,
- l'établissement du rapport de gestion du Groupe.

Le registre de présence aux séances du Conseil qui est signé par les Administrateurs participant à la séance, doit mentionner, le cas échéant, la participation d'Administrateurs par voie de visioconférence ou de télécommunication et préciser le moyen utilisé.

Le procès-verbal doit également faire état de la survenance éventuelle d'un incident technique lorsque cet incident a perturbé le déroulement de la séance.

Le projet de procès-verbal de chaque séance est adressé pour validation préalable aux Administrateurs dans le mois qui suit la réunion. Ledit procès-verbal est en principe soumis à l'approbation du Conseil d'Administration lors de la réunion suivante.

Le tableau annuel des dates prévisionnelles des séances pour l'année suivante est établi à titre prévisionnel lors de la dernière séance de l'année en cours.

Article 3. – Détention d'Actions

Tout Administrateur, à l'exception des représentants permanents des personnes morales, doit être actionnaire à titre personnel et posséder au moins une action. A défaut de la détenir lors de son entrée en fonction et/ou de bénéficier d'un prêt de consommation d'action, il doit utiliser ses jetons de présence à son acquisition.

Article 4 – Administrateur indépendant

Afin que l'Administrateur puisse être qualifié d'indépendant, il doit respecter cinq critères, caractérisant l'absence de relation financière, contractuelle ou familiale significative susceptible d'altérer l'indépendance du jugement :

- ne pas être salarié ni mandataire social dirigeant de la Société ou d'une société du groupe et ne pas l'avoir été au cours des trois dernières années ;
- ne pas être client, fournisseur ou banquier significatif de la Société ou de son groupe ou pour lequel la Société ou son groupe représente une part significative de l'activité ;
- ne pas être actionnaire de référence de la Société ;
- ne pas avoir de lien familial proche avec un mandataire social ou un actionnaire de référence ;
- ne pas avoir été auditeur de la Société au cours des trois dernières années.

Il appartient au Conseil d'Administration d'examiner au cas par cas la situation de chacun de ses membres au regard des critères énoncés ci-dessus.

Sous réserve de justifier sa position, le Conseil peut considérer qu'un de ses membres est indépendant alors qu'il ne remplit pas tous ces critères ; à l'inverse, il peut également considérer qu'un de ses membres remplissant tous ces critères n'est pas indépendant.

Article 5 - Compétences et attributions

Le Conseil délibère et prend ses décisions de manière collégiale sur toute question relevant de ses attributions légales ou réglementaires.

Dans ce cadre, le Conseil :

- a) avant le début de chaque exercice, sur la présentation qui lui est faite :
 - examine et approuve les grandes orientations stratégiques, économiques, financières de l'activité de la Société et veille à leur mise en œuvre ;
 - examine et formule un avis sur le budget annuel (exploitation, investissement et financement consolidés de l'année), et veille à sa mise en œuvre ;
- b) délibère préalablement sur les modifications des structures de Direction Générale de la Société et notamment choisit entre les deux modalités d'exercice de la Direction Générale ouvertes par la loi; il est informé des principales modifications de l'organisation et de la Direction de la Société ;
- c) procède aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns ;
- d) et plus généralement se saisit de toutes questions intéressant la bonne marche de la Société.

En outre, le Conseil exerce les attributions réservées ci-après :

- Convocation des Assemblées Générales ;
- Propositions de modifications statutaires ;
- Examen et arrêté des comptes sociaux et consolidés et du rapport de gestion ;
- Examen et arrêté des documents de gestion prévisionnelle ;
- Autorisation des conventions relevant de l'article L 225-38 du Code de Commerce, ainsi que des cautions, avals et garanties ;
- Cooptation d'Administrateurs ;
- Nomination des membres des Comités spécialisés, le cas échéant ;
- Répartition des jetons de présence.

Article 6 - Information du Conseil

Le Président ou le Directeur Général communique à chaque Administrateur tous les documents et informations nécessaires à l'accomplissement de sa mission.

Préalablement à la tenue de chaque Conseil appelé à statuer sur les comptes annuels ou semestriels, les Administrateurs sont informés des grandes orientations stratégiques, économiques, financières de l'activité de la Société. Par ailleurs, ils sont informés au moins une fois par trimestre de la situation de trésorerie, de l'endettement et de l'activité de la Société.

Si les exigences de confidentialité l'autorisent et dans l'hypothèse où certains points de l'ordre du jour nécessiteraient une analyse particulière et une réflexion préalable, le Président du Conseil communiquera aux Administrateurs la documentation appropriée.

Article 7 - Rémunération des membres du Conseil

Les jetons de présence sont réservés aux Administrateurs non salariés du Groupe ou de la Société et alloués à chaque Administrateur, dans la limite de l'enveloppe maximale globale fixée chaque année par l'Assemblée

Générale ordinaire annuelle sur proposition du Conseil d'Administration, en fonction de l'assiduité aux réunions du Conseil d'Administration.

Une partie du montant des jetons de présence pourra être allouée aux Administrateurs en fonction de leur participation à des Conseils spécifiques, à des comités spécialisés et de leur implication accrue dans la préparation d'un Conseil. Cette rémunération sera étudiée au cas par cas.

Le montant des jetons de présence non alloués aux administrateurs en raison de leur absence sera conservé par la Société.

Le paiement des jetons de présence aux Administrateurs sera effectué tous les semestres, après l'arrêté des comptes semestriels et annuels par le Conseil.

Article 8 - Déontologie

Tout Administrateur, qu'il soit personne physique ou personne morale, adhère à la Déontologie de l'Administrateur, figurant en annexe du présent règlement, et qui en fait partie intégrante.

L'Administrateur, s'il est une personne morale, garantit que son représentant permanent adhère au présent règlement intérieur et respecte les obligations qui y sont précisées.

Article 9 - Confidentialité des débats

Les rapports et documents adressés au Conseil, lorsqu'ils sont confidentiels, les débats ainsi que les comptes rendus qui en rapportent les termes sont également confidentiels. Cette obligation de confidentialité s'étend à toute personne assistant aux réunions du Conseil.

Article 10- Modifications

Toute modification du présent règlement intérieur est adoptée par le Conseil d'Administration à la majorité de ses membres, sur proposition du Président.

Le présent règlement intérieur a été paraphé et signé lors de la séance du Conseil d'Administration du 19 juillet 2011 par les Administrateurs.

ANNEXE : DEONTOLGIE DE L'ADMINISTRATEUR

Tout Administrateur de la Société entend respecter les principes suivants :

- Avant d'accepter ses fonctions, l'Administrateur s'assure qu'il a pris connaissance des obligations générales ou particulières de sa charge. Il prend notamment connaissance des textes légaux ou réglementaires, des statuts, des présentes règles déontologiques et des compléments que chaque Conseil peut leur avoir apportés ainsi que des règles de fonctionnement interne dont ce Conseil s'est doté.
- L'Administrateur agit en toutes circonstances dans l'intérêt social de l'entreprise.
- L'Administrateur veille à son indépendance d'analyse de jugement, de décision et d'action et à rejeter toute pression pouvant s'exercer sur lui. Lorsque l'Administrateur participe aux réunions du Conseil et exprime son vote, il représente l'ensemble des actionnaires de la Société et agit dans l'intérêt social. L'Administrateur fait part au Conseil de toute situation de conflit d'intérêts même potentiel, notamment en raison des fonctions qu'il exerce dans une autre société, et doit s'abstenir de participer au vote de la délibération correspondante. Le Président peut l'inviter à ne pas assister à la délibération.
- L'Administrateur consacre à ses fonctions le temps et l'attention nécessaires. Lorsqu'il exerce des fonctions exécutives il ne doit, en principe, pas accepter d'exercer plus de trois autres mandats d'administrateur dans des sociétés cotées, y compris étrangères, extérieures au Groupe.
- L'Administrateur est assidu et participe à toutes les séances du Conseil et réunions des comités auxquels il appartient le cas échéant.
- L'Administrateur doit s'informer. A cet effet, il réclame au Président ou au Directeur Général dans les délais appropriés les informations indispensables à une intervention utile sur les sujets à l'ordre du jour du Conseil.
- S'agissant des informations non publiques acquises dans le cadre de ses fonctions, l'Administrateur se considère astreint à un véritable secret professionnel qui dépasse la simple obligation de discrétion prévue par les

textes. Par ailleurs, l'Administrateur est tenu à une obligation de loyauté envers la Société et l'ensemble du Groupe. Ces obligations perdurent au-delà de la cessation de ses fonctions.

- L'Administrateur doit enfin :
 - s'abstenir d'effectuer des opérations sur les titres des sociétés y compris les dérivés sur lesquelles (et dans la mesure où) il dispose de par ses fonctions d'informations non encore rendues publiques ;
 - déclarer les transactions effectuées sur les titres de la société, en application des prescriptions légales et réglementaires.
- Enfin, les Administrateurs assistent aux réunions de l'Assemblée Générale des actionnaires.

21.2.3. Droits, privilèges et restrictions attachés aux actions de la Société

LIBERATION DES ACTIONS (Article 8 des statuts)

La souscription des actions se fait selon les dispositions légales en vigueur.

Les sommes restant à verser sur les actions à libérer en espèces sont appelées par le Conseil d'Administration.

Les appels de fonds sont portés à la connaissance des souscripteurs et actionnaires quinze jours au moins avant la date fixée pour chaque versement par un avis inséré dans un journal d'annonces légales du lieu du siège social ou par lettre recommandée individuelle.

Tout versement non effectué à bonne date porte intérêt, de plein droit, en faveur de la Société, au taux légal majoré de 3 points, à compter de son exigibilité et sans aucune mise en demeure.

FORME ET TRANSMISSION DES ACTIONS (Article 9 des statuts)

Les actions entièrement libérées sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire ; elles donnent lieu à une inscription au compte de leur propriétaire dans les conditions et selon les modalités prévues par les textes en vigueur.

La transmission des actions au porteur ou des actions nominatives s'effectue librement.

DROITS ET OBLIGATIONS ATTACHES AUX ACTIONS (Article 10 des statuts)

Outre le droit de vote, chaque action donne droit à une quotité proportionnelle au nombre des actions émises, dans la propriété de l'actif social, dans le partage des bénéfices et dans le boni de liquidation.

Pour toutes les Assemblées, le droit de vote appartient à l'usufruitier.

Chaque fois qu'il est nécessaire de posséder plusieurs actions pour exercer un droit quelconque, les titres ou en nombre inférieur à celui requis ne donnent aucun droit à leurs propriétaires contre la Société, les actionnaires ayant à faire, dans ce cas, leur affaire personnelle du groupement du nombre d'actions nécessaires.

Les actions sont indivisibles à l'égard de la Société.

DROIT DE VOTE DOUBLE (Article 17 des statuts)

Chaque actionnaire a autant de voix qu'il possède et représente d'actions, sans limitation.

Toutefois, un droit de vote double est attribué à toutes les actions entièrement libérées et justifiant d'une inscription nominative depuis deux ans au moins au nom du même actionnaire.

En cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes d'émission, le droit de vote double sera accordé, dès leur émission, aux actions nouvelles attribuées à un actionnaire à raisons d'actions anciennes pour lesquelles il bénéficie déjà de ce droit.

AFFECTATION ET REPARTITION DES BENEFICES (Article 20 des statuts)

Le bénéfice distribuable est constitué par le bénéfice de l'exercice diminué des pertes antérieures et des sommes portées en réserve en application de la loi ou des statuts, et augmenté du report bénéficiaire.

Les modalités de mise en paiement du dividende sont fixées par l'Assemblée Générale ou, à défaut, par le Conseil d'Administration.

L'Assemblée Générale statuant sur les comptes annuels a la faculté d'accorder à chaque actionnaire, pour tout ou partie du dividende mis en distribution ou de l'acompte sur dividende, une option entre le paiement du dividende ou de l'acompte sur dividende en numéraire ou en actions, dans les cas et suivant les modalités fixées par la loi.

21.2.4. Modalités nécessaires pour modifier les droits des actionnaires

Les droits des actionnaires ne peuvent être modifiés, dans les conditions prévues par la loi, que par une assemblée générale extraordinaire, selon les conditions de quorum et de majorités fixées par le Code de Commerce.

Les Statuts ne contiennent pas de dispositions plus restrictives.

21.2.5. Assemblées générales d'actionnaires

ASSEMBLEES GENERALES (article 17 des statuts)

Les Assemblées Générales sont convoquées, se réunissent, délibèrent et statuent dans les conditions fixées par la loi.

Les réunions ont lieu au siège social ou dans tout autre lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Tout actionnaire, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède, a le droit d'assister aux Assemblées Générales et de participer aux délibérations personnellement ou par mandataire ou de prendre part aux votes par correspondance dans les conditions légales et réglementaires, sous réserve de l'enregistrement comptable des titres au nom de l'actionnaire ou de l'intermédiaire inscrit pour son compte en application des dispositions légales, au deuxième jour ouvré précédant l'assemblée à zéro heure, heure de Paris, soit dans les comptes de titres nominatifs tenus par la Société, soit dans les comptes de titre au porteur tenus par l'intermédiaire habilité.

Chaque actionnaire a autant de voix qu'il possède et représente d'actions, sans limitation.

Toutefois, un droit de vote double est attribué à toutes les actions entièrement libérées et justifiant d'une inscription nominative depuis deux ans au moins au nom du même actionnaire.

En cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes d'émission, le droit de vote double sera accordé, dès leur émission, aux actions nouvelles attribuées à un actionnaire à raisons d'actions anciennes pour lesquelles il bénéficie déjà de ce droit.

L'Assemblée Générale est présidée par le Président du Conseil d'Administration ou, en cas d'absence du Président, par un administrateur délégué à cet effet par le Conseil d'Administration.

21.2.6. Clauses susceptibles d'avoir une incidence sur le contrôle de la Société

Les statuts de la Société ne contiennent pas de dispositif permettant de retarder, différer ou empêcher un changement de contrôle, à la possible exception du droit de vote double (Paragraphe 21.2.3) dont disposent, sous certaines conditions, les actions détenues au nominatif depuis au moins deux ans.

21.2.7. Franchissements de seuils

FRANCHISSEMENT DE SEUILS (extrait de l'article 11 des statuts)

La Société est autorisée à faire usage des dispositions légales prévues en matière d'identification des détenteurs de titres conférant immédiatement ou à terme le droit de vote de ses propres assemblées d'actionnaires.

Toute personne, agissant seule ou de concert, qui viendrait à détenir une fraction du capital social ou des droits de vote correspondant aux seuils prévus par l'article L. 233-7 du Code de commerce, devra se conformer aux obligations légales de déclaration de franchissement de seuil prévues par la loi.

21.2.8. Stipulations particulières régissant les modifications du capital

Il n'existe aucune stipulation particulière dans les statuts de la Société, autre que celles prévues par la loi, régissant les modifications de son capital.

22. CONTRATS IMPORTANTS

La Société n'a conclu aucun contrat important (autre que les contrats conclus dans le cadre normal des affaires) au cours des deux années précédant la date du présent document de référence. Il n'existe pas de pacte d'actionnaires en vigueur.

23. INFORMATIONS PROVENANT DE TIERS, DECLARATIONS D'EXPERTS ET DECLARATIONS D'INTERÊTS

Néant.

24. DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC

L'ensemble des documents sociaux de la Société devant être mis à la disposition des actionnaires est consultable au siège social de la Société.

Peuvent être notamment consultés :

- (a) l'acte constitutif et les statuts à jour de la Société ;
- (b) tous rapports, courriers et autres documents, informations financières historiques, évaluations et déclarations établis par un expert à la demande de la Société, dont une partie est incluse ou visée dans le présent document de référence ;
- (c) les informations financières historiques de la Société pour chacun des trois exercices précédant la publication du document de référence.

Ces documents, et plus généralement toute l'information réglementée, sont disponibles sous format électronique dans la rubrique dédiée : "INVESTISSEURS" sur le site internet de la Société www.geci.net.

Le groupe, en vertu de la directive 2013/50/UE, n'intégrera plus dans sa politique de communication périodique, les informations financières trimestrielles.

25. INFORMATIONS SUR LES PARTICIPATIONS

Outre ses filiales et participations, dont la liste figure au chapitre 7.2 de ce Document de Référence, la Société ne détient aucune participation de capital dans une quelconque entité juridique, de droit français ou non.

26. INFORMATIONS INCLUSES PAR REFERENCE

En application de l'article 28 du règlement CE n°809-2004 de la Commission du 29 avril 2009 sur les prospectus, les informations suivantes sont incluses par référence dans le présent Document de référence :

- Les comptes consolidés et sociaux de l'exercice clos le 31 mars 2016 ainsi que les rapports des commissaires aux comptes y afférents ainsi que le rapport sur la gestion du groupe présentés respectivement p.91 et 137 ;
- Les comptes consolidés et sociaux de l'exercice clos le 31 mars 2015 ainsi que les rapports des commissaires aux comptes y afférents ainsi que le rapport sur la gestion du groupe présentés respectivement p.100 et 116 du Document de Référence n° R.16-004 déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 15 février 2016 ;
- Les comptes consolidés et sociaux de l'exercice clos le 31 mars 2014 ainsi que les rapports des commissaires aux comptes y afférents ainsi que le rapport sur la gestion du groupe présentés respectivement p.68 et 101 du Document de Référence n° R.15-054 déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 17 juin 2015 ;

- Les parties non incluses de ces documents sont soit sans objet pour l'investisseur, soit couvertes à un autre endroit du présent Document de Référence.

27. ANNEXE : RESPONSABILITE SOCIALE, ENVIRONNEMENTALE ET SOCIETALE

27.1. Présentation et articulation du rapport.

27.1.1. Description des référentiels utilisés

Le présent rapport de responsabilité sociétale de GECI international a été réalisé en connaissance de plusieurs référentiels complémentaires. Ces documents de référence ont notamment inspiré la sensibilisation et l'accompagnement de l'entreprise par un cabinet spécialisé en matière de RSE². Il a été rédigé suivant :

- L'ensemble des obligations de transparence prévues par l'article 225 de la loi Grenelle 2³.
- Les lignes directrices de la norme ISO 26000 relatives à la responsabilité sociétale des entreprises⁴

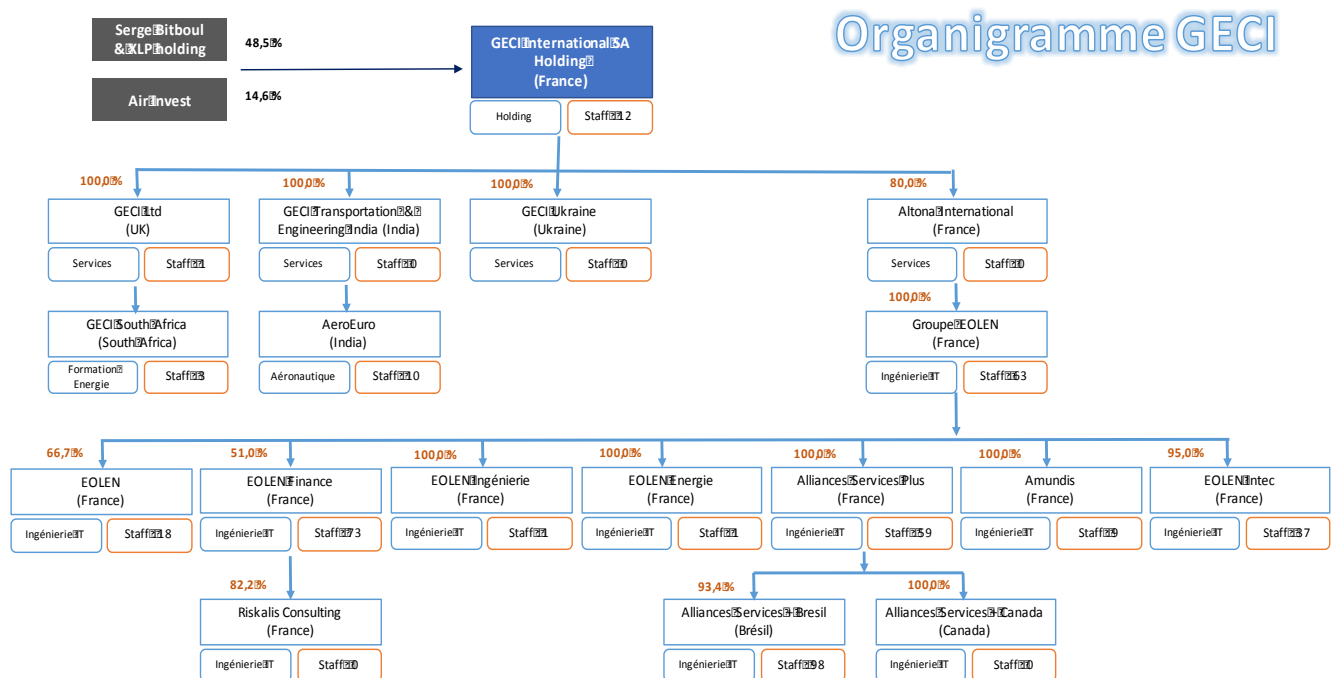
Une table de référence indiquée en annexe 1 permettra au lecteur de situer chacune des informations présentées par rapport à sa source réglementaire ou et/ou méthodologique.

27.1.2. Périmètre de reporting

Périmètre temporel

La période sur laquelle repose le présent rapport RSE du groupe s'étend du 1er avril 2015 au 31 mars 2016 pour la holding GECI et du 1er janvier 2015 au 31 mars 2016 pour le groupe Eolen.

Périmètre organisationnel



²Le rapport RSE 2015 inclut des indicateurs à la fois directement appliqués depuis la réglementation en vigueur, et inspirés des domaines clés de la norme ISO 26000.

³ Article 225 de la loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement.

⁴<http://www.iso.org/iso/fr/home/standards/iso26000.htm>

Les informations sociales, environnementales et sociétales du présent rapport sont basées sur le périmètre consolidé en IFRS incluant l'ensemble des services de l'entreprise et la totalité des filiales consolidées.

Evolutions de périmètre

Les évolutions observées du périmètre de GECI International entre 2014 et 2015 concernent essentiellement l'acquisition du groupe Eolen.

En effet, le Groupe a finalisé l'acquisition du « groupe Eolen » le 6 août 2015. GECI International a ainsi acquis 100% du capital et des droits de vote de la société groupe Eolen au travers de la création d'une sous-holding d'acquisition, la société Altona International.

- **GECI INTERNATIONAL – SA, France**

Siège du groupe basé à Paris, France.

- **GECI LTD - Royaume Uni**

Cette société, filiale à 100% de la société, a pour activité l'accomplissement de prestations d'ingénierie dans les domaines des métiers du transport, de la conception à la certification pour des projets internationaux.

- **GECI South Africa Pty Ltd**

Cette société, filiale à 100% de GECI Ltd, a pour activité l'accomplissement de prestations d'ingénierie dans les domaines des métiers du transport et de l'énergie.

- **GECI TRANSPORTATION & ENGINEERING INDIA PRIVATE LTD.**

Cette filiale, détenue à 100% par la société, a pour vocation d'accomplir des prestations d'ingénierie pour l'industrie aéronautique. Elle n'a pas de chiffre d'affaires en 2015/2016.

- **Aeroeuro Engineering India**

Cette filiale, détenue à 50% par la société via GECI Transportation and Engineering India, créée en mai 2011, a pour vocation d'accomplir des prestations d'ingénierie tous secteurs confondus.

- **GECI UKRAINE – Ukraine**

Cette filiale, détenue à 100% par la société, créée en janvier 2011, a vocation à accomplir des prestations d'ingénierie dans le domaine du génie civil. N'ayant eu aucune activité significative sur l'exercice, cette filiale n'est pas consolidée. Il n'existe aucun actif sur cette filiale. Dans l'état actuel, cette absence d'activité ne présente pas de risque particulier pour le groupe. La société a engagé le processus de liquidation en février 2015, la procédure est toujours en cours.

- **ALTONA International (France) (sous holding d'acquisition)**

Cette filiale est détenue à 80% par la société au 05/10/2015, la société Anthéa détient les 20% restant. Cette filiale créée en août 2015 est une sous holding qui détient les titres du groupe Eolen. Cette filiale n'a pas d'activité pour l'instant. C'est un centre de coûts.

- **SAS Groupe EOLEN (France)**

Cette société, filiale détenue à 100% d'Altona International, a été créée en 2009, et est intégrée dans le périmètre de consolidation de GECI International depuis le mois d'août 2015. Elle a pour activité les conseils et l'ingénierie en technologies et en Infrastructure.

- **SAS EOLEN (France)**

Cette filiale, détenue à 66,72% par la société « groupe Eolen » et à 33,28% par la société « Audacia », a été créée en 2006 et est intégrée dans le périmètre de consolidation de GECI International depuis le mois d'août 2015. Elle a pour activité les conseils et ingénierie en nouvelles technologies et infrastructures.

- **SAS EOLEN Ingénierie (France)**

Cette société, filiale détenue à 100% de la société « groupe Eolen », a été créée en 2008, et est intégrée dans le périmètre de consolidation de GECI International depuis le mois d'août 2015. Elle a pour activité les conseils et ingénierie en nouvelles technologies et en Infrastructure.

- **SAS EOLEN Intec (France)**

Cette filiale, détenue à 95% par la société « groupe Eolen » et à 5% par une personne physique, a été créée en 2006 et est intégrée dans le périmètre de consolidation de GECI International depuis le mois d'août 2015. Elle a pour activité les conseils et ingénierie en nouvelles technologies et infrastructures.

- **SAS AMUNDIS (France)**

Cette société, filiale détenue à 100% de la société « groupe Eolen », a été créée en 2009, et est intégrée dans le périmètre de consolidation de GECI International depuis le mois d'août 2015. Elle a pour activité les conseils et ingénierie en Télécom et en convergence multimédia.

- **SAS EOLEN Finance (France)**

Cette filiale, détenue à 51% par la société « groupe Eolen » et à 49% par la société « RK développement », a été créée en 2010 et est intégrée dans le périmètre de consolidation de GECI International depuis le mois d'août 2015. Elle a pour activité les conseils et ingénierie en banque et Industries pharmaceutiques.

- **SAS RISKALIS Consulting (France)**

Cette société, filiale détenue à 82,15% de la société Eolen Finance et par plusieurs actionnaires avec une majorité de personnes physiques pour le reste, a été créée en 2011, et est intégrée dans le périmètre de consolidation de GECI International depuis le mois d'août 2015. Elle a pour activité les audits et conseils en banques et assurances. Il n'y a pas de chiffre d'affaires pour l'exercice 2015-2016.

- **SAS Alliance Services Plus (France)**

Cette filiale, détenue à 100% par la société « groupe Eolen », créée en 2007, est intégrée dans le périmètre de consolidation de GECI International depuis le mois d'août 2015. Elle a pour activité les Conseils et Ingénierie en banque et Industries pharmaceutiques.

- **SAS AS+ DO Brasil Servicos De Info (Brasil)**

Cette société, filiale détenue à 100% de la société Alliance Services Plus, a été créée en 2010, et est intégrée dans le périmètre de consolidation de GECI International depuis le mois d'août 2015. Elle a pour activité les conseils et ingénierie en banque et industries pharmaceutiques.

- **SAS AS+ Service Conseil Inc (Canada)**

Cette filiale, détenue à 100% par la Société Alliance Services Plus, créée en 2010 est intégrée dans le périmètre de consolidation de GECI International depuis le mois d'août 2015. Elle a pour activité les conseils et ingénierie en banque et industries pharmaceutiques. Cette filiale n'a pas d'activité à ce jour.

- **SAS EOLEN Energie (France)**

Cette société, filiale détenue à 100% de la société Alliance Services Plus, a été créée en 2010, et est intégrée dans le périmètre de consolidation de GECI International depuis le mois d'août 2015. Elle a pour

activité les conseils et ingénierie en oil et gaz.

Indicateurs renseignés

Le présent rapport de responsabilité sociétale de l'entreprise (RSE) répond à l'ensemble des exigences de l'article 225 de la loi Grenelle II.

L'ensemble des informations sociales, environnementales et sociétales déclinées en 42 thématiques a été renseigné.

27 . 1 . 3. Note méthodologique

Elaboration du rapport

L'élaboration du rapport a été supervisée par la direction financière de GECI International. Elle a par ailleurs fait l'objet d'un accompagnement par un cabinet de conseil en RSE (Cabinet A2DM) durant l'ensemble du processus.

Collecte et consolidation des informations

Le processus de collecte repose sur la diffusion d'un questionnaire unifié à l'ensemble des services et des filiales de l'entreprise. Ce questionnaire reprend l'intégralité des informations requises par le législateur en matière de transparence RSE (article 225 de la loi Grenelle 2), en les détaillant par des indicateurs adaptés à chaque donnée. Les questions posées au sein de ce formulaire sont explicitées et illustrées pour faciliter les réponses.

La collecte des données a été coordonnée par la direction financière, qui a assuré l'envoi des questionnaires et leur renvoi par les services concernés par voie électronique.

L'ensemble des réponses a été rapporté dans un tableau de synthèse permettant la consolidation des données pour chaque indicateur.

Les processus et logiciels ayant permis la production de ces données sont les suivants :

- Logiciel comptable, liasse fiscale et immobilisations : SAGE 100 i7,
- Logiciels ADP-GSI,
- Logiciel CEGID Compta.

Définitions et modalités de calcul retenues

Les informations narratives (non quantitatives) du rapport ont été rédigées à partir de l'ensemble des éléments transmis par les différentes entités du Groupe GECI International au travers d'un questionnaire qui leur a été soumis.

La rédaction des parties relatives à ces indicateurs qualitatifs a été réalisée par le cabinet A2DM dans le strict respect des informations reçues, en veillant à n'y apporter aucune distorsion et à décrire les pratiques, économiques, environnementales et sociales de manière la plus objective possible.

Limites de la collecte

Toutefois, le système d'information interne de la Holding reste distinct de celui des filiales du groupe, et ne peut pallier aux remontées asymétriques d'information de la part de certaines d'entre elles. Le présent rapport présente donc l'intégralité des données reçues, de façon consolidée, mais ne peut être considéré comme exhaustif. Les absences d'information sur chaque critère sont signalées au sein du rapport.

27 . 2. Périmètre de reporting

27 . 2 . 1. Informations Sociales

Emploi

❖ Effectif total (en ETP) et la répartition des salariés par sexe, par âge et par zone géographique

1.1 Effectif Total (en ETP)	TOTAL
Périmètre consolidé (IFRS)	
Effectif Total	322,6
Nombre de CDI	320,2
Nombre de CDD	2,4
Périmètre consolidé France (hors Brésil)	
Effectif Total	243,6
Nombre de CDI	241,2
Nombre de CDD	2,4

Il est important de souligner le fort taux d'effectif soumis à un contrat CDI. Celui-ci s'élève à 99% là où la moyenne nationale est de 85% de CDI dans les entreprises en France. Cela illustre la volonté du groupe d'inscrire ses employés dans une stabilité de l'emploi.

En effet, compte tenu de l'expertise nécessaire sur les différents marchés visés par le Groupe GECI International, il est capital de proposer des contrats en CDI à la majeure partie du personnel et particulièrement aux nouvelles recrues.

Remarque :

Les données prises en compte pour calculer l'effectif total en ETP du groupe Eolen (nombre d'heures réellement effectuées au regard des heures contractuelles) peuvent comporter un très léger décalage avec la réalité. Ceci s'explique par de rares cas de personnes dont la durée de travail contractuelle a changé au cours de l'exercice. De plus, toujours pour le groupe Eolen, il est à noter qu'à l'effectif total, ci-dessus, s'ajoute un contrat de professionnalisation ainsi que trois stagiaires.

1.2 Effectif Cadre (en ETP)	TOTAL
Périmètre consolidé (IFRS)	
Nombre de cadres employés	181
Pourcentage de cadres/effectif total	56,1%
Périmètre consolidé France (hors Brésil)	
Nombre de cadres employés	145
Pourcentage de cadres/effectif total	59,5%

De par la qualité des services que le groupe souhaite proposer et donc la valeur ajoutée nécessairement apportée par la société à ses clients, celle-ci emploie une grande majorité de cadres.

Remarque :

Il est important de noter que pour calculer le nombre de cadres au Brésil nous avons dû procéder de la manière suivante : toutes les personnes bénéficiant d'un salaire de plus de R\$ 4000 (soit 2 fois le salaire moyen ou 4 à 5 fois le salaire minimum) ont été considérées comme des cadres. En effet, nous avons procédé ainsi, car le statut cadre, comme nous pouvons le concevoir en France, n'est pas défini dans ce pays.

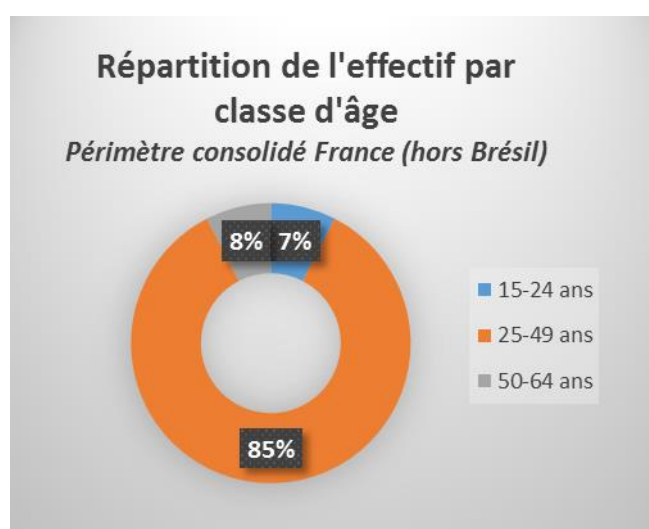
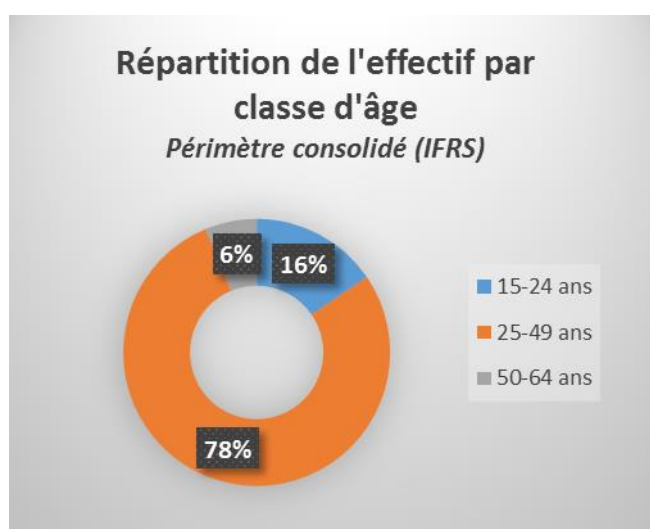
1.3 Effectif féminin au sein de la structure (en ETP)	TOTAL
Périmètre consolidé (IFRS)	
Effectif féminin total	95
Nombre de femmes cadres	57,7
Pourcentage de femmes cadres/effectif cadre	31,9%
Périmètre consolidé France (hors Brésil)	
Effectif féminin total	67
Nombre de femmes cadres	45,7
Pourcentage de femmes cadres/effectif cadre	31,5%

Malgré la réelle volonté d'une mise en place de la mixité au sein de notre groupe, le milieu de l'ingénierie souffre d'un faible taux de féminisation. En effet, les femmes représentent environ 22% de cette population (26e enquête nationale sur les ingénieurs, Enquête 2015.IESF, juin 2015). Ceci explique la difficulté du groupe à tendre vers une équité en termes d'effectif féminin et masculin.

1.4 Répartition de l'effectif par zone géographique (en ETP)	TOTAL
Périmètre consolidé (IFRS)	
France	243,6
Amérique du Sud	79

La grande majorité de l'effectif du groupe est basé en France. Seulement 79 employés correspondant à la filiale AS+ sont basés au Brésil.

1.5 Répartition de l'effectif par classe d'âge	TOTAL
Périmètre consolidé (IFRS)	
15-24 ans	47
25-49 ans	238
50-64 ans	19
Périmètre consolidé France (hors Brésil)	
15-24 ans	17
25-49 ans	191
50-64 ans	17

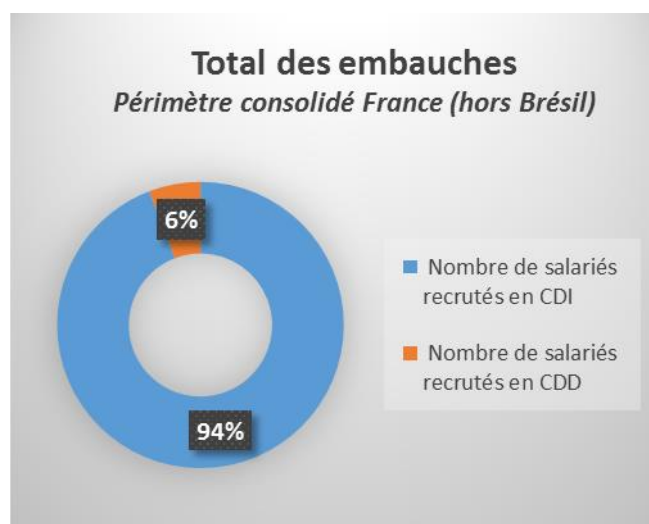
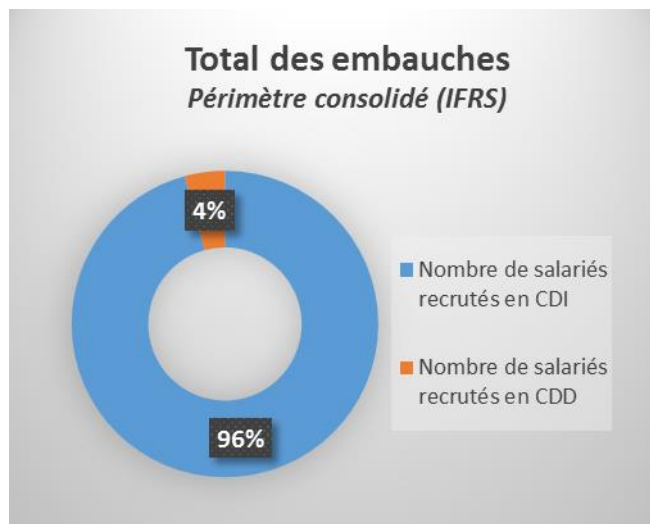


GECI International s'est toujours consacré à la recherche des meilleurs talents pour former des équipes d'ingénieurs hautement qualifiés.

L'expertise apportée par l'emploi des seniors au sein d'un groupe de travail et le transfert de compétences aux plus jeunes sont des atouts réels du groupe qui emploie de nombreux collaborateurs âgés de plus de 45 ans.

❖ [Embauches et licenciements](#)

1.6 Total des embauches	TOTAL
Périmètre consolidé (IFRS)	
Nombre de salariés recrutés en CDI	181
Nombre de salariés recrutés en CDD	8
Total des embauches	189
Périmètre consolidé France (hors Brésil)	
Nombre de salariés recrutés en CDI	130
Nombre de salariés recrutés en CDD	8
Total des embauches	138



Les embauches sont principalement dues au rachat du groupe Eolen par la société mère. Par ailleurs le groupe privilégie l'embauche en CDI afin d'assurer une sécurité à ses employés et d'entretenir chez eux un certain sentiment d'appartenance.

Ce chiffre de 94% d'embauches réalisées en contrat CDI sur le périmètre consolidé France a d'autant plus de valeur si on le met en perspective par rapport à des statistiques nationales qui révèlent qu'en moyenne les embauches en France se font à 90% en CDD et en intérim (étude du Ministère du Travail, juillet 2014).

1.7 Nombre de départs	TOTAL
Périmètre consolidé (IFRS)	
Nombre de démissions	115
Nombre de licenciements	18
Nombre de ruptures conventionnelles ou fin de période d'essai	120
Nombre de départs en retraite	2
Nombre de fin de CDD	8
Transfert	2
Prise d'acte	2
Décès	0

Total	267
Périmètre consolidé France (hors Brésil)	
Nombre de démissions	67
Nombre de licenciements	16
Nombre de ruptures conventionnelles ou fin de période d'essai	120
Nombre de départs en retraite	2
Nombre de fin de CDD	8
Transfert	2
Prise d'acte	2
Décès	0
Total	217

La vague exceptionnelle de sorties a été causée notamment par la restructuration du groupe au regard du rachat du groupe Eolen. Cette même restructuration a également causé un certain nombre d'embauches comme indiqué ci-dessus. Toutefois, la direction actuelle est en train de freiner cette vague de départ afin d'arriver à un effectif stable.

❖ [Rémunération](#)

La politique salariale du groupe est en cours de redéfinition suite aux évolutions structurelles du groupe. Toutefois, les rémunérations au sein de GECI International récompensent traditionnellement la performance individuelle.

La contribution de chacun de nos salariés du groupe est évaluée lors d'entretiens annuels durant lesquels sont recueillies les aspirations des collaborateurs en matière de développement, de parcours professionnel et de formation.

1.8 Rémunération	TOTAL
Périmètre consolidé (IFRS)	
Total des rémunérations fixes (charges salariales incluses, hors charges patronales)	12 739,6 k€
Périmètre consolidé France (hors Brésil)	
Total des rémunérations fixes (charges salariales incluses, hors charges patronales)	10 828,4 k€
Total des rémunérations variables (charges salariales incluses, hors charges patronales)	1 064,3 k€
Total des rémunérations fixes + variables (charges salariales incluses, hors charges patronales)	11 702,6 k€
Montant total des participations salariales	0€
Montant total de l'intéressement salarial	0€
Montant total de l'abondement	0€

Il n'existe pas d'autre dispositif d'actionnariat salarié, que ce soit dans le cadre du plan d'épargne entreprise ou dans tout autre cadre.

Il faut cependant noter 2 points importants :

- au sein de la Holding GECI International tous les cadres sont rémunérés sur 13 mois,
- et au sein du groupe Eolen, une forte importance est donnée au système de rémunération variable.

Organisation du travail

❖ [Organisation du temps de travail](#)

Le groupe GECI International employait sur la période visée 6 employés en temps partiel. Au sein de la holding, il s'agit d'un webmaster, d'un agent d'entretien et d'une directrice juridique. Les 3 autres personnes en temps partiel sont employées par la société Eolen Intec de la filiale Eolen et représentent un effectif de 1,67 en ETP.

Le groupe applique la convention SYNTEC pour l'ensemble de ses salariés.

L'organisation du temps de travail des effectifs « cadre » s'effectue sur la base d'un forfait annuel de 218 jours travaillés avec une référence horaire hebdomadaire de 38 heures 30, en contrepartie de l'attribution de 10 jours de Réduction du Temps de Travail (RTT). L'effectif non-cadre a la possibilité de compenser ses heures supplémentaires en récupération horaire.

Aucune heure supplémentaire non compensée n'a été déclarée au cours de la période visée.

❖ [Absentéisme](#)

Le taux d'absentéisme pour maladie et accidents de travail, grossesses et congés maternité/paternité au sein du groupe est de 5% pour la période visée. Deux salariés sont en congé maladie de longue durée, en raison d'une invalidité prolongée.

2.2 Absentéisme	TOTAL
Périmètre consolidé IFRS	
Nombre d'absences autres que congés et formation (en h)	40 165
Nombre d'heures théoriques sur l'exercice	752 512
Nbre d'heures absences/ Nbre d'heures théoriques	5,3%
Absences pour maladie et accidents de travail, grossesses et congés maternité/paternité (en jours ouvrés)	4 176
Jours théoriques sur l'exercice	83 591
Taux d'absentéisme pour maladie et accidents de travail, grossesses et congés maternité/paternité	5,0%
Périmètre consolidé France (hors Brésil)	
Nombre d'absences autres que congés et formation (en h)	40 045
Nombre d'heures théoriques sur l'exercice	618 472
Nbre d'heures absences / Nbre d'heures théoriques	6,5%
2.3 Heures supplémentaires	
TOTAL	
Périmètre consolidé (IFRS)	
Nbre d'heures de travail effectif réalisées par les salariés à temps complet au-delà de la durée légale de travail.	6 475
Périmètre consolidé France (hors Brésil)	
Nbre d'heures de travail effectif réalisées par les salariés à temps complet au-delà de la durée légale de travail.	3 016

Relations sociales

❖ [Organisation du dialogue social, notamment les procédures d'information et de consultation du personnel et de négociation avec celui-ci](#)

Si la holding GECI ne dispose pas de délégué du personnel du fait du faible effectif (moins de 10 personnes), la filiale « groupe Eolen » en élit un. Celui-ci est consulté mensuellement sur les principaux sujets concernant conjointement la société et le personnel. À cet effet, il dispose d'un bureau qui lui est réservé pour ses heures d'astreinte.

De nouvelles élections des Instances Représentatives du Personnel au sein de la filiale « groupe Eolen » sont prévues sur l'exercice 2016-2017.

Par ailleurs, aucun accord collectif n'a été signé sur la période considérée.

Santé et sécurité

❖ Conditions de santé et de sécurité au travail

Les visites de la médecine du travail sont planifiées selon les modalités réglementaires, et n'ont jamais décelé de risque particulier pour les employés.

Des procédures et du matériel de sécurité incendie ont été mis en place début 2015 à l'occasion de l'entrée dans les nouveaux locaux du siège.

❖ Bilan des accords signés avec les organisations syndicales ou les représentants du personnel en matière de santé et de sécurité au travail

Il n'a été signé au cours de l'année 2015 aucun accord en matière de santé et de sécurité au travail au sein de GECI International.

❖ Accidents du travail, notamment leur fréquence et leur gravité, ainsi que les maladies professionnelles

4.3 Accidents du travail et maladies professionnelles	TOTAL
Périmètre consolidé France (hors Brésil)	
Nombre d'accidents de travail sur la période considérée	18
Taux de fréquence des accidents (nombre par million d'heures travaillées)	30,79
Heures travaillées	584 573
Nombre de journées d'incapacités pour cause d'accident de travail	806
Taux de gravité (nombre de journées d'incapacité par millier d'heures travaillées)	1,38

Formation

❖ Politiques mises en œuvre en matière de formation

La formation professionnelle est pour l'ensemble des salariés du groupe, la possibilité de gagner en compétences afin d'atteindre les objectifs d'expertise et d'excellence du Groupe GECI International, mais aussi de développer des capacités accrues en management de projet.

Au sein du groupe Eolen, des formations en interne sont menées par le personnel encadrant, et ce afin de sensibiliser le personnel de la société aux process internes et de mettre à jour leurs connaissances et compétences dans les principaux domaines propres à leur cœur de métier.

De plus, l'acquisition de la certification ISO 9001 étant en cours, une attention particulière est apportée à la formation de nos collaborateurs afin de répondre à cette exigence qu'est l'amélioration constante de la qualité.

Pour ce qui est du siège de la Holding GECI International, les formations suivies ont porté sur les sujets suivants durant la période visée :

- Formation à l'anglais professionnel,
- Formation à la gestion de la paie et des déclarations sociales sur internet – Logiciel ADP,
- Réunion d'information de l'Association Nationale des Sociétés par Actions (ANSA),
- Formation sur l'application des normes IFRS sur les comptes.

À noter enfin qu'une formation à hauteur de 7h sur l'application des normes IFRS sur les comptes a été dispensée en interne au sein de la holding GECI International.

❖ [Nombre total d'heures de formation](#)

5.2 Heures de formation	TOTAL
Périmètre consolidé IFRS	
Nombre total d'heures de formation	1 273
Nombre de collaborateurs formés	35
Nombre d'heures de formation pour la population cadre	(*)
Nombre d'heures de formation pour la population non-cadre	(*)
Nombre moyen d'heures de formation par salarié formé	36,4
Nombre moyen d'heures de formation par salarié	3,9
Périmètre consolidé France (hors Brésil)	
Nombre total d'heures de formation	1 193
Nombre de collaborateurs formés	30
Nombre d'heures de formation pour la population cadre	543
Nombre d'heures de formation pour la population non-cadre	650
Nombre moyen d'heures de formation par salarié formé	39,8
Nombre moyen d'heures de formation par salarié	5,3

Concernant les chiffres présentés sur le périmètre IFRS, il est important de noter que les données émanant de la filiale brésilienne en termes de formation correspondent à une estimation. Ceux-ci sont donc soumis à une légère marge d'erreur.

(*) Il n'a pas été possible de segmenter les heures de formation entre la population cadre et non-cadre pour l'effectif du Brésil, car la donnée n'était pas disponible.

Egalité de traitement

❖ [Mesures prises en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes](#)

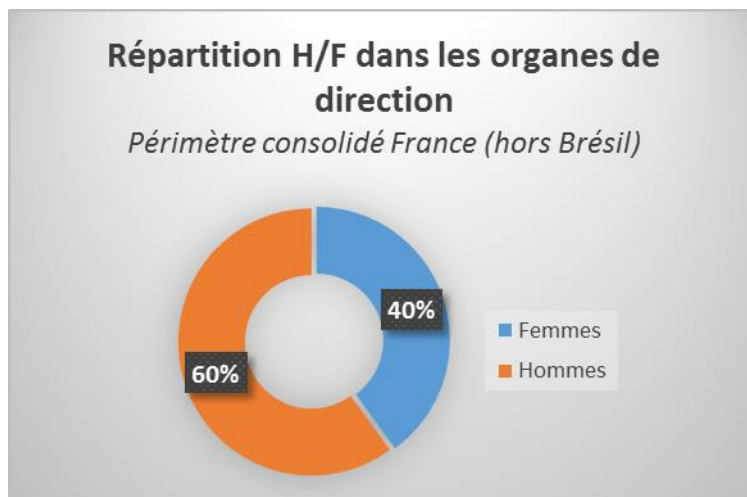
La masse salariale du Groupe GECI International ne fait pas apparaître à contribution égale, de disparité de traitement salarial entre hommes et femmes de même position dans l'organisation.

Toutefois, l'attention toute particulière apportée par le Groupe à l'égalité homme-femme est clairement mise en évidence au sein de la filiale Eolen. En effet, le top management est composé à 50% d'hommes et à 50% de femmes. De plus, pour un poste donné, ils sont rémunérés selon le même mode.

6.1.2 Salaires H/F	TOTAL
Périmètre consolidé France (hors Brésil)	
Les hommes en CDI cadres	54 911,17 €
Les hommes en CDI non-cadres	26 150,95 €
Les femmes en CDI cadres	40 011,61 €
Les femmes en CDI non-cadres	22 896,09 €

Les salaires ont été calculés sur une base annuelle en intégrant le salaire du PDG de la Holding GECI International. Par mesure de pertinence et de plus juste représentativité, seul le périmètre hors Brésil a été considéré. En effet, du fait d'une différence importante du coût de la vie, le salaire moyen au Brésil n'est pas comparable avec celui que l'on peut avoir en France.

6.1.3 Égalité H/F	TOTAL
Périmètre consolidé France (hors Brésil)	
Part de femmes dans les organes de direction (direction générale, comité exécutif)	40%
Part de femmes dans les augmentations individuelles en %	38%



Au sein de la holding GECI International, une femme fait partie du conseil d'administration composé de 4 administrateurs et du Président.

Aucune promotion n'a été appliquée lors de la période visée, en revanche 4 salariés ont bénéficié d'une augmentation, dont 2 femmes.

Bien que la part des femmes dans les augmentations, au sein du groupe Eolen, soit de 38%, il est toutefois important de noter que ce pourcentage est minimisé par un nombre de femmes moins important dans les effectifs comparativement aux hommes.

À titre, d'exemple, sur l'exercice 2015-2016, 34% des femmes ont été augmentées contre seulement 21% des hommes.

❖ [Mesures prises en faveur de l'emploi et de l'insertion des personnes handicapées](#)

Le groupe Eolen a fait appel à plusieurs reprises à des ESAT pour des tâches telles que la mise sous plis et l'envoi de courriers.

6.2.1 Effectif de travailleurs handicapés	TOTAL
Périmètre consolidé IFRS	
Effectif de travailleurs handicapés (en ETP)	2,38
Taux direct (%) (nombre de travailleurs handicapés / nombre de salariés)	0,74 %
Périmètre consolidé France (hors Brésil)	
Effectif de travailleurs handicapés (en ETP)	2,38
Taux direct (%) (nombre de travailleurs handicapés / nombre de salariés)	0,98 %

Cependant, avec un effectif total s'élevant à 263,65 employés ETP sur le périmètre France, le groupe est soumis à l'obligation de compter au minimum 6% de personnes handicapées dans son effectif. Or, avec un taux direct de 1,78% de travailleurs handicapés, GECI International est soumis aux cotisations Agefiph.

❖ [Politique de lutte contre les discriminations](#)

Le groupe GECI International reconnaît et valorise les compétences individuelles en favorisant l'équité sociale. Une des valeurs fortes du Groupe GECI International est l'internationalisation de ses équipes, sources de richesse culturelle ; le groupe emploie de nombreuses nationalités différentes au sein de ses effectifs en France.

Le groupe GECI International a par ailleurs adhéré à la Charte de la Diversité en Entreprise.

Cette charte engage le groupe a :

- “Sensibiliser et former ses dirigeants et collaborateurs impliqués dans le recrutement, la formation et la gestion des carrières aux enjeux de la non-discrimination et de la diversité.
- Respecter et promouvoir l'application du principe de non-discrimination sous toutes ses formes et dans toutes les étapes de gestion des ressources humaines que sont notamment l'embauche, la formation, l'avancement ou la promotion professionnelle des collaborateurs.
- Chercher à refléter la diversité de la société française et notamment sa diversité culturelle et ethnique dans son effectif, aux différents niveaux de qualification.
- Communiquer auprès de l'ensemble des collaborateurs son engagement en faveur de la non-discrimination et de la diversité, et informer sur les résultats pratiques de cet engagement.
- Faire de l'élaboration et de la mise en œuvre de la politique de diversité un objet de dialogue avec les représentants des personnels.
- Inclure dans le rapport annuel un chapitre descriptif de son engagement de non-discrimination et de diversité : actions mises en œuvre, pratiques et résultats.”

❖ [Promotion et respect des stipulations des conventions fondamentales de l'OIT](#)

Le groupe GECI International respecte le droit français traduisant l'ensemble des conventions de l'OIT au sein de la législation nationale.

Cependant aucune action promouvant ces conventions n'a été réellement réalisée par le Groupe GECI International.

Les embauches se font par rapport aux compétences, au background et aux recommandations des candidats.

De plus une grande partie des recrutements dans le groupe Eolen se fait par CV anonyme.

27.2.2. [Informations Environnementales](#)

Politique générale en matière environnementale

❖ [Organisation de la société pour prendre en compte les questions environnementales et, le cas échéant, les démarches d'évaluation ou de certification en matière d'environnement](#)

Les activités d'ingénierie du Groupe ne sont pas de nature à porter particulièrement atteinte à l'environnement au quotidien, néanmoins le Groupe adopte une attitude responsable et s'emploie à veiller à ses déplacements, sa consommation d'énergie et de papier.

À noter que le Groupe Eolen est actuellement en train de mettre en place une démarche de certification ISO 9001 – 27001.

❖ [Actions de formation et d'information des salariés menées en matière de protection de l'environnement](#)

Aucune action spécifique de formation des salariés n'a été menée au cours de la période visée concernant la protection de l'environnement.

Cependant une sensibilisation interne du personnel du groupe est mise en place afin de conscientiser les salariés sur leur impact environnemental au quotidien dans leur cadre professionnel. Pour exemple une attention particulière est portée à la dématérialisation des supports, à l'économie de papier par des impressions recto-verso.

À noter qu'au sein du groupe Eolen une édition de stickers a été réalisée afin d'inciter les salariés à éteindre les lumières lorsqu'ils n'en ont pas l'utilité.

Au regard de la certification ISO 9001- 27001 qui est actuellement initiée, de nombreuses formations du personnel vont être mises en place sur différents enjeux.

❖ [Moyens consacrés à la prévention des risques environnementaux et des pollutions](#)

Les activités du Groupe n'entraînent pas de risque particulièrement significatif pour l'environnement. Plus spécifiquement, le Groupe étend progressivement l'utilisation de technologies informatiques collaboratives propres à faciliter la collaboration à distance et à limiter les déplacements.

Le Groupe n'a eu recours à aucune provision ou garantie pour risques en matière d'environnement au cours de la période visée.

Pollution et gestion des déchets

❖ [Mesures de prévention, de réduction ou de réparation de rejets dans l'air, l'eau et le sol affectant gravement l'environnement](#)

Le groupe étant locataire de ses bureaux, il n'a pas mis en place de mesure de prévention, de réduction ou de réparation des rejets dans l'air, l'eau et le sol au cours de la période considérée.

❖ [Mesures de prévention, de recyclage et d'élimination des déchets](#)

La holding GECI a depuis son installation dans les locaux avenue Kléber mis en place un recours à une société de récupération des déchets papiers/cartons (société CPR). L'utilisation des services de la société CPR permet un tri sélectif et une mesure des déchets de l'activité du siège par catégorie de déchets. Le tableau suivant détaille les volumes récupérés par la société CPR Recyclage.

La quantité ci-dessous a été calculée sur la base des factures de la société CPR Recyclage.

9.2.1 Déchets	TOTAL
Périmètre holding GECI	
Déchets de bureau (m3)	10,08

Par ailleurs une récupération des cartouches d'encre usagées par une entreprise spécialisée a été effectuée en 2015. Les quantités récupérées n'ont pas fait l'objet d'un suivi détaillé.

En revanche, le groupe Eolen n'a pas mis en place d'indicateurs et de suivi sur ces enjeux.

❖ [Prise en compte des nuisances sonores et de toute autre forme de pollution spécifique à une activité](#)

Le Groupe n'a pas mis en place de mesure sur une quelconque pollution spécifique à son activité en 2015-2016.

Utilisation durable des ressources

❖ [Consommation d'eau et approvisionnement en eau en fonction des contraintes locales](#)

Il n'y a pas de suivi particulier sur cet enjeu au niveau de l'ensemble des entités du Groupe GECI International, sauf au niveau du siège de la Holding où une évaluation de la consommation en eau a pu être établie : la holding a consommé 123 m3 d'eau. L'approvisionnement en eau provient du réseau public de la ville de Paris.

Aucune donnée n'a pu être collectée pour le groupe Eolen.

❖ [Consommation de matières premières et mesures prises pour améliorer l'efficacité dans leur utilisation](#)

La seule matière première faisant l'objet d'une consommation significative au sein du groupe durant la période visée correspond au papier consommé lors des impressions. Cette consommation fait l'objet d'un forfait et ne permet pas de ce fait d'être mesuré de façon précise.

❖ [Consommation d'énergie, mesures prises pour améliorer l'efficacité énergétique et recours aux énergies renouvelables](#)

Le Groupe GECI International mesure ses consommations d'électricité et d'énergie. Celles-ci sont détaillées dans le tableau ci-dessous.

10.3 Consommation d'énergie	TOTAL
Périmètre consolidé IFRS	
Consommation totale d'énergie : électricité, fluides chauds et froids des immeubles de bureaux (kWh)	201 067
Périmètre consolidé France (hors Brésil)	
Consommation totale d'énergie : électricité, fluides chauds et froids des immeubles de bureaux (kWh)	194 346

Remarque :

Les données qui nous ont été fournies par le Brésil sur 12 mois ont fait l'objet d'un recalcul afin de les ramener sur 15 mois.

Aucune mesure d'amélioration de l'efficacité énergétique n'a été mise en place durant la période concernée.

❖ [Utilisation des sols](#)

GECI International et ses différentes filiales n'ont pas mis en œuvre de démarches concernant l'utilisation des sols en 2015.

Changement climatique

❖ [Rejets de gaz à effet de serre](#)

Un bilan des émissions de gaz à effet de serre de GECI International a été établi par le cabinet A2DM sur la base exclusive des consommations énergétiques et électriques du groupe⁵ et des déplacements professionnels.

Consommation d'électricité :

▪ EOLEN: MALAKOFF	121 931 kWh	9 998 kg CO2e
▪ EOLEN: RAMONVILLE ST AGNE	5 731 kWh	470 kg CO2e
▪ GECI International ⁶	55 071 kWh	4 516 kg CO2e
▪ AS+ Brésil	6 721 kWh	638 kg CO2e

Consommation de gaz:

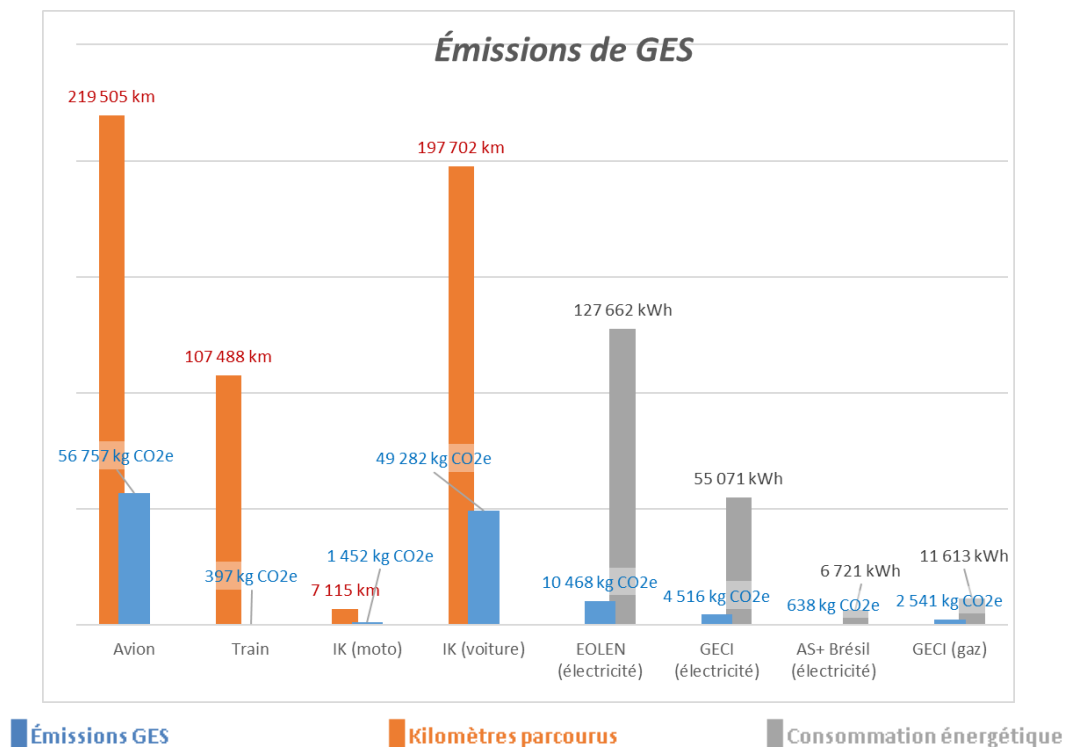
▪ GECI International	11 613 kWh	2 541 kg CO2e
----------------------	------------	---------------

Déplacements professionnels :

⁵ Les données 2015 étant partielles, le présent bilan ne peut, en aucun cas, être considéré comme un bilan complet au sens d'une méthodologie prédéfinie (Bilan Réglementaire suivant l'article 75 du Grenelle II, Bilan Carbone, GHG Protocol).

⁶ Les données sont sur 15 mois.

- Avion : 219 505 km soit 56 757 kg CO₂e
- Train : 107 488 km soit 397 kg CO₂e
- Indemnités kilométriques
 - Voitures 0-5 CV (hypothèse diesel) : 73 996 km soit 16 983 kg CO₂e (si on remplace le diesel par l'essence, les émissions augmentent de 3.4%)
 - Voitures 6-10 CV (hypothèse diesel) : 123 706 km soit 32 298 kg CO₂e (si on remplace le diesel par l'essence, les émissions augmentent de 3.4%)
 - Moto : 7 115 km soit 1 452 kg CO₂e



Tous les facteurs d'émission utilisés proviennent de la Base carbone de l'ADEME <http://www.bilans-ges.ademe.fr> :

- Électricité FRANCE : dernier FE disponible (2014) : 75 g CO₂e/kWh, avec un taux de perte en ligne de 9.33%
- Électricité BRÉSIL : dernier FE disponible : 87 g CO₂e/kWh, avec un taux de perte en ligne de 9.33%
- Gaz: 243 g CO₂e/kWh PCS
- Train en France, TGV : 3.7g CO₂e/pass.km
- Avion: 259g CO₂e/pass.km
- IK_Moto cylindrée < 750 cm³, essence, zone urbaine : 204 g CO₂e/pass.km
- IK_Voiture [0-5CV] gazole : 230 g CO₂e/véhicule.km (fabrication-amont-combustible)
- IK_Voiture [6-10CV] gazole : 261 g CO₂e/véhicule.km (fabrication-amont-combustible)

❖ [Adaptation aux conséquences du changement climatique](#)

GECI International n'a pas mis en place au cours de l'exercice de mesures d'adaptation aux conséquences du changement climatique.

Protection de la biodiversité

❖ Mesures prises pour préserver ou développer la biodiversité

GECI International n'a pas mis en place au cours de l'exercice de mesures de préservation ou de développement de la biodiversité.

27 . 2 . 3. Informations Sociétales

Impact territorial, économique et social de l'activité de la société

❖ En matière d'emploi, de développement régional, et sur les populations riveraines ou locales

L'activité de GECI International sur la période concernée a un impact limité sur le développement régional de ses sites d'implantation.

Relations entretenues avec les personnes ou les organisations intéressées par l'activité de la société, notamment les associations d'insertion, les établissements d'enseignement, les associations de défense de l'environnement, les associations de consommateurs et les populations riveraines

❖ Conditions du dialogue avec ces personnes ou organisations

En 2015-2016, le Groupe GECI International a entretenu des relations régulières avec les organisations listées ci-dessous. Ces relations se sont principalement déroulées dans le cadre de la participation des dirigeants et du président à des réunions d'associations professionnelles ou autres :

- Confrérie des Chevaliers du Tastevin,
- Les Marseillais de Paris,
- L'Association Technion France,
- Cercle des Transports,
- Forum Francophone des Affaires.

L'objectif étant d'accroître la notoriété du groupe GECI International et de favoriser des synergies possibles avec les membres de ces différentes associations.

❖ Actions de partenariat ou de mécénat

Le Groupe a participé à un acte de sponsoring pour le financement du gala de l'école ESLSCA à hauteur de 2 000 €.

Sous-traitance et fournisseurs

❖ Prise en compte dans la politique d'achat des enjeux sociaux et environnementaux et prise en compte dans les relations avec les fournisseurs et les sous- traitants de leur responsabilité sociale et environnementale

Le siège du Groupe GECI International a toujours été sensibilisé, de par son historique, aux enjeux d'achats responsables, c'est pourquoi il continue à travailler avec ses partenaires et fournisseurs historiques, choisis antérieurement selon ces critères de développement durable.

Pour exemple l'un des fournisseurs actuels (archivage) est particulièrement engagé dans le développement durable l'entreprise BEDEL⁷.

❖ Importance de la sous-traitance

Le Groupe GECI International a recours à la sous-traitance (prestataires extérieurs), principalement des experts et des ingénieurs, exclusivement dans le cadre de recherche de compétences pointues ou très particulières. L'effectif des prestataires était de 3 consultants externes en poste à l'étranger (dont 1 manager) au cours de l'exercice :

⁷Voir la charte DD du groupe Bedel : <http://www.groupe-bedel.com/assets/files/charte-developpement-durable.pdf>

ESKOM consultants spécialisés dans les formations liées à la sécurité et l'ingénierie de sites dédiés à la production d'énergie.

Loyauté des pratiques

❖ [Actions engagées pour prévenir la corruption](#)

Le Groupe GECI n'a pas mis en place durant la période visée de mesure pour prévenir la corruption.

❖ [Mesures prises en faveur de la santé et de la sécurité des consommateurs](#)

Le Groupe GECI n'a pas mis en place durant la période visée de mesure pour promouvoir la santé et la sécurité des consommateurs, son activité étant exclusivement interentreprises (B to B).

❖ [Actions engagées en faveur des droits de l'Homme](#)

L'ensemble des salariés du groupe étant employé en France, GECI International n'a pas engagé d'actions de promotion des droits de l'Homme durant la période visée.

Annexe : Table de correspondance des référentiels du rapport

Référence Loi Grenelle 2	Dénomination	N° de page du document de référence
Art. R. 225-105	Le rapport du conseil d'administration ou du directoire présente, (...), la manière dont la société prend en compte les conséquences sociales et environnementales de son activité, ainsi que ses engagements sociétaux en faveur du développement durable	p.288
Informations Sociales		
Art. R. 225-105-1-I 1° a)	Emploi <ul style="list-style-type: none"> ● L'effectif total et la répartition des salariés par sexe et zone géographique ● Les embauches et les licenciements ● Les rémunérations 	p.292– 295
Art. R. 225-105-1-I 1° b)	Organisation du travail <ul style="list-style-type: none"> ● L'organisation du temps de travail 	p.295 – 296
Art. R. 225-105-1-I 1° c)	Relations sociales <ul style="list-style-type: none"> ● L'organisation du dialogue social – peuvent notamment être indiquées à ce titre les règles et procédures d'information, de consultation et de négociation avec le personnel ● Le bilan des accords collectifs 	p.296
Art. R. 225-105-1-I 1° d)	Santé et sécurité <ul style="list-style-type: none"> ● Les conditions d'hygiène et de sécurité au travail ● le bilan des accords signés avec les organisations syndicales ou les représentants du personnel en matière de santé et de sécurité au travail 	p.297
Art. R. 225-105-1-I 1° e)	Formation <ul style="list-style-type: none"> ● les politiques mises en œuvre en matière de formation ● Le nombre total d'heures de formation 	p.297 – 298
Art. R. 225-105-1-I 1° f)	Diversité et égalité des chances <p>La politique mise en œuvre et les mesures prises en faveur</p> <ul style="list-style-type: none"> ● De l'égalité entre les femmes et les hommes ● De l'emploi et de l'insertion des personnes handicapées ● De la lutte contre les discriminations 	p.298 - 300

Informations Environnementales		
Art. R. 225-105-1-I 2° a)	<p>Politique générale en matière environnementale</p> <ul style="list-style-type: none"> ● L'organisation de la société pour prendre en compte les questions environnementales, et le cas échéant, les démarches d'évaluation ou de certification en matière d'environnement ● La formation et l'information des salariés en matière de protection de l'environnement ● Les moyens consacrés à la prévention des risques environnementaux et des pollutions 	p.300 – 301
Art. R. 225-105-1-I 2° b)	<p>Pollution et gestion des déchets</p> <ul style="list-style-type: none"> ● La prévention, la réduction ou la réparation des rejets dans l'air, l'eau et le sol affectant gravement l'environnement ● Les mesures de prévention, de recyclage et d'élimination des déchets ● La prise en compte des nuisances sonores et le cas échéant de toute forme de pollution spécifique à une activité 	p.301
Art. R. 225-105-1-I 2° c)	<p>Utilisation durable des ressources</p> <ul style="list-style-type: none"> ● La consommation d'eau et l'approvisionnement en fonction de contraintes locales ● La consommation de matières premières et, le cas échéant, les mesures prises pour améliorer l'efficacité dans leur utilisation ● La consommation d'énergie et, le cas échéant, les mesures prises pour améliorer l'efficacité énergétique et le recours aux énergies renouvelables 	p.301 – 302
Art. R. 225-105-1-I 2° d)	<p>Changement climatique</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Les rejets de gaz à effet de serre 	p.302 - 303
Art. R. 225-105-1-I 2° e)	<p>Protection de la biodiversité</p> <ul style="list-style-type: none"> ● les mesures prises pour préserver ou développer la biodiversité 	p.304
Informations Sociétales		
Art. R. 225-105-1-I 3° a)	<p>Impact territorial</p> <p>La manière dont la société prend en compte</p> <ul style="list-style-type: none"> ● L'impact territorial de ses activités en matière d'emploi et de développement régional ● L'impact de son activité sur les populations riveraines ou locales 	p.304
Art. R. 225-105-1-I 3° b)	<p>Relations avec les parties prenantes</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Les conditions du dialogue avec les parties prenantes ● Les actions de partenariat ou de mécénat 	p.304
Art. R. 225-105-1-I 3° c)	<p>Sous-traitance et fournisseurs</p> <ul style="list-style-type: none"> ● La prise en compte dans la politique d'achat des enjeux sociaux et environnementaux 	p.304 - 305
Informations relatives aux sociétés dont les titres sont admis aux négociations sur un marché réglementé		
Informations Sociales		
Art. R. 225-105-1-II 1° b)	<p>Organisation du travail</p> <ul style="list-style-type: none"> ● L'absentéisme 	p.295 – 296

Art. R. 225-105-1-II 1° d)	Santé et sécurité <ul style="list-style-type: none"> ● Le taux de fréquence et de gravité des accidents du travail et la comptabilisation des maladies professionnelles ● Le respect des dispositions des conventions fondamentales de l'OIT 	p.297
Informations Environnementales		
Art. R. 225-105-1-II 2° a)	Politique générale en matière environnementale <ul style="list-style-type: none"> ● Le montant des provisions et garanties pour risques en matière d'environnement, sauf si cette information est de nature à causer un préjudice sérieux à la société dans un litige 	p.300 - 301
Art. R. 225-105-1-II 2° c)	Utilisation durable des ressources <ul style="list-style-type: none"> ● L'utilisation des sols 	p. 301 - 302
Art. R. 225-105-1-II 2° d)	Changement climatique <ul style="list-style-type: none"> ● l'adaptation aux conséquences du changement climatique 	p.302 – 303
Informations Sociétales		
Art. R. 225-105-1-II 3° c)	Sous-traitance et fournisseurs <ul style="list-style-type: none"> ● L'importance de la sous-traitance et la responsabilité sociale et environnementale dans les relations avec les fournisseurs et les sous- traitants 	p.304 - 305
Art. R. 225-105-1-II 3° d)	Loyauté des pratiques <ul style="list-style-type: none"> ● Les actions engagées pour prévenir toute forme de corruption ● Les mesures prises en faveur de la santé, la sécurité des consommateurs ● Les actions engagées en faveur des droits de l'homme 	p.305

27 . 3. Rapport de l'Organisme de vérification

Aux actionnaires,

En notre qualité de commissaire aux comptes de la société GECI International, désigné Organisme tiers indépendant, accrédité par le COFRAC sous le numéro 3-1087, dont la portée est disponible sur le site www.cofrac.fr, nous vous présentons notre rapport sur les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées relatives à l'exercice clos le 31/03/2016 présentées dans le rapport de gestion (ci-après les « Informations RSE »), en application des dispositions de l'article L.225-102-1 du Code de commerce.

Responsabilité de la société

Il appartient au Conseil d'administration d'établir un rapport de gestion comprenant les Informations RSE prévues à l'article R.225-105-1 du Code de commerce, préparées conformément au référentiel utilisé par la société (ci-après le « Référentiel »), dont un résumé figure dans le rapport de gestion et disponible sur demande au siège de la société.

Indépendance et contrôle qualité

Notre indépendance est définie par les textes réglementaires, le code de déontologie de la profession ainsi que les dispositions prévues à l'article L.822-11 du code de commerce. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de contrôle qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées visant à assurer le respect des règles déontologiques, des textes légaux et réglementaires applicables, selon la doctrine professionnelle applicable en France.

Responsabilité de l'organisme tiers indépendant

Il nous appartient, sur la base de nos travaux :

- d'attester que les Informations RSE requises sont présentes dans le rapport de gestion ou font l'objet, en cas d'omission, d'une explication en application du troisième alinéa de l'article R.225-105 du Code de commerce (Attestation de présence des Informations RSE),
- d'exprimer une conclusion d'assurance modérée sur le fait que les Informations RSE, prises dans leur ensemble, sont présentées, dans tous leurs aspects significatifs, de manière sincère conformément au Référentiel (Avis motivé sur la sincérité des Informations RSE).

Nos travaux ont été effectués par une équipe de 4 personnes entre le 15/06/2016 et le 08/07/2016, pour une durée d'environ 3 semaines. Nous avons fait appel, pour nous assister dans la réalisation de nos travaux, à nos experts en matière de RSE.

Nous avons conduit les travaux décrits ci-après conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France et à l'arrêté du 13 mai 2013 déterminant les modalités dans lesquelles l'Organisme tiers indépendant conduit sa mission.

1. Attestation de présence des Informations RSE

Nous avons pris connaissance, sur la base d'entretiens avec les responsables des directions concernées, de l'exposé des orientations en matière de développement durable, en fonction des conséquences sociales et environnementales liées à l'activité de la société et de ses engagements sociétaux et, le cas échéant, des actions ou programmes qui en découlent.

Nous avons comparé les Informations RSE présentées dans le rapport de gestion avec la liste prévue par l'article R.225-105-1 du Code de commerce.

En cas d'absence de certaines informations consolidées, nous avons vérifié que des explications étaient fournies conformément aux dispositions de l'article R.225-105 alinéa 3 du Code de commerce.

Nous avons vérifié que les Informations RSE couvraient le périmètre consolidé, à savoir la société ainsi que ses filiales au sens de l'article L.233-1 et les sociétés qu'elle contrôle au sens de l'article L.233-3 du Code de commerce.

Sur la base de ces travaux, nous attestons de la présence dans le rapport de gestion des Informations RSE requises.

2. Avis motivé sur la sincérité des informations RSE

Nature et étendue des travaux

Nous avons mené une douzaine d'entretiens avec les personnes responsables de la préparation des Informations RSE auprès des directions en charge des processus de collecte des informations et, le cas échéant, responsables des procédures de contrôle interne et de gestion des risques, afin :

- d'apprécier le caractère approprié du Référentiel au regard de sa pertinence, son exhaustivité, sa fiabilité, sa neutralité, son caractère compréhensible, en prenant en considération, le cas échéant, les bonnes pratiques du secteur,
- de vérifier la mise en place d'un processus de collecte, de compilation, de traitement et de contrôle visant à l'exhaustivité et à la cohérence des Informations RSE et prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration des Informations RSE.

Nous avons déterminé la nature et l'étendue de nos tests et contrôles en fonction de la nature et de l'importance des Informations RSE au regard des caractéristiques de la société, des enjeux sociaux et environnementaux de ses activités, de ses orientations en matière de développement durable et des bonnes pratiques sectorielles.

Pour les informations RSE que nous avons considérées les plus importantes⁸ :

- au niveau de l'entité consolidante, nous avons consulté les sources documentaires et mené des entretiens pour corroborer les informations qualitatives (organisation, politiques, actions), nous avons mis en œuvre des procédures analytiques sur les informations quantitatives et vérifié, sur la base de sondages, les calculs ainsi que la consolidation des données et nous avons vérifié leur cohérence et leur concordance avec les autres informations figurant dans le rapport de gestion,
- au niveau d'un échantillon représentatif d'entités que nous avons sélectionnées⁹ en fonction de leur activité, de leur contribution aux indicateurs consolidés, de leur implantation et d'une analyse de risque, nous avons mené des entretiens pour vérifier la correcte application des procédures pour identifier d'éventuelles omissions et mis en œuvre des tests de détail sur la base d'échantillonnages, consistant à vérifier les calculs effectués et à rapprocher les données des pièces justificatives. L'échantillon ainsi sélectionné représente en moyenne 75% des effectifs et 100% des informations quantitatives environnementales.

Pour les autres informations RSE consolidées, nous avons apprécié leur cohérence par rapport à notre connaissance de la société.

⁸**Informations sociales** : Effectif total et répartition par classe d'âge et zone géographique ; effectif féminin total ; nombre de CDI et de CDD ; embauches et licenciements ; nombre de jours d'absence pour maladie et accidents de travail, grossesses et congés maternité/paternité (en jours ouvrés) ; nombre total d'heures de formation ; composition du top management.

Informations environnementales : Consommation d'électricité et de gaz ; déplacements professionnels en avion, en train, en voiture 0-5 CV, en voiture 0-6 CV, à moto ; rejets de gaz à effet de serre.

⁹**Informations sociales** :

- Toutes les entités du périmètre France : Effectif total et répartition par classe d'âge et zone géographique ; effectif féminin total ; nombre de CDI et de CDD ; embauches et licenciements ; nombre de jours d'absence pour maladie et accidents de travail, grossesses et congés maternité/paternité (en jours ouvrés) ; nombre total d'heures de formation.
- EOLEN France : Composition du top management.

Informations environnementales :

- Toutes les entités du périmètre France et Brésil : Consommation d'électricité ; rejets de gaz à effet de serre.
- Toutes les entités du périmètre France : Consommation de gaz ; déplacements professionnels en avion, en train, en voiture 0-5 CV, en voiture 0-6 CV, à moto.

Enfin, nous avons apprécié la pertinence des explications relatives, le cas échéant, à l'absence totale ou partielle de certaines informations.

Nous estimons que les méthodes d'échantillonnage et tailles d'échantillons que nous avons retenues en exerçant notre jugement professionnel nous permettent de formuler une conclusion d'assurance modérée ; une assurance de niveau supérieur aurait nécessité des travaux de vérification plus étendus. Du fait du recours à l'utilisation de techniques d'échantillonnages ainsi que des autres limites inhérentes au fonctionnement de tout système d'information et de contrôle interne, le risque de non-détection d'une anomalie significative dans les Informations RSE ne peut être totalement éliminé.

Conclusion

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause le fait que les Informations RSE, prises dans leur ensemble, sont présentées, de manière sincère, conformément au Référentiel.

Paris, le 8 juillet 2016

Le Commissaire aux comptes désigné Organisme tiers indépendant

MBV & Associés

Martine Leconte - Associée